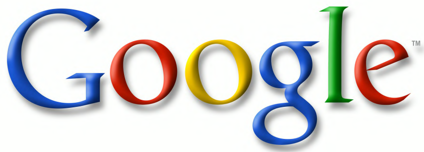
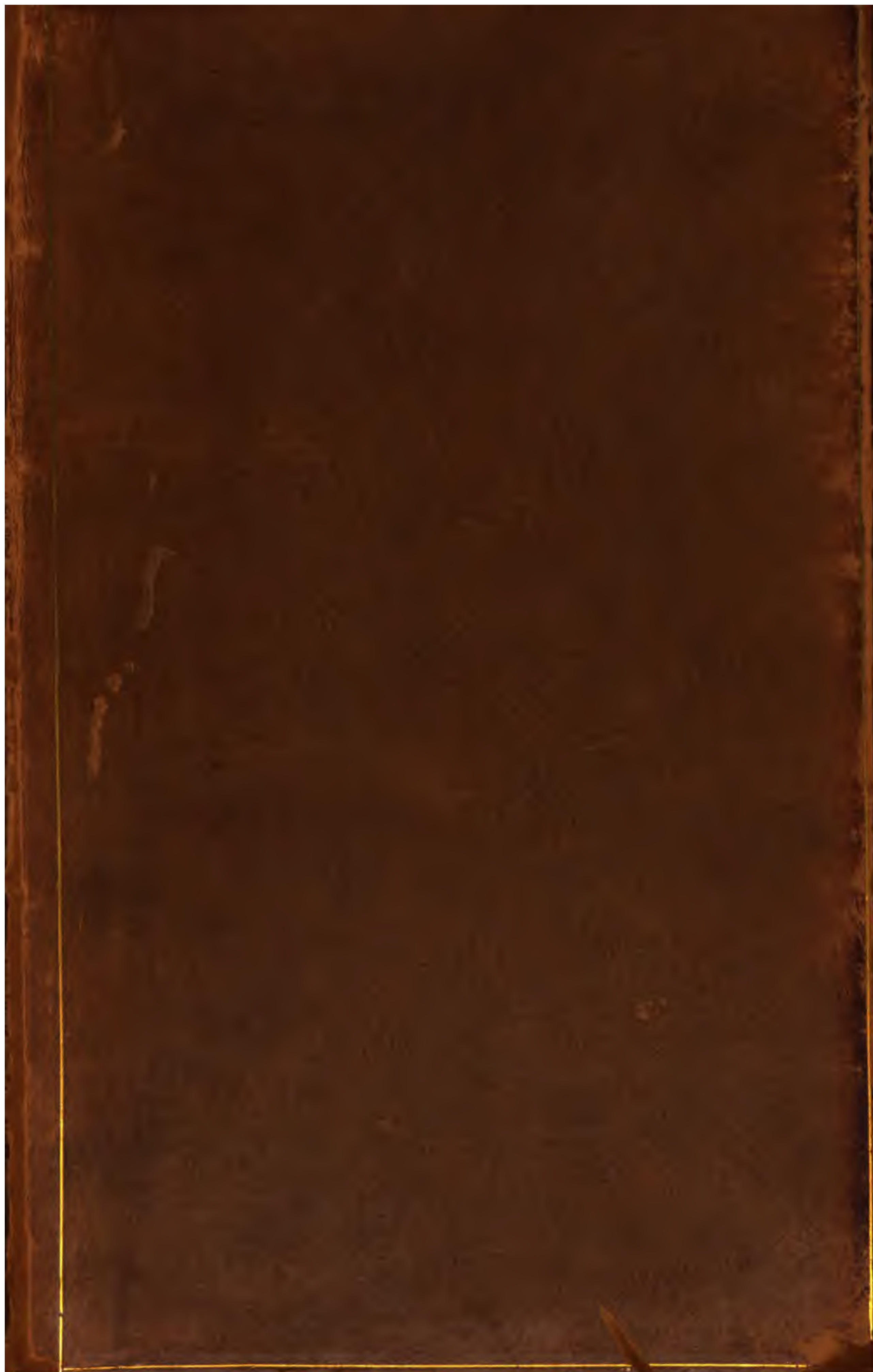
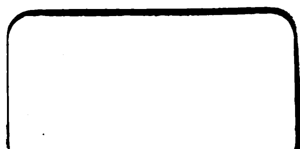








HISTOIRE-MUSÉE

DE LA

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE.

I

Imprimerie de Ducessois, 55, quai des Augustins,
près le Pont-Neuf.

CONSTITUTION DE 1793



Dessin du temps par Debucourt. Gravé par Bishop

HISTOIRE-MUSÉE

DE LA

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

DEPUIS L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES JUSQU'A L'EMPIRE,

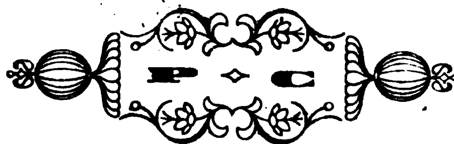
PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL,

AVEC

LES ESTAMPES, COSTUMES, MÉDAILLES, CARICATURES, PORTRAITS HISTORIÉS
ET AUTOGRAPHES LES PLUS REMARQUABLES DU TEMPS.

TOME PREMIER.



PARIS
CHALLAMEL, ÉDITEUR, 4, RUE DE L'ABBAYE,
FAUBOURG SAINT-GERMAIN.
DELLOYE, 13, PLACE DE LA BOURSE.

MDCCCXLII.



Au centre d'une petite rue, étroite et montueuse, située dans un des quartiers les plus humbles de Paris, se trouve une collection unique, où sont rassemblées une foule de curiosités de l'époque dont nous traçons le tableau. Il semble, lorsqu'on la visite, que tous les monuments se relèvent, que les hommes sortent du tombeau et vont parler, que tous les pamphlets recommencent à circuler. Le propriétaire de cette collection, M. Maurin, lieutenant-colonel de génie en retraite, s'occupe depuis l'année 1820 à réunir ces matériaux. Il a ramassé les miettes de l'orgie révolutionnaire, et a porté défi au temps. La première fois que nous sommes entré dans ce sanctuaire historique, le plan de notre livre a été conçu et adopté. Nous avons pensé qu'au milieu des débats qui s'agitent encore aujourd'hui parmi les historiens de la révolution, il importait de mettre sous les yeux des générations présente et futures les pièces de conviction du procès, et de narrer simplement, lorsque tant d'autres ont plaidé pour ou contre la cause révolutionnaire. Nous avons aussitôt commencé nos recherches.

La bibliothèque royale est assez riche en estampes de l'époque, mais ses livres et brochures ne sont pas encore classés. Les collections particulières sont plus complètes, et nous ne manquerons pas de citer celles de M. Laterrade, de M. Hénin, de M. le chevalier Pétrée, la magnifique bibliothèque de M. Deschiens, et plusieurs autres cabinets où il nous a été possible de puiser des renseignements.

Nous remercions ici les personnes qui nous ont ouvert les trésors de leurs collections, et nous leur attribuons volontiers une grande part du succès qui a accueilli cette histoire dès son apparition.

Populariser ces matériaux était chose indispensable. La génération qui a fait la révolution française est bien près de s'éteindre. Une autre génération lui succède, et doit, de toute façon, profiter de son œuvre. Mais, lorsque les hommes d'aujourd'hui jettent leurs regards sur ce passé mémorable, ils épousent les erreurs, les haines ou les passions de leurs pères, aveuglément, fatalement. Notre but est de redonner à la

RÉVOLUTION, — fantôme ou idole jusqu'ici, — son corps et sa physionomie. Nous interrogeons les témoins de sa vie, et nous rapportons leurs dépositions avec un religieux scrupule.

L'histoire, comme l'ont traitée ceux qui nous ont précédé, ressemble aux récits de la tragédie; l'histoire, comme nous la comprenons, comme nous essayons de la faire, c'est le drame, — avec ses personnages, avec sa mise en scène minutieuse et vraie, et, pour ainsi dire, avec ses décorations.

Au théâtre donc, la couleur locale est indispensable. Il nous semble que, non seulement les faits et les événements, mais encore les coutumes, les innovations, les fêtes, les monuments artistiques ou littéraires, les médailles, les caricatures, les modes et les costumes de l'époque forment, eux, la couleur locale de ce drame aux mille scènes qu'on nomme l'histoire. Sans doute il y a choix à faire pour éviter la confusion. Nous nous supposons peintre-coloriste dans ce livre : nous ne prenons sur notre palette que des tons vifs, saisissables, éclatants. Les demi-teintes sont presque superflues. Quand la mer se débat sous les sombres ailes de la tempête, et que, du port, nos yeux découvrent un trois-mâts en détresse, nous devinons assez le sort des chasse-marées, des sloops, des bateaux-pêcheurs !

Les portraits que nous donnons sont, pour la plupart, satiriques, élogieux ou *historiés*, c'est-à-dire accompagnés d'accessoires et emblèmes curieux. Nos *fac-simile* d'autographes servent à l'intelligence de l'histoire elle-même, et sont comme une émanation des personnages du temps.

Ce livre est publié avec des *illustrations*; mais le lecteur n'oubliera pas que ces illustrations sont *utiles*, et non inspirées à l'artiste par le texte de l'historien. Elles sont des reproductions intelligentes de sujets de l'époque. Illustrations *utiles*, disons-nous, car elles appartiennent à l'histoire, et en forment tout le côté pittoresque.

Un mot maintenant des causes qui ont amené la révolution.

On sait que la bourgeoisie, qui commença à se connaître vers le milieu du moyen âge, acquit de jour en jour plus de force et plus d'autorité. On sait qu'elle eut pour parrain Louis le Gros, et pour protecteur immédiat Louis XI; que Richelieu lui fit faire cause commune avec la royauté. Louis XIV, en appelant la noblesse près de lui, en transformant les chevaliers en gentilshommes, ôta à ce grand corps politique le peu d'é-

nergie qui lui restât. De bretailleur qu'il était, le noble devint libertin ; après avoir mésusé de sa force guerrière, il dilapida les richesses du royaume. C'est avec Louis XIV, le *grand roi*, qu'est née la crise révolutionnaire. Le règne de Louis XV la nourrit et la développa intérieurement, au fond de ses vices et de son égoïsme, comme une poutre vermoulue qui couve l'incendie. Elle éclata sous Louis XVI, l'*Irrésolu*. — Il y eut là une terrible logique : le lion n'osa rugir des coups de cravache dont un maitre superbe lui avait déchiré le flanc. Devant le libertin, il contempla ses ongles. Enfin il étouffa le dernier venu qui était le plus faible.

Le peuple, — Jacques Bonhomme, s'habilla de haillons à sa naissance. Sous Charles VII, il revêtit l'uniforme de l'*armée permanente*. Sous la minorité de Louis XIV, il se fit *frondeur*. Sous Louis XV, il alla prendre place dans les parlements.

Il grandissait, Jacques Bonhomme, — et la royauté allait s'affaiblissant toujours.

Ce que celle-là perdait en pouvoir, celui-ci le regagnait en audace. Un jour vint enfin, où il voulut savoir quels impôts il payait ; de quel poids il pesait dans la balance politique ; quel rôle il pouvait jouer ; à quoi se devaient réduire les dépenses ; quels abus avaient besoin d'être réformés ; quelles améliorations paraissaient les plus satisfaisantes. Alors la révolution fut faite ; alors la royauté vit s'obscurcir son auréole autrefois si vénérée. L'idée révolutionnaire éclose, les événements s'empressaient de lui venir en aide.

Jacques Bonhomme avait atteint l'âge de puberté et de fougue. — Il faut que jeunesse se passe ; et la révolution a été sa jeunesse.

Ne serait-ce point, disons-le en passant, — le phénomène historique le plus digne à étudier que la naissance, la croissance et les développements de Jacques Bonhomme, considéré comme la personnification du peuple de France en général ? N'arriverait-on pas par là à tracer le tableau véritable de notre pays ? Ne verrait-on pas là la plus complète introduction à l'histoire de la révolution et de l'époque même dans laquelle nous vivons ? N'y découvrirait-on pas la pensée du présent par l'examen des choses du passé ? N'a-t-on pas assez parlé des rois de France, et ne serait-il pas temps de faire connaitre les mœurs, les coutumes, les habitudes, les modes, etc., etc., du peuple Français ?

L'*Histoire-musée de la République française*, avouons-le, n'est qu'un

chapitre d'un ouvrage immense qui aura pour titre ***Mémoires de Jacques Bonhomme*** (histoire des mœurs du peuple français).

L'auteur n'a rien tant à cœur que d'examiner une des faces de l'histoire jusqu'à présent méconnue ou dédaignée, — à savoir l'***esprit du temps***. Selon lui, les fastes d'un peuple doivent être rapportés d'après le caractère de ce peuple, et une histoire de France, pour avoir sa physionomie véritable, ne doit pas être écrite de la même manière qu'une histoire d'Allemagne, par exemple. Le peuple français est moqueur, vif et enthousiaste. Sa biographie sera incomplète, nulle même, si elle ne s'attache pas à développer, habilement et avec impartialité, les traits distinctifs de son caractère. Une histoire de France ne peut que gagner à être ***spirituelle*** comme des ***mémoires ;*** une histoire d'Allemagne ressemblera à un traité didactique, si elle veut peindre l'esprit lent, profond et philosophique de nos voisins d'outre-Rhin.

Et qu'on ne voie pas là un système, dans toute l'acception du mot. C'est tout simplement un moyen d'arriver au point de vue exact, tel que nous le comprenons. Nous appellerons cela notre ***méthode***, et nous ajouterons qu'on ne saurait jamais enlever trop de rides à cette muse si intéressante en elle-même, si belle, si dramatique, si passionnée, qu'on nomme l'Histoire. La philosophie, d'ailleurs, est plus dans la logique des faits que dans la logique des mots. Racontez un événement avec intelligence, et vous aurez plus servi la cause de la philosophie de l'histoire, que si vous écrivez tout au long un commentaire sur ce même événement. De plus, le lecteur sera intéressé au récit ; son esprit fera le reste. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait imposer absolument ses idées dans l'esprit du public. Avec le morcellement de la propriété, — qu'on nous pardonne ce rapprochement,— se sont morcelées aussi l'intelligence et l'instruction. Plus de fortunes envahissantes ; d'esprits qui fassent loi. De nos jours, Voltaire n'est pas plus possible que Jacques Cœur. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Là gît la question, dont la donnée est encore un fait.

Voici ce qu'il nous importait de déclarer avant de commencer la narration qu'on va lire ; nous sentions le besoin d'expliquer pourquoi nous avons suivi une marche et non pas l'autre, pourquoi nous avons osé publier encore une histoire de la révolution française, lorsqu'il en a déjà été publié tant, et des plus volumineuses et des plus remarquables.

GRAVURES À LA MODE



Jacques del.t et sc.t

La provision du couvent

[illegible] Éditeur à Paris

CHAPITRE I.

Avènement de Louis XVI. — Mœurs, habitudes et modes. — Les *Consolations dans le chagrin*. — Allusions, épigrammes. — *Comité autrichien*. — Les Parisiens-*grenouilles*. — L'assemblée des *Notés*. — Chansons des notables et du contrôleur Calonne. — Le lit de Cloé. — Coiffure à la Junon, à la Belle-Poule. — Le *duumvirat* Brienne et Lamoignon. — Necker. — Livres et journaux. — Hiver 1788-89. — Naissance des clubs et des cabinets de lecture. — Le cirque du Palais-Royal. — Pillage de la maison Réveillon. — Convocation des États-Généraux.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône de ses ancêtres, le peuple était mal disposé, la dette publique énorme, l'administration pleine d'abus. C'était là l'héritage qu'ils lui avaient laissé : une couronne! au moment où elle était si lourde à porter!

En effet, les mœurs continuaient à être dissolues chez les nobles; on disait à Versailles et à Marly, — « Voleur comme une duchesse; » la débauche s'était communiquée aux basses classes, qui avaient dans le *Palais-Royal* leurs *petits appartements*, et lisaient avidement le *Sottisier*, recueil des sales chansons du XVIII[e] siècle, les ouvrages obscènes étalés chez les bouquinistes, ou les brochures des *sommateurs*, écrivains dont le métier consistait à rançonner les grands, sous peine de divulguer leur conduite.

La foule faisait parade d'incrédulité ; elle riait de tout, des choses saintes, du patronage des nobles, des pompes extérieures. Elle se retournait déjà, dans les rues, pour voir passer un ecclésiastique, même un *abbé maître d'école* et portant le petit collet. Les églises étaient peu fréquentées, mais les maisons de jeu, les restaurateurs, les guinguettes et les billards se multipliaient. A Paris, les cafés de Foy et Procope avaient la renommée. Les théâtres publics prospéraient. On voyait les amateurs se passionner pour les belles phrases de Grandmesnil, pour les farces de Volange, pour les tragédies *amusantes* de Beauvisage, pour les expériences de Ruggiéri,

ou de Thorré au *Wauxhall*, pour les ascensions d'aérostat, et surtout pour les combats du taureau, de nouvelle importation. Malgré cela, les *spectacles de société* affluaient; il y en avait jusque chez la jeune reine, où se donnaient aussi des concerts spirituels *.

Les habitudes avaient changé sensiblement. On cessait de donner aux enfants les noms des saints auxquels on ne croyait plus, tandis que l'on canonisait les héros de la Grèce et de Rome; plusieurs gentilshommes cherchaient à se *démocratiser*, en dissimulant leur noblesse. A quoi bon, prétendaient le fils ou la veuve, suivre le convoi d'un parent? — et ils allaient se consoler à la *maison des champs*. Il existait comme un besoin de fixer, à tout prix, l'attention publique qui se porta sur les hardiesses de la *chevalière d'Eon*, sur les magnifiques processions du *marquis de Brunoy*, sur les soupers funèbres de *Grimod de la Reynière*, sur les séances du nouvelliste Métra, aux Tuileries: « que dit Métra? » demandait souvent Louis XVI. N'oublions pas non plus de mentionner les manœuvres d'un certain *chevalier tape-cul*, petit vieux, presque bossu, à rouge trogne, à cheveux blancs, portant avec orgueil la croix de Saint-Louis, et qui risquait d'être assommé cent fois par jour, pour le seul plaisir de piquer les femmes avec sa canne. Le but du chevalier n'a jamais été connu, mais sa réputation était immense, et sa présence redoutée.

Louis XVI comprit tout d'abord qu'il y avait des abus auxquels il pouvait remédier. Il s'efforça de faire rendre mieux la justice, et de mettre fin aux procédures interminables du Châtelet. Affecté de la misère du peuple, il exempta ses sujets du droit de *joyeux avénement*, coutume fiscale qui attirait leurs malédictions sur la tête de chaque nouveau prince.

Plus tard, il diminua le nombre des fêtes religieuses, qui ruinaient l'ouvrier, sans l'engager davantage à la prière. Il fut, à cet égard, chansonné par les *soutiens de la bonne cause*. Mais, poursuivant son œuvre avec persévérance, il abolit les droits d'aubaine et de main-morte, sortes de douanes pour les hommes; raya de nos lois la *question préparatoire;* rasa le Fort-l'Évêque et le Petit-Châtelet, tout salis de honteux souvenirs. Enfin, il supprima les *croupes*, ou pensions que les fermiers de l'impôt payaient à quelques favoris de la cour **.

En revanche, la loterie et le Mont-de-Piété s'étaient établis, — deux égouts impurs, bons à engloutir l'argent et la moralité du peuple.

La France savait gré au nouveau roi de ces heureuses réformes; elle

* Voir les programmes dans le *Journal de Paris*.

** Des lettres, des papiers manuscrits de Louis XVI, que nous avons pu lire, et qui se trouvent dans la riche collection d'autographes de M. Feuillet de Conches, montrent jusqu'à quel point le monarque était, au fond, plein de bonne volonté.

espérait lui voir mériter sérieusement le surnom de *bien-aimé*, d'une autre manière que son aïeul, contre lequel une réaction complète s'opérait :

> Ci-gît Louis, le pauvre roi ;
> Il fut bon, dit-on ; mais à quoi *?

Aussi, Louis XVI fut généralement fêté dans les premiers temps de son règne. On fabriqua des tabatières en peau de chagrin, avec les médaillons peints du roi et de la reine ; on les appelait *des consolations dans le chagrin* **. On grava sur le piédestal de la statue de Henri IV le mot *resurrexit*, sans doute parce que, après l'enterrement du feu roi, il avait donné 200,000 fr. aux pauvres, sur sa propre cassette ***.

Pourtant, il faut bien que nous rappelions quelques faits sinistres et de mauvais présage, dont les esprits se préoccupèrent vivement. Une catastrophe horrible avait signalé le mariage du dauphin ; quand il fut sacré roi, la couronne le blessa, dit-on ; mais, — chose plus remarquable, — le même jour, les Rémois arrachèrent une inscription placée sur les murs de leur Hôtel-Dieu, et écrite en lettres rouges : *sacré le 11, massacré le 12.* (11 mai 1775.)

Sans être superstitieux, et sur la simple disposition des esprits, on pouvait penser que ce bonheur de Louis XVI ne serait que l'affaire du moment. « Le grand secret pour être approuvé en France, c'est d'être nouveau, » écrivait l'envieux Frédéric de Prusse à d'Alembert. Et ces paroles avaient, au-delà du Rhin, force de proverbe. Aussi, Marie-Antoinette mit-elle le pied sur le sol français avec des idées arrêtées à l'endroit des sentiments du peuple ; elle disait : « les Français ne m'aimeront pas, car ils n'auront jamais à répéter mes bons mots et sentences. » La jeune princesse allemande avait de tristes pressentiments, et peu de confiance dans ceux qui allaient devenir ses sujets.

Sa patrie adoptive la reçut néanmoins très-convenablement. Les chaires, les académies, les sociétés les plus brillantes, les journaux, les almanachs, lui prodiguèrent mille et mille louanges. La mode se fit une loi de ses fantaisies. A peine la dauphine (car alors Louis XV existait encore) eut-elle manifesté son aversion pour les gênes du cérémonial, en appelant Mme l'*Etiquette*, la maréchale de Mouchy, dame d'honneur, que le sans-façon devint à l'ordre du jour. A peine eut-elle imaginé les grandes plumes, et, successivement, les coiffures-hérisson, — jardin, — à l'anglaise, — montagnes, — parterres, — forêts, — qu'elles envahirent les promenades, au point d'éveiller les

* *Revue Rétrospective.*

** Mémoires de l'abbé Georgel.

*** Inscrits au *Livre-Rouge.*

sarcasmes de la critique contre Léonard, *académicien de coiffure et de mode* *, sur ce point complice de la reine.



Au contraire, lorsque sa belle chevelure cendrée, dont la teinte était admirée sous le nom *couleur cheveux de la reine*, fut immolée par le ciseau à la suite d'une couche, et qu'elle eut adopté les coiffures basses, la *coiffure à l'enfant* fut la seule de bon ton.

Le peuple accueillait avec joie Marie-Antoinette quand elle traversait les Tuileries dans sa chaise à porteurs pour se rendre à Longchamps, quand elle encourageait, par sa royale présence, les courses de chevaux nouvellement établies, ou quand elle assistait aux dernières représentations de la *montre* des huissiers, procession cérémonieuse de l'honorable corps. Elle était reine par les grâces, par l'esprit, par le rang et par la beauté. Que lui fallait-il de plus ?

* Léonard, coiffeur de Marie-Antoinette, a laissé des *Mémoires* récemment publiés. Le titre emphatique que nous lui donnons, était celui que s'attribuaient alors les coiffeurs.

Nous rapporterons encore une parole qui ressemble à une prédiction. Marie-Antoinette entrait pour la première fois dans la cour de Versailles, lorsqu'un violent coup de tonnerre ébranla le château. — « Présage de malheur ! s'écria le vieux maréchal de Richelieu ; présage de malheur !..... suivant les opinions de ceux de notre âge. » C'est qu'en effet, de ce moment, la reine s'occupait de politique. Aussitôt, le secret de sa vie privée, jusqu'alors respecté, fut violé par la haine et par la calomnie. Comme la reine se trouvait en opposition avec des personnages puissants, ceux-ci employèrent contre elle toutes sortes d'armes envenimées, les pamphlets, les brochures, les estampes. Hélas ! elle avait quitté les parterres de Trianon et de Saint-Cloud, pour se fourvoyer dans le labyrinthe inextricable de la politique ! Son influence sur le caractère de Louis XVI était connue : aussi devint-elle responsable des actions du roi.

D'abord, à tort ou à raison, elle détesta le duc de Chartres (depuis d'Orléans et *Egalité*). Ce fut une véritable guerre de partisans. Le duc passait pour avoir remporté une victoire navale à Ouessant ; le *Te Deum*, qui devait être chanté à cette occasion, ne le fut qu'à l'intention d'une grossesse de la reine. Mais le vainqueur fut dédommagé à l'Opéra à une représentation d'Ermelinde. Un acteur, se tournant vers le prince, lui offrit une couronne et lui adressa directement ces vers de la pièce :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage ;
Recevez ce laurier, il est votre partage :
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Les partisans de la reine firent répondre par ce couplet :

Tel cherchant la Toison fameuse,
Jason, sur la mer orageuse,
Se hazarda ;
Il n'en eut qu'une : et pour tes peines,
Nous t'en promettons deux douzaines
A l'Opéra.

Ils n'étaient pas les seuls à douter de la bravoure du duc de Chartres, auquel la bataille d'Ouessant suscita beaucoup d'ennemis. Leurs sarcasmes attaquèrent aussi l'amiral comte d'Estaing, qui avait pris Grenade aux Anglais.

Certes, ce n'était pas la reine elle-même qui commandait toutes ces que-

relles à coups de plume et de crayon. Néanmoins, on les dirigeait en son nom, et toujours est-il qu'elles prenaient naissance en son palais, où se tenait *bureau d'esprit*. Là, quelques nobles, ceux qu'on appelait encore les *aimables roués*; quelques belles dames, quelques abbés, — *les fidèles* — se répandaient, de temps à autre, en invectives contre les rêves des *Cacouas* *, des derniers *Illuminés* **, et des *Francs-Maçons;* tout en s'entretenant des nouvelles robes de Mlle Bertin et des étonnantes créations culinaires de Laguipierre, le fameux cuisinier, ou des guirlandes inventées par Mlle Contat dans la *Coquette corrigée*, ou des énormes boucles d'oreilles *à la créole* qu'on vit paraître pour la première fois dans *Mirza*, ballet de Gardel ***.

Avec ces réunions sont nées bien des erreurs politiques, et les commérages qui s'y faisaient influençaient Marie-Antoinette qui se trouvait avoir ainsi comme le roi, son *petit conseil*, son *comité autrichien*, au dire de ses ennemis. Parmi les bons mots qu'elle y prononça, on remarque sa comparaison des *Parisiens* à des *grenouilles qui ne font que croasser*. Imprudente parole, car bientôt leurs croassemens se changèrent en véritables clameurs. Les pièces de théâtre donnèrent lieu à des allusions plus expressives touchant les idées de politique et de liberté. La reine alla un jour voir jouer l'*Amant bourru*, et comme un des acteurs disait à Saint Germain, valet de la comédie : — « C'est un coquin qui fait tout de travers, il faut que je le chasse. » — Le public se tourna vers Marie-Antoinette avec force applaudissements. Il s'agissait du ministre Saint-Germain ****.

Un exemple encore plus frappant des idées du jour, ressort de ce qui se passa, peu de temps après, à une représentation d'*Athalie*. Joad donne de sages conseils au jeune roi :

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois; (interruption.)
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même; (id)
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême; (id)
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné; (id, etc.)

A ce vers : *hélas! ils ont des rois égaré le plus sage*, il y eut explosion générale. Les *avancés*, selon l'expression en usage, faisaient ainsi la leçon aux

* Nom donné par dérision aux disciples de l'École voltairienne.

** Nom d'une secte de philosophes, datant environ de l'année 1776.

*** Cabinet des modes.

**** Il était collègue de Turgot, et tenait le département de la guerre. Saint-Germain avait voulu introduire dans l'armée la discipline allemande, de nouveaux exercices, et les châtiments corporels : toutes mesures qui avaient soulevé de grands mécontentements.

à Paris le 25 9bre 1777

On dit qu'il est arrivé hyer de Bordeaux des nouvelles miraculeuses de l'amérique, Bourgoine entièrement écrasé, Howe battu, Clinton battu comme M Francklin dine aujourd'hui chés moi je saurai s'il y a quelque chose de vrai et je vous le manderay demain matin.

J'espère qu'à present que vous etes tranquille sur Madlle votre soeur, vous nous donnerés quelquefois des nouvelles de vos nerfs

Adieu Madame, vous savés combien vous devés compter sur mon inviolable et respectueux attachement. mille respects et complimens a tout ce qui vous appartient même a l'abbé de Very malgré le projet avec lequel il est parti de l'emporter dans votre coeur sur M. de Condorcet et a plus forte raison sur moi.

Turgot

rétrogrades ; ils comparaient Louis XVI à Joas, et Joad semblait être l'interprète du peuple français. Il avait fui le temps où, dans cette même salle, on adressait à Louis ces deux vers du *Siége de Calais :*

> Le Français, dans son prince, aime à trouver un frère,
> Qui, né fils de l'état, en devienne le père.

Pourquoi donc les idées avaient-elles changé ? ou plutôt, quels actes avaient motivé ces mécontentements populaires ? La cause première datait de loin, c'était la pénurie des finances qu'aucun ministre n'avait pu relever, ni le vieux Maurepas, la tête pleine de projets, mais incapable d'agir ; ni l'*économiste-pratique* Turgot, qui n'avait fait que s'attirer les haines de ceux que les vices d'administration engraissaient, et honnête homme par-dessus tout ; ni Necker, le *Genevois*, dont le *compte-rendu* des finances n'était selon beaucoup de gens qu'un *compte bleu*. Puis, plusieurs affaires de cour scandaleuses, telles que le vol du fameux collier de la reine, différents exils de princes et de magistrats ; des ministères sans consistance, et des famines successives, avaient nui au respect qui environnait la majesté royale. Si bien que peu à peu le peuple s'était mis à réfléchir sur sa position et à se faire juge des actions des gouvernants. En 1787, quelques individus avaient osé brûler, au Palais-Royal, les arrêts des cours souveraines *.

Voilà comment *allaient les affaires,* lorsque MM. de Calonne, Loménie de Brienne et Lamoignon, arrivèrent tour-à-tour au ministère. L'épigramme ne manqua pas de les atteindre, plus vive et plus mordante que jamais.

Calonne, que l'on peut regarder comme le dernier gentilhomme de l'ancienne France, — intriguant, prodigue, doué de formes élégantes, — supplanta Necker, et voulut escamoter, c'est le mot, l'argent dans la poche des contribuables, ou faire banqueroute. Être bon gentilhomme ne suffisait pas cependant pour faire oublier Necker. La vie privée de Calonne sembla à bien des gens appréciée avec justice par ce quatrain :

> Nargue d'hier, vive aujourd'hui,
> Fi de Necker, honneur à Calonne ;
> A droite il prend, à gauche il donne ;
> L'honnête homme, il n'a rien pour lui **.

Chansons pour la vie privée de Calonne, chansons pour sa carrière poli-

* Voir Sieyes.
** Introduction au *Moniteur Universel.*

tique : toute son histoire est là, histoire qui, sous le rapport économique, se résume dans un fait, l'*Assemblée des Notables*, ingénieusement commenté par deux caricatures.



— Mes chers administrés, je vous ai rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés ?

— Mais, nous ne voulons pas être mangés du tout !!!!

— Vous sortez de la question.

La seconde caricature, dictée par une pensée à peu près semblable, représentait un gros fermier, Louis XVI, assis devant une table qui n'était pas encore servie. Son garçon de cour, Calonne, se préparait à faire main-basse sur des porcs, des coqs-d'inde et des moutons, avec ces vers au bas :

Mes bons amis, mes douces bêtes,
Porcs, et coqs-d'indes, et moutons,
Que d'entre vous les bonnes têtes
Déduisent ici leurs raisons.
Je suis pressé par la famine :
Le plus glouton de mes valets
Prétend que le ciel vous a faits
Pour ma gloire et pour ma cuisine.
Il faudra donc vous croquer tous ?
Tel est en bref mon manifeste ;
Sur la sauce, décidez-vous,
Mon cuisinier fera le reste *.

* Mémoires d'un pair de France.

Lettre de Louis XVI à Mr. de Calonne,

Contrôleur général des Finances.

Versailles le 15 Fevrier 1787.

Je viens de relire pour la sixieme fois, a l'issue du conseil
votre projet de discours a l'assemblée des Notables. decidement
je ne vois plus de changements a y faire et les dernieres objections
qui y ont estées faittes ce matin, me paroissent irreconciliables.
Dans l'estat actuel des choses, avec l'esprit mesme de la
mesure. je ne puis me consoler de la perte du Comte de
Vergennes, c'est un bon et sage conseil, un fidel appui que
Dieu m'a enlevé et qui nous eust esté bien utile dans une
si grande circonstance. je partagerois neanmoins votre
confiance, Monsieur si l'article du deficit n'etoit pas de
nature a alarmer les esprits, mais je garde pour moi ces
craintes; vous n'en paroissez inquiet il faut savoir n'en montrer
aucune. je compte du reste sur votre fidelité pour mon
service et sur votre zele pour le maintien de la confiance
generalle. Adieu Monsieur je vous renvoie tous vos papiers
approuvés.

Louis

Imp. Lemercier Bénard et C.

du Cabinet de M. Feuillet de Conches.

Et dans les rues courait la chanson de la banqueroute et des notables, ou plutôt des *notés*, disait-on, parce qu'ils n'avaient joué qu'un rôle de complaisance *.

Un grand voulut prouver que
La France est dans Versaille;
Qu'il faut faire la banque-
Route, et que le tiers n'est que
Canaille, canaille, canaille.

Monsieur rit et répliqua
Si ce tiers est canaille,
Par fierté nous n'avons qu'à
Payer tout pour lui jusqu'à
La taille, la taille, la taille.

Oui, ménageons ce tiers-là,
Ajoute un des notables,
Sinon chez nous il viendra
Se chauffer et dîner à
Nos tables, nos tables, nos tables **.

Le tour d'escamotage n'ayant pas réussi, Calonne dut songer à la retraite. Vite! une chanson pour son départ, et que le peuple lui manifeste ses regrets!

A Monseigneur
Le Contrôleur,
Salut, paix, et retraite.
Quand on le prit
Pour son esprit
Bien chère en fut l'emplette.
On sait qu'il n'aime pas pour peu
La table, le lit et le jeu:
Un jour viendra,
Qu'il variera
Ses passe-temps aimables;
Et l'on verra
Qu'il sautera
Pour messieurs les notables;
Pour d'Artois il a financé;
Pour Lebrun il s'est trémoussé;
Gorgé d'écus,
Il n'aura plus
L'attitude de pénurie
Qu'il va laisser à la patrie ***.

Les deux autres ministres, Brienne surtout, eurent un triste sort. *Brienne*,

* Mémoires de Fleury.
** Mémoires de Condorcet.
*** Mémoires (apocryphes) de Louis XVIII.

archevêque de Toulouse, protégé de l'abbé de Vermont, lecteur de la reine, semblait prédestiné à de grandes choses. Eh bien ! on donna son nom à une maladie épidémique qui s'étendait d'un bout de la France à l'autre : rien n'était plus terrible, rien n'était plus détesté que la *Brienne*. Le peuple avait pris à tâche de personnifier tous les maux, ou tous les événements qu'il déplorait, sans ménager la reine elle-même, qui avait hâté la fortune de l'archevêque de Toulouse ; elle reçut le sobriquet de Mme *Déficit*. Quelques dames portaient encore des chapeaux de gaze noire à la *caisse d'escompte*, — qui étaient sans fond ; et les jeunes gens des gilets aux *grands hommes du jour*, c'est-à-dire, avec des portraits du marquis de La Fayette et du comte d'Estaing. Et puis, comme on se moquait des parlements d'états, qui n'osaient pas résister aux volontés du gouvernement ! Les classes instruites appelaient les commandants militaires des provinces, des *porteurs d'ordres*, le bas peuple renchérissant, des *porteurs d'eau*.

Les rieurs allèrent plus loin, et envoyèrent en missive au comte de Provence, à propos du dernier lit de justice, tenu par Louis XVI, ce quatrain insolent :

Cloé, sais-tu ce que l'on dit ?
Dame justice est désolée :
Louis est entré dans son lit,
On prétend qu'il l'a violée *.

Si l'on réfléchit maintenant, qu'en 1782, le premier arbre de liberté avait été planté à Franconville, à quatre lieues de Paris, par le comte Camille d'Albon, en mémoire de la révolution américaine ; qu'il y avait des associations réformatrices ou politiques ; que les principes de d'Estaing, le vainqueur de Grenade, *un avancé*, et de M. de La Fayette, revenu des États-Unis, libérateur du Nouveau-Monde, et aspirant à délivrer aussi l'Ancien, trottaient déjà dans les têtes de la bourgeoisie, dont les femmes avaient adopté les coiffures à la *belle Poule*, à la *Junon*, frégates renommées dans les guerres de l'indépendance américaine, on comprendra facilement combien l'horizon politique s'obscurcissait. A mesure que le disque du soleil monarchique décroissait, les terres libérales s'élevaient, formaient collines, et allaient bientôt le faire disparaître. Revenons à M. de Brienne.

Il fut renvoyé le 24 août 1788. Le lendemain matin, la jeunesse de Paris demanda au lieutenant de police la *permission de se divertir* à ce propos. Sur le soir, un ouvrier bijoutier, nommé Carle, s'avança au milieu de la

* Ce quatrain était, assure-t-on, l'ouvrage du marquis de Montesquiou-Fesensac. On prétend, d'autre part, qu'il avait été aussi envoyé à Louis XV, après un lit de justice.

place Dauphine. Il tenait d'une main un chaudron en cuivre, et de l'autre un marteau d'orfèvre, et il s'écriait en frappant sur le chaudron : « Mes amis, à moi ! Charivari ! charivari ! » A sa voix, un rassemblement se forma. Brienne fut représenté par un mannequin, revêtu d'une robe épiscopale, dont trois cinquièmes de satin, et deux cinquièmes de papier : en dérision d'un arrêt rendu par lui le 16 août, et qui autorisait les différentes caisses de banque à payer en papier les deux cinquièmes de leurs dettes. On promena l'ex-ministre, on le jugea en place Dauphine, il fut condamné au feu. Et, pour rendre l'ironie plus amère, on arrêta un abbé qui passait, on le baptisa du nom de Vermont, de sorte que le protecteur pût confesser et absoudre son protégé. L'abbé déclina spirituellement la tâche en disant : « Mais, messieurs, considérez, je vous prie, que si j'entreprends de le confesser, il aura tant à me dire que vous ne pourrez jamais le brûler ce soir. »

Brienne fut donc brûlé sans confession. — Il y eut illumination même, pendant un instant, sur la plate-forme de la Bastille, monument public, et les jeunes gens cassèrent, à la manière anglaise, les vitres de ceux qui ne voulaient point allumer de lampions.

Le jour suivant, le peuple veut recommencer; mais le lieutenant de police n'est plus, lui, dans les mêmes dispositions. Dubois, commandant du guet à pied et à cheval, charge sur les trottoirs des différents quais. Les jeunes gens repoussés se ménagent une vengeance : — ils nourrissaient contre le guet une haine traditionnelle. Après avoir surpris le poste du Pont-Neuf, ils en désarment et dépouillent les factionnaires, brûlent leur corps-de-garde, leurs habits et, courant, riant, chantant, vont ensuite par la ville incendier d'autres postes isolés; de là ils attaquent la maison du commandant qui riposte ferme et s'enfuit *. — Ah ! s'écrient-ils en jouant sur les mots, il nous faut *du bois*, c'est *du bois* qu'il nous faut pour brûler ceux qui trahissent notre bon roi * !

Ici commencent, à vrai dire, l'émeute et la guerre des rues.

Quant à M. de Lamoignon, son procès fut plus étrange encore. Vers minuit, sur la place de Grève, de sanglante mémoire, se promena une espèce de géant pour le moins haut de six pieds. Il portait un jeune garçon à *califourchon*, lequel *petit* déployant un *grand* placard, lut à haute et intelligible voix : « Arrêt de la cour du *public*, qui condamne le sieur *Lamoignon* à faire amende honorable, à avoir les poings coupés et à être traîné dans le ruisseau **. » Ce tribunal improvisé accorda un sursis de quarante jours au coupable, par allusion à une ordonnance qu'il avait rendue sur la jurispru-

* Sa place finit avec lui ; le premier commandant du guet fut M. de la Reynie.

** Mémoires de Condorcet.

dence criminelle. On tira des pétards; on cria : *Vive Henri IV! au diable Lamoignon!* puis on procéda à l'exécution : le *duumvirat* Brienne et Lamoignon n'existaient plus.

Quelques autres ministres occupèrent un moment la scène politique, sans pouvoir y prendre pied, sans pouvoir y conquérir la moindre influence. Le vœu général appelait aux affaires Necker, favori des beaux-esprits et des belles dames. N'avait-on pas vu, après son renvoi, la timide duchesse de Lauzun attaquer, injurier à la promenade un individu qui s'avisait de mal parler du grand *économiste* qui lui, au moins, n'était *pas Anglais* *. La reine elle-même, faisant taire ses inimitiés pour le *Genevois*, pour le *charlatan*, comme elle disait, s'était chargée de lui apprendre son rappel.

Il revient! A cette nouvelle l'enthousiasme est à son comble : les *hommmes de goût*, dans leur joie, composent les allégories les plus touchantes, mises en action par le burin. Necker ramène l'abondance; il est l'espoir des Français; les mauvais génies fuient à sa vue. Chacun lui rend un *hommage sincère*, et le félicite de son *heureuse administration*. Il est représenté sous la forme d'un fleuve bondissant d'une grange; on lui dédie une foule d'odes; son portrait est partout, sur les tabatières et jusque sur les boutons d'habits **. La ville donne des fêtes et crée une rue Necker. Le relevé des médailles frappées en son honneur monte à quatorze. On remarque surtout alors une gravure curieuse. Un pauvre homme du peuple, conduit par un enfant, s'avance vers une jeune dame à sa croisée. Elle lui jette quelques écus en disant : « Tiens, petit: voilà pour des fusées. » — Et l'enfant : « Dieu vous les rende, belle dame! » le tout accompagné de : Vive le roi, vive le parlement, vive M. Necker ***!

N'est-ce pas vraiment le phénix qui renait de ses cendres? Il commence ses travaux, fait rapporter la malencontreuse ordonnance des deux cinquièmes de papier, et les *Etats-Généraux* sont décidés, toujours pour aviser au relèvement des finances.

Necker était porté au ministère par la presse; il n'est donc pas inutile d'examiner l'état où se trouvait ce puissant moteur politique.

Depuis long-temps une foule d'écrits paraissaient. Les éditeurs les portaient dans les maisons particulières; ils les étalaient dans les vestibules de la maison des grands de l'État et jusque dans l'enceinte du palais du roi ****. Maintenant, c'est plus encore : nous approchons de l'année 1789. Il s'est formé

* *Etre anglais* se disait d'un homme sans galanterie.

** Cabinet de M. Maurin, et *Journal de Paris*, *passim*.

*** Cabinet de M. Maurin.

**** Remontrances du clergé, faites au roi, à Versailles, en 1775.

une *société publicole* *. Le *Bon Sens*, par M. de Kersaint; les *Observations sur l'Histoire de France*, de Mably; les *Fonctions des Etats-Généraux*, par Condorcet; la *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, rédigée par le docteur Guillotin et pour laquelle l'auteur, en compensation des poursuites de l'autorité, reçoit des couronnes populaires **, — travaillent l'opinion publique, fort occupée aussi des malheurs et des doléances de Latude, dont nous donnons ici le portrait d'après Vestier. *Qu'est-ce que le tiers-état?* s'est



demandé l'abbé Sieyes, et il s'est répondu *rien* pour le présent, *tout* dans l'avenir. Mot nouveau, idée nouvelle. Conclusion qui indiquait combien le

* Club qui s'était donné pour mission d'*éclairer les esprits*.

** *Moniteur Universel*.

tiers-état se contentait peu des concessions que la royauté lui avait faites jusqu'à présent.

Les journaux et les livres fourmillent : on se perd dans leurs titres.

Ici commence le rôle politique du peuple, qui a cherché à se rendre compte de ses droits et de sa force, et qui veut avoir voix délibérative dans les conseils du gouvernement.

Son état physique est déplorable. — Le 13 juillet 1788, une grêle affreuse avait ravagé la France. Le territoire de Chartres était ruiné ; quarante-trois paroisses de l'Ile-de-France manquaient de récoltes ; cinquante-quatre paroisses de l'élection de Clermont en Beauvoisis n'avaient pas même de quoi ensemencer l'année suivante. La Picardie, la Tourraine, le Valais, le Forez, étaient dans la désolation *. Chaque jour, les feuilles publiques enregistraient de nouveaux désastres. Dès le 19 de juillet, le *Journal de Paris* annonçait une souscription pour secourir les victimes des sinistres **. Il citait des malades dont la commotion atmosphérique avait hâté la mort. Le théâtre Français, l'Académie de musique, le théâtre Italien, jouaient à bénéfice.

Mais toutes ces faibles aumônes n'étaient qu'un faible remède au présent ; l'hiver appprochait, l'hiver, la terreur des pauvres. Il continua la série des malheurs qui l'avaient précédé, et compta parmi les époques néfastes. Ce fut pour le peuple un martyre de tous les jours. Les ateliers se fermèrent; le plaisir, cette moitié de la vie humaine, céda aux rigueurs de la saison : plusieurs théâtres firent relâche. Qu'on y songe ! Dix-sept degrés de froid continu ! Deux lieues de mer glacées à Calais ! Le bassin du port de Marseille entièrement gelé ! Des débâcles épouvantables de la Loire et du Rhône ! La destruction du poisson sur les côtes de Nantes ! A Lille, le 19 décembre, plusieurs vieillards et enfants furent trouvés gelés dans leurs lits***. Presque toutes les fontaines se tarirent à Paris ; et, dans les provinces, il y avaient des puits qui ne formaient que glacons, et des moulins à eau arrêtés. Sur cette terre désolée planait un ciel constamment couvert, qui emplissait les âmes de tristesse, et portait les esprits aux noirs pressentiments****. La disette enfin était apparue avec toutes ses douleurs sourdes, ses craintes continuelles, ses invincibles nécessités. Quelques paysans mangèrent du son et de l'herbe bouillie. — Tel fut l'hiver de 1788-1789.

Dès le mois de septembre, on tremblait sur la saison qui allait s'ouvrir. Pendant huit jours, le peuple, attroupé sur le terre-plein du Pont-Neuf, dit *Place de Henri IV*, entoura et fit saluer par les passants, notamment par le

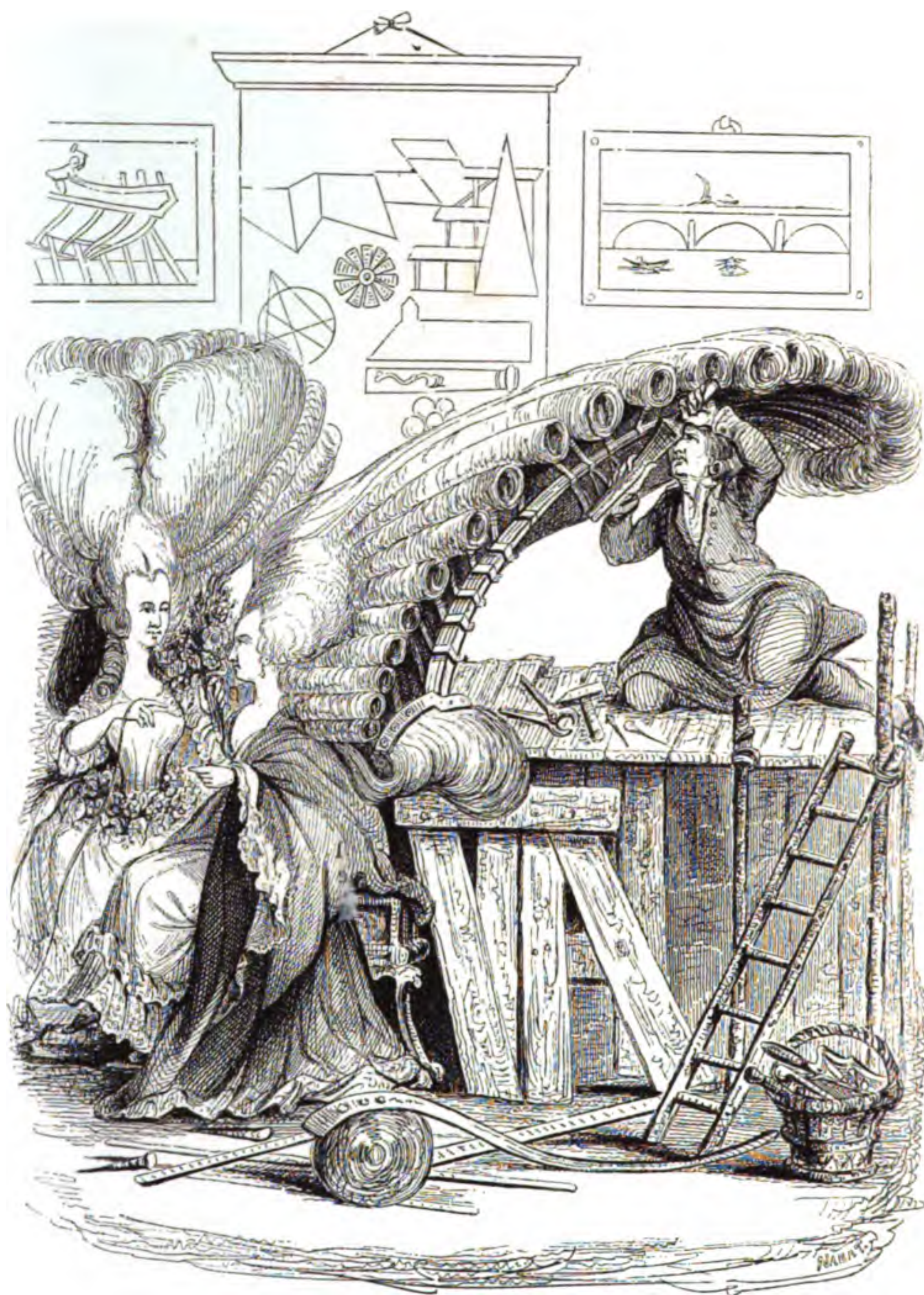
* *Journal de Paris, passim.*

** Voir le numéro du jour : le duc d'Orléans est inscrit pour 12,000 livres.

*** Cabinet des modes, Journal.

**** Témoin oculaire.

MODE DES GRANDES COIFFURES. — 1788.



Académie de Coiffure.

duc d'Orléans, la statue du *bon roi Henri* *. En décembre, le duc d'Orléans, par philanthropie, ou pour se rendre populaire — qui peut savoir? — fit distribuer du pain et des comestibles aux pauvres, dans plusieurs paroisses de la capitale, et allumer, aux jours les plus durs, de grands feux sur les places publiques. Il avait chargé son intendant d'écrire à l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, pour qu'il donnât aux pauvres mille livres de pain chaque matin. D'après ses ordres, deux remises attenantes au Palais-Bourbon avaient été transformées en cuisines, et de grosses pièces rôties étaient journellement accordées aux passants affamés. — L'archevêque de Paris, M. de Juigné, mangea son revenu, s'endetta même, ponr aider les malheureux. — Mme Necker, non contente d'avoir fondé un hôpital en 1778, se signalait encore dans cet hiver terrible. — Quant au roi, il faisait abattre les forêts voisines de Paris, et ordonnait des distributions gratuites. Il portait des souliers percés **; il ne jouait plus qu'un écu au tric-trac ***.

Mais, pour comble de malheur, les escrocs étaient en nombre. Le vol n'a pitié de rien! On redoutait surtout alors une société infernale dont les membres étaient désignés sous le nom de *Praticiens* ****. Ils fabriquaient de faux billets et des expéditions commerciales controuvées.

Or, pendant que la haute société, pour qui l'hiver, au contraire, est la saison du plaisir, se préoccupait des modes, des fêtes, des spectacles, disputant au duc d'Orléans l'avantage d'avoir des *Jockeys de bonne mine;* pendant que les financiers galants, et les grands seigneurs se ruinaient à faire construire des *folies* *****; pendant que les fils de famille parcouraient les quais et les promenades, les deux montres aux côtés, les mains chaudement enveloppées dans des manchons énormes, ou profitant de l'hiver pour organiser des courses en traîneaux; pendant que les classes élevées, hommes et femmes, passaient des nuits entières à jouer dans les *enfers* ******, au boston, au biribi, au whist, au reversi, au creps, au tric-trac, laissant aux valets et aux ouvriers la jouissance des billards publics, et d'un unique et dernier jeu d'arquebuse, établi dans les fossés de la Porte Saint-Antoine, — l'esprit révolutionnaire marchait.

En effet, le *Cirque du Palais-Royal* venait de s'ouvrir. C'était un vaste souterrain disposé en forme d'arène, local commode pour les assemblées,

* *Tableaux historiques de la Révolution*. Cette cérémonie dura jusqu'au 16 septembre.

** *Louis XVI et ses vertus*, par Proyart.

*** *Mémoires de Cléry*, son valet de chambre.

**** *La feuille du marchand*, journal.

***** Maisons de plaisance. Les plus fameuses étaient : la *Folie d'Artois* (Bagatelle); la *Folie-St-James*, à Neuilly; la *Folie Genlis*, dans le quartier Popincourt; la *Folie Méricourt* et la *Folie Beaujon*.

****** Noms des tripots de bon ton.

et où l'on jouait la comédie. Déjà le *cercle social*, qui y tenait ses séances, s'occupait de l'avenir du genre humain ; il allait bientôt manifester, par le moyen du journal la *Bouche de fer*, les opinions de ses adeptes appelés les *francs-frères*. Déjà la dénomination générique de : « *le Palais-Royal* » était connue et employée pour désigner les *motionnaires* du jardin *.

Cette année-là (1789), malgré l'hiver, le carnaval fut long et superbe; il datait du lendemain du *jour des rois*. Longchamp fut brillant : jamais la mode n'avait été si capricieuse, si féconde en inventions. Les *caracos* de satin, les souliers à la chinoise, les culottes, les habits à doublure de couleur, les boucles aux *nœuds d'amour et aux coquilles*, les redingottes à double collet, faisaient fureur. La vogue des wiskets, équipages à deux chevaux, allait croissant, grâce à *l'anglomanie* qui se reproduisait de toutes parts. Il y eut de la magnificence dans la décoration des logements. Mais le luxe n'est qu'un manteau qui dissimule les misères d'un peuple : elles se voient toujours bien par quelques trous. Il semblait que Paris, en particulier, voulut lutter — contre la famine, qui existait réellement, puisque dès les mois d'avril les marchés devinrent orageux, à cause des interceptions de grains ** ; — et contre le froid qui s'obstinait à être rigoureux, comme le prouve cette phrase du *cabinet des modes :* « On allume encore du feu aujourd'hui (11 mai 1789), au moins le soir, dans presque toutes les maisons. »

Ainsi, c'est pendant cet hiver terrible que les *hommes d'action* s'exaltèrent près de leur foyer, ou dans les *chauffoirs* publics, ou dans le *cirque du Palais-Royal*, après la comédie, ou dans les *nombreux cabinets de lecture*, établis à l'imitation de celui que Girardin venait d'inventer et de construire dans un pavillon de l'ancien bassin du Palais-Royal ***. Les *classes mitoyenne* lisaient, péroraient, étaient avides de nouvelles; la politique était descendue dans les rues.

En face de cette misère affreuse du peuple ou de sa prédisposition aux violences, il est difficile de juger avec connaissance de cause les motifs qui ont déterminé les journées des 27 et 28 avril. Une foule d'ouvriers se présenta devant la manufacture royale de Réveillon, fabriquant de papiers peints au faubourg Saint-Antoine, et organisa un pillage général. On dit que cet événement est dû à une diminution trop forte de salaire; alors, ce ne serait que l'effet du désespoir d'un peuple égaré ou affamé ****. Ceux qui

* *Révolution de France*, par Beaulieu.

** *Mémoires du baron de Bezenval.*

*** Cette invention fit époque, et contribua beaucoup au développement de la puissance du journalisme.

**** Le prince de Montbarey, alors ministre de la guerre, et bien renseigné sur les faits, a adopté cette dernière opinion dans ses *Mémoires*. Le pillage de la maison Réveillon est un de ces événements qui sont toujours restés à l'état de problème historique.

lui attribuent une cause politique, font remarquer ce qu'a été dans la suite le faubourg Saint-Antoine, — un foyer d'émeutes et de rassemblements.

Ces descriptions, si longues qu'elles aient pu paraître au lecteur, étaient, selon nous, indispensables; et nous les considérons, dans leur ensemble, comme une exposition du drame dont l'action va se dérouler devant nos yeux. On a pu remarquer combien les esprits étaient inquiets et agités; combien il y avait indifférence d'une part, et de l'autre, exaltation. Nous connaissons les sentiments du peuple pour ses princes; nous savons avec quelles conditions de puissance Necker a pris la direction des affaires, quelles espérances sa présence a fait naître; nous devinons enfin le rôle que les États-Généraux sont appelés à jouer. Le mot de finances ne sera qu'un prétexte, et il est probable qu'ils porteront atteinte à l'unité du pouvoir monarchique.

Les États-Généraux étaient convoqués pour le 1er mai.

FIN DU CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II

Élections des députés — Compliments des *dames* de la Halle. — Caricatures sur la réunion des trois ordres. — Assemblée nationale. — Comité des *Subsistances*. — Les *aristocranes*, *aristocruches*, etc. — L'œuf à la coque. — Litanies patriotiques. — Affaire de l'Abbaye. — Les cocardes. — Triomphe de Necker et du duc d'Orléans. — Organisation de la *milice parisienne*. — Prise de la Bastille, HEURE PREMIÈRE DE LA LIBERTÉ. — Le prince *tricolore*; la *lanterne*. — L'intrépide Palloy. — Résultats de la prise de la Bastille.

La question vitale du moment consistait dans l'élection des députés aux États-Généraux. Pour y parvenir, on avait provisoirement divisé la masse des électeurs en *districts* et en *assemblées primaires*, mode d'uniformité, mais aussi d'égalité, et qui fit naître aussitôt de grandes dissensions. Les anciennes divisions d'ordres avaient toute leur force; le clergé et la noblesse jouissaient, de temps immémorial, de priviléges et de prérogatives qu'ils ne se souciaient point d'abandonner. Le dernier ordre, au contraire, n'ayant que l'avenir et presque point de passé, ne pouvait se permettre aucun acte d'indépendance qui ne passât pour de l'audace. C'est cette lutte opiniâtre des trois ordres qui sera le principal objet de ce chapitre, lutte qui ne finit pas même avec la prise de la Bastille, et qui stimula, six mois durant, la verve et l'esprit des camps opposés. Les dissensions des trois ordres ont donné lieu à de nombreuses caricatures, surtout de la part du tiers-état : on n'est jamais si spirituel que lorsqu'on est matériellement le plus faible.

A Paris, les réunions préparatoires se tinrent dans le local de l'*archevêché*. Chaque ordre nommait son *procureur*. Il arriva un jour que le procureur du tiers-état prononça hautement son éloge, ce qui fut d'abord fort bien goûté par la noblesse; mais un noble ayant renouvelé la louange, fut désapprouvé par plusieurs de ses *confrères* et maltraité *personnellement* *. Nous laissons

* Mémoires de Bailly.

à penser, par comparaison, ce qui dut avoir lieu en province où l'esprit de caste était encore plus invétéré.

En cette circonstance, le roi lui-même montra sa partialité. Il voulut que les trois ordres se présentassent à lui en habits de cérémonie, avant l'ouverture des États-Généraux ; et le samedi 2 mai, *vu le grand nombre des députés*, le clergé dut se rassembler à onze heures du matin dans le salon d'Hercule, à Versailles ; la noblesse, à une heure ; le tiers-état à quatre.

Evidemment, le pouvoir et les ordres privilégiés s'efforçaient de tenir le tiers-état en tutelle. Le lundi, 4 mai, à l'assemblée de Paris, l'abolition de l'usage de parler au roi à genoux, en faveur de ce dernier ordre, ne fut pas prononcée sans contradicteurs ; et, à quelques jours de là le *journal des Etats-Généraux*, commencé par Mirabeau, député du tiers de la sénéchaussée d'Aix, fut suspendu. Seule, l'assemblée de la *généralité* de Paris, toujours pour se distinguer, frappa une médaille destinée à perpétuer le souvenir de ses séances *.

Au reste, ces mauvais-vouloirs ne pouvaient résister à l'impulsion des esprits. Le roi se crut donc obligé de laisser vivre la feuille de Mirabeau. Le tiers-état, d'ailleurs, avait pour lui les sympathies des masses qui suivaient fort assidûment les élections. A Paris, pendant les opérations électorales, l'agitation régnait ; le peuple, toujours sur pied, encombrait rues et places. Les anecdotes les plus controuvées circulaient ; les électeurs s'arrachaient entre eux les brochures dans les cabinets de lecture, échoppes en plein vent, aux portes desquelles appendaient d'énormes écriteaux où était imprimée en grosses lettres la liste des nouveautés du jour. **

Les électeurs pensèrent qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de choisir pour députés des avocats dont l'éloquence servirait leurs intérêts et la cause de la liberté ; ils écartèrent les gens de lettres comme de pauvres rêveurs ; ils goûtèrent peu les négociants, toujours préoccupés d'affaires et de leur bien-être personnel. Tout cela fut peut-être un tort. On l'a dit : on parla trop pendant la révolution ***.

Six semaines suffirent pour les élections dans toutes les *généralités* de France : il semblait qu'on eût sauvé le pays. A peine les choix furent-ils terminés que l'assemblée de l'archevêché de Paris reçut bon nombre de gracieuses félicitations, entre autres celles des marchandes de poissons qui venaient « remercier les électeurs et leur recommander les intérêts du

* On remarquait sur la médaille ces mots *legi regique fideles*, fidèles à la loi et au roi ; où était le vieil adage : *Si veut le roi, si veut la loi* ?

** Mémoires d'un prêtre régicide.

*** Sur 621 députés du tiers, on comptait : 374 magistrats, avocats, ou hommes de loi ; 185 négociants ou financiers ; 12 médecins et 4 hommes de lettres.

peuple. » Les fruitières-orangères et autres *dames* de la halle offrirent aussi leurs hommages, et chantèrent des couplets à la gloire des députés du tiers qui, eux, se déclarèrent leurs amis et leurs *frères* *. — Premier exemple de ces protestations d'amitié, d'égalité, de fraternité entre les diverses classes, dont on abusa tant par la suite. Les mots ont été plus influents que les faits à l'époque que nous retraçons ici ; et les mots, en politique, ressemblent à des vitres de couleur qui, placées devant une lumière, la modifient aux yeux selon leurs nuances différentes. Le foyer est un, invariable : le mot devrait être le verre ordinaire au travers duquel on découvre la vérité. Et pourtant, un mot, une tête, — là en est venue la révolution.

Les *Etats-Généraux* s'ouvrirent par une procession solennelle et par une messe du Saint-Esprit. Une ordonnance, en réglant les costumes des députés, établit des distinctions entre les trois ordres, ce qui produisit un mauvais effet.

L'ordre du clergé, premier nommé selon l'usage, avait le costume ordinaire.

La noblesse fut invitée à prendre la tenue de cérémonie. Les costumes du temps d'Henri IV et de Louis XIII reparurent, mais non pas seulement à cause des États-Généraux. Déjà la cour, pour les jours d'étiquette, s'était habillée à la *Henri IV*, pendant les trois premières années du règne de Louis XVI, en 1774, 1775 et 1776 **.



Disons-le, ce fut un tort de mettre la noblesse sur le pied du cérémonial.

* Mémoires de Bailly.

** Recueil de costumes de ces trois années, au cabinet des estampes de la bibliothèque royale.



Michel GÉRARD, cultivateur, député de Saint-Martin de Rennes, né le 2 juillet 1737.

Le costume du tiers-état était simple et sévère, comme son rôle.



Un seul député du tiers avait conservé son costume des campagnes : c'était Michel Gérard, cultivateur, député de Saint-Martin-de-Rennes en Bretagne, lequel avait gardé l'habit, le gilet, et la ceinture du Bas-Breton *.

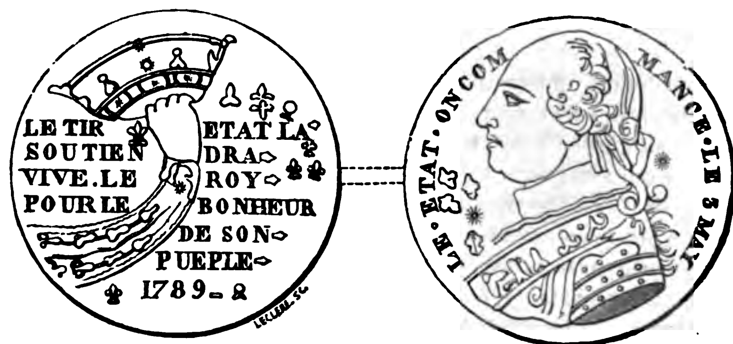
La salle qui avait servi à l'assemblée des Notables, et qui était située dans l'avenue de Versailles, reçut les députés aux États-Généraux. Elle se composait de plusieurs chambres distinctes. Aussitôt après la séance d'ouverture, fameuse par trois discours sans portée, — celui du roi qui semblait peu propre à la circonstance, celui de M. de Barentin, garde-des-sceaux, qu'on n'écouta pas, celui enfin de Necker, qui était fort au-dessous de ce qu'on en attendait, — les députés procédèrent à la vérification des pouvoirs. Elle fut l'origine d'une discussion déplorable, intempestive, ridicule. Le clergé et la noblesse s'assemblèrent dans des chambres différentes; le tiers-état eut la salle commune. Mais, le tiers (car beaucoup affectaient de ne pas dire le tiers-état) portait plus haut la tête, à mesure que ses concurrents cherchaient à l'abaisser; il prenait, en revanche, le rang le plus honorable dans *l'opinion*, le mot banal d'alors; il avait ses vengeurs naturels dans la bourgeoisie, dans le public, qui tympanisa la noblesse et le clergé. Parmi les chansons courant les carrefours, les spectacles, les cafés, on remarque

* Nous donnons le portrait de Michel Gérard que nous avons trouvé dans la magnifique collection de M. Laterrade.

surtout celle-ci qui se chantait sur l'air de Calpigi; nous en extrayons le premier couplet :

Vive le tiers-état de France !
Il aura la prépondérance
Sur le prince, sur le prélat !
Ahi ! povera Nobilta !
Je vois s'agiter la bannière ;
J'entends partout son cri de guerre :
Vive l'ordre du tiers-état !
Ahi ! povera Nobilta !

Plusieurs médailles furent frappées à l'occasion des États-Généraux. On voit sur presque toutes ces mots : *Vive le roi pour le bonheur* de son peuple! Celle que nous donnons ici est en étain, et se vendait à très-bas prix. Elle est pleine de fautes d'orthographe, mais le sens en est clair, et d'une haute portée *.



Les caricatures se mirent de la partie. Une d'elles représentait un homme de *basse extraction*, portant sur son dos un noble et un prêtre; une autre est intitulée: la *fermière en corvée*. La fermière porte une religieuse et *une dame de qualité*. — Les deux prolétaires, surchargés par leur fardeau, prononcent ces paroles : « il faut espérer que ce jeu-là finira bientôt. »

* Tirée de l'*Histoire numismatique* de la révolution par M. Hénin, ouvrage très-estimé.

Il y a aussi l'*œuf à la coque*. — Le tiers porte l'œuf, dans lequel le clergé et la noblesse seuls trempent leurs mouillettes de pain *.



Qui ne voit là une manifestation non équivoque des idées du jour? Pourtant, il ne fut tenu aucun compte des impatiences populaires. Les ordres privilégiés discouraient gravement sur leurs prérogatives, et refusaient le vote par têtes, ou le *doublement* du tiers-état, ce qui réduisait la bourgeoisie à l'impuissance. La vérification des pouvoirs n'eut pas lieu en commun. Les députés du tiers déployèrent alors une grande activité, tandis que le clergé et la noblesse passaient, au contraire, la moitié de leurs séances sans délibérer **..Il y eut en outre des interruptions de séances motivées par des circonstances extérieures, et dont on appréciera la valeur. — Le Dauphin, depuis longtemps malade, mourut, le 3 juin à Meudon, et l'assemblée alla, le 8, jeter de l'eau bénite sur son cercueil; le 11 et le 18, une députation accompagna le roi pour les processions du Saint-Sacrement, à Notre-Dame de Versailles.

Ce dernier fait, indiqué comme par digression, nous conduit à en examiner un autre auquel il donna lieu. Voici ce qui se passa dans l'église Notre-Dame. Le clergé fut placé à droite le long des stalles et des places destinées au roi et à la famille royale; la noblesse à gauche, dans les places correspondantes; les *communes* *** occupèrent le milieu et des banquettes placées

* Cabinet de M. Laterrade.

** Voyez les séances du *Moniteur*.

*** L'expression les *communes* fut employée dans les premiers mois de l'assemblée nationale, comme synonyme de tiers-état.

en face du maître-autel et derrière le lutrin. Bientôt on vint leur dire qu'il fallait enlever les banquettes afin de laisser libre passage à la procession. Ce pauvre tiers eût été contraint à se tenir debout ! mais Bailly, son président, « trouva la chose indécente et signifia qu'il ne la souffrirait pas *. » Il gagna la partie et en fut puni peu de jours après, car il ne put obtenir, comme les présidents des autres ordres, le libre accès auprès du roi qui, notons-le bien, refusa de recevoir la députation du tiers-état à la mort du Dauphin.

Nous n'avons pas aggloméré ces faits uniquement pour les produire à charge contre la cour ou contre les courtisans. Ce rôle est indigne de l'historien qui doit faire acception des temps et des lieux, avant de prononcer un jugement sur les personnages. La noblesse et le clergé ne pouvaient soudainement abdiquer leur morgue, leur orgueil, comme on jette un manteau couvert de taches. Seulement, plus de ménagement envers le tiers eût servi leurs propres intérêts, d'autant plus que la puissance du peuple augmentait de jour en jour. Il y avait d'ailleurs, il faut en convenir, dans toutes ces mystifications gratuites, de quoi aigrir son esprit : — C'étaient des piqûres d'épingles auxquelles il devait riposter plus tard par des coups de pique.

Cependant le tiers se lassa de ces humiliations, et craignit *de faillir au mandat* que les électeurs lui avaient confié. Le 17 juin, il se déclara lui-même *assemblée nationale*, sur la motion de l'abbé Sieyes, son héros. Le tiers commençait déjà à être quelque chose.

Dans cette séance le mot *décréter* est employé pour la première fois **. Mirabeau entre dans sa carrière d'orateur par un magnifique discours; il veut qu'on appelle les communes *Assemblée des représentants du peuple français*. — Du *peuple*, dont le nom est couvert de la *rouille des préjugés*. Et il rappelle que les amis de la liberté étaient les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas. Début éclatant, et conforme au surnom d'*ouragan* qui lui avait été donné par sa famille. Ne perdons pas de vue ce géant qui domine toute l'assemblée nationale où son influence n'eut, pour ainsi dire, pas de bornes.

Les députés instituèrent un *comité des subsistances* chargé de veiller aux approvisionnements de Paris. Le soir même, vers cinq heures, il se fit un grand mouvement aux alentours de l'assemblée ; la foule s'y porta. Plusieurs membres de l'ordre du clergé se réunissaient aux communes et donnaient ainsi l'exemple de l'union qui n'avait jamais été plus nécessaire. Le peuple, rassemblé dans la cour, prodigua aux ecclésiastiques sortants les huées ou les bravos, selon qu'ils coopéraient ou non à l'œuvre de réunion.

* Mémoires de Bailly.

** *Essai sur la révolution*, Beaulieu.

Ainsi, l'assemblée nationale se trouvait en nombre imposant, et le lendemain elle se rendit à neuf heures du matin dans le lieu ordinaire de ses séances. Des *gardes françaises* en défendaient l'entrée. Quelques hérauts d'armes, — revêtus de leurs cottes de velours violet cramoisi et armoriées, de leurs toques noires et de leurs caducées, — proclamaient à son de trompe, par toute la ville de Versailles, une séance royale pour le 22, et la suspension des séances ordinaires jusqu'à nouvel ordre. Les députés murmurèrent ; les jeunes, ardents qu'ils étaient, voulaient entrer de vive force dans la salle ; d'autres, plus observateurs des formes, demandaient qu'on allât à Marly, tenir séance sous les fenêtres du château royal ; d'autres, plus enthousiastes, qu'on transformât la place d'armes en Champ-de-Mars ; le plus grand nombre indiquait le *Jeu de Paume* par l'organe du docteur Guillotin. Et ce lieu privilégié des passe-temps de Louis XVI fut témoin d'un serment solennel par lequel l'Assemblée déclara qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir établi une *Constitution*.

Le jour suivant était un dimanche, et comme on observait encore fidèlement les dimanches et fêtes, il n'y eut point de séance. D'ailleurs le tiers-état voulait une réunion royale ou non royale. Mais un ordre, daté de Marly, que Louis XVI habitait depuis la mort du Dauphin, avait *remis* la séance solennelle au 23 ; d'autre part, le comte d'Artois avait fait retenir pour son compte la salle du Jeu de Paume. Il fallut que l'assemblée cherchât un autre local. L'église des Récollets étant trop petite, Saint-Louis servit de refuge aux députés qui allaient quérir un gîte ainsi que des mendiants. Là, sous ces voûtes saintes, on répéta les mots *famille* et *fraternité*, et l'on résolut de continuer les délibérations, après la séance royale, malgré toute espèce de décisions contraires de la part du gouvernement.

Or, cette séance fut nulle ; elle ressemblait à celle qui avait inauguré les États-Généraux. Le tiers-état tint parole. Lorsqu'il lui fut enjoint de quitter la salle, il résista, on sait comment. De ce jour, les communes l'emportèrent. De minorité qu'elles étaient d'abord, elles devinrent peu à peu majorité, qui imposa sa volonté aux nobles ou aux ecclésiastiques réunis à elles. Le tiers-état formait l'Assemblée nationale.

Elle eut lieu enfin cette mixtion complète des trois ordres, si désirée, et trop longtemps attendue ! *Mieux valait tard que jamais* *. Et ce n'était encore qu'une pacification apparente, sur laquelle les hommes sensés ne pouvaient se faire illusion. Quant au peuple, un sentiment double s'empara aussitôt de lui : haine mêlée d'orgueil. Ses danses en rond, ses feux de joie, ses illuminations pour un événement aussi important, ne rendaient sa pensée qu'à demi. Il se procurait les petites jouissances du triomphe, il inventait la dénomination d'*aristocrate*, et disait déjà d'un homme « qu'il avait les

* Texte d'une estampe.

*formes aristocratiques** : » ce qui équivalait, selon lui, à la plus grossière injure.

Chacun des principaux aristocrates reçut même un nom burlesque. Le comte d'Artois, dont la tête avait été mise à prix, fut surnommé *aristocrane;* le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, *aristocroc;* l'archevêque de Paris, *aristocrossé;* un autre, *aristocruche.* Les comédiens du Théâtre-Français parodièrent la chose; ils appelèrent l'acteur Molé *aristopie,* et La Rochelle, qui toussait toujours, *aristocrache.*

Une seule phrase suffira pour nous éclairer sur les véritables dispositions de la noblesse. Quarante-sept députés nobles venaient de se réunir à l'Assemblée nationale. A cette nouvelle, un homme de cour s'écria : « je les plains! voilà quarante-sept familles déshonorées, et auxquelles personne ne voudra s'allier. »

Y a-t-il bonne foi possible avec de pareils sentiments dans le cœur de gens qui se serrent la main?

La noblesse et le clergé étaient solidaires aux yeux du peuple. Un placard, *Lettre des Parisiens*, affiché en tous lieux, appela sur eux la réprobation générale. La vertu du duc d'Orléans leur était opposée en exemple.

En ce moment de folle ivresse, l'allégorie devint à la mode pour la manifester. Dans toutes les gravures, un triangle figura les trois ordres : trinité politique. La Concorde les rassembla autour du Monarque. Les trois ordres réunis, cela faisait trois têtes dans un même bonnet, — dans le bonnet du tiers, remarquons-le bien. Il fut prouvé, par les mathématiques, que, IV — XII = XVI; Louis XVI, par conséquent, valait, à lui seul, Henri IV et Louis XII. Le *vœu* général était accompli; les trois ordres s'embrassaient en disant : « V'la comme j'avions désiré que ça fût. » On voit des cadrans de montre avec l'épée, la crosse et le rateau.

Mais bientôt, le tiers-état fit sentir qu'il *avait la prépondérance,* conformément aux prédictions du chansonnier. Les rôles étaient changés. Ce n'était plus la fermière, ni le prolétaire qui portaient le fardeau, c'étaient maintenant l'abbé et la religieuse, disant :

« J'savais ben qu'j'aurions not'tour. »

A l'heure qu'il est, *un barbier rase l'autre,* comme on a coutume de dire, et comme le rappelle une caricature. L'homme qui représente le tiers-état est parfaitement bien assis dans un fauteuil; un noble le rase, et un abbé remplit le rôle de garçon perruquier. A l'heure qu'il est, et répétons-le, puisque les rôles sont changés, ce n'est plus le prolétaire qui, complaisam-

* Almanach de la Révolution à l'année 1789.

4 AOUT 1789



Branche sc.

Enterrement de Monseigneur des Abus

ment, porte sur son dos *l'œuf à la coque*. Non; mais l'œuf est posé dans un coquetier. Les trois ordres mangent ensemble, en amis, en frères. Cette fois, l'homme du tiers-état tient en main la mouillette la plus forte.



Ce n'est pas tout, et le tiers pense que sur lui repose, en partie, l'avenir de la France, dont une gravure, mal faite mais d'idée heureuse, explique allégoriquement l'état actuel. Un arbre de liberté élève vers le ciel sa tête majestueuse, les députés du tiers-état sont perchés sur ses branches, tandis que le clergé et la noblesse font mille efforts pour le renverser. D'un côté, la France, demi-morte, invoque l'assistance de Louis XVI et de Necker. — Mes amis, s'écrie-t-elle, ayez pitié de ma situation, il y a longtemps que je suis abandonnée! — Sire, dit Necker, il faut la secourir; — nous la relèverons, répond Louis XVI *.

D'un autre côté, on voit le roi assis sur son trône. Necker est en face de lui, tenant une balance. Et, lui montrant que l'*impôt* pèse plus que l'*imposition*, le ministre ose dire: — Sire, cela n'est pas juste. — J'y remédierai, repart Louis XVI, avec le temps et vos conseils.

Ecoutez enfin, lecteur, le peuple chanter ses litanies nationales. Il demande, il exige des réformes, il exprime ses vœux, il s'écrie avec force :

Des suppôts de la chicane, délivrez-nous, seigneur!
De la visite des commis de barrières et des aides, délivrez-nous, seigneur!
Des capitaineries et des gardes-chasse, délivrez-nous, seigneur!
De la milice, délivrez-nous, seigneur!

Noble citoyen, protégez-nous;
Vertueux prélat, priez pour nous;

* Cabinet de M. Laterrade, et cartons de la bibliothèque royale.

Ministre du trépas, épargnez-nous ;
Soldats de la patrie, défendez-nous ;
Et nous vous bénirons tous*.

Il est facile de concevoir le succès de ces gravures et de ces caricatures. Les curieux qui assiégeaient les boutiques des marchands d'estampes, riaient d'abord de la chose; et puis, par une pente naturelle et insensible, la réflexion engendrait le mépris qui, chez le peuple, est frère de la haine. Or, le nombre des curieux devenait considérable, car depuis le commencement du mois de mai, beaucoup d'Anglais voyageaient sur le continent, et habitaient Paris, où les bureaux de change regorgeaient de guinées**. Jamais l'*Anglomanie* n'avait été plus en usage; elle faisait concurrence, pour la renommée, au parti des *orléanistes*. Le duc d'Orléans, mal vu en cour, et qui avait affecté de *marcher avec le tiers*, lors de la procession des Etats-Généraux, ne pouvait manquer d'avoir des adeptes, même des admirateurs enthousiastes. Nous verrons, que par l'effet de son caractère inconstant et pusillanime, ce prince eut à souffrir de la fausse position d'un chef de parti, sans profiter des avantages qui en résultent, et que les paroles prêtées plus tard à Mirabeau : « il ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui », étaient vraies sous plus d'un rapport.

Revenons maintenant à la politique proprement dite; occupons-nous de l'Assemblée nationale et des clubs.

Tout naturellement, les nuances des opinions des députés variaient à l'infini. Trois grandes divisions s'établirent. Il y eut le *côté droit* de l'Assemblée, lequel se composait des intolérants, de ceux qui ne voulaient accepter en aucun point la révolution ; le *côté gauche*, c'est-à-dire les partisans des réformes et des innovations politiques ; les *impartiaux* enfin, autrement appelés le *ventre* ou les *amphibies*, qui n'avaient point encore d'idées arrêtées : hommes louches, dont un œil contemplait les splendeurs et les douces béatitudes du temps passé, et dont l'autre œil apercevait déjà dans l'ombre le tableau des choses qui allaient être faites. Ces dénominations furent d'abord purement statistiques, selon la position des députés par rapport au président. Elles commencèrent à être employées quelques séances après l'ouverture des Etats-Généraux.

Autour de cette planète gouvernementale gravitaient un bon nombre de satellites. C'étaient, en premier lieu, les clubs dont l'apparition en France a été indiquée plus haut; les clubs, *écoles mutuelles* de politique, et parmi lesquels ressortaient celui des *Américains*, puristes libéraux, fondé en 1785 ; celui de *Bretagne*, précurseur des *jacobins*, et d'autres sociétés formées par les amis éprouvés de la famille royale, désignés sous le nom ironique de

* Ces litanies sont tirées d'une série de dessins patriotiques.

** Baron de Bezenval.

monarchiens *. Tous ces clubs, plus ou moins nombreux ou importants, commençaient déjà à se déclarer parfois *en permanence*, et à se préoccuper du *salut de la patrie*. **

Nourri des principes qui y étaient enseignés, le peuple semblait posséder un sens de plus que par le passé, la politique. Il lisait avidement les séances de l'Assemblée nationale. L'habitant des campagnes quittait sa charrue afin d'interroger les courriers, les commis-marchands, les voyageurs. Certainement la révolution était accomplie dans les esprits ; il ne s'agissait plus que d'être logique avec elle, car la logique est la loi des œuvres politiques. Un champ vaste avait été ouvert aux espérances du tiers-état, et il ne fallait pas revenir sur des concessions accordées. Mais on ne voulut pas y prendre garde ; on répondit aux exigences par des obstinations ; aux idées libérales par des coups-d'état ; aux besoins de fraterniser par des rancunes. Pour preuve, rappelons les manifestes des ordres privilégiés, et l'emploi fréquent de la force armée contre le peuple.

Cependant, le 30 juin, un commissionnaire entra précipitamment dans le café de Foy, et remit aux habitués de l'établissement une lettre d'avis. Des *gardes françaises*, emprisonnés à l'Abbaye pour cause d'insubordination, devaient être transférés la nuit à Bicêtre. La nouvelle était de nature à intéresser les motionnaires du Palais-Royal. Un d'entre eux donna lecture de cette lettre, publiquement, au milieu du jardin. Mille individus environ coururent à l'Abbaye pour mettre les prisonniers en liberté. Ceux-ci furent portés en triomphe, soupèrent dans le jardin aux frais de leurs libérateurs, et couchèrent dans la salle du *théâtre des Variétés* ***. Le lendemain on leur donna des logements à l'*hôtel de Genève*. Des paniers, suspendus aux fenêtres avec des rubans, étaient destinés à recevoir les offrandes des passants. Une députation demanda la grâce des gardes françaises au roi, et se rendit à l'Assemblée nationale. Chose remarquable ! Des hommes sans mission politique aucune franchirent le seuil d'une assemblée parlementaire, et sollicitèrent sa médiation auprès du roi. Les députés prirent cette demande en considération après quelques murmures et promettant d'implorer la clémence de Louis XVI. Faiblesse fatale ! Dans la suite, ces conflits devinrent fréquents ; l'assemblée se laissa souvent entraîner par des citoyens du dehors, ayant un pied dans le sanctuaire légal, et l'autre pied encore sur le pavé de la place publique.

Cet acte d'insubordination, protégé par les motionnaires, fut comme le signal d'une commotion générale qui éclata dans le commencement de juillet. Le 8, un espion de la police fut massacré ; le 9, deux officiers de hus-

* *Almanach de la Révolution.*

** *Révolution de France* par Beaulieu.

*** Aujourd'hui le Théâtre-Français.

sards se présentèrent au Palais-Royal; on leur barra le passage; ils insistèrent et tirèrent leur sabre, au grand mécontentement de la foule. D'autre part, les ouvriers de Montmartre, exaspérés par la vue des troupes qui environnaient Paris, arrachèrent de prison un détenu et se transportèrent au Palais-Royal entre onze heures et midi. Ils avaient un drapeau sur lequel on lisait ces mots : *Vive le Tiers!* Le 10, un fait plus grave encore se passa; les canonniers des Invalides quittèrent leur poste et vinrent au Palais-Royal danser avec les poissardes. Ils se disaient du *tiers-état* aussi *. Quel foyer que le Palais-Royal! C'est là que s'organisèrent les insurrections sous l'Assemblée nationale. Pendant la révolution, le lecteur s'en convaincra à mesure qu'il avancera dans cet ouvrage, il y a eu, à différentes époques, des lieux consacrés pour les mouvements populaires.

Juillet, le mois des révolutions, s'annonce sous de fâcheux auspices. Les régiments qui emplissent Versailles, Sèvres et Saint-Cloud, motivent des craintes à Paris. Tous les visages sont inquiets et sombres. Mirabeau demande le renvoi des troupes. Un seul nom est cité partout, celui de Necker, le *sauveur de la France*, qui a refusé d'accompagner Louis XVI à la séance royale, et qui ne veut pas laisser transférer l'assemblée dans une ville de province, à Noyon ou à Soissons.

Alors la cour se tenait sur la défensive, elle était en opposition avec M. Necker, tellement que le 11 il reçut l'ordre de donner sa démission et de partir mystérieusement. Le moment était mal choisi.

Sa disgrâce fut bientôt connue à Paris, mais on n'en parla d'abord qu'avec beaucoup de circonspection. Le 11, à midi, on savait que MM. de Montmorin, Saint-Priest et de la Luzerne partaient aussi. Necker quittant les finances, cela faisait penser que tout était perdu; aussi les agents de change délibérèrent sur les suites de cet événement, et sur les atteintes qu'il pouvait porter au commerce; ils décidèrent que la Bourse serait fermée le lendemain. La consternation et l'agitation régnaient. Des bandes d'individus armés incendièrent la barrière de la Chaussée-d'Antin. *Trône vacant*, voilà ce que l'on avait affiché dans Paris, avec cette phrase : « O duc d'Orléans, digne descendant de Henri IV, paraissez, mettez-vous à la tête de vingt mille hommes qui vous attendent ** ! »

Le *Palais-Royal* aussi protesta contre ce coup d'état. Malgré les affiches que l'autorité avait fait placer pendant la nuit, et qui invitaient les citoyens à rester chez eux, une foule de motionnaires se rassembla dans le jardin, pérorant et manifestant son opinion par des cris et par des gestes. Camille Desmoulins, jeune avocat et ami de Maximilien Robespierre, membre de l'Assemblée nationale, était le plus animé. Il monta sur une table, et déclara

* Courrier de Paris, *passim*.
** Appel au peuple, par Louis XVI.

J'écris au ministre
de la guerre après avoir connu les
intentions du Roy, relativement a
la demande que l'on fait d'une ou
deux compagnies dans la Marche
J'espere Monsieur qu'en repondant
a vos substituts vous leur rappellerez
l'esprit du dernier arrest du Conseil
et les engagerez a y repondre avec
sagesse & convenance; J'ai l'honneur
d'etre avec le plus parfait attachement
Monsieur Votre tres humble & tres
obeissant serviteur
Necker

que le renvoi de M. Necker était une « Saint-Barthélemy des patriotes, » que les troupes du maréchal de Broglie allaient égorger tout Paris, et qu'il fallait prévenir leurs attaques en s'armant bien vite. En disant ces mots, il montrait deux pistolets qu'il tenait à la main. C'est Camille Desmoulins qui consacra ce jour-là l'usage de la cocarde. Les feuilles d'arbres furent attachées aux boutonnières, et une femme distribua *gratis aux amis* une demi-aune de ruban vert.

Il semblait que les paroles de ce jeune homme fussent de véritables oracles. Il conseilla de fermer les spectacles; et aussitôt le peuple courut à l'Opéra, exigea relâche, et l'obtint. Les spectateurs sortirent du théâtre, et défilèrent entre deux haies de citoyens. Il était quatre heures un quart.

Aussitôt après, les agitateurs se rendirent chez le fameux Curtius, marchand de figures de cire fort en vogue, prirent les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les couvrirent de crêpes, et les portèrent en triomphe. Des tambours précédaient la marche, qui s'exécuta dans tout Paris, aux cris de *chapeau bas! vive Necker! vive le duc d'Orléans!*

Grossi par les adjonctions successives des passants qui s'y mêlaient, et accompagné d'une foule de curieux, le cortége parcourut, sans encombres, les rues Saint-Martin et Saint-Denis, de la Féronnerie et Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme. Là il fut assailli et chargé par un détachement de dragons du Royal-Allemand, qui brisa le buste de Necker. Quelques personnes, notamment un soldat des Gardes-Françaises, furent blessés. Un combat s'engagea, et les Gardes-Françaises firent feu sur les assaillants, à la hauteur de la place Louis XV. C'est alors que le prince Lambesc, à la tête de son régiment, repoussa les curieux jusque dans les Tuileries.

L'affaire du *Pont-Tournant* (on l'appela ainsi) eut deux résultats immenses : elle exaspéra la multitude, elle attacha les Gardes-Françaises à la cause de la révolution. Le prince de Lambesc fut en butte aux accusations les plus violentes, et dont on n'a jamais su au juste le degré de véracité. On ne l'appela plus que *Néron-Lambesc*. Pour le peuple, il se vengea le soir même, si cela peut être dit se venger, en dévastant le couvent de Saint-Lazare, sous le prétexte que des grains y étaient renfermés; il incendia de plus presque toutes les barrières. Puis, la nuit, des patrouilles veillèrent dans la capitale, précédées de *porte-falots*. Hommes et femmes les formaient, et étaient armés de piques de fer, de lances, de faulx, de poignards, de bâtons et de quelques fusils et pistolets. La plupart étaient gens à sinistres figures : des malveillants se glissaient parmi les insurgés. On cite cependant des exemples de probité plébéienne. Un homme en chemise, sans bas, sans souliers, monta la garde à la porte de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et quelques voleurs furent pendus.

Le lendemain, la rumeur continua, mais avec un peu moins de désordre.

Les insurgés possédaient les canons des Gardes-Françaises et les drapeaux de la ville. Ils avaient pillé les armuriers et le Garde-Meuble; ils avaient délivré tous les prisonniers de la Force, à l'exception des criminels. La place de Grève était pleine de citoyens armés qui se donnaient le nom de *soldats de la patrie*, concurremment avec les *braves Gardes-Françaises*. Presque toutes les paroisses sonnèrent le tocsin. A deux heures de l'après-midi, la *milice citoyenne* fut rétablie, et seize corps-de-garde furent constitués pour elle dans Paris. L'enthousiasme échauffait les esprits; les clercs du Palais et du Châtelet offrirent leurs services. De tous côtés on entendit prononcer le nom de *volontaires*. Volontaires du Palais-Royal, des Tuileries, de la Bazoche *, de l'Arquebuse.

Soudainement, la cocarde verte, que l'on s'aperçut être la couleur de la livrée du comte d'Artois, est remplacée par la cocarde rouge et bleue, conforme aux couleurs de l'Hôtel-de-Ville. Chacun la porte; des *mercadins* ** de signes patriotiques forcent, pour ainsi dire, les passants, à acheter leur marchandise. Le héros d'Amérique, le marquis de Lafayette, est déjà populaire. Son buste, envoyé par les Etat-Unis, est placé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, et ombragé par les drapeaux de la nation. Les citoyens resserrent les nœuds qui les unissent, car des bruits de conspirations se sont répandus, car ils craignent que Paris ne soit bloqué par les troupes qui l'environnent.

Dès que le crépuscule est tombé, on illumine, par mesure de sûreté, pour éviter les surprises, et les cloches avertissent du moment où il faut éteindre ou allumer les lampions. Quelques décharges d'artillerie, souvent répétées, tiennent Paris en alerte continuelle. A tous les coins de rue sont pratiquées des tranchées, s'élèvent des barricades; les femmes ont placé des meubles et des pavés sur leurs fenêtres ***. Au Palais-Royal, les motionnaires ne désemparent pas de la nuit. Le jardin et les cafés sont pleins de causeurs politiques, lesquels colportent une liste de proscription imprimée, et dont quelques exemplaires ont été envoyés aux proscrits eux-mêmes.

Enfin, le jour paraît; nous sommes au 14 juillet, d'éternelle mémoire. Paris a conservé son aspect guerrier. Dès le matin tout s'ébranle : le *faubourg Saint-Antoine*, et le *faubourg Saint-Marceau*, sont descendus vers le centre de la ville. Les électeurs sont assemblés.

Voyez où nous a conduit le renvoi de Necker, et réfléchissez à ceci, que la nouvelle en fut connue le dimanche, c'est-à-dire, un jour où le peuple est hors des ateliers, des boutiques, des écoles, des administrations. En vé-

* Le bataillon de la Bazoche n'a pas eu plus d'une année d'existence.

** Nom vulgaire dont on appelait alors les petits marchands à éventaire.

*** Voir le *Moniteur*.

PRISE DE LA BASTILLE. — Juillet 1789.



Heure première de la Liberté.

rité. les gouvernements devraient toujours consulter l'almanach avant de risquer leurs coups d'état. Si nous suivions le système de Voltaire en histoire, nous affirmerions que cette circonstance a purement et simplement amené la journée du 14 juillet. Toujours est-il qu'elle y a contribué. Un beau dimanche est favorable pour l'insurrection. Le désœuvrement enfante parfois les héros politiques, que le soleil fait éclore.

L'insurrection! dans quel endroit devait-elle naître, ailleurs qu'au Palais-Royal? Les motionnaires poussèrent un cri d'alarmes : *aux Invalides!* — cri que d'autres répétèrent, et auquel tous obéirent. On courut donc aux Invalides pour avoir des armes. Dès ce moment, le curé de Saint-Étienne-du-Mont entra dans sa *carrière patriotique*. Revêtu de ses habits pontificaux, il se mit à la tête de ses paroissiens, et les conduisit lui-même vers le lieu désigné. Plusieurs compagnies de gardes-françaises, les sapeurs-pompiers, et les volontaires de la Bazoche, s'y rendirent aussi.

La matinée avait été sombre; à midi, le ciel se découvre; un splendide soleil échauffe Paris, et va, dit le poëte, *brûler* la Bastille.

Alors, cette foule armée change de direction, et se répand à flots pressés dans la rue Saint-Antoine, au bout de laquelle s'élève la sombre forteresse. Les insurgés l'attaquent, et le siége dure à peine quelques heures, et la voilà bientôt au pouvoir des assaillants. La Bastille est prise! Mots qui se répètent dans toutes les bouches, éveillent dans le cœur du peuple une joie de vengeance satisfaite! C'est le premier triomphe! La France goûte, grâce à ces vainqueurs, L'HEURE PREMIÈRE DE LA LIBERTÉ!

Mais plusieurs taches de sang ont souillé cette journée. Delaunay, gouverneur de la Bastille, Flesselles, prévôt des marchands, et quelques autres furent mis à mort. Le jugement de ces hommes, si toutefois il y eut jugement, commença la série des précipitations populaires, où les citoyens écoutèrent plus leur passion que leur conscience. Eux aussi pensaient donc qu'il y avait deux sortes de justice : une justice civile, éclairée, impartiale, digne; une justice politique, sans formes, à bref délai, implacable et passionnée? Ils appliquaient déjà le *Causa facit rem dissimilem*, de Juvénal : « pour la sainte cause de la liberté, tous les moyens devenaient excusables, tous les meurtres permis, parce qu'ils étaient *essentiels;* et puis, Delaunay, Flesselles, etc., avaient commis le crime de *lèze-révolution.* » — Représailles contre les règnes de Louis XIV et de Louis XV, — Vengeances que l'ignorance seule du peuple rend moins horribles.

Au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève se trouvait une boutique d'épicier avec une lanterne devant. Cette lanterne, à l'aide de laquelle plusieurs meurtres avaient été consommés, acquit de ce jour une affreuse célébrité; elle donna naissance à l'expression *lanterner*, accrocher au réverbère, et au *Journal de la Lanterne*, dont le fougueux Camille-Desmoulins s'institua *procureur-général*.

Détournons notre attention de ces choses profondément tristes. La prise de la Bastille est une date fameuse autour de laquelle nous devons grouper les circonstances qui l'ont accompagnée, et les résultats qu'elle a amenés.

La cocarde nationale subit encore une nouvelle transformation. Verte, elle avait figuré la livrée d'Artois ; rouge et bleue, elle s'accordait avec la livrée du duc d'Orléans. Funeste rapprochement, d'après les bruits qui couraient sur l'ambition de ce prince. Lafayette, ainsi qu'il le dit lui-même, s'en aperçut et proposa au comité des électeurs de *nationaliser* la couleur blanche *. De là l'origine du drapeau tricolore. Bien vite on donna aux trois couleurs un sens allégorique, mystérieux. Le *bleu*, disait-on, indiquait la justice, la loyauté, la beauté, et la bonne réputation. Le *rouge* voulait dire vaillance, hardiesse, générosité. Le *blanc* représentait l'espérance, la pureté, l'innocence, et la charité **. Mais le changement de la cocarde n'empêcha pas ceux qui en voulaient au duc d'Orléans de l'appeler *prince tricolore*, surnom qui lui resta longtemps.

Donc, le drapeau aux trois couleurs flottait sur les murs de la Bastille. Avoir réduit une prison si détestée, c'était, surtout au point de vue politique, un fait immense. Le retentissement en fut immense aussi.

D'abord, les *vainqueurs de la Bastille* furent promenés en triomphe dans Paris ; on fit pour eux des collectes : un particulier donna à lui seul trente louis. Ensuite, un corps de citoyens se voua momentanément à sa défense, sous le nom de *volontaires de la Bastille*.

Bientôt sa démolition fut décidée : des crieurs l'annoncèrent partout.

Ici nous tracerons succinctement l'*histoire de la démolition de la Bastille*, dirigée par un homme curieux à étudier.

A l'assaut de la forteresse s'était fait remarquer en première ligne, après les Hullin, les Élie, les Arné, les Tournay, l'intrépide N. Palloy, architecte-



* Mémoires de Lafayette, publiés par sa famille peu de temps après sa mort.

** Explication populaire du temps telle qu'elle est imprimée dans un *canard* ou feuille criée ans la rue.

entrepreneur de son état. C'est à lui que le peuple confia la démolition du *repaire de la tyrannie :* gloire insigne qui lui tourna la tête et influa sur toute sa destinée. Palloy s'acquitta de sa tâche comme d'un sacerdoce. Palloy, c'est la Bastille faite homme. Bien que les historiens l'aient à peine nommé, il occupe une place assez remarquable dans la révolution. Il remplit un des rôles comiques du drame, il représente le côté niaisement enthousiaste de l'époque, il est le type de l'entrain révolutionnaire.

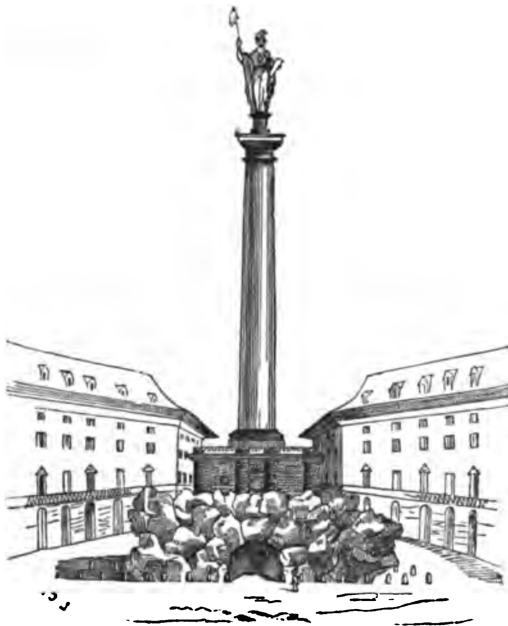
Pour démolir la Bastille, cet homme négligea ses propres travaux, et employa tous ses ouvriers à l'accomplissement de la grande œuvre, qui, par là, devint très coûteuse. Elle commença le lendemain de la prise, et dura jusqu'au 21 mai 1790, c'est-à-dire près d'une année. Palloy fit établir des cartes particulières pour les *inspecteurs des démolitions :* elles étaient bleues. Il y en eut de blanches pour les *entrepreneurs ;* d'autres enfin, rouges, pour les *employés*. Ce qui formait un assemblage tricolore, et qui prouvait combien le maître-chef était *patriote*. Il avait peint aux trois couleurs son carnet de dépenses, et avait placé dessus une cocarde nationale pour devise. Il donnait aussi de magnifiques certificats de bonnes vie et mœurs sur parchemin.

La démolition achevée, il garda avec soin les chaînes, la serrurerie, et les pierres de la Bastille. Il purifia les chaînes par le feu, et fit frapper avec pour quatre mille deux cents livres de médailles de fer, par Ferrandines, et d'autres en cuivre et en plomb, par Moisson. Quant aux pierres, il en rassembla une collection dans son chantier de la rue des Fossés-Saint-Bernard, et il en fit des distributions pendant plusieurs années. Avec des pierres provenant des démolitions de la Bastille, il fabriqua des *bornes-frontières*, qui devaient être placées « aux extrémités du territoire de la liberté » ; ou bien encore des bustes de J.-J. Rousseau et de Mirabeau, sculptés en relief, et quatre-vingt-trois petits modèles de Bastille, offerts par lui et par ses *apôtres** aux quatre-vingt-trois départements de la France, enfin, des plans de cette prison, sous verre, encadrés, qu'il envoya à tous les districts, aux îles et aux colonies, aux cantons, aux communes rurales, aux sections, etc. — Les autres matériaux ont servi à construire une plate-forme et une batterie au Pont-Neuf.

Palloy se créa ainsi une spécialité ; il se fit un sceau patriotique ; il changea l'écusson de sa voiture, et y plaça une *prise de la Bastille*, avec cette légende : *ex unitate libertas*, de l'union naît la liberté. Il voulut faire jeter un *pont de la liberté;* ce fut lui encore qui, plus tard, proposa d'élever une *colonne de la liberté* sur l'emplacement de la défunte Bastille, et de planter un *jardin de la liberté* en face du Jardin des Plantes. Mais,

* Lui-même il leur avait composé des discours *parfaitement* propres à la circonstance.

hélas ! son seul véritable ouvrage d'architecture est toujours resté à l'état de projet. Tel était le plan de la colonne qu'il avait rêvée.



Nous suivrons Palloy dans sa carrière ; nous le verrons tour-à-tour rimeur patriotique, *citoyen actif*, homme public, soldat, motionnaire, enfin prisonnier à cause de prétendues dilapidations. Nous le représenterons participant aux fêtes et aux cérémonies populaires. A chacune d'elles, il plaçait sur sa porte son transparent fait avec les fourneaux de la Bastille, et sur lequel était écrit en découpures * :

RÉVEIL DE LA LIBERTÉ !

Revenons au récit des jours qui suivirent le 14 juillet.

* Palloy est mort à Sceaux-Penthièvre, qui fut souvent le théâtre de ses exploits, le 19 janvier 1835. Nous l'avons connu personnellement, et nous avons jeté un regard attentif sur les manuscrits et papiers qu'il a laissés.

La Bastille rappelait d'odieux souvenirs. A plusieurs reprises le peuple en visita les cachots ou les souterrains. Mille fables s'étaient accréditées touchant l'état dans lequel on les avait trouvés. Voici, à cet égard, la vérité, telle qu'elle ressort des faits. Les appartements n'étaient plus que peu ou point décorés ; le gouverneur avait hâté le déménagement des meubles précieux, plusieurs jours avant la prise. Sept prisonniers se trouvaient dans les cachots, et furent promenés en triomphe dans la capitale, ainsi que les vainqueurs de la Bastille *, qui ne tardèrent pas à adopter un costume particulier.



On y découvrit en outre les objets qui avaient servi à l'évasion de Latude ** ; on les porta à l'Hôtel-de-Ville, avec les différentes clefs de la forteresse, et avec le tableau de *saint-Pierre-aux-Liens*, miraculeusement soustrait aux outrages des assaillants. Tous les instruments de l'esclavage y étaient peints comme accessoires.

L'horloge aussi fut brisée : elle représentait deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes.

* Voir notre dessin intitulé l'*Heure première de la liberté*, lequel est indiqué plus haut.

** M. Maurin est aujourd'hui possesseur de ces curieux monuments.

La prise de la Bastille, ironiquement appelée la *prise de Possession* par les partisans du *côté droit*, causa un bruit énorme en France, et même dans toute l'Europe. A Londres comme à Paris, les théâtres jouèrent la *Prise de la Bastille;* l'université de Cambridge la donna en sujet de prix littéraire; Alfieri la chanta dans une ode sublime.

Paris ne se reposa pas après sa victoire, dont il voulait conserver tous les avantages. Les gardes nationaux parcouraient les rues: c'étaient les *citoyens-soldats*. Les troupes qui avaient fraternisé, entr'autres les *gardes-françaises*, reçurent le nom de *soldats-citoyens*. Jamais il n'y avait eu plus de fermentation au Palais-Royal. On y élisait des *députés*. Bien plus, les motionnaires destituaient certaines gens en place, et faisaient des nominations. Ils se rendirent incontinent à l'hôtel-général des postes, afin de prendre des mesures pour l'inviolabilité du secret des lettres *. Leur avis était d'abord d'aller délivrer les *quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XVI*, mais ils se contentèrent de se rendre processionnellement à la statue de Henri IV; de se prosterner devant; de la couronner; de l'entourer de festons, et de décorer le *père du peuple*, en lui mettant au chapeau la cocarde nationale.

Un poète, Michel Cubières, compare ainsi le Paris présent au Paris d'autrefois. Mauvais vers de poète, bons vers d'historien :

Mais les yeux éblouis de l'éclat des beaux-arts,
Qui vont accumulant merveille sur merveille,
Vous n'aviez, en ces lieux, admiré les Césars
Que sur la scène de Corneille.

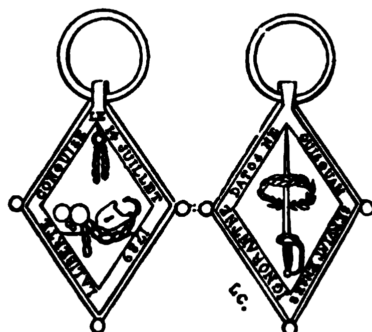
Maintenant les Césars courent les rues apparemment. Les clercs de notaire vont en uniforme à leur étude. Aujourd'hui, ajoute le poëte :

Le front paré d'une cocarde,
Chargés d'une giberne et d'un grand havresac,
Les procureurs montent la garde,
Et leurs clercs couchent au bivouac.
Messieurs les avocats, dont le rare génie
Par leurs clients est à bon droit vanté,
Défendent à leur tour, d'une voix aguerrie,
Le grand procès de la patrie
Et celui de la liberté **.

* Cet abus, très-fréquent sous le règne de Louis XV, reparut pendant la révolution. Nous le dénoncerons en son lieu.

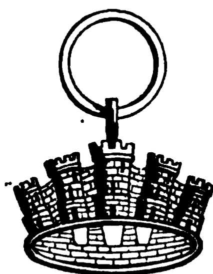
** *Voyage à la Bastille*, par Michel Cubières.

Dans tous les cercles, au café, au club, chacun vanta l'intrépidité des *hommes du 14 juillet*. Il se divisaient en deux classes : les gardes-françaises, et les *vainqueurs de la Bastille proprement dits*. Les premiers, qui avaient embrassé la cause de l'insurrection, reçurent dans la suite une récompense nationale. Sur une motion du *district du sépulcre*, il leur fut donné une décoration en bronze d'abord, et plus tard en or.



Le vers latin qu'on y a gravé, *ignorant ne datos ne quisquam serviat enses*, est extrait de la *Pharsale de Lucain*. Cette décoration était suspendue à leur boutonnière par un ruban tricolore.

Plus de considération encore pour les *vainqueurs* qui sortaient des rangs du peuple. Ils se formèrent en association et assistèrent en grand costume, comme nous le verrons, à toutes les fêtes civiques, portant sur la poitrine une *couronne murale*.



L'assembée nationale s'occupa souvent de leur sort.

Ils avaient leur cachet commun en cuivre, représentant la Bastille *.



Le 14 juillet peut être considéré sous deux points de vue. Après lui, la force populaire s'accrut incessamment, et la politique devint une lutte active entre les idées démocratiques et les principes de la royauté. Il donna la vie à la garde nationale, c'est-à-dire qu'il arma les masses. Le jeu de Paume avait commencé la Révolution en rabat ; le 14 juillet la revêtit de l'habit guerrier.

Au point de vue des modes et des mœurs, le 14 juillet eut un résultat incalculable. Le chapitre suivant, qui nous conduira jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre, est surtout consacré à des détails curieux sur les modes, sur les mœurs, et sur une foule de faits relatifs à la noblesse. Nous sommes parvenus à une époque où les événements se précipitent, où la narration devient plus dramatique, et où toutes les personnes acquièrent de l'importance.

* Ce cachet, de moitié plus grand que le dessin, appartient à M. Maurin, à l'obligeance duquel nous devons aussi la couronne murale.

FIN DU CHAPITRE DEUXIÈME.

1789.



Prétentions à l'égalité des toilettes.

CHAPITRE III.

Modes à la Bastille. — La *quatrième dynastie*. — Les *Necker*. — Supplice des chats. — L'assemblée de l'hôtel-de-ville ; *bureau des subsistances*, *comité permanent*. — La bierre de mars. — Le restaurateur embarrassé. — Voyage de Louis XVI à Paris. — Berthier et Foulon. — Premiers temps de l'émigration. — Rappel de Necker. — Journaux et comédies. — Le *patrouillotisme*. — Les *fayettistes*. — La *nuit des dupes* ou *des sacrifices*, etc. – Quolibets. — Dons patriotiques ; lettre d'une fille publique à l'Assemblée Nationale. — Déclaration des droits de l'homme. — M. et Mme Véto.

Chez les femmes le patriotisme *fit fureur;* une d'elles était vainqueur de la bastille. Dans la haute société, elles portèrent des *cocardes à la nation* à leurs bonnets, et, sur le devant de leurs coiffes, les signes des trois ordres, la bêche, l'épée et la crosse, avec des branches d'olivier brodées en soie verte. Il y avait des boucles et des tabatières *à la bastille*, comme au tiers état; des robes, des bonnets, des souliers, des *rosettes* aux trois couleurs. Il y avait des meubles à *la bastille*, et, notamment, des *bonnets à la Bastille*, représentant une tour garnie de deux rangs de créneaux en dentelle noire.

Ajoutez à cette nomenclature d'objets de mode beaucoup d'autres fantaisies taillées et façonnées avec des débris de la forteresse elle-même. Les coquettes se parèrent de bijoux en cuivre ou en fer, encadrés d'or. « Madame de Genlis porta à son cou un médaillon fait d'une pierre polie de la bastille. Au milieu du médaillon était écrit en diamants : *Liberté*. Au-dessus était marquée, aussi en diamants, la planète qui brillait le 14 juillet, et au-dessous était la lune, de la grandeur qu'elle avait ce jour mémorable. Autour du médaillon était une guirlande de lauriers composée d'émeraudes, et attachée avec une cocarde nationale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la nation *. »

* *Lettres écrites de France à une amie en Angleterre*, par Miss William (1791).

La mode n'est pas restée en arrière de la politique, et, par contre, les femmes parlent autre chose que chiffons; elles lisent le journal avec assiduité; elles prennent leur rang de bonnes citoyennes, et jettent parfois des regards clairvoyants sur l'avenir des affaires de l'État. Par exemple, dans un cercle, où il s'agissait entre femmes de l'*Assemblée constituante*, — « Mais, demandait l'une d'elle, qu'est-ce que cette *Assemblée constituante?* — C'est la *quatrième dynastie*, répondit l'autre. — Eh bien! cette dynastie-là fera Charlemagne. »

Les femmes assistèrent aux nombreux services célébrés pour le repos de l'âme des citoyens tués au siége de la Bastille. Madame et mademoiselle Lafayette faisaient assez souvent les quêtes. Toutefois, aux grandes dames n'appartenait pas en entier le rôle patriotique. Au contraire, elles n'avaient pas abdiqué toute leur morgue passée. Beaucoup disaient bien haut: « Je suis ennemi des abus et partisan de la révolution, » alors qu'elles ne pouvaient encore souffrir qu'un roturier, fût-il homme de génie, osât leur baiser respectueusement la main, ni prendre une prise de tabac dans leur tabatière. — Le trait que nous rapportons-là est arrivé à l'avocat Target, député à l'assemblée nationale.

Les bourgeoises, les femmes du peuple suivirent le mouvement avec plus de vigueur. C'est parmi elles que se rencontrent les héroïnes et les amazones*. Elles se sont elles-mêmes imposé une tâche. Leurs mains forgent des armes, arrangent des bouquets, agitent des branches de laurier, tressent des couronnes. De district en district, elles vont manifestant leur enthousiasme, leur amour pour la liberté, et font souvent honte aux hommes à l'endroit du patriotisme.

Une ouvrière lingère disait un jour à son mari: « Je suis fâchée que l'on ait besoin d'un uniforme pour être soldat-citoyen: je n'en connais point du tout la nécessité; mais puisqu'il le faut, voici quatre louis que je te prie d'employer à avoir un uniforme; c'est l'argent de mes dentelles que j'ai vendues: elles ne me servaient que pour mon plaisir; cet argent te servira à faire ton devoir. » Voilà une citoyenne! s'écrient les *Étrennes à la vertu*, où nous puisons ce fait. Véritable citoyenne, sans doute, ajouterons-nous, la femme qui vend ses dentelles pour acheter un uniforme, qui sacrifie le bonheur de plaire à l'amour de la patrie!

Par les femmes de la classe moyenne a été conquis le brevet de patriotes. Laissez faire le temps: déjà elles montent la garde. Leur influence est bien connue, et qui sait où elle s'arrêtera? Poissardes et fruitières iront complimenter l'assemblée des électeurs à l'Hôtel-de-Ville, et leur adresser ce discours: « L'amour d'un peuple qui adore son roi nous conduit ici

* Nous donnons le costume des Amazones, qui a été porté pendant quelque temps.

pour la consommation du plus grand des ouvrages, qui est la réunion des trois ordres, et le divin zèle qui nous anime nous fait espérer la fin de nos misères, en nous faisant dire d'avance que votre auguste assemblée représente à l'humanité du meilleur des rois la protection du plus grand des princes, *et que vous êtes tous des Neckers.* » Modèle de style populaire, laissant deviner la pensée qu'il renferme.

Du reste, il ne faut pas nier l'influence des femmes sur la nation. Les électeurs prouvent qu'ils l'apprécient à sa juste valeur, et quelques jours après ce compliment reçu, ils les supplient, par un arrêté, de coopérer à la grande œuvre de tranquillité générale, en engageant tous les citoyens à suivre le cours ordinaire de leurs travaux.

Dorénavant, nous les verrons agir; voyons quelle instruction elles donnent à leurs enfants. Leur apprendre le *Syllabaire national;* leur répéter à tout propos, à toute heure, les mots de *Bastille rasée*, de *liberté*, de *nation*, de bon *citoyen;* mêler à leurs jeux les idées qui dominent la politique du jour : — tel est le but qu'elles se sont proposé. Les images que l'on voit entre les mains des enfants représentent le *Départ pour le siége de la Bastille*, l'*Attaque de la petite Bastille*, etc. Ils remportent de petites victoires; ils se piquent du point d'honneur; ils se battent en duel; ils promènent le drapeau national; ils font l'exercice; ils battent le tambour; ils exécutent une marche de petits patriotes; ils entourent, en dansant, le *mai* de la liberté.



Grâce à cette éducation toute nouvelle, et qui complète l'*Éducation à la J.-Jacques Rousseau*, les voilà héros en herbe.

Le petit clerc, le petit noble, le petit paysan, tournent ensemble, étroitement unis de cœur et d'espérance; et ils se disent tous trois : « Cela du-

rera-t-il, cela ne durera-t-il pas *? » — Jeunesse de politique généreuse! Mais les instincts sanguinaires vont bientôt lui germer au cœur : la municipalité empêchera des patrouilles d'enfants portant des têtes de chat au bout d'une pique **.

Voilà comment les esprits étaient disposés : hommes, femmes et enfants, tous s'occupaient de politique. Cela posé, il n'y a plus qu'à suivre la marche des événements, et à voir quelle fut l'*œuvre des sept jours*, selon l'expression de Dusaulx, c'est-à-dire ce qui se fit du 12 au 19 juillet.

Si le renvoi de M. Necker avait attristé les provinces, à ce point que plusieurs villes s'étaient tenues prêtes à *venir au secours* de l'Assemblée nationale, les journées des 12, 13 et 14 juillet y suscitèrent de grands troubles. On y poursuivit les *accapareurs de grains*, on y commença cette longue insurrection, qui a été appelée la *révolte des blés*, et qui en explique beaucoup d'autres. Les gardes nationales furent organisées dans toute la France, et calmèrent un peu les *terreurs paniques* qui éclataient fréquemment. Le fait suivant en donnera une idée. Dans une certaine ville, à la tombée de la nuit, on se figura voir arriver des brigands ou des carabots ***, par la route de Paris. Emeute alors, confusion, cessation de travaux, prise d'armes; et les plus braves d'entre les citadins allèrent au devant de l'ennemi, combattre.... un troupeau de moutons perdus dans un nuage de poussière. Ne croirait-on pas, en vérité, qu'il s'agit là d'une algarade de l'immortel Don Quichotte?

A Paris, il fut procédé à la nomination d'un colonel des milices citoyennes. Le club des Cordeliers proposait le duc d'Orléans qui fut écarté, malgré ses protestations de *civisme*. On hésitait encore, lorsque Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, se trouvant dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, montra le buste de Lafayette, qui fut nommé commandant par acclamations.

Bailly, à son tour, président de l'Assemblée nationale, fut nommé à l'unanimité *maire provisoire de Paris ;* la *prévôté* était morte de vieillesse, laissant son héritage à un nouveau pouvoir qui était l'*Assemblée de l'Hôtel-de-Ville*. Deux causes lui ont donné l'existence : cause matérielle, car le mouvement révolutionnaire se faisait à Paris, tandis que l'Assemblée nationale délibérait à Versailles, à cinq lieues loin, avec une route mal servie par les *cabas*, les *turgottines* **** et les *pots de chambres ;* cause politique, car il fal-

* Gravure.

** Voir les *Mémoires* de Bailly.

*** Gens soudoyés, envoyés de Paris dans les provinces, et qui avaient, assurait-on, un costume tout particulier : veste, pantalon de coutil rayé; chapeau rond. *Mémoires de Dumouriez.*

**** Les turgottines étaient des voitures fort incommodes, auxquelles on avait donné ce nom par dérision, sous le ministère de Turgot. *Mercier.*

Monseigneur

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le mémoire de M. Bitaubé que vous m'avez renvoyé; tous les faits de ce mémoire sont exacts. son poème de joseph, ses traductions d'homère ont eu du succès et plusieurs éditions. toutes ces éditions ont été faites en france et ont fait gagner la librairie nationale; M. Bitaubé est un traducteur estimé; je me suis servi à l'académie de cette lettre. ce n'est pas sans doute un homme de l'ordre de M. de la Grange, il l'avoue lui même, aussi ne demande t'il qu'un traitement de 2000 lt, qui portera je crois davantage à Berlin, il a d'ailleurs quelque bien propre; avec les siennes en france, c'est un revenu qu'il apporteroit. sa qualité de protestant me semble une raison de plus en sa faveur; c'est un françois qui revient à la patrie de ses pères, et comme il en a eu ..., bon exemple pour être suivi. je crois donc, Monseigneur, que M. Bitaubé est digne de la grace qu'il demande, ou qu'elle peut lui être accordée si le roi le juge à propos.

je suis avec respect

Monseigneur

votre très humble et très obéissant serviteur

Bailly

a chaillot ce 6 juillet 1788.

Im. Lemercier Benard et C.

lait un pouvoir modérateur qui pût contenir le peuple plaçant toujours l'abus à côté de l'usage, le faux à côté du vrai, ayant, lui aussi, sa volonté aveugle, son despotisme, sa folie. « On n'imagina pas, dit Bailly dans ses *Mémoires*, que le peuple pût s'armer sans l'autorisation d'une autorité quelconque. C'est au moment de ces demandes réitérées que les électeurs ont reçu leurs pouvoirs du peuple en même temps que de la nécessité et du danger. »

La fondation de l'*Assemblée de l'Hôtel-de-Ville* ou *Commune* de Paris, est un événement assez grave dans l'histoire de la Révolution pour que nous nous y arrêtions quelques instants. Elle s'opéra spontanément. Ainsi que nous l'avons vu, les électeurs avaient continué à s'assembler pour *adhérer aux travaux de leurs députés*. Mais, un jour, les salles de l'archevêché et de l'Hôtel-de-Ville leur avaient été interdites. Ils y suppléèrent par le *Musée de la rue Dauphine*, espèce de cabaret, où ils se réunirent au nombre de trois cents. Une noce s'y faisait; les convives se retirèrent en embrassant et en félicitant les courageux électeurs. Cela se passait le 25 juin. Le lendemain, les portes de l'Hôtel-de-Ville s'étaient rouvertes, et bientôt, sous le titre de *Magistrats provisoires*, les électeurs entamèrent une correspondance suivie avec l'Assemblée nationale. Dès ce moment, les journaux rendent compte des séances de l'Hôtel-de-Ville, et le maire de Paris donne audience comme un ministre.

Or, cette nouvelle magistrature se servit amplement de son autorité. Elle prit pour elle les attributions de l'ancienne *lieutenance-générale de police**; établit en son sein un *bureau des subsistances*, pour veiller aux approvisionnements, et un *comité permanent*, chargé de recevoir les demandes journalières des Parisiens, et de s'enquérir des scènes qui avaient lieu dans la capitale**. Aussitôt le 15 juillet passé, des commissaires choisis par l'Assemblée firent leur visite chez les boulangers, afin de savoir quelle était la quantité des farines, et d'en constater la consommation ordinaire. Paris, dont la population s'élevait à plus de six cent mille âmes, pouvait vivre à peine trois jours : aussi, non-seulement il y avait *queue* à la porte des boulangers, mais des factionnaires y étaient déjà préposés.

L'Assemblée de l'Hôtel-de-Ville prit soin de faire cesser des bruits ridicules d'empoisonnement : — le peuple craint toujours le poison quand il a faim. Puis elle confirma les nominations proclamées subitement par la masse des citoyens, et reconnut pour *Commandant-général du faubourg Saint-Antoine* le brasseur Santerre, qui, selon quelques mauvaises langues, n'avait de *Mars* que la *bière*, mais qui, aux yeux des *bons citoyens*, pouvait

* M. de Crosne avait donné sa démission peu de temps après les troubles du 14 juillet.

** *Mémoires secrets des Archives de la police*, par Peuchet.

passer pour un excellent patriote. C'est Santerre qui avait eu l'idée d'incendier la Bastille avec de l'huile d'œillet enflammée par le phosphore, et injectée avec des pompes à incendie *.

Jusque-là, il n'y avait rien que de très-louable dans la conduite de la commune, puisqu'il s'agissait d'administration ou de milice citoyenne. Mais, pour se mettre dans les bonnes grâces de ses administrés, elle permit à M. de La Barthe de garder le titre de capitaine des quinze cents volontaires du Palais-Royal, bataillon libre, et laissa à un nommé Dubois, garde-française, une croix de Saint-Louis qui lui avait été décernée par le peuple lui-même. Actes de complaisance qui lui attira les reproches des autres pouvoirs politiques : telle à été au reste le sort de cette Assemblée, qu'à ses débuts elle aida le peuple, et fut en butte aux traits de ses supérieurs ; qu'à sa fin elle voulut concilier les partis, et s'est fait alors désavouer par le peuple.

Continuons maintenant l'examen de l'*OEuvre des sept jours.*

Sur l'avis de Lafayette, le nom de *milice citoyenne* avait été changé en celui de *garde nationale;* le docteur Guillotin fut chargé de présenter à l'Assemblée nationale la pétition y relative. Cette transformation de nom se rapporte à un changement semblable dans l'Assemblée nationale qui, après avoir pris parti dans la lutte du Gouvernement avec Necker, après avoir déclaré que le Genevois et ses collègues emportaient l'estime et les regrets de la nation, commença ses travaux sur la Constitution. Nous nous occuperons donc dorénavant de l'*Assemblée constituante.*

Elle envoya une députation à Paris pour annoncer à la Commune le deuxième rappel de Necker. On assurait que le roi allait venir; la députation de l'Assemblée assista avec les membres de la Commune à un magnifique *Te Deum* chanté à Notre-Dame. Bailly reçut alors une véritable ovation. Pendant sa route, un électeur, placé devant lui, criait au peuple : « Voilà votre maire, voilà le nouveau maire de Paris ! » Le matin, on lui avait décerné une couronne de lauriers. Cette même couronne passa, dans la même journée, sur trois têtes différentes : celles de M. de Juigné, archevêque de Paris, celle de Bailly, et celle de Lally-Tolendal, un des envoyés de l'Assemblée constituante.

Le bruit d'un voyage du roi à Paris n'était pas mensonger. Louis XVI avait été averti des événements du 14 juillet; et par le récit du duc de Liancourt, il s'était bien persuadé qu'il ne fallait pas voir là une *révolte* seulement, mais bien une *révolution ;* et alors, il s'était présenté de son propre mouvement à l'Assemblée, en lui accordant, pour la première fois, le titre d'Assemblée nationale. Les représentants du peuple lui témoignèrent leur sa-

* *Prise de la Bastille*, rapport à la Convention, par Dusaulx.

tisfaction en l'appelant *Louis, père du peuple, et restaurateur de la liberté française*. On plaisanta sur ce titre, par le moyen d'une comparaison. On se glissa à l'oreille que Louis XVI, vu la rareté des subsistances, avait, à bon droit, été proclamé le *Roi restaurateur*. Une caricature ajouta même : *Restaurateur embarrassé*.

Se laissant aller à des sentiments honorables, Louis XVI résolut donc de venir dans la capitale qui l'attendait avec cette impatience qui caractérise le contentement véritable des masses. Le courrier qui apporta l'heureuse nouvelle avait fait la course de Paris à Versailles en une heure et demie. Le peuple alla à la rencontre du roi le 17. Des gardes nationaux à pied et à cheval *, des dames de la halle, portant des branches de laurier et des couronnes de fleurs, des femmes et des demoiselles de la haute société, des moines, des capucins, le mousquet sur l'épaule ou l'épée au côté, formèrent l'escorte du *roi-citoyen*, du *roi des Français* **. Des bouquets étaient placés à la gueule des canons, avec cette inscription multipliée à l'infini : *Votre présence nous a désarmés ; à votre vue, les fleurs naissent sur les foudres meurtrières dont vos ennemis et les nôtres nous avaient forcés de nous armer*. Sa voiture, ses chevaux, étaient bariolés de cocardes tricolores. Bientôt, après un discours dans lequel le maire Bailly annonçait que Paris avait *reconquis* son roi, les cris de joie retentirent, comme dans les plus beaux jours, aux oreilles de Louis XVI. La confiance lui revint au cœur, et ce ne fut pas sans une émotion délicieuse qu'il lut ces mots écrits sur un transparent attaché au cadran de l'Hôtel-de-Ville :

A LOUIS XVI
PÈRE DES FRANÇAIS
ET ROI
D'UN PEUPLE LIBRE.

Ethis de Corny, procureur du roi, proposa ensuite aux électeurs d'ériger sur le terrain de la Bastille une statue à Louis XVI, *régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, père du peuple français*. Ils votèrent par acclamation, et cependant cette statue n'a jamais été achevée. Il est souvent arrivé chose pareille pendant le cours de la révolution. Beaucoup de monuments ne furent élevés que sur le papier, ou par les cris de l'enthousiasme.

Ce premier voyage du roi à Paris ne fut qu'une simple promenade. Son

* Les premières compagnies de gardes nationaux à cheval parurent le 18 juillet.

** Tels étaient les titres donnés à Louis XVI par les partisans de la révolution qui espéraient encore en la royauté.

séjour continuel y était demandé ; ces vers furent imprimés partout, et leur facture indique la classe de gens dont ils émanent :

Famille auguste et tendre avec transport chérie,
Lorsque nous te voyons parmi nous réunie,
Que vous puissiez rester dans nos murs désormais,
C'est le vœu le plus cher de tous vos vrais sujets *.

Louis XVI regagna Versailles, connaissant bien la situation, les désirs, les espérances de son peuple qui lui fit la conduite, armes renversées. Son entrée avait ressemblé à un supplice, sa sortie était comme une fête.

Mais aussitôt après, le soir même du 17 juillet, les choses reprirent leur train habituel. Un orateur plébéien, nommé Duhamel, monta sur une table dans le Palais-Royal, et entre autres motions, excita les passants contre les électeurs, coupables sans doute d'avoir convenablement reçu Louis XVI. Paris se trouva de nouveau livré à ses passions politiques ; la disette recommença plus fort ; on poursuivit les *accapareurs de blé*. Tels sont les premiers symptômes d'anarchie, dont l'Assemblée Nationale a été la cause. Par ses éternelles réserves, elle s'est tenue à la remorque du mouvement révolutionnaire ; l'Hôtel-de-Ville a pris sa place. Puis, comme le gouvernement s'est affaibli en se divisant, quelques jours vont suffire pour retirer aux électeurs eux-mêmes leur influence et leur pouvoir.

Bailly, le premier, voit ses opinions débordées. Les hommes du côté droit ne lui pardonnent pas sa harangue à Louis XVI ; c'est un crime à leurs yeux que d'avoir appelé le 17 juillet *un beau jour*. Ils cherchent à le dépopulariser parce qu'il s'est fait patriote. Le côté gauche, au contraire, lui lance mille quolibets à cause de sa modération. Bailly devient ainsi le bouc émissaire de la Commune ; il représente le pouvoir municipal auquel le côté gauche en veut pour ses actions que nous allons énumérer.

Louis, rentré à Versailles, le sceptre de Paris demeura aux mains des *représentants de la Commune* ou de l'*Hôtel-de-Ville*, assemblée formée de deux députés envoyés par chaque district.

L'Hôtel-de-Ville s'interposa dans les services célébrés en mémoire des citoyens morts à la prise de la Bastille, services où un certain abbé Fauchet (*faux-chef* d'après l'orthographe de la satire) se transforma en prédicateur patriotique ; où Gossec et Désaugiers-Janson commencèrent à mettre leur talent de compositeurs à l'usage des fêtes, des cortèges, des *Te Deum*, et des chansons populaires. Désaugiers, notamment, fut chargé par les électeurs d'écrire un *hiéro-drame*, pour chanter le courage et l'intrépidité des héros parisiens.

* Au bas d'une gravure et de divers imprimés du temps.

rien là qui pût déplaire aux têtes exaltées. L'Hôtel-de-Ville avait pris des arrêtés pour rétablir la libre circulation dans Paris, et pour faire cesser l'humeur guerrière des citoyens. Voilà qui entravait leurs plans, contrariés surtout par les efforts des électeurs pour sauver Foulon et Berthier de Sauvigny, son gendre. Tous deux succombèrent le 22, accusés de trahison et d'accaparement.

Un grand nombre d'estampes et de brochures rappelèrent leur supplice. De plus, un dessin représentait des hommes portant des têtes au bout de piques, et s'écriant : « Voilà comme on se venge des traîtres! » Un autre signalait affreusement *l'aurore d'un beau jour*, c'est-à-dire tous les bienfaits dûs au sang qui a été versé. Un autre retraçait les comptes du *calculateur patriote*. — Un homme du peuple a devant lui des têtes coupées; il dit : « Qui de 20 paie 4, reste 16. » Les 4, sont les têtes de Delaunay, Flesselles, Foulon et Berthier *; les 20 sont les têtes des aristocrates proscrits le 14 juillet par les motionnaires. Cette dernière estampe, nous n'osons pas dire caricature, se vendait à toutes les portes du Palais-Royal **.

Déjà passe pour modéré qui veut écarter les idées sanguinaires.

D'autre part, l'émigration avait pris naissance à la prise de la Bastille, avec le départ du comte d'Artois; elle est bientôt devenue une mode. Tous les grands personnages, en quittant la France, emportent leurs richesses. La misère des basses classes est à son comble et attire mille malédictions sur la tête des *émigrés*. Il s'établit alors une guerre à mort entre les aristocrates et les patriotes. Les gravures du parti populaire n'épargnent ni le rang, ni la puissance, ni le caractère religieux. Le patriote se demande, en bon apothicaire, quelle est la meilleure recette contre l'aristocratie; et il se répond lui-même : *Prenez une lanterne* ***. Il invente l'*onguent national* pour guérir, et des pilules pour purger les *parlementaires aristocrates*. Il fait la chasse à la grosse bête aux cent têtes aristocratiques. Il s'attache à démontrer, d'une façon fort malpropre, la *stupidité des bldsons*. Ou bien, il vient d'achever son sommeil, et s'écrie dans son barbare, mais énergique langage : « Ma feinte, il était temps que je me *réveillisse*, car l'oppression de mes fers me donnions le cauchemar un peu trop fort ****. »

Les adversaires répondaient sans une telle passion, mais avec un dédain et une ironie incroyables. Ils traitaient les patriotes de *cabaleurs*, d'*hommes*

* Mémoires du marquis de Ferrières, et Bibliothèque royale.

** Berthier fut le dernier intendant de la généralité de Paris.

*** Cabinet de M. Maurin.

**** Cabinet de M. Laterrade ; quelques-uns de ces dessins sont trop obscènes pour pouvoir même être expliqués. Telle est la *stupidité des blâsons*.

nouveaux, de *meneurs*, de *niveleurs*, de *brigands*. Ils insultaient les chefs de la Commune. La duchesse de Biron, par exemple, se trouvait au spectacle, lorsque dans un de ces combats à coups de pommes, si fréquents alors entre le parterre et les galeries, elle reçut un projectile à la joue. Elle l'envoya le lendemain à Lafayette avec cet écrit : « Permettez, Monsieur, que je vous offre le premier fruit de la révolution qui soit venu jusqu'à moi *. »

C'est une femme encore qui fit l'anagramme de son nom : De Lafayette (déité fatale), et une autre, l'ambassadrice suédoise, qui, plus tard, dit en parlant de Lafayette :



La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple et pue en s'éteignant.

Nommer Lafayette, amène logiquement à toucher quelques mots de la garde nationale, son rêve, son chef-d'œuvre, sa création. La milice citoyenne, au début, était apparue comme le symbole des trois ordres armés, tellement, que dans beaucoup de gravures, le garde national était représenté portant cumulativement, et la bêche de l'homme du peuple, et l'habit du gentilhomme, et la mitre épiscopale, avec cette inscription au bas : « Un seul fait les trois, voilà le mot. » Le garde national, ajoutait-on, c'est le Français du temps présent, aussi bien que l'homme aux belles manières, frisé, poudré, pommadé, en costume de bouracan ou de satin, c'est le Français du temps passé, — qui ne reviendra plus **.

* Mémoires de Condorcet.

** Texte et esprit de gravures qui se trouvent dans différentes collections.

Tant de louanges ne tardèrent pas à paraître exagérées; les soldats-citoyens s'attirèrent de graves reproches, d'abord à l'occasion des nominations d'officiers, à cause de l'amour-propre démesuré qui y présida. Tout le monde voulait un grade. Dans un certain district, où il ne restait plus de soldats, il fallut en emprunter au district voisin. Celui de la Sorbonne * avait nommé sous-lieutenant le fils de Lafayette, âgé de dix ans **; celui de Saint-Roch avait donné au duc de Chartres le titre de capitaine d'honneur. En général les choix tombaient exclusivement sur les nobles démocratisés ou sur les riches négociants, ce qui revenait à peu près au même.

Ensuite, on crut devoir les plaisanter, parce qu'ils jouaient au militaire. En effet, soldés ou non-soldés, les gardes nationaux ne quittaient presque plus l'uniforme, le fusil, la parade et l'exercice. Chez tous les libraires se trouvaient par milliers des manuels pour l'instruction de l'*infanterie nationale parisienne*. Si un but véritablement utile eût été le mobile de ces actes empressés, ils n'auraient été payés que par des éloges. Mais loin de là, tout se bornait à des réunions et à des banquets militaires, où l'on célébrait les trois héros du jour.

Lafayette, Bailly, Necker,
Tous trois sont des hommes de fer
Pour le bonheur de la patrie.
Aussi vont-ils, en vérité,
Tout droit à l'immortalité
Malgré la discorde et l'envie ***.

Les gardes nationaux chantaient donc ainsi la gloire de leurs chefs; de plus, ils se plaisaient à mille cérémonies sans motif, et se passionnaient pour l'exercice à feu. A une bénédiction de drapeaux, ils s'avisèrent de faire des feux de peloton dans l'église Notre-Dame, accompagnés de décharges d'artillerie au-dehors. L'esprit de *patrouillotisme* leur était échu en partage, et aussitôt ils le poussèrent trop loin. Un officier de garde voulut un jour faire entrer sa patrouille dans le café Procope; un autre arrêta de son autorité privée, dans le café de Foy, un jeune homme qui lisait tout haut le *Courrier de Versailles*, ce qui donna lieu à une caricature ayant pour titre : *Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal* ****. Enfin, des gardes

* Chaque district, portant ordinairement le nom de l'église qui y était située, fournissait un bataillon.

** *Révolutions de Paris*, journal de Prudhomme.

*** Extrait d'un à-propos patriotique chanté dans un banquet de gardes nationaux.

**** Cartons de la bibliothèque royale. Elle eut beaucoup de succès.

nationaux se permirent de fouetter, sur le boulevard, une jeune fille qui disait qu'elle se..... moquait d'eux *.

La Commune et son maire, la garde nationale et son général, n'ont déjà plus de prisme aux yeux de la multitude. Le gouvernement aura son tour avec Necker, l'idole du peuple. Il fut rappelé, et par là encore les désirs des Parisiens furent un moment satisfaits. Ils ne voulaient pas laisser jouer les théâtres avant sa rentrée aux affaires **. La veille de son retour à Versailles, les dames de la Halle s'étaient rendues dans cette ville, pour attendre le ministre *sans désemparer* ***. Lorsqu'il vint à l'Hôtel-de-Ville, à Paris, il y fut reçu comme le roi lui-même. On lui plaça couronne sur la tête, cocarde au chapeau, branches de laurier dans les mains. On mit des lampions sur les fenêtres. On écrivit sur la porte de son hôtel : *Au ministre adoré*. On lui fit un discours; on lui dit : « Que le peuple ne pourra jamais oublier que c'est par Necker qu'il existe. » Dans une chanson, il fut appelé le *vrai père du peuple*.

Quelques instants après cette ovation, Necker prononce les mots d'*amnistie générale*, — et sa popularité est perdue. Les deux parties contraires s'acharnent après lui. Les *monarchiens* répandent dans le public un portrait du grand homme. Comme attributs, on y voit : un portrait de Jean Calvin, parce que Necker était protestant; des sacs d'écus, parce qu'il était agioteur; une gerbe de blé, parce qu'il avait accaparé les grains; un caducée de Mercure, emblème de sa probité; une plume de paon, emblème de sa modestie; une tête de renard, emblème de sa bonne foi ****. La popularité renferme en soi, — n'est-ce pas, — son ennemi le plus terrible? — L'enthousiasme la crée et la tue. Comme la flamme du gaz, elle naît de la fumée, brille et s'en retourne en fumée au moindre souffle.

En vérité, l'esprit public marche vite. Le jeune avocat Loustalot publie les *Révolutions de Paris* avec cet épigraphe :

Les grands ne nous paraissent grands
Que parce que nous sommes à genoux.....
.....Levons-nous *****.

Le journal le *Patriote français* commence à paraître. Marat, médecin, a mis au jour le *Publiciste parisien;* et les *Actes des Apôtres,* feuille satirique

* La *Chronique de Paris*, journal.

** Mémoires de Bailly.

*** *Courrier de Paris à Versailles*, rédigé par Gorsas.

**** Ce portrait curieux, que nous reproduisons, est extrait du cabinet de M. Laterrade.

***** *Les Révolutions* ont eu jusqu'à 200,000 souscripteurs.

1790.



Jacques NECKER, né le 30 septembre 1732, mort le 30 mars 1804

du parti royaliste, ont indiqué leur millésime : *L'An zéro de la liberté.*

La comédie de circonstance et la comédie politique sont connues. A leur réouverture, les théâtres jouèrent des pièces telles que *la Politique à la Halle, l'Amour Patriotique, la Fête du Grenadier, les Lauriers au patriotisme, la Fête de la Liberté*, etc. *.

Dans le langage, on employait fréquemment les mots de *citoyen* et de *citoyenne*. Beaucoup comparent déjà le Palais-Royal au Forum romain ; le peuple de Paris, aux héros de la Grèce et de Rome. N'a-t-on pas déjà écrit sur les médailles, les estampes, les drapeaux : *Vivre libre ou mourir?* N'appelle-t-on pas déjà Marie-Antoinette, la *femme du roi*, la *louve autrichienne* **. Les étrangers, en recevant les émigrés, protestent contre le *mal français*, le patriotisme, qui menace de pénétrer dans leurs états. Un levain de républicanisme se fait assez apercevoir partout.—A l'exposition des tableaux, il y eut peu de visiteurs. « En effet, dit à cet égard Loustalot, les allégories de l'amour, les portraits des courtisans, les flatteries des esclaves, nous intéresseront fort peu. Désormais, Brutus prononçant la mort de son fils, ou Decius mourant pour sa patrie, voilà ce qui pourra nous plaire et nous séduire. » Ajoutons que le compte-rendu du salon de cette année, dans le *Journal de Paris*, indique deux seuls tableaux aimés du public : le premier était le *Junius Brutus*, de L. David ; le second, le portrait de *Latude*, par Vestier. — Deux faits remarquables !

Telle était la situation morale de Paris ; matériellement, on ne voyait encore que fort peu de monuments qui indiquassent le nouvel ordre de choses. La statue de Henri IV est restée affublée de drapeaux et de cocardes. Les motionnaires, auxquels il a été défendu de se rassembler dans le jardin du Palais-Royal, ont choisi pour asile le fameux café de Foy ; ils sont représentés à l'Assemblée nationale par une portion du côté gauche, dite le *Coin du Palais-Royal*.

De nombreux pélerinages à l'église de Sainte-Geneviève, de magnifiques *ex-voto* à la patronne de Paris, faits, la plupart du temps, par les dames et les demoiselles, vont, tambour et musique en tête, et accompagnés de détachements de garde citoyenne, dont les armes sont ornées de fleurs. Au théâtre, pendant les entr'actes, on entonne des refrains patriotiques.

La prison de l'Abbaye-Saint-Germain porte cette inscription : *Prisonniers mis sous la main de la nation*. A tout instant, la nuit, sont arrêtées de fausses patrouilles. A tout instant des rassemblements et des tumultes, des rixes sanglantes aux marchés et aux halles. La foule lit avec avidité, commente

* *Journal de Paris*, aux programmes des spectacles.

** Mémoires de l'abbé Georgel.

avec audace les *arrêtés de l'Hôtel-de-Ville*, placardés sur les murs, souvent arrachés par des malveillants, et toujours en opposition avec les *arrêtés bretons*, publiés par le *Coin du Palais-Royal*. La Bourse est devenue peu à peu un véritable thermomètre des événements de chaque jour.

Un calme parfait n'existait donc pas à Paris; dans les provinces il était moins rassurant encore. Un vaste incendie s'étendit sur la France entière, *l'incendie des châteaux*, indignes représailles des prolétaires contre les riches, motivées, en apparence, par un imprimé qui fit savoir aux paysans. « *Que le roi ordonnait de brûler tous les châteaux*; *qu'il ne voulait plus que le sien.* » Ces *éclaireurs* de châteaux se rendaient chez les propriétaires, prenaient leurs girouettes, leurs mesures, leurs cribles; y attachaient des rubans et des plumes, et suspendaient ces espèces de trophées à un arbre, avec cet écriteau : QUITTANCE FINALE DES RENTES *.

A cet événement se rattachent les meurtres de Belzunce, à Caen ; de Châtel, lieutenant de maire, à Saint-Denis; et l'arrestation du baron de Bezenval, commandant pour le roi dans la généralité de Paris. Une de ses conséquences à été la fameuse séance de l'*Assemblée nationale*, dans la nuit du 4 au 5 août.

L'abandon des privilèges se place au nombre des faits les plus importants de la Révolution. La noblesse et le clergé accomplirent spontanément leurs premiers et leurs plus immenses sacrifices à l'égalité ; et cette nuit, qui vit supprimer les justices seigneuriales, les prévôtés, les capitaineries, les dîmes, l'hérédité des offices de magistrature, la vénalité des charges, le droit de colombier, les aides et les gabelles, le *denier de la veuve*, la pluralité des bénéfices, les franchises particulières des provinces, les maîtrises et jurandes, les droits de contrôle, le déport, etc., etc.; cette nuit, qui vit admettre en principe l'égalité des peines, l'admissibilité à tous les emplois, le rachat des droits féodaux, l'affranchissement des serfs, le droit de chasse pour tous, etc., etc., renouvela la face de la France. L'arbre féodal fut arraché.

Ceux qui en redoutaient les effets, ne surent quels noms assez dédaigneux donner à la nuit du 4 août. Les uns l'appelèrent la *nuit des dupes;* les autres, la *nuit des sacrifices;* d'autres, *la Saint-Barthélemy des propriétés*; d'autres, enfin, *l'orgie législative*. Ce qui prouvait combien il y avait d'arrière-pensées dans l'*abandon des privilèges*.

Une médaille en éternisa le souvenir; le burin retraça mille et mille fois cette séance extraordinaire; un *Te Deum* fut célébré en actions de grâces.

Parmi le peuple, la nuit du 4 août fit naître simultanément des idées de fraternisation et des projets de vengeance.

* *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté. T. 4.



Le corps Aristocratique, sous la figure d'une femme expirant dans les bras de la noblesse.

Les derniers hoquets de l'Aristocratie.

Massard del. Monnin sc.

Séance du 4 Août

Challamel Editeur _ à Paris.

Il chanta, s'adressant au noble et au prêtre :

> A la guerre comme à la guerre,
> Pour trois nous n'avons qu'un verre ;
> Entre nous pas de façon !
> Le vin n'en est pas moins bon.

Puis, comme il ne croyait pas au désintéressement des ordres privilégiés, il intitula une caricature : *Les trois fumeurs*.



LE TIERS.	LA NOBLESSE.	LE CLERGÉ.
Je fume avec tranquillité L'essence de la liberté.	Forcée d'abandonner mes droits, A coup sûr je m'en mords les doigts.	Chacun, ici-bas fume à sa guise, Je ne compte plus sur les biens [de l'église.

Une autre est le *Délire patriotique :* Le peuple flagelle les attributs de la noblesse et du clergé. Une autre a trait à la réforme des différents droits féodaux et de la dîme. Sachant bien que plusieurs seigneurs ou abbés ont agi à contre-cœur, un fermier paie encore sa redevance, et dit avec le sourire sur les lèvres : « Hé ! prenez toujours, Monsieur le curé : tel refuse d'une main, qui voudrait tenir de l'autre, mais c'est pour la dernière fois. »

Le peuple s'intitule *Confesseur indulgent*; il dit aux deux ordres, après leur avoir donné l'absolution : « Allez-vous-en, et ne pêchez plus. » Il se met à narguer l'aristocratie, qu'il personnifie dans une vieille douairière, aux appâts perdus, à bourse plate, et il écrit sous ce portrait, selon lui fort ressemblant :

L'aristocratie interdite,
Lisant contre elle tant d'arrêts,
Dans son dépit, cherche, médite
Contre nous les plus noirs projets *.

Ce *Monsieur du tiers-état* n'a pas foi, apparemment, en la conversion du clergé. Il lui rogne les ongles, et prétend « qu'ils étaient trop longs. » Il lui arrache les dents, « et ne lui laisse que deux chicots, » en récitant ces vers :

Courage, frère Blaise,
Mords, en nous menaçant, ton doigt tout à ton aise;
Ami, qui n'a pas craint le ratelier entier,
De ton triste chicot doit-il se défier?

Il plaisante enfin sur les noms d'Abbé, de Père, de Moine, et commence cette longue série de jeux de mots, qui n'en est pas meilleure pour avoir été continuée jusqu'à nos jours : L'abbé — quille, — trave, — daine, — tise, — vue, — sang-suré, etc.; le père — istyle, — vers, — nicieux, etc; le moine — au. On s'était donné la peine de faire une gravure pour chacun.

Le ridicule s'est attaché aux ministres de l'Église. A cet égard surtout, vous le voyez, le sarcasme voltairien triomphe. Le clergé est regardé comme une exception dans l'État; on le persécute jusqu'à ce qu'on en fasse un martyr. Comme l'abus est venu bien vite à côté du droit! A peine les franchises sont accordées, que déja les campagnes sont couvertes de chasseurs qui saccagent les terres, et que beaucoup de paysans se croient dispensés de payer toute sorte d'impôts.

Tel est, d'un côté, l'effet déplorable que produit sur le peuple méfiant *l'abandon des privilèges*. Il redoute, à tort ou à raison, quelque piège grossier. Mais, d'un autre côté, un effet heureux ressort de ces grands sacrifices, c'est l'origine des *dons patriotiques*.

Quelques jours après la séance du 4 août, Necker avouant, une fois encore, le mauvais état des finances, demanda un emprunt de trente millions, qui

* Cabinet de M. Laterrade. Il y a beaucoup de variantes sur l'aristocratie.

DONS PATRIOTIQUES. — 1790.



Oh! bravó, mesdames! c'est donc votre tour!

ne fut point accordé par l'Assemblée nationale. Dans cette occurrence, les *dames-artistes*, instruites des devoirs imposés par l'amour de la patrie, vinrent offrir aux représentants de la nation leur argenterie et leurs bijoux. Elles avaient pris l'initiative, et leur noble action fut généralement bien accueillie, et longtemps célébrée par les peintres et les poëtes. Les lingères, les dames de la Halle, les domestiques, jetèrent tour à tour leur offrande dans le *lombard*, ou espèce de tronc placé à la porte de l'Assemblée nationale à laquelle une fille publique envoya cette lettre curieuse.

« Messeigneurs,

« J'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé quelque chose en aimant; j'en fais entre vos mains l'offrande à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs! * »

Les dons patriotiques prirent un grand accroissement; chacun mit de l'enthousiasme à faire son offrande. Un enfant de huit ans envoya deux louis d'or qui lui avaient été donnés pour ses plaisirs. Cependant, d'après une gravure, on pourrait croire que les hautes classes se firent tirer l'oreille, car, lorsqu'elles se décidèrent, les *bonnes citoyennes* s'écrièrent : « Oh! Mesdames, à la bonne heure, c'est donc votre tour ** ! » Ou plutôt, comprenons que la prévention seule faisait parler les dames-artistes. Comment les courtisans ne se seraient-ils pas exécutés, lorsque le roi et la reine, « dédaignant un faste inutile à leur grandeur » avaient déjà envoyé leur argenterie à la Monnaie***?

On espérait éviter, par les dons patriotiques, la banqueroute tant redoutée, et l'Assemblée vota unanimement la contribution du *quart du revenu*. En même temps, confondant ensemble, pour y remédier, les embarras financiers et les besoins politiques, elle reconnut l'*unité* de la représentation nationale, admit en principes l'hérédité de la couronne et l'inviolabilité de la personne royale, et enfin proclama la déclaration des droits de l'*homme et du citoyen*. Il est bon de remarquer que le préambule parle de *devoirs*, mais que les *droits* seuls sont établis dans la déclaration.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN ****.

PRÉAMBULE. Les représentants du peuple français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une

* Mémoires de Condorcet.

** Sujet de la gravure sur les *dons patriotiques*.

*** Le *Point du jour*, journal de Barrère.

**** C'est une des formes sous lesquelles se vendait la *déclaration*. Sur quelques-unes seulement on avait ajouté le mot *devoirs*.

déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme ; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous ;

En conséquence, l'assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Art. I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits, ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leur vertu ou de leurs talents.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulgée antérieurement au délit, et légalement appliquée.



IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre librement de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII. Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Cette première définition officielle des droits de tous se répandit d'une façon incroyable; chaque citoyen voulut s'en procurer un exemplaire. On compte plus de quarante éditions successives de la déclaration, et l'honneur en fut rapporté principalement à Mirabeau.

Bientôt, les débats sur la sanction royale réveillèrent les haines mal éteintes. La question de savoir si le *veto* que le roi pouvait imposer aux lois devait être *absolu* ou seulement *suspensif*, fit grand bruit chez le peuple. La volonté du roi empêcherait-elle les lois de sortir leur effet, ou ne ferait-elle qu'en suspendre l'exécution. Les clubs, selon leur coutume, résolurent la question avant même l'Assemblée nationale. Le Palais-Royal irrité, *se leva en masse*, pour marcher sur Versailles. Le roi et la reine reçurent les noms de *Monsieur et Madame Veto*. Des bandes d'individus armés parcoururent les rues, en criant : A bas le *Veto !* et alors parut la première chanson qui s'attaquât directement à la royauté.

Quel est donc ce *seigneur Veto*,
Qui, plus bruyant que Figaro,
Sans être du canton de Berne,
Veut du peuple faire un zéro?
Sans redouter ce numéro.
Menez le vite à la lanterne *.

L'idée la plus exacte que nous puissions donner de l'importance attachée par le peuple à la question du *veto*, aussi bien que sur la précipitation et l'ignorance avec laquelle il s'en occupa, est, simplement, de rapporter deux faits contemporains. Le premier se passa dans l'historique *Café de Valois*. Deux *particuliers* péroraient. L'un parlait du *veto suspensif*, l'autre du *veto absolu*. Chacun, défendant son opinion avec énergie, en vint à défier son adversaire; et ils allaient se battre, lorsqu'un des assistants put enfin leur faire comprendre qu'ils étaient tous les deux partisans du *veto suspensif*. — En politique, la passion est un soleil ardent, qui échauffe, mais qui aveugle.

Le second fait est pour le moins aussi curieux. Bertrand de Molleville demandait à un paysan ce qu'il entendait par le *veto suspensif*. — L'homme répondit, tout écumant, tout bouillant de colère : « Si le *suspensif* passait, le roi et ses ministres pourraient faire *pendre* qui ils voudraient. » — Bertrand de Molleville eut grand peine à le désabuser.

Ne croyez pas qu'il n'y avait qu'à rire de toutes ces caricatures, de toutes ces anecdotes qui viennent de passer sous nos yeux. Au fond, leur existence

* Cabinet de M. Maurin. Louis XVI s'était cependant déclaré pour le veto suspensif.

est une calamité. Les passions politiques débordent de toutes parts. Un mois encore, et nous assisterons aux journées des 5 et 6 octobre. Et puis, le dernier trimestre de l'année 1789 qu'il nous reste à parcourir, verra naître des institutions, des journaux, des pamphlets, des pièces de théâtres, même des sermons révolutionnaires. Nous avons mis le pied sur la première marche de l'escalier qui conduit à la Terreur; du courage; descendons lentement et observons.

FIN DU CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE IV.

Les *trois cents*; 1er *serment civique*. — Les *Catilinas* de l'œil de bœuf. — Mot de l'abbé Maury. — Journées des 5 et 6 octobre. — Arrivée à Paris du boulanger, de la boulangère et du petit mitron. — Guerre entre les parties; le général Morphée et Coco. — Le duc d'Orléans reviendra! — Chabroud le *blanchisseur*. — L'assemblée nationale à Paris. — *Comité des recherches; loi martiale*. — Décret du marc d'argent; Jésus-Christ non éligible. – Février, restaurateur; Desenne et Froullé, libraires. — Club de Théroigne de Méricourt. — *Enterrement de monseigneur clergé*. — Extinction de la *robinocratie*. — Les *chevaux au manége*. — L'assemblée nationale *débouclée*. — Menuet et pot-pourri de la guillotine. — Exécution de poupées. — Les titres des journaux. — Revue de l'année 1789.

Dans le précédent chapitre, nous avons assisté aux premières attaques dirigées contre la monarchie; nous allons la voir faible, cédant aux violences populaires, n'ayant plus de volonté inébranlable, mais se livrant par-ci par-là à des *des coups de boutoir* sans résultat. Au reste, les faits démontrent mieux que les systèmes. Fidèle à notre plan, continuons à décrire : le lecteur jugera.

Le 19 septembre, la Commune de Paris nomma trois cents représentants. Ce fut le dernier coup porté à sa popularité. Avec les *Trois-Cents*, car on les appelaient ainsi par abréviation, les dénonciations de trames et de complots, les entraves à la presse, les arrêtés subits et arbitraires, se succédèrent de jour en jour. Les gardes nationaux ne s'en vouèrent pas moins, corps et âme, à la défense de la Municipalité, approuvèrent tous ses actes, et déclarèrent qu'ils la soutiendraient jusqu'à leur dernier soupir *. Cette solidarité de principes entre les trois cents et la garde nationale fut consacrée par un serment solennel, dit le *serment civique*, par lequel elle « jura et promit d'être fidèle à la nation, au roi, à la loi et à la Commune de Paris. »

* *Journal de Paris*.

Ceci posé, suivons le cours des événements qui se précipitèrent avec une progression effrayante pendant le mois d'octobre, sans que ces deux pouvoirs réunis aient pu y résister.

Le 1er, se produit une manifestation certaine du parti de la Cour. Les gardes-du-corps donnent un repas dans l'Orangerie de Versailles. Là, après de fréquents toasts, les *monarchiens* s'indignent de voir rabaissée comme elle l'est la majesté du trône. Il leur faut la délivrance de Louis XVI, tout compromis par les hardiesses de l'Assemblée nationale, par la déclaration des droits, par le *veto*. Ils veulent agir; ils célèbrent à huis-clos les vertus de Louis; ils chantent, par allusion, cet air de Grétry : *O Richard, ô mon roi! l'univers t'abandonne!* Ils vont s'armer et mourir pour leur prince. Dans leur dévouement sans bornes, ils foulent aux pieds les cocardes nationales, prennent la cocarde blanche qui, pour eux, *est la seule bonne*, et insultent enfin les uniformes patriotiques.

Le 3, la même scène se renouvela presque au Manège royal. Mais les 5 et 6 octobre furent un revers de médaille.

Les deux repas monarchiques avaient soulevé les esprits à Paris, où courait en outre le bruit de la mort de Mirabeau. L'exaspération prit un caractère plus sinistre, lorsque l'on eut rencontré une foule d'aristocrates, portant la cocarde d'une seule couleur, — blanche ou noire. Plusieurs s'étaient distingués de la sorte aux Tuileries, aux Champs-Élysées, au Palais-Royal et au Luxembourg. Le peuple, acharné à leur poursuite, les avait nommés *Chevaliers aux couleurs noires* et *Catilinas de l'OEil-de-Bœuf*; il prit la résolution de les *lanterner* sans pitié, pensant bien qu'il y avait là conspiration.

Les *Trois-Cents* de l'Hôtel-de-Ville, alarmés aussi, firent défense de porter les cocardes royalistes. Mais la situation se compliqua; le matin du 5, les boulangers des faubourgs manquaient de pain. Tout aussitôt le désespoir s'empara de la multitude. Les femmes, en particulier, se montrèrent déterminées à tout entreprendre, craignant peu de s'attirer le nom de *furies*; elles se rassemblèrent près des restes de la défunte Bastille, et se mirent en marche vers l'Hôtel-de-Ville, sous la conduite d'une jeune fille qui battait le tambour, et que l'on appela la *reine Audu* *. On distingua parmi leurs cris, ceux-ci : Du pain! du pain! Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne! Quelque faible résistance leur fut opposée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais faiblement, parce que Hullin, qu'elles avaient choisi pour commandant, était un des plus braves vainqueurs de la Bastille. Une autre

* Ceux qui ont vu dans toutes les scènes sanglantes de la révolution, un effet de l'influence étrangère, ont regardé la *reine Audu*, comme une soudoyée du cabinet anglais.

troupe d'hommes et de femmes se joignit à elles, guidée par Maillard, héros de la même journée. Il se fit une *presse de femmes*, à l'imitation de la *presse des matelots*, en Angleterre. Le tocsin sonna à toutes les églises; les patrouilles redoublèrent de zèle; la garde nationale fut sur pied.

Indécise d'abord de ce qu'elle allait faire, puis prenant une résolution soudaine, cette troupe immense cria : *A Versailles!* se donna rendez-vous sur la place Louis XV, engagea Lafayette, ou plutôt le força à conduire les patriotes, et se mit en route pour la ville royale.

D'intervalle en intervalle, pendant la marche, éclataient des bravos prolongés, et surtout le cri de *Vivent les Parisiennes!* Les unes réclamaient du pain, et voulaient ramener le roi à Paris; les autres étaient plus grandes politiques, et venaient, disaient-elles, *demander raison* à Louis XVI des orgies aristocratiques des 1 et 3 octobre.

On a prétendu que le duc d'Aiguillon s'était glissé, déguisé en poissarde, dans cette armée de femmes.



Exacte ou fausse, cette insinuation obtint force de vérité reconnue, et la caricature que le lecteur à sous les yeux fit fortune dans le public. Elle doit son origine à un bon mot de l'abbé Maury qui, rencontrant un jour le duc d'Aiguillon sur la terrasse des Tuileries, lui dit avec fermeté : *Passe ton*

chemin, *salope*. Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à parler de cet homme remarquable, soit pour citer ses plaisanteries, soit pour apprécier ses faits et gestes politiques.

Une autre *vraie* femme commandait de concert avec la *reine Audu*; c'était Théroigne de Méricourt, qui avait fait ses premières armes le 14 juillet, et qui fut l'héroïne des 5 et 6 octobre. Une telle autorité ne pouvait maintenir l'ordre dans cette troupe indisciplinée, qui arriva le soir à Versailles. Le ciel était sombre; la pluie tombait; et les dragons, les gardes du corps, les Suisses, prévenus de ce qui se passait, parcouraient seuls, pour se rendre à leurs quartiers respectifs, les rues larges et désertes de la ville. Les Versaillois, effrayés, avaient entr'ouvert leurs fenêtres, et regardaient passer. Tous les ministres s'étaient rassemblés chez Necker; Louis XVI chassait. Il revint promptement au château, livré à la plus funeste agitation. Les courtisans donnèrent mille conseils en sens contraires; la reine tremblait; mais le roi seul affirmait devant toute sa suite « qu'il n'avait pas peur, qu'il n'avait jamais eu peur..... »

Et, du balcon royal, les uns et les autres apercevaient une masse énorme de monde, éparse sur la place d'Armes.

La troupe envoya une députation à l'Assemblée, une autre à la famille royale. Ensuite, elle avisa aux moyens de passer la nuit le moins mal possible, se réfugia dans les casernes, dans les corps-de-garde et dans le local des députés. Ainsi s'écoula, presque avec tranquillité, la journée du 5 octobre.

Mais, dans la matinée du 6, pendant que Lafayette, rompu de fatigue, était couché tout habillé sur un lit, une scène sanglante terrifia le château. Quelques hommes armés, à la tête desquels se trouvait *Jourdan*, appelé plus tard l'*homme à la longue barbe*, le *coupe-têtes*, s'étaient introduits jusque dans l'appartement de la reine. Heureusement pour elle, de fidèles gardes-du-corps, notamment Miomandre, l'avait avertie à temps; et Lafayette, réveillé en sursaut, s'était efforcé d'empêcher le carnage des gardes-du-corps. Il parvint à faire désarmer les coupables. Dans le même moment, au-dehors, plusieurs coups de fusils furent tirés; puis, le calme revint, et les cris de *vive le roi* accueillirent Louis XVI à son balcon. Le monarque décida en conseil qu'il viendrait à Paris; la reine annonça que son intention était de l'y suivre; — une immense réconciliation s'opéra entre le peuple et la cour.

Marie-Antoinette n'était pas encore revenue de sa terreur, lorsqu'elle se présenta à l'armée parisienne; aussi sa figure n'exprimait-elle pas toute la sérénité que le peuple eut voulu y lire. Lafayette lui baisa la main aux applaudissements de la foule; Louis embrassa quelques grenadiers de la

garde nationale, et le départ pour Paris s'effectua sans trop de tumulte. Le roi assura qu'il *ferait de Paris sa demeure habituelle*, ce qui était accomplir le vœu unanime. Les bandes qui précédaient le cortége royal, et qui portaient en triomphe — fait controversé — les têtes des deux gardes du corps, répétaient incessamment : Nous ramenons le *boulanger*, la *boulangère*, et le *petit mitron*. D'après l'opinion générale, la disette tenait à l'absence du roi loin de la capitale, et l'abondance allait renaître à son approche.

Ce ne fut pas sans des regrets pénibles que Marie-Antoinette quitta la superbe résidence de Versailles, et surtout le *Petit Trianon*, son jardin favori, avec ses pelouses, ses rivières factices, ses collines artificielles, et son joli hameau ! Elle allait se trouver face à face avec ceux que la cour qualifiait d'*Enragés du Palais-Royal*. Il fallait donc abandonner la *laiterie* et le *presbytère* ! Renoncer à ces fêtes continuelles qui avaient transformé Trianon en un séjour féerique et délicieux ! Là, elle pouvait oublier si vite les péripéties passagères de la politique ! De Versailles, elle n'entendait pas les bruits confus du peuple parisien, ni même les décharges du mousquet et de l'artillerie ! Mais elle ne voulait pas y rester seule; elle se rappelait trop les craintes qu'elle avait éprouvées, lors du voyage de son royal époux à Paris, en juillet. D'ailleurs, la matinée du 6 avait assombri sa vie. C'était un funeste pressentiment de plus à ajouter à ceux qui, depuis longtemps, la poursuivaient.

Cette reine, qui entrait dans la moitié malheureuse de sa vie, eut pourtant assez de force de caractère pour renfermer son chagrin au fond de son âme. Les *monarchiens*, eux, entreprirent de la venger : ils avaient gardé rancune. Sur les tables de leurs salons, à côté du *Mercure de France*, des *Manuels de Toilette*, des dessins de Watteau neveu, et des belles gravures d'Audoin, ils plaçaient en évidence cette petite estampe, fort bien exécutée, et qui, disaient-ils, représentait les portraits en pied des héros d'octobre.



Quoi qu'il en soit, la famille royale revint, par une pluie battante, habiter le château des Tuileries, triste demeure délaissée depuis Louis XIV.

Un domestique peu nombreux l'occupait, avec Legrand et Molinos, directeurs d'une troupe italienne protégée par *Monsieur* *. Rien n'était préparé pour recevoir le roi : on dressa des lits de sangle et on passa une mauvaise nuit **. Le lendemain, dès le matin, la foule encombra les Tuileries en demandant à voir Louis XVI. Tantôt elle poussait des cris d'enthousiasme; tantôt elle effrayait par ce murmure incessant qui l'accompagne. A ce point que le roi ne pouvait se promener librement dans le jardin, excepté à certaines heures de la journée : alors les factionnaires disaient que *le roi était lâché*.

Une médaille fut frappée et rappela la phrase historique que Louis XVI avait prononcée à Versailles, et son installation aux Tuileries. Le comte d'Artois était hors de France; le comte de Provence avait choisi pour demeure le palais du Luxembourg.

Quant aux gardes-du-corps, pâles et défaits ils traversaient Paris, conduits fraternellement par des bourgeois et par des gardes nationaux, qui cherchaient à les consoler, à leur faire oublier les mauvais jours. Mais la majorité des citoyens ne leur avait pas encore pardonné leurs récentes démonstrations dans l'Orangerie et dans le Manège de Versailles.

Comme on s'y attendait, l'abondance reparut avec Louis XVI dans la capitale, mais le désordre continua : plusieurs maisons, — nous ignorons la cause de cette distinction, — furent marquées d'un signe ou d'une croix. Le peuple se prodigua de l'encens à lui-même sur sa victoire des 5 et 6 octobre; mille gravures retracèrent les hauts faits de l'armée parisienne. Les femmes étaient à cheval; les femmes traînaient des canons; elles portaient des couronnes et des branches de lauriers. Ce fut toute une Odyssée féminine, depuis le départ jusqu'au retour, depuis l'attaque jusqu'au triomphe. Cependant, en remontant des classes inférieures aux classes élevées, l'épopée se changea en satire. La commune et les *Orléanistes* d'une part, de l'autre les *Aristocrates*, se livrèrent combat à coups de plume. Nous allons suivre les diverses escarmouches auxquelles il donna lieu.

Le lecteur a vu quel avait été le rôle du duc d'Aiguillon dont on disait :

En homme c'est un lâche, en femme un assassin.

Le duc d'Orléans et son ami Adrien Duport partagèrent tant soit peu le sort de l'homme-poissarde. Le premier, qui avait trempé, disait-on, dans le

* A l'arrivée du roi, ils firent construirent une salle, rue Feydeau, n° 19. Ce fut plus tard le théâtre de *Monsieur*, ou *théâtre Feydeau*.

** Le *Château des Tuileries*, brochure, par Roussel, homme de loi.

OCTOBRE 1789



Massard del. & sc.

Départ des femmes pour Versailles.

complot des 5 et 6 octobre, fut appelé l'*Homme noir*. Une brochure, le *Domine salvum*, dit en parlant de lui :

O vous qui combattez pour un chef régicide,
Examinez sa vie, et songez qui vous guide !
Un seul jour ne fait point d'un lâche factieux
Un patriote pur, un prince vertueux.

Une chanson, dite l'*O filii national*, s'exprima de la sorte :

Pour d'Orléans et son parti,
Brûlons l'encens, car, Dieu merci,
Avec le temps tout se fera,
Alleluia *.

Sous le prétexte d'une mission à remplir auprès du roi d'Angleterre, le duc d'Orléans quitta la France en toute hâte. Personne ne s'y trompa : il s'agissait bien d'un exil véritable. Et l'on chanta partout, ironiquement, et sur l'air voulu : *Le duc d'Orléans reviendra*. En Angleterre, ce prince travailla à sa justification. Il sortit plus tard, sain et sauf selon la loi, des accusations portées contre lui. Mais l'opinion publique ni demeura toujours hostile, et chacun répéta que Chabroud, son avocat, Chabroud le *Blanchisseur*, n'avait pu, quoiqu'il eût fait, blanchir l'*Homme noir*, ni lui oter la boue qui couvrait toute sa personne **. Enfin on donna encore un surnom de plus au *prince tricolore*, celui de *Philippe-Pique* ***.

Son ami, ou son agent, comme on voudra, — Adrien Duport, — ne fut attaqué que par les *Actes des Apôtres*, ce même journal que nous avons remarqué dater de l'an 0 de la liberté. Il prétendit que cet homme avait fait placer sur la porte de son hôtel ces mots : *Hôtel Duport*, et que pendant la nuit, un bien avisé avait ingénieusement ajouté *frais* (hôtel du Porc frais). Cette plaisanterie peu relevée indique la mesure gardée, même par les gens à *gentilhommière*.

D'Orléans et Duport n'avaient eu à essuyer que les coups des *monarchiens* ; Bailly et Lafayette eurent à supporter les attaques des monarchiens, concurremment avec celles du côté gauche. Le *Furet Parisien*, feuille périodique, créée exprès pour cela, aboya contre eux en s'écriant : « Je dévoilerai vos

* Collection de chansons de la révolution dans le cabinet de M. Maurin.

** Plusieurs caricatures sont inspirées par la même idée touchant ce sujet.

*** Ce surnom, consacré par une caricature, n'eut pas un grand succès.

intrigues... tremblez. » On les appela l'*Homme à deux faces*, parce que, à eux deux, ils étaient censés ne former qu'une seule personne, une dualité civile et militaire; et sous un titre semblable, une gravure donna leur portrait satirique.

Cette intimité fit jaser les langues acerbes. Bailly, surnommé *Coco*, parce que sa femme l'appelait familièrement ainsi, fut ridiculisé comme malheureux mari. Le parti royaliste le représenta, dans une caricature, sous la figure d'un vieux coq défendant sa chaste poulette, madame Bailly, contre les obsessions amoureuses d'un coq fort entreprenant, et qui n'était autre que M. le marquis de Lafayette.



Contre ce dernier, l'acharnement fut extrême. C'était peu de lui donner le nom détesté de *Cromwell*. Presque tout le monde l'appela le *général Morphée ou le Dormeur de Versailles*, lui reprochant ainsi le sommeil auquel il s'était livré pendant la nuit des 5 et 6 octobre. Lui-même, le bon abbé Delille, dans son poëme de la *Pitié*, écrivit ce vers *; Lafayette, dit-il,

Veille pour les brigands et dort contre son roi.

* Tout le fragment qui a rapport à Lafayette est inédit. Voir les *Souvenirs* de la marquise de Créquy.

Octobre 1789.



BAILLY. LAFAYETTE.

L'homme à deux faces.

captivité : le *carcere duro* de Venise ; à cause de quoi, ils s'écriaient (en manière de complainte) :

Notre bon roi prisonnier
Au château des Tuileries,
Jusqu'à quand, braves guerriers,
Souffrirez-vous tant d'avanies ?
Voulez-vous qu'à notre roi
Un tas de gueux fasse la loi ?
. . . .
. . . .

Ils ajoutaient dans la même pièce de vers (mais en manière de défi) :

La sainte chandelle d'Arras (Robespierre),
Le flambeau de la Provence (Mirabeau),
S'ils ne nous éclairent pas,
Mettent au moins le feu en France :
On ne peut pas les toucher,
Mais on espère les moucher *.

Suivre le roi à Paris était chose indispensable pour l'Assemblée nationale; préalablement elle changea, par un décret, le nom de *roi de France et de Navarre*, en celui plus simple et plus rigoureusement vrai de *roi des Français ;* elle proscrivit les formules royales *de notre certaine science et pleine puissance*, et *car tel est notre plaisir;* mais elle conserva encore les expressions : *Louis par la grâce de Dieu*, en y ajoutant : *et par la loi constitutionnelle de l'état* **. Puis, elle envoya à Paris une députation pour choisir un local provisoire des séances, jusqu'à ce que le Manége des Tuileries, local définitif, fut digne de la recevoir.

Les envoyés choisirent la salle de l'archevêché, qui avait servi aux opérations électorales, et, le 19, les députés y tinrent leur première séance. Versailles devint alors de plus en plus désert ; les familles riches l'abandonnèrent ; et mademoiselle Montansier, directrice de théâtre, se déclara, comme l'Assemblée, *inséparable de sa majesté*, et quitta Versailles. A cette époque encore, le club breton vint aussi s'établir à Paris, et prit le titre de Club des amis de la constitution.

L'Assemblée nationale à Paris ! elle allait être jugée de près ; elle allait,

* *L'assemblée nationale*, ou *la France abusée*, chanson du temps.

** *Moniteur*, et *Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté.

aux yeux de bien des personnes, perdre son prestige; elle allait subir l'influence directe des clubs, ses satellites. Pour ses premières séances, les alentours de l'archevêché furent couverts de soldats. Précautions inutiles, précautions funestes, qui amenèrent des rixes, des tumultes, et le meurtre d'un boulanger nommé François. Cet homme, qui habitait la Cité, fut accusé d'accaparement, et pendu le 20. Son innocence étant reconnue, son bourreau fut condamné et exécuté le lendemain; Louis XVI et Marie-Antoinette prirent sa veuve sous leur protection; la reine tint son enfant sur les fonts de baptême.

Ce meurtre du boulanger François, commis par des malfaiteurs, motiva la création d'un *Comité des recherches*, destiné à recevoir régulièrement les dépositions et les dénonciations de trames ou de complots, et qui n'était, osa-t-on dire, que la *tyrannie organisée** ; ses membres, ajoutait-on, étaient des *inquisiteurs*, des *soi-disants* (patriotes). De plus, les boulangers furent soumis à un réglement : l'heure des cuissons, les époques et le total des distributions étaient indiqués.

Pour l'Assemblée nationale, elle corrobora les mesures prises par l'Hôtel-de-Ville, en décrétant la *loi martiale* contre les attroupements. Mirabeau en fut l'auteur.

La proclamation de cette loi a été faite avec un appareil imposant et sinistre à la fois. Le 22, à huit heures du matin, les huissiers de l'Hôtel-de-Ville, en costume de cérémonie, avec leurs riches manteaux, se promenèrent de place en place, de carrefour en carrefour. Ils étaient à cheval; chacun d'eux avait pour escorte un sergent et quatre *gardes des villes*, revêtus aussi d'un costume antique, précédés et suivis d'un détachement de cavalerie. Devant eux marchait un corps d'infanterie, rangé sur deux files, de chaque côté de la place où ils s'arrêtaient; et, tout-à-fait en tête, se trouvaient les tambours à pied et les trompettes de l'Hôtel-de-Ville à cheval. Au moment de la halte et de la proclamation, les tambours et les trompettes convoquaient les passants. Enfin, un huissier s'avançait et lisait, à haute voix, les dispositions de la loi. Elles consistaient dans trois sommations, après lesquels le canon d'alarmes devait être tiré, le drapeau rouge arboré sur la maison commune, et cette phrase prononcée fort solennellement : *On va faire feu! que les bons citoyens se retirent!* — Cette cérémonie dura depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi : elle effaroucha tellement les esprits, que les *trois cents* craignaient d'en être réduits à faire usage de la *loi martiale* dans les vingt-quatre heures**.

Ici le lecteur se rappellera que nous avons fixé plus haut, d'après les

* Mémoires tirés des Archives de la police, par Peuchet, tome 4.

** Ces appréhensions sont consignées jusque dans les procès-verbaux de la Commune.

faits, la somme d'autorité de tous les pouvoirs existants alors en France. Il sait que l'Assemblée nationale, siégeant à Versailles, se trouvait, par sa position topographique, éloignée du théâtre des événements. A l'époque de sa *translation à Paris*, elle eût pu ressaisir une influence directe sur les masses, puisque la commune s'était déjà rendue impopulaire. Mais elle prit une route bien opposée. Certainement, aux yeux du peuple, la *loi martiale* était plus terrible que la création d'un *comité des recherches*. La discussion qui la précéda parut déplacée : c'en était fait de Mirabeau qui l'appuya.

Comme corollaire à la *loi martiale*, qui réglait les opinions par la bayonnette, l'Assemblée fit connaître un projet de décret qui réglait par l'argent les capacités électorales. Son dernier mot était l'impôt d'un marc d'argent, c'est-à-dire, de huit écus de six livres trois dixièmes. A la séance même où cette question fut agitée, un membre *du coin du Palais-Royal*, Prieur de la Marne, prononça cette phrase remarquable : « Substituez la *confiance* au marc d'argent. » L'Assemblée ne fit pas attention à ces paroles, pourtant elle modifia le projet.

Camille Desmoulins formula ainsi son opinion dans son journal : « Pour vous, ô prêtres méprisables ! ô bonzes fourbes et stupides ! ne voyez-vous pas que votre dieu n'aurait pas été éligible ? Jésus-Christ, dont vous faites un dieu dans les chaires, dans la tribune vous venez de le reléguer parmi la canaille. » — Prieur, avec sa phrase concise ; Camille Desmoulins, avec sa sortie incendiaire, avaient, en définitive, remporté la victoire. L'opinion publique admit leurs principes sur le décret du marc d'argent, qu'elle personnifia ainsi :



Ou bien par une gravure avec un âne portant un *marc*.

Lettre de Camille Desmoulins, à Talma.

Monsieur,

Vous m'obligerez infiniment en me faisant l'honneur de passer chez moi demain mercredi à 4 heures. MM. Naudet et Desessarts ont paru souhaiter une réconciliation, et m'ont fait demander un rendez-vous je me suis engagé à me trouver demain à Dîner au Luxembourg, avec MM. Bellier, Desforges, Desessarts et Naudet; ma parole était donnée de ne jamais publier cette réconciliation, quand j'ai appris avoir fait faire des réflexions; je n'aime rien tant que ma facilité naturelle à oublier les injures, mais il n'y avait plus d'obligation à me faire, si la réconciliation était générale, et si vous n'y trouviez à y dîner il arrivoit que M. Naudet ou Desessarts refusent, je serais dégagé de ma parole, et ils paraîtraient n'avoir voulu se réconcilier qu'avec moi, et non avec les patriotes, et quiconque je suis prié entre autres. Je vous prie donc de ne pas me refuser cette grâce, et je vous attends avec impatience. Mille choses à Madame Talma. C. Desmoulins.

19 8bre 1790.

On lit au bas :

LÉGISLATEUR FUTUR.

Et souvent tel y vient qui sait, pour tout secret,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

Boil., Sat. 8.

Avec cette espèce de chanson en trois couplets :

Depuis deux ans venus en France,
Vous y brillez par la dépense ;
Terre en friche vous possédez.
Ah ! vous en serez (*bis.*)
Ah ! je vois bien que vous en serez,
Que vous en serez.

Le mérite est dans la richesse,
Sans elle il n'est plus de sagesse,
Par vos actions vous le prouvez.
Ah ? vous en serez (*bis.*)
Ah ! je crois bien que vous en serez,
Que vous en serez.

Quoique vous soyez sans cervelle,
Vous dicterez la loi nouvelle,
Car un marc d'argent vous valez.
Ah ! vous en serez (*bis.*)
Il est certain que vous en serez,
Que vous en serez.

Au bas d'une autre caricature, intitulée la *romaine aristocratique*, on lisait :

Le marc d'argent préside en France.
Esprit, talents, dons superflus !
Au diable vertu sans finance :
Beaucoup d'appelés, peu d'élus *.

* Ces caricatures, dont la vogue a été grande et de longue durée, furent rappelées par les journalistes, quand revint la question électorale, en 1792.

A cette époque s'est élevée la distinction entre les *prolétaires* ou *citoyens passifs*, et les *citoyens actifs*. Les derniers se faisaient délivrer une carte qui leur servait comme de passeport et de certificat de civisme *.

La loi martiale et le décret du marc d'argent eussent suffi pour dépopulariser l'Assemblée nationale, si elle ne l'eût été déjà. Les députés avaient conservé, pour la plupart fort précieusement, le bon ton et les belles manières, ce qui déplaisait aux classes infimes du peuple. Leur urbanité était grande ; beaucoup vivaient en commun, et allaient dîner au Palais-Royal, chez Février, restaurateur, quelle que fut d'ailleurs la diversité de leurs opinions. Après le repas, ils se promenaient dans le Palais-Royal, aux Tuileries, sur les quais; souvent alors de violentes discussions s'engageaient. La politique revenait chasser les idées conciliantes; ils se séparaient, bien décidés à se combattre le lendemain, publiquement, mais à la tribune, non au milieu des promenades, avec gestes et menaces, comme faisaient les motionnaires et les clubistes.

Le libraire Desenne, qui habitait le Palais-Royal, était conséquemment fort achalandé. Son arrière-boutique avait été par lui disposée en manière de *club général*, ouvert à tous les partis. Parfois, les députés y entraient pour se combattre immédiatement, et vider ainsi leurs querelles ; bientôt, lorsqu'elles touchaient à leur paroxisme, lorsqu'elles devenaient emmêlées, vives, ardentes, l'habile Desenne arrivait à pas de loup, et présentait la pâture aux orateurs, — un plateau couvert de brochures nouvelles ! Qu'on juge si le débit en devait être considérable !

Desenne avait un concurrent dans Froullé, du quai des Augustins. Mais ce dernier servait exclusivement les intérêts du parti monarchique. Il avait à sa solde plusieurs *Apollons*, improvisant des chansons et des épigrammes **. On pouvait comparer Desenne à un vrai restaurateur où se trouvaient tous les plats les plus variés ; tandis que Froullé ressemblait à un gargotier, *vendant la soupe à toute heure*.

Outre ces rendez-vous et les clubs, on citait d'autres réunions particulières, parmi lesquelles la plus fameuse était celle de Mlle Théroigne de Méricourt, l'héroïne des 5 et 6 octobre. Elle recevait habituellement chez elle, rue de Tournon, quelques députés du côté gauche, en particulier Camille Desmoulins, Vincent et Populus. Cette femme, qui était fort belle, avait toujours mené une conduite équivoque, et passait pour une courtisane. On disait partout qu'elle avait été la maîtresse de *Populus*, en jouant sur le mot ***, ou plutôt qu'elle s'était rendue l'épouse du nouveau souverain,

* Voyez l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, par Buchez et Roux.

** Mémoires d'un prêtre régicide.

*** Cette plaisanterie fut mise au jour par les *Actes des Apôtres*.

le peuple. Tous les matins, et il était rare qu'elle y manquât, elle se rendait de très bonne heure à l'Assemblée nationale, et, avant la séance, lisait et expliquait à ses voisines un chapitre du *Contrat social*. Pour sa peine, une place lui était religieusement gardée*. — Comme nous le verrons, Théroigne de Méricourt joue un rôle dans la révolution; sa principale profession a été de représenter physiquement, grâce à ses belles formes grecques, grâce à ses traits vigoureusement accusés, grâce à son maintien fier et audacieux, la *déesse de la liberté*. Physiquement, disons-nous, car, moralement, elle n'eût pu figurer que la licence**.

Ainsi, le public suspectait les intentions des députés, à cause de leurs manières polies et de leur faible pour quelques vieilles distinctions sociales.

Toutefois, le 2 novembre, l'Assemblée nationale fit un acte qui répondit, comme la suite l'a prouvé, aux vœux de la majorité du peuple français. Par un décret, elle mit à la disposition de la nation toutes les propriétés, et tous les revenus ecclésiastiques. C'était un moyen comme un autre de combler le déficit du Trésor : il otait au clergé la propriété, pour ne lui laisser que l'administration, et chargeait l'état de subvenir aux frais du culte. Rien qu'à Paris, on comptait alors trois abbayes d'hommes, huit de filles; cinquante-trois couvents et communautés d'hommes; et cent quarante-six couvents et communautés de filles.

A propos de ce décret fameux du 2 novembre, il ne faut pas passer sous silence l'*enterrement de monseigneur Clergé*, gravure malicieuse, et dont voici le texte : Enterrement de très-haut, très-puissant et magnifique seigneur Clergé, décédé en la salle de l'assemblée nationale, le jour des Morts, 1789. Son corps sera porté au Trésor royal, en caisse nationale, par MM. de Mirabeau, Chapelier, Thouret et Alexandre de Lameth. Il passera devant la Bourse et la Caisse d'Escompte, qui lui jetteront de l'eau bénite. MM. l'abbé Siéyes et Maury suivront le deuil en grandes pleureuses. M. l'abbé de Montesquiou prononcera l'oraison funèbre. Un *De profundis* sera chanté en faux-bourdon par les dames de l'Opéra, qui seront revêtues de l'habit de veuve. Le deuil se rendra chez M. Necker, où les créanciers de l'État seront priés de se trouver. *** »

Le *jour des morts*, dit la gravure; d'autres personnes firent ce rapprochement****: — c'était le *jour des morts* que, sur la motion d'un prélat (Talleyrand-Périgord), sous la présidence de l'avocat du Clergé (Camus) et dans

* *Journal* et *Souvenirs* du comte Stanislas Girardin.

** Théroigne est morte folle à la Salpêtrière, il y a peu d'années.

*** Cartons de la Bibliothèque royale. Bien des caricatures sur ce sujet.

**** *Histoire de la révolution*, par Bertrand de Molleville.

la salle de l'*archevêché* de Paris, l'assemblée nationale avait mis les biens du clergé à la disposition de la nation.

Cette caricature retrace mieux encore l'opinion publique à cet égard.



« Ils ne voulaient que notre bien. * »

Ce décret, funeste aux hommes d'église, fut immédiatement suivi d'un autre décret qui porta un coup mortel aux hommes de robe. Les parlements furent invités à demeurer en vacances, disons mieux, condamnés à cesser leurs fonctions. Or, l'abolition de ces parlements sembla un bienfait public. Combien les idées avaient changé ! Ils s'étaient constitués naguère, de concert avec la papauté, les défenseurs des rois contre les envahissements du pouvoir absolu; ils avaient eux-mêmes provoqué jusqu'à un certain point par leurs remontrances, ou par leurs refus d'enregistrer les édits illégaux, le mouvement des Assemblées de 1789. Ils avaient indiqué la route, mais ils n'avaient pas eu la force de la suivre, et ils succombaient sous leurs propres actes, semblables à des pilotes qui conduiraient des passagers aguerris jusqu'aux pôles glacials, et mourraient ensuite assassinés par le froid, les laissant ainsi livrés à leur propre expérience des mers. Plus tard, à propos d'une bulle célèbre, on verra ce que le peuple français eut de reconnaissance pour la papauté, sa vieille nourrice.

Donc, aucun souvenir n'existait plus de la grandeur passée des parlements; et pour quelques actes irréfléchis de résistance, on ne leur ac-

* Histoire des caricatures pendant la *révolte* des Français, par Boyer de Nismes, le même qui se fit remarquer sous la Convention par ses placards royalistes.

corda pas le moindre regret. Le peuple plaisanta sur leur suppression, comme il a plaisanté, en tout temps, sur toutes choses. Il leur adressa des quolibets et des injures. Tantôt un procureur disait :

A nos maux il n'est plus de remèdes,
On a tout supprimé, même la Cour des Aydes.

Tantôt c'était le président à mortier qui s'écriait avec résignation :

Rendons ici sans balancer
La simarre avec le mortier *.

Et puis chacun riait du malheur de ces pauvres parlementaires qui s'enfuyaient de côté et d'autre, eux dont les perruques traditionnelles étaient soulevées ainsi par le vent révolutionnaire.



Ah ! quelle bourrasque !

Tout était dit, le peuple ne voulait plus de la *robinocratie*.

Le 9, l'assemblée prit possession de la salle du Manége, aux Tuileries. Ce mot *manége* inspira les esprits satiriques. D'abord, il parut un pamphlet sous le titre de : *les chevaux au manége*, dans lequel les députés influents

* Il y a une suite de caricatures, la plupart fort obscènes, sur la suppression des parlements.

se trouvaient jugés avec autant de concision que d'impartialité. Voici les épithètes accolées à leurs noms :

Mirabeau — le pétulant.
L'ombrageux —Clermont-Tonuerre.
La rusée — abbé Montesquiou.
La cabreuse — abbé Maury.
La nonchalante — Boisjelin.
Le terrible — duc du Châtelet.
L'inconstant — comte d'Entraigues.
Le rétif — la Luzerne.
Le mignon — duc de Coigny.
L'intrépide — abbé Grégoire.
Le joyeux — chevalier de Boufflers.
Le rhinocéros — Moreau de St-Méry.
Le somnambule — Cazalès.
L'impayable — Alexandre Lameth.
Le foudroyant — Thouret.
L'Heureux — Bailly.
L'Indocile — Target.
Le Bon — Rabaud de St-Étienne.
L'Intraitable — d'Espréménil.
Le Sûr — Malouet.
Le Chancelant — d'Aiguillon.
Le Beau — prince de Poix.
Le Superbe — M. de Montesquiou.
L'étonnant — Barnave, etc., etc. *

Puis, la plaisanterie fut continuée avec plus de mordant encore par un journal qui osait annoncer ainsi les séances : « Les grands comédiens de la *salle du manége* donneront aujourd'hui le *Roi dépouillé*, pièce ancienne et redemandée. »

« La seconde pièce sera l'*Honnête criminel*, en deux actes et en prose d'États-Généraux, ce qui vaut bien des vers. Le comte de Mirabeau le joue. Son confident sera l'étonnant Barnave, jeune homme de la plus grande espérance **. »

Depuis qu'ils siégeaient au manége, les députés n'avaient pas eu de places fixes, et n'avaient pas conservé leurs costumes distinctifs d'ordre.

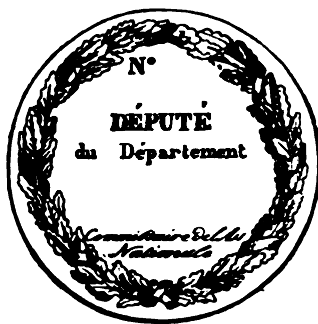
* Cette brochure est citée en partie dans les *Mémoires de Weber*, sur Marie-Antoinette.

** Le *Spectacle de la nation*, journal qui a commencé à paraître en 1789.

Insensiblement, les dénominations collectives reprirent leurs cours; toutefois elles furent changées, et, même sérieusement, furent employées selon les souvenirs qui se reportaient à l'ancien usage de la salle. Le côté droit fut appelé *les noirs;* le côté gauche, *les bais*, nom qui ne fit pas fortune, et les enragés ou *les blancs;* le centre, *les impartiaux*.

Telle était la carte d'entrée des députés, faite en forme de médaille :





Suivant sa coutume de prendre rôle, et parfois l'initiative dans les affaires politiques, le peuple, alléché par le préambule législatif, décrété sous le titre de *déclaration des droits*, appelait de tous ses vœux la Constitution, et chantait dans Paris comme pour encourager ses représentants :

Tôt, tôt, tôt,
Battez chaud,
Tôt, tôt, tôt,
Bon courage,
Il faut avoir cœur à l'ouvrage.

Les travaux de la Constitution commencèrent donc activement au sein du comité que dominait l'avocat *Target*, et s'opérèrent par le moyen de décrets successifs, appelés décrets constitutionnels, et réunis plus tard en un faisceau. De temps à autre, les députés s'occupèrent de questions incidentes et d'objets d'administration. Mais tout ce qui ne tendait pas directement à la Constitution, était assez mal interprété par le public, par les journalistes dont l'influence devenait de plus en plus irrésistible. C'est ainsi

que l'on goûta peu l'exemple que les députés donnaient eux-mêmes pour les dons patriotiques. Et, parce que, le 20, il leur était arrivé, dans leur enthousiasme, de proposer un sacrifice à la patrie, celui des boucles d'argent qu'ils portaient à leurs souliers, les journaux se moquèrent du fait. Nous allons rapporter ce que dit, à cet égard, le *Nouveau journal*, feuille joviale du temps, beaucoup lue à cause de son esprit et de ses méchancetés *.

On applaudit; un saint transport
A saisi l'assemblée;
Aussitôt, d'un commun accord,
La voilà débouclée.
Quelques députés inquiets
Disaient à leurs confrères :
Passe encor pour les boucles, mais
Gardons nos honoraires.

Autre sujet de chansons auquel on ne s'attendrait guère : le 1er décembre, le docteur Guillotin monta à la tribune. Il présenta à l'assemblée un projet circonstancié de législation pénale, et lui parla d'une invention qu'il venait de faire récemment d'un instrument propre à exécuter les hautes œuvres. « Avec ma machine, s'écria-t-il d'un ton persuasif, je vous fais sauter la tête d'un clin-d'œil, et vous ne souffrez point. » L'Assemblée se prit à rire... — A rire ! et parmi ceux qui riaient, on remarquait surtout Robespierre, cet homme qui devait plus tard frapper avec cet instrument de mort, et en être à la fin providentiellement frappé lui-même.

Si la chose avait été prise aussi gaiement dans une réunion de législateurs, il n'y a pas à s'étonner qu'au dehors on ne la crut bonne matière à chansons. Deux relatèrent l'invention de la guillotine, et eurent du succès.

La première, insérée dans les *Actes des Apôtres*—les défenseurs du parti noble ! — se chantait sur l'air du *Menuet d'Exaudet:*

Guillotin,
Médecin
Politique,
Imagine, un beau matin,
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.
Aussitôt

* Le *Nouveau journal* parut en 1789. Il était rédigé en chansons.

Il lui faut
Un supplice,
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui, d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.
Le Romain
Guillotin,
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier,
Barnave et Chapelier,
Même le *Coupe-tête;*
Et sa main
Fait soudain
La machine,
Qui simplement nous tûra
Et que l'on nommera
Guillotine.

La seconde forme ce qu'on appelle un *Pot-pourri;* elle est moins bien réussie, et nous n'en voulons extraire que ces deux couplets qui la terminent. C'est Guillotin qui parle :

En rêvant à la sourdine
Pour nous tirer d'embarras,
J'ai fait faire une machine
Qui met les têtes à bas.

C'est un coup que l'on reçoit
Avant qu'on s'en doute;
A peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte.
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,

Fait tomber, ber, ber,
Fait sauter, ter, ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête :
C'est bien plus honnête.

Guillotin, *dont l'emphase de la phrase obtint les bravos de cinq ou six sots*, d'après le *pot-pourri* ci-dessus rappelé, a, selon nous, accompli trois actes importants dans l'Assemblée nationale. D'abord, il a indiqué le *Jeu de Paume*, où se fit un serment qui devait, en réalité, tuer le gouvernement monarchique ; puis, il a présenté la pétition pour la création de la *garde nationale*, devenue plus tard comme un des pouvoirs de l'état ; enfin il a fait adopter la *guillotine*, qui fut, en certains jours de tempêtes, l'*ultima ratio* de la politique. Guillotin tient fort bien sa place, quoique très-innocemment, parmi les hommes remarquables de la révolution. Il était, au reste, tellement enchanté de sa dernière découverte, qu'il portait dans sa poche de petites guillotines en miniatures, et qu'il décapitait des poupées, par forme d'exemple, devant ses amis et connaissances *.

Dans le courant de décembre, l'Assemblée nationale créa une *caisse de l'extraordinaire* et des *assignats ;* elle encouragea l'enrôlement volontaire, prévoyant que la révolution brabançonne du mois de novembre armerait les monarques contre les peuples, et qu'il faudrait soutenir, les armes à la main, les principes qu'elle avait avancés **. Elle abolit aussi toute distinction d'ordres en France.

De détails en détails, nous sommes arrivés à la fin de l'année 1789, et, bien que nous ne nous trouvions pas encore en pleine révolution, cependant une métamorphose presque complète s'est déjà opérée dans les mœurs et dans les habitudes. Il importait de réserver jusqu'à ce moment les généralités, comme pour *vernir* le tableau que nous avons essayé de faire le plus exact possible. Ces généralités, d'ailleurs, indiquées une à une, n'eussent peut-être pas fixé l'attention ; groupées, et formant un ensemble, elles se graveront mieux dans la mémoire.

Une *Revue de chaque année* est une clef, fermant la porte de l'année qui s'est écoulée, ouvrant la porte de celle qui va suivre ; et puis, comme le voyageur prudent, il faut mesurer la distance que l'on a parcourue, afin de continuer plus sûrement la route entreprise.

* Témoin oculaire.

** C'est à la révolution de Brabant que se rapportent les premiers faits de propagande révolutionnaire en Europe, telle qu'elle s'est manifestée depuis 89. Le bassin du Rhin est un foyer de libéralisme qui renaît sans cesse de ses cendres.

l'Anti-Sanctionnaire anglais ; — le Tocsin de Richard-sans-Peur ; etc., etc.

Plus on avance dans la révolution, et plus le titre piquant est à la mode.

N'oublions pas le — « Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des Marchés de Paris, rédigé au grand salon des Porcherons, pour être présenté à *Messieux les États-Généraux.* »

« Onzième impression qu'on a *ravaudé*, *repassé* et *rajusté* de son mieux, *pour afin* de le rendre plus long et mieux *torché.* »

« Où l'on parle, sans gêne, de plusieurs personnes *qui se le sont attiré,* de plusieurs choses arrivées il n'y a pas long-temps, et de la prise de la Bastille *. »

Style poissard, style *grec* et *romain*, style déclamatoire, voilà la littérature courante. Pour satisfaire aux nouveaux besoins des esprits, on va jusqu'à changer les titres de plusieurs pièces de théâtre à grand succès. La *Veuve de Malabar* se nomme l'*Empire des Coutumes ;* l'*Amour Français*, l'*Honneur Français*. Le *mot de valeur*, ou la *phrase à effet,* dans les pièces, ne provient plus de l'amour, ni du sentiment, mais de l'honneur et de la philosophie **.

Nuances de partis à l'infini, distinction prédominante entre les *Amis du roi* et les *Amis de la liberté,* telle est la politique. Elle a tout envahi, les salons et les théâtres ; au salon, les dames sont forcées de faire cercle à part ; au théâtre, ce sont disputes continuelles. Par exemple, la tragédie de Charles IX, où Chénier a accumulé tant de sentences contre la noblesse et contre la tyrannie, fut jouée au Théâtre-Français, *par ordre* des citoyens et de l'Hôtel-de-Ville***. Chaque représentation ressemblait à une bataille.

Livres, brochures, tableaux, estampes, médailles, toutes ces productions de la science ou de l'art, s'inspirent des droits du peuple, du patriotisme, et de l'amour de la liberté.

L'aurore de l'année 1790 se lève dans un horizon sombre et nuageux.

* Textuel ; nous avons lu cette curieuse brochure politique en style poissard.

** *Mémoires de Fleury,* de la Comédie-Française.

*** *Journal de Paris,* aux avis divers, et aux compte-rendus.

FIN DU CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE V.

Étrennes 1790. — Affaire Bezenval. — *Affaire Favras.* — Distinctions nationales. — *Le Domine salvum.* — Des districts et des clubs. — Deuxième serment civique. — Les *Sans-Culottes.* — Les ducs d'Orléans, de Chartres et de Conti. — Moines mariés et soldats. — Épitaphe de *monseigneur clergé.* — Mort du *Père des nobles.* — Le livre rouge. — Le carnaval. — Les assignats. — Harmonica des *aristocruches.* — — Les chers élèves de Necker. — Parti républicain. — *Les mots de madame Verte-Allure.* — Adoption d'un projet de fédération. — Députation du *genre humain* au *chef-lieu du globe.* — Plus de titres ni d'armoiries. — Mirabeau-*Tonneau.* — Les armes et les souliers de l'abbé Maury. — Ralliement des nobles.

Puisque le peuple a deux fois été vainqueur — devant la Bastille et à Versailles, nous ne devrons plus désormais employer l'expression vulgaire de la chronologie chrétienne. Ce n'est pas l'année 1790 qui commence, c'est l'*année deuxième de la liberté.* Oublions donc les vieilles coutumes monarchiques qui dataient de l'ère du Christ : la Liberté est devenue le Dieu nouveau des Français. Un moment viendra où cette innovation ne suffira même pas, et chaque année nous présentera une physionomie différente, jusqu'à ce que nous ayons grand'peine à nous y reconnaître.

Le premier jour de janvier, de nombreuses députations allèrent complimenter le roi, en s'astreignant encore à l'étiquette et au cérémonial le plus rigoureux. Bailly, à la tête des trois cents représentants de la commune, plia le genou pour prononcer son discours. Cependant, plus méticuleuse sur l'appréciatian de ses devoirs, mais aussi de ses droits en pareille circonstance, l'assemblée nationale s'interrogea longtemps avant de se décider sur le nom qu'elle donnerait à Marie-Antoinette. L'appellerait-elle *Reine*, *Sa Majesté*, ou simplement *Madame ?* Hésitation plus significative qu'on ne le pourrait penser d'abord, car on chicanait à la reine le nom même de sa dignité. Le manteau de la royauté est ainsi déchiré pièce à pièce, et quand

on en sera venu à la place du cœur de celui qui le porte, on frappera.

Et remarquez que c'était ici l'acte de la majorité, puisque, le 3, l'assemblée ayant eu la courtoisie d'appeler le roi *Sa Majesté*, s'attira des reproches adressés autant pour ce titre donné à Louis XVI, que pour l'invitation qui lui avait été faite de fixer lui-même la somme nécessaire aux dépenses de sa maison. Telles étaient, en effet, les étrennes dont l'assemblée gratifiait le roi. Le *Théâtre-Français*, qui, depuis peu, avait changé son nom en celui de *théâtre de la nation*, joua le *Réveil d'Epiménide à Paris*, ou les *Etrennes de la liberté*. La poésie et l'histoire ne firent point défaut : on publia les *Etrennes patriotiques*, les *Etrennes de la nation*, les *Etrennes de la vertu*.

L'assemblée nationale reçut en députation la commune, qui fut complimentée à son tour par les électeurs et les autres classes du peuple.

Sans doute, dans toutes ces cérémonies, dans toutes ces visites, dans tous ces livres de nouvel an, mille vœux furent adressés au ciel. Mais, en étudiant la marche des événements, il était difficile de s'abuser sur les promesses de l'avenir. Deux procès d'une très-grande importance étaient pendants au Châtelet, le procès de Bezenval, un des complices du prévôt Flesselles, et celui du marquis de Favras. Bezenval avait passé plusieurs mois en prison. Quant à Favras, on l'accusait de conspiration anti-révolutionnaire, concertée avec Monsieur, comte de Provence, frère du roi; on l'accusait d'avoir voulu enlever Louis XVI, et assassiner Bailly et Lafayette. Il fut arrêté dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789. En réalité, les Parisiens ne savaient à quoi s'en tenir sur le prétendu conspirateur qu'ils appelèrent aussitôt le *père des nobles*, comme s'ils eussent voulu punir en lui l'ordre de la noblesse personnifié.

Toujours était-il, qu'il y avait eu, en décembre, recrudescence de brochures aristocratiques, et que, le matin du 25, le billet suivant avait couru dans Paris :

« Le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, dans la nuit du 24, pour un plan qu'il avait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner Lafayette et M. le maire (Bailly), et ensuite nous faire couper les vivres. MONSIEUR, frère du roi, était à la tête. A Paris, ce 25.

« *Signé* Barreau. »

Puis, quelques jours après l'arrestation de Favras, on avait relevé un factionnaire de la garde nationale assassiné dans sa guérite; on y avait aussi trouvé une sorte de poinçon allongé, dont le fer rouillé était un peu froissé et un petit papier plié en deux, sur lequel étaient écrits ces mots : *Va devant, Lafayette te suivra* *. Le comte de Provence se fit promptement

* *Histoire de la révolution*, par Bertrand de Molleville.

Lettre de Favras au Président du Co

Monsieur.

Quand je me suis vû arrêté dans la ru
ille et que j'ai fait prier M M. Bailly
bien être présens à l'interrogatoire que je
les recherches, j'avois l'âme aussi tranquille
Cependant, Monsieur, comme des inductions
ridicules, pourroient égarer le Comité que vo
détention très rigoureuse, puisque je suis au
été qu'avec beaucoup de peine que j'ai pû o
écrire, me fait présumer une suite d'info
d'après les preuves que le Comité m'a dit avoir
permettez que pour les faciliter, je vous pr
pour qu'il me soit fourni du papier, afin
écrite, mes idées, et rien de plus sur ce qui
tant de dénonciations bizarres dont on a form
de plaintes d'où résulte ma captivité. on
je demande, Monsieur, la promesse du Comi
en est satisfait, il ordonnera aussitôt mon
croit devoir aller plus loin sur les informa

n'y procéderoi
l'assemblée
été faite à l
lui faire le
m'accuser.
permission
Qui vous on
Mes deman
Sans vous pri
Fayette, et
Comité le t
quel je su

de l'Abbaye

Im. Delarue r. N.-D.-...

… qu'avec le Comité des recherches nommé par —
Nationale, et après que lecture de mon détail aura
à dite Assemblée par le Président qu'elle a chargé de
rapport d'affaires du genre de celle dont on parait
— je vous prierai aussi, Monsieur, de me procurer la
écrire à ma femme; Même de la voir, en présence de
donnerai; je vous en aurai une obligation infinie. —
ndes étant fort justes et naturelles; je ne finirai pas.
r de les communiquer à M M. Bailly et de la
e leur faire agréer, ainsi qu'à tous Messieurs du
émoignage du dévouement plein de respect avec le
i.

Monsieur.

Ce 26. Xbre 1789.

Votre très-humble et trè
Obéissant Serviteur.
Le Mis. de Favras.

du Cabinet de M. Feuillet de Conches.

mettre hors de cause, par un discours qu'il prononça à l'Hôtel-de-Ville, et qui lui valut un peu de popularité, pas assez cependant pour motiver l'épithète de *jacobin* que lui donnèrent aussitôt la reine et madame Élisabeth.

La justice ne suivit pas un libre cours à l'égard de Bezenval et de Favras. Des gens avaient répandu dans le public des papiers sur lesquels il y avait : *Demander la tête de Bezenval*. Le Châtelet procéda au contraire avec beaucoup trop de bienveillance pour le premier, et Bezenval fut acquitté. Alors Camille Desmoulins envoya aux juges cette sorte d'adresse, qui fut réimprimée dans une foule de recueils de l'époque :

Vous qui lavez Broglie, Augeard,
Qui lavez Bezenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier-brouillard ;
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste *.

Le jugement de Favras fut une compensation de l'autre. Il fallait accorder une victime aux exigences de la foule, aussi le *père des nobles* fut-il condamné par avance. Le peuple criait : *Favras à la lanterne!* jusque dans la salle d'audience. Le 18 janvier l'arrêt fut rendu : Favras devait être accroché à la potence. Le Châtelet consacrait par ce jugement le premier exemple de l'égalité des peines, et il faut convenir qu'il débutait mal dans l'application d'une aussi rigoureuse justice. Lorsque viendra l'exécution de l'arrêt, nous aurons lieu de nous indigner sur les consolations données par la Commune au marquis de Favras.

Outre ces jugements passablement scandaleux, le mois de janvier est rempli d'événements d'une certaine portée. Nous citerons en première ligne des projets de récompenses nationales, dont quelques-uns méritent d'être approfondis. A peine l'égalité, admise en principe, avait pris naissance, qu'une adresse, envoyée le 8 à la commune de Paris, demandait l'institution d'un ordre en faveur de cette assemblée. Le pétitionnaire offrait trois cents livres pour faire les frais les plus urgents. La Commune, craignant d'exciter les esprits contre elle, refusa cette offrande **, et se contenta d'un costume particulier pour chacun de ses membres. Les hommes et les femmes elles-mêmes se mirent à porter des médailles. Les dames de la Halle surtout en faisaient grand cas, et l'Hôtel-de-Ville leur en distribuait une, pour leur servir de certificat de civisme; on y lisait : « Aux bonnes citoïen-

* *Révolutions de France et de Brabant*, journal de Camille Desmoulins.

** Procès-verbaux de l'Hôtel-de-Ville.

nes.* » Des médailles étaient frappées pour toutes causes et pour toutes personnes. Assez ordinairement, le revers portait ces mots : La nation, la loi, le roi. La nation devait être nommée la première; cela était écrit dans les textes de gravures; cela était sculpté sur les monuments publics et sur les médailles ; cela était enseigné dans les chaires. Un bon curé du Limousin s'avisa d'accoutumer ses ouailles à la formule patriotique adoptée, en leur faisant chanter journellement aux offices, et aux messes paroissiales :

Domine, salvum fac gentem. . . .
Domine, salvum fac legem. . . .
Domine, salvum fac regem. . . . . .

Idée heureuse, — rendue avec deux gros solécismes.

Le marquis de Villette, mu par des principes d'égalité, avait introduit la mode des *habits à la française*. Mais les bons patriotes portaient. — toujours pour se distinguer, — des boutons qui rappelaient le 14 juillet 1789. En voici le modèle, et nous y joignons le bouton des arquebusiers de Saint-Antoine, dont nous avons parlé plus haut, et celui de la garde nationale d'un petit pays nommé *Houilles*. Ce dernier est curieux ; il procède par allégorie pour exprimer l'invariable formule**.



Chaque district avait sa décoration particulière. Il serait trop long de les indiquer toutes. Les plus étranges sont celles des *Feuillans* et celle des *Théatins*. La première se compose d'un emblème représentant un cœur percé de trois flèches. au milieu d'une couronne, avec une légende : *District des Feuillans*, et un ruban tricolore. La seconde est une croix, accompagnée d'une couronne d'épine. Cet alliage des idées quasi-religieuses avec les idées politiques peut être attribué aux souvenirs évoqués par les lieux où se tenaient les assemblées populaires, et qui étaient en général d'anciennes églises...

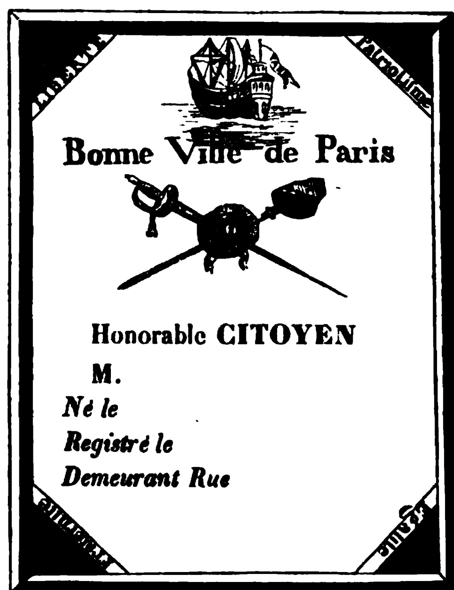
* *Histoire numismatique de la Révolution française*, par M. Hénin.
** Tiré du cabinet de M. Maurin.

. . . . En district on change la Sorbonne;
On fait des motions où l'on faisait le prône *.

dit un auteur de l'époque.

Il arriva, en effet, que le district de Saint-Magloire écrivit sur son drapeau : *Liberté fait ma gloire*, et que celui des Minimes, dans le quartier du Marais, joua sur le mot *minimi*, en donnant à entendre que ses membres étaient *non virtute minimi* **.

Les cartes d'entrée aux districts avaient aussi la forme emblématique. Nous signalons celle de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, district dont les opinions étaient déjà fort avancées, et qui ressemblait aux clubs les plus violents.



Or, pendant le mois de janvier, les clubs commencèrent à se faire la guerre. Le côté droit, qui possédait présentement la société des *impartiaux*, s'efforçait de contre-balancer l'influence des réunions patriotiques. Ses adeptes étaient appelés *Malouetistes*, ou *Malouetins*, du nom de Malouet, leur président, et avaient un journal pour organe de leurs délibérations.

* *L'Épiménide français*, comédie en vers, représentée en 1790.

** Dufey, de l'Yonne. Article du *Dictionnaire de la Conversation*.

Le club des *Amis de la Constitution* prenait le nom de *club des Jacobins*, et se pressait d'admettre dans son sein tous les citoyens indistinctement, députés, électeurs et autres. Enfin le *club des Cordeliers* agissait, en faisant placer deux sentinelles à la porte du publiciste Marat, contre lequel le Châtelet avait décerné un mandat d'amener. On sait que le rédacteur de l'*Ami du Peuple* trouva moyen d'échapper à ces poursuites, et fut bientôt décoré lui-même du titre de sa feuille.

L'Assemblée nationale publia plusieurs décrets et arrêts remarquables, pour la plupart dans le sens révolutionnaire. Elle ordonna le séquestre des revenus des bénéficiers absents du royaume, et la traduction de ses décrets dans les différents idiômes étrangers, ce qui devenait un excellent moyen de propagande. Elle divisa la France en quatre-vingt-trois départements, et mit ainsi en pratique le système de centralisation. Elle abolit le préjugé, par lequel l'infamie s'étendait sur la famille des criminels, et défendit à ses membres d'accepter aucune place ou don du gouvernement. De ces deux décrets, d'intention toute morale, le premier fut rendu à propos des frères Agasse, condamnés pour avoir fabriqué de fausses actions de la caisse d'escompte. Deux parents des suppliciés furent nommés capitaine et sous-lieutenant de la garde nationale, avec réception solennelle en présence de Lafayette, et aux grands applaudissements du public. — Le second décret révèle un fait digne de remarque : Mirabeau parla contre. A dater de ce moment, les soupçons planèrent sur lui. Le bruit courait qu'il s'était vendu à la cour, et que le prix de sa défection consistait dans l'ambassade de Vienne. Ces pressentiments étaient raisonnables, ainsi que le prouvera plus tard la découverte de l'*armoire de fer*, qui ne laisse plus subsister qu'une simple question de date, à l'endroit de la bonne foi du grand orateur.

Des soupçons semblables, et aussi fondés, atteignirent Lafayette. Il avait offert ses services à la cour, non pour arrêter les progrès de la révolution, mais pour en prévenir les excès. Ses amis avaient donc formé une société littéraire, appelée *salon français* *, acheminement vers une assemblée politique, qui fut le *club des feuillans*, ou des *modérés*. Lafayette finit par être la dupe de sa condescendance ; de jour en jour sa position politique empira, faute de règles fixes pour sa conduite. Il perdit peu à peu la confiance du peuple, sans pour cela acquérir celle de la cour, qui cherchait à gagner les hommes de la révolution, non pour suivre leurs conseils, mais pour les détacher de la cause qu'ils soutenaient. Voilà pourquoi les corruptions successives obtenues par elle sur les partisans du côté gauche n'ont servi qu'à prolonger la crise suprême de la monarchie, au lieu d'assurer son existence.

* Mémoires de Weber sur Marie-Antoinette.

Sur ces entrefaites, le 4 février, alors qu'on s'y attendait le moins, Louis XVI se rendit à l'Assemblée nationale, et prononça un de ces longs discours officiels qui n'avancent à rien — parce que la bouche qui les déclame est ordinairement trompeuse, et que l'oreille qui les entend est presque toujours incrédule. Cette séance eut cependant beaucoup de retentissement dans le pays, et fut suivie immédiatement d'un *serment civique*, — le second dont nous ayons déjà connaissance, — prêté par les députés et par le public des tribunes, parmi lequel se distinguait Théroigne de Méricourt. Cette femme se trouvait ce jour-là, comme à l'ordinaire, dans une tribune du côté des Feuillans. Voyant avec quelles cérémonieuses civilités les députés recevaient encore le roi, elle leur dit d'une voix assez haute pour être entendue : « Vous êtes encore de vieux Français. » C'est elle qui pria le président de l'assemblée d'admettre les citoyens et citoyennes des tribunes à la prestation du serment civique *. C'est peut-être aussi indirectement à elle que s'adressa, quelque temps après, la bizarre apostrophe de l'abbé Maury, lorsqu'ayant été un jour interrompu dans un de ses discours anti-patriotiques, il s'écria : « M. le président, faites taire ces deux *sans-culottes*. » — Bon mot à double entente, car c'était ainsi que déjà on appelait les *politicailleurs* des rues. Voyons les suites de cette séance royale.

Le soir, Paris entier illumina, et plusieurs districts firent chanter un *Te Deum*. La Commune imita l'assemblée; le serment fut répété sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et même dans chaque rue, de groupe en groupe de citoyens. Le lendemain, la jeunesse parisienne fut conviée a cette solennité. Vers onze heures du matin tous les collégiens, précédés de leurs maîtres, du comité du district de Saint-Étienne-du-Mont, des grenadiers de la garde nationale et de l'état-major, allèrent en procession, et jurèrent aussi « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et acceptée par le roi **. » .

La cérémonie dura plusieurs jours. Pour la première fois on dressa un autel *à la romaine* sur le boulevard. Vous voyez que nous entrons en plein dans les imitations de l'art antique, fort en usage pour les fêtes révolutionnaires.

Chaque district avait en outre son registre sur lequel les assermentés venaient apposer leur signature. Le duc de Chartres suivit son tour; et, comme on avait inscrit ses titres et qualités, il les raya en disant : « Le titre de simple citoyen me suffit, il m'honore assez. » Et il traça de sa main

* Journal et Souvenirs de Stanislas Girardin.

** La *Chronique de Paris*, journal rédigé par *Condorcet*.

ces mots : *citoyen de Paris* *. Le duc d'Orléans écrivit d'Angleterre à l'assemblée, pour lui dire qu'il s'associait à ses sentiments. Et plus tard, le prince de Conti, après avoir reçu une visite des dames de la Halle, s'exécuta également et signa en présence des jacobins **.

La prestation des deux premiers serments civiques est la mise en train d'une foule de serments jurés pendant le cours de la révolution. Ce fut une manie, disons plus, un tort, de la part du peuple, que de s'en référer aussi fréquemment à Dieu sur la sincérité de sa foi. Trop souvent il l'a fait avec légèreté. Sans doute les solennités patriotiques sont nécessaires pour alimenter l'enthousiasme d'une nation; mais elles manquent leur but et perdent leur influence aussitôt qu'on les prodigue. Le désenchantement leur succède alors; elles n'apparaissent plus que comme de brillants mensonges.... « Citoyens, s'écriait avec énergie l'avocat Loustalot, peu de temps après le 4 février, nous avons juré sans réfléchir; réfléchissons après avoir juré ***. »

Jamais la concorde, invoquée par toutes les bouches, n'avait été si loin de tous les cœurs, et il ne faut que se rappeler ici la réconciliation des trois ordres, pour avoir l'idée de la situation actuelle des esprits.

En effet, le 13, les vœux monastiques solennels, les ordres réguliers et les congrégations furent abolis : conséquence logique du décret du 2 novembre dernier, qui avait mis l'embargo sur les biens du clergé. Certaines gens en éprouvèrent une joie qui tenait du délire; il y eut là pour eux excellente matière à écrire et à crayonner. Ils célébrèrent le mariage de *frère Giroflée* et de *sœur Paquette*, avec ces paroles en manière de discours matrimonial : « En faisant c'te bonne action, je nous garantissons des cornes. » Ils plaisantèrent sur le piteux départ de la *sainte famille* monacale, forcée à déserter l'abbaye, et disant : « Il ne nous reste que la fumée. » Puis, pardessus tout, occupés du vœu de chasteté qui est une des lois de la vie claustrale, ils donnèrent ces conseils épicuriens et pleins d'une tolérance intolérable aux religieux de l'un et de l'autre sexe :

Ne redoutez plus les brocards
Gentes nonettes, beaux frocards;
De la métamorphose
Eh bien!
L'amour rit, et pour cause....
Vous m'entendez bien.

* *Observateur provincial*, et le *Moniteur*.

** *Précis de la révolution française*, par Rabaud de St-Étienne.

*** *Révolutions de Paris*, journal du côté gauche.



Rebel sc.

Serment civique d'un village.

« Eh bien ! reprenaient-ils encore en s'adressant aux moines, nous avions raison de dire qu'il fallait mieux être citoyen qu'abbé, » et ceux-ci, apprenant à faire l'exercice, et prenant les poses les plus comiques du monde, étaient censés répondre :



Avec de la patience nous en viendrons à bout, et avec le temps nous marcherons comme les autres, et la nation nous fera devenir bons citoyens *. »

« Monseigneur, — criaient-ils à l'évêque, — après une si longue et si grande indigestion, les médecins de la nation vous ordonnent la diète. ** »

Ils faisaient dire à quelques prêtres : « Heum ! si nous l'avions prévu ! » Ou bien : « On nous a tous réduits qu'à ne prier Dieu. » Enfin, sur un obélisque tumulaire, entouré d'ornements d'église et de vases sacrés, ils plaçaient l'épitaphe suivante :

Ici repose ce grand corps
Qui mangeait les vivants et les morts.

* Cabinet de M. Laterrade.

** Cartons de la Bibliothèque royale.

L'historien ne saurait taire ces détails-là, qui sont à la fois et les scandales et les morales de l'histoire. Seulement, il doit les rapporter sans réflexion aucune : il y a dans la musique certains chants très-rudes, mais aussi très-expressifs, dont, en les accompagnant, on exagérerait ou atténuerait l'énergie. Si, d'après l'expression de Johnson, « l'historien est un des ministres de la vérité, » sa première vertu est la bonne foi, non la pudeur.

Au milieu de toutes ces clameurs croissantes contre le clergé, se consomma le supplice du marquis de Favras. Il fut exécuté, le 19, en place de Grève, à la lueur des flambeaux. Cet homme a été bien malheureux ; un des membres de la Commune lui avait dit que sa mort « était nécessaire à la tranquillité publique, » croyant lui expliquer ainsi pourquoi il allait être pendu. Avant de mourir il fait son testament ; on le tourne en ridicule ; arrivé près du fatal poteau, il proteste de son innocence : on ne l'écoute pas. Il meurt, et l'on insulte à ses derniers instants par les cris forcenés de *saute marquis*, ou de *bis* *, comme s'il s'agissait d'une représentation théâtrale, car une rampe de lampions a été disposée sur la place de Grève et jusque sur la potence. Quelques individus arrêtent les passants et leur demandent pour-boire, *parce qu'on va pendre Favras* **.

Un mystère insoluble enveloppe cette affaire. Le genre de vie que menait le marquis de Favras, qui avait beaucoup visité l'Allemagne, et qui avait eu quelques entretiens avec monsieur le comte de Provence, ne contribua pas peu à justifier l'accusation portée contre lui. Son procès n'offrit aucune garantie de certitude. Quoiqu'il en soit, par ignorance, par conviction, ou par passion, le public ne douta pas de sa culpabilité, et approuva le contenu de l'écrit qui avait été placé sur sa poitrine : *Conspirateur contre l'état* ***.

Pourtant il y eut des *complaintes* et des plaidoyers en sa faveur ****.

Le mois de février s'achève, avec l'abolition des distinctions honorifiques, et avec un décret nouveau pour la répression des troubles. Le mois suivant s'ouvre par un éclat scandaleux. L'assemblée exigea la communication de *livre rouge*, journal des dépenses secrètes de la cour, et des pensions payées par le roi. Le *livre rouge* se composait de cent vingt-deux feuillets de papier de Hollande très-beau, relié en maroquin rouge et dont la devise était : *pro patria et libertate*. Cette divulgation des mystères du passé envenima les haines sans servir les intérêts de l'avenir. Cependant les scellés avaient été apposés sur la partie qui concernait le règne de Louis XV, et le chiffre

* *Journées mémorables de la révolution française*. T. IV.

** *Révolutions de Paris*, février 1790.

*** Texte d'une gravure tirée du cabinet de M. Laterrade.

**** Plusieurs collectionneurs en possèdent, avec des gravures de l'exécution.

des dépenses de Louis XVI prouvait beaucoup d'économie de sa part.

Mais l'assemblée répara aussitôt cette inutile fantaisie de pouvoir, en s'occupant de l'emploi des dons patriotiques, qui arrivaient toujours en foule : elle les destina au paiement des *petites rentes* de l'état. Elle incorpora étroitement les colonies à la métropole ; elle prescrivit l'usage des *lettres de cachet*, de sinistre mémoire ; elle fit disparaître l'impôt de la *gabelle* et vota la réforme complète de l'ordre judiciaire. Relativement au clergé, après avoir déclaré que ses dettes étaient nationales, elle traita la fameuse question de savoir si la religion catholique serait proclamée *religion dominante de l'état*, comme l'avait proposé dom Gerle, ci-devant Chartreux. Les débats furent longs et animés ; les protestants et les Jansénistes tenaient fort à ce qu'on rejetât ce système. L'assemblée ne se prononça pas, et reconnut simplement la liberté de conscience. Au reste, son silence apparent cache une pensée bien explicite : douter sur une pareille question, c'était plus qu'adopter la négative*.

Dans Paris, néanmoins, les idées de religion ne semblaient se départir en rien de leur rigorisme, au contraire. Le temps du carnaval était venu. La municipalité défendit de *se déguiser*, ou de *donner un bal masqué*, *soit public*, *soit privé*, sous des peines très-sévères. Les corps politiques et judiciaires se rendirent à toutes les cérémonies du carême, et les théâtres interrompirent leurs représentations pendant la quinzaine de Pâques **. Malgré cela, la tiédeur religieuse était extrême au fond des cœurs ; et il ne faisait plus bon aller par les rues, revêtu de la soutane, et coiffé du bonnet ecclésiastique, sans risquer d'être insulté et appelé *calotin* ; ce qui engagea l'abbé Maury, athlète vigoureux d'esprit et de corps, à porter souvent des pistolets à sa ceinture ***. Le mercredi des cendres n'enterra donc que le sacerdoce, ainsi que le prétendit une caricature, dans laquelle le Temps, armé de sa faux, imposait les cendres au clergé, et lui disait : « Vous n'êtes que poussière, vous ne valez rien, et vous allez retourner en poussière****. » Les jours gras donnèrent aussi naissance à une brochure intitulée : *le Carnaval politique de* 1790*****.

Voici venir le triomphe du philosophisme. Une souscription est ouverte pour élever un monument funéraire à J.-J. Rousseau, le *flambeau de l'humanité*. La suppression des cloches est déjà proposée par quelques membres de l'assemblée nationale, et un artiste de Paris demande que celles des abbayes et des monastères soient fondues pour ériger une statue à

* *Moniteur universel, passim.*

** *Journal de Paris*, aux programmes des spectacles.

*** *Histoire parlementaire* de la révolution française, par Buchez et Roux.

**** Cartons d'estampes de la Bibliothèque royale.

***** Cabinet et bibliographie de M. Deschiens, avocat, à Versailles.

Louis XVI, qui n'enviait certainement pas une offrande faite au prix de tels sacrifices.

Il ne faudrait pas voir d'ailleurs dans l'emploi de ces moyens, seulement l'effet de l'esprit anti-religieux qui régnait en France. Une autre cause, une de celles qui dominent toute la révolution, les rendaient jusqu'à un certain point nécessaires. Le numéraire faisait faute : c'était là peut-être la plus grande vengeance des émigrés qui avaient emporté avec eux leurs trésors, ou des aristocrates habitant encore le sol de France, qui évitaient le plus possible de mettre de l'argent en circulation. Outre la fonte des cloches, on voyait, dans l'usage du papier-monnaie, une façon d'échapper à la banqueroute. La facilité avec laquelle on pouvait ainsi créer des valeurs conventionnelles séduisaient les imaginations La question des avantages ou des inconvénients qui pouvaient en résulter avait depuis longtemps exercé la plume des économistes et des publicistes, et lorsque l'assemblée la traita à son tour, elle était résolue à peu près affirmativement par tous les hommes spéciaux. Elle consulta notamment les négociants, qui se déclarèrent en faveur du papier-monnaie, malgré les funestes exemples des billets de la banque de Law et de la caisse d'escompte.

Les séances qui virent agiter la question des *assignats*, n'en furent pas moins orageuses. L'affirmative prévalut, et le 17 avril, les députés déterminèrent le nombre, la forme et la fabrication des assignats à émettre.

Aussitôt, les incrédules au papier-monnaie, car l'adhésion à ce moyen politique ne pouvait être unanime, firent paraître une gravure avec ce titre : CAS DES ASSIGNATS CHEZ LES ÉTRANGERS *. — Un Allemand fume sa pipe avec; un Hollandais en fait des cornets; un Suédois s'en taille des papillotes; un Espagnol........

...... Nous savons ce qu'il en saura faire.

Au-dessus plane la Renommée, tenant cet écrit :

PERTE.

Puis, un journal saisit cette occasion de plaisanter sur les agioteurs, et sur *les chers élèves* de M. Necker, qui siégent à l'*assemblée nationale*, et à la tête desquels se trouve Camus le janséniste, surnommé bien vite l'*homme aux assignats ;* il dit :

Un Français, amateur du beau,
Parlant des députés, disait à Mirabeau :

* Cette estampe fait partie du cabinet de M. Laterrade.



Massard del. Monnin. sc.

Assemblée des Aristocrates

Leurs décrets sont *inimitables*,
Leurs orateurs sont *incroyables*,
Et leurs assignats IMPAYABLES *.

Le seul véritable adversaire du papier-monnaie est Bergasse, qui publia une brochure intitulée : *Protestation contre les assignats*. Ainsi, presque personne, dans le public, ne combattit cette mesure, avant son adoption par l'assemblée : mais aussitôt après, chacun se récria contre elle. Cela est arrivé fort souvent à cette époque.

Avec quelques conspirations éventées, ou supposées, ou exécutées en pure perte, avec le massacre des patriotes à Montauban, les troubles religieux de Nismes pendant la quinzaine de Pâques, et la réunion de la Corse à la France, — commence le mois de mai 1790.

Le *côté droit*, noblesse et clergé, mécontent des décrets qui le concernaient, voulut manifester son humeur, et se rassembla à cet effet dans la *salle des capucins*. Ce fut un nouveau sujet de plaintes contre les aristocrates. Journaux, brochures, caricatures, chansons, épigrammes, tout fut encore mis en œuvre. On appela leur réunion l'*harmonica des aristocruches*, en les représentant sous la forme de cruches en grés, avec des cordons, des chapeaux à plumes, et des croix. On les menaça de leur faire entreprendre un voyage à *Lanternopolis*, la ville des réverbères, par allusion au genre de supplice qui commençait à être si fort en vogue. L'abbé Maury, un de leurs chefs, fut bafoué nominativement, et on publia contre lui le *Petit Carême de l'abbé Maury*, ou *sermons prêchés dans l'assemblée des Enragés*.

A chaque instant la lutte renait entre les partis. Les *Modérés* s'avouent. Lafayette et Bailly fondent le *club des Feuillans*, destiné à arrêter les progrès que font les *Jacobins* dans l'opinion publique. Alexandre et Charles Lameth dirigent ces derniers. Quant à Mirabeau, qui joue à présent un rôle à deux personnages, il va alternativement dans l'un et l'autre clubs. A l'heure qu'il est, les opinions diverses proclament franchement leurs souhaits. Les idées de république sont émises, discutées, approuvées ou rejetées. Dans beaucoup de réunions politiques, on agite la question de déposer le roi, de *débourbonailler* la France **, et dans peu de temps on va pouvoir consulter le journal *le Républicain*. Chacun sait maintenant à quoi s'en tenir. A Dijon, on a changé le nom de *porte Condé* en celui de *porte de la Liberté;* dans beaucoup de provinces on a substitué le mot *national* au mot *royal* ***.

* Le *Martyrologe national*, publié en 1790.

** *Mémoires de Brissot*. C'était une expression à peu près consacrée.

*** *Révolutions de Paris*.

Nous assistons à l'enfantement de la *république française*. Elle est militante, mais elle est constituée en un parti opiniâtre, qui se recrute de jour en jour, et met à profit les moindres fautes des gouvernants.

Sa première victoire est un décret de l'assemblée nationale qui donne à la nation le droit de faire la paix ou la guerre. Alexandre Lameth le provoqua, et la discussion s'établit entre Mirabeau, qui défendit les prérogatives royales, et un jeune avocat, nommé Barnave, qui soutint la cause du peuple. Les camps opposés s'obstinèrent dans leurs opinions. Barnave resta maître du champ de bataille. Le lendemain, 22, on criait dans les rues la *grande trahison de Mirabeau*.

Les espérances des amis de la royauté allaient s'évanouissant; aussi à tout moment des défections s'opéraient au sein de l'assemblée, peu à peu dominée par le côté gauche. Mounier, Lally Tolendal, Mirabeau cadet étaient partis, se moquant de tous les quolibets répétés à propos de leur fuite. Mounier, soi-disant, courait à travers champs, à cheval sur une lanterne, et Mirabeau cadet avait emporté parmi ses bagages les cravates du régiment qu'il commandait. Il reçut deux surnoms : *Riquetti-Cravatte*, à cause de son prétendu vol, et *Mirabeau-Tonneau*, à cause de son embonpoint. Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, fit graver de la sorte le portrait de Mirabeau.



Avec autant de matières on peut faire de bons déjeûners.

Le *vicomte de Mirabeau*, frère du fameux orateur, était rédacteur d'un

journal monarchique ayant pour titre *les Déjeûners* *; il passait en outre pour aimer beaucoup la bonne chère.

D'autres députés se retiraient dans leurs campagnes. « Chaque jour, dit avec raison Mme de Verte-Allure, quelque membre de l'assemblée, soit sous prétexte de maladie, soit en alléguant des affaires, demande un congé. Mille noms d'un amour ! si des femmes se conduisaient ainsi, on les traiterait d'inconséquentes. Une femme sera déshonorée pour, au bout de dix mois, et souvent davantage, donner une légère atteinte au serment conjugal; et des députés de la nation, des législateurs français, ne rougissent pas d'oublier le fameux serment du Jeu de Paume** ! » Cette boutade, telle comique, telle étrange qu'elle puisse paraître dans la forme, a le mérite d'être au fond d'un sens rigoureusement vrai. Comment ne pas dénoncer l'indifférence de certains députés, alors que les partis s'agitaient le plus violemment? — L'assemblée intervint, et se fit justice elle-même, en lançant un décret qui privait les absents de leur traitement.

Cependant, le 5 juin, croyant le moment propice pour ses vues, le duc d'Orléans revint à Paris de sa mission, ou plutôt de son exil en Angleterre. A peine fit-on attention à son retour : le parti orléaniste avait tant été débordé par le parti républicain ! On ne lui offrait plus le *trône vacant*, comme une année auparavant. Il ne pouvait que se trouver isolé avec quelques amis; et, ne pouvant non plus revenir sur ses premiers actes, il allait bientôt être forcé de se jeter dans le courant révolutionnaire, à la remorque des autres partis. Son arrivée coïncida avec une motion célèbre de Bailly qui, dans la même séance où le duc d'Orléans parut à l'assemblée, proposa le plan d'une grande fédération générale entre les gardes nationales du royaume et les troupes de terre et de mer. Il était en effet d'un mauvais exemple de la part de l'assemblée de laisser les différentes villes se fédérer en particulier, sans joindre ensemble par un lien commun tous ces faisceaux divers. Paris ne devait pas rester en arrière d'Orléans, de Troyes, de Dijon et de Lille.

Le mot *fédéré* veut une histoire, plutôt qu'une définition. Il existait à l'étranger plusieurs gouvernements fédératifs, ou alliés entre eux pour leur sûreté commune, mais régis par des lois qui leur étaient propres. Ce n'est pas avec cette idée-là que Bailly présenta son projet à l'Assemblée nationale. Il voulait tout simplement unir les citoyens par des liens fraternels, et rassembler toutes les gardes nationales sous le même drapeau. Mais cette partie armée de la nation avait des ennemis acharnés, à la tête

* *Le Thermomètre du jour*, par Dulaure.

** *L'Étoile du matin*, ou les Petits Mots de Mme de Verte-Allure, ex-religieuse. Journal de 1790, curieux par la sagesse de ses opinions, autant que par son style.

desquels se plaçait *Marat*, l'Ami du Peuple. Ceux-ci doutaient fort du patriotisme de Lafayette et de Bailly, qu'ils avaient d'ailleurs si souvent attaqués, de concert avec les aristocrates. Ils appelaient les gardes nationaux des *épaulettiers*, des *bleus*, et les comparaient à de la faïence bleue qui ne va pas au feu *. A peine avaient-ils entendu parler d'une fédération, qu'ils blâmèrent cette mesure, et prétendirent que l'on voulait *royaliser* la France. Tel était leur cri de ralliement. Parvenus plus tard au pouvoir, ils enveloppèrent dans un seul et même réseau sanglant tous ceux qui avaient simplement partagé l'avis de Bailly, et tous ceux qui étaient véritablement fédéralistes, comme Brissot. Et nous verrons que cette accusation avait grand poids, lorsque nous en serons venus au moment où les girondins firent un appel aux départements du midi, pendant que d'un autre côté les jacobins sapaient la monarchie avec la journée du 10 août.

La fédération fut fixée au 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Nous avons fait connaître toutes les clameurs d'un parti puissant contre cette fête; mais néanmoins elle occupa beaucoup la masse des esprits, et réveilla en eux les principes d'égalité et de fraternité. Une circonstance contribua encore à leur manifestation. Benjamin Franklin, citoyen des États-Unis, vint à mourir. Mirabeau, pour se relever de l'indignité patriotique dont l'avait couvert la séance de la paix et de la guerre, annonça lui-même cette triste nouvelle à l'Assemblée. Les députés décidèrent avec acclamation qu'ils prendraient le deuil pour trois jours, en mémoire du républicain Franklin. Ce fut en effet une tristesse générale. Au café Procope, on éleva un mausolée à Franklin, et l'on prononça plusieurs discours.

Cependant, à dater du milieu du mois de juin, des fédérés commencèrent à arriver à Paris. Une députation fixa, entre beaucoup d'autres, l'attention publique. Elle se composait d'étrangers, sous la conduite du baron de Clootz, Prussien de naissance. Ils se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale, et demandèrent à être placés dans les rangs des fédérés. Cette action sembla ridicule aux uns, sublime aux autres. Plusieurs incrédules alléguèrent qu'il s'agissait de faux étrangers. Un historien, à ce propos, avance le fait suivant. M. de Boulainvilliers, qui se trouvait ce jour-là à l'Assemblée, reconnut dans la députation le nègre d'un de ses amis. « Ah! te voilà, Azor, lui dit-il; que viens-tu donc faire ici! — Monsieur, je fais l'Africain, » lui répondit le nègre **.—

Le baron de Clootz s'était déjà donné comme l'*orateur — particulier* —

* *Histoire secrète de la Révolution*, par Pagès.

** *Histoire de la Révolution*, par Bertrand de Molleville.

du genre humain, et cherchait à mettre en pratique ses théories politiques et religieuses. C'est lui qui appelait naïvement Paris le *chef-lieu du globe*, qui reconnaissait un *département de Prusse* et un département d'Angleterre ; c'est lui enfin qui, pour comble de folie, s'était déclaré l'*ennemi personnel de Jésus-Christ*.

La séance du 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, fait aussi époque dans la révolution. Les députés ordonnèrent le déplacement des figures des quatre nations enchaînées aux pieds de Louis XIV ; de sorte que « l'ouvrage des adulateurs esclaves fut détruit par la main des hommes libres *. » Le peintre David, à la tête d'une députation de l'académie de peinture, ne tarda pas à développer devant les députés le plan d'un monument civique remplaçant l'œuvre du despotisme, et dans lequel ces quatre statues de la place des Victoires devaient servir *à honorer et à décorer la liberté* **.

Voilà le début de David dans la carrière du patriotisme.

Étant en train d'abattre les derniers vestiges de la monarchie absolue, les députés ne laissèrent pas échapper l'occasion de porter en outre les derniers coups à la féodalité, par la suppression des titres de noblesse. Personne ne pouvait plus garder à l'avenir les épithètes aristocratiques de *duc*, *comte*, *marquis*, *baron*, *excellence*, *grandeur*, etc., ni faire prendre la livrée à ses valets, ni exposer d'armoiries. Bien vite Marat appelle le prince de Condé Louis-Joseph *Capet ;* et Camille Desmoulins se sert des expressions *Capet l'aîné*, *Capet le jeune*. Un plaisant imagine d'annoblir ses serviteurs par dérision. Son palefrenier est par lui armé chevalier ; son cocher reçoit le collier de *duc ;* chacun de ses laquais est élevé à la dignité de *comte ;* son portier devient *marquis* ***. Les nobles sont parfois appelés des *ci-devants*, et ne sont plus désignés que par leurs noms patronymiques : au lieu de Lafayette, on dit M. Mothier ; au lieu de Mirabeau, on dit Riquetti l'aîné, ou Riquetti cadet ; enfin, au lieu du mot *domestique*, on adopte celui de *familier*.

L'abbé Maury se chargea de plaider la cause de la noblesse, — lui prolétaire dans la force du terme, et fils de cordonnier,—contre Mathieu de Montmorency, descendant d'une des familles les plus anciennes et les plus nobles de France. Mathieu de Montmorency l'emporta, et ses confrères, mécontents de son abnégation nobiliaire, lui décernèrent aussitôt le surnom de *fesse-mathieu*. Quant à l'abbé Maury, les sarcasmes publics ne l'épargnèrent pas.

* Texte d'une gravure retraçant ce fait remarquable.

** Le plan est consigné en entier dans le *Journal de Paris*.

*** *Mémoires de Brissot*. Le titre de marquis était autrefois accordé à ceux qui gardaient les *marches* ou frontières de l'Empire.

On disait de lui, par allusion à la profession de son père, qu'il *portait toujours les armes de sa famille à ses pieds* *, et il parut une feuille éphémère intitulée : les *Souliers de l'abbé Maury* **. Tout cela sans préjudice d'une foule de caricatures composées la plupart sur le même sujet. Maury partageait, par le fait, avec Riquetti le jeune, la palme de l'impopularité.

La noblesse n'en continua pas moins d'exister pour les nobles, qui se créèrent un signe de reconnaissance entre eux. A cet effet, plusieurs recouvraient les armoiries de leurs voitures d'un *nuage* peint, avec cette légende grecque : Μονη ριπη αρκεσει, *un coup de vent suffira*.

Le coup de vent fut une tempête, et a complètement dissipé le nuage.

* *Thermomètre du jour*, journal de Dulaure.

** Bibliothèque de M. Deschiens, à Versailles.

FIN DU CHAPITRE CINQUIÈME.

JUILLET 1790



Massard del.t Branche sc.t

Travaux de la fédération au champ de Mars

CHAPITRE VI.

La *fédération*; travaux du champ de Mars; disposition de la fête; honneurs rendus aux fédérés; enthousiasme. — Le *ça ira*. — Les *larmes d'aristocrates*, le *ciel* et l'*orage aristocrates*. — Constitution civile du clergé. — Propagande et coalition. — *Dame nation et dame noblesse.* — Bailly menacé de la lanterne; *Blondinet, général des Bluets*. — Discordes. — Affaire de Nancy. — Héroïsme de Desilles. — Le *camp de Jalès* et la *chiffonne*. — Retraite définitive de l'*agioteur*. — Les deux enfants du diable. — Service en mémoire des gardes nationaux de Châteauvieux.

Les fédérés arrivent en foule; le mois de juillet est commencé. De toutes parts les préparatifs sont annoncés pour cette grande fête patriotique de la *fédération*. Il y a abondance de comédies et de tragédies politiques, afin d'entretenir les esprits dans les meilleures dispositions. Tous les architectes, tous les peintres, tous les sculpteurs, sont appelés à donner leurs avis pour décorer le Champ de Mars. L'Hôtel-de-Ville nomme les commissaires de la fête, et aussitôt les travaux sont entrepris. Alors, — spectacle unique dans nos fastes nationaux,— tous les habitants de Paris indistinctement, le roi *, les princes, les nobles, les abbés, les députés, les bourgeois, les marchands, les prolétaires, les étrangers, les femmes, les vieillards et les enfants, tous mettent la main à l'œuvre. En quelque jours les travaux de terrassement du Champ de Mars sont achevés, et il se trouve prêt à recevoir les gardes nationales et les troupes de ligne. C'est ainsi que les citoyens avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée au *nom de la patrie*. Les travailleurs portaient des cocardes blanc et rose.

Comme prélude à la fête, il se fit une fraternisation entre l'armée per-

* Le roi travailla de cœur sinon personnellement. Une gravure le représente *piochant* au Champ de Mars.

manente et l'armée citoyenne, qui allait déployer son drapeau pour la première fois.

Ce drapeau était le même pour les 83 départements.



Le Champ de Mars avait été disposé en forme d'amphithéâtre, et pouvait contenir près de trois cent mille spectateurs. Un pont de bateaux, placé en face sur la rivière, conduisait à un arc de triomphe, situé à l'entrée du Champ de Mars, sur le quai. Cet arc, d'architecture romaine, portait huit inscriptions, mélangées de prose et de vers : quatre à l'intérieur, quatre à l'extérieur. Les premières étaient :

La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer.

Consacrés aux travaux de la Constitution, nous la terminerons.

Le pauvre, sous ce défenseur,
Ne craindra plus que l'oppresseur
Lui ravisse son héritage.

Tout nous offre un heureux présage,
Tout flatte nos plaisirs ;
Loin de nous écartez l'orage,
Et comblez nos désirs.

Voici les autres :

Nous ne vous craindrons plus, subalternes tyrans,
Vous qui nous opprimiez sous cent noms différens.

Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siècles; ils ont été rétablis pour l'humanité entière.

Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant.

Vous chérissiez cette liberté, vous la possédez maintenant, montrez-vous digne de la conserver.

Près de l'École militaire on avait construit une immense galerie couverte, tout ornée de draperies bleu et or, avec un pavillon au milieu. Dessous était placé le trône, ainsi que le fauteuil du président de l'Assemblée à côté, et la tribune royale derrière.

Au centre de l'amphithéâtre on apercevait l'*autel de la patrie*, posé sur un stylobate carré de vingt-cinq pieds, et sur lequel on montait par quatre escaliers. Autour de l'autel, des parfums brûlaient dans des cassolettes antiques. On lisait sur la façade méridionale de l'autel de la patrie ces inscriptions :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La loi, dans tout état, doit être universelle ;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Du côté du nord, des anges sonnaient de la trompette, et étaient censés adresser ces paroles au peuple : « Songez aux trois mots sacrés : la nation,

la loi, le roi ; la nation, c'est vous ; la loi, c'est encore vous ; le roi, c'est le gardien de la loi.

Ici, se trouvait une figure de la *Liberté*, répandant l'abondance sur le sol français, et protégeant l'agriculture ; là, le génie de la *constitution* s'élevait vers le ciel ; plus loin était tracé, en grosses lettres, le serment fédératif*.

A proprement parler, la fête commença le 12. Les électeurs de Paris invitèrent à un grand banquet un fédéré de chacun des 83 départements. Le 13, le roi passa en revue les troupes arrivées, sur la place Louis XV et dans les Champs-Élysées. Et, le soir, on célébra un *Te Deum* à Notre-Dame précédé d'un *hiéro-drame* que l'Assemblée électorale avait commandé un an auparavant, sorte de poëme biblique et lyrique sur la prise de la Bastille.

Le roi avait été nommé chef de la fédération, et, pour ce jour-là seulement, commandant de toutes les gardes nationales du royaume.

Le 14, dès la pointe du jour, les rues avoisinant le Champs de Mars étaient pleines de monde. A midi et demi, les troupes commencèrent à entrer dans l'enceinte. A trois heures un quart seulement s'opéra le rassemblement des diverses bannières autour de l'*autel de la patrie*. Il pleuvait presque sans interruption ; mais les chants, et les farandoles, et les rires joyeux de trois cents mille spectateurs semblaient triompher du mauvais temps. Aussitôt que le roi fut arrivé, l'évêque d'Autun célébra la messe, assisté de l'aumonier-général, du clerc de la chapelle et des aumoniers de la garde nationale, revêtus d'aubes blanches et portant la ceinture tricolare, ce qui les fit emphatiquement comparer à des hiérophantes par les journaux du temps. L'office étant achevé, l'évêque éleva les mains, et appela la bénédiction du ciel sur l'oriflamme de la France, confiée au courage des armées de terre.

Soudainement, le soleil brilla.

Les chants se firent entendre avec des trépignements de joie occasionnés par ce remarquable changement du ciel. Lafayette profita de l'instant propice pour monter sur l'autel de la patrie, ayant l'épée nue à la main, la pointe en bas ; et pour prononcer le serment fédératif, rédigé par l'Assemblée nationale le 4 juillet. En voici le texte :

« Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et des

* Les descriptions de la fédération sont en général peu exactes. Nous avons suivi celle que donne un livre du temps appelé la *Confédération nationale*, en ce qui se rapporte d'ailleurs aux articles du *Moniteur* et du *Journal de Paris*.

subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent; et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

Ces paroles furent répétées par tout le monde, avec accompagnement de fanfares, de chants militaires et de décharges d'artillerie, tellement que le canon, la musique, les applaudissements faisaient, dit un contemporain enthousiaste, trembler le ciel et la terre. * » Peu d'instants après, les députés, nominativement, répétèrent la formule, en criant : *Je le jure*. Le roi, à son tour, se découvrit, leva la main et dit : « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'état à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois. »

L'oriflamme de la France s'inclina pour recevoir le serment.



* Lettre de J.-B. Cloots à M[me] de Beauharnais. Paris, 15 juillet 1790.

Les bravos, les cris recommencèrent, et furent suivis d'un second *Te Deum*.

Les fédérés se retirèrent en bon ordre.

Encore un serment de prêté — le même jour, à la même heure — dans les 44,000 municipalités de France !

La fête offrit ensuite un aspect populaire. On illumina ; puis, un concert fut donné par le duc d'Orléans dans le cirque du Palais-Royal, avec un drame de circonstance ; puis, il se fit des joûtes sur l'eau et on tira un feu d'artifice ; puis, le peuple alla offrir un bouquet à la statue de Henri IV, sur laquelle cette inscription avait été placée : *Il eut l'amour du peuple* ; *Louis XVI est son héritier*. Une ascension d'aérostat tricolore eut lieu dans le Champ de Mars ; un bal fut organisé dans la halle au blé et sur la place de la Bastille. Sur les ruines de la vieille forteresse s'élevaient des arcades de feuillage. Il était difficile de rien voir de plus animé. *On dansait* à la clarté des verres de couleur, selon l'avis fameux de Bailly. A côté, un transparent de la boutique d'un confiseur attirait les regards des passants qui lisaient :

Vive le roi,
Ma femme et moi,
Pourvu qu'il soit
De bonne foi.

La situation véritable des esprits apparaît dans ce quatrain. Une crainte involontaire traverse la joie des Parisiens, comme la pluie avait obscurci parfois les rayons de soleil qui éclairaient la fête.

Quoi qu'il en soit, les fédérés restèrent plusieurs jours dans la capitale, et reçurent tous les honneurs. Ils montaient la garde aux Tuileries. Ils étaient applaudis dans les promenades, au théâtre, dans les rues, seuls ou en famille. Les fêtes, les bals, les banquets se succédèrent ; et là, les premières places revenaient de droit aux fédérés.

L'Opéra jouait extraordinairement à leur intention* ; la plupart des établissements publics étaient ouverts tous les jours ; M. Mothier (Lafayette) se fatiguait à les passer en revue ; les différents districts se les arrachaient les uns après les autres, et les *régalaient*.. A la Muette, on dressa une table de vingt-deux mille couverts. Une modiste du Palais-Royal vendit des uniformes de *fédérées* ; les tabletiers fabriquèrent des *éventails à la fédération* ;

* *Journal de Paris*, chaque numéro renferme quelque avis sur ce point.

les éditeurs de gravures publièrent une infinité de *scènes de la fédération*; enfin, plusieurs médailles éternisèrent la fête.



Les Parisiens en pleurs firent la conduite aux fédérés partants, en leur donnant à tous un jeton ou médaille, un certificat de civisme, et le procès-verbal de l'auguste cérémonie; le Champ de Mars reçut le nom de *Champ de la Fédération*, avec un autel de la patrie permanent; un décret ordonna que le drapeau des fédérés serait suspendu au plafond de la salle des séances de l'Assemblée nationale *. Que de chansons, que de quatrains, que

* Précis de l'*Histoire de la révolution française*, par Rabaud de St-Etienne.

d'épithalames et d'odes patriotiques, ayant pour sujet la fête du 14 juillet! Marie-Joseph Chénier, Fontanes, Piis, Michel Cubières, etc., ont *saisi leur lyre*. Chénier a composé un hymne qui ressemble assez à une invocation au soleil; Fontanes a intitulé *Poëme séculaire* son œuvre par laquelle il donne des conseils au peuple, et lui recommande de repousser l'anarchie autant que le sombre despotisme. Les deux derniers versificateurs, car ceux-ci ne sont pas des poëtes, n'ont trouvé dans une aussi imposante solennité que matière à couplets. Les théâtres jouent, à propos de la fédération, le *Dîner des Patriotes*, *la Double Intrigue*, *le Journaliste des Ombres*, *la Famille Patriote*, par Collot-d'Herbois, quatre comédies remplies des plus purs sentiments de libéralisme.

Cette exaltation fébrile se fit sentir non seulement en France, mais encore à l'étranger. A Hambourg, on fêta la fédération française avec force couplets: Klopstock lut deux odes relatives à la circonstance. A Londres, on joua un opéra ayant pour titre: *La Confédération des Français au Champ de Mars*, et qui fut applaudi à outrance. A Londres encore, le club des *Amis de la Constitution*, correspondant avec celui de France, se fédéra, et en donna avis à l'Assemblée nationale.

Tel est le beau côté de cet événement que l'on ne peut retracer sans émotion; mais, nous l'avons dit, et les faits vont le prouver, il n'amena qu'une trêve bien courte entre les partis. Même, les travaux du Champ de Mars donnèrent lieu à des manifestations politiques d'une énergie jusqu'alors inconnue, presque toutes dirigées contre les classes privilégiées. Les corps de métiers se rendaient en foule au lieu désigné pour la fête, portant chacun leur drapeau ou enseigne. Sur celui des *frères* Cordonniers, on lisait : *le dernier soupir des aristocrates*. Sur celui des Bouchers était dessiné un large couteau, avec cette menace : *tremblez, aristocrates, voici les garçons Bouchers!* Les imprimeurs avaient écrit sur leur drapeau : *imprimerie, premier flambeau de la liberté!* Sur d'autres enseignes se trouvaient ces mots : *vivre libre ou mourir*, ou seulement, *ça ira*, qui était le commencement d'un refrain entonné souvent pendant les préparatifs de la fédération*. Il s'appelait le *Carillon national*, et avait beaucoup de variantes. L'original est, sans doute, celui dont nous citons ici le premier couplet :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates à la lanterne;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates on les pendra.
La liberté triomphera;
Malgré les tyrans, tout réussira, etc., etc.

* Voir *Confédération nationale*.

On dit que le *Carillon national* fut composé pur Dupuis, auteur de l'*Origine de tous les cultes*, et que les paroles furent adaptées à un air favori de Marie-Antoinette*. D'autres chansons furent aussi composées expressément pour le jour de la fête ; presque toutes plaisantent, narguent, menacent les nobles et les prêtres Le matin du 14 juillet, il pleuvait à verse : quelques gens disaient que les ennemis de la liberté avaient fait une *neuvaine* pour obtenir du mauvais temps par leurs prières ; que les ondées qui se succédaient étaient *des larmes d'aristocrates*, par eux versées à la vue de la joie générale ; que le ciel lui-même était *aristocrate*. Comme il tomba cinq averses pendant la cérémonie, on les qualifia d'*Orage aristocratique en cinq actes*. Méditons, notamment, ce quatrain sur la fédération, récité *au club de* 1789 :

Au quatorze juillet, grand'fête à célébrer !
Mais ce beau jour passé, le lendemain que faire ?
Que faire...? nous irons, sans deuil, sans frais, lever
De l'Aristocratie un extrait mortuaire**.

Certes, on était en bon chemin pour cela. La politique se brouillait, et la cérémonie du quatorze juillet se passait à l'instant même où deux faits extrêmement remarquables s'accomplissaient à leur tour, et allaient provoquer, l'un la guerre civile, et l'autre la guerre étrangère. Il s'agit de la *Constitution du clergé*, et des progrès de l'émigration.

Camus, pieux janséniste, aidé de ses amis politiques, avait, dès le commencement de juillet, provoqué la régularisation du temporel de l'église. C'était, de sa part, pouvait-on croire, uniquement zèle religieux. Il cherchait à mettre le clergé en communion d'intérêts avec le peuple ; et, pour cela, il demandait une réforme temporelle. Le côté droit vit dans la motion de Camus un moyen par lui employé pour servir la cause de la secte de Jansénius. Il la repoussa de toutes ses forces. Le 12, néanmoins, le projet de Camus fut adopté dans sa plus grande partie. Circonscrire les limites des diocèses, proclamer l'élection populaire des ecclésiastiques, supprimer le casuel des évêques et des curés en leur affectant un traitement fixe : tel était ce décret fameux, connu sous le nom de *Constitution civile du clergé*. Les prêtres s'abandonnèrent à une désolation indicible, et ne tardèrent pas à se dire persécutés, parce qu'on les mettait au rang des salariés. Inutiles doléances ! les citoyens, eux, ne voyaient dans ce fait que la distinction du temporel d'avec le spirituel, puisqu'aucune atteinte n'était portée au dogme, ni même à la discipline fondamentale de l'église. Louis XVI en

* Voir *Encyclopédie des gens du monde*, t. VII (article Déaddé).

** Recueil de vers patriotiques, tiré du cabinet de M. Maurin.

jugea autrement. Avant de sanctionner le decret, il écrivit au pape de venir en aide à sa conscience. Résolution funeste; car cette démarche fut connue et généralement blâmée. Le pape fit longtemps attendre sa réponse. La Constitution civile, avec le serment ecclésiastique, ultérieurement décrété, est devenue un des plus insurmontables obstacles à la concorde générale.

Au-delà du Rhin et du Pas-de-Calais, les affaires prenaient une tournure non moins déplorable. L'œil fixé sur la France, les souverains de l'Europe, encouragés par les émigrés, se flattaient de replonger notre révolution dans le néant, et armaient. Le docteur Price, envoyé à Paris au nom des *amis de la Constitution* de Londres, dénonça par écrit à l'assemblée nationale les projets belliqueux de l'Angleterre, et invoqua l'étroite union des deux peuples*. « Cette lettre, dit un des Lameth, révèle au monde le secret des tyrans et celui des peuples... Il est temps que les peuples s'entendent contre les tyrans dans les moyens de sortir de l'esclavage. »

Voilà les propagandes opposées aux coalitions. Les deux principes sont en présence, et il va se passer entre les rois et les peuples de l'Europe une lutte acharnée, une lutte qui ne finira qu'avec le triomphe de l'une ou de l'autre cause. L'émigration souffle ou entretient le feu de la discorde en France; au dehors elle va combattre dans les rangs des armées étrangères. Elle se croit fondée en droit à faire peser le même poids dans la balance *dame Noblesse et dame Nation*. Aussi chante-t-elle à Bruxelles, dans ses festins bachiques :

Au piquet Dame Nation
  Joue avec la Noblesse.
Celle-ci joue avec guignon;
  L'autre triche sans cesse.
Cependant, malgré son malheur,
  Pour elle je parie :
Il ne lui faut qu'un *roi de cœur*
  Pour gagner la partie**.

Tous ces manifestes invitent le roi à se mettre à la tête de l'émigration; mais Louis XVI est encore irrésolu. Alors elle s'en prend à l'armée, et l'excite à l'indiscipline; l'armée est en effet un centre redoutable, entretenue comme elle l'est par les dons patriotiques qui atteignent déjà la somme

* *Moniteur universel.*
** *Moniteur universel*, sous la rubrique Pays-Bas.

de douze millions cinq cent mille francs*. Les émigrés, d'ailleurs, ne doutent en aucune façon du succès; leur voyage sur les bords du Rhin ne doit être, selon eux, qu'un courte promenade. Ils reviendront mettre les niveleurs à la raison, et rendre son velours au trône monarchique. Ils sont partis de France, sans avoir même arrangé leurs affaires de famille; ils sont allés consulter seulement l'empereur d'Allemagne sur les manœuvres qu'ils emploieront pour soutenir la cause royale. Leurs amis du dedans travaillent les opinions, préparent les circonstances; et quand ils trouveront, eux, l'instant opportun, ils reprendront leur place au sommet de l'échelle politique. Tel est le langage des émigrés; malheureusement, les faits répondent à leurs vœux.

Bailly, qui n'avait été jusqu'à présent que maire provisoire, fut élu à la mairie définitive, ce qui déplut aux patriotes et aux aristocrates tout ensemble. Ils s'en consolaient cependant en disant :

Si ce choix mène à la lanterne,
Autant garder notre Bailly.
Oui**.

C'est que Bailly semble aux uns trop roturier, et aux autres trop *entiché* encore des vieilles idées. Les patriotes, amants de l'égalité, le gourmandent parce qu'il se promène par la ville dans un carosse escorté de deux cavaliers, parce qu'il habite le plus bel hôtel de la place Vendôme, et parce qu'il donne audience. Bailly passe décidément pour un aristocrate, et son ami Lafayette est regardé, lui, ni plus ni moins que comme un dictateur. Autrefois, on l'avait appelé *Gilles-César*, maintenant c'est Cromwell pour les uns, et *Blondinet, général des Bluets* (gardes nationaux) pour les autres. La vie de *Blondinet* passe de mains en mains, au moment où les fédérés qui, au contraire, l'estiment à haut prix, viennent de lui envoyer une adresse flatteuse avant leur départ. Toujours Bailly et Lafayette ensemble! Plus tard, ils se sépareront : celui-ci sera prisonnier hors de France; celui-là montera sur l'échafaud.

Ce levain de troubles se manifeste plus encore pendant le mois d'août. Le 11, un duel politique a lieu entre Cazalès, *l'homme de la cour*, et Barnave, *l'homme du peuple*. Le 15, au faubourg Saint-Antoine, la garde nationale est injustement assaillie à coups de pierres, pour avoir voulu sauver un filou que des passants allaient pendre sans forme de procès. Enfin, Camille-Desmoulins, connu pour ses articles caustiques et d'esprit impitoyable, est

* *Journal de Paris*. C'est chose consolante que d'y lire les listes de souscription.

** *Journal de la cour et de la ville*, année 1790.

insulté chez le Suisse du Luxembourg, par Naudet et Dessessarts, comédiens du théâtre de la Nation. Il refusa de se battre en duel*; avec raison, car pour peu que les affaires eussent continué à marcher de ce train, la question politique n'eût plus accepté pour juge que l'épée.

Pour atteindre le but qu'ils s'étaient assigné — de jeter des germes d'indiscipline dans l'armée, — les contre-révolutionnaires lancèrent une masse de pamphlets et de libelles, prêchant des doctrines opposées, mais tendant tous à relever le soldat de la soumission due aux officiers. Ces manœuvres amenèrent de prompts résultats. A Nancy et à Metz, l'insubordination éclata parmi les troupes de Mestre-de-Camp, du régiment du roi, et parmi les Suisses de Château-Vieux. Les soldats, irrités contre leurs chefs ennemis avoués de la révolution, se mêlèrent aux ouvriers mécontents de leur situation, s'emparèrent des drapeaux et des caisses, et emprisonnèrent un bon nombre de leurs officiers. Il s'ensuivit un combat qui coûta la vie à onze cents hommes Le général Malseigne et le marquis de Bouillé conduisirent cette affaire. Bouillé, universellement mal vu en France, ne s'attira que de nouvelles haines par ce coup d'éclat. Paris trouva amère cette victoire remportée par des Français sur des Français, et les esprits furent divisés pour savoir de quel côté était le bon droit. Il y avait à redouter un mouvement : parmi les Parisiens, les uns voulaient aller se plaindre à Saint-Cloud; les autres se rendirent aux Tuileries, sur la terrasse dite des Feuillants pour demander le renvoi des ministres. Ils s'étaient faufilés dans la foule attirée par le transport d'un modèle de la Bastille en pierre, sorti des chantiers de Palloy, et que celui-ci voulait présenter à l'Assemblée**. La garde nationale parisienne et la municipalité approuvèrent la conduite du marquis de Bouillé, fort décriée par les journalistes et les clubistes. Mais tout le monde fut d'accord pour louer l'héroïsme du jeune Desilles, officier du régiment du roi. Il s'était placé, pendant le plus chaud moment de l'action, devant la bouche d'un canon, en criant aux révoltés : « Tirez, malheureux, qui voulez votre perte et celle de vos frères. » Regardons cette belle action comme le présage de toutes celles qui se produiront mille et mille fois pendant les années suivantes, et que nous serons toujours heureux et fiers de raconter.

Desilles mourut. Plusieurs pièces de théâtre furent représentées en son honneur; une d'elles était intitulée le *Nouveau d'Assas*.

La guerre civile a éclaté. Dans les Cévennes, il s'est formé un noyau contre-révolutionnaire. Sous prétexte de fédération, trente mille hommes se sont assemblés dans les plaines de Jalès, et ont juré de marcher sur

* Voir les *Révolutions de Paris*, par Prudhomme. *Passim*.

** Discours de Dupont de Nemours à l'Assemblée nationale.]

l'Assemblée nationale et de s'opposer à ses décrets. C'est ce qu'on a appelé le *camp de Jalès*. Peu à peu cette faction poussa des racines jusqu'en Provence, et en particulier à Arles, où on la nomma la *chiffonne*, sans doute parce que son signe de ralliement était un petit *siphon*, par corruption *chiffon*, chez les paysans provençaux. Les hommes le portaient en or ou en argent à leur boutonnière; les femmes de qualité le plaçaient sur leur sein, et l'entouraient de diamants *.

Le camp de Jalès est le précurseur de la Vendée.

Nous avons entendu les Parisiens demander le renvoi des ministres : ils furent satisfaits. Necker abandonna le ministère le 4 septembre. Cette troisième et dernière retraite de l'*agioteur* n'amena pas les résultats des précédentes. De fait, son règne était passé depuis longtemps : des épigrammes furent placardées à la porte de son hôtel, et une caricature représenta « le grand ministre réfléchissant sur les produits de l'agiotage. » Sous son portrait on plaça ce distique :

J'ai laissé le peuple sans roi,
Et le royaume sans finances **.

Effectivement, il abandonnait le timon de l'État, alors que soufflaient les vents de la tempête, obéissant à la nécessité ou peut-être à la peur. Il n'avait pas réussi plus que Calonne à combler le déficit; le numéraire était aussi rare qu'il l'avait jamais été. Necker, le *réformateur*, fut un homme difficile à apprécier exactement, parce qu'il a écrit autrement qu'il n'a agi. Il fit de la politique à propos de finances, et de la finance en face des questions politiques. Necker a été l'homme des demi-mesures, et c'est pour cela qu'il a passé par toutes les phases de la popularité sans parvenir à fixer sur lui pour toujours l'admiration publique. Cet homme, dont l'avènement au ministère avait été un triomphe, se retira sans que l'on pensât à lui, dans une petite ville de la Suisse. Et quand, plus tard, il lui arriva, à plusieurs reprises, de rompre le silence, sa voix ne fut pas même écoutée. La politique est comme l'huile qui communique à la mèche une flamme vivace; si la mèche n'a pas la force de l'attirer sans cesse vers elle, l'huile, en s'absorbant, la laisse impuissante et carbonisée. Necker était toujours resté dans les mêmes voies; le moment de sa chute était venu.

Elle contenta fort les hommes du côté droit qui lui en voulaient personnellement, et qui espéraient, avec apparence de raison, que dorénavant

* Cette faction des *Siphoniers* fut bientôt anéantie, mais se reproduisit bien plus tard sous le nom de *Compagnie de Jéhu*. Nous en reparlerons.

** Extrait du Cabinet de M. Laterrade.

[illegible] événements se succédèrent [illegible] plus en plus désastreux. Trois semaines [illegible] d'Esprémesnil [illegible] proposer à l'Assemblée nationale « de [illegible] — Impossible [illegible] la révolution avec [illegible] — Les [illegible] *[illegible] de salut!* [illegible]. Les [illegible] dans une caricature, qu'il était sorti avec l'abbé Maury les entrailles du diable.

Deux diables en [illegible]
Firent une [illegible].
A [illegible]
S[illegible]
L'un [illegible] l'abbé Maury,
L'autre en [illegible]
Et [illegible] d'Esprémesnil [illegible]
Et toute sa cabale.

D'Esprémesnil avait été autrefois l'un des plus fermes défenseurs des parlements. Voilà comme de jour en jour les hommes et les choses se modifiaient. Ainsi, pour en donner un autre exemple, nous rappellerons que le 20 un service en l'honneur des soldats-citoyens tués à Nancy fut célébré dans le champ de la fédération. Les départements en firent autant. Mais les journaux s'étonnèrent que l'on n'eût pas un peu songé aux soldats des régiments du roi et de Château-Vieux, *[illegible] assassinés*, disaient-ils, par les ordres du marquis de Bouillé. Cette cérémonie ne réunissait pas tous les suffrages. Loustalot, le plus zélé rédacteur des *Révolutions de Paris*, venait de mourir. Un citoyen prononça un discours sur la tombe du jeune homme. Il fit entendre ces paroles : « Ombre chère à tous les cœurs patriotes, en quittant cette vallée de misères pour te rendre dans le sein de l'Éternel, va dire à nos frères des régiments du roi et de Château-Vieux qu'il leur reste encore des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé[1]. » Dans la suite, une réparation éclatante leur a été accordée; les [illegible] d'aujourd'hui ont été [illegible] à une époque ultérieure; les hommes que l'on [illegible] *de Nancy*, ont reçu, en 1792, le nom de *[illegible]*.

Changement de ministère, partis s'agitant dans l'ombre, influence de la presse [illegible] — et il y a une année à peine que se sont passées les journées des 5 et 6 octobre.

[1] L[illegible] mourut à l'âge de [illegible] ans.

FIN DU CHAPITRE SIXIÈME.

les événements se succéderaient de plus en plus désastreux. Trois semaines après, d'Espréménil osa proposer à l'Assemblée nationale « de rétablir tout ce qu'elle avait détruit. »— Impossible de nier la révolution avec plus de hardiesse. — Les députés lui crièrent : « *Au comité de santé! au comité d'aliénation !* Les plaisants prétendirent, dans une caricature, qu'il était sorti avec l'abbé Maury des entrailles du diable.

Deux diables en volant
Firent une gageure,
A qui ferait le plus puant
Sur l'humaine nature.
L'un nous donna l'abbé Maury,
L'autre en devint tout pâle,
Et nous lâcha d'Espréмény (sic)
Et toute sa cabale.

D'Espréménil avait été autrefois l'un des plus fermes défenseurs des parlements. Voilà comme de jour en jour les hommes et les choses se modifiaient. Ainsi, pour en donner un autre exemple, nous rappellerons que le 20 un service en l'honneur des soldats-citoyens tués à Nancy fut célébré dans le champ de la fédération. Les départements en firent autant. Mais les journaux s'étonnèrent que l'on n'eût pas un peu songé aux soldats des régiments du roi et de Château-Vieux, *légalement assassinés*, disaient-ils, par les ordres du marquis de Bouillé. Cette cérémonie ne réunissait pas tous les suffrages. Loustalot, le plus zélé rédacteur des *Révolutions de Paris*, venait de mourir. Un citoyen, prononçant un discours sur la tombe du jeune homme, fit entendre ces paroles : « Ombre chère à tous les cœurs patriotes ! en quittant cette vallée de misères pour te rendre dans le sein de l'Éternel, va dire à nos frères des régiments du roi et de Château-Vieux qu'il leur reste encore des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé*. » Dans la suite, une réparation éclatante leur a été accordée; les *brigands* d'aujourd'hui ont été les héros d'une époque ultérieure; les hommes que l'*ami du roi* appelle aujourd'hui *héros de Nancy*, ont reçu, en 1792, le nom de *lâches oppresseurs*.

Changement de ministère, partis s'agitant dans l'ombre, influence de la presse, oubli croissant de l'*ancien régime*, — et il y a une année à peine que se sont passées les journées des 5 et 6 octobre.

* L'avocat Loustalot mourut à l'âge de vingt-deux ans.

FIN DU CHAPITRE SIXIÈME.

écloses dans le champ révolutionnaire. Elles prouvent, d'autre part, combien les esprits s'étaient matérialisés, et combien il était impossible de les rendre attentifs, autrement que par des formes extérieures et des grands mots pleins d'exagération et de banalité.

Cette maladie des phrases à effet avait gagné l'assemblée nationale, naguère si laborieuse. Nous possédons une carte d'entrée, signée Barnave'



pour assister à une séance fameuse par un décret qui condamnait à mort les faussaires d'assignats.

Le 12 novembre, Charles Lameth se battit en duel avec le duc de Castries, pour fait d'opinion, et fut blessé. Le peuple épousa la querelle du vaincu, et prétendit le venger en dévastant l'hôtel du noble duc. Il ne pilla pas, et même respecta un portrait du roi. La presse patriote honora Lameth, en donnant publiquement, presque chaque jour, des nouvelles de sa santé; l'assemblée nationale, en nommant aussitôt président son frère Alexandre. Somme toute, dans cette occasion, les *noirs* eurent le dessous : au bas d'une vignette, retraçant le fait de la dévastation de l'hôtel de Castries, nous trouvons ces mots : « Moyen expéditif du peuple français pour démeubler un aristocrate*. » Mais les *noirs* cherchèrent à prendre leur

* Dans les *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins.

revanche par tous les moyens possibles. Quelques jours après ce déplorable duel, ils applaudirent à outrance *Messala*, dans le *Brutus* de Voltaire, au Théâtre-Français. Là-dessus, Prudhomme, éditeur des *Révolutions de Paris*, les plaisante et leur fait dire, à propos de cette tragédie : « *Eh! mais! mon Dieu! c'est* INQUIOYABLE, *en* VÉÏTÉ, *c'est inimazinable.... mais il n'y avait donc pas de* YEUTENANT-GÉNÉAL *de* POÏCE *dans ce temps-là?* » Voici naître le langage des *incroyables*, si fameux sous le Directoire. Ajoutons, et là cesse la plaisanterie, que Prudhomme a bien soin de faire remarquer que *Tarquin* n'est pas *Louis XVI*.

Plus tard, les *noirs* profitèrent encore d'une représentation d'*Iphygénie en Aulide*, à l'Opéra, pour bisser le chœur *chantons, célébrons notre reine*. Ils envahirent la rédaction de plusieurs feuilles littéraires, tel que le *Mercure de France*, la *Gazette de Paris*, etc *. L'opinion du *Mercure*, depuis leur irruption, apparaissait toute entière dans cette énigme qu'il proposa un jour à ses lecteurs :

Rarement dans ma poche et toujours dans mon cœur.

(LOUIS.)

Cependant les collègues de Necker, effrayés sur l'avenir, et se voyant débordés par tous les partis, donnèrent leur démission. Ils tombaient sous les coups des Jacobins. La Luzerne fut remplacé par Fleurieu, capitaine de vaisseau ; Champion de Cicé, par Duport du Tertre; de la Tour du Pin, par Duportail; Saint-Priest, par Delessart. Montmorin resta seul en place. Tous ces hommes, qui, pris à part, ne manquaient pas de talent, formaient un ensemble politique entièrement nul. Au reste, le roi avait des projets de fuite, et s'inquiétait peu des affaires gouvernementales : pour lui c'était assez que d'avoir l'appui du marquis de Bouillé et de Mirabeau.

Le 27 novembre, le torrent se grossit. L'assemblée nationale décréta le complément de cette constitution civile du clergé qui allait soulever tant de résistances. Le Pape, auquel Louis XVI en avait appelé pour le repos de sa conscience, s'opposait indirectement aux changements du temporel, que l'archevêque d'Aix avait su habilement confondre, dans un mémoire avec le spirituel **. L'assemblée s'obstina; des plaintes contre le clergé lui étaient adressées d'un grand nombre de municipalités du royaume. Elle décida que les ecclésiastiques jureraient d'être fidèles à la nation, à la lo

* *Chronique de Paris*, journal bien au courant des faits.

** *Exposé des principes des évêques de l'assemblée nationale.*

et au roi, et de maintenir la constitution civile, sous peine d'être remplacés dans leurs évêchés ou dans leurs cures.

Cazalès avait parlé de toutes ses forces contre le décret. Inutiles discours! mais, dans sa péroraison, il annonça des vérités qu'il faut citer ici. Le serment ecclésiastique est décrété. « Alors, avait-il dit, le schisme est introduit, les querelles de religion commencent; alors les peuples douteront de la validité des sacrements; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie : alors les victimes se multiplieront, le royaume sera divisé; vous verrez les catholiques, errants sur la surface de l'Empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres persécutés; vous les verrez dans tout le royaume réduits à cet état de misère et de persécution dans lequel les protestants avaient été plongés par la révocation de l'édit de Nantes *. »

Alors, en effet, les prêtres se divisèrent en deux camps opposés. Ceux qui prêtèrent le serment furent appelés les *assermentés* ou *sermentaires* par le public, prêtres *jureurs* et *intrus*, par les abbés qui s'y refusaient et que l'on qualifia des noms de prêtres *réfractaires*, *rebelles*, *insoumis*, *insermentés* **. La persécution contre ces derniers devint chose avouée et comme toute naturelle; la presse et le dessin en firent presque une affaire de mode. Les soutiens de la constitution dirent aux insermentés :

Au milieu de l'éclat le plus pur,
Tu restes dans le clair-obscur.

Et ils indiquèrent ce moyen de les amener à prêter le tant redouté serment. « Une gravure représente un prêtre en chaire; une corde, mue par une poulie, et tirée par des patriotes, lui fait lever les bras. » Dans d'autres estampes, les réfractaires et les *noirs* avaient des serpents dans la bouche, et le peuple disait : *qui se ressemble s'assemble.*

Un décret qui accorde des secours pécuniaires aux vainqueurs de la Bastille et à leurs veuves; un autre décret qui commande une statue pour l'auteur d'*Emile*, et qui ajoute que sa veuve sera nourrie aux frais de l'état; un autre qui change la *maréchaussée* en *gendarmerie;* et enfin l'acceptation pure et simple de la constitution civile par le roi — nous conduisent jusqu'à l'année 1791. Mais il faut remarquer, à propos des deux premiers décrets, que l'on récompensait les hommes du 14 juillet, au moment où l'Ami du peuple en accusait un grand nombre d'être *mou-*

* Discours de Cazalès. Séance du 27 novembre 1790.

** *Essai historique sur la révolution française*, par Paganel.

1790.

HOMME DE LOI.

Français, entrez ici; l'ami de la nation
Y défend l'innocence, y confond l'imposteur;
Fléau de tout abus, il est l'appui des Loix.
Secourir les Mortels est sa seule espérance
Il prête aux malheureux et sa plume et sa voix
Qui sert la liberté n'est pas sans récompense.

MOGUE Citoyen

La Chicanne.

TABLEAU CIVIQUE
Plaçé au deßus de la porte de M.r MOGUE, Homme de loi.
Le 3 Décembre 1790.

Le Despotisme

Imp. d'Aubert & C.ie

Challamel Editeur 4 R. de l'Abbaye. (F. S.t G.ain)

chards *, et cela avec preuves irréfragables; et que l'assemblée, par son décret sur J.-J. Rousseau, s'était traînée à la remorque des idées du jour**.

Faisons maintenant un retour sur l'année qui vient de s'écouler. Examinons l'état des mœurs, de la littérature et des modes. Toute la matière de ce chapitre nous y amène sans le moindre effort. Le *club des amis de la vérité* nous a montré la politique par son côté ridicule; les duels nous l'ont montrée sous son côté exclusif et irraisonnable. Le serment du clergé a donné à la révolution la couleur d'une querelle religieuse. Nous allons voir quel pas a été franchi, et nous laisserons au lecteur le soin de comparer cette revue de 1790 à celle de 1789.

Des tribunaux de commerce avaient été établis dans presque toutes les villes de la France, divisée en départements. La ruine des parlements et des cours de justice avait été consommée. Une nouvelle organisation judiciaire s'opérait, par la création des juges de paix, des tribunaux conciliateurs, et d'un tribunal suprême de cassation.

Le nom de *maréchaussée* avait été changé en celui de *gendarmerie nationale*.

Les jurandes et les maîtrises avaient été abolies, et remplacées par les patentes.

Il y avait eu suppression totale des ordres de chevalerie, et pourtant les croix de Saint-Louis étaient prodiguées ***.

L'égalité des poids et des mesures, l'égalité dans le partage des successions était reconnue.

Plus de droits d'aînesse, ni de droits seigneuriaux, ni de droits d'aubaine.

Les ecclésiastiques étaient exclus dorénavant des fonctions publiques, jugées incompatibles avec leurs devoirs de prêtres; et un décret avait porté le dernier coup à leur pouvoir temporel, en déclarant que le mariage aux yeux de la loi n'était qu'un simple contrat civil.

Plusieurs associations importantes prospéraient, entr'autres la *société des inventions et découvertes*, celle des *nomophiles*, et la *société fraternelle des halles*. Les théâtres étaient très fréquentés ainsi que les cafés, notamment le *café Beaucaire*, sorte de buvette où se rendaient les jacobins.

Les gravures obscènes, les ouvrages licencieux s'étaient accrus d'une façon effrayante. Les doctrines les plus subversives étaient acceptées : des écrivains expliquaient la différence existante entre *le régicide* et le *tyranni-*

* Il faut lire, sur ce décret, les réflexions de Marat, dans son journal, *l'Ami du Peuple*.

** Déjà le *théâtre de la Nation* avait offert à la veuve de J.-J. Rousseau de jouer à son bénéfice.

*** *Révolutions de Paris*. On appelait les décorés chevaliers de 120 livres (5 louis).

cide. Il se répandait des idées de divorce et d'émancipation pour les dames, auxquelles on avait dédié le journal le *Lycée des femmes* *, entièrement voué à la défense de leurs intérêts. Une actrice patriote, Rose Lacombe, avait fondé pour elles un club qu'elle présidait **. Elles portèrent des coiffures *à la nation* et *aux charmes de la liberté*.

Il n'était bruit que de Rousseau et de Voltaire; nombre d'abbés prêchaient des *sermons patriotiques;* et, conséquemment, beaucoup d'églises étaient déjà interdites au culte catholique. On comptait dans Paris quinze cents maisons de jeux, et les lieux de débauche affluaient de toutes parts. Néanmoins, la municipalité avait cru devoir faire cesser les combats du Taureau, comme « déshonorant les lois et les mœurs d'un peuple libre ***. »

La politique agrandissait toujours son domaine. Souvent, lorsqu'une question intéressante devait être débattue à l'assemblée nationale, le peuple passait la nuit aux portes de la salle pour pouvoir s'y introduire dès l'ouverture ****. Aussi, les émeutes devenaient périodiques, et il arrivait fréquemment qu'on insultât un homme, à la promenade ou en plein théâtre, à cause de ses opinions politiques. Par prudence, les épées ni les cannes n'étaient plus tolérées dans les spectacles. L'abbé Maury ne sortait qu'incognito, pour ainsi dire. C'est que les peurs paniques avaient fait place à des appréhensions presque toujours fondées. Les vols à main armée, les malversations des fonctionnaires publics, les faux en matière de commerce et de billets, les incendies des céréales, les assassinats, étaient en grand nombre.

Les clubs se préparaient à une guerre active les uns contre les autres. La plupart des vainqueurs de la Bastille se réunissaient, sous la présidence du brasseur Santerre, malgré la défense de Lafayette *****. Jusqu'alors l'inimitié la plus déclarée existait entre les *Monarchiens* et les *Jacobins :* cela tenait, non seulement à la divergence de leurs opinions, mais encore, et surtout, à leurs manières et à leurs habitudes antipathiques. Les *Cordeliers* et les *Jacobins* comptaient dans leurs rangs Marat, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, etc. Ils étaient les plus ardents de tous les clubistes. Leur énergie devenait notoire et proverbiale. Le Jacobin, aux yeux de *ceux qui aimaient la tranquillité*, était nécessairement un homme absorbé par la politique, dont le portrait en pied ressemblerait à ce dessin

* *Journal de Paris*. Les *avis* pour la création de ce journal sont tout-à-fait étranges.

** Plus tard, Rose Lacombe présida ce club, coiffée d'un bonnet rouge.

*** Cette suppression date du 10 septembre 1790.

**** *Essai sur la Révolution française*, par Beaulieu.

***** Le *Journal de Paris* imprima la défense formelle de Lafayette.

1790.



Coiffure à la nation.



Coiffure aux charmes de la liberté.

Se trouve à Paris, chez Depain, coiffeur de dames et auteur de cette coiffure. — Le sieur Depain continue toujours d'enseigner l'Art de Coiffer.

en vogue à l'époque. Le Jacobin trotte et se dépêche; il se rend au club, craignant d'être en retard, et dit :



« J'y vais, aux Jacobins.... Tout va bien. »

Les politiques qui étaient de meilleure composition, qui étaient les plus crédules, les plus aimables, et en même temps les plus douces personnes du monde, recevaient le titre de *feuillants* ou de *modérés*. Ceux-là s'humanisaient facilement. Ils fréquentaient aussi bien les salons des Tuileries que les souterrains du cirque; ils conservaient les formes courtoises et de bon ton. Leurs brochures ne contenaient rien d'obscène, ni d'immoral C'étaient de véritables soldats-citoyens, exacts dans leur service de garde nationale, et ne se permettant que rarement des allusions ou des discours révolutionnaires. Ils obéissaient avec zèle aux *commandements de la patrie*, ou *décalogue des gardes nationales* *, que nous allons réimprimer ici pour l'édification du lecteur :

La nation tu serviras
Et le prince fidèlement.
Jamais les loix tu n'enfreindras
Ni la règle du régiment.
Tes camarades chériras
Comme tes frères tendrement.

* Extrait de l'*Almanach du père Duchesne*, pour l'année 1791.

Par l'honneur tu te conduiras
En tout, partout et constamment.
Municipaux respecteras
Et district et département.
Aux grades tu n'élèveras
Que le mérite seulement.
Dans tous les points obéiras
A tes chefs scrupuleusement.
Ton poste n'abandonneras
Qu'au signal du commandement.
Tous les ans renouvelleras
Ton patriotique serment.
Vivre libre ou ne vivre pas
Sera ton cri de ralliement.

Au physique, ils se seraient bien gardés de marcher sans l'uniforme de garde nationale, ou, en bourgeois, de rompre avec les perruques longues. On exagérait leurs habitudes; et bientôt l'idée qui se présentait à l'esprit, au seul nom de feuillants, était celle-ci : un vieillard, avec la rouillarde au côté, la canne à la main, les boucles aux fins souliers. Ils allaient très pacifiquement par les rues, psalmodiant çà et là quelques homélies sur les avantages de la tranquillité. Quel que pût être leur enthousiasme, ils évitaient de s'y livrer, par crainte de friser le mauvais goût. Aussi, comme ils avaient ce que nous ne pouvons appeler mieux que la *tournure bonhomme!* Voyez :



« On m'attend aux feuillans. »

Florian (Jean Pierre Claris de)

né en 1755 au Château de Florian dans les basses Cévennes, mort à Sceaux en 1794.

Anet ce 5 mars, jour où j'ai enfin 30 ans.

ma bonne amie, je suis parti de Paris sans vous avoir vue; je me reprocherais d'y retourner sans vous avoir écrit. d'autant plus que j'ai une petite nouvelle à vous apprendre, et des comptes à regler avec vous. la montre que je faisais venir pour vous est tout à fait perdue, mais comme je vous l'ai payée, je me console d'une perte qui ne regarde que moi seul. nous sommes donc quittes de ce coté-là, nous ne le sommes pas du côté de la bonne mere. je vous dois son sucre et son habit. mon coeur vous paie du succès, et vous permettrez que je m'acquitte de l'habit en vous donnant une montre nouvelle que j'ai fait faire à Paris, afin qu'elle ne se perdît pas en chemin. elle sera bien meilleure que celles de Geneve, et elle est plus jolie que votre ancienne de Galatée. c'est toujours le même sujet, je crois qu'il vous plait.

Le chev. de Florian

Pour les uns, — c'était leur portrait; pour les autres, — c'était leur charge.

Au point où nous en sommes commence l'histoire des modérés pendant la révolution, histoire comique d'abord, puis sanglante.

La littérature devenait toute politique. Son chef de file, l'Académie, passait pour être aristocrate, bien qu'elle eût donné en sujet de concours, pour le prix d'éloquence, l'éloge de J.-J. Rousseau *.

Le plus souvent, les poëtes se contentaient de faire des épigrammes, des acrostiches, des madrigaux, ou de chansonner les hommes mis au ban de l'opinion publique. Lebrun, par exemple, avait proposé un jour cette énigme sur l'abbé Maury, dans le journal la *Bouche d'or* :

L'abbé.... n'est point un impudent.
L'abbé.... n'a point l'air d'un pédant.
L'abbé.... n'est point homme d'intrigue.
L'abbé.... n'aime l'or ni la brigue.
L'abbé.... n'est point un envieux.
L'abbé.... n'est point un ennuyeux.
L'abbé.... n'est point un mauvais prêtre.
L'abbé.... n'est cauteleux ni traître.
L'abbé..... du mal n'a jamais ri.
Dieu soit en aide au bon abbé....

Cela dégénérait en personnalités. Il fut répondu à Lebrun :

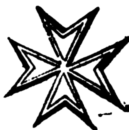
Le poëte.... n'est jamais médisant.
Le poëte.... est quelquefois plaisant.
Le poëte.... fut aimé de Calonne.
Le poëte.... servit sa passion.
Le poëte.... chante celui qui donne.
Le poëte... eut une pension.
Le poëte.... change à gré de doctrine.
Le poëte.... sait parler en tribun.
Le poëte.... aujourd'hui *jacobine*.
Que Camus soit en aide au poëte Le....

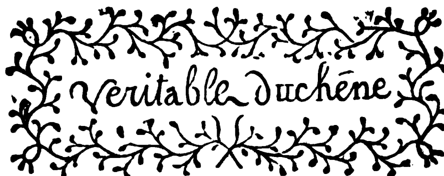
Nous citons quelques exemples entre mille autres. Le parti monarchien avait, au reste, plus que ses adversaires, l'esprit d'invectives et de bons

* *Révolutions de Paris*. Dans un article fort curieux, l'Académie y est appréciée à sa juste valeur, sous le rapport politique et sous le rapport littéraire.

mots. C'est lui qui indiquait pour anagramme de d'Orléans (l'asne d'or), et pour anagramme du serment civique (qui jure, ment sec). Sa muse a toujours suivi la même voie, pendant une période de plus de trente années. Quant à nous, nous lui accordons bien qu'il lui était parfaitement libre de prendre à tout propos l'air ironique et moqueur ; mais ce que nous ne lui pardonnons pas, c'est d'avoir — le premier — parodié les livres saints, en se servant de leurs titres pour les appliquer aux événements politiques. Nous préférons encore le langage *b.... patriotique du père Duchesne, fumiste ordinaire de sa Majesté, au château des Tuileries.*

Ces *lettres patriotiques* étaient rédigées par un royaliste et patriote à la fois, nommé Lemaire. Il y eut aussitôt concurrence. Un autre père Duchesne, *Hébert,* allait devenir bien autrement célèbre, et se servait aussi du langage b.... patriotique, pour se faire comprendre par les plus infimes classes du peuple. Le frontispice des *lettres* de Lemaire indiquait que lui seul était le *véritable;* des étoiles en formaient le timbre.





Hébert l'emporta cependant pour le succès. Il s'était fait représenter



sur le titre de son journal, ayant la pipe à la bouche, en train d'allumer ses fourneaux, une hache à la main, et entouré d'armes et de réchauds.

On lit au bas *Memento mori*, souviens-toi qu'il faut mourir, ou plutôt *souviens-toi, Maury*.

Ses réchauds lui servaient de paraphe et de timbre.



Les autres journaux et brochures ont des titres plus bizarres que par le passé. On lisait, outre ceux que nous avons fait connaître en 1789, et dont l'existence s'était maintenue, — le *Journal du Diable*, par Labenette, avec ces différentes épigraphes :

> Ah ! si le roi lisait mon journal !
>
> Ah ! si les Parisiens connaissaient le diable !
>
> Ah ! si la reine lisait mon journal !
>
> Je me suis constitué l'ange gardien de la nation.

Et puis encore : — *Deo gratias ;* — l'*Alambic*, ou le distillateur patriote,— *Finissez-donc, cher père*, feuille poissarde, — *On me l'a dit*, ou le Dernier aristocrate, — *Il n'est pas possible d'en rire*, — *La France république* ou *le vœu de ces messieurs*, — le *Journal de la rapée*, ou de *ça ira, ça ira*, — *Aux voleurs ! aux voleurs !* — *Pends-moi, mais écoute-moi*, — *Le Procureur-général du peuple*, — le *Tailleur patriote*, — le *Tonneau de Diogène*, — le *Pange lingua*, — le *Veni creator*, la *Passion de Louis XVI, roi des Juifs et des Français;*..... et tant d'autres feuilles que la bienséance défend de nommer, ou qui ne font qu'apparaître et disparaître.

Les *Actes des Apôtres* dataient de l'an Ier de la république sanctionnée.

Le théâtre n'était plus regardé que comme une chaire indispensable de politique et de philosophie. On jouait le *Procès de Socrate*, par le citoyen Collot-d'Herbois, qui ne nous est connu jusqu'à présent que comme écrivain; on jouait le *Tombeau de Desilles*, *Calas* ou le *Fanatisme*, *Rousseau à ses derniers moments*, le *Point d'honneur*, les *Rigueurs du cloître*, les *Dan-*

gers de l'opinion, par Laya*; la reprise du *Guillaume Tell* de Lemierre.

Les ouvrages de fonds, sur la politique et l'histoire, se propageaient sensiblement. Lacroix avait tracé le *tableau de la Constitution civile de Pologne*. Dulaure avait écrit l'*Histoire critique de la noblesse;* Turpin, celle *des Hommes publics du tiers-état*. Millin avait traité la *Liberté du théâtre*. Pastoret avait analysé les *Lois pénales*. Hénart avait publié les *Recherches des principes d'économie politique*. Il se vendait une *Bibliothèque de l'homme public*, faite par Condorcet, Peyssonel, Chapelier, etc. Enfin, Peuchet avait imprimé le *Dictionnaire encyclopédique de l'Assemblée nationale*.

Et maintenant, pour suivre les jours de l'année 1791 qui va commencer, nous pouvons consulter deux almanachs d'opinions diamétralement opposées. Le premier est l'*Almanach du père Duchesne*, qui se vendait *par permission du père Duchesne*, et qui racontait à sa manière les événements de l'année 1790, en les accompagnant de prédictions pour la suivante. Il entre ainsi en matière : « Oui, f..... oui, je lis dans l'avenir, et je prédis que cette année sera marquée par les plus grands événements. » Arrivé au paragraphe des *éclipses*, il ajoute « Je prédis les éclipses. Je crois que je suis tout aussi bien f.... pour ça que les bougres d'académiciens. Je dis donc qu'il y aura cette année une éclipse totale d'un astre de maligne influence, que dans mes cartes astronomiques je nomme despotisme. »

« Nos J. f. d'astronomes trouveront mauvais que je parle de cet astre malfaisant, dont ils n'ont point encore parlé, quoiqu'ils connaissent bien sa marche, f.....; il y a longtemps qu'à travers mes tuyaux de poële je le suivais dans sa course, et que je voyais venir de loin un autre astre qui l'éclipsera pour jamais. Cette planète bienfaisante va porter la vie et l'abondance sur la plus heureuse contrée de l'univers : elle se nomme Constitution. »

Tels étaient le style et la faconde du père Duchesne.

Le second almanach n'emploie pas les fleurs de rhétorique. Il a pour titre : *Almanach des aristocrates*, et pour date : an III[e] de la *Barnavocratie*. Il fait la guerre aux hommes de la révolution, et a remplacé les noms des saints, dans le calendrier, par ceux des *enragés* de l'Assemblée nationale. Aux fêtes et aux dimanches ont succédé les principaux événements de l'année. On y trouve *saint Gorsas le reptile*, *évangéliste* (c'est-à-dire journaliste); *sainte Guillotine*, vierge; *Fauchet*, *l'antechrist*, tronicide; *saint Samson*, *bourreau*, CITOYEN ACTIF; *saint Necker*, *archirévolutionnaire*, premier apôtre; *saints réverbères patriotiques*, et *saints fripons de tous genres***.

* Voir les *Comptes rendus* du *Mercure de France*, année 1790.

** Cet almanach se trouve dans le cabinet de M. Maurin.

Certes, les monarchiens ne se gênent en aucune façon; ils s'appellent entr'eux *aristocrates*, et se félicitent de leur position; ils attaquent simultanément la Constitution et les députés patriotes. Dans un de leurs journaux*, nous lisons :

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 31 *janvier.*

On a . . . . bâillé. . . . . !

* *Journal de la cour et de la ville*, en prose et en vers.

FIN DU CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE VIII.

Etrennes 1791 ; le sinistre bijou. — Discussion sur le serment ecclésiastique. — *Mesdames* partent, *Monsieur* reste. — Exploits des *chevaliers du Poignard*. — Pourquoi Louis XVI s'enrhuma.—Persécutions contre le club monarchique. — Le fermier-général et son premier commis. — Maladie, mort, convoi, épitaphes de Mirabeau l'aîné. — Portrait critique de Mirabeau. — *La chûte prochaine de la fille à Target*. — Réception de la bulle du Pape. — Le *Trium-gueusat* succède à Mirabeau. — Temps de Pâques. — Affaire des Théatins. — Le roi veut aller à St-Cloud ; il en est empêché. — Approches de la contre-révolution.

Le premier jour de janvier 1791, an troisième de la Liberté, le Dauphin et Madame allèrent embrasser leurs parents, et *leur souhaiter une bonne année*. A neuf heures environ, la musique de la garde nationale donna l'aubade habituelle, et joua, à plusieurs reprises, un air de l'Opéra-Comique *des Dettes*, dont le refrain semblait analogue à la circonstance :

Mais nos créanciers sont payés ;
C'est ce qui nous console *.

Allusion directe au décret de la liquidation des dettes de l'Etat.

Aussitôt après, un valet apporta au Dauphin un jeu de dominos, fait avec des pierres et du marbre provenant des démolitions de la Bastille. Ces étrennes lui étaient envoyées par le citoyen Palloy, au nom des hommes du 14 juillet ; le reste de la journée se passa, au château, en réceptions de visites, en présentations. Le *sinistre bijou* — c'est ainsi que madame Campan appelle le jeu de dominos patriotique — prouvait que la face des choses était complètement changée. Les hôtes des Tuileries se consumaient

* Voyez les *Mémoires* de madame Campan.

dans un morne désespoir ; leur position se faisait de plus en plus triste et fausse; la royauté se démembrait. Il y avait alors deux seuls véritables rois en France : c'étaient Rousseau et Voltaire, auxquels on dressait des statues, qui apparaissaient comme les *flambeaux de la nation;* que l'on accouplait dans les estampes, sur les médailles, sur les almanachs, sur les étoffes, sur les meubles, eux dont les principes avaient été si opposés de leur vivant !

Dans la cause révolutionnaire, le malicieux Voltaire ne représente-t-il pas l'idée de destruction, et Rousseau le rêveur la pensée d'organisation ?

La presse distribua, elle aussi, ses dragées. Les *Révolutions de Paris* publièrent un article intitulé : les *Etrennes au roi,* article rude et sévère par le fond, article insolent par la forme, où nous soulignons cette phrase : « *Louis, tu as cessé d'être l'oint du Seigneur, pour devenir le fils aîné de la* » *patrie* » — en d'autres termes : Louis, au droit divin succède la souveraineté du peuple. Marat donna des *Etrennes à Bailly et à Motier* (Lafayette). il les traita de *scélérats*, sans périphrase. Il avait déjà fait scandale en publiant la liste de leurs *mouchards*, reconnue à peu près exacte, après vérification. Le bruit courut bientôt que la tête de Marat avait été mise à prix.

A l'Assemblée nationale, le même jour, l'abbé Grégoire porta la parole. Il engagea les ecclésiastiques, ses collègues, à prêter le serment pour la constitution civile du clergé. Avec cette motion, les séances de l'année 1791 s'ouvrirent par un violent orage. Des gens rassemblés autour du Manège, crièrent : *à la lanterne ceux qui refuseront !* Dès le samedi, 8, des commissions, composées d'un officier municipal et de deux notables membres du conseil-général, se rendirent dans les différentes paroisses de Paris pour recevoir légalement des sermens ecclésiastiques *. Néanmoins, peu de prêtres s'exécutèrent : les opposants motivaient leur refus en alléguant la désapprobation du pape. Il fallut donc se hâter de les remplacer. Le 18, une vive discussion s'organisa au sein de l'Assemblée. Cazalès, Maury, d'Espréménil, se récrièrent bien fort contre le serment; Mirabeau, Barnave, Goutles, et Beaumetz, leur ripostèrent. Les nominations successives de l'abbé Grégoire et de Mirabeau à la présidence, indiquent assez à quel côté appartint la victoire. Mais, malgré cet état de la question, les plaintes des insermentés se renouvelèrent avec plus d'insistance qu'en novembre dernier. Les journaux qui les soutenaient les engagèrent à persévérer dans leur refus et à protester contre les *intrus*. Un d'eux imprima cette *adresse* aux paroissiens de St-Sulpice, où l'on venait de nommer un curé

* *Journal de Paris*, janvier 1791.

constitutionnel : « Rejetez-la donc loin de vous cette élection, je vous en conjure au nom de la religion, de l'église et de votre salut, que vous devez espérer avec crainte et tremblement; rejetez-la comme un acte outrageant la justice divine et humaine *. »

Les départements, en revanche, étaient inondés de lettres pastorales des évêques constitutionnels, qui proclamaient à leur tour, — que le salut du peuple est la loi suprême, *salus populi suprema lex;* ou bien que l'Assemblée nationale (par la constitution civile du clergé) n'avait rien fait « qui ne fut de son ressort et de sa compétence **, » ou bien encore, que, d'après saint Jérôme, les évêques doivent savoir qu'ils sont des prêtres, non des dominateurs ***, *episcopi sese esse sacerdotes noverint, non dominos.*

La cour ne se fiait pas aux prêtres constitutionnels. Elle ressentit les persécutions exercées contre les réfractaires. Aussi, le 19 du mois suivant, Mesdames, tantes du roi, sortaient de France, malgré les marchandes de la Halle qui étaient venues les supplier de ne pas *quitter la patrie;* malgré les menaces de toute la presse, qui demandait une loi très sévère contre les émigrés. La reine savait leur départ, et le croyait non seulement suffisamment motivé par les craintes de leur conscience, mais encore fort nécessaire à la liberté de Louis XVI. Mesdames furent arrêtées à Moret, où on les menaça de la lanterne ****; puis à *Arnay-le-Duc.* Mais on les laissa franchir la frontière, lorsqu'elles eurent obtenu à cet effet un décret de l'Assemblée nationale.

Et, comme le bruit courait que *Monsieur*, comte de Provence, cherchait aussi à partir, le peuple ne voulut pas le laisser faire : Monsieur ne pouvait pas, à l'exemple des tantes du roi, donner pour prétexte à son voyage qu'il aimait mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. Le peuple fit savoir son avis au futur émigré, sous les fenêtres mêmes de son palais du Luxembourg, et cela avec des façons moins courtoises que celles des poissardes : avec des supplications qui ressemblaient fort à des menaces. Le comte de Provence, là encore, se tira d'affaire aussi heureusement qu'il y était parvenu un an auparavant, lors de la trahison de Favras. Il promit de ne jamais quitter son frère, et alla aux Tuileries renouveler ce serment en présence du roi. C'était assez des voyages et des menées du comte d'Artois, en Savoie. La Cour de Sardaigne l'avait reçu à bras ouverts; mais les Montagnards le trouvaient apparemment trop galant pour leurs femmes.

* *Journal de Louis XVI et de son peuple*, ou le défenseur de l'autel, du trône et de la patrie.

** Lettre pastorale de l'évêque du département de la Meurthe.

*** Réponse à quelques lettres, par M. Michaud, curé de Bomy, 1791.

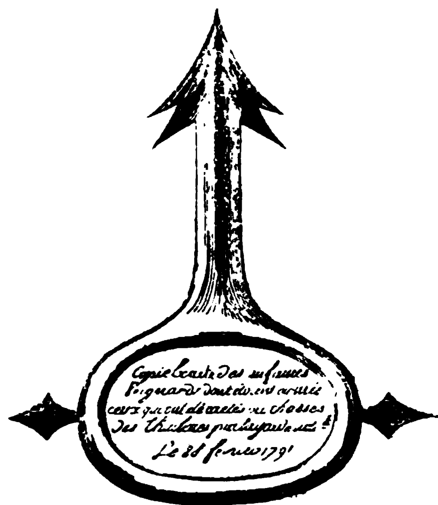
**** *Annales patriotiques* de Carra, février 1791.

ils avaient un jour placé cet écriteau sur la principale porte du château royal :

Dites au roi
De dire au comte d'Artois
De laisser nos femelles ;
Autrement nous lui brûlerons la cervelle *.

Aussitôt, il y eut à l'Assemblée, contre les émigrés, une tentative de loi qui échoua grâce à Mirabeau.

Cependant, le 18, un événement fort grave fixa l'attention publique. A la suite d'une émeute au Faubourg-St-Antoine ; à la suite d'une expédition contre le château de Vincennes, dirigée par Santerre, et mise à néant par Lafayette, les appartements du roi se trouvèrent tout-à-coup remplis d'hommes armés qui voulaient sauver Louis XVI. La garde nationale s'en rendit facilement maîtresse, en arrêta sept, désarma et renvoya les autres. Ces contre-révolutionnaires, connus sous le nom de *chevaliers du poignard*, parce qu'ils en avaient tous de la même forme, et façonnés ainsi, disait-on,



ne parurent d'abord que ridicules. Mais il était aisé d'expliquer les motif

* Ce quatrain est cité par MM. Buchez et Roux.

de leur entreprise. Une foule de journaux avaient imprimé depuis peu le *Credo d'un bon Français*, où l'on remarquait cette phrase à la fois humble et menaçante : « Je crois en un roi.... descendu de son trône pour nous.... qui étant venu au sein de la capitale par l'opération d'un général..., s'est fait homme.... qui a permis que son pouvoir royal fût mis dans le tombeau, mais qui ressuscitera bientôt, etc... ». Les dévoués serviteurs de Louis XVI avaient tenté cette conspiration, pour préparer leur maître à la brillante résurrection qu'ils lui prédisaient. Le roi ne laissait pas que de l'approuver. Evidemment, il aspirait à changer sa position ; nous verrons bientôt que son adhésion à ces actes de l'Assemblée nationale n'était pas sincère. Quelle imprudence, au reste, que la conspiration des poignards, à l'instant où Mirabeau défendait devant ses collègues les intérêts de la royauté ! Louis XVI la comprit bien vite. Cruellement affecté par cette journée malheureuse, il tomba malade d'un gros rhume, et dans cette circonstance, nous trouvons un moyen à peu près infaillible de savoir quelles sympathies existaient encore dans le public pour la personne de Louis. Marat ne croyait pas à sa maladie ; Camille Desmoulins en plaisantait ; les royalistes seuls avaient à ce sujet composé une chanson, dont nous extrayons le dernier couplet :

De la révolte le fanal
Lorsque ton peuple allume ;
Tu quittes ton manteau royal,
Voilà ce qui t'enrhume *.

Le roi ne tarda pas à se porter mieux. Pour sa convalescence, les citoyens furent *invités* par la municipalité à illuminer les façades de leurs maisons **. *Invités !* Toute l'indifférence publique apparaît dans ce mot. La direction des esprits s'était tournée vers d'autres idées. Une *haute cour nationale* venait d'être instituée à Orléans, pour juger extraordinairement les crimes de lèse-nation.

Le schisme religieux surtout poussait de profondes racines : les prêtres, en général, ne portèrent plus l'habit ecclésiastique hors du saint lieu ; Gobel, évêque de Lyda, assermenté, avait succédé à M. de Juigné, réfractaire, dans l'archi-épiscopat de Paris. En outre, il y avait une active persécution contre le *club monarchique*, et force épigrammes contre l'Assemblée nationale, qui, disait-on, « ressemblait à un malade prêt à périr d'une paralysie sur le côté droit, et de la gangrène sur le côté gauche. » Des listes apocryphes contenaient les noms des membres de ce club contre-révolutionnaire. Beaucoup

* Journal de la cour et de la ville.

** *Journal de Paris*, aux avis de l'Hôtel-de-Ville.

de personnes y désignées se défendirent publiquement d'en faire partie*. Cette *liste d'aristocrates de toutes les couleurs, composant le club monarchique,* n'était rien autre chose qu'une table de proscription, dévouant à la haine de la multitude toute une portion de citoyens **.

Le 5 mars, les fermiers-généraux furent supprimés. Le peuple s'en réjouit bien plus que de l'abolition des parlements. Les fermiers-généraux avaient atteint, sous le dernier règne, l'apogée de leur puissance abusive. Personne ne voulait plus se soumettre à leurs dilapidations, et on se vengea d'eux, comme d'ordinaire, par des caricatures. La meilleure manière de tuer à jamais une institution en France, ce n'est pas de la persécuter, mais bien de la ridiculiser. Ils subirent tout, persécution et ridicule. Parmi vingt estampes, nous ne rapportons que celle-ci, qui peint admirablement leur principal défaut. — l'embonpoint de l'argent.



Le fermier-général allant en consultation avec son premier commis des aides et gabelles qui se trouvent supprimées.

LE PREMIER COMMIS : Ah ! Monsieur, vous êtes gras et moi toujours maigre.

A mesure que les diverses opinions se classaient plus nettement, le rôle de Mirabeau devenait plus difficile. Il lui était dorénavant impossible d'assister à aucune séance des jacobins, où Duport et les Lameth l'attaquèrent avec fureur. Il avait été question de l'en bannir. Mirabeau, par un effort inoui d'éloquence, tint tête à l'orage, mais sortit excédé de ce combat ter-

* Les journaux publièrent plus de trente réclamations à cet égard.

** Elle se vendait très bon marché ; on l'avait tirée à un grand nombre d'exemplaires.

rible. La discussion sur le droit de régence, qui occupa pendant quatre jours l'Assemblée nationale, acheva de l'épuiser. Enfin, le 28, il parla cinq fois pour un projet sur les mines qu'il parvint à faire adopter. Il fut vaincu par la maladie, se mit au lit le lendemain, et se trouva inopinément dans un état de santé désespéré. Le travail et la débauche s'étaient réunis pour le tuer. Le peuple, en apprenant la maladie du grand orateur, revint à lui malgré ses dernières équipées. Il courait à sa porte, et demandait, d'heure en heure, les bulletins de sa santé.

Cet intérêt populaire alla, chez quelques individus, jusqu'au fanatisme. Un inconnu proposa à Cabanis, médecin de Mirabeau, de transfuser son sang dans le corps du malade, et lui envoya cette lettre vraiment remarquable :

« Monsieur,

« J'ai lu dans les papiers publics que la transfusion du sang avait été exécutée avec succès en Angleterre, dans les maladies graves ; si, pour sauver M. de Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une partie de mon sang, et je l'offre de grand cœur : l'un et l'autre sont purs. »

Signé : MORNAIS ou MARNAIS,
rue Neuve-St-Eustache, 82.

L'*Ouragan* cessa*, — Mirabeau expira dans les bras de Cabanis. Alors, Paris se livra à un deuil général : les magasins, les ateliers, les manufactures, les théâtres, furent aussitôt fermés ; on tendit les maisons particulières de draps funèbres **. L'Assemblée nationale, les sections et les clubs, annoncèrent qu'ils assisteraient à son convoi. La plupart des citoyens portèrent son deuil ; les députés, pendant huit jours fixes. Les uns se rappelaient son glorieux passé ; les autres se désespéraient en voyant s'évanouir ainsi toutes les promesses qu'il leur avait faites pour l'avenir ; tous nourrissaient cette pensée, qu'avec Mirabeau allait mourir la Constitution. « En le perdant, — selon les belles paroles de Boissy d'Anglas, — la révolution perdait sa providence. » Le peuple effaça le nom de la Chaussée-d'Antin qu'il habitait, et y substitua cet écriteau en fer blanc : *rue Mirabeau-le-Patriote*. Il n'est plus ! répétait-on en tous lieux. Un homme de lettres, entrant chez un restaurateur, répondit au garçon qui lui vantait la beauté du temps : « *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.* » Flins, auteur de l'*Epiménide*, lut son éloge en vers au théâtre, et Olympe de Gouges improvisa, en quatre heures, une pièce intitulée : *Mirabeau aux Champs-Elysées*, représentée sur la scène italienne.

* On se rappelle que c'était là un des surnoms donnés à Mirabeau par sa famille.

** *Mémoires* d'un prêtre régicide.

Mirabeau (Victor Riquetti Marquis de)
né à Berthuis en Provence en 1715, mort à Argenteuil en 1789.

Souvenez vous que la seule devise
qui nous soit venue de l'antiquité
~~et~~ celle des sybilles: ne porte que ce mot: *au temps*: eh
bien: cette devise est la devise de
quiconque aime sincèrement et
avant tout la gloire. *au temps*:
ils auront beau faire: je serai
mort ~~bien~~ pauvre et bientôt ou le
temps répondra pour moi; car j'ai écrit
pour le temps et non pour les partis.

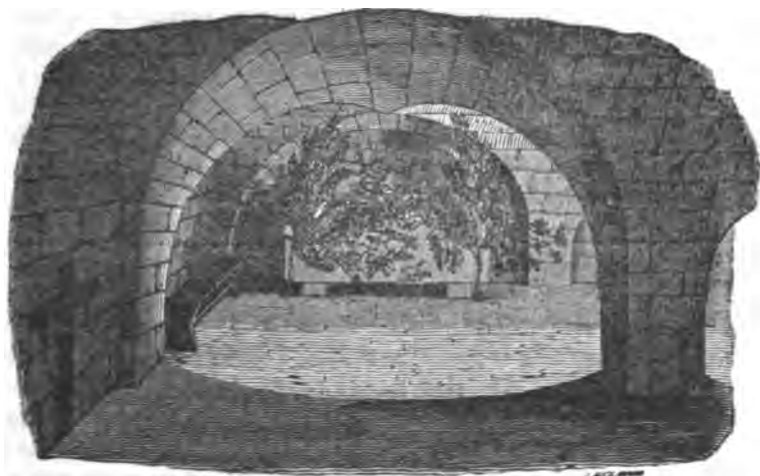
Mirabeau

Quelle tombe irait bien à la taille de ce géant?—Les sections proposèrent le champ de la fédération; mais l'Assemblée nationale, adoptant l'avis du département de Paris, changea, à l'intention de l'illustre mort, l'église de Sainte-Géneviève en Panthéon Français, avec cette inscription * :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

On lui fit un convoi magnifique, presque une apothéôse. Le cortége, long d'une lieue, était accompagné de plus de cent mille personnes. Les députés, les ministres, la garde parisienne, les corps administratifs, des députations des Académies littéraires et des clubs, suivaient le char, recueillis dans le plus religieux silence. Gobel, le nouvel archevêque *intrus* de Paris, avait publié un mandement en son honneur; et dans l'église Saint-Eustache, où le corps fut d'abord déposé, Cérutti prononça son oraison funèbre, suivie d'une décharge de 20,000 mousquets**. La tristesse était peinte sur tous les visages: une poissarde répondit à un élégant qui se plaignait de ce que la municipalité n'avait pas fait arroser le boulevard : « *Elle a compté sur nos pleurs.* »

Sur le tombeau, au Panthéon, on grava sa dernière parole : DORMIR.



Puis, un journaliste, nommé Fiévée, mit au concours des épitaphes pour

* Détails extraits de la *Gazette universelle,* cités par Buchez et Roux.

** Cette décharge endommagea quelques corniches de l'église, et une personne fut tuée par imprudence.

le *Vertueux*, pour le *Démosthènes français* *. Le père Duchesne disait, lui, en proposant la sienne : « Je n'ai pas pleuré l'homme, mais j'ai pleuré sa tête. » Et il ajoutait :

Vil apôtre de l'esclavage
N'approche pas de ce tombeau ;
Ton souffle serait un outrage
A la cendre de Mirabeau **.

Voici un modèle d'épitaphe toute élogieuse :

Ici repose Mirabeau,
Qui fut le sauveur de la France ;
Le respect, la reconnaissance
Viennent gémir à ce tombeau.

On compte cinq médailles différentes frappées en l'honneur du célèbre orateur. La tristesse publique se manifesta de beaucoup d'autres façons encore. Nous avons lu ces mots sur une tabatière du temps :

Je combattrai les factieux de tous les partis.
Quand on a vécu pour le peuple, il est doux
de mourir au milieu de lui.

En gravure, ce que nous connaissons de plus curieux est un médaillon avec la tête de Mirabeau, mêlée à des têtes d'aristocrates. Le Temps écrit sur le piédestal :

Tremblez, tyrans, qu'il ne s'éveille !

Voilà l'effet que produisit la mort de Mirabeau. Il avait pendant deux années rempli de son nom le monde politique; avec sa parole foudroyante, il avait souvent maîtrisé, à lui seul, toute l'Assemblée nationale. Il mourut au moment où il cherchait à maîtriser aussi la nation, —œuvre d'une individualité contre les masses, et qu'il n'aurait jamais pu mener à fin, nous le croyons. Il n'y a pas de roc assez fort pour maintenir une montagne qui s'ébranle, et Mirabeau n'aurait point empêché la monarchie de s'écrouler. D'ailleurs, vers la fin de sa vie, on l'avait nommé, il est vrai, membre du

* *Mémoires* de Brissot.

** 64e lettre b....t patriotique du père Duchesne.

Directoire du département de Paris et commandant d'un bataillon de garde nationale, mais il était devenu impopulaire, et sa parole était de moins en moins écoutée. Si tous les partis l'admirèrent, tous ne le regrettèrent pas sincèrement. Le temps était venu où déjà les premiers apôtres de la révolution semblaient de tièdes politiques. Mirabeau est mort triomphant; quelques années de plus, et peut-être il fut mort martyr, comme Barnave, comme Brissot, comme Camille Desmoulins. Son absence fit faute à l'assemblée, mais pas assez néanmoins pour la décourager.

Aux yeux d'un grand nombre de personnes, il emportait surtout dans la tombe, avec lui, sinon le *deuil de la Monarchie*, du moins celui de la Constitution, surnommée par les députés du côté droit *Targinette* ou la *fille à Target*. Une gravure représenta donc la *chute prochaine de la fille à Target*. En voici le texte : Sur un charriot attelé de trois chevaux, dont les têtes figurent la Guerre, la Banqueroute, et un maire Jacobin (Bailly ! un maire jacobin !), est étendue notre malheureuse constitution. Monsieur son père, placé à côté d'elle, lui fait avaler de temps en temps de la purée d'assignats. Cette voiture sort du manège constitutionnel, et a l'air d'aller se précipiter vers un abîme, malgré les efforts que fait un feuillant qui lui sert de cocher, et qui sont inutiles, parce que ces chevaux, harcelés et fouaillés par les jockeys de la constitution, la Famine, la Rage, le Sacrilége, le Désespoir, l'Injustice, l'Envie, la Colère, la Luxure, la Peste, etc., prennent le mors aux dents *.

Il faut l'avouer aussi, Mirabeau mort, les affaires publiques allèrent de mal en pis. En effet, le 4 avril parut le fameux bref du pape qui décidait négativement la question de la constitution civile du clergé ; et, le 6, il fut brûlé avec l'effigie du Saint-Père, en plein Palais-Royal, et dans quelques départemens. Les habitants du Jura donnèrent à l'abbé Maury sa part de l'*auto-da-fé*. On ne saurait croire à quels emportements le peuple se livra alors contre la cour de Rome. Autant en emporte le vent, disait-on, en parlant de la bulle; et il fut répondu par ces vers au rédacteur de la *Chronique de Paris*, qui la regardait comme une bombe :

Sandis, monsieur de la Chronique,
Jé vous trouve un plaisant bouffon,
A cé bref anti-catholique
Dé bombe dé donner le nom ;
Sachez dé moi qu'un bref inique,
  Fait pour nous faire la nique,
  N'est ni bombe ni canon ;

* Textuel. Vous savez que Target était à la tête du comité de Constitution.

Et qu'une bulle apostolique
N'est qu'une bulle de savon.

Barnave et les deux Lameth se partagèrent la succession de Mirabeau, qui, peu de temps auparavant, les avait surnommés le *trium-gueusat*. Ces trois députés devaient, comme lui, prendre la voie des transactions avec la cour. Ils suivaient encore cependant leur système révolutionnaire, et livraient assez fréquemment de rudes assauts au parti des nobles. Le *trium-gueusat* continua la liste des déserteurs de la cause populaire; et la défection de Barnave, en particulier, fut due indirectement à la constitution civile du clergé.

Or, chacun a pu comprendre quelles craintes inspiraient les approches du temps de Pâques. Les consciences auxquelles répugnait l'assistance d'un prêtre *intrus* le considérèrent comme une époque d'intolérable persécution*. Louis XVI était du nombre. Il ne s'était entouré, avec toute sa famille, que d'abbés réfractaires, sans écouter les voix qui s'élevaient pour l'instruire, et qui lui donnaient hautement ces conseils : « Sire, les prêtres vous disent : hors l'église, point de salut. Les vrais patriotes peuvent et doivent s'écrier de même : hors la constitution point de salut**. » Au château, les insermentés seuls étaient reçus; la reine n'avait plus pour confesseur, comme d'ordinaire, le curé de Saint-Eustache, parce qu'il était un des curés constitutionnels. Dans Paris, au contraire, ils n'obtinrent permission de dire la messe que dans l'église des Théatins. Et encore, le 16, un dimanche, le peuple les poursuivit avec acharnement. Une jeune fille fut fouettée sur les marches de l'église, et les Jacobins attachèrent sur la porte deux balais en sautoir***, avec une inscription annonçant le châtiment suspendu sur la tête de toute personne qui entrerait : *avis aux dévotes aristocrates; médecine purgative distribuée gratis*. Bailly fit retirer l'inscription, mais elle fut réintégrée avec ces mots ajoutés : *Oté par ordre de M. Bailly, replacé par celui des citoyens*. Et l'attroupement continua jusqu'à six heures du soir ****. Cet acte tyrannique avait été, dit-on, médité et conseillé au peuple par un curé constitutionnel de Paris *****.

Conformément au vœu de sa conscience, le roi se décida à partir pour Saint-Cloud le lundi de la semaine sainte. Il y allait faire ses devotions, parce que l'évêque de Clermont lui avait conseillé de s'abstenir de la com-

* Voyage à Coblentz et à Bruxelles, par Louis XVI.

** La *Vérité au roi*, par Thomas Rousseau. 1791. Cabinet de M. Deschiens.

*** Par allusion à la croix dite de *Saint-André*.

**** *Mémoires* du marquis de Ferrières.

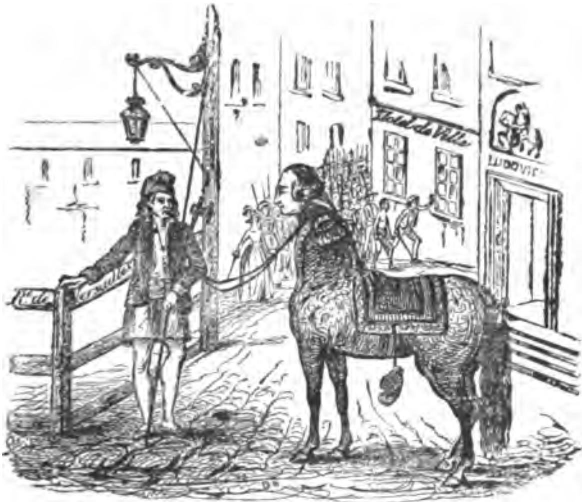
***** *L'Ami des patriotes*, journal rédigé par Duquesnoy.



BARNAVE.
Tantôt froid, tantôt chaud, tantôt blanc, tantôt noir,
A droite maintenant, mais autrefois à gauche,
Je vous disais bonjour, et je vous dis bonsoir.

munion pascale de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois *. Mais, le peuple qui s'était montré si intolérant aux paroissiens des Théatins, n'épargna pas plus Louis XVI. Le tocsin sonna quand le roi fut prêt à monter en voiture. Puis, on le força de rentrer aux Tuileries, avec l'escorte de Lafayette. Ce n'était cependant point une fuite, car Louis XVI avait constamment résisté aux instances de ses courtisans, qui l'engageaient à *délaisser un peuple de rebelles!* Les *rebelles*, de leur côté, craignaient sans cesse des trahisons, et voulaient garder le roi comme otage : l'émigration, avec un pareil chef, eût été trop puissante.

Cette journée a toujours été regardée par la suite comme un des griefs les plus forts contre la conduite de Lafayette. Les jacobins l'accusèrent d'avoir voulu protéger la fuite du roi, et les monarchiens ne lui pardonnèrent pas de l'avoir escorté pour sa rentrée aux Tuileries : aussi recommencèrent-ils à se plaindre du *dormeur de Versailles*, du général de la *canaille parisienne*, du *centaure* au cheval blanc **. Une foule d'exemplaires de cette dernière caricature, mise au jour en octobre 1789, circula de nouveau dans



**.

* *Essai sur la révolution*, par Beaulieu.

** Nous avons décrit cette caricature à la page 69 du volume. Nous en avons réservé le dessin pour l'époque actuelle, parce que c'est seulement lors du voyage à Saint-Cloud qu'elle eut toute sa vogue.

le public. Lafayette, dégoûté, donna sa démission, ainsi que son état-major. Mais il ne tarda pas à reprendre son commandement, et à l'exercer contre de fréquentes coalitions d'ouvriers. Ceux-ci trouvèrent des défenseurs zélés dans Marat et dans Camille-Desmoulins. A peine revenu à son poste, Lafayette vit pleuvoir sur lui une grêle d'attaques et d'injures.

Combien de symptômes de désorganisation se sont déjà présentés à nos yeux ! Sentez-vous comme le terrain s'affaisse à mesure que nous marchons? Quelque événement décisif se laisse deviner. Nous arrivons bientôt, d'ornières en ornières, à la contre-révolution, à une contre-révolution qui ne sera pas seulement le fait de royalistes isolés, mais bien la négation complète par Louis XVI de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Le voyage du roi à Saint-Cloud, par les circonstances qu'il a amenées, a engagé Louis XVI à montrer aux puissances étrangères qu'il n'était pas libre. Il est allé se plaindre à l'Assemblée de la violence qu'il a subie. Et puis, comme l'émigration nourrit les plus belles espérances de succès, il va bientôt quitter la France, après avoir publié une déclaration en désaccord avec tous les principes qu'il professe ostensiblement.

Vienne le 10 juin, et alors Louis XVI sera entré, aussi bien que Marie-Antoinette, dans les jours sombres de sa vie.

FIN DU CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE IX.

Suppression des *rongeurs de citoyens*. — Le *Barbier national*. — Arrestation et emprisonnement de Théroigne de Méricourt. — Le général *Faïence*. — Ce que c'est que l'armée des coalisés et des émigrés. — Jeu de l'*émigrette*. — L'abbé Raynal en délire. — Déclaration du 10 juin. — Fuite du roi. — Son arrestation à Varennes. — Son retour à Paris. — Translation des cendres de St-Voltaire au Panthéon, *fête de la Carcasse*. — Le *Socrate* et les *Anitus*. — Description du cortége par le moyen d'une garniture de boutons.

La suppression des fermes générales préluda à des modifications importantes touchant les droits d'octroi perçus aux barrières. Le premier mai, les entrées furent déclarées libres, et le peuple s'en réjouit fort. Une foule de caricatures s'attaquèrent aux commis d'octroi ; une foule de chansons leur prodiguèrent le sarcasme et le ridicule. Les rieurs disaient, sur l'air *des fraises* :

Si j'avais cinq sols vaillants
J'achèterais un âne,
Un âne avec des paniers,
Pour mener les maltôtiers
Au diable, au diable,
Au diable.

C'était, selon eux, la meilleure recette à employer pour la destruction des rats de cave et autres *rongeurs de citoyens*. Ils rappelaient le combat des chats et des rats ; les premiers, nécessairement, remportaient la victoire à l'aide de leurs griffes *. Parmi les caricatures, les unes retraçaient

* Toutes ces citations sont des textes de gravures.

le convoi d'un fermier-général, mort en apprenant la funeste nouvelle du 1er mai, et la désolation de ses confrères et des rats de cave ; les autres les représentaient étant en train de se faire raser par le barbier national.



Les auteurs de cette dernière gravure disaient au barbier :

Monsieur le barbier national,
Arrangez-moi bien ce brutal ;
Gardez-vous d'épargner sa face :
N'ayez pas peur de sa grimace ;
Il était du pouvoir fiscal
En tout temps l'instrument fatal.
Rasez-le-bien, il a fait bien du mal.

A voir ces caricatures, à entendre ces chansons sur de simples commis d'octroi, on pourrait penser que les Parisiens étaient insensés et folâtraient sur un volcan. Loin de là, ils se fiaient sur la propagande jacobite, comme les amis du roi espéraient dans la coalition et dans l'émigration. Théroigne

MAI 17[illegible]



Convoi d'un Fermier Général.

de Méricourt, qui s'en était allée prêcher l'amour de la liberté sur les frontières belges, avait bien été arrêtée et emprisonnée à Vienne, par les ordres de l'empereur d'Autriche*, mais elle avait avec elle de bons amis, décidés à continuer jusqu'au bout l'œuvre d'affranchissement des peuples esclaves. La guerre, c'est le fer; la propagande, c'est le feu : — et l'un marche plus vite et fait plus de mal que l'autre. Aussi la France redoutait peu ses ennemis. Elle tenait à garder Louis XVI chez elle, d'autant plus qu'il était question d'un voyage du comte d'Artois à Bruxelles, pour se concerter avec le marquis de Bouillé, et pour se joindre à l'émigration. Sans doute, elle savait bien que le prince de Condé ne cessait d'enrôler sous ses drapeaux, malgré le décret qui lui ordonnait de revenir en France avant quinzaine. Mais elle l'avait néanmoins surnommé le général *faïence*, c'est-à-dire facile à mettre en pièces. Envers et contre sa devise héroïque : *vaincre ou mourir*, les patriotes ne le craignaient pas. Son armée, prétendaient-ils, était formée de soldats de plomb; un chien pouvait aisément en renverser vingt d'un coup de queue, et il en tenait dix mille dans une caisse**. Le théâtre Molière joua la grande revue de l'armée noire et blanche, mélodrame-parade en un acte, parodie d'une farce. Les émigrés, on s'attendait à les voir rentrer en France sous peu de temps. C'est ce qui avait inspiré l'idée d'un jeu de l'*émigrette*, fort en vogue à ce moment-là. Ce nouveau jeu se composait d'une espèce de roulette, suspendue à un cordon au moyen duquel on la faisait sans cesse descendre et monter sur elle-même***. Aux portes des boutiques, aux fenêtres, et dans les salons, à toute heure et partout, les femmes et les enfants s'en amusaient.

Un fait occupa les esprits pendant plusieurs jours. L'abbé Raynal, auteur de l'*Histoire philosophique des Deux-Indes*, finit sa carrière en reniant ses écrits par une adresse envoyée aux députés de l'Assemblée nationale. Cet acte incroyable ne produisit pas l'effet qu'on en attendait, et le philosophe n'y gagna que des sarcasmes. Selon une caricature, il était en délire, et il allait renverser avec les grelots de la folie son œuvre littéraire figurée par un château de cartes ****.

Tout ceci nous a conduit jusqu'au 10 juin, jour mémorable. Louis XVI, froissé dans ses croyances, dans ses désirs, dans ses plans de politique, Louis XVI, qui est retenu prisonnier aux Tuileries et au Louvre — nous ne le nierons pas, — Louis XVI, auquel on a retiré jusqu'au droit de grâce,

* L'*Orateur du Peuple*, journal.

** Ces différentes plaisanteries ressortent des caricatures les plus remarquables publiées contre le prince de Condé.

*** *Essai sur la révolution*, par Beaulieu.

**** Cartons de la bibliothèque royale.

ce véritable droit divin des rois, Louis XVI, mécontent, timoré, chagrin, irrésolu surtout, proteste *secrètement* contre la sanction qu'il a accordée à plusieurs décrets.[1]

Il donne pour motif qu'il a agi n'ayant pas sa liberté.

N'est-ce pas ici la contre-révolution? N'est-ce pas tout au moins une preuve que Louis XVI s'était fait violence depuis longtemps? Ne sommes-nous pas redevables à la constitution civile du clergé de cette protestation non équivoque par laquelle le pouvoir exécutif s'isole du pouvoir délibérant? Cet acte secret va bientôt avoir un résultat public et même tout-à-fait scandaleux.

La conséquence du 10 juin fut le départ du roi et de sa famille, tentative avortée qui acheva de perdre la monarchie. Le 20, Louis XVI s'enfuit, absolument comme un prisonnier qui est parvenu à tourner les verroux de son cachot. Il sortit des Tuileries pendant la nuit, le cœur en proie à des craintes sérieuses, et prenant mille et mille précautions. Il changea deux fois de voiture. La même nuit, *Monsieur et Madame* abandonnèrent le Luxembourg et suivirent Louis XVI; mais les nobles émigrés se séparèrent pour effectuer leur voyage, et se rendirent dans les Pays-Bas par des routes différentes. La fuite de ces derniers était bien mieux calculée que celle du roi : dix jours leur suffirent pour rejoindre le comte d'Artois qui les attendait à Bruxelles. Aussitôt après avoir su la nouvelle du départ de Louis XVI, les ambassadeurs étrangers arborèrent, à Paris même, la cocarde blanche; le pape fit chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre; à Naples et à Rome, il y eut des fêtes publiques *.

C'était se réjouir trop tôt d'une entreprise dont le succès dépendait encore d'une foule de chances plus ou moins heureuses. A six heures du matin, Lafayette eut connaissance de ce triste événement et en avertit immédiatement l'Assemblée nationale et la municipalité. L'Assemblée chargea M. Romœuf, aide-de-camp du général, de courir après les fugitifs. A huit heures environ, tout Paris savait la chose, et accusait de trahison les deux amis, Bailly et Lafayette. Du reste, le peuple était calme, d'abord indifférent, comme étourdi. Puis, il se réveilla, et se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, aux Tuileries, dans la cour du manége, pour exhaler son mécontentement **.

N'était-ce pas une chose effrayante, en vérité, que de jeter un regard sur les groupes formés dans toutes les rues? Ici, des plaintes; là des murmures; plus loin, des menaces; partout l'inquiétude qu'apportaient avec eux les premiers symptômes de l'anarchie. Et puis le peuple renia ce chef

* *Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté, tome VI.

** Voyez les *Mémoires du marquis de Ferrières*.

qui l'avait quitté à l'instant du danger. Il abattit les enseignes où se trouvaient l'effigie, les armoiries, ou seulement le nom du roi;



il fit disparaître toutes les statues, tous les bustes de Louis XIV et de Louis XV; il appela le *Palais-Royal*, *Palais d'Orléans;* un piquet de cinquante lances fit des patrouilles jusque dans le jardin des Tuileries portant sur sa bannière :

Vivre libres ou mourir.
Louis XVI, s'expatriant,
N'existe plus pour nous.

La section du Luxembourg déchira le drapeau que lui avait donné Monsieur, et en fit une bourre de canon*.

Le roi fut arrêté le 22 à Varennes, par les soins de Drouet, maître de poste. Il rentra à Paris, suivi d'une nombreuse escorte. Latour-Maubourg, Pétion, Barnave, commissaires nommés par l'Assemblée nationale, l'accompagnaient. Son voyage avait été triste au-delà de toute expression. Dans la voiture se passa tout un drame, avec ses péripéties poignantes et désespérées, avec ses muettes douleurs. En voici un exemple : le jeune dauphin, assis sur les genoux de Barnave, remarqua les boutons de l'habit du député. Il assembla les lettres en relief et lut : *vivre libre ou mourir*. « Tiens, maman, dit-il à sa mère, vois-tu partout *vivre libre ou mourir ?* » Et Marie-Antoinette versa quelques larmes, et ne répondit rien.

Une multitude innombrable de citoyens attendit la famille royale aux

* *Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté, tome VI.

barrières de Paris. A son arrivée, elle demeura silencieuse et immobile, suivant cet avis qui avait été affiché partout : *quiconque applaudira le roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu.* C'était le soir; sept heures venaient de sonner. Le trajet eut lieu sans encombre jusqu'à la grille des Tuileries. Mais là, le peuple crut reconnaître MM. Latour-du-Pin et de Guiche, gardes-du corps, complices du roi en sa fuite. Il se fit un grand bruit de murmures et de clameurs contre eux : au reste, tout se passa seulement en paroles. Bientôt la foule entoura la voiture de la famille royale; la reine eut peur, et fut forcée de se confier aux soins de MM. de Noailles et d'Aiguillon, deux *enragés* du Palais-Royal. Une minute après, tous étaient dans les appartements.

De fait, on accusait généralement Marie-Antoinette.

Ainsi se comporta le peuple au retour de Varennes. Il ne respectait plus Louis XVI, il en avait comme pitié. L'Assemblée nationale craignit le résultat inévitable de ce voyage malheureux. Les députés étaient disposés à ne faire peser aucune accusation sur la tête du roi; ils insinuèrent et répétèrent, presque à l'unisson, — que Louis XVI avait été enlevé, — que le marquis de Bouillé était seul coupable : et ils suspendirent ce dernier de ses fonctions, en lui enjoignant de comparaître devant la haute-cour nationale d'Orléans.

Les jacobins, eux, étaient prêts, dans les circonstances présentes, à exécuter les plus grandes manœuvres politiques. Les Lameth et Barnave offrirent leurs œuvres de service à la cour. Une nouvelle tempête menaçait.

La fête de la fédération présenta peu d'éclat : les esprits étaient tournés ailleurs. Mais, songez à ce raprochement! On venait de mettre à la royauté sa couronne d'épines, et on allait décerner son apothéose à la philosophie. La translation des cendres de Voltaire au Panthéon était décrétée. Rousseau lui-même en paraissait digne aussi. — Ce sont bien Voltaire et Rousseau qui sont devenus les rois de la multitude!

L'apothéose du vieillard de Ferney est à peu près le seul fait curieux qui nous soit offert pendant le mois de juillet.

Malgré tout, les honneurs rendus à Voltaire ne le furent pas unanimement. Cet homme, qui eut tant d'amis et tant d'ennemis par-delà le tombeau, les vit surgir les uns et les autres devant son spectre ranimé. Certaines gens l'appelaient par dérision *saint Voltaire,* et riaient de la prochaine *fête de la Carcasse.* Les jansénistes avaient, par une pétition affichée, protesté contre l'apothéose de l'impie*. Le mauvais temps la fit proroger du 2 au 11. Le procureur-syndic du département, désolé de ce fâcheux embarras, témoigna à l'Assemblée nationale de son dépit « *contre la basse jalousie du ciel*

* *Journal de la cour et de la ville.*

aristocrate » qui, pour retarder le triomphe du grand homme, de l'incomparable Voltaire, rival et vainqueur de la divinité, versait des torrents de pluie*. Mais un voltairien fit cette réponse à ceux qui prétendaient ne voir dans son héros qu'un « écrivain frivole, irréligieux et corrupteur : »

..... Il est encor des barbares
Dans le sein même de Paris;
Des pédans jaloux et bizarres,
Insensibles aux bons écrits;
Des fripons aux regards austères,
Persécuteurs atrabilaires
Des grands talents et des vertus;
Et si dans ma patrie ingrate
Tu rencontres quelque Socrate,
Tu trouveras vingt Anitus **.

Quoiqu'il en soit, la cérémonie de la translation des cendres de Volaire au Panthéon, compte parmi les plus fameuses fêtes de la révolution. Son corps fut apporté de Romilly à Paris, et déposé un jour et une nuit sur l'emplacement de la Bastille. Nous allons maintenant voir passer le cortège, grâce à une garniture de boutons, conservée jusqu'à nos jours. Elle le retrace tout entier, et d'une façon toute pittoresque. Au reste, nous ne reproduisons que les matériaux les plus curieux, en les accompagnant d'une description écrite.

En premier lieu, défilaient les sapeurs; venait ensuite le bataillon des enfants de la garde nationale. Les clubs suivaient immédiatement chacun avec leur bannière; puis une compagnie de maçons;



* Voyez le journal monarchique l'*Ami du roi*.

** *Réponse d'un ami des grands hommes aux envieux de la gloire de Voltaire*, brochure par Gudin. 1791.

Puis, quarante forts de la halle, récemment surnommés *forts pour la patrie*, ainsi costumés.



Escortés des habitants du *Faubourg de Gloire* (Faubourg-St-Antoine), avec des piques. Une femme vêtue en amazone tenait leur bannière. Après, marchaient les maires des municipalités des environs.



Quatre hommes, vêtus à l'antique, portaient sur un brancard la couronne murale, et le procès-verbal de l'assemblée des électeurs de 1789. D'autres, conduits par le patriote Palloy, promenaient la Bastille sculptée en relief dans une des pierres d'un cachot *. D'autres montraient en grande vénération au public les buste et médaillon de Mirabeau, entourés de portraits peints de Mirabeau, de Desilles, de Francklin et de J.-J. Rousseau. Une petite députation des théâtres marchait devant la statue de Voltaire, en carton doré, copiée d'après celle d'Houdon, du Théâtre-Français; elle était, en outre, escortée d'une foule de jeunes peintres, sculpteurs, archi-

* Sans doute pour rappeler ainsi la détention de Voltaire à la Bastille.

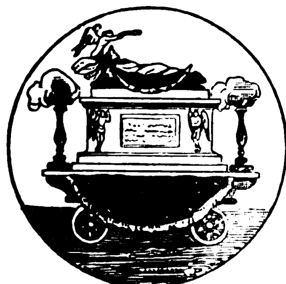
tectes, vêtus à la romaine. On voyait à la suite une arche d'or, contenant les *Œuvres de Voltaire*, édition de Beaumarchais, et Beaumarchais lui-même, avec une foule d'hommes de lettres déployant cette bannière :

Famille de Voltaire.

Et cette autre :

Académies.

Enfin paraissait le char, traîné par douze chevaux blancs sur trois lignes,





et escorté de choristes, chantant un hymne, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Gossec, et s'accompagnant avec des instruments de forme antique. Le char avait été construit d'après les dessins de L. David. Le sarcophage, placé dessus, était orné de plusieurs inscriptions.

Devant, on lisait :

Aux mânes de Voltaire.

D'un côté :

Il combattit les athées et les fanatiques ;
Il inspira la tolérance ;
Il réclama les droits de l'homme
Contre la servitude et la féodalité.

De l'autre côté :

Poëte, philosophe, historien,
Il a agrandi l'esprit humain,
Il nous a préparés à être libres.

Enfin, derrière le sarcophage :

Il défendit Calas,
Sirven, La Barre et Montbailly.

Le cortège était fermé par le procureur-général-syndic, les ministres, les ambassadeurs; par des députations de l'assemblée nationale, des districts, des sections, des différentes cours de justice; en dernier lieu, par le bataillon des vétérans, et par un corps de cavalerie.





*

Il parcourut les boulevarts, et stationna devant l'Opéra**, qui était décoré de feuillages, de festons et de draperies; on entonna un hymne à la gloire de Voltaire, pour honorer de cette sorte l'auteur de *Pandore*, du *Temple de la gloire*, et de *Samson*. Il reprit sa marche jusqu'à la place Louis XVI, suivit le quai de la Conférence, le pont Royal, et fit une seconde halte sur le quai Voltaire, devant l'hôtel Villette, ayant à sa façade cette légende :

Son esprit est partout, et son cœur est ici.

* Cette garniture de boutons appartient à M. le lieutenant-colonel Maurin.

** L'Opéra occupait alors la salle de la Porte-St-Martin.

Sur une estrade, dressée en manière d'amphithéâtre, étaient rangées cinquante jeunes filles vêtues ainsi, et parmi lesquelles se trouvaient les deux filles de Calas.



Devant l'hôtel, madame de Villette baisa la main de Voltaire aux applaudissements unanimes des assistants; et bientôt, on chanta en chœur une ode de Chénier, musique de Gossec.

Le cortége se remit encore une fois en marche, et fit au *Théâtre de la Nation* * sa station troisième. Là aussi, des festons, des draperies, des guirlandes. Sur le fronton, on avait écrit :

Il fit Irène à quatre-vingt-trois ans.

« A l'arrivée du cortége, dit un historien, le vestibule, que fermait une draperie, s'ouvrit, et montra, dans le fond, la figure en marbre de Voltaire toute resplendissante de lumières. Bientôt, on vit les principaux personnages dramatiques qu'il avait mis en scène, venir, dans leur costume et avec tous leurs attributs, rendre leurs hommages au génie créateur qui les avait si dignement représentés. *Brutus* lui offrit un faisceau de lauriers; *Orosmane*, les parfums de l'Arabie; *Alzire*, les trésors du Nouveau-Monde; *Nanine*, un bouquet de roses; et, pendant cette scène de la reconnaissance, une musique délicieuse exécutait, à grand orchestre, les chœurs de l'Opéra de *Samson* **. » — Ces diverses stations avaient tant prolongé la marche, que la nuit tombait lorsque l'on n'était encore que devant l'Odéon. Le char arriva à dix heures du soir au Panthéon, à la lueur des flambeaux et des illuminations.

Le triomphe de Voltaire a été, comme on a pu le voir, une *fête payenne*.

* Maintenant l'*Odéon*. C'était alors un second Théâtre-Français.

** *Journées mémorables de la révolution française*, Tome v.

Les cérémonies ont emprunté leur faste aux mœurs antiques. Les couronnes de lauriers, les chaises curules, les tuniques, les aubes, les reliefs emblématiques y ont figuré. Désormais, elles seront toutes faites sur le même modèle. Marie-Joseph Chénier écrira des odes antiques ; Gossec composera de la *musique antique;* David reproduira des ornements antiques. Le grand tort de la république française a été de vouloir singer les républiques grecque et romaine, au lieu de rester elle-même dans ses fêtes populaires. Quant aux trois hommes que nous venons de citer, il faut que le lecteur s'attende à les entendre nommer souvent : la révolution — sous le rapport de l'ar t— est un grand drame lyrique, paroles de Chénier, musique de Gossec, et décorations de David.

Cette journée du 11 juillet est un hors-d'œuvre pour la politique.

Que va devenir le roi ? Que va vouloir le peuple? Que va faire l'assemblée nationale?

FIN DU CHAPITRE NEUVIÈME.

Fragment d'un Discours sur la Calomnie de Chénier.

Narcisse et Tigellin, bourreaux législateurs,
De ces menteurs gagés se font les protecteurs.
De toute renommée envieux adversaires,
et d'un parti cruel plus cruels émissaires,
odieux proconsuls, régnant par des complots,
des fleuves consternés ils ont rougi les flots.
J'ai vu fuir à leur nom les épouses tremblantes;
le moniteur fidèle, en ses pages sanglantes,
par le souvenir même inspire la terreur,
et dénonce à clio leur stupide fureur.
J'entends crier encor le sang de leurs victimes;
je lis en traits d'airain la liste de leurs crimes.
et c'est eux qu'aujourd'hui l'on voudrait excuser!
qu'ai-je dit? on les vante! et l'on m'ose accuser!
moi, jouet si longtems de leur lâche insolence,
proscrit pour mes discours, proscrit pour mon silence,
seul, attendant la mort quand leur coupable voix
demandait à grands cris du sang et non des lois!
Ceux que ~~[illegible]~~ la France a vus ~~[illegible]~~ ivres de tyrannie,
Ceux-là mêmes dans l'ombre armant la calomnie,
me reprochent le sort d'un frère infortuné
qu'avec la calomnie ils ont assassiné.
l'injustice aggrandit une âme libre et fière.

M. J. Chénier

Lith. Delarue. - N. B. & F. 16.

du Cabinet de M. Berard.

CHAPITRE X.

Résultat de la fuite du roi. — Les pressentiments de Marie-Antoinette ; Le tremblement de terre, le portrait, la couronne, les quatre bougies. — Pétition du *champ de la fédération*. — On use de la *loi martiale*. — *Démission* de Camille Desmoulins. — L'épouvantail de la nation. — Les grenouilles qui demandent un roi. — Le champ du *massacre*. — Déclaration de Pilnitz ; déclaration des héroïnes françaises. — Mot de la *dévideuse patriotique ;* mot du clergé ; mot de la noblesse ; mot de l'homme du peuple, touchant la constitution. — La constitution décrétée et proclamée. — Fête de la proclamation. — L'œil de la liberté. — Douleur de *papa Target*. — Le *Divorce* de Louis XVI avec la constitution, et les *couches de papa Target*, père putatif. — L'assemblée nationale clot ses séances. — Physiologie de l'assemblée nationale.

Que va devenir le roi ? — Telle est la première question que nous nous sommes adressé à la fin du chapitre précédent. Eh bien ! voici ce qu'il arriva : Louis XVI ne fut plus qu'un captif enfermé dans une prison dorée.

On a beau dire, on a beau faire,
Louis XVI n'est qu'un enfant ;
La capitale est son tyran,
Et Lafayette son confrère,

dit un texte de gravure, — pensant fort juste et s'exprimant d'une manière très-peu élégante.

Que va vouloir le peuple ? — Il se décida bien vite, et ne prononça que ces paroles : *Plus de royauté !*

Que va faire l'assemblée nationale ? — Elle cumula les deux pouvoirs exécutif et délibérant. Elle donna au roi une garde particulière et nomma en même temps un gouverneur pour ses enfants*. Des mesures furent

* Parmi les hommes les plus remarquables proposés pour exercer les fonctions de gouverneur du dauphin, on trouvait : Bernardin de St-Pierre, Berquin, Cérutti, Condorcet, Dacier, Ducis, François de Neufchâteau, de Lacépède, Lacretelle, Pastoret, Quatremère de Quincy et l'abbé Sicard.

cette scène épouvantable le résultat d'une irritation extrême chez les partis opposés; et, quoi qu'il en soit, la municipalité, corps constitué, aurait dû, ce semble, agir avec plus de prudence, au lieu d'abuser de sa supériorité.

Voyons l'effet produit dans le public par la journée du 17 juillet.

Camille-Desmoulins envoya immédiatement à Lafayette sa *démission de journaliste*, en lui disant :

Nous avions tort, la chose est par trop claire;
Et vos fusils ont prouvé cette affaire.

Aussitôt, la municipalité défendit de crier dans les rues l'*Ami du Peuple* et l'*Orateur du Peuple* *.

Dans une caricature, Lafayette est appelé l'*épouvantail de la nation*; dans une autre, on voit l'autel de la patrie entouré de citoyens, et Lafayette dit à une troupe de dindons *bottés*, portant un drapeau, sur lequel on lit : *motié*, et attachés par une masse de légers fils à la queue du cheval du général. En bas est écrit : Songez qu'il faudra du courage pour tuer ces gens-là **. Une dernière a pour titre *le roi soliveau, ou les grenouilles qui demandent un roi*. Bailly porte le drapeau de la loi martiale; Lafayette dit : *Je tends mes filets*. Il a une lanterne pour décoration. Il est superflu d'indiquer quelle personne figure le *roi soliveau*.

On donna au Champ-de-Mars, de funeste mémoire, le nom de *Champ du massacre*, jusqu'au moment même où Bailly paya de sa tête la résolution qu'il avait prise au 17 juillet.

Le fatal drapeau rouge flotta pendant plus de quinze jours au faîte de l'Hôtel-de-Ville; le 6 août, seulement, on lui substitua un drapeau blanc, en signe de calme et de sécurité. Pourtant,—hâtons-nous de le faire comprendre,— les épées ne frappaient plus, mais elles n'étaient point encore rentrées dans le fourreau; le parti républicain prit tout haut, et longtemps, la défense de ceux qui avaient réclamé la suspension de Louis XVI; le parti contre-révolutionnaire s'applaudit du déploiement du drapeau rouge, parce que cet événement jetait la désunion dans les rangs de ses adversaires. Les émigrés avaient plus de morgue encore, et riaient d'un décret rendu pour entraver leur fuite. Ils provoquèrent immédiatement le fameux traité de Pilnitz ***, par lequel l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse déclaraient faire cause commune avec le roi de France, et devoir « agir promptement,

* *Journal de Paris* du 29 juillet.

** Cette caricature est fort mal faite. Le texte est farci de fautes d'orthographe.

*** Il fut signé à la fin d'août.

LE ROI SOLIVEAU, OU LES GRENOUILLES QUI DEMANDENT UN ROI (1791)



No 1. Je tends mes filets

Se vend au royaume des Grenouilles.

Voyez la fable IV de La Fontaine.

d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé en commun, » c'est-à-dire la réintégration de Louis XVI dans ses droits et prérogatives.

Guerre! guerre! ce mot-là est prononcé par toute la France, qui se lève. Les préparatifs sont activés; l'Assemblée ordonne une levée de cent mille hommes de garde nationale; chaque jour des volontaires courent aux frontières.

Les héroïnes se réveillent et s'écrient :



« Et nous aussi, nous savons combattre et vaincre! nous savons manier d'autres armes que l'aiguille et le fuseau. O Bellone! compagne de Mars, à ton exemple toutes les femmes ne devraient-elles pas marcher d'un pas égal avec les hommes? Déesse de la force, aie du courage! Du moins tu n'auras pas à rougir des FRANÇAISES *. »

(Extrait d'une prière des amazones à Bellone.)

* Costume extrait des cartons de la bibliothèque royale. Il est de toute probabilité que Théroigne l'a porté en différentes circonstances.

C'en est fait, Louis XVI est maintenant en opposition directe avec les vœux du peuple français. De chancelant qu'il était. son pouvoir devint nul. La guerre et la constitution! voilà le cri de la France! La guerre va son train; la constitution approche de son heureux avénement. Nous pouvons, au reste, avec le secours des figures et des allégories, commenter l'opinion publique sur ce sujet. Certaines gens, ceux qui espéraient le plus en la constitution, craignaient de la voir s'évanouir comme tant d'autres promesses! Hélas! s'écriait la *Devideuse patriotique :*

Hélas! plus je travaille, et plus cela s'emmêle;
Ne pourrai-je jamais dévider tout ce fil,
Sans qu'un noble ignorant, et *un* abbé subtil,
Secondent contre moi le diable qui s'en mêle *?

Ceux qui la redoutaient, c'est-à-dire le clergé et la noblesse, espéraient ne la voir jamais venir. Le clergé regardait la constitution avec un microscope, et disait : « Oh! le monstre! il dévorera tout. » — Le microscope grossit les objets!

La noblesse, qui se servait d'un télescope, riait en chantant : « Oh! oh! elle n'est pas encore si près qu'on le pense! » — Le télescope grossit et rapproche les objets!

L'homme du peuple regardait à l'œil nu, et s'écriait : « Oh! qu'elle est belle! Elle fera le bonheur du peuple; si le temps fait découvrir quelques défectuosités, le temps aussi les rectifiera **. »—L'œil nu ne trompe guère.

Pour d'autres, la constitution était de la *graine de niais*.

La séance du 3 septembre fit donc, — parlons le langage des contemporains, — *amarrer le vaisseau de l'état au port de la constitution*. On résolut la question de révision, et l'on décida que l'acte constitutionnel ne pourrait être modifié qu'après trois législatures consécutives. C'était fonder beaucoup pour l'avenir. Soixante députés allèrent présenter la constitution à Louis XVI, qui, relevé en quelque sorte de son indignité gouvernementale, écrivit à l'assemblée qu'il approuvait son œuvre, puis s'y rendit en personne, et reconnut solennellement ce palladium des libertés publiques. On représenta l'attaque de la constitution par les *alliés* ***; *ils échouèrent devant le port de la constitution;* enfin, ils s'en allèrent, terrifiés par cette nouvelle

* Texte au bas d'une gravure de l'époque.

** Texte d'une gravure intitulée : l'Optique naturelle et artificielle, ou le Microscope de la rage, le Télescope de l'orgueil, et les Yeux de la raison et du sens commun. Bibliothèque royale.

*** Nos bons amis les ennemis portent déjà en 1791 le nom d'*alliés*.

tête de Méduse, et sur leur effroi présumable fut composé un *pot-pourri* patriotique dont voici une strophe :

Malgré le bon d'Autichamp,
L'armée murmure.
Soldats, allons en avant,
Tentons l'aventure ;
Les ennemis auront peur
Car nous avons pour sapeurs
Deux ca, ca, ca, ca,
Deux pu, pu, pu, pu,
Ca, ca, ca,
Pu, pu, pu,
Capucins sauvages,
Même anthropophages *.

Cette constitution, dont on parlait tant, était déjà en arrière du mouvement. Aussi, la fête de la proclamation n'excita-t-elle, comme nous l'allons voir, qu'un faible enthousiasme.

Elle se célébra le dimanche 18. Dès le grand matin, la foule encombrait le *Champ de la Fédération*, les Champs-Élysées et les boulevarts. A six heures, des salves d'artillerie annoncèrent la fête. A dix heures, Bailly, accompagné du corps municipal, de gardes nationaux à pied et à cheval, d'un corps de musique et de hérauts d'armes en grand costume, sortit de l'Hôtel-de-Ville, pour aller proclamer la constitution. La première halte eut lieu sur la place de Grève ; la seconde, au Carrousel ; la troisième, sur la place Vendôme. Le cortège se dirigea ensuite vers le champ de la fédération. Bailly monta sur l'autel de la patrie, et fit au peuple la quatrième et dernière proclamation. Les assistants applaudirent, et crièrent : *vive la nation !* La cérémonie se termina par un hymne de Gossec, et par une strophe de l'opéra de *Samson*,

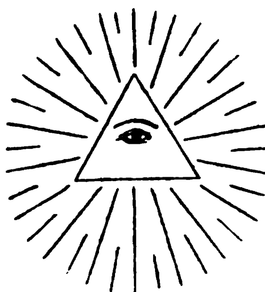
Peuple, éveille-toi, romps tes fers !

Vers cinq heures du soir, l'aéronaute Garnerin fit une ascension en ballon, et répandit la proclamation imprimée, annonçant la signature de la constitution. Il en jeta de préférence hors Paris, dans les villages qui forment la banlieue.

La nuit arrivée, les Champs-Élysées furent splendidement illuminés avec

* La *Contre-révolution*, pot-pourri national.

des verres de couleur, des terrines et des guirlandes de lampions, jusqu'à la barrière de l'Étoile, où se tira un feu d'artifice. Après le feu, le peuple dansa toute la nuit *. Sur les transparents des maisons illuminées, on voyait presque toujours briller l'œil rayonnant de la liberté, devenu le symbole de la constitution.



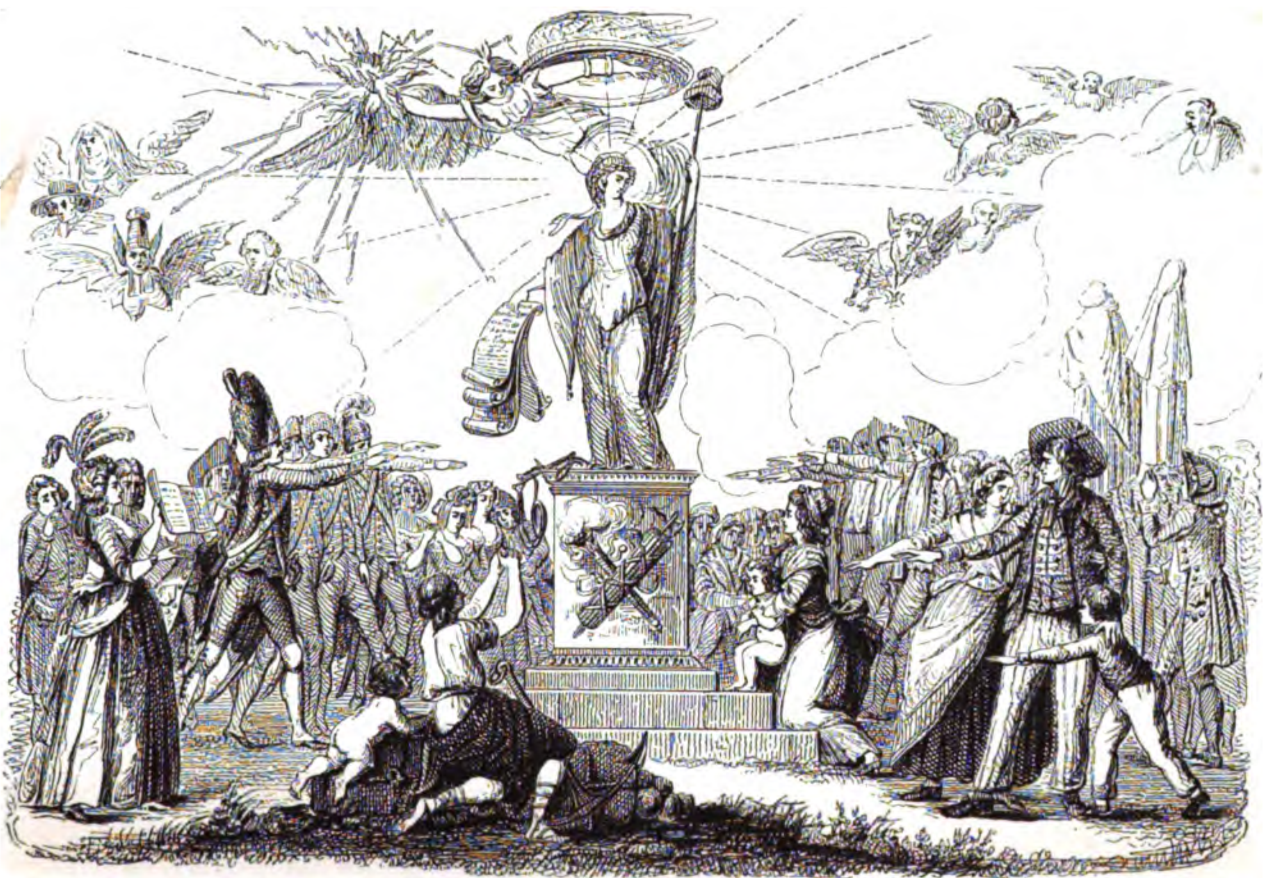
La famille royale se promena en calèche au milieu de la population; elle éprouva, dans ses sorties, des scènes désagréables. Par exemple, pendant qu'elle traversait les Champs-Élysées, on cria beaucoup *vive le roi!* Mais, tout le long de la route, un homme à la voix de Stentor, et qui ne quittait pas d'un seul instant la portière de la voiture où se tenait Louis XVI, répondait : *Non, ne les croyez pas : vive la Nation!* La famille royale se rendit à l'Opéra et aux Français, où elle fut très-bien accueillie. Il en fut autrement au théâtre Italien. Madame Dugazon s'étant inclinée devant la reine, en chantant cet air des *Evénements imprévus*, par Grétry : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* Plusieurs habitués du parterre l'interrompirent en criant : *Pas de maîtresse! Pas de maîtres! Liberté!* Et aux locataires des loges qui répliquaient : *Vive la reine! Vive le roi! Vive à jamais le roi et la reine!* Le parterre répondit encore : *Point de maître, point de reine!* si bien qu'une chaude querelle s'ensuivit **.

Ainsi toutes les fêtes avaient leur côté joyeux et leur côté sombre. Celle de la proclamation de la constitution a commencé les fêtes banales qui se sont succédées depuis cinquante ans, — sortes de tohu-bohu où les rires et les pleurs se ressemblent et s'engendrent successivement, où le bruit est

* Précis historique sur les fêtes, les spectacles et les réjouissances publiques, par Claude Ruggiéri, artificier du roi. Ouvrage curieux à consulter.

** Presque tous les journaux du temps rapportent ces faits, mais diversement, et en les accompagnant de remarques plus ou moins effrayantes pour la famille royale.

ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION (ALLÉGORIE). — 1791.



La Constitution paraît sur un piédestal. D'une main elle tient la Charte constitutionnelle; de l'autre elle tient une pique surmontée d'un bonnet de la Liberté. L'ange tutélaire de la France la couvre de son égide et foudroie les monstres qui veulent s'approcher de la Constitution. Autour de la statue on voit le peuple français et la garde nationale qui viennent jurer fidélité aux nouvelles lois de la Constitution; sur le devant on voit le Commerce qui rend grâce à la Divinité de l'avénement de la Constitution en France. Sur le piédestal on voit un flambeau et un faisceau d'armes, symboles des lumières et de l'union.

pris pour de la joie, — festins où le peuple s'enivre pour oublier un moment son mal, et dont il sort souvent avec une plaie de plus. Les haines parurent néanmoins faire trêve à leur opiniâtreté : on rapporta le décret contre les émigrés, et on supprima provisoirement la *haute cour nationale* d'Orléans.

Il n'y avait, nous le répétons, pour cette fois encore, il n'y avait qu'une apparence de paix entre les partis. En effet, *papa Target*, en apprenant le petit coup fourré du Champ-de-Mars, s'était écrié, de grosses larmes dans les yeux : *O ma pauvre constitutionnelle ! ô ma fille chérie ! te voilà déshonorée; tes amants se battent pour toi.* De plus, chaque sujet fidèle du roi osait chanter :

Avec la constitution,
Louis vient de faire union
Par contrainte et par *force*.
Je suis loin d'être satisfait;
Mais je me console en secret,
Attendant le *divorce*.

Il parut une caricature ayant pour titre : *Les couches du papa Target*, — en présence du député *Populus* et de mademoiselle Théroigne de Méricourt. On dit aussi que Target n'était qu'un père *putatif*.

Après la venue au monde de la constitution, l'assemblée nationale fut appelée par les hommes politiques assemblée *constituante*, — *destituante* plutôt, disaient ses détracteurs. Elle fixa l'ouverture de la première législature au 1er octobre 1791, décida qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu pour faire partie de l'assemblée législative, et décréta, avant sa dissolution, que nulle société ne pourrait à l'avenir, sous un nom collectif, prendre de décisions sur les questions politiques, et que les contributions de 1792 seraient établies sur le pied de celles de 1791. — Puis, elle se sépara, en présence de Louis XVI, qui fit un discours à la *Henri IV;* et déclara, par l'organe de Thouret, son président, que sa mission était achevée.

Un mot, un seul, sur le portrait physique et moral de l'assemblée constituante.

L'assemblée nationale n'habita, depuis sa première séance, que des locaux provisoires. A Versailles, elle eut tour à tour l'église St-Louis et la salle des Menus-Plaisirs; à Paris, le bâtiment de l'archevêché et la Cour du Manége. Le Manége était situé sur la terrasse des Feuillants, terrasse entourée partout de jardins. Les Tuileries n'avaient pas de grille de ce côté; le Manége leur servait de clôture dans une partie de leur étendue. La salle

où siégeaient les députés était froide et nue, meublée seulement de drapeaux, de quelques bustes et portraits. Force cloisons, force corridors aux alentours, sous les tribunes séparées entr'elles par de simples balustrades pleines et en bois, comme les loges des spectacles. Les bancs des députés étaient disposés en amphithéâtre régulier. La tribune dominait l'assemblée, et était placée devant le fauteuil du président.

Les travaux de l'assemblée se répartissaient ainsi. Les séances commençaient ordinairement à onze heures du matin; parfois les députés ne sortaient de la salle que juste pour dîner et revenaient travailler pendant une partie de la nuit, quand ils ne passaient pas la nuit entière. D'abord, il n'y eut pas de séance le dimanche, mais bientôt cet usage cessa. Le public des tribunes avait une entrée; les députés avaient la leur, particulière et rigoureusement interdite à qui ne présentait pas la carte dont nous avons donné plus haut le modèle.

Après l'appel nominal, l'assemblée entendait, d'ordinaire, la lecture du procès-verbal de la séance précédente, et des rapports sur les diverses questions à résoudre. S'il y avait une lettre envoyée du dehors soit par la cour, soit par la municipalité, on en prenait lecture, le plus souvent à haute voix et publiquement. Lorsque, cependant, le fait qu'elle contenait était d'une nature bien grave, on chargeait différents comités, nommés d'avance par l'assemblée, de l'examiner avec attention, et cela toujours dans leurs attributions respectives. Suivait la lecture des pétitions adressées par les généralités du royaume; rarement les députés lui prêtaient une attention suffisante. Venaient ensuite, à tour de rôle, les motions des projets de chaque membre de l'assemblée. Ordinairement on passait outre: une motion avait, en général, besoin d'être faite deux fois avant qu'on la prît en considération.

Cela fait, on laissait le champ libre aux discussions orales.

Les interruptions de séances, pour cause de lassitude, étaient rares, à moins que les discours ne fussent trop longs; on ne supportait alors que ceux de Mirabeau. Il est un fait que les députés gardaient religieusement le silence lorsque parlait un membre de la gauche. Les hommes de la droite avaient plus de peine à se faire écouter. Il y avait généralement peu d'ordre dans les discussions, sans doute parce que les orateurs négligeaient de se faire inscrire la veille. Les discours prononcés à l'assemblée ont toujours été improvisés ou du moins ont paru l'être. On applaudissait beaucoup, non point les discours politiques et spéciaux, mais seulement les discours de sentiment, et surtout ceux qui s'adressaient à l'assemblée en corps. La plupart du temps, les députés votaient par assis et levés; ils n'allaient au scrutin secret que dans les cas de grande importance. Assez souvent les discussions devenaient personnelles, et dégénéraient, de part

et d'autre, en injures et en menaces, ce qui n'empêchait pas les députés d'être très-susceptibles sur les mots. Au reste, toute rumeur cessait devant l'ordre des présidents pour lesquels les députés avaient toujours une grande vénération.

Dans ses rapports avec le public, voici quelle était la situation de l'assemblée. La nomination des présidents, faite dans les bureaux et seulement à la majorité relative, intéressait vivement les clubs, les sections, les districts, et même les dernières classes du peuple. Ils lui faisaient des présents, tels que livres, bustes de grands hommes, tableaux; mais l'assemblée les acceptait sans s'astreindre pour cela à placer ces objets dans le lieu de ses séances. Ils lui envoyaient des députations, adhéraient à ses décrets et parfois la devançaient dans la solution de certaines questions politiques; aussi l'assemblée se préoccupait-elle davantage des clubs que des avis ou des reproches de la presse.

Les décrets de l'assemblée nationale ont été rédigés d'une façon assez peu littéraire.

S'il faut maintenant jeter un coup d'œil sur le moral de ce beau corps politique, il nous suffira, pour ainsi dire, d'un seul rapprochement de dates. En 1789, il agissait violemment vis-à-vis de la royauté,—et s'inclinait devant elle; en 1791, il fut froid et impassible, se faisant à diverses reprises le défenseur de Louis XVI, — mais il avait substitué implicitement la souveraineté du peuple au droit divin de la monarchie. C'est que l'assemblée nationale pensait, à ses débuts, ne devoir son existence qu'à la seule volonté du prince, et que peu-à-peu, à mesure que le peuple gagnait du terrain, soit par des insurrections, soit par les exigences de la presse, elle s'est persuadée tenir ses droits de la puissance populaire. Eu égard aux talents de ses membres, on peut affirmer que peu de réunions parlementaires ont été aussi remarquables. Sur la fin, cependant, elle eut l'aspect d'un club plutôt que celui d'un pouvoir délibérant. Consultons un journal du temps. « Le premier sentiment que donne l'aspect de l'assemblée est pénible pour tous les esprits, dit-il. Les imaginations froides y cherchent cette tranquillité, ce calme réfléchi qui paraît maîtriser l'attention, mais qui, le plus souvent, étouffe l'intérêt. Les imaginations puériles y cherchent un éclat qui leur en impose. Les imaginations exaltées regrettent l'illusion qui leur montrait ce tableau d'une manière magique. Les esprits les plus justes gémissent de ce que des hommes assemblés pour délibérer sur le bonheur de tous soient assujettis à tant de distractions, troublés par tant de mouvements *. »

En somme, ajouterons-nous, l'assemblée nationale a été pareille à un

* *Les Indépendants*, journal. 1791.

navire. Tant que l'équipage n'a fait que comprendre le danger, sans être face à face avec lui, il a été discipliné, confiant, habile dans ses manœuvres. Mais aussitôt que le ciel s'est obscurci, que la tempête a grondé, qu'une voile a été mise en pièces, la crainte est venue au cœur des passagers. Plus d'ordre, plus d'unité, plus de soumission si raisonnable aux conseils des pilotes. Le navire a marché au gré des vagues d'abord, puis il a été submergé par elles.

Suivez les actes de l'assemblée nationale, et comparez vous-mêmes.

FIN DU CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE XI.

Dicton populaire. — Les *légifères*. — *Brissoter*; portrait et cachet de Brissot de Warville. — Un conseil des ministres. — 1re séance de l'assemblée législative. — Naissance de la Gironde. — Massacre de la glacière d'Avignon. — Circulaire pour l'émigration; les *Coblenciers*; veto sur le décret contre les émigrés. — Louis XVI en cage. — Deux proclamations. — Un couplet de vaudeville. — Caricatures; les pèlerins de St-Jacques. — La *poule d'autry-uche*. — Question de la guerre. — Départ de Coco-Bailly; chanson de madame Coco. — Pétion, maire deux de Paris. — Les parques nationales parisiennes. — La reine applaudie à l'Opéra. — Abolition de la cérémonie du jour de l'an.

« Tu raisonnes comme la fin d'une législature*, » disait-on peu de temps avant la clôture de l'Assemblée constituante, chacun voulant indiquer par là combien les députés s'occupaient tristement des affaires de l'état au moment d'achever leur mission. Des placards furent répandus dans tout Paris, et engagèrent les citoyens à demander des comptes aux constituants. On vendit le *Tarif des députés à l'assemblée nationale*, ou leur valeur actuelle, brochure sortie des presses de l'imprimerie impartiale**. Un mois suffit pour les réélections de la seconde législature, qui ouvrit ses séances le premier octobre, le lendemain de la clôture de l'assemblée nationale. Cette seconde assemblée, dite *législative*, fut composée de sept cent quarante membres, ou *légifères*, selon le surnom ironique que beaucoup leur avaient donné. Il se dit force plaisanteries sur leur compte; mais nous rapporterons seulement un couplet en dialogue, sur l'air : *Connaissez-vous notre intendant?*

* C'était le dicton du jour. *Mémoires de Brissot*.

** Elle se trouvait dans la bibliothèque de M. de Pixérécourt.

Connaissez-vous nos députés ?

CHOEUR.

Non.

—

Connaissez-vous leur origine ?

CHOEUR.

Non.

—

Connaissez-vous ces gueux crottés
Depuis les pieds jusqu'à l'échine ?

CHOEUR.

Non.

—

Avez-vous vu des va-pieds-nus ?

CHOEUR.

Oui.

—

Eh bien ! vous les avez tous vus *.

Quoiqu'il en soit, l'assemblée législative semblait devoir acquérir bien vite une haute influence. La moitié des députés environ étaient hommes de loi. On y remarquait quelques journalistes, dont les plus fameux étaient Condorcet et Brissot de Warville ; comme aussi de simples motionnaires ou électeurs renommés par leur ardeur civique sous la constituante, tels que Cl. Fauchet, le *procureur-général de la vérité*, devenu évêque constitutionnel de Caen ; Cérutti, le panégyriste de Mirabeau ; Pastoret et Lamourette. Au reste, Condorcet avait perdu toute popularité en siégeant au Cercle social. Quant à Brissot, il jouissait d'une fort mauvaise réputation. *Brissotter*, chez le peuple, voulait dire *friponner*. « Tu m'as *brissotté* ma toupie, » criaient les enfants des rues. Tel était le proverbe : *et factus sum proverbium*, disait Camille Desmoulins en parlant de Brissot.

Une caricature montrait Brissot *mettant ses gants*, c'est-à-dire, volant adroitement une paire de gants dans la poche d'un passant ; une autre représentait le roi au milieu de son conseil des ministres. Il leur dit : « Ah çà, messieurs, qui est celui d'entre vous qui a *brissotté* ma tabatière ? qu'il la garde, mais qu'il rende au moins le portrait de la reine qui était dessus. » — Le premier ministre dit : « Ce qui est bon à prendre.... » est bon à garder, interrompt un autre ministre. Le sentinelle qui est à la porte fait

* *Journal de la Cour et de la Ville.*

cette réflexion : Je vois bien qu'il faudra désormais faire clouer les tapis. Enfin, il y eut un portrait de Brissot, avec ces vers dessous :

Cet auteur si fameux, qui, de la comédie,
Atteignit le vrai but, fit de si beaux portraits
Un siècle avant le mien devina mon génie,
Il composa Tartufe, et rendit tous mes traits.

D'autres l'appelaient dédaigneusement *le Brissotin*, et prétendaient qu'il devait mettre en tête de tous ses journaux, discours et autres ouvrages, ce Mercure, destiné à lui servir de cachet ou de portrait symbolique.



Chabot, le capucin défroqué, était allégoriquement représenté par les royalistes sous la figure d'un masque. Les plaisanteries du même goût allèrent trouver aussi des personnes bien connues, qui ne faisaient pas partie de l'assemblée législative, mais qui avaient au moins autant de puissance que les *légifères*. Gorsas le journaliste était *pourtraicté* par une chouette, et madame la marquise de Sillery, — en guenon, donnait des leçons de jeu de la constitution à M. le comte de Beaujolais.

Les *Constituants*, dont aucun n'avait pu être réélu, d'après leur propre décret, se montrèrent pleins de fierté vis-à-vis des *légifères;* ils croyaient n'avoir rien laissé d'inachevé après eux.

Pour l'inauguration des séances, Camus, archiviste de l'assemblée nationale, vint faire lecture de la constitution, — évangile politique sur lequel on prêta serment de *vivre libre ou de mourir*. On décida immédiate-

ment après qu'on n'appellerait Louis XVI ni *sire*, ni *sa majesté*, mais seulement *roi des Français*, lorsqu'il se rendrait pour la première fois aux séances; qu'il n'aurait qu'un fauteuil semblable à celui du président, et qu'on s'assiérait devant lui. — Louis s'était déjà, soi-disant, glorifié du nom de *roi de la canaille*. — En même temps, on décréta que les bustes de J.-J. Rousseau et de Mirabeau seraient placés dans la salle. Ajoutez à ces mesures démocratiques la suppression des tribunes *privilégiées* et du titre d'*honorable membre*, et vous comprendrez, dès l'abord, la marche que la nouvelle assemblée voulait suivre, bien que ces mesures ne fussent pas toutes mises à exécution *.

Déjà un parti formidable, surtout par les talents et l'honnêteté des vues, s'élevait dans son sein, sous le nom de *Girondins*, parti qui soutenait les républicains du dehors, et qui avait à sa tête Vergniaud, célèbre avocat; Condorcet, publiciste; Guadet, homme de loi; Gensonné, membre du tribunal de cassation, et Ducos, négociant, tous députés du département de la Gironde. Les *Girondins* allaient commencer à creuser avec légèreté un abîme qui devait plus tard les engloutir. D'après la progression des opinions diverses, le côté gauche de l'Assemblée constituante se trouvait être, pour ainsi dire, le côté droit de l'Assemblée législative. Les *extrêmes* étaient représentés par Chabot, Merlin de Thionville et Claude Basire.

Un journal ultra-monarchique avait, par l'ordre du roi, cessé d'exister. Les *Actes des Apôtres* ne paraissaient plus. *A deux liards! à deux liards mon journal!* leur succéda immédiatement; mais comme cette feuille était trop sérieuse, elle fit moins d'effet que les *Actes des Apôtres*.

Suivons à présent les mouvements et les faits de la politique.

Les 16 et 17 octobre, un événement horrible se passa à Avignon. On sait que le Comtat-Venaissin et la ville d'Avignon venaient d'être récemment réunis à la France. La population était divisée d'opinions à cet égard : les uns applaudissaient; les autres regrettaient leur ancienne position. De là naquit une lutte sanglante, terminée par des massacres, par des assassinats, et où se distingua Jourdan le *coupe-tête*. On lui donna le nom de *massacre de la glacière d'Avignon*, parce que les corps des victimes furent jetés dans une glacière. Les partisans de la réunion à la France l'emportèrent.

Mais ce n'était là qu'un fait isolé. Les grandes nouvelles du jour résultèrent encore de l'émigration et de la coalition des rois étrangers. Louis XVI, par une proclamation, avait prudemment invité les émigrés à revenir en France. Leur nombre atteignit le chiffre de deux cent mille et plus. Malgré les dires des patriotes qui traitaient l'émigration d'*évacuation salutaire* et de *transpiration naturelle de la terre de la liberté*, il fallait bien la regarder comme un mal véritable, comme une plaie mortelle, si on n'y apportait pas

* *Moniteur universel*. Premières séances d'octobre 1791.

un prompt remède. La noblesse avait déserté ses châteaux; des quenouilles étaient envoyées, en signe de mépris, aux gentilshommes qui restaient en France. Plusieurs d'entr'eux reçurent une circulaire officielle, ainsi conçue :

« Monsieur,

» Il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à..... pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M. ***, qui vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que si vous ne vous êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les privilèges que la noblesse française va conquérir*. »

L'Assemblée se dépêcha de rendre contre les émigrés plusieurs décrets comminatoires. Mais, les *Coblenciers*—on les surnommait ainsi à cause de leur résidence à Coblentz—en appelaient de chaque décret *à la botte du général Bender*, un de leurs chefs, et pensaient qu'*il suffisait d'un fouet de poste* pour mettre les révolutionnaires à la raison. Ils répondirent notamment au rappel qui leur était fait, qu'ils n'obéiraient pas, qu'ils ne reviendraient pas, parce que Louis XVI n'avait pas pu accepter librement et de bonne foi la constitution. En effet, une loi portée contre eux par l'Assemblée donna la mesure des convictions constitutionnelles de Louis. Elle n'épargnait ni *Monsieur*, ni le comte d'Artois, et fut la cause d'une rupture à peu près définitive entre les députés et le roi, qui apposait son *veto* dont il ne fut pas tenu compte.

Comme on le voit, le veto royal n'était qu'une chose illusoire, puisqu'il était impossible à Louis XVI de se déclarer pour ou contre une loi proposée, sans émouvoir aussitôt les passions des partis. Le peuple se riait des volontés de *M. veto*, et surtout des caprices de *Madame veto*. La personne du roi était complètement effacée, eu égard à la marche des affaires : il ne restait plus au chef de l'état qu'un certain relief de puissance, recouvrant une incapacité réelle. Dirons-nous que cela fut à tort ou à raison ? Sans préjuger la question du principe monarchique, nous avouerons que le peuple donnait en plein dans l'illégalité. Louis avait conservé le droit du veto; pourquoi lui en ravir l'exercice?

On comprend, au reste, d'après sa position, combien il répugnait au roi d'approuver le décret contre Monsieur et le comte d'Artois.

* Une des vieilles et excellentes connaissances de l'auteur avait encore parmi ses papiers de famille, il y a quelques années, une circulaire semblable.

C'est alors que parut ce dessin sur la libre sanction de Louis XVI.



« Que fais-tu là, beau-frère? — Je sanctionne. »

Néanmoins, dans la première quinzaine de novembre, quelques émigrés reprirent le chemin de Paris. A en croire certains hommes d'esprit, ils se trouvaient dans un piteux état, l'oreille basse et les yeux fermés modestement. Ils étaient en petit nombre; leur bonne volonté ne servit à rien. Nous allons donc porter notre attention sur deux actes du comte de Provence, en réponse aux décrets de l'Assemblée législative. D'abord, il avait fait imprimer une proclamation en regard de la notification qui lui avait été faite, et les avait publiées sous le nom collectif de

DEUX PROCLAMATIONS :

Louis-Joseph-Stanislas Xavier, prince français :

L'assemblée nationale vous requiert, en vertu de la constitution française, titre III, chapitre II, section III, article II, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois,

Gens de l'assemblée française, se disant nationale :

La saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre Ier, section Ire, art. Ier, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes, dans le délai de deux

à compter de ce jour; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous perdrez votre droit éventuel à la régence.	mois, à compter de ce jour, faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des fous enragés dignes des Petites-Maisons.

En second lieu, le placard suivant avait été affiché dans Paris :

« DE PAR LES PRINCES DU SANG ROYAL DE FRANCE, DE PRÉSENT A COBLENTZ ET A WORMS,

» On fait savoir que les princes, indignés de l'audace criminelle des gens siégeant au manége de Paris, *appellent à Dieu, au roi et à leurs épées*, du décret rendu contre eux, le 8 du présent mois, bien certains que les bons citoyens de cette ville ne sont pas complices de cet attentat. »

Ces placards, on le pense bien, avaient été aussitôt déchirés qu'affichés. En revanche, de plus, ces jours-là même, le public applaudissait à outrance, au théâtre Molière, ce couplet chanté dans un vaudeville intitulé le *Retour du père Gérard à sa ferme :*

Air : *Ça n'se peut pas, ça n'se peut pas.*

Que sont ces héros si terribles
Cantonnés sur les bords du Rhin?
Ils seront longtemps invincibles,
S'ils ne font pas plus de chemin.
Mais c'est leur parti le plus sage :
Car ils n'auront de leur côté
Que les soldats de l'esclavage
Contre ceux de la liberté.

L'à-propos vaudeville n'est pas plus *sublime* de nos jours.

Le théâtre Molière, si renommé pour son patriotisme, joua aussi la *Grande Revue de l'armée noire et blanche.*

Et puis, quelle verve satirique employée contre les alliés, souteneurs de l'émigration! On divulgue les manœuvres guerrières de la *contre-révolution*, dirigée par son *altesse contre-révolutionnaire le petit Condé;* par le gé-

néral d'Autichamp, *qui propose la retraite;* par Calonne, *trésorier* de l'armée; par le cardinal Rohan (Collier) *, tambour-major; par madame de Lamothe, aide-de-camp du cardinal; par Mirabeau-tonneau, armé en guerre, la bouteille à la main. Un groupe de *fuyards* forme l'*avant-garde*.

On se fait cette question : « La contre-révolution ne serait-elle qu'une caricature? »

On retrace la défaite des contre-révolutionnaires commandés par le *petit* Condé.

On écrit au bas d'une caricature : « La contre-révolution ratée, ou les paniers percés. » En effet, tous les principaux émigrés y sont représentés costumés avec des paniers percés, et Condé y est appelé *Condé*, ou le *panier percé*.

On prétend que, « la constitution fustige Condé avec les Droits de l'homme. »

On se rit « du pied de nez capucinal d'outre-Rhin »; du conseil électoral de Trèves, où les potentats étrangers portent des figures grotesques et des bédaines pantagruéliques; des abbés « réfractaires allant à la terre promise », c'est-à-dire à la terre de l'émigration; du grand conseil des émigrants; du *gazetier de Coblentz;* de la *foire de Coblentz*, ou les grands fantoccini français.

On fait passer sous les yeux du public la procession des *pélerins de St-Jacques*. Cette caricature, la plus remarquable de toutes, sans contredit, veut une explication. Les princes étrangers font accomplir aux émigrés un vœu à saint Jacques de Compostelle pour le succès de leurs armes. Les bulles portées par le vice-légat sont des vessies pleines..... de vent. — S. M. Allobroge représente le roi de Sardaigne.—Le prince Charles est armé de pied en cap, comme doit l'être un seigneur féodal qui va entrer en campagne. — Le député du canton de Bâle a une hallebarde à la main; son costume figure la bourgeoisie helvétique qui a pris parti dans la coalition contre la France.— La grosse danseuse du Nord est l'impératrice de Russie. — Le despote de Berlin est le roi de Prusse. Tout cela va sans dire.— Riqueti à la houpe, c'est Mirabeau cadet, ayant sur la tête une espèce de casque à mèche, et portant comme d'ordinaire son tonneau.—Le vicaire apostolique est un cul-de-jatte, et forme l'avant-garde du saint-père. — L'homme aux trois couronnes est l'empereur d'Autriche, ainsi surnommé à cause de ses prétentions sur les royaumes qui avoisinent le sien.—Hohenlohe est commandant pour le pape, et porte son épée. C'est un cul-de-jatte à la tête de l'armée papale.— Vient le cardinal Nigaud, portant le pape, appelé par la caricature singe de Sixte-

* Le cardinal de Rohan et madame de Lamothe furent impliqués dans l'affaire scandaleuse du collier, une de celles qui ont précipité la marche de la révolution, ainsi que nous l'avons dit page 7. De là vient le surnom de *Collier* donné à Rohan.

LES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES.



1. Vice-légat portant les bulles et indulgences. 2. S. M. Allobroge ou le roi des ramoneurs. 3. Charles, doyen de Saint-Jacques de Compostelle. 4. Député du canton de Bâle. 5. La grosse Danseuse du Nord. 6. Le Despote de Berlin. 7. Riquetti la Houpe, en habit du matin. 8. Vicaire apostolique. 9. L'homme aux Trois Couronnes ou le Géryon du Nord. 10. Hohenlohe, commandant la Légion de Mirabeau, ayant l'épée du Pape. 11. Le cardinal Nigaud portant le singe de Sixte V. 12. Le ci-devant Patron des Liégeois. 13. Le Donneur de bénédictions apostoliques. 14. La Renommée publiant les exploits de cette belle caravane. 15. Cordon d'échalas grenadiers.

Quint, parce que, comme lui, il a des envies fréquentes d'excommunier et de guerroyer.—Le ci-devant patron des Liégeois n'est autre que l'évêque de Liége, *transfiguré* par les révolutions brabançonnes.—Inutile d'expliquer ce qu'on entend par le *donneur de bénédictions apostoliques*, et par le monstre qui, sous le nom de renommée, publie les exploits des pélerins. — Le cordon d'échalas grenadiers donne une idée de la force, de l'ampleur, du courage et de la vivacité des troupes coalisées.

On dit que les aristocrates meurent de faim en Suisse et qu'ils *sont réduits au petit salé*.

On appelle l'aide-de-camp de Condé, le *va-t-en voir du petit* Condé, et l'agent des émigrés *M. Brûle-bon-sens*.

Enfin, on fait dire à la POULE D'AUTRY-UCHE :

> Je digère l'or, l'argent, avec facilité,
> Mais la constitution, je ne puis l'avaler ;

et on met à cheval dessus le petit Condé,—allusion aux secours qu'il reçoit de l'empereur d'Autriche.



« Le petit Condé piquant des deux l'AUTRY-UCHE sur laquelle il est monté. »

Voilà ce qu'inspirent de terreur les émigrés et les coalisés *.

Les royalistes composèrent quelques chansons à propos du rappel de leurs amis les émigrés. Voici un couplet sur l'air : *hanneton, vole, vole, vole*, etc. :

Émigrants, vite, vite, vite,
Rentrez tous dans votre gite,
C'est la loi qui vous invite ;
Jourdan, notre satellite,
Vous promet la noix confite.
Émigrants, vite, vite, vite, etc.

Donc, après la loi sur les émigrés, parut un décret contre les réfractaires; il était bien vrai de dire que « les jongleurs du Manége ne jouaient que deux airs sur leurs violons, celui des prêtres et celui des émigrés. » La municipalité leur avait récemment accordé huit églises où ils pourraient officier librement, les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, du Val-de-Grâce, des Filles Sainte-Marie, de Sainte-Aure, des dames de la Providence, des Eudistes, de l'institution de l'Enfant-Jésus, et des Théatins. Mais l'Assemblée oublia ces précédents, et déclara tout simplement les réfractaires *suspects*. C'est la première fois que ce mot est prononcé, ayant la signification que l'on y a attachée plus tard. Cette rigueur semblait motivée par la guerre étrangère qui s'organisait. Aussitôt après, l'Assemblée fit savoir à Louis XVI qu'il devait sonder les projets et obtenir des explications des princes allemands touchant les clauses du traité de Pilnitz. Le roi, le 16 décembre, lui annonça qu'il s'était rendu à ses vœux. Les armements furent poussés avec activité. Rochambeau se mit à la tête de l'armée de Flandre ou du nord; Lafayette commanda l'armée du centre, à Metz; Luckner, celle des frontières de l'Alsace.

Pendant ce temps-là, la politique allait son train. Le brasseur Santerre avait, en réalité, succédé à Lafayette dans le commandement de la garde nationale de Paris ; Pétion de Villeneuve avait été élu maire de Paris, en remplacement de Bailly. Les Jacobins et la cour se montrèrent favorables à sa nomination. Le directoire du département et les tribunaux avaient été renouvelés par suite de ces élections. Manuel fut procureur-syndic de la Commune, Danton, substitut. Tallien, Robespierre et Billaud-Varennes siégeaient au conseil-général de la Commune. Robespierre avait de plus la charge d'accusateur public.

* Toutes ces caricatures se trouvent à la bibliothèque royale, et chez plusieurs amateurs. Nous les avons décrites toutes à la fois, bien qu'elles n'aient pas paru simultanément. Sans cela nous eussions été forcés de revenir à chaque instant sur ce sujet.

AVIS AUX HONNÊTES GENS. — 1791



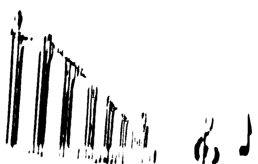




2 Dc









La nomination de Pétion à la mairie de Paris produisit un grand effet sur les masses. Deux caricatures eurent un énorme succès. La première a pour titre : *Les Parques nationales parisiennes*. Pétion sort d'une tinette à vidange. Trois commères fileuses sont près de lui. Une d'elles tient la corde d'un réverbère placé au-dessus de sa tête ; à cette corde est suspendue une sorte d'épée de Damoclès. Une autre commère tient des ciseaux. Elles s'écrient : « Va !... puisque tu ne veux pas nous donner pour boire, nous allons filer ta corde. » La seconde caricature est un *rébus politique*, intitulé *Avis aux honnêtes gens*. Voici — pour les lecteurs qui ne l'auraient pas deviné — le mot de ce curieux rébus que nous reproduisons. « Pétion Villeneuve, maire deux de Paris, premier mouchard remplaçant Coco (Bailly) et Centaure (Lafayette). »

Sur le départ de Bailly en particulier, on chanta sur l'air : *Oui noir*, une chanson dont voici les deux premiers couplets :

Coco, prends ta lunette,
Ne vois-tu pas, dis-moi,
L'orage qui s'apprête
Et qui gronde sur toi ;
Abandonnons Paris
Et gagnons du pays ;
Mettons notre ménage
A l'abri de l'orage.
Dans un petit village,
Ou dans quelque hameau,
Coco, Coco,
Sauvons-nous (*bis*) au plus tôt.

Je vais serrer les nippes ;
Toi, serre le magot ;
Des charges municipes
Laissons là le tripot ;
Quittons notre palais
Et tous nos grands laquais ;
Abandonnons encore
L'écharpe tricolore,
Qui si bien te décore,
Et ton petit manteau,
Coco, Coco,
Sauvons-nous (*bis*) au plus tôt.

Quant à Manuel et à Danton, ils n'avaient pas encore assez fixé l'opinion publique, pour qu'on se donnât la peine de les ridiculiser.

Ainsi finit, avec l'accroissement des haines de partis, avec de nouvelles émissions d'assignats, l'année 1791, dont les premiers jours avaient paru si sombres au monarque.

Un milliard six cent millions de papier monnaie étaient répandus dans le public. La dépréciation commençait.

Le 28, néanmoins, la reine fut fort applaudie à l'Opéra. Dernier triomphe, compensé, trois jours après, par un décret de l'assemblée, qui abolit la cérémonie du premier de l'an, et les hommages présentés ordinairement au roi ce jour-là.

Le chapitre suivant résumera l'année 1791.

FIN DU CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE XII.

Quelques réflexions sur l'année 1791. — Dissensions religieuses. — Un cachet d'évêque constitutionnel. — Paroles de l'abbé Grégoire. — Lettre du curé Pontian Gillet. — Lettre de Palloy. — Influence croissante des clubs. — *Dynastie des sans-culottes.* — Couplet sur Condorcet. — Les *alliances* nationales et civiques. — Livres, journaux, brochures, almanachs. — Couplets sur le *ci-devant* peuple français. — Mœurs et usages du peuple. — Jeux-de-mots sur les assignats. — Les monnaies particulières. — Langage populaire. — Forces militaires de la France. — De la guerre contre les coalisés, et de la guerre de la Vendée.

Les faits historiques sont les rayons lumineux de la vérité, et de leur agglomération parfaite, naît la vérité elle-même. En vue de ce principe, et d'après les narrations précédentes, l'année 1791 est une de celles que l'époque révolutionnaire offre de plus curieuses, de plus importantes, de plus difficiles à étudier. Comme cela arrive à l'approche des grands cataclysmes politiques et sociaux, un malaise général avait saisi les esprits. Chacun était en peine de l'avenir, chacun était incertain sur les mesures qu'il convenait de prendre. On avait des pressentiments, et pas de volontés : on laissait les choses aller, mais toujours battant en brèche la monarchie, sans posséder seulement les matériaux de l'édifice à élever sur ses ruines. La France ressemblait à un homme qui abandonne son guide, avant de s'en être choisi un autre. Et cependant, à chaque pas, des labyrinthes tortueux, des montagnes et des précipices ! Comment en sortira-t-elle ? Vers quel but pourra-t-elle se diriger ? — 1792, 1793 et 1794 sont là pour répondre. Constatons toutefois, dès à présent, l'absence réelle de puissance monarchique en France, depuis les premiers jours de l'année 1791. Car, est-ce un gouvernement que celui dont l'influence est morte ? Est-ce un bras que celui qui est paralysé ?

Plusieurs faits principaux dominent d'ailleurs l'année qui vient de s'écouler. Nous traiterons, en premier lieu, la querelle religieuse.

Remarquez ces mots dans un rapport lu à l'assemblée législative. « L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a été, pour le département de

la Vendée, la première époque de ses troubles... La division des prêtres assermentés et non-assermentés a établi une véritable scission dans le peuple des paroisses; les familles y sont divisées : on a vu et on voit chaque jour des femmes se séparer de leurs maris, des enfants abandonner leurs pères... Les municipalités sont désorganisées... Une grande partie des citoyens ont renoncé au service de la garde nationale *. »

La guerre religieuse enfante la guerre civile : derrière le décret du serment ecclésiastique apparaît la Vendée.

Voici que nous avons en France les dissensions civiles et religieuses.

Là ne s'arrêtent pas les effets du serment ecclésiastique. S'il y a des martyrs de la puissance constitutionnelle, elle a aussi, par contre, ses héros. Les prêtres assermentés sont devenus des hommes politiques, accolant ensemble les mots *évangile* et *constitution*, comme nous le voyons par ce cachet curieux de l'évêque du département de la Haute-Vienne **.



D'un côté, la croix; de l'autre, le bonnet de la liberté : la branche d'épines figurant avec la branche de chêne.

Les prêtres assermentés sont alors forcés par les circonstances d'entrer dans tel ou tel parti : acte fatal, et qui doit préparer leur ruine. En effet, à part quelques hommes exaltés, qui ont jeté, comme ils disent, le *froc aux orties*, pour endosser la *carmagnole* jacobine, les autres ont partagé le sort du parti brissotin et de la gironde. Sous ce rapport, les assermentés ont peut-être plus hâté la mort de la caste ecclésiastique que les récalcitrants, parce que peu à peu, de concessions en concessions, ils ont fait de la religion une chose poli-

* Séance du 5 octobre. Rapport de MM. Gallois et Gensonné.

** Ce cachet est en la possession de M. le lieutenant-colonel Maurin.

tique et profane. Les assermentés ont été au catholicisme ce que les girondins ont été à la république : ils ont creusé l'abîme presque à leur insu ; et la tourmente les y a précipités tous, pêle-mêle, girondins et royalistes, intrus et réfractaires.

Il faut le dire, oui, ils ont fait de la religion une chose profane. Outre qu'ils ont transformé la chaire en tribune, le sacrement en acte patriotique, la charité en philanthropie, ils se sont de plus donnés en spectacle, faisant parade de leurs sentiments révolutionnaires. A côté de l'hypocrisie religieuse, est venue se placer l'hypocrisie politique, dans le cœur de certains prêtres. Ils ont entretenu des correspondances patriotiques, avec les hauts fonctionnaires ou les hommes bien en peuple, avec les journaux, avec les clubs. Le clergé de Paris, évêque en tête, vint complimenter l'assemblée législative à son entrée en fonctions. Grégoire prononça, le 4 octobre, cette phrase au club des jacobins : « C'est aujourd'hui la guerre des rois contre les nations, des oppresseurs contre les opprimés. Les tyrans ont plus à craindre de la déclaration des droits que nous de leurs boulets. »

Dans les papiers de Palloy, nous avons trouvé une lettre de M. Pontian Gillet, curé de Vauderlan, département de Seine-et-Oise, adressée à un membre du club des Amis de la constitution du Bourget. Nous la reproduisons en entier, comme un document unique, comme une pièce rare et importante.

« Je reçois votre lettre, *cher frère et brave citoyen*, je m'empresse d'y répondre ; oui, j'ai brûlé *à la pointe de mon sabre*, le dimanche, 6 du courant *, au prône de ma grande'messe paroissiale, le saint sacrement exposé, et en présence de tout le peuple, la lettre pastorale du ci-devant archevêque de Paris **, qu'il m'a écrite de Chambéry, par la poste, en date du 7 février dernier, dans laquelle il nous traite de sacriléges, d'intrus, de schismatiques, d'hérétiques, de protestants et de calvinistes, moi et tous les prêtres de son diocèse, qui prêteront le serment de fidélité à la nation, annulant, de son prétendu plein droit, toutes les fonctions sacerdotales, mariages et absolutions, faites et données en son absence. J'ai aussi prêté mon serment civique, *mon sabre à la main*, au prône de ma grand' messe, que j'ai déposé entre les mains de MM. les administrateurs du district de Gonesse. Je ne me repens pas, *brave frère et citoyen*, d'avoir brûlé ladite lettre pastorale, en criant de tout mon cœur, et de toute mon âme, pendant qu'elle brûlait *au bout de mon sabre :* Vive la nation, vive la loi, vive le roi, vive à jamais la constitution civile, décrétée par l'auguste assemblée nationale, *dictée et inspirée par le Saint-Esprit*, et acceptée par le roi.

« C'est la pure vérité dont j'ai l'honneur de vous informer. Au reste, si vous en doutez, tous mes paroissiens en sont témoins ; j'ai, *cher frère*, versé mon

* Avril de l'année 1791.
** M. de Juigné.

sang pour la nation, dans les guerres d'Hanovre et d'Allemagne, en qualité de grenadier, dans le régiment de la Couronne, où j'ai reçu quatre blessures dans différents combats; et pour prix de mes blessures, le roi Louis XVI m'a fait une pension de 50 livres, sur son trésor royal. Voilà seize à dix-sept ans que je suis curé à Vauderlan ; j'ai resté à Gonesse en qualité de vicaire pendant plusieurs années, enfin, *cher frère et brave citoyen*, je suis et *serai toute ma vie à vous, au roi et à la nation, avec mon sabre à la main*, avec l'attachement sincère et *fraternel*.

« PONTIAN GILLET,
Titulaire, curé de Vauderlan et pensionnaire du roi.

Cette lettre fut publiée dans le journal la *Chronique de Paris;* elle obtint l'assentiment général et inspira au patriote Palloy, le démolisseur de la Bastille, l'épître suivante, que nous allons reproduire également, afin de pouvoir établir un parallèle entre le curé Gillet et le citoyen Palloy.

« Monsieur le Curé,

« C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai vu dans la *Chronique de Paris*, n° 99*, la belle lettre que vous avez écrite à un membre du club des Amis de la constitution du Bourget.

« Mon âme, embrasée du plus ardent patriotisme, a été émue jusqu'aux larmes en voyant la manière dont un prêtre citoyen a reçu et traité la lettre pastorale de son ci-devant archevêque devenu réfractaire à la loi. Rien de plus digne d'un ministre du Dieu de paix, que les vœux que vous adressiez au ciel, pendant la consommation de l'holocauste, et je suis dans la ferme persuasion *que le Saint-Esprit vous inspirait* dans ce moment comme il avait inspiré l'assemblée nationale.

« J'ai servi le roi, mais je n'ai pas eu comme vous l'*avantage* de contribuer à la gloire du nom français, en *versant mon sang pour la patrie*, dans une guerre aussi juste que celle de Hanovre; il est beau, après avoir *troqué un bonnet de grenadier contre un bonnet carré*, de donner à ses paroissiens l'exemple de la soumission à la loi comme on a donné à ses camarades celui du courage.

« Je n'ai point versé mon sang pour la patrie, mais j'ai exposé mes jours pour la rendre libre, *et je disputerai toujours de patriotisme avec vous*, monsieur le curé, et je vous prierai très-instamment de vouloir bien, comme ecclésiastique citoyen, recevoir l'hommage du civisme le plus désintéressé, c'est le plan de la Bastille, monument qui n'est destiné qu'aux seuls personnages qui, dans les circonstances actuelles, se sont fait remarquer par leurs actions patriotiques et leur dévouement aux lois.

* N° 99, avril de l'année 1791.

« Daignez accepter cette légère marque de ma *sensibilité*. Je m'estimerai heureux d'avoir eu l'avantage de vous offrir quelque chose qui pût vous être agréable, et veuillez aussi recevoir les assurances de l'attachement respectueux et *fraternel* avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur le curé, etc., etc.

« PALLOY. »

Nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage, Palloy est le pasquin révolutionnaire. Eh bien! comparez les deux lettres, quant au style d'abord. Lequel des deux est le plus *patriotique?* Comprenez-vous ensuite cette humilité chrétienne du curé de Vauderlan, qui croit avoir besoin de rappeler à tout le monde — car il se sert de la voie du journalisme — qu'il a été un brave soldat, qu'il s'est battu pour la patrie, qu'il a reçu des blessures, et qu'enfin il sera toute sa vie au roi et à la nation, *avec son sabre à la main?* Nous avons eu sous les yeux le n. 99 de la *Chronique*, et les originaux des deux lettres.

Puisque les assermentés se passionnent de la sorte, on ne saurait s'étonner des menaces de leurs antagonistes. L'occasion aidant, des soulèvements religieux troubleront les provinces, et les Vendéens arboreront l'étendard de la révolte.

Sous le point de vue essentiellement politique, l'examen des faits amène à de douloureuses réflexions. Les sociétés populaires étaient proclamées partout comme les *surveillantes* de l'autorité*, comme les sentinelles de la liberté, comme les yeux du gouvernement, — deux yeux bien ouverts et bien attentifs, que le club des Jacobins, et que celui des Cordeliers. Savez-vous que le premier avait pour public une foule, pour local une église qui lui suffisait à peine; qu'on y tenait séance régulière; qu'un bureau y était constitué, et qu'il s'y trouvait un registre des délibérations? Le club des cordeliers avait moins d'influence, mais ses membres s'alliaient aux jacobins, toutes les fois qu'il s'agissait d'une affaire grave. Au reste, il avait, plus que son concurrent, l'esprit d'observation et de surveillance, comme on le voit par l'œil qu'il avait placé sur ses cartes d'entrée**.



Toutefois, bien des gens protestaient contre la puissance et la *dynastie des sans-culottes*. Mais ceux-ci étaient véritablement les plus forts. Leurs coups

* *Langage révolutionnaire*, par Labarpe.

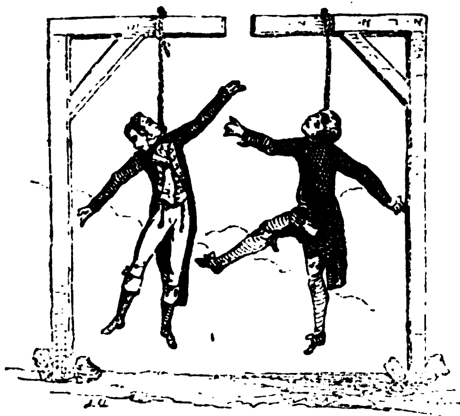
** Nous avons imprimé le cliché même qui a contrôlé les cartes d'entrée des membres composant le *club des cordeliers;* il nous a été prêté par M. Maurin.

portaient davantage. En février, un article du journal de *Prudhomme* était intitulé *Tyrannie du maire de Paris*. C'était une longue diatribe contre Bailly, et contre les *majoriens* ou membres de l'état-major de la garde nationale. En même temps, ils accusaient la municipalité d'aristocratie, parce qu'elle mettait encore sur ses affiches le blason de la ville de Paris, *de gueules à la nef d'argent au chef cousu de France* *. Ils gourmandaient les officiers municipaux, parce qu'ils portaient à leurs ceintures des franges d'or et d'argent, tandis que le décret constitutif de leur costume ne parlait que de simples franges jaunes et blanches.

Les royalistes confondaient, dans leur haine, jacobins et feuillants. Par exemple, Condorcet avait fait afficher dans Paris le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs du *Petit-Gautier*, journal satirique et monarchique, insérèrent, le lendemain, le couplet suivant :

Un soir, disait Condorcet,
A plus d'un confrère,
J'ai dans ma tête un projet
Pour vous satisfaire;
Il s'agit, mes chers amis,
D'établir en ce pays
Une ré, ré, ré,
Une pu, pu, pu,
Une ré,
Une pu,
Une république
Bien démocratique. **

De plus, ils firent courir dans le public cette caricature provoquante, en lui donnant pour titre : *Danse qu'ils danseront :*



Pas de deux entre un jacobin et un feuillant.

* *Révolutions de Paris*, année 1791.
** Voir le journal *le Petit Gautier*, fort difficile à trouver aujourd'hui.

Mais, malgré ces voix opposantes aux idées républicaines, il n'en est pas moins vrai que l'assemblée législative subit l'influence jacobine, et fit, en faveur de ce parti, certains actes d'autorité et d'arbitraire. Il suffit de citer, comme preuve, la fermeture des *feuillants* et des *capucins*, clubs fréquentés par les constitutionnels. La balance politique n'est donc déjà plus juste ni égale ; l'an quatrième de la liberté ne fera pas luire ce beau soleil pour tout le monde, bien que les *légifères* aient ordonné que les actes publics porteront désormais l'inscription de la *liberté*.

On peut, par ce qui a été dit plus haut, prendre une idée de la sévérité et de la minutie, avec lesquelles le parti jacobin jugeait ses adversaires, et dénigrait les actes du gouvernement. Cette guerre contre la municipalité et contre le directoire du département avait duré jusqu'à la nomination de Pétion à la mairie de Paris. Alors, chacun s'était écrié, monarchiens ou jacobins :

Que le bailly qui baille aille bailler ailleurs.

Et chacun aussi avait cru remporter la victoire. Pétion était un de ces hommes problématiques, sur lesquels on peut, avec autant d'apparence de raison, fonder de grandes espérances ou avoir des craintes sérieuses.

Le vulgaire s'illusionnait encore à l'endroit des libertés constitutionnelles. Pour cadeaux du jour de l'an, — car le jour de l'an fut célébré dans le peuple, sinon à la cour, — on se donna beaucoup d'*alliances nationales et civiques*. L'alliance civique était un anneau d'or de trois à quatre lignes, et qui coûtait 48 livres. Voici quelles étaient, selon l'annonce du fabricant*, les devises qu'on y gravait le plus ordinairement :

1° J'espère jusqu'à la mort.
2° La liberté ou la mort.
3° L'union fait la force.
4° Dieu, la nation et la loi.
5° La nation, la loi et le roi.
6° L'Amitié nous unit.
7° L'amour et l'amitié.
8° Unis, ça ira.
9° Liberté, fraternité, égalité.
10° Vivre libre ou mourir.

L'année a été peu féconde en livres et en journaux. Les pièces de théâtre politiques seules fourmillent. On a joué, outre les pièces que nous avons signalées, *le Directeur*, ou *le Déménagement du Couvent*, comédie en un acte, par de Flins ; *la Parfaite Égalité*, ou *les Tu* et *les Toi*, par Dorvigny, etc., etc.

Le *Cousin Jacques* (Beffroy de Reigny) fait déjà grand bruit dans le monde littéraire.

Les volumes de *Facéties* abondent. On lit les *Bijoux aristocratiques*, de l'imprimerie de la vérité, en dépit de bien des gens ; *la Grande visite des trois grands régiments de Royal-Pituite, de Royal-Bonbon et de Royal-Caca, au sé-*

* Les réclames du fabricant emplissent une colonne du *Moniteur*.

nat Clémentin; le Remue-Ménage du Paradis, ou *la Députation du Vatican; les Prières Civiques*, à l'usage des vrais amis de la constitution monarchique, soi-disant imprimées à *Régiopolis* (ville royale), et vendues chez *Monarchophile* *.

En fait d'almanachs, nous citerons *l'Almanach du Peuple*, *le Petit Almanach des grands théâtres de Paris*, et *l'Almanach de Coblentz*.

Le premier se vendait douze sous, et était rédigé par Dusaulchoy. C'était un réquisitoire contre les prêtres. Dans le second, nous trouvons ces mots : « O révolution!... tu fais en un clind'œil d'un *cordonnier* un *commandant de bataillon*; d'un *épicier* un *juge de paix*; d'un *menuisier* un *président de section*; d'un *laboureur* un *maire de ville*; d'un *banqueroutier* un *officier municipal*; d'un *sot* ou d'un *fripon* un *député à l'Assemblée nationale*; d'un *savetier* un *journaliste*, et d'un *marquis Charles Villette* un *citoyen vertueux!*... Heureuse révolution! ** » Le troisième était dit à l'usage *de la belle jeunesse, émigrée, émigrante* et à *émigrer*. On l'a rempli d'épîtres doléantes au roi et à la reine. Il s'y trouve un tableau actuel de la France, avec force couleurs sombres, et qui fait frémir. Il contient des épitaphes satiriques sur Mirabeau; il plaisante notamment sur l'expression révolutionnaire *ci-devant*, que l'on a appropriée à tous les hommes, à toutes les dignités, et termine ainsi :

De cet incroyable délire,
Si l'on ne suspend les accès,
Bientôt l'Europe pourra dire,
Le ci-devant peuple français.

Aussi bien, ces citations vont-elles nous servir de point de départ pour apprécier les habitudes et les mœurs des citoyens.

Il est très-vrai qu'elles se soient transformées aussi complétement que l'annonce *le Petit Almanach des grands théâtres de Paris*; et en faisant la part des exagérations commises par la passion politique, on pourrait prendre à la lettre le passage que nous en avons rapporté. Peu à peu, les classes infimes du peuple se sont placées au timon des affaires, non pas comme chefs, mais comme subalternes. Bientôt les événements se sont multipliés à l'infini, et les subalternes ont acquis plus d'influence sur eux que leurs maîtres. La commune, par exemple, a plutôt été l'œuvre de Billaud-Varennes et de Manuel, que de Danton et de Robespierre, parce que les premiers en avaient fait leur chose, leur bien, leur puissance, et que les seconds ne s'y trouvaient qu'en passant, ignorant les ruses municipales, et poussés par leur ambition vers d'autres destinées.

Ce n'est pas d'ailleurs une chose fort extraordinaire que celle-là, si l'on

* Ces facéties se trouvaient dans la bibliothèque de M. Pixérécourt.

** Ces almanachs se trouvent dans le cabinet de M. Deschiens et chez M. Maurin.

songe à l'état d'exaspération dans lequel se trouvait le peuple. Les livres, les journaux, le théâtre, lui donnaient des leçons de politique. Ses clubs lui tenaient lieu d'assemblées nationales. Aucun fait du gouvernement ne lui était étranger, aucune question politique ne l'embarrassait. Toutefois, d'importantes modifications avaient changé sa manière d'être : il avait perdu sa franchise des deux années précédentes. Il discourait dans les cafés avec circonspection, et ne disait la plupart du temps que la moitié de sa pensée.

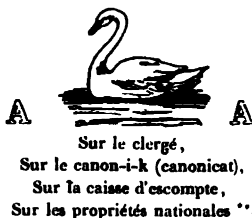
Il ne se rendait plus aux églises que pour fronder les cérémonies qui s'y faisaient; au théâtre que pour manifester ses opinions sur les événements du jour, et surtout sa mauvaise humeur.

Il suivait moins régulièrement les séances de l'Assemblée législative que celles de l'Assemblée nationale : la première ne remplissait pas ses vues, et ne lui semblait être qu'une législature de transition.

Il perdait de jour en jour ses habitudes polies, affectait les manières *paysan du Danube*, et entrait, avec le tutoiement, dans la carrière de l'égalité *. Le temps n'est pas loin où, d'une part, une députation se plaindra de ce qu'on ne lui a pas, chez le roi, ouvert la porte *à deux battants*, et où, d'autre part, un membre de l'Assemblée entrera dans les appartements royaux le chapeau sur la tête et dans un costume par trop négligé.

Il prenait un goût extrême aux fêtes; aussi devenaient-elles fréquentes et magnifiques. Le convoi de Mirabeau, l'apothéose de Voltaire et la fête de la Proclamation n'ont cependant pas coûté des sommes énormes. Le peuple, dans ces solennités, se faisait à la fois acteur et spectateur. Voilà ce qui les rendait belles. Les fêtes ressemblent à des banquets : il n'y faut point d'assistants qui ne soient aussi convives.

Il prisait de moins en moins le papier-monnaie, qui tomba lui-même dans le domaine de la caricature. L'assignat se représentait ordinairement de la sorte :



Sur le clergé,
Sur le canon-i-k (canonicat),
Sur la caisse d'escompte,
Sur les propriétés nationales **.

Et il aspirait après le numéraire. L'assignat ne lui apparaissait que comme une ombre de la fortune. Les monnaies en métal de cloche circulèrent; on

* Le tutoiement fut d'abord employé par les députés de l'Assemblée, par les membres de la commune, par les auditeurs des clubs entre eux. Il avait déjà cours dans le public lorsqu'on le décréta.

** Extrait des cartons de la Bibliothèque royale.

en fondit à Paris et dans plusieurs hôtels des monnaies des départements. Quelques ateliers monétaires furent même établis expressément pour cela *. Le principal établissement était situé dans l'ancienne église des Barnabites, en face du palais de Justice. La plupart des essais qui furent présentés alors portaient cette inscription remarquable : *Règne de la loi*. Plusieurs compagnies, et même plusieurs commerçants notables, avaient déjà frappé des monnaies particulières et de confiance. Celles des frères Monneron, de Paris, eurent la plus grande vogue. Le cours de ces monnaies fut facultatif et volontaire, ainsi que le déclarèrent fort souvent par la suite les autorités publiques. Elles en supprimèrent quelques-unes en 1792 **.

Il devenait soupçonneux à l'endroit de la sincérité des hommes publics. C'est ainsi qu'on le voyait s'irriter, tantôt contre la défection de Barnave, tantôt contre les ruses de Brissot, contre l'humeur conciliatrice de Bailly et de Lafayette, contre les intentions de Pétion lui-même, — bien qu'il n'eût aucune preuve certaine des torts qu'on lui reprochait.

Il portait Marat aux nues, ainsi que Robespierre et Camille-Desmoulins, dont les systèmes étaient au fond si différents.

Il n'avait plus pour le roi qu'un reste de dévouement et de respect. On comprend d'ailleurs combien les esprits étaient divisés à l'égard de Louis XVI, car les uns ne le regardaient plus comme un roi, les autres voyaient en lui seulement un des rouages constitutifs du gouvernement, et le plus petit nombre l'envisageaient encore à travers le prisme de la majesté royale. Aussi, par les soins de ces derniers, certains traits de Louis XVI se répandaient-ils rapidement dans le public, toutes les fois qu'ils lui faisaient honneur. Les journalistes et les peintres reproduisirent à satiété le suivant : « Le roi a rencontré, le 19 octobre, aux Champs-Elysées, un enfant qui balayait, et lui a demandé quelque argent, en l'appelant M. le chevalier. Le roi lui a donné six francs. L'enfant, surpris de recevoir une si grosse somme, a dit : Oh! je n'ai pas de quoi vous rendre, ce sera pour une autre fois. — Un assistant a répondu : Mon ami, garde le tout. Ce monsieur n'est pas chevalier, il est l'aîné de la famille ***.»

Après avoir analysé ainsi l'humeur du peuple, il nous faut indiquer ses tendances.

Il tenait de plus en plus aux signes extérieurs, aux cocardes, aux écharpes, aux médailles, chez les fonctionnaires publics. Nous remarquons, en 1791, de nouvelles médailles d'huissier, avec ces mots : *Actions de la loi*, gravés dans une couronne de chêne.

Les huissiers, gardes du commerce, et autres exécuteurs de jugements,

* *Histoire numismatique de la révolution française*, par M. Hénin.
** *Histoire numismatique de la révolution française*, par M. Hénin.
*** Cartons de la Bibliothèque royale.

portaient à la main une canne blanche, selon le rit espagnol, dans l'exercice de leurs fonctions *.

Voici les timbres des tribunaux et des officiers de paix.





Toujours l'œil de la surveillance s'ouvre; ici au-dessus des faisceaux de lois, là au-dessus des branches d'olivier.

Dans son langage, il répétait à tout instant les mots de *liberté*, de *constitution*, de *droits de l'homme*, et même d'*égalité* et de *fraternité*. Cela rendait le style des écrivains populaires fort prolixe et fort monotone. Un critique, de bas étage il est vrai, s'exprimait ainsi, touchant le mérite de Joseph Chénier : « Tous ses ouvrages respirent la *liberté*, et sont applaudis avec transport par les défenseurs et les enthousiastes de la *liberté*. Divine *liberté!* ** »

Beaucoup de têtes de lettres étaient semblables à celles-ci, à quelques modifications près *** :



* *Journal de Paris.*

** Petit almanach des grands théâtres de Paris.

*** Nous rappellerons à nos lecteurs que nous donnons souvent des clichés du temps, tels qu'ils ont été gravés, nous avons préféré à la pureté du dessin le mérite de la reproduction réelle. Nous sommes ici antiquaire autant qu'historien.

Tel était le peuple à la fin de 1791. Il s'efforçait, en outre, de parer le mieux possible aux chances de la guerre, qui allait bien certainement commencer avec la saison prochaine. Nous allons donc examiner les forces respectives de l'armée française et des armées coalisées.

Alors la France n'avait que 200,000 hommes de troupes environ, bien équipés, mais assez mal commandés, à opposer à plus de 500,000 Prussiens, Autrichiens, Hollandais, Espagnols, Napolitains, Hessois, Hanovriens, etc. Nos soldats avaient heureusement la conviction de la bonté de leur cause; ceux des coalisés obéissaient strictement à leurs maîtres, et allaient se battre avec courage pour repousser ce qu'on leur disait être le *mal français*. La lutte ne pouvait manquer d'être opiniâtre, et c'est précisément ce qui la rendit sublime chez nous, parce que l'héroïsme naît du danger le plus terrible, comme le feu du caillou le plus dur.

Les contre-révolutionnaires le sentaient si bien, qu'ils employèrent tous les moyens possibles pour faire disgracier le ministre Narbonne, qu'ils surnommaient le ministre *Linotte*, et M. de Grave, qu'ils prétendirent plus tard avoir été tiré d'un tas de fumier par les Jacobins.

Narbonne avait — malheureusement pour eux — triplé par son activité les ressources de la France, et sa retraite prématurée ne devait pas remédier au désenchantement qu'ils éprouvaient à cause de cela, en jetant les regards sur l'avenir.

Avant d'entreprendre l'histoire de l'année 1792, dont le retentissement a été si fameux dans tout le monde, n'oublions pas de disposer nos plans pour l'avenir. Nous avons une chose héroïque et géante à ajouter à tant de choses magnifiques et mémorables, — la guerre de la révolution, c'est-à-dire le combat à cause du principe, la lance à côté de la constitution. Vous savez ce que l'assemblée a répondu aux rois de l'Europe : « Si vous nous envoyez la guerre, nous vous renverrons la liberté. » Rien de plus vrai, rien de plus juste, rien de plus intelligible. Avec la guerre, la liberté sortira de la France, son tabernacle et sa patrie. Elle volera chez les peuples voisins sur les ailes foudroyantes de nos légions, elle résidera chez eux, se fera des prosélytes, et jettera parmi eux les semences des révolutions.

On comprend que, dans cette histoire, il nous est interdit ou plutôt impossible de suivre les mouvements stratégiques de nos armées. Leur simple narration exigerait des volumes. Ce que nous devons examiner, nous, d'après le point de vue où nous nous sommes placé, ce sont les résultats des succès ou des défaites, à l'intérieur; ce sont les enthousiasmes produits par les premiers; ce sont les redoublements d'énergie quand le sort des armes a été contraire au vœu des Français. Chaque grande victoire amènera une fête populaire, comme cela se passait en Grèce et à Rome: les lauriers

croissent dans le sang, arrosés successivement par les larmes de la joie et du désespoir.

Nous n'entre-mêlerons pas les récits guerriers avec les narrations politiques, avec nos anecdotes destinées à peindre les mœurs, avec nos épisodes qui sont, selon nous, la meilleure mnémotechnie des événements. Choisissant les époques les plus intéressantes, nous ferons à chaque semestre, un tableau animé de toutes les campagnes que nos soldats auront supportées; et il y aura là aussi tout un long drame, avec ses péripéties, son action, ses incertitudes, son imprévu, son dénouement heureux ou fatal.

Il en sera de même pour la guerre de la *Vendée*, si complexe et si caractérisée. La Vendée forme à elle seule un des chapitres les plus attachants de l'histoire de la révolution française. La Vendée a ses héros, ses fanatiques, ses tyrans, ses martyrs; elle a sa poésie surtout, et nous tâcherons de la lui conserver, sans pour cela prendre parti pour elle ni contre elle. Dire le bien et le mal, cela vaut mieux que tous les plaidoyers historiques possibles.

Et nous rentrons dans notre sujet, en consacrant le chapitre suivant aux faits qui se sont passés dans les premiers mois de l'année 1792.

FIN DU CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE XIII.

Les princes français sont décrétés d'accusation. — Soulèvements dans les provinces; à Paris. — Les piques. — Duel de Robespierre jacobin avec l'empereur feuillant. — Apparition du bonnet rouge. — Changement de ministère. — Les massacreurs d'Avignon sont amnistiés; un tribunal criminel est établi à Paris. — Essai de la guillotine. — *Ça ira, ça n'ira pas.* — Description de la *Fête de la liberté.* — Anecdotes racontées par Basire. — *Analyse du nouveau gouvernement.* — Les jacobins accusés d'avoir empoisonné L'empereur Léopold. — Déroutes de Quiévrain et de Marquin. — Les deux *amis.* — Symptômes de guerre civile. — Caricatures sur les modérés. — La *fête de la loi.* — Ambition des girondins. — Chute du ministère sans-culotte. — Motions du *faubourg de gloire.* — Encore un changement de ministère. — Pronostics de la journée du 20 juin.

Avec des préparatifs de guerre s'ouvrit donc l'année 1792. Le mois de janvier ne promit rien de bon. Dès le premier jour de cette année, quatrième de la liberté, l'assemblée législative rendit un décret qui frappait d'accusation les princes français, et Calonne, Laqueille et Mirabeau-Cadet, chefs avoués de l'émigration; il les renvoyait tous devant la haute cour nationale d'Orléans, nouvellement reconstituée, comme étant coupables d'attentats contre la sûreté de l'État, et de conspiration contre la Constitution. Le 18, *Monsieur*, frère du roi, fut déchu de son droit à la régence. Le 25, Louis XVI fut prié de demander officiellement à l'empereur d'Autriche, s'il voulait vivre en bonne intelligence, au lieu de protéger le prince de Condé, qui ne laissait pas que de devenir formidable, ayant derrière lui la coalition.

En même temps, — et ce qui prouvait combien la guerre extérieure était près d'éclater — le mois fut rempli de troubles.

Le 5, l'évêque de Saint-Flour écrivit au roi qu'un fanatique avait poignardé un prêtre constitutionnel sur les marches de l'autel, dans une des églises de son diocèse. Les 8 et 9, deux régiments s'entrebattirent à Verdun, à l'occasion du passage de M. de Lafayette en cette ville; le 12, il y eut simultanément des émeutes assez sérieuses à Valognes et à Arles; le 15, et les jours suivants, Reims, Nanci, Agen, Maurepas, la Rochelle, étaient en feu. Puis, le *Camp de Jalès*, dans le département de l'Ardèche, redoublait d'activité. Les

Cébets *, dans le Midi, se soulevaient, dirigés par Froment et Descombiers, fameux conspirateurs, dont les services contre-révolutionnaires dataient de près de deux années. Le 21, la ville de Provins fut en émoi : le peuple courait sus un habitant, accusé d'accaparement. Le 25, des incendiaires désolaient les environs de Metz. Le 26, la ville d'Auch se révoltait ; le 30, c'était le tour de Versailles. **

Le plus souvent, les soulèvements avaient lieu contre des prêtres insermentés, et parfois il était bien difficile de leur assigner une cause certaine, à plus forte raison une cause juste et véritable.

A Paris, qui vaut bien une mention particulière, la série des émeutes commença le lundi 23, à propos du sucre, qui valait deux livres deux sous le demi-kilogramme. On pilla les épiciers. Ce mouvement se prolongea jusqu'au milieu du mois de février, accompagné de symptômes tellement alarmants, que les étrangers furent accusés de l'avoir fomenté. Les Jacobins déclarèrent aussitôt que ses membres s'abstiendraient de sucre tant qu'il coûterait si cher. Il circula une grande quantité de faux assignats de 500 livres. Pour comble de désordre, on faisait courir des bruits étranges sur Pétion ; aussi les proclamations de la municipalité n'étaient-elles pas le moins du monde observées.

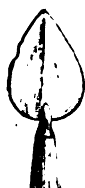
Avec les mois de février et de mars apparurent la guerre et la séquestration des biens des émigrés que plusieurs pétitions avaient demandée. Les précautions contre les hommes de l'étranger, et contre les ambitieux, devinrent de plus en plus nécessaires : nul ne put désormais voyager sans passe-port ; chaque chef de légion reçut, pour deux mois seulement et tour à tour, le commandement de la garde nationale parisienne. D'autre part, le roi se fiait si peu sur la fidélité des soldats-citoyens, qu'il se fit choisir par l'assemblée une garde particulière, appelée *garde constitutionnelle* *** ; par compensation, peut-être pour protéger l'assemblée législative, on mit à ses portes une garde d'honneur d'artillerie. Tout le monde, hommes et femmes, demanda la permission de faire l'*exercice des piques* au Champ de la fédération. « Des piques ! des piques et les flammes nationales, voilà nos moyens, » s'écriait Gorsas. Alors, ce fut à qui parlerait le plus de cette nouvelle espèce d'armes ; on affectait de promener en triomphe, chaque jour, sur la terrasse des Feuillants, une pique-modèle. Un arrêté de la municipalité prit des mesures à l'égard de la fabrication des piques. Le plus fameux de ceux qui les vendait

* Nous ne savons pourquoi ces perturbateurs étaient ainsi appelés ; sans doute, ils portaient là un de ces surnoms méridionaux dont l'origine est presque toujours inconnue.

** Le peuple avait une horreur invincible pour tout ce qui ressemblait au privilége ; Louis ne conserva que deux mois au plus sa garde constitutionnelle.

*** *Gazette universelle*, journal modéré ou feuillant.

s'appelait *Huzé, serrurier, fabriquant*, disait-il dans son prospectus, *les piques dont le modèle avait été présenté à la société fraternelle. Il les fournissait à quatre livres, si la souscription se montait à 600* *.



Les patriotes crurent cette arme nouvelle destinée à assurer nos succès militaires, et aussi les principes républicains, dans le duel à outrance engagé entre la France et la coalition. Reproduisons, touchant ce sujet, une petite estampe qu'il est difficile d'attribuer plus au parti jacobin qu'aux partis royaliste ou feuillant.

DUEL A OUTRANCE.

Suite du duel du 2 mars 1792.



Robespierre jacobin. L'empereur feuillant.

« La bonne cause triomphe, la pique nous assure la victoire. »

* Nous avons vu l'adresse du sieur Huzé, serrurier, fabricant de piques.

Veut-on dire par là que la pique saura résister victorieusement au canon des soldats étrangers? Ou bien, est-ce un avant-coureur de l'accusation portée contre les jacobins, ainsi que nous le verrons plus bas, à propos de la mort de l'empereur Léopold, arrivée le 1er mars? Quant à nous, nous acceptons plus volontiers la première hypothèse. D'autres caricatures, d'ailleurs, motivent cette opinion. Une d'elles représente Louis XVI jouant aux cartes avec le père Duchesne; Louis XVI dit : « J'ai écarté les cœurs, il a les piques; je suis capot. »

Il circula un Manuel du citoyen armé de piques *. A cette époque apparaissent donc les *piquiers*, par la suite si redoutables, et qu'on peut regarder comme les cent-suisses de la république.

Le bonnet rouge ne tarda pas à suivre les piques, pour en devenir une sorte de complément et d'accessoire **. Les citoyens s'en coiffèrent pour narguer à la fois la royauté et la coalition. L'usage du bonnet rouge s'introduisit d'abord dans la *Société des Amis de la Constitution*; les président, secrétaires, et orateurs à la tribune en portaient. Le député Grangeneuve se présenta à l'assemblée législative ainsi coiffé; puis la mode gagna les promenades et les spectacles. Au Théâtre de la Nation, après une représentation de la *Mort de César*, on en coiffa, sur la scène, le buste de Voltaire. Bientôt après, un dimanche, aux Tuileries, des milliers de citoyens se promenèrent avec le bonnet rouge sur la tête, et un marchand de tabac de la rue Saint-Denis le prit pour enseigne ***. Sur toutes les têtes de lettres, on commença à dessiner le bonnet rouge, en lui donnant parfois pour compagnons le faisceau d'armes et l'œil de la surveillance ****.





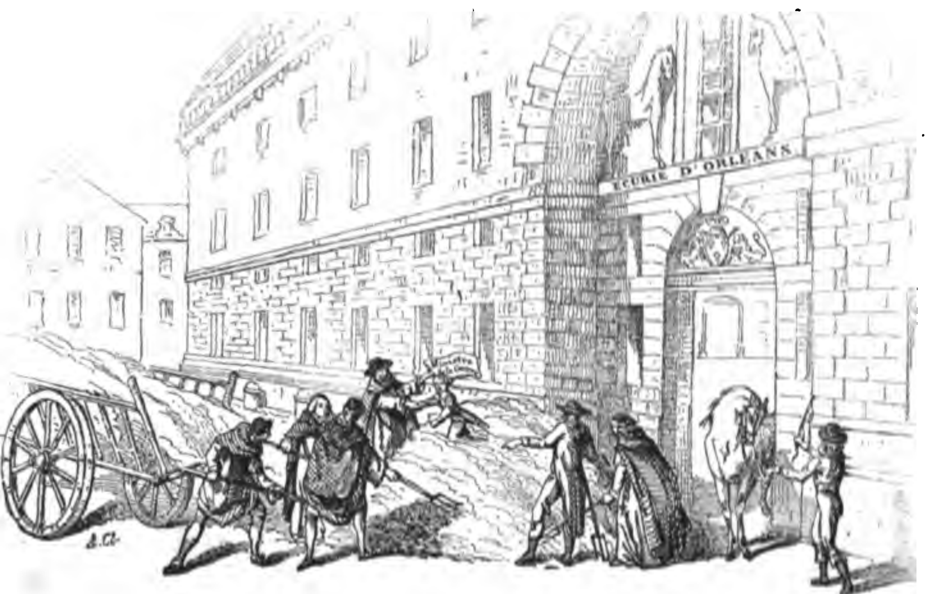
* . Ou instruction raisonnée sur les divers moyens de perfectionner l'usage de la fabrication des piques, renfermant un précis du maniement et de l'usage de cette arme. »

** On dit que le bonnet rouge passa en usage après le renvoi des soldats de Châteauvieux des galères de Brest. Le bonnet de la servitude se transforma en bonnet de la liberté.

*** Voir le *Moniteur*, les *Annales patriotiques* de Carra, et le *Journal de Paris*.

**** Ces deux têtes de lettres sont encore des clichés du temps, dont nous nous servons grâce à l'obligeance de M. Maurin, qui en est propriétaire.

Avril 1792.



« D'un tas de fumier les Jacobins tirent un ministre de la guerre. »

Roland (Manon Jeanne Phlipon, Mme)
née à Paris en 1754, morte à Paris en 1793.

Comment ! et vous aussi, vous voudriez vous distraire pour vous consoler ! est-ce le rôle d'un Patriote ? il faut enflammer votre courage et celui de tous les bons citoyens ; il faut réclamer, tonner, effrayer. Qu'est donc devenue la force de cette opinion publique qui a fait la déclaration des droits et prévenu tant de choses ; rendez-lui toute son influence, portez toutes les sociétés les amis de la Constitution et paris tout entier à demander à l'Assemblée qu'elle ne fasse que la constitution, qu'elle la fasse actuellement, qu'elle indique la nouvelle législature et qu'elle renonce à tout objet secondaire.

Roland née Phlipon.

Lith. Delarue, r. N.D. d. V. 16.

La politique s'embrouillait chaque jour davantage. Dans le courant de mars, Delessart, ministre des affaires étrangères, avait été mis en accusation, à cause de la négligence qu'il avait apportée aux négociations avec l'Autriche. Un ministère nouveau mena les affaires, et se composa : de Dumouriez, pour les affaires étrangères; de Lacoste, pour la marine; de Clavières, pour les finances; de Cahier de Gerville, puis de Roland, à l'intérieur; de de Grave, bientôt remplacé par Servan, à la guerre; et enfin de Garnier, à la justice.

Ce ministère souleva les passions autour de lui, à cause de Roland, homme de mise roturière, et surtout à cause de de Grave, qui appartenait, ou plutôt, avait appartenu au parti des jacobins. Les royalistes lancèrent contre ce dernier plusieurs caricatures, et une entre autres, avec ces mots au bas :

« D'un tas de fumier les jacobins tirent un ministre de la guerre*. »

Le nouveau cabinet reçut de la cour et des courtisans le nom de ministère *sans-culotte*, quoiqu'il fût plus généralement composé de girondins que de jacobins. Mais il avait été choisi parmi les membres du parti victorieux, parmi ceux qui avaient réussi à faire décréter d'accusation Delessart, et à obtenir le renvoi de Bertrand de Molleville, — les deux champions politiques de l'aristocratie. Ce n'était pas le roi qui avait choisi ces hommes-là, mais bien en réalité l'assemblée législative, qui ne cessait de gourmander Louis XVI sur les mauvais conseillers dont il s'entourait. Là commence la première entrée des girondins aux affaires; ils ont mis le pied au pouvoir, et tous leurs efforts tendront désormais à se l'approprier en entier. Des trois ministres marquants, l'un, Dumouriez, n'était l'homme d'aucun parti, mais seulement l'homme des circonstances; le second, Roland, était un corps sans volonté dont sa femme était l'âme : nous nous apercevrons bien plus tard que Mme Roland pouvait être regardée comme la personnification morale et physique du parti de la Gironde. Le troisième, ministre influent, de Grave, avait, aux yeux des contre-révolutionnaires, l'immense tort, non pas tant d'être jacobin, que d'être actif, entreprenant, énergique, et de marcher sur les traces de son devancier Narbonne. Il en eut le sort, et une caricature qui émane des royalistes, représente le général Bender, le fameux chef des coalisés, faisant danser le général *Gouine* (probablement Custines), et le ministre *Gravité*.

Luckner et Rochambeau regardent. Lafayette pleure. — Ordinairement, dit-on, il a la larme à l'œil**.

De Grave quitta le ministère et laissa sa place à Servan, un girondin, ce qui augmenta la puissance de ce parti.

En même temps, la révolution prenait une teinte de sang. *Jourdan coupe-têtes*, l'auteur du massacre d'Avignon, avait été, ainsi que ses amis, amnistié

* Collection de M. Laterrade.

** Cartons de la Bibliothèque royale.

par l'assemblée législative ; un *tribunal criminel* du département de Paris avait été institué. De plus, voici un autre événement bien plus important encore. Le 25, on essaya la guillotine sur un nommé Jacques-Nicolas Pelletier, condamné à mort comme voleur et assassin. *Sainte Guillotine, vierge,* comme avait dit, en 1791, l'*Almanach des aristocrates*, n'allait pas tarder beaucoup à se prostituer. C'est une époque fameuse, selon nous, que celle de l'essai d'un instrument de mort *expéditif*. Quels funestes présages ! Il y avait donc bien des têtes à faire tomber ? La guillotine allait-elle devenir l'égide de l'égalité sainte ! Les piques ! le bonnet rouge ! la guillotine ! Nous nous acheminons vers la république, emportant avec nous tout le bagage de la terreur à venir.

Examinez, au reste, ce qui se passe actuellement. Le 20 septembre 1790, un service funèbre avait été célébré en mémoire des soldats-citoyens de Châteauvieux ; il y a dix-huit mois de cela, et voici maintenant qu'un écrit : *Idée générale d'une fête civique pour la réception des soldats suisses de Châteauvieux*, est répandu dans le public, et qu'on prépare en effet une solennité, en l'honneur des *braves* soldats de Châteauvieux de ceux qui ont été traités de *brigands* en 1790 *. L'Assemblée législative les amnistie de leur peine ; ils arrivent à Paris, sont admis à la barre de la représentation nationale, et obtiennent les honneurs de la séance, — après avoir été glorifiés par un panégyrique de Collot-d'Herbois, leur défenseur officieux, qui fait là son premier coup d'éclat politique. Ils se rendent ensuite aux jacobins de la rue Saint-Honoré, où on les invite à un dîner magnifique ; le soir, ils vont à la société des Amis de la constitution, et immédiatement après à la Commune. C'est pour eux un triomphe. Le peuple veut les honorer plus dignement encore, et fixe au 15 avril une fête dite *de la liberté,* destinée à immortaliser leur action.

Le 15 était un dimanche, jour choisi exprès pour que la fête fût célébrée tout à fait par le peuple et pour le peuple. Vers dix heures du matin le cortége se forma, partit de la barrière du Trône, descendit la rue du faubourg Saint-Antoine, et stationna, un peu confusément, sur la place de la Bastille, en partie déblayée. Les soldats de Châteauvieux se rangèrent au milieu de la place : et alors une musique animée peignit de son mieux ce qui était, disait-on, la première victoire du peuple. Palloy, — toujours indispensable dans les grandes solennités, — se tenait à côté des braves de Nanci, et précédait un groupe d'hommes portant quatre pierres tirées des ruines de la *défunte Bastille*.

En reprenant sa route le long des boulevards, pour arriver au Champ de la Fédération, le cortége se trouva disposé avec ordre et avec le cérémonial suivant :

Des citoyens et des citoyennes ouvraient la marche, sur huit de front, portant *la déclaration des droits,* gravée sur des tables monumentales. Ils

* Voyez à la fin du chapitre VI de ce volume.

étaient escortés de musiciens, de tambours, de jeunes soldats et d'invalides sans armes. D'autres promenaient les instruments et les armes qui avaient servi pour la prise de la Bastille, ayant au milieu d'eux des *vainqueurs* portant un petit modèle de Bastille, — de la fabrique de Palloy, — et le drapeau de cette forteresse. Suivaient les bustes de Voltaire, Rousseau, Francklin et Sidney, et des drapeaux anglais, américains et français, réunis par des rubans tricolores; puis, le livre de la Constitution, gardé par les pères, les mères, les épouses, les jeunes gens et les gardes nationaux. On voyait, à la suite, un groupe de députés, d'officiers municipaux, de juges, etc.; des victimes des deux sexes, promenant le modèle d'une galère, des rames enlacées de fleurs et de rubans, des fragments de chaînes des soldats de Châteauvieux, suspendus à quarante trophées surmontés de couronnes civiques.

Au milieu de ce dernier groupe, s'avançaient deux sarcophages, de forme antique, et liés entre eux par un rouleau portant cette légende : *Les tyrans sont seuls coupables*. Sur l'un, on lisait les noms des soldats de Châteauvieux tués pendant l'affaire; sur l'autre, ceux des gardes nationaux morts victimes de leur obéissance à la loi. Enfin, la marche était fermée par un immense char, haut de vingt-quatre pieds, long de vingt-sept, exécuté d'après les dessins de David. Il se terminait en proue, s'abaissant par degrés sur le devant. Les ordonnateurs de la fête avaient placé dessus la statue de la Liberté, assise sur une chaise antique, tenant de la main gauche une massue, de la droite montrant au peuple le bonnet de la liberté. Sous ses pieds gisait un joug brisé; devant elle, un autel couvert de parfums; à l'autre extrémité du char, la Renommée portée sur un globe. Les bas-reliefs, représentaient Brutus immolant ses fils à la liberté, Guillaume Tell enlevant la pomme, ainsi que les figures symboliques du despotisme, de l'aristocratie, de la féodalité, du fanatisme et des préjugés vaincus, et celles de la raison et de la philosophie triomphantes.

Quarante soldats de Châteauvieux entouraient le char; ils portaient l'uniforme de leur régiment, et avaient à leur tête leur défenseur Collot-d'Herbois et les deux députés de la ville de Brest. Un homme suivait, dont le costume était parfaitement ridicule, et qui, monté sur un âne, représentait l'ignorance et la sottise. Enfin, un détachement de garde nationale et de gendarmerie à cheval terminait le cortége, qui défila avec un ordre incroyable. le long des boulevards, fit une première station à l'Opéra où l'on exécuta un *chœur à la liberté*, et la *ronde nationale;* une seconde à la mairie; une troisième à la place Louis XV : la statue équestre de ce prince était coiffée d'un bonnet rouge; elle tenait à la main, en guise de sceptre, un drapeau tricolore, et les oreilles de son cheval étaient cachées sous des cocardes. La quatrième et dernière station fut au Champ de la Fédération. Une foule immense attendait, et quelques curieux dansaient des rondes sur l'autel de la patrie, où l'on avait placé les tables de la déclaration des droits de l'homme, et où l'encens brûlait

dans des cassolettes. Le cortége arrivé, on entonna les chants déjà répétés aux diverses stations, et de plus une cantate, — paroles de Chénier, musique de Gossec, — à la gloire des soldats de Châteauvieux. Elle commençait par ce quatrain :

L'innocence est de retour,
Elle triomphe à son retour;
Liberté, dans ce beau jour,
Viens remplir notre âme. *

Pendant cette fête qui, disait-on, devait amener de grands mouvements, « il n'y a pas eu une chiquenaude de donnée, une seule égratignure de faite, un seul mouchoir de volé, une seule dispute de mots. On n'a pas connaissance, ajoute Bazire, dont nous avons lu le récit, qu'il se soit passé pendant cette fête, qui a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, à laquelle un peuple immense a voulu concourir, une seule chose qui puisse blesser les mœurs, effaroucher la raison, affliger l'humanité **. »

Bazire ne se laisse pas ici emporter par l'enthousiasme : tout cela est si vrai que la troupe, pour maintenir la foule, ne se servit pas de baïonnettes, mais seulement d'un drapeau tricolore et d'un brin de paille. Mais, si on célébrait la *fête de la liberté*, en revanche on chantait le *de profundis* de la monarchie. Le 15 avril même, jour du cortége, Louis XVI ne mit pas le pied hors de son palais. « Nous n'avons qu'un Louis dans Paris, s'écria un gros homme, et je crois que c'est de la fausse monnaie, car on n'ose pas le montrer. » Un ivrogne criait de toutes ses forces au milieu de la foule : vivent les... déçus! —Fi donc! dit une bonne commère, c'est comme si on criait « vive le roi! point de cela ***. » Quelle était, en outre, la force agissante du gouvernement? Un journal, par une plaisanterie qui a tout l'air d'une vérité, nous en donne le secret, et nous démontre les vices de l'administration d'alors. — Confusion et anarchie, cela ne va plus loin. Voici l'article, écrit en vers :

ANALYSE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.

Notre sénat fait un décret charmant;
Dès qu'il est fait, le roi le sanctionne;
Le ministre, au même moment,
Le fait partir pour le département;
Lors le département ordonne
Que le décret soit vite exécuté;
Et la municipalité
Répond que le décret est superbe, admirable,
Mais qu'il a le défaut d'être *inexécutable*.

* Description de la fête d'après la *Gazette universelle*.
** Papiers inédits de Cl. Basire, communiqués à l'auteur par M. Chevalier.
*** *Idem*.

Le saint devoir de l'insurrection *,
Les motions, les heureux droits de l'homme
Sont en vigueur; on s'échine, on s'assomme,
Tout en criant : *Vive la nation !*
On se rit du décret, on descend la lanterne :
Voilà comme, à présent, la France se gouverne **.

Il y aurait lieu de croire que les lois fondamentales du royaume étaient *inexécutables*, car elles étaient bien peu exécutées. Malgré toutes les promesses de tolérance accordées au clergé et aux hommes religieux, à Lyon, chaque fête et chaque dimanche on faisait fouetter nombre de femmes aux portes des églises catholiques ***. Et, de plus, un décret défendit aux prêtres de porter un costume ecclésiastique quelconque, évidemment pour se conformer à un certain sermon de l'abbé Grégoire, qui avait prétendu que, Jésus-Christ ne portant pas de costume particulier, ses disciples aussi devaient s'en abstenir. On supprima par la même occasion les congrégations d'hommes.

Dans cet état de choses, le 28 avril, les hostilités commencèrent entre l'armée française et celles de l'Autriche et de la Prusse, près de deux mois après la mort de l'empereur Léopold Agamemnon Cunctator ****, auteur de la coalition, frère de Marie Antoinette, empoisonné par les jacobins, disaient les monarchiens. Opinion soutenable : en parlant de la lutte des Français contre les alliés, une gazette patriotique avait avancé « qu'un croûton de pâté arrangerait l'affaire, » et, aussitôt la nouvelle de cette mort connue à Paris, on chanta dans les rues : *Malborough s'en va-t-en guerre*, et on vocifera les actions infâmes du frère de la *tigresse royale* *****.

Ce n'était donc plus le temps des injures, ni des menaces. Les armées en venaient aux mains. Une alarme générale se répandit en France à cause des premières opérations militaires qui ne furent autres que deux déroutes. Le lieutenant-général Biron avait échoué devant Quiévrain, près de Mons; Théobald Dillon n'avait pu empêcher les soldats de fuir, à l'approche des colonnes autrichiennes sur les hauteurs de Marquin. Un corps d'armée avait crié : *Nous sommes trahis !* l'autre : *Sauve qui peut !* — Trahison et lacheté !

A Paris, les imprécations éclatèrent contre Lafayette, sous les ordres duquel avaient combattu Biron et Dillon. Le mot de traître fut prononcé; mais, par-dessus tout, des craintes sérieuses vinrent au cœur des patriotes. Les émigrés et la noblesse contre-révolutionnaire s'applaudirent au contraire de ce

* On sait que Lafayette avait dit un jour que *l'insurrection était le plus saint des devoirs*. Ce mot lui fut mille et mille fois reproché en toutes circonstances par ses ennemis politiques.

** La Rocambole des journaux, ou histoire aristo-capucino-comique de la révolution, rédigée par Dom-Regius, anti-jacobinus et Cie; journal satirique.

*** *Journal général de France.*

**** Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.

***** *Histoire de la révolution française*, par deux amis de la liberté.

désastre arrivé à ceux qu'ils appelaient par dérision des *soldats de papier* (allusion aux assignats). Royou, auteur et éditeur de l'*Ami du Roi*, annonçait comme chose sûre la résurrection de l'ancien ordre de choses. Marat, l'*Ami du Peuple*, targuait ouvertement l'assemblée législative de corruption, et les généraux de trahison infâme. Ces *deux Amis* furent eux-mêmes décretés d'accusation.

Les événements de la guerre extérieure, joints à des symptômes effrayants de guerre civile, augmentaient les succès de la propagande *jacobite*, qui fut bientôt accusée non seulement d'avoir empoisonné l'empereur Léopold, mais encore d'avoir assassiné le roi de Suède, Gustave III, ce qui faisait dire aux royalistes qu'*il y avait du vide dans le Nord*. Ils nécessitèrent l'émission de trois cent millions de francs en assignats; et des registres furent ouverts dans toutes les sections, afin de recevoir les offrandes pour les frais de la guerre *. D'un autre côté, pour mettre fin à la guerre civile, le marquis de Saint-Hurugue proposa aux Jacobins, dont il était un des chefs, de dissoudre les sociétés aristocratiques « à coup de nerfs de bœuf. » Brissot et Gensonné dénoncèrent à l'Assemblée l'existence certaine d'un *comité autrichien*, tenant ses séances dans l'appartement de la reine. Les prêtres insermentés furent plus rigoureusement poursuivis; la dénonciation de vingt citoyens actifs suffit dorénavant pour les faire déporter. Quant aux feuillants, aux modérés, on les mit au ban de l'opinion publique, en assurant au peuple qu'ils n'étaient que des ci-devants aristocrates, dont la figure, autrefois maussade et revêche, avait pris un air aimable et doucereux.



• Portraits des impartiaux, des modérés, des modérateurs, — autrefois dits les aristocrates. •

* *Moniteur universel*, mai 1792.

L'assemblée législative se déclara en permanence jusqu'au 31 mai, ainsi que plusieurs sections de Paris.

La garde du roi fut licenciée, pour cause d'incivisme notoire, car douze Suisses avaient récemment arboré la cocarde blanche à Neuilly.

Cependant les feuillants ne se laissèrent pas intimider. Scandalisés * qu'ils étaient par les honneurs rendus, le 15 avril, aux soldats de Châteauvieux, ils saisirent la première occasion de répondre à la *fête de la Liberté* par une *fête de la Loi*. Elle se présenta en moins de quinze jours.

Le 3 mars dernier, des hommes armés étaient arrivés des villes voisines à Étampes, y avaient taxé le blé au marché, et l'avaient acheté brutalement selon le prix de leur taxe. Henri Simonneau, maire de la ville, s'opposa de tout son pouvoir à cette violence, et alla même jusqu'à menacer de faire proclamer la loi martiale. On s'était élancé sur lui, on l'avait percé de plusieurs coups de baïonnette. Simonneau était mort en disant : « Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend.»

On joua sur le théâtre du Marais la *Mort de Simonneau*. **

Les feuillants consacrèrent la mémoire du maire d'Étampes par la *fête de la Loi*, fixée au 3 juin. Des bannières avec cette inscription, *la loi;* des corps de musique; des modèles de bastille, comme toujours; des enseignes des quarante-huit sections, où l'on remarque ce mot, jusqu'alors presque inconnu : *indivisible;* des faisceaux de drapaux des quatre-vingt-trois départements; des étendards militaires sur lesquels on lit : *respect à la loi;* des vétérans portant une table sur laquelle on a placé le glaive de la loi; l'écharpe du maire d'Étampes, promenée triomphalement : dans cette fête, la loi frappe tous les regards, la loi commande à tous. Elle apprend au peuple que les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi, — que sa force est dans la loi, — que les enfants doivent être instruits dans la loi, — que les filles doivent donner la préférence aux soutiens de la loi,—que l'on doit aux vieillards et leurs fils et la loi, — que les enfants chérissent leurs parents et loi ***. En un mot, la *loi* passait avant la *liberté*, et l'intention des feuillants était de démontrer que la dernière devait céder le pas. La question n'était que de savoir s'ils parlaient avec sincérité. La loi et la liberté sont deux sœurs, altières toutes deux, qui s'aiment tendrement et font semblant de se détester. Pourquoi les feuillants s'efforçaient- ils d'exclure l'une par l'autre, comme par droit d'aînesse?

Nous laissons à penser quelle animosité réveilla chez les partis extrêmes la fête de la loi, malgré toutes les petites concessions accordées par les modérés.

Et ce fut dans ce moment-là même que les girondins, ou plutôt les *hommes*

* André Chénier composa contre la *fête de la liberté*, une satire qui ne lui fut jamais pardonnée.

** *Moniteur universel.*

*** Ce paragraphe est une agglomération de toutes les devises mises au jour pour la cérémonie.

d'état, tentèrent de s'emparer à tout jamais du pouvoir. Servan, leur créature, ministre de la guerre, demanda l'établissement d'un camp de vingt mille hommes sous Paris. Une pétition des royalistes protesta contre le projet. Ce fut une chaude querelle dans le conseil : Dumouriez désapprouvait la mesure. Dès lors il se sépara complétement de ses collègues, et Roland écrivit au roi, au nom de ces derniers, une lettre qui devait hâter la rupture entre la cour et le peuple, une lettre pleine de phrases comme celle-ci : « Il n'est plus temps de reculer ; il n'y a même plus moyen de temporiser : la révolution est faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du sang, et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas les malheurs qu'il est encore possible d'éviter. Je sais qu'on peut imaginer tout, opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais quand on aurait déployé la force pour contraindre l'assemblée, quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se lèverait avec indignation, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée *. »

Etaient-ce là des conseils, étaient-ce là des menaces? Nous l'ignorons.

Par ce manifeste révolutionnaire, les girondins mettaient à la puissance monarchique le marché à la main. Les jacobins et les girondins étaient d'accord contre elle. Les derniers surtout avaient une très-grande influence pratique sur la marche des affaires. Néanmoins, le ministère *sans-culotte* tomba, et fit place à Mourgues pour l'intérieur, et à Beaulieu pour les finances, emportant avec lui les regrets et l'estime de la nation, au moins de par l'assemblée législative.

Dumouriez reste au ministère, et cumule deux portefeuilles, celui des affaires étrangères et celui de la guerre. La Gironde est mécontente : nous allons assister à sa vengeance, dans laquelle l'assemblée s'est, pour ainsi dire, mise de moitié, en envoyant la lettre de Roland, imprimée, aux quatre-vingt-trois départements. Les girondins cherchent à organiser une république du midi; et Barbaroux écrit aux Marseillais de lui envoyer, afin de sauver la liberté, six cents hommes qui sachent mourir.

Ce n'était pas tout encore; une sombre agitation se faisait sentir dans le *faubourg de Gloire* **, dont Santerre était véritablement le roi, ayant pour courtisans l'américain Fournier, Rotondo, l'Italien, Legendre, boucher, Rossignol, orfévre, et Nicolas de Brienne, marchand de vins. Un libelle intitulé : *Avis à la garde nationale*, fit croire qu'on voulait destituer le roi; et, le 11 juin, un orateur, monté sur une chaise, lut à la foule un autre libelle : *La chute de l'idole des Français* ***, où l'assassinat de Louis XVI était formellement provo-

* *Lettre du ministre Roland à Louis XVI.*

** Le lecteur se rappelle que tel était le surnom donné au faubourg Saint-Antoine.

*** Séance de l'Assemblée, 12 juin. Dénonciation de Delfau.

Chabot (François)
né à St Genier en 1759, mort à Paris en 1794.

Mon très cher ami

je vous envoie la réponse de l'abbé Soumetère
au sujet de votre commission il doit aller
à Rodès et vous aurés sans doute le plaisir
de l'y voir. je vous prie de me marquer à
Montpellier si le p. Blanc vous a rien remis en
mon nom ; si vous avez reçu sa réponse au
sujet [illegible] Richard et si mon cher cousin quel
s'embrasle a reçu une de mes lettres le même
jour Marqués moi aussi ce que je dois faire du
reste de vos trois louis lorsque je serai à Montpellier
et a qui il faut les remettre. je suis de cœur et d'âme
votre fidelle ami et serviteur

Milleau le 29 8bre 1780 f. Augustins cap.

françois chabot

qué. L'ex-capucin Chabot demeurait dans le faubourg de Gloire, et se rendait fréquemment, selon le bruit général, à Charenton, pour y faire des motions dans l'auberge du Cadran bleu. Assez souvent il se formait des rassemblements sur la *place de la Liberté* *. Un violent orage menaçait; une nouvelle crise ministérielle le fit éclater. Dumouriez avertit le roi, par écrit, de la fermentation qui règnait au faubourg de Gloire. Louis ne fit aucune attention à ses conseils, et crut que c'était un calcul de la part du ministre. Dumouriez déplaisait également aux jacobins, aux girondins et aux feuillants, qui hâtèrent sa chute. Les feuillants invitaient le roi à signer la démission du général. Le lendemain de l'envoi de la lettre ce fut chose faite, et Dumouriez se retira avec Mourgues, cinq jours après le départ des ministres patriotes. Les modérés arrivèrent ainsi à la tête des affaires, dans les personnes de Scipion Chambonas, Terrier-Montciel, Beaulieu et Lajarre.

Puis, Louis XVI apposa son *veto* sur un décret relatif aux prêtres assermentés, et sur celui qui autorisait l'établissement du camp de vingt mille hommes.

Le surlendemain de la formation du ministère, lorsqu'à peine on avait reçu à Paris la nouvelle de la prise de Ménin, par le maréchal Luckner, se levait la triste journée du 20 juin, une des grandes scènes du drame révolutionnaire.

* Un décret du 16 juin donna ce nom au terrain de la Bastille.

FIN DU CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE XIV.

Le chêne et le *tremble*. — Journée du 20 juin. — Causes et résultats de cette journée. — Pendaison de Lafayette. — Ce qu'on dit de Louis XVI. — *Le baiser d'amourette*, ou la *réconciliation normande*. — — Deuxième anniversaire de la fédération. — Décret et proclamation de la patrie en danger. — Les enrôlements. — Les volontaires aux armées. — *La terre de Coblentz* et la *terre Nationale*. — *Festin civique* sur la place de la Bastille. — Arrivée des Marseillais; la *Marseillaise* est chantée pour la première fois. — Les hôtes du *grand salon du Couronnement de la constitution* aux prises avec ceux du restaurant du *Jardin royal*. — Un comité insurrectionnel. — *Magnificat; Domine salvum fac regem*; la *chute des feuilles*.

« Sire, je n'aime pas les rois. » Cette phrase, qui commence ce chapitre, avait commencé une lettre écrite par Manuel à Louis XVI, peu de temps avant la journée du 20 juin. Et, à la même époque environ, comme il avait été question de planter sous les fenêtres du roi un chêne, arbre de la liberté, Gorsas, le journaliste, avait annoncé dans ses colonnes que le peuple irait y placer, non un chêne, mais un *tremble*. Dans ces deux actes, quels pressentiments d'une secousse politique très-prochaine! Le 20 juin, les amis de la liberté devaient faire un pèlerinage à Versailles, en mémoire de la séance du jeu de paume. La veille, les faubourgs étaient en émoi, et le directoire du département de Paris s'occupa de dissiper les rassemblements. Louis XVI était plongé depuis quelques jours dans un abattement complet, qui devint même un mal physique : il ne parlait presque plus.

A cinq heures du matin, le 20 juin, une foule d'individus armés ou sans armes, en uniforme pour la plupart, se dirigèrent vers l'assemblée législative qui, au dire de Chabot, « les attendait à bras ouverts. » Santerre les commandait. Ces insurgés prirent plusieurs prétextes : ils allaient présenter une adresse au roi; ils allaient célébrer l'anniversaire du jeu de paume; ils allaient planter dans les Tuileries un mai de la liberté. Ils portaient des piques, des haches, des couteaux, des croissants, des bésaiguës, des bâtons fer-

20 juin 1792.



NOUVEAU PACTE DE LOUIS XVI

AVEC SON PEUPLE.

Imprimé par Ducessois.

rés ou non ferrés, des scies et des broches. Leurs étendards étaient variés de forme, contenaient des inscriptions effroyables et étranges; l'un se composait d'une pique surmontée d'une culotte noire en loques, avec ces mots : *Tremblez, aristocrates, voici les sans-culottes;* et ceux-ci : *Libres et sans-culottes, nous en conserverons du moins les lambeaux*. Sur un autre on lisait : *La nation et la loi. — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes sont levés.* — Avis a Louis XVI : *Le peuple, las de souffrir, veut la liberté tout entière ou la mort. — A bas le veto !* etc., etc. D'autres étaient déployés en commémoration de la séance du jeu de paume. D'autres, plus menaçants, figuraient, en image ou en nature, soit un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*, soit une potence, à laquelle était suspendu un mannequin, ce qui voulait dire : « *Marie-Antoinette à la potence !* * » Enfin quelques bannières demandaient la *constitution ou la mort*.

Les insurgés étaient au nombre de vingt mille; huit mille s'en séparèrent pour se rendre à l'assemblée législative. Un d'entre eux prit la parole; ensuite ils traversèrent la salle, ainsi équipés, dansant et chantant l'air *ça ira*. De là, le rassemblement se dirigea vers le jardin des Tuileries, qui était rempli de troupes. Panis et Sergent, officiers municipaux, exigèrent qu'on leur en ouvrît les portes, au nom du *peuple souverain*. Ils furent obéis; la foule envahit le château, et alla vers la chambre du roi, à l'entrée de laquelle elle braqua un canon, par manière de sonnette; précaution inutile, car Louis XVI donna libre accès au peuple, et se trouva bientôt entouré des insurgés qui demandaient où était le *gros veto*. Chacun cria selon son idée, qui *vive la constitution!* qui *à bas les prêtres*, qui *à bas le veto*. Les uns lui disaient de déporter les insermentés; les autres lui représentaient que le pain et la viande coûtaient trop cher; d'autres enfin lui ordonnaient de sanctionner les décrets auxquels il avait récemment apposé son *veto*, de rappeler les ministres patriotes, de maintenir intacte la constitution, de renoncer à son droit de sanction, d'être décidément contre-révolutionnaire à Coblentz, ou monarque citoyen à Paris.

Pendant ce temps, le boucher Legendre plaça le bonnet rouge sur la tête du roi, qu'il avait d'abord affecté d'appeler *monsieur*; et un de ses camarades offrit à trinquer au monarque. Ce que voyant la reine, elle se dépêcha d'affubler aussi du bonnet rouge le prince royal, et d'attacher à son bonnet une cocarde tricolore que lui avait présentée une femme. Legendre et Huguenin, chefs populaires, firent chacun un discours auquel le roi répondit. On avait dressé en face de Louis XVI les tables des droits de l'homme, placées sur un canon accompagné, d'un côté d'une potence figurée, de l'autre d'une guillotine, avec cette inscription que Louis XVI lut sans effroi : *Justice nationale envers les tyrans*. **

* *Souvenirs de la terreur*, par Georges Duval. Nous n'assumons pas la responsabilité de ce fait.

** *Journées mémorables de la révolution française*.

Le roi ne promit pas de révoquer son veto, mais il jura de nouveau le maintien de la constitution. Les insurgés se contentèrent à peu près de ce serment; des bouteilles de vin furent apportées, et le roi fit les honneurs, remplit les verres de ses convives, et but, dit-on, à même de la bouteille, à la santé de la nation *. Cette scène dura depuis cinq heures et demie jusqu'à huit heures du soir. Dans l'intervalle, plusieurs députations de l'assemblée législative survinrent pour veiller à la sûreté du roi; à leur tête étaient Santerre et Pétion. De guerre lasse, le peuple se retira sur l'invitation de ce dernier, dont la voix avait quelque influence vis-à-vis des masses. « Peuple, s'écria-t-il, tu viens de te montrer digne de toi-même; tu as conservé toute ta dignité au milieu des plus vives alarmes; nul excès n'a souillé tes mouvements sublimes; espère, et crois enfin que ta voix aura été entendue. Mais la nuit approche, ses ombres pourraient favoriser les projets des malveillants qui voudraient se glisser dans ton sein; peuple, retire-toi. » — A dix heures, le château, les cours, le jardin, étaient évacués.

Le lendemain, les hôtes des Tuileries se laissaient encore aller à des craintes assez mal fondées. Ils s'interrogeaient, se parlaient bas, poussaient des soupirs, de telle façon que le prince royal demanda ingénument à sa mère : « Maman, est-ce qu'aujourd'hui serait encore hier? » Alors. Louis XVI fit venir le maire de Paris, et eut avec lui un entretien très-raide et très-sec de part et d'autre touchant la tranquillité de la capitale. Ensuite, le même jour, il écrivit à l'assemblée, pour la remercier de ses bons procédés à son égard, une lettre où l'on remarquait cette phrase : « Je laisse à votre prudence de rechercher les causes de cet événement. »

Cela fait, les choses reprirent leur marche accoutumée. Quelles étaient les causes de la journée du 20 juin! Elles existaient toutes dans un seul fait, la vengeance que les Girondins voulaient tirer de leur éloignement des affaires. C'étaient bien eux qui avaient appelé de leurs vœux l'insurrection, qui l'avaient organisée, qui l'avaient fait éclore dans un moment propice. Pourquoi cette demande du rappel des ministres disgraciés? Pourquoi cette allocution de Pétion au peuple? Ils se sont, pour arriver à leur but, prosternés devant la souveraineté du peuple. Plus tard nous les verrons la méconnaître et essayer de l'annihiler. En attendant, ils ont appris aux sans-culottes la manière dont ils doivent s'y prendre au jour qu'ils agiront pour leur propre compte. Par malheur pour les hommes d'état, dans leur triomphe est le germe de leur chute : le 20 juin contient le 10 août. Toujours est-il que les sans-culottes connaissent maintenant les êtres du château des Tuileries, et qu'ils y reviendront. Ils disent déjà, dans les faubourgs, qu'avant peu de temps ses murs s'écrouleront comme se sont écroulés ceux de la Bastille.

Analysons, en outre, les résultats de la journée du 20 juin.

* Voyez les *Mémoires du marquis de Ferrière*.

Le roi dénonça à la France entière, par une proclamation, l'outrage qui lui avait été fait. Le *Faubourg de Gloire* y répondit par une pétition affichée, qui dénonçait à l'assemblée législative : « Un roi indigne d'occuper plus longtemps le trône. » De tous les points du royaume, les députés reçurent des adresses contradictoires. Toutefois, le plus généralement, l'avis du *Faubourg de Gloire* était adopté. Lafayette, cédant à un mouvement d'indignation, quitta son armée, se présenta à la barre, et demanda avec instance la fermeture du club des Jacobins. Pour toute réponse, son effigie fut brûlée au Palais-Royal. Dix jours après, ce général faisait soumettre et proposer un projet de fuite à Louis XVI, qui le refusa. Lafayette dut s'éloigner et regagner son armée, mécontent de la situation des affaires politiques, et des refus qu'il avait éprouvés de la part de la cour. On comprend pourquoi Louis ne voulait pas fuir. Il avait d'abord le souvenir de Varennes présent à sa pensée ; et ensuite, selon l'opinion de Marie-Antoinette, il s'agissait là seulement de sauver le roi, mais non la royauté. Mesure incomplète, qui ne valait pas qu'on risquât les dangers d'une fuite.

A peine le départ du général Lafayette était-il connu, que des citoyens de la section de la Croix-Rouge déclamaient à la barre contre sa dictature ; que ceux de la section de Grenelle voulaient absolument tirer vengeance des actes du *nouveau Cromwell* ; que ceux de Bonne-Nouvelle demandaient le licenciement de toute la garde nationale, qu'ils regardaient comme un corps de réserve aristocratique ; que les citoyens de Paris, enfin, réclamaient la punition de l'audacieux général, et que ceux de Saint-Denis, entièrement dévoués à l'assemblée législative, s'indignaient contre la *voix dictatoriale qui avait frappé ses voûtes sacrées* *. Là-dessus, des caricatures et des épigrammes : elles annonçaient : « Que le général Lafayette, soutenu par les bâtons des maréchaux Luckner et Rochambeau, prenait la lune avec les dents. » Et on chantait sur l'air de Poullatier :

Tu seras pendu, fameux général,
N'en demande pas davantage.

Il n'y avait plus, en vérité, qu'à désespérer du sort de la monarchie. Louis XVI se mit à lire, à relire, à méditer chaque jour l'histoire de Charles Ier. On craignit pour les jours du roi, auquel on confectionna un plastron **. Le jardin des Tuileries fut fermé. Les hommes du 20 juin l'avaient traité, ce pauvre prince, comme un *ecce homo*, et ensuite, leurs partisans prétendaient, quelques jours après l'événement, que Louis XVI n'était pas encore de bonne foi, que c'était le *roi Janus*, ou l'homme à deux visages ***, disant d'une part

* Extrait presque textuellement de la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer.

** *Mémoires de madame Campan*.

*** Cartons de la Bibliothèque royale.

aux amis de la liberté : « Je soutiendrai la constitution. » Et d'autre part au clergé : « Je détruirai la constitution. » Il parut une foule de portraits du roi, avec le bonnet rouge sur la tête, le texte placé au bas de l'un d'entre eux prouve combien cette condescendance royale semblait peu franche. Nous lisons : « Louis XVI avait mis le bonnet rouge, il avait crié vive la nation ! il avait bu à la santé des *sans-culottes*, il avait affecté le plus grand calme, il avait dit hautement qu'il ne craindrait jamais, que jamais il n'aurait à craindre au milieu du peuple ; enfin, il avait semblé prendre une part personnelle à l'insurrection du 20 juin. Eh bien ! ce même Louis XVI a bravement attendu que ses concitoyens fussent rentrés dans leurs foyers pour leur faire une guerre occulte et exercer sa vengeance*. » Une autre gravure disait : « Aristocrates, soyez tranquilles sur la santé du traître Louis XVI, il boit comme un templier en attendant... » On l'accusait de *faire banqueroute à tous les partis*. Des caricaturistes avaient représenté la grande colère de Capet l'aîné, ou, *qui casse les verres les paie***. Ou bien, le peuple était censé faire cette oraison à *saint Veto, martyr*, patron des émigrants et des réfractaires.

ORAISON.

« *Grand saint*, voyez à vos pieds le *clergé*, la *noblesse* et la *magistrature* du royaume de France implorer votre sainte protection. Ils espèrent, par votre heureuse intercession, être bientôt délivrés des horreurs qu'ils endurent depuis le 14 *juillet* 1789 (jour à jamais exécré), horreurs qu'ils ont souffertes en silence... persuadés qu'ils sont, *ô grand saint*, qu'un jour, peu éloigné sans doute, vous daignerez paraître environné de toute la gloire céleste, pour leur rendre des *privilèges* et des *biens*, dont ils ont toujours fait le plus *noble usage*... en même temps que vous ferez rentrer les *factieux*, qui les ont humiliés, dans la fange pour y croupir jusqu'à la fin des siècles (*ainsi soit-il* !..) »

Plusieurs ne disaient plus en parlant du roi, que *Louis le faux*, *Louis le dernier*, qui, une girouette sur la tête, tournait à tous les vents.

On sent, dans un tel état de choses, que, poursuivi ainsi par les sarcasmes et par les insultes de la foule, Louis XVI devait être de plus en plus irrésolu, selon son caractère, sur le parti qu'il avait à prendre. Quelques démarches, cependant, furent faites auprès des contre-révolutionnaires, et la cour compta sur les succès croissants des émigrés, d'après la manière dont avaient tourné nos premières opérations militaires.

Mais, si le roi ne reconnaît plus de peuple, le peuple, à son tour, ne reconnaît plus de roi.

* Texte d'une gravure communiquée à l'auteur par M. le Marquis de Pastoret.

** *Ibid.*

La république est à la veille de son avénement. Les masses s'écrient, en voyant cette nouvelle puissance : *ça ira;* et elles disent, en parlant de la monarchie : *ça n'ira pas**.



Ça n'ira pas. — Ça ira.

Le 1er juillet, seize mille pétitionnaires étaient censés demander le châtiment des auteurs du 20 juin. La pétition devint un objet de dérision parce que le rédacteur se nommait Guillaume. Le *Moniteur*, d'ailleurs, avait fait savoir qu'il ne s'y trouvait pas plus de sept mille signataires. L'assemblée parut leur rendre justice, en suspendant Pétion et Manuel de leurs fonctions, le premier pour six jours seulement. Le peuple se remua en faveur de Pétion; très-fréquemment, des individus vinrent à la barre redemander leur *vertueux* maire, car c'était là l'épithète accolée d'ordinaire au nom de Pétion. Au même temps, les principes des Jacobins prévalaient : les états-majors de la garde nationale à Paris, et dans les villes de plus de cinquante mille âmes, étaient licenciés. On ne voulait décidément plus de *majoriens*. En outre, les compagnies de grenadiers et de chasseurs étaient abolies, comme distinctions contraires à l'égalité.

Un député s'avisa alors de faire naître dans l'assemblée législative une grande réconciliation entre les représentants de tous les partis les plus opposés. Il se nommait Lamourette, et était évêque constitutionnel de Lyon. Sur sa motion, le 7, ses collègues s'embrassèrent en signe de paix et d'union. Le baiser d'*Amourette*, ou de *réconciliation normande*, ainsi qu'on l'appela, était, sinon un baiser de Judas, au moins une sorte de formalité inutile. Bientôt

* Extrait de la collection de M. Lairtullier, avocat, auteur des *Femmes célèbres de la révolution*.

après, l'évêque Fauchet se défendit d'avoir embrassé Ramond. Le jardin des Tuileries, rouvert un moment, se referma presque aussitôt. A la séance du soir, le même jour, les dissensions recommencèrent, et dès le lendemain, tous les journaux en parlaient avec dérision. Cette réconciliation fut, de plus, suivie d'un acte législatif qui prouvait complètement son inefficacité. Le 11, en effet, un décret appuyé par Vergniaud, le Mirabeau de la Gironde, déclara que *la patrie était en danger*, et prit des mesures pour soustraire les travaux de salut public à l'approbation royale. Sous l'influence de cet événement, le deuxième anniversaire de la fédération eut un caractère tout particulier.

La veille, Pétion reprit ses fonctions de maire, qui lui avaient été interdites à cause de la journée du 20 juin ; Louis XVI fit savoir à l'assemblée législative qu'il avait l'intention d'aller renouveler son serment sur l'autel de la patrie.

Le programme de la fête, arrêté par la municipalité, déplut à la cour qui le modifia.

A onze heures et demie du matin, le 14, une députation de l'assemblée législative se rendit en corps sur la *place de la Liberté* (la place de la Bastille.) Là, le président, au milieu des trépignements de joie des assistants, des vainqueurs de la Bastille, des hommes du 20 juin, posa la première pierre d'une *colonne à la liberté* *. La cérémonie eut lieu avec accompagnement de fanfares et de symphonies.

Le cortége se mit en marche à midi, et se dirigea vers le champ de la fédération, autour duquel, à l'intérieur, avaient été élevées quatre-vingt-trois tentes avec chacune devant elle un peuplier surmonté de banderoles tricolores. L'assemblée se plaça sous une immense tente particulière; la famille royale et les corps administratifs dans les bâtiments de l'école militaire, sur le balcon du premier étage. Entre l'école militaire et l'autel de la patrie — misérable colonne tronquée, — on voyait un monument funéraire, consacré à la mémoire des citoyens qui étaient morts ou qui allaient mourir pour la patrie. C'était une pyramide sur laquelle ces mots avaient été écrits. *Tremblez tyrans! nous les vengerons!*

Dès que le cortége fut arrivé au champ de la fédération, la cérémonie du serment commença. Il était déjà cinq heures du soir. Elle se fit à la hâte, la véritable fête ayant eu lieu à la place de la Liberté. Au champ de la fédération, au contraire, ce ne fut que confusion, agitation, tumulte; à tel point, que la reine ressentit une grande inquiétude pour les jours du roi, à cause des bruits de troubles qui avaient couru dans les premiers jours de juillet. Quelques spectateurs criaient au-dessous du balcon royal : *A bas l'Autrichienne! à bas M. et madame Veto!*

* Elle ne fut jamais construite.

Les visages étaient mornes et désolés; à peine cria-t-on *vive le roi!* et le vertueux Pétion fut l'unique héros de la fête. Sur les chapeaux, une foule de citoyens avaient tracé avec de la craie blanche, ces mots: *Vive Pétion, ou la mort!* et ils criaient dans les rues, lorsqu'ils passaient: *Vive Pétion! honneur à Pétion!*

On remarqua, au reste, à la fête de la fédération, une décoration nouvelle. Un arbre fut planté au milieu du Champ-de-Mars. Il était chargé d'armoiries, d'inscriptions, de titres, de sacs de procès, en un mot, de tous les attributs de la féodalité.



Les autorités y mirent le feu en grande pompe, et puis enterrèrent ainsi, avec des chants et des danses, la morgue des seigneurs féodaux et de toute la noblesse. Manifestation superflue. Aussi, Louis XVI répondit-il avec raison au président qui l'engageait à y mettre lui-même le feu: « Il n'y a plus de féodalité. »

Cette troisième fédération dut être pénible à voir.

N'oublions pas qu'un décret a déclaré la *patrie en danger*, et que l'assemblée législative a rédigé deux adresses, l'une aux Français, l'autre à l'armée. Celle-ci a redoublé le courage de nos soldats combattant sur les frontières; celle-là fit arriver de tous les points de la France à Paris une foule de volontaires, animés du désir de sauver la patrie, mais en même temps remar-

quables par la violence de leurs idées. Ils demandaient entre autres choses qu'on suspendît le pouvoir exécutif dans la personne de Louis XVI, et qu'on accusât Lafayette. Le roi même reçut cette adresse : « Roi des Français, lis et relis la lettre de Roland ; elle contient tes devoirs et nos droits... Nous défendrons la liberté que nous avons conquise... nous résisterons à l'oppression.... nous punirons tous les traîtres *. »

Dans les lieux publics, chaque jour s'élevaient des rixes : on se battait à coups de bâton pour la *nation* ou pour le *roi*.

L'assemblée n'écouta pas les vœux des volontaires contre la royauté ; seulement, elle voulut mettre à profit leur ardeur belliqueuse ; elle s'occupa très-activement de la guerre et de l'administration. L'effectif de l'armée de terre fut porté à quatre cent mille hommes ; la garde nationale fut mobilisée en partie, avec ou sans l'uniforme, mais néanmoins recevant la solde des volontaires, et étant assujettie à la plus sévère discipline. La France entière s'arma de piques et de fusils. L'administration s'efforça aussi de venir en aide à la guerre. On établit le maximum de la contribution foncière, pour 1792, au cinquième du revenu net, et on décréta que les palais épiscopaux feraient partie des domaines de l'État.

Le roi avait proclamé en personne les dangers de la patrie ; le peuple n'y fit pas attention, et ne s'occupa que de la proclamation qui devait en être faite par la municipalité. — Chaque événement prouve qu'en réalité il n'y avait plus de puissance royale.

Donc, le dimanche 22, les officiers municipaux firent proclamer sur toutes les places publiques que la *patrie était en danger*. Le conseil-général de la commune s'assembla à sept heures du matin ; les six légions de la garde nationale étaient réunies par détachements sur la place de Grève. Le canon du Pont-Neuf tira trois coups à six heures du matin, pour annoncer la proclamation. A huit heures les cortéges se mirent en route. Ils se composaient de détachements de cavalerie, avec trompettes, de détachements de la garde nationale. Suivaient six pièces de canon, des trompettes, et de nombreux corps de musique. Quatre huissiers de la municipalité à cheval portaient chacun une enseigne à laquelle était suspendue une chaîne de couronnes civiques. On lisait en haut ces inscriptions : *Liberté, égalité, constitution*, *patrie;* et au-dessous, ces deux mots : *Publicité, responsabilité*. Douze officiers municipaux avec leur écharpe, des notables et un membre du conseil-général à cheval, faisaient partie du cortége. Un garde national à cheval portait une grande bannière tricolore, sur laquelle se lisait en grosses lettres la phrase officielle : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER. » Six pièces de canon, un deuxième détachement de garde nationale, un deuxième détachement de cavalerie,

* Adresse envoyée au roi par les habitants de Montpellier.

fermaient la marche, pendant laquelle la musique exécuta des airs *majestueux et sévères* *.

Huit amphithéâtres avaient été dressés dans Paris, sur la place Royale, au parvis Notre-Dame, sur la place Dauphine, à l'Estrapade, sur la place Maubert, sur celles du Théâtre-Français, du Théâtre-Italien et du carré Saint-Martin. Sur le devant de chaque amphithéâtre était une table posée sur deux caisses de tambour, en manière de bureau. Trois officiers municipaux et six notaires recevaient les enrôlements. Sur les côtés flottaient des drapeaux, et devant, à quelque distance, des volontaires formaient un cercle renfermant deux pièces de canon et de la musique. A mesure que les citoyens s'étaient fait inscrire, ils se plaçaient dans le cercle jusqu'à la fin de la cérémonie. Enfin chacun d'eux se rendit dans les différents postes qui leur étaient assignés **.

Les enrôlements durèrent huit jours; les Parisiens firent des collectes pour subvenir aux frais de route des volontaires. Les gardes nationaux leur cédèrent leurs uniformes. Ce fut un enthousiasme indicible qui saisit les cœurs à ce moment-là : il paraît que certains hommes sollicitaient des inscriptions sur le rôle de l'armée ***.

Les volontaires portèrent avec eux aux armées une sorte d'indiscipline chronique, mais aussi une énergie et un entêtement patriotiques, si l'on peut dire ainsi, qui avaient été jusqu'alors inconnus à nos soldats. Les chefs y parlèrent aussitôt le langage révolutionnaire. Sous les drapeaux marcha la propagande. Déjà le général Kellermann a fait placer le bonnet de la liberté au centre de son armée; c'est le plus ancien sous-officier qui le porte, ou bien celui d'entre les soldats qui, par son courage, a mérité une récompense ****. Nos troupes savent bien qu'elles défendent un principe, et elles n'appellent plus les ennemis que *valets des tyrans*, que *soldats de l'esclavage*, que *lâches satellites des rois*. Postés sur les frontières, les bataillons de volontaires s'occupaient toujours de la politique, et des clubs, et des troubles intérieurs. Aussi les clubs se sentaient soutenus et osaient beaucoup; et les troubles devenaient si fréquents, qu'il y avait lieu de craindre pour l'avenir de la France. Jamais les partis n'avaient poussé plus loin l'exaspération : ils laissaient derrière eux le 20 juin. Vainement les quarante-huit sections de Paris voulurent rester en permanence; on pressentait, à des rixes dans les rues, à des placards couvrant les murs, à des conciliabules tenus dans un grand nombre de maisons, on pressentait que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau allaient de nouveau s'ébranler.

L'assemblée concessionna au lieu de se roidir. A dater du 25, elle accorda

* Extrait de la *proclamation* telle qu'elle a été affichée dans Paris.

** Extrait de la *proclamation* telle qu'elle a été affichée.

*** Nous puisons ce fait dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux.

**** Ordre du jour de Kellermann, du 15 juillet 1792.

au peuple l'entrée de la terrasse des Feuillants, en ayant soin de la séparer du reste du jardin par un ruban et une ligne de sable tracée. On se garda bien de franchir ces frêles barrières, et on y plaça diverses inscriptions, telles que celles-ci :

On brise les fers d'un tyran ;
On respecte un simple ruban !

« Le citoyen sage respectera cette barrière ; jamais la liberté n'en aura mis une plus glorieuse entre elle et l'odieux despotisme. »

« Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban. »

Et celle-ci encore :

Amis, si vous voulez m'en croire,
N'allez pas dans la Forêt-Noire.

Ces deux dernières enfin, les plus insolentes de toutes : « Louis, tu dis que ton peuple est méchant ; vois, Louis, comme tu mens. »

« La colère du peuple tient à un ruban ; la couronne du roi tient à un fil. »

Le jardin des Tuileries fut appelé *terre de Coblentz*, et la terrasse des Feuillants *terre nationale*.

Cette démarcation de territoire, non-seulement fit surgir toutes ces menaces contre la royauté, mais elle amena aussi des tumultes et des voies de fait, à cause des rassemblements qui se formaient chaque jour aux alentours de la terrasse des Feuillants. D'Espréménil, le Camille Desmoulins du parlement, avant 1789, prononça quelques mots en voyant le fameux ruban des Tuileries. La foule les interpréta faussement ; elle se trompa sur le sens qu'il y attachait : l'erreur est la faiblesse des masses. D'Espréménil fut saisi, insulté, traîné jusqu'au Palais-Royal, déshabillé et battu comme un malfaiteur. Des gardes nationaux parvinrent enfin à le soustraire à la fureur de la foule, le transportèrent dans les bâtiments du trésor, et le placèrent sur un matelas. Pétion vint l'y voir, et D'Espréménil lui adressa cette phrase, prédiction indirecte, et qui devait s'accomplir avant deux années : « Et moi aussi, monsieur Pétion, j'ai été chéri de ce peuple, il m'a donné des couronnes, j'étais le plus ferme soutien de ses droits ; vous voyez comme il me traite. » D'Espréménil n'ajoutait pas que c'était sa faute, qu'il avait trahi la cause de la révolution, et que le peuple avait bien pu se méconnaître sur les louables intentions d'un député qui avait voulu, en septembre 1790, rappeler les abus du passé. — Les hommes d'état se trompent souvent sur la popularité : ce n'est pas elle, la plupart du temps, qui est inconstante ; ce sont eux, bien plus tôt, qui s'en rient après l'avoir conquise.

Soit dit pour Pétion, aussi bien que pour D'Espréménil. Pétion montra

combien il était sensible aux réflexions du blessé, en le faisant généreusement mettre en prison à l'Abbaye!

Le 26, il y eut *festin civique* sur la place de la Bastille. Chaque citoyen du faubourg Saint-Antoine y apporta son dîner. Les convives chantèrent des hymnes en l'honneur de la liberté. Après le repas, il se fit des danses, et les habitants des quartiers voisins illuminèrent les façades de leurs maisons. L'ordre qui avait régné dans cette fête d'un genre nouveau, cessa d'exister vers neuf heures du soir. Carra, Westermann et Lazouski, ardents clubistes, annoncèrent le projet qu'ils avaient conçu de déployer un drapeau rouge et d'attaquer le château des Tuileries. Un transparent rappelait que la *patrie était en danger**. Mais la conspiration avorta, Pétion étant parvenu à étouffer le tumulte dès sa naissance.

Pétion avait su déjouer, dans le même moment, des trames royalistes qui avaient encore pour but de faire évader Louis XVI. Madame de Staël a donc eu tort de dire « qu'il ressemblait à l'arc-en-ciel venant après l'orage. »

Tout cela peint l'effervescence du peuple parisien, à la fin du mois de juillet.

Pour comble d'agitation, les fédérés bretons d'un côté, et de l'autre les fédérés marseillais, — auxquels nous avons vu Barbaroux faire un appel si pressant, — sont aux portes de la capitale. L'arrivée de ces hommes turbulents de leur naturel aggrave nécessairement les troubles déjà existants. Une foule de citoyens court à leur rencontre, et sur-le-champ le mot d'insurrection est prononcé et répété de toutes parts. Ils arrivent, ces Marseillais, on les reçoit avec acclamations, on les embrasse, on les félicite de leur vigoureux amour de la liberté! Aussitôt après leur entrée dans Paris, ils vont se loger, la nuit du 3 au 4 août, dans le bâtiment des Cordeliers. Immédiatement après, la section du Théâtre-Français célèbre une fête en leur honneur, et s'intitule *section de Marseille*. C'est là que l'hymne de Rouget de l'Isle est chanté pour la première fois, — la *Marseillaise*, chant de carnage et d'héroïsme tout ensemble, mélodie terrible, qui semble avoir pour auteur la France entière.

Oh! quelle commotion électrique ont ressentie les masses, lorsque cet hymne a frappé leurs oreilles! Comprenez-vous bien cette première strophe, toute exubérante d'enthousiasme! la seconde, toute rouge d'indignation! la troisième, exhalant le mépris des Français pour les *cohortes étrangères*! la quatrième, qui porte le défi aux tyrans! la cinquième, qui recommande la clémence ou l'extermination! la dernière enfin, qui est une sainte prière à la liberté**!

Les voici; ils vont agir et manifester leurs intentions, et faire prédominer leurs habitudes. Ils commencent par proscrire l'usage des cocardes en ruban,

* Voir les *Annales patriotiques*; et le *Patriote français*, journal national.

** On sait que la strophe : « *Nous entrerons dans la carrière*, » a été ajoutée plus tard.

et ne permettent que celles de laine, comme les leurs. Ils se déclarent les patriotes par excellence, et vont au reste le prouver, aussitôt que l'occasion se présentera. Justement, elle s'offrit d'elle-même. Ils se rendaient aux Champs-Élysées, dans le *grand salon du couronnement de la Constitution*, pour faire un repas patriotique. Des gardes nationaux sortaient de dîner en face, au restaurant du *Jardin Royal*. Les uns et les autres se rencontrèrent sur la route, s'injurièrent et en vinrent aux mains, pour vider une querelle qui avait à peine eu le temps de commencer, mais de laquelle il semblait résulter néanmoins que les Marseillais étaient des *patriotes*, et les gardes nationaux des royalistes. On compta un homme tué et plusieurs blessés dans cette malheureuse affaire; les Marseillais se retirèrent dans leur caserne, et y firent transporter le dîner qu'ils avaient commandé.

Eh bien! les girondins ont appelé les Marseillais à leur aide! Ceux-ci sont venus, mais au contraire, pour l'emporter sur leurs protecteurs, après leur avoir fait commettre les actes les plus imprudents. Pétion, en effet, est comme rassuré et enhardi par leur présence. Il n'hésite plus à demander, au nom des quarante-huit sections parisiennes, la déchéance du roi. Elles s'arment, elles se mettent en marche, elles ont écrit sur leur drapeau : *A bas le tyran!* Et voici que la question de la déchéance de Louis XVI occupe toutes les têtes pendant plusieurs jours. La section de Mauconseil a déclaré ouvertement que Louis avait perdu sa confiance, et qu'elle ne le reconnaissait plus pour roi des Français. Un *comité insurrectionnel* s'est constitué au commencement du mois d'août. Partout on s'entretient de la prochaine déchéance de Louis XVI.

C'est pourquoi, le dimanche qui précéda le 10 août, il se passa dans le château des Tuileries un fait d'une sinistre signification. Pendant que la famille royale traversait la galerie pour se rendre à la chapelle, la moitié des soldats de la garde nationale cria : *Vive le roi!* et l'autre moitié : *Non, pas de roi! à bas le veto!* Et ce jour-là encore, à vêpres, les musiciens semblaient s'être donnés le mot pour tripler le son de leur voix d'une manière effrayante, lorsqu'ils récitèrent la strophe du *Magnificat : Deposuit potentes de sede*. Les royalistes crièrent par trois fois : *et reginam*, après le *Domine salvum fac regem*. Cette circonstance détermina une légère rumeur; par ce fait, Louis XVI ne douta plus des intentions que le peuple avait contre lui, et, accablé de tristesse, il rentra dans ses appartements.

La royauté s'en allait. La Commune avait empêché dernièrement la représentation de l'opéra d'*Adrien*, parce que le rôle du monarque romain y était *trop beau*. Manuel, le procureur syndic, avait écrit quelque part que le roi « n'irait que jusqu'à la chute des feuilles.»

FIN DU CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE XV.

Devise de la section de Mauconseil. — *Coblentz* et le *camp des Autrichiens*. — Acquittement de Lafayette. — Portrait des *chevaliers du poignard*. — 10 Aout ; la veille ; la nuit du 9 au 10 ; le matin du 10, la mort de Mandat ; attaque et prise du château ; le roi à l'assemblée ; suspension prononcée de Louis XVI ; on convoque une convention nationale. — Conseil exécutif. — Suites du 10 août. — Avénement du règne de l'égalité. — Un mot sur l'assemblée législative. — Le dégel de la nation.

Depuis plusieurs jours, Paris n'était pas tranquille. Du 3 au 8 août, des rassemblements avaient paru, et les clubs divers s'agitaient encore plus que de coutume. Il manquait cependant un prétexte à l'insurrection, qui avait pour centres de ralliement le club des cordeliers, celui des jacobins, et la section des Quinze-Vingts, dans le faubourg de Gloire, — dont les membres ne le cédaient en rien en violence aux clubistes les plus acharnés. La section de Mauconseil avait pris pour devise ces deux vers :

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,
C'est *d'oublier la loi* pour servir la patrie.

« On a vu, le 9 au soir, un homme parcourant la terrasse des Feuillants, aux Tuileries, avec un étendard chargé de cette légende : «*Louis. demain le trône sera renversé*; *demain nous serons libres* *.» Dans tout Paris, les groupes rassemblés sur les places publiques disaient que le lendemain les patriotes marcheraient sur *Coblentz*, et attaqueraient vivement le *camp des Autrichiens* **.

Une des causes de la rumeur populaire était le décret d'acquittement du

* Voyez l'*Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard.
** *Histoire secrète du 10 août*, brochure publiée en 1796. — *Coblentz*, c'était le château des Tuileries ; on appelait le jardin *Camp des Autrichiens*.

scélérat Lafayette, rendu le 8 août, à une assez grande majorité. Les tribunes l'avaient reçu avec des huées et des trépignements de rage. Quelques députés furent assaillis et menacés de la lanterne. Le 9, on avait affiché l'appel nominal de la veille; les impartiaux tremblants s'effacèrent devant les jacobins; les députés outragés n'obtinrent pas vengeance de l'assemblée.

L'acquittement de Lafayette était donc venu à propos pour prétexter l'insurrection prête à éclater. A minuit, le tocsin donna le signal, et aussitôt tout Paris fut en armes, et la cour en émoi.

Le château des Tuileries avait des moyens de défense. Douze cents Suisses étaient venus en renforcer la garnison. De plus, plusieurs jeunes gens de la garde du roi avaient revêtu le même uniforme; et six cents personnes dévouées à Louis XVI, gardaient les appartements. Après le combat, ce sont ces défenseurs particuliers de Louis XVI, que le peuple appela de l'ancienne dénomination de *chevaliers du poignard*, et qu'il poursuivit avec le plus d'acharnement. On les a, plus tard, peints de la sorte.



Cette estampe représente le signe de ralliement des *chevaliers du poignard*, dans la journée du 10 août 1792 aux Tuileries. Elle a été gravée sur un modèle ensanglanté trouvé sur le nommé de Villers, l'un des chevaliers du poignard, tué dans cette journée *.

Avec ces courtisans armés, des hommes de naissance obscure se promettaient aussi de combattre. Mais, soit par crainte de faire naître des soupçons,

* Inutile de dire que cette gravure est une exagération populaire, une fiction. Nous ne l'avons vue que dans la collection de M. Laterrade.

soit par un reste de fierté nobiliaire, on ne les avait pas laissés entrer dans le château. Ils devaient se réunir aux Champs-Élysées, pour de là se jeter sur l'assemblée législative. Mandat, commandant-général de la garde nationale parisienne, avait obtenu l'autorisation de repousser la force par la force, et le commandant de l'Hôtel-de-Ville avait même reçu l'ordre de tirer sur les insurgés, dès qu'il les verrait déboucher sur la place de Grève; les diverses légions de Paris avaient pris les armes. Bon gré, mal gré, Pétion s'était vu obligé de signer l'ordre qui faisait agir Mandat. C'était donc un véritable combat, que celui qui allait s'engager entre les insurgés et les derniers soutiens de la monarchie.

Les hôtes des Tuileries, ayant entendu le tocsin, ne se couchèrent pas, à l'exception du dauphin et de sa sœur. On prit des dispositions à la hâte; on coupa le plancher qui joignait le Louvre aux Tuileries, afin de fermer le passage aux insurgés; on plaça là quelques pièces de canon, et on attendit le point du jour. Il se leva dans un horizon rouge, et en le voyant, d'une fenêtre, Marie-Antoinette devint pâle et comme en proie à un horrible pressentiment. A cinq heures les enfants furent éveillés, habillés et amenés près de Louis XVI, qui parut déterminé à risquer le combat. La famille royale se plaça sur le balcon du palais, où elle fut accueillie par les cris de *vive le roi!* prononcés par des serviteurs dévoués, prêts à mourir pour lui conserver l'existence. Louis XVI avait le teint animé, les yeux gros et rouges.

Cependant, Mandat avait été plusieurs fois appelé par la commune pour comparaître devant elle. Les membres du conseil municipal renouvelé, voulaient lui ôter des mains l'ordre que Pétion avait signé. Mandat obéit, et fut étonné en voyant les changements opérés dans la municipalité. Après un interrogatoire qui était loin de satisfaire les conseillers municipaux, il fut conduit à l'Abbaye, — ou plutôt livré à une foule furieuse. Mandat, au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, reçut un coup de pistolet, et tomba baigné dans son sang. Ses meurtriers le dépouillèrent et cherchèrent dans ses habits l'ordre de Pétion, que l'infortuné avait eu soin de laisser à son fils. Exaspérés par ces vaines perquisitions, ils l'achevèrent à coups de sabres et de piques, et précipitèrent son cadavre dans la Seine. La commune lui donna immédiatement Santerre pour successeur.

C'était-là, dès le début de la journée, un triomphe pour les jacobins, une défaite pour la Gironde. La nouvelle municipalité, œuvre de Danton et de Robespierre, dirigea alors l'insurrection.

Les Marseillais et les Bretons avaient braqué leurs pièces de canon devant le château d'où l'on pouvait les voir très-distinctement. La mort de Mandat paralysa les mesures prises par les défenseurs du château. Les insurgés, au contraire, obéissant à une force pleine d'unité, deviennent plus redoutables. La générale est battue dans les sections; les bataillons suspects sont retenus dans leurs corps-de-garde; les rassemblements de royalistes formés

aux Champs-Élysées sont dispersés; la garde nationale mise sous les armes par Mandat a reçu d'autres ordres, ou a été renvoyée.

L'attaque commence, vigoureuse du côté des assaillants, commandés par Westermann, molle ou partielle du côté des assiégés, commandés par MM. Vitinkoff et Romain Villers. A peine les canonniers ont écouté l'allocution de Rœderer, procureur-syndic, qui leur a recommandé la résistance légale; plusieurs ont retiré la charge de leurs canons. Les nobles seuls, tout mal armés qu'ils sont, jurent de mourir à leur poste. Les insurgés entonnent la ronde de *Çà ira*. Le roi était sorti du château, et se trouvait au milieu de la représentation nationale. Les Suisses n'en sont pas moins fidèles à leur maître. Plusieurs décharges redoublées de leur part, mettent en fuite les assaillants; le canon se fait entendre. Les fédérés bretons et marseillais reprennent courage et attaquent alors le château sur les deux façades, et bientôt les Suisses restent seuls pour soutenir l'assaut. Le combat devient de plus en plus acharné; les Suisses sont culbutés et tués pour la plupart. Les insurgés sont maîtres de la place.

Alors, le château des Tuileries est envahi, et les vainqueurs pénètrent facilement dans l'intérieur. Spectacle effrayant! le palais est environné de fumée et de flammes; il est menacé de l'incendie. La façade est criblée de balles et de boulets. Les vitres des fenêtres sont brisées. Dans le jardin, dans les cours, dans les couloirs, dans les anti-chambres, partout du sang et des cadavres. Les lambris dorés sont ternis. Et les insurgés, après leur victoire, pleins de colère et du désir de la vengeance, se promènent dans les appartements, égorgeant ou jetant par les fenêtres les hommes du château qu'ils rencontrent sur leur passage, Suisses, simples domestiques, et autres. Point de pitié ni de merci! On se venge encore sur leurs cadavres qu'on dépouille et qu'on mutile horriblement. L'habit rouge est une cause infaillible de mort. Quelques défenseurs de Louis XVI parviennent seuls à s'échapper, ou sont sauvés par des âmes généreuses; et le cri de « Faites grâce aux femmes, » arrache à la mort madame Campan, la princesse de Lamballe, mademoiselle de Tourzel, etc., qui sont incontinent menées dans les prisons de l'Abbaye *.

Les récits qui ont été faits de la journée du 10 août, sont tellement contradictoires, qu'on ne peut dire au juste lesquels, des assiégeants ou des assiégés, commencèrent le feu. Quoi qu'il en soit, il est certain que Louis XVI, entendant, de l'assemblée nationale où il avait cherché un refuge, le bruit du canon, s'écria : « J'avais défendu de tirer. » Mais, comment concilier cette phrase avec les préparatifs faits aux Tuileries, pendant la nuit du 9 au 10 août? Quelques historiens, à cet égard, jettent sans hésiter, tout le blâme sur Louis XVI qui, selon eux, a d'abord voulu opposer la force à la

* *Mémoires de Madame Campan.*

force, puis s'est ravisé au moment du danger, abandonnant ses défenseurs. Tout porte à croire que, dans cette terrible circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le roi a été irrésolu, tantôt faisant preuve de courage, tantôt cédant à l'abattement. Au surplus, nous allons voir ce qui se passa à l'assemblée législative, pendant que les hommes du 10 août criaient victoire aux Tuileries.

A huit heures, Louis XVI était au milieu de la représentation nationale. Son entrée fut triste au delà de toute expression. Rocher, homme d'une stature colossale, et chef d'une troupe de citoyens qui semblaient vouloir s'opposer à la marche du roi, avait fini par embrasser ce prince, avait mis le dauphin sur ses propres épaules, et était venu le placer sur le bureau du président, — tout cela aux grandes appréhensions de Marie-Antoinette. A peine la famille royale eut pénétré dans l'enceinte, qu'il se fit comme un murmure respectueux. Louis XVI s'assit à côté de Vergniaud, président; mais, sur l'observation de Chabot « que l'assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi, » la famille royale fut placée dans une loge de journaliste, la loge du *logographe*, située derrière le fauteuil du président. Elle avait douze pieds carrés. Ce fut pour Louis XVI une torture sans pareille que cette séance. Il demanda de la nourriture pour réparer ses forces, et mangea des pêches.

A tout moment, une foule de pétitionnaires venaient demander la déchéance du roi, ou faire connaître le triomphe des insurgés. Des hommes rompus de fatigue, couverts de sang, des femmes décorées de petits morceaux de drap rouge, arrivaient déposer sur le bureau du président, les objets précieux trouvés au château des Tuileries. Enfin, Louis XVI vit consacrer l'insurrection devant lui, par la lecture d'un projet de décret, adopté sur-le-champ, et rédigé en quelques articles :

Article premier. Le peuple français est invité à former une convention nationale;

II. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la convention ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité;

III. Il sera organisé, dans le jour, un nouveau ministère;

IV. L'assemblée nommera un gouverneur au prince royal;

V. Le paiement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la convention nationale;

VI. Le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

VII. Le département donnera des ordres pour leur faire préparer un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la sauve-garde des citoyens et de la loi.

VIII. Tout fonctionnaire public, tout soldat, sous-officier, officier, de tels

grades qu'ils soient, et général d'armée, qui, dans ces *jours d'alarmes*, abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie.

Sans désemparer, l'assemblée nomma le *conseil exécutif*, c'est-à-dire le ministère, et le composa de Roland, à l'intérieur; de Clavières, aux finances; de Servan, à la guerre; de Danton, à la justice; de Monge, à la marine, et de Lebrun, aux affaires étrangères.

L'assemblée législative a parlé, dans son décret cité plus haut, de *jours d'alarmes*. Nous disons, nous, jours d'anarchie. Aucune puissance directrice n'est établie. La France n'est plus sous le régime monarchique, et elle n'a pas encore proclamé la république. Dans cette crise, dans ce moment de transition, les jacobins et les girondins se disputent la souveraineté. Mais déjà il se passe à l'assemblée ce qui a eu lieu à la municipalité. Les premiers l'emportent sur leurs compétiteurs, en influence, sinon en autorité. Les girondins ont la majorité dans le ministère; mais il ne faut pas oublier qu'à l'assemblée législative va succéder une convention nationale, que la direction des affaires va être confiée à des hommes nouveaux, et que les jacobins, qui ont fait le 10 août, surveilleront plus que jamais les élections des députés à la troisième législature. C'est cette lutte entre les deux partis vainqueurs qui amènera plus tard certains faits énergiques, violents, sanguinaires, tels que le massacre des prisons en septembre. En attendant, parcourons les rues de Paris, pour savoir comment les hommes du 10 août usent de la victoire.

Le 10, et jours suivants, les boutiques restèrent fermées, ainsi que les barrières. Une foule compacte encombrait les rues et les places, et s'entretenait du combat achevé le 10, à midi. Au Carrousel, le peuple brûlait les cadavres avec les débris des devantures de boutique, brisées ou incendiées par les décharges de mousqueterie. On était venu de tous les points de la capitale, contempler le champ de bataille, voir les morts, examiner dans quel état de destruction se trouvaient les abords des Tuileries. Une faible partie seulement du peuple avait voulu et avait engagé le combat; il acceptait tout entier le bénéfice de la victoire.

Ce jour terrible était un vendredi. La classe ouvrière ne devait pas rentrer dans les ateliers avant le lundi ou le mardi de la semaine suivante. Les théâtres ne jouaient pas. Aussi le peuple se livra-t-il pendant plusieurs jours à l'excès de sa joie.

L'assemblée avait fait placarder à la hâte cette affiche dans tout Paris: « Le roi est suspendu, sa famille et lui restent en otages. » Elle décida que les bustes de Louis XVI, Bailly, Necker et Lafayette seraient ôtés de la maison commune. Le peuple les mutila aux applaudissements universels des spectateurs. Bientôt, le 12, il renversa les statues des rois élevées sur les places publiques. La statue équestre de Louis XIV, à la place Vendôme, s'étant brisée dans sa chute, on lut sous le sabot de l'un des pieds de derrière du cheval, la date suivante : 12 *août* 1692.

né à Marseille en 1767, mort à Bordeaux en 1794.

Paris le 11 août 1792 le 2e jour du complément de la revolution

c'est autant, ma bonne mère, pour l'intérêt de la chose publique que pour la tranquillité de nos familles et pour la tienne que nous nous sommes déterminés Rebequi, Baille et moi à envoyer à Marseille un courrier extraordinaire.

Le Roi est suspendu de ses fonctions, la liste civile ne sera plus payée, les trois ministres patriotes (Roland, Servan, Clavière,) sont rétablis dans le ministère, c'est l'assemblée nationale qui les a nommés ainsi que les trois autres qui sont Monge, Danton et Lebrun —

il est décrété qu'une convention nationale s'assemblera tout de suite, tous les citoyens actifs ou passifs voteront dans les assemblées primaires, un camp sera formé à Paris, tous les deux 5 rendus sur les portes, les émigrés ne seront bannis

Barbaroux

La commune, ne s'opposant en rien à ces actes de destruction, ordonna simplement que tous les bronzes des statues ou des églises, des crucifix même, seraient pris et convertis en canons, et tous les fers de grilles en piques citoyennes. C'est alors que les derniers vestiges du gouvernement monarchique commencèrent à disparaître totalement. Plus de *bon roi Henri IV*, ni de Louis XII, *père du peuple!* Tous les ci-devants rois de France étaient confondus dans la seule et même dénomination de *tyrans*. La nation avait été tyrannisée pendant douze siècles. Le procureur-syndic de l'Hôtel de Ville proposa de remplacer le cheval de bronze qui était au-dessus de la porte de la maison commune, et d'y faire graver en lettres d'or cette inscription :

Obéissez au peuple, écoutez ses décrets :
Il fut des citoyens, avant qu'il fût des maîtres.
Nous rentrons dans les droits qu'ont perdus nos ancêtres.
Le peuple par les rois fut longtemps abusé :
Il s'est lassé du sceptre, et le sceptre est brisé *.

LE 10 AOUT 1792 ; L'AN IV DE LA LIBERTÉ ET I DE L'ÉGALITÉ.

De plus, à la place de la statue de Louis XIV, on résolut d'élever une pyramide, sur laquelle seraient gravés les noms des citoyens morts à l'attaque des Tuileries.

Cependant la commune elle-même craignait que l'agitation du peuple ne se prolongeât longtemps, et, pour l'engager à rester tranquille dans sa demeure, elle lui adressa cette proclamation :

« Peuple souverain, suspends ta vengeance ; la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits ; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. »

La garde nationale fut immédiatement organisée en quarante-huit sections, avec de l'artillerie et des *piquiers*, pour servir aux retranchements.

La proclamation de l'Hôtel-de-Ville fit son effet. Dès le dimanche, 12, les boutiques et les barrières se rouvrirent, l'ordre parut rétabli, les rues devinrent assez tranquilles ; il n'y eut de trouble qu'une petite expédition contre les journaux monarchiques que l'on brûla. Quelques jours après, les théâtres furent rendus au public. L'opéra annonça pour son ouverture une représentation au bénéfice « des veuves et orphelins des braves citoyens qui avaient péri dans la journée du 10 août. » L'exemple fut suivi par les théâtres italien, français et de la rue Feydeau.

C'est alors qu'on s'habitua à entonner dans les théâtres des refrains patriotiques, entre autres la *Marseillaise* **.

D'après le projet d'inscription que nous venons de rapporter ci-dessus, nous voyons que le 10 août a fait éclore le règne, l'ère de l'égalité, comme la prise

* Il nous a été impossible de savoir si ce projet a été mis à exécution.
** *Chronique de Paris.*

de la Bastille avait fait éclore le règne de la liberté. Est-ce là une conquête de plus? La France sera-t-elle plus libre encore sous le régime de l'égalité? S'agit-il enfin ici d'autre chose que de mots? Examinons ce qui se passe. Nous jugerons ce nouveau roi, l'Égalité, quand il sera tombé de son trône.

Voici ce qu'écrit un citoyen de Paris, au rédacteur du *Moniteur universel* :

« Hier *, Monsieur, j'ai vu en passant sur le Pont-Neuf, un homme arrêté vis-à-vis la place où était la statue d'Henri IV ; il paraissait plongé dans de profondes réflexions. Je me suis tenu quelque temps à côté de lui, sans lui parler. Deux ou trois minutes après, je lui ai dit : « Croyez-vous, monsieur, que ce soit la statue du brave et bon Henri IV, qu'on ait renversée? — Oui, monsieur, m'a répondu mon homme, est-ce que vous ne le voyez pas? — Hé bien, non, lui ai-je répliqué, ce n'est point Henri IV que je vois là par terre, c'est Louis XVII. » Cet homme étonné m'a regardé d'un air qui m'a paru moins triste, et moi j'ai passé mon chemin. »

Cet homme déplorait la chute d'un bon roi, et préférait la chute des rois en général; c'est ainsi qu'agit alors la France, lorsqu'elle proscrivit la mémoire des Henri IV et des Louis XII.

Jusqu'à présent, nous ne pouvons nous occuper que de l'avénement du règne de l'égalité.

A partir de la journée du 10 août, les ministres ont été invités par la commune à ne plus se servir que du mot de *citoyen ;*

Les décrets de l'assemblée portent le nom de *lois* ;

Le sceau de l'État doit être composé de la figure de la *Liberté*, armée d'une pique, surmontée du bonnet de la liberté : il doit avoir pour légende, ces mots : « Au nom de la nation française. »

Les expéditions exécutoires des jugements de tribunaux portent aussi pour intitulé : « Au nom de la nation. »

Les commissaires nommés autrefois par les tribunaux pour exercer les fonctions de commissaires du roi, sont appelés *commissaires nationaux* **.

La place des Victoires s'appellera dorénavant, d'après décision de l'autorité, place des *Victoires nationales* ;

La section de Louis XIV prendra le nom de section *du Mail*.

D'après la motion de la section de Notre-Dame, l'édit de Louis XIII, portant création d'une procession pour célébrer la naissance de Louis XIV, fut révoqué.

La section du Théâtre-Français, s'appellera *section de Marseille* ***.

Le directoire du département de Paris, depuis longtemps accusé d'inci-

* 15 août.

** *Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté.

*** *Moniteur universel*, 16 août 1792.

visme, est suspendu, ainsi que les comités des sections. Plus de comité central des juges de paix ; plus d'état-major de la gendarmerie. Une cour martiale le jugera, lui et les Suisses. On cassa le bataillon de garde nationale des filles Saint-Thomas, et on se réserva d'examiner la conduite équivoque de son commandant, qui semblait avoir été trop dévoué à Louis XVI. Le scellé fut mis sur les papiers de Rœderer, qui avait accompagné le roi pour la revue des Suisses, au château des Tuileries.

Il restait à savoir comment les provinces agiraient en recevant la nouvelle des événements du 10 août. Elles s'associèrent, pour la plupart, aux déterminations qu'avait prises l'assemblée législative, et s'occupèrent immédiatement de nommer les députés à la convention nationale. Plusieurs villes, bourgs, villages, même hameaux, envoyèrent séparément des adresses et des félicitations au peuple de Paris. Quant à Lafayette, le 10 août le remplit d'indignation, plus encore que le 20 juin. Il fit à son armée une proclamation par laquelle il s'élevait de toutes ses forces contre les actes des factieux, en disant que l'assemblée législative avait violé la constitution, au mépris de toutes les lois. Un volontaire de l'armée vint dénoncer à l'assemblée le traître Lafayette, et les choses n'allèrent pas plus loin. Les députés le considérèrent alors comme coupable du crime de rébellion contre la loi, de conjuration contre la liberté, et de trahison envers la nation, et lancèrent un décret d'accusation contre le ci-devant général de l'armée du nord. Quelques gardes nationaux résolurent de l'amener *mort ou vif* à Paris, et de faire *tomber la tête des conspirateurs* *. Lafayette disparut, lorsqu'il se vit ainsi poursuivi de toutes parts. Sa fuite aboutit à le rendre prisonnier, comme on sait, dans les prisons d'Olmutz.

Cette opposition de Lafayette lui était d'ailleurs personnelle. L'armée, encouragée, toute recrutée de volontaires, brillait, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, par son ardeur républicaine. Elle apprit la suspension de Louis XVI avec joie, c'est le mot. Dans presque toutes les lettres qui parviennent du nord à Paris, on trouve ces expressions.... « La joie a éclaté sur les visages de tous les soldats **. » — « Si la joie a été complète.... ***» — « ... Les nouvelles des 10, 11 et 12 août, ont été reçues avec la plus grande joie.... etc., etc. »

Les provinces, de même que la capitale, renversent les statues des rois, et abattent tous les simulacres de la royauté. Le conseil-général de la commune de Beauvais « jure de maintenir la liberté et l'égalité. » Du district d'Epernay, on écrit : « Les députés ont sauvé la France ! » en recevant les décrets du 10. Les citoyens de Meaux ne reconnaissent « d'autre

* Dimanche 19 août. Séance du matin.
** Lettre envoyée de Pont-sur-Sambre, datée du 14 août.
*** Lettre envoyée de Phalsbourg, datée du 17 août..

souverain que le peuple. » La ville de Lille fait chanter un *Te Deum* « en l'honneur de la victoire remportée sur le despotisme au château des Tuileries. » Les Versaillais « disent qu'ils s'enseveliront sous les ruines de la patrie, plutôt que de tendre les mains à de nouvelles chaînes. » Chaque département adhère successivement aux actes de l'assemblée. — Des députations exaltées renchérissent même sur ce qui a été dit et fait à l'égard de Louis XVI. Nous citons un discours de l'orateur de la députation de Belleville-lez-Paris. Il donnera aux lecteurs une exacte idée des sentiments d'un grand nombre d'individus à cette époque de troubles et d'inquiétudes.

« Nous venons vous témoigner, au nom de la commune de Belleville, tout entière, notre joie sur la suspension de Louis le traître, l'assassin de ses frères....

«Il est donc vrai que cet anthropophage ne pourra plus s'abreuver du sang français! C'est à lui que nous devions les troubles et l'agitation intérieure, la misère qui en était la suite; c'est lui qui a appelé sur nos frontières, les tyrans étrangers : nous l'en avons convaincu pièces en main.... C'en est fait : nous ne voulons plus un soliveau sur le trône ; nous n'y voulons plus que les lois; et pour preuve de notre amour de la liberté et de l'égalité, nous déposons sur le bureau, pour le soulagement des veuves et orphelins des citoyens morts dans la journée du 10, en les défendant, nos épaulettes, nos dragonnes, nos cordons de montre, les croix de nos dames, leurs bracelets et autres bijoux, et en outre, une somme de 1,076 livres 17 sous, tant en assignats qu'en numéraire. La marque la plus simple, distinguera désormais celui qui aura l'honneur de guider notre bataillon au combat, et nos femmes n'auront d'autre parure que les couleurs de l'égalité *. »

Le président témoigna à ces généreux citoyens et citoyennes la *sensibilité* avec laquelle l'assemblée législative recevait leur offrande.

Ce style n'a d'équivalent que le texte d'une gravure qui parut alors sous le titre de la *Conquête de l'égalité*, et qui représentait les hommes du 10 août entrant dans les appartements des Tuileries, et criant : « Ha! ha! il faut donc, scélérats, que nous nous levions encore une fois! notre tolérance vous a fait ourdir de nouvelles trames. Eh bien! qu'à cette fois il vous souvienne que nous voulons être libres, et que le souvenir seul de cette journée, vous donne pour toujours le cauchemar, et malgré tous vos projets, nous jurons que ça ira, ça ira... ** »

Tel était, à propos de Louis XVI, le langage des *sans-culottes du 10 août*, qui se félicitaient d'être nommés ainsi.

Les faits démontrent que la majorité de la France ne voulait plus de Louis pour roi; c'était bien Louis le dernier. On l'avait emprisonné avec sa famille dans la tour du Temple. L'égalité l'emportait, la république était

* Séance du 22 août, à six heures du soir.

** Gravure tirée du cabinet de M. Laterrade

10 août 1792



La jolie sans-culotte armée en guerre.

Le sans-culotte du 10 août.

Imprimé par Ducessois.

triomphante. On la représentait sous la figure d'un enfant assis sur un lion, tenant, d'une main, une couronne, et de l'autre main un drapeau.



Cependant l'assemblée législative songea à ceux qui devaient lui succéder. Elle s'occupa de l'élection des députés à la convention nationale, convoqua les assemblées primaires, et décida que tous les citoyens âgés de vingt-un ans, et non domestiques, auraient le droit de voter. Tous ceux âgés de vingt-cinq ans, pouvaient être électeurs ou députés. De plus, l'assemblée s'était déclarée en permanence. Elle nomma des commissaires, pour les envoyer dans les provinces et aux armées: elle décréta d'accusation Barnave, Alexandre de Lameth, Duport-Dutertre, Bertrand, Duportail, Montmorin et Tarbé; elle annonça que Louis XVI et sa famille, ainsi que les femmes et enfants des émigrés seraient considérés comme des otages répondant au pays de l'émigration et de l'étranger; enfin, elle créa un tribunal, — que les historiens ont nommé le *tribunal du 10 août*, — dont les juges furent choisis par les électeurs de chaque section. Il devait connaître des crimes de ceux qui avaient défendu Louis XVI. C'était le précurseur du tribunal révolutionnaire. La commune par son influence avait fait rendre ce décret. A l'heure qu'il est, la commune l'emporte sur l'assemblée législative. Aussi, avant de nous occuper spécialement des actions de cette nouvelle puissance, avant de nous occuper de la lutte qui a commencé, dès le premier jour de la victoire, entre les jacobins et les girondins, nous esquisserons le portrait de l'assemblée législative, comme nous avons fait la physiologie de l'assemblée nationale.

Le lecteur s'apercevra de l'immense différence qui existe entre les *constituants* et les *légifères*.

Et d'abord, il est un point historique sur lequel on ne saurait trop s'appesantir, c'est la faute qu'ont commise, — par excès de modestie, ou par découragement des affaires publiques, — les membres de l'assemblée nationale. Cette faute consiste dans la non-réélection des constituants pour la seconde législature. Il y a en politique un apprentissage à faire. A l'ouverture des États-Généraux, notamment, les hommes du tiers-état étaient appelés en réalité pour la première fois à s'occuper des affaires du pays.

Deux années durant, les *constituants* étaient entrés assez avant dans les détails du gouvernement et de l'administration ; ils avaient sondé les secrets du passé, ils avaient vu de leurs propres yeux les plaies du corps social, et ils avaient cherché à profiter des premiers, et à fermer les autres. Pour ceux d'entre eux qui trouvaient trop lourd le fardeau de la députation, le repos eût été nécessaire ; mais il en était qui avaient de l'expérience, et encore de l'énergie et de la bonne volonté. Interdire à ceux-ci l'entrée de l'assemblée législative, c'était priver la France de leurs talents, de leurs lumières ; c'était, en outre, établir forcément une ligne de démarcation entre les *constituants* et les *légifères* ; soulever des haines entre eux, comme cela est arrivé ; changer brusquement, en un mot, la manœuvre du navire gouvernemental.

L'assemblée législative est bien loin d'avoir atteint, dans les annales de l'histoire, la place qu'y occupe l'assemblée nationale. Influencée, ainsi que nous l'avons dit, par les journalistes, et plus préoccupée encore des choses du dehors, que ne l'avait été sa devancière, elle ne sut pas conserver la dignité, ni son libre arbitre. La plupart de ses décrets lui ont été arrachés par une force étrangère, plutôt qu'inspirés par la ferme volonté d'être utile au pays. Elle a rendu plusieurs lois remarquables, mais elle ne s'est pas assez isolée du mouvement des partis. Aussi, vers les dernières séances, s'est-elle trouvée complétement effacée et désarmée devant la commune.

Dans ses rapports avec Louis XVI, elle n'eut aucun laisser-aller : sa politesse tenait le milieu entre la courtisanerie des parlements, et la digne franchise de l'assemblée constituante.

Ses séances furent moins orageuses, sans doute, que celles de l'assemblée constituante ; mais elles furent en revanche plus désordonnées, moins remplies et moins fécondes en résultats. A tout instant, des députations de sections ou de clubs venaient les interrompre.

Les membres n'étaient en aucune façon liés d'amitié ; ils avaient peu de respect les uns pour les autres, et se traitaient assez cavalièrement, sinon grossièrement. Avec si peu de bonne harmonie, il est difficile qu'une assemblée puisse accomplir de grandes choses.

Voici la décoration des députés de l'assemblée législative. Elle est juste reproduite aux deux tiers de sa grandeur.



Pour ce qui est de l'aspect physique de la seconde législature, il ressemblait à celui de la première. Nous ne nous y arrêterons pas.

D'après la tournure qu'ont prise les affaires politiques, nous avons vu que les girondins allaient être débordés par les jacobins. Quelle fut, en effet, la conduite des premiers dans des circonstances aussi graves que celles du 10 août? Comment Pétion a-t-il donné à Mandat l'autorisation de faire repousser les assiégeants du château des Tuileries, pour en être fâché, plus tard, et le lui retirer bien vite? Quelle manière d'agir plus imprévoyante, que celle d'un maire de Paris qui n'a pas de volonté fixe au moment du danger? Qu'on songe au mauvais effet que de tels actes durent produire! Lors du triomphe définitif des jacobins, Pétion paya de sa vie sa conduite pendant la journée du 10 août.

Quoi qu'il en soit, les girondins se félicitaient imprudemment de leur habileté, et de leur rentrée au ministère. On aurait dit qu'ils ne pensaient qu'au présent, et leur légèreté ne peut être comparée qu'aux illusions dont se berçaient encore les soutiens de la monarchie, la veille de sa chute.

Une gravure nous offre, à cet égard, matière à réflexions. Elle prouve combien les préjugés des monarchiens étaient enracinés dans leur esprit, combien leur aveuglement était impardonnable en présence des faits. Toutes les opinions sont bonnes, selon nous, lorsqu'elles sont franches et raisonnables; mais que dire de ceux qui plaisantaient sur le *dégel de la nation*, au moment où la souveraineté du peuple commençait à se faire obéir, à l'exclusion de la souveraineté du monarque!

Le *Dégel de la nation* a besoin d'être expliqué tout au long, tant à cause de

son succès et de son importance, qu'en raison de la multiplicité des allusions renfermées dans le sujet.

Le *Dégel de la nation*, c'est d'abord, généralement parlant, la chute du système de gouvernement tel que l ont voulu les patriotes ; c'est l'anéantissement complet de leur œuvre.

« Les sans-culottes, dit le texte de la gravure, ont élevé la statue de la Nation sur des immondices pétrifiées par l'air... » Ces immondices, dans le style figuré, ne sont autres que leurs ouvrages, leurs journaux, leurs décrets, leurs brochures.

Mais voici que l'air « en se radoucissant, fait fondre la statue. » Ce qui veut dire, que la théorie jacobite a d'abord eu grande vogue, grâce aux efforts des malveillants pour la colporter et l'expliquer aux masses; qu'ensuite, le peuple a compris l'étendue de ses devoirs, et que ses clameurs sont devenues de moins en moins menaçantes. Ce n'est pas tout; patience, patience ! Les jacobins, désespérés, font aller leurs soufflets, afin de refroidir l'air et d'empêcher le dégel. Ce que voyant, « le soleil royal — décoré de ses trois fleurs de lis — rend inutiles leurs efforts. » Ses rayons ont plus de puissance que leurs soufflets. Enfin, « des charretiers de Louis XVI, jettent pêle-mêle dans le tombereau, feuillants, jacobins et autres. » Tous ces hommes ont en effet concouru à l'édification de la statue, et la royauté accorde ainsi à chacun d'eux la récompense qu'il mérite.

C'est un *Prudhomme*, le rédacteur des *Révolutions de Paris*, journal jacobin ;

C'est un *Barnave* qui, malgré ses retours à la monarchie, n'en est pas moins regardé comme un des fauteurs les plus actifs de la révolution ;

C'est un *Manuel*, le même qui a osé écrire à Louis XVI : « Sire, je n'aime pas les rois ;

C'est l'évêque constitutionnel de Caen, *Fauchet*, l'ancien *procureur général de la vérité*, l'un des boute-en-train du clergé assermenté ;

C'est *Brissot*, le fédéraliste, le rédacteur du journal le *Patriote français ;*

C'est *Gorsas*, le journaliste, renversé demi-mort par des débris de la statue ;

C'est *Janot Desmoulins*, — nous disons *Camille Desmoulins*, — le mordant publiciste, l'*ex-procureur général* de la lanterne qu'il casse en tombant dessus ;

C'est *Carra*, l'auteur des *Annales patriotiques*, un des plus chauds révolutionnaires ;

Enfin c'est *Audouin*, le brave patriote, l'un des plus fermes soutiens du parti jacobin.

Au fond, un courrier part au galop en disant : « Je vais rendre mes comptes à Metz. » Son cheval est censé dire, lui aussi : « Mon maître n'était pas assez grave. »

LE DEGEL DE LA NATION. — 1792.



Les sans-culottes ont élevé la statue de la Nation sur des immondices pétrifiées par l'air, qui, se radoucissant, la fait fondre. Le soleil royal rend inutiles les efforts des Jacobins, qui veulent avec leurs soufflets maintenir leur ouvrage. Des charretiers de Louis XVI jettent pêle-mêle dans le tombereau, feuillants, jacobins et autres.

A droite, on voit le roi et la famille royale; ils contemplent le *dégel de la nation*, probablement du haut de la terrasse des Tuileries.

Cette gravure, dont l'allégorie est fort alambiquée, obtint un succès peu commun. Quelle joie, pour les amis du roi, de bafouer ainsi les rêveurs de république! Comme ils riaient en se l'expliquant les uns aux autres! comme ils se félicitaient de ce que les ambassadeurs étrangers avaient quitté la France!

Quelles grâces ne rendaient-ils pas à l'émigration et au traité de Pilnitz, qui leur donnaient l'espoir de voir toutes les choses rentrer dans l'ordre, et les anciens priviléges revenir, et les factieux perdre toute puissance; en un mot, le soleil monarchique rayonner autant et plus que jamais...!

Mais, qu'ils écoutent Gonchon, l'orateur des hommes du 10 août, et qu'ils comprennent de quelle façon il veut entretenir dans le peuple la haine des émigrés, des coalisés. « Qu'ils viennent, s'écrie-t-il, relever les murs de la Bastille, ces brigands du nord, ces anthropophages couronnés! Ils ont promis à leurs soldats le sang et le bien des Français; qu'ils entrent dans les sections de la capitale! Si la victoire trahit notre cause, les torches sont prêtes.... Ils ne trouveront que des cendres à recueillir et des ossements à dévorer *. » — Terrible morceau d'éloquence.

Mais, qu'ils passent, ces insensés, devant le château des Tuileries, et qu'ils regardent! Les colonnes sont couvertes de brèches, sur chacune desquelles les vainqueurs du 10 août ont inscrit ces mots :

DIX AOUT.

Et puis, — ils ne le savent pas, et ne peuvent le savoir, — un homme était-là, simple témoin du combat qui a renversé le trône de Louis XVI. Cet homme, c'est Napoléon **, qui commence à voir luire son étoile.

Plus tard, après avoir attendu le véritable *dégel de la nation*, il fera replâtrer les brèches, effacer les inscriptions, et viendra se loger dans la demeure des rois.

Jusqu'alors, suivons les faits; n'oublions pas que Louis XVI est sous clef, que les élections des députés à la convention s'opèrent chaque jour, que la commune a le pouvoir en main, que la royauté est suspendue, pour ne pas dire déchue, — et qu'il va lui être substitué un gouvernement nouveau, la République française.

* Extrait d'un discours prononcé le 16 août devant l'*Assemblée législative*.

** Voyez le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

FIN DU CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE XVI.

Service funèbre en mémoire du 10 août. — Le corps de volontaires le *vengeur de l'humanité*. — Apologie des journalistes jacobins. — *Visites domiciliaires*; emprisonnement d'une foule de suspects. — Journées des 2 et 3 septembre; l'*exclusif*. — Offrandes à la patrie. — Vols dans Paris. — Vol du garde-meuble. — Le pont de Kehl. — Mort de Beaurepaire. — La Convention ouvre ses séances. — Un mot sur quelques-uns de ses membres. — Abolition de la royauté, et proclamation de la république. — Accusation portée contre Marat et contre Robespierre. — Le cheval de bois de Thionville. — Détails sur le bombardement de la ville de Lille; félicitations adressées de toutes parts aux Lillois.

Marat, nouvellement nommé, Robespierre et Danton, dominaient la commune actuelle. Elle agit de par eux, et fit, le plus tôt qu'il lui fut possible, célébrer un service funèbre en mémoire des citoyens morts dans la journée du 10 août. Paris s'en préoccupa beaucoup. Plusieurs curés semblaient être disposés à chanter un *De Profundis* pour le repos des âmes de ces martyrs patriotes; un d'entre eux fit à cet égard une proposition directe; mais on résolut de se passer du ministère des prêtres dans cette circonstance. Il fut répondu au pétitionnaire *: « Garde tes prières pour les imbéciles qui croient encore aux momeries sacerdotales. Nos frères morts pour la liberté n'ont pas d'excuses à faire à ton bon Dieu, ni de pardon à lui demander. S'il entend son affaire, il aura pour eux des couronnes toutes prêtes, sinon ils sauront s'en passer. Pour nous, nous ne reconnaissons plus d'autre Dieu que la liberté, d'autre culte que celui de l'égalité.

« Vive la nation ! et au diable le régiment de la calotte! »

Les ordonnateurs de la pompe funèbre n'acceptèrent donc pas les offres qui leur étaient faites, et le service fut célébré à la *manière antique*.

C'était le dimanche 26 août. Une pyramide granitique, de style égyptien, avait été construite sur le grand bassin du jardin des Tuileries. Les

* M. Charpentier, curé de la paroisse Saint-Laurent.

quatre faces étaient recouvertes de serge noire, et couronnées, au faîte, d'un drapeau d'étoffe noire aussi. Parmi les inscriptions qui s'y trouvaient, on remarquait celle-ci, vraiment lacédémonienne :

Silence, ils reposent.

L'assemblée législative devait se faire représenter par une nombreuse députation.

Le cortége partit de la maison commune entre cinq et six heures *. Un cordon de soie avait contenu le peuple qui se rassembla en foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour être témoin des apprêts de la cérémonie.

Une troupe de cavaliers ouvraient la marche ; un d'entre eux portait une bannière, sur laquelle on lisait :

Aux mânes des citoyens français
Morts pour la défense de la liberté,
La patrie reconnaissante.

Suivait un autre groupe de volontaires à cheval, lesquels portaient dix bannières commémoratives des principales affaires malheureuses dont on accusait la monarchie d'avoir été l'auteur ; on lisait :

Massacre de Nanci,
Massacre de Nismes,
Massacre de Montauban,
Massacre d'Avignon,
Massacre de La Chapelle,
Massacre de Carpentras,
Massacre du Champ-de-la-Fédération,
etc., etc., etc.

Des citoyens promenaient l'éternel modèle de la Bastille, sur lequel flottait son ex-drapeau, et quelques autres pris aux Suisses dans la journée du 10 août.

Des femmes vêtues de robes blanches, avec des ceintures noires, portaien tout à côté de la Bastille une arche renfermant la fameuse pétition du Champ-de-Mars qui avait fait déployer le drapeau rouge, le 17 juillet 1791. Les citoyennes qui l'entouraient invitaient la foule à lire la pétition.

* Voyez les *Révolutions de Paris*, par Prudhomme. C'est le seul journal qui donne des détails circonstanciés sur cette cérémonie.

Le sarcophage des citoyens morts au *massacre de la Saint-Laurent*, — on surnommait ainsi la journée du 10 août, — était entouré de candélabres dans lesquels brûlaient des parfums. Il était traîné par des bœufs, et précédait un groupe de fédérés tenant leurs sabres nus entrelacés de branches de chêne, et faisant flotter dans les airs une bannière sur laquelle on lisait ces inscriptions :

Pleurez épouses, mères et sœurs,
La perte des victimes immolées par les traîtres ;
Nous jurons, nous, de les venger.

Une autre bannière disait :

Si les tyrans ont des assassins,
Le peuple a des lois vengeresses.

Venaient ensuite la statue de la loi armée de son glaive, et les juges de tous les tribunaux.

La municipalité marchait devant la statue de la Liberté portée à bras par des gardes nationaux, *fiers de leur fardeau*, dit Prudhomme. On voyait défiler immédiatement après la commission administrative provisoire, nommée en remplacement du directoire du département, et l'assemblée législative dont le président tenait à la main des couronnes civiques pour être déposées aux pieds de la pyramide funèbre.

Il était presque nuit lorsque le cortége atteignit le Pont-Tournant. Les quatre autels entourant la pyramide flamboyaient. En arrivant, on fit le tour du tombeau, sur lequel on déposa les bannières et les couronnes, tandis que des musiciens exécutaient une marche des morts composée par Gossec, avec des chœurs dont voici le refrain :

Vengeance, vengeance éternelle !
Et partout la mort aux tyrans.

Tout près de là s'élevait une tribune aux harangues ; M. J. Chénier y monta, aussitôt le morceau de musique achevé, et prononça un discours fort applaudi à diverses reprises, éloge funèbre des victimes du 10 août. « Hommes généreux, s'écria-t-il avec entraînement, morts pour la liberté dans cette journée mémorable, vous avez été presque tous moissonnés dans la fleur de votre jeunesse ! La nature vous devait des années plus nombreuses, et vous deviez être plus longtemps les soutiens de la France, notre mère commune : mais, si vous avez trop peu vécu pour elle, vous avez assez vécu pour la gloire ; votre souvenir ne périra point, vos enfants seront des héros comme

leurs pères; tant que nos belles contrées enfanteront des hommes libres et braves, vous leur servirez de modèles, et la postérité reconnaissante vous proclamera les conquérants de l'égalité, les libérateurs de la patrie! * »

La musique se fit de nouveau entendre, et changea de caractère. Ce n'était plus une marche des morts pour les victimes, mais une apothéose pour des vainqueurs,—avec force motifs gais et brillants.

A 10 heures, la cérémonie était complétement terminée.

Le lendemain, les deux statues de la Liberté et de la Loi furent placées devant et derrière le tombeau pyramidal. Mais, le mardi matin, on les trouva dépouillées de toutes leurs draperies, et exposées nues aux regards des spectateurs. On accusa de ce méfait les prêtres « jaloux, disait-on, de l'encens brûlé la veille sur d'autres autels que les leurs. ** »

Dans ces honneurs rendus aux vainqueurs du 10 août, nous ne voyons rien qui soit de funeste présage, si ce n'est le refus de se servir de prêtres pour la cérémonie. Cela ressemble assez à un arrêt de proscription contre eux.

Mais, outre les événements politiques relatés à la fin du chapitre précédent, quelques faits nous démontreront l'animosité des esprits contre les aristocrates et contre les coalisés. La commune fera sentir de quel poids son autorité pèse dans la balance, et les girondins seront forcés de rester spectateurs passifs des actes de Robespierre, Marat et Danton.

Le jour même de la pompe funèbre à laquelle le lecteur vient d'assister, Jean Debry, jacobin avoué, proposa à l'assemblée législative l'organisation d'un corps de *douze cents volontaires*, qui se dévoueraient à aller attaquer corps à corps, individuellement, les tyrans qui font la guerre aux principes républicains, et les généraux qu'ils ont préposés pour anéantir en France la liberté publique. La motion eut quelque retentissement. Chabot et Merlin déclarèrent, qu'après avoir quitté leurs fonctions de députés, ils iraient volontiers s'enrôler dans ce corps, qui pourrait être appelé, selon eux, *vengeur de l'humanité*. On discuta la proposition contre laquelle Vergniaud s'éleva de toutes ses forces, en faisant remarquer à ses collègues que les *tyrannicides* amèneraient nécessairement pour représailles les *généralicides*, et que la république elle-même, à ne considérer que le point de vue de l'intérêt, serait peut-être la victime d'un principe tel que celui-là. ***

La proposition fut renvoyée à un comité, et n'eut pas de suite.

Le 25, Delaporte, ex-intendant de la liste civile, et Durozoi, auteur du journal *l'Ami du roi*, avaient été guillotinés; la médaille d'or, autrefois donnée à Lafayette, fut brisée, en place de Grève, par la main du bourreau.

* Phrase extraite du discours de M. J. Chénier. Le peuple lui-même en vota sur place l'impression.

** Réflexions des *Révolutions de Paris*.

*** *Moniteur universel*, séance du 26 août 1792.

La section des Quinze-Vingts avait publiquement déclaré à toute l'Europe que Gorsas, auteur du *Courrier des 83 départements*,

Carra, auteur des *Annales patriotiques*,

Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris*,

Desmoulins, auteur des *Révolutions de Brabant*,

Avaient bien mérité de la patrie.

— Contre-partie dans les mots de la caricature le *Dégel de la nation*, où on proclamait leur infamie et leur défaite.

Pendant ce temps, des nouvelles très-peu rassurantes étaient arrivées des frontières. Longwy était au pouvoir des alliés. Les étrangers sortaient de France. A Lyon, les autorités avaient arrêté un régiment à l'instant où il allait se rendre à l'armée des coalisés. La commune, à l'instigation principale de Danton, ministre de la justice, ordonna des *visites domiciliaires* pour la nuit du 29 au 30. Il s'agissait de chercher des armes dans les maisons, ainsi que des chevaux inutiles, et pouvant servir à la guerre*. Aussitôt, les barrières furent fermées pour quarante-huit heures. Les rues furent cernées. Dès quatre heures du soir, la générale battit, et tous les citoyens durent être rentrés dans leur domicile à six heures précises. Les visites commencèrent vers une heure du matin, et se prolongèrent toute la nuit; en même temps, il se faisait des orgies dans les cabarets et chez les épiciers. Pendant les visites, un municipal fut tué. Il se nommait Ménier.

Cette mesure servit de prétexte à l'emprisonnement des prêtres insermentés, des personnes qui avaient appartenu à la cour, et de tous les individus suspects. Plus de douze mille furent incarcérés, selon l'avis de Danton, qui avait dit : « Il faut enchaîner tous les conspirateurs, il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire. »

Cependant, non-seulement Longwy est pris, mais encore les Prussiens marchent sur Verdun. Il serait difficile de peindre l'inquiétude qui saisit alors tous les citoyens de Paris. Les chefs du gouvernement se concertent pour savoir ce qu'il importe de faire. Les avis sont partagés. Les uns veulent qu'on attende l'ennemi à Paris; les autres opinent pour qu'on se retire à Saumur. Danton seul domine la réunion. « Vous n'ignorez pas, dit-il, que la France est dans Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez, et vous lui livrez la France... *Il faut faire peur aux royalistes.* »

Inutile de répéter sa phrase... « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. »

On ne peut dire au juste si les visites domiciliaires étaient le prologue du drame de septembre, et si, en emprisonnant les suspects, Danton avait déjà la pensée de les faire égorger. Toutes les apparences néanmoins sont en faveur

* Il est à remarquer que les *visites domiciliaires* furent autorisées et même décrétées par l'Assemblée législative, sur la proposition de Danton, parlant au nom du conseil exécutif.

Lettre de Danton à sa femme.

Le Courier qui m'a apporté
ta lettre, ma Chère Gabrielle,
part dans la Minutte et
je n'ai qu'un instant pour
te faire connaître le plaisir
que j'ai éprouvé en recevant
les nouvelles; n'oublie pas
de surviller Curoy de me
arbres a arcis et d'engager
ton pere a presser larrangement
de mon logement dans la
maison des Serres; embrasse
mille fois mon petit Danton
dis lui que son papa tachera
de n'être plus longtemps a
a Don

Danton

de cette opinion. Quoi qu'il en soit, le 2 septembre on apprit à Paris la nouvelle prématurée de la prise de Verdun. Les citoyens furent en proie aux terreurs paniques, et crurent voir les coalisés aux portes de la capitale. Dans la matinée, la commune fit afficher une proclamation qui invitait les Parisiens à se rendre en armes au Champ-de-Mars. Vers les deux heures, le canon d'alarme retentit, la générale fut battue dans toutes les sections, le tocsin sonna aux églises. Des soldats municipaux à cheval proclamèrent à son de trompe le danger de la patrie, et le drapeau noir flotta sur les tours de Notre-Dame.

Chacun se dit que Longwy est la *ville des lâches*, qu'il faut marcher à l'ennemi, courir à Châlons... ou plutôt non, pénétrer dans les prisons, où sont les ennemis les plus cruels de la révolution.

Aussitôt on se porta aux prisons, où l'on massacra les détenus, la plupart captifs depuis l'avant-veille seulement. A l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, aux Bernardins, au Grand-Châtelet, au séminaire de Saint-Firmin, des massacres se succédèrent. Un tribunal de sang prit le nom de *commission populaire*, et jugea *sommairement* les conspirateurs. Ce fut l'affaire de plusieurs horribles journées que nous avons hâte de voir loin de nous, et que nous n'essaierons pas de justifier comme l'ont fait quelques historiens. Les journées de septembre sont encore un problème historique, — seulement quant à la grandeur du crime qu'elles ont accompli. D'un autre côté, nous n'en accuserons pas la France entière, mais la commune seule, qui en fut l'auteur. Il se passa d'ailleurs, à ce moment suprême, des actes de barbarie atroce, et aussi des actes d'héroïsme et de dévouement sans exemple jusqu'alors. Victimes et bourreaux appartenaient à la France, et nous oserons dire que le bien a été assez grand pour faire compensation au mal.

Vous savez le courage de mademoiselle Cazotte, vous savez le dévouement de mademoiselle de Sombreuil. Combien de traits sublimes sont restés inconnus! combien de tortures inouïes n'ont pas été révélées!

Ici, c'est Billaud-Varennes, avec son écharpe, son petit habit puce et sa perruque noire, qui, marchant sur les cadavres, dit aux massacreurs : « Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir.* » Là, c'est Danjou, gardien principal de la famille royale au Temple, qui, voyant arriver près de la prison des hommes décorés des restes sanglants de la princesse de Lamballe, craint pour sa responsabilité, et fait tendre devant le Temple un ruban tricolore, avec l'inscription suivante :

CITOYENS!

Vous qui à une juste vengeance
Savez allier l'amour de l'ordre;
Respectez cette barrière;
Elle est nécessaire à notre surveillance
Et à notre responsabilité. **

* *Mémoires sur les journées de septembre* 1792.

** *Mémoires de la princesse de Lamballe*, publiés par madame Guénard, baronne de Méré.

Tout Paris est dans la stupeur, approuve ou laisse faire. Les massacreurs *travaillent* à leur guise. Paris, Versailles et Orléans ont leur tour. Il semble, — tant les esprits sont désespérés, tant la terreur est grande partout et chez tous, — que ce soit là un acte, non de vengeance, mais de prudence bien naturelle. L'idée de Danton n'a pas été le moindrement contrariée dans la mise à exécution. La commune envoie dans les départements une circulaire apologétique des massacres. A peine sont-ils achevés, que la paye ne se fait point attendre. Une somme de mille quatre cent soixante-trois livres est allouée en *salaire* aux travailleurs ; mais ceux-ci ne s'adressent qu'à Danton ou à Billaud-Varennes. Pétion et Manuel ne *s'occupaient point de la chose*. — c'est là le véritable mot à employer ici. S'ils ne récompensent pas, ils n'ont pas non plus assez d'énergie pour empêcher le mal ou pour le réparer. Quelques commissaires seulement ont été envoyés pour arrêter les massacres, ils ont été méconnus. De l'audace, a dit Danton; et avec de l'audace, en effet, la commune l'a emporté définitivement sur l'assemblée nationale, les jacobins ont triomphé. La nomination des membres de la municipalité, au 10 août, a grandi les jacobins pour la lutte avec la Gironde, et la lutte a été terminée par les massacres de septembre.

Seulement, les cimetières, les charniers des églises, les carrières de la Tombe-Isoire, servent de sépultures aux cadavres. C'est à ce prix, que les jacobins remportent la victoire.

Dorénavant, le jacobin est le patriote *exclusif*, le seul vrai, le seul grand. le seul courageux, et c'est sur ce titre de *patriote exclusif*, que quelque esprit indigné compose la caricature suivante, personnification des journées des 2, 3, 4 et 5 septembre.



L'Exclusif.

Les massacreurs reçurent le nom devenu odieux de *septembriseurs*. Mille voix vengeresses s'élevèrent contre eux, et voici ce qui arriva à Danton, leur

patron à tous. La convention y avait inauguré ses séances. Un soir que la salle n'était que très-faiblement éclairée, Danton parlait à la tribune ; il était dans l'ombre et pouvait à peine distinguer les membres de la convention. Il vantait son propre amour de la patrie, sa raison, son humanité, sa justice. Mais une voix forte et puissante, semblable à celle du remords, prononça lentement le mot : *Septembre* !*

Danton ne put surmonter le frémissement dont il fut saisi en cette circonstance ; il ajouta *avec audace*, mais d'une voix altérée : « Oui, c'est dans ces jours de septembre que j'ai sauvé la patrie : car l'ennemi était à nos portes, Paris était menacé, et j'armai la population tout entière pour la précipiter dans les camps. » — Excuse des massacres, telle qu'elle a été chaque fois renouvelée depuis par les partisans de Danton. Détournons nos regards de ces scènes, racontées par nous à notre corps défendant, et avec le plus de brièveté possible, justement parce que d'autres que nous se sont longuement appesantis dessus.

La prise de Longwy avait doublé l'enthousiasme du peuple français. En apprenant la reddition de Verdun, il se prépara aux plus grands sacrifices. La commune prit les mesures révolutionnaires que vous savez ; l'assemblée législative reçut une foule d'offrandes à la patrie. Toutes les grandes villes de France envoyèrent aux députés des dons en argent et en nature, et proposèrent des défenseurs à la patrie, des compagnies franches armées à leurs frais, des piques, des bronzes pour fondre des canons, des fusils, des chevaux, des équipements complets. Les hommes et les femmes se distinguèrent par leur générosité ; les enfants des pensions et des colléges envoyèrent les produits de quêtes faites parmi eux. Les enrôlements volontaires se succédèrent avec plus de succès encore que par le passé. Nous allons rapporter une anecdote, qui peint mieux que tous les discours, jusqu'où allait, chez certains individus, l'amour de la patrie. Un citoyen de la section des Lombards, veuf, avancé en âge, avait quatre fils, appuis de sa vieillesse. « Deux se présentent à lui, l'air triste et inquiet. Qu'avez-vous, mes enfants ? leur dit-il. — Mon père.... — Je devine ce qui vous agite, vous voulez partir pour les frontières. — Cela est vrai, mon père, et ce qui nous afflige, c'est que nous voudrions partir tous les quatre. — Quoi ! pas un de vous ne veut rester auprès de moi.... Eh bien ! ne vous chagrinez pas, j'approuve votre zèle, et quelque peine que j'aie à me séparer de vous, je sens que vous avez raison, et vous en estime davantage. »

Au moment du départ des volontaires, le vieillard se promena sur le boulevard de l'Opéra, aperçut ses fils dans les rangs des soldats, leur serra la main, leur dit adieu, et leur recommanda surtout de *bien se battre*. Puis le bataillon se mit en route ; mais le vieillard, les larmes aux yeux, n'a-

* C'était la voix de Lanjuinais. *Mémoires sur les journées de septembre* 1792.

percevant plus ses enfants, mais découvrant encore le drapeau sous lequel ils marchaient, s'écria : — Mon Dieu! comme ce drapeau s'éloigne vite!... Ah! si je n'étais pas si vieux, je les suivrais... * »

Qu'on nous vante après cela la Grèce et Rome! Cet homme faisait à la patrie le sacrifice de ses quatre enfants, et quand on lui demanda si le départ de ses fils ne le laissait pas dans la misère, il répondit avec une noble confiance dans le pays : « Mes concitoyens auront soin de moi. »

Il n'y a peut-être qu'une chose plus magnifique encore que l'action de ce vieillard, c'est sa dernière réponse.

Mais des malveillants profitèrent de l'occasion des offrandes pour voler dans Paris. Ils se répandirent dans les rues et dans les marchés, en criant que les bijoux inutiles devaient être destinés à augmenter la somme du numéraire pour les frais de la guerre. Ce n'était qu'un prétexte inventé par les septembriseurs, désireux de prolonger l'orgie commencée dans les premiers jours du mois. Ils arrachèrent aux passants leurs montres, leurs bagues, leurs boucles d'oreilles, au risque de les blesser. Chose singulière, et qui pourrait faire accuser quelques membres de la commune d'avoir pris secrètement part à ces désordres! Plusieurs de ces voleurs étaient accompagnés d'hommes portant des balances pour peser les bijoux; d'autres, avec le plus grand sérieux du monde, en délivraient des reconnaissances; il s'en trouvait même qui avaient revêtu l'écharpe municipale, afin de donner à leurs rapines un air respectable, — de les rendre *mesure révolutionnaire*, comme les 2 et 3 septembre. Ces vols eurent lieu à Paris, et dans les environs, où quelques laitières, s'en revenant de la ville, furent entièrement dévalisées. Les pillards disaient *qu'ils faisaient l'extérieur*, et que bientôt ce serait le tour de l'intérieur, c'est-à-dire qu'après avoir suffisamment volé dans les rues, ils s'introduiraient dans les maisons **. Les sections se rassemblèrent, jurèrent de faire respecter les personnes et les propriétés, et firent de nombreuses patrouilles. La municipalité afficha une proclamation; Pétion rendit compte des désordres à l'assemblée. Mais, il faut le dire, le peuple seul, d'après sa seule inspiration, parvint à étouffer le tumulte, en égorgeant quelques-uns des pillards.

Ces vols précédèrent un vol immense et à jamais célèbre dans l'histoire de France. Le 16, eut lieu ce que l'on a appelé *pillage du garde-meuble de la couronne*. Des malfaiteurs se saisirent des bijoux et des pierres précieuses contenus dans l'établissement; ils montaient, dit-on, à la somme de *trente-six millions*. La commune a été accusée d'avoir profité du pillage, sinon de l'avoir dirigé.

Nous donnons, à cet égard, le billet écrit par Pétion, et adressé à Santerre, commandant-général de la garde nationale ***.

* Lettre d'une citoyenne de la section des Lombards, au rédacteur du *Moniteur universel*.

** V. *les Révolutions de Paris*, t. XIII.

*** Voyez le *fac simile* d'autographe ci-joint.

Petion de Villeneuve (Jérome)

AN. 1792

Le garde meuble Monsieur le commandant général vient d'être pillé. Les diamans sont pris, a l'instant faites porter des sentinelles aux portes et issues de paris afin que ceux qui sortiront soient fouillés. en recommandant toutes fois qu'on ne se commette aucune violence. mais personne ne peut se refuser a justiffier son innocence tout parti entier [illegible] respecté librement ———

Le maire de paris

Petion

ce 17 7bre

Le comd gnl

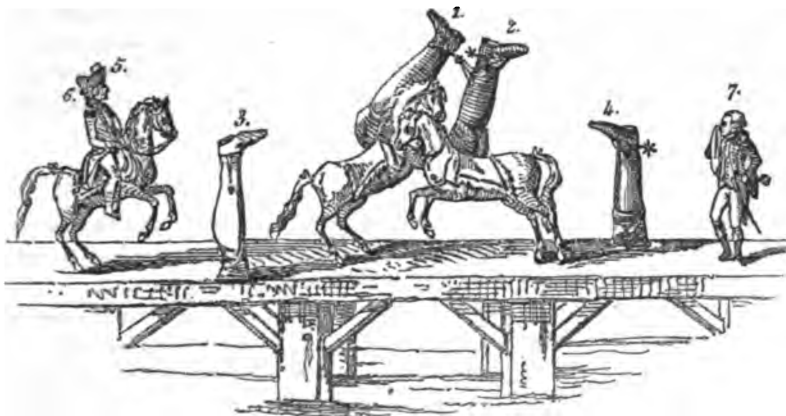
« Le garde-meuble, monsieur le commandant-général, vient d'être pillé. Les diamants sont pris. A l'instant faites poster des sentinelles aux portes et issues de Paris, afin que ceux qui sortiront soient fouillés, en recommandant toutefois qu'il ne se commette aucune violence. Mais personne ne peut se refuser à justifier son innocence. Tout particulier passera ensuite librement. »

Le maire de Paris,

PÉTION.

Cette mesure fut exécutée sévèrement, mais ne fit pas découvrir les vrais coupables. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans des cas pareils, les antagonistes politiques s'accusèrent réciproquement. La Gironde soupçonna les jacobins, et entre autres un nommé *Vilain d'Aubignes;* mais ils répondirent par la bouche de Robespierre : « Non, celui qui a contribué au 10 août n'a pas volé. » — Grande recommandation, vous le voyez, que ce titre de vainqueur des Tuileries.

Aux frontières, il était à craindre que le découragement ne s'emparât des soldats. Cependant ils redoublaient d'efforts, et triomphaient des épigrammes qu'on faisait sur leur compte et des caricatures publiées par les royalistes, alors qu'ils représentaient ainsi un combat des patriotes contre les émigrés, sur le pont de Kehl *.



1. Botte de Bender portant le coup de Jarnac. 2. Luckner le recevant. 3. La mule du Pape, témoin de Bender. 4. La botte de Mathieu, premier baron chrétien, témoin de Luckner. 5. Le maréchal de Rochambeau qui vient pour fermer l'écurie quand les chevaux sont volés. 6. Béquille du Maréchal. 7 Le général Laf. qui voyant où le coup porte, se dispose à pleurer.

Deux causes empêchèrent d'ailleurs le découragement; toutes deux apparaissent à propos de la prise de Verdun : l'une est négative, l'autre affirma-

* Cette gravure, une des plus mordantes qui aient été faites contre les généraux patriotes, a eu beaucoup de succès.

tive, si l'on peut dire ainsi; l'une tient à la peur de l'infamie chez les citoyens, l'autre tient aux honneurs et à l'immortalité que la patrie se promettait d'accorder à l'héroïsme. Je m'explique. — L'assemblée décréta qu'aussitôt que la ville de Longwy serait rentrée au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, à l'exception des maisons nationales, seraient détruites et rasées, et que, « pendant dix ans, les habitants seraient privés de la jouissance des droits de citoyen, après avoir été déclarés infâmes. » Elle décida, en outre, « qu'à l'avenir, tout commandant d'une place attaquée ferait démolir la maison de tout citoyen qui parlerait de rendre la place pour éviter un bombardement. » Les corps administratifs, dès que la place serait revenue au pouvoir des Français, devaient être poursuivis par le tribunal criminel du département, comme prévenus de crime de trahison, et devaient être jugés sans appel *. Le citoyen Vergne, commandant de Longwy, fut renvoyé devant une cour martiale pour y être jugé. De plus, Danton, appuyé du député Lacroix, fit décréter que tout individu qui refuserait de marcher à l'ennemi ou de remettre ses armes, ou qui entraverait les actes du pouvoir exécutif, serait puni de mort.

La mort et l'infamie, voilà quel devient le partage des lâches!

La seconde cause se rapporte au trait de Beaurepaire, commandant de Verdun, qui, voyant que les citoyens de la ville voulaient se rendre aux Prussiens, s'était brûlé la cervelle. Delaunay d'Angers demanda pour ce héros une place au Panthéon, et l'obtint. Les députés votèrent la translation du corps de Beaurepaire, de Sainte-Ménéhould au Panthéon, et voulurent faire mettre sur sa tombe cette inscription :

IL AIMA MIEUX SE DONNER LA MORT QUE DE CAPITULER AVEC LES TYRANS.

Le triomphe et l'immortalité, voilà quel devient le partage des braves!

Les prises de Verdun et de Longwy seront noblement vengées par les défenses héroïques de Thionville et de Lille.

De plus, pendant que son père, désireux d'être nommé député à la convention nationale, a changé le nom de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans en celui de Louis-Philippe-Joseph *Égalité* **, et le nom de jardin du Palais-Royal en celui de *jardin de la Révolution;* le duc de Chartres, sous les ordres de Kellermann, a remporté un avantage signalé, connu sous la dénomination modeste de *canonnade de Valmy.*

A propos de son changement de nom, et comme on l'appelait toujours *prince,* le duc d'Orléans fit afficher à la porte de sa chambre que tous ceux qui le *traiteraient* ainsi seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres ***.

* Décret du 31 août 1792.

** Ce fait est constaté par un arrêt de la commune de Paris, en date du 15 septembre.

*** Extrait des réponses de son interrogatoire.

Epître de Fabre d'Eglantine à M. Turgot.

J'ai vu, sur nos chemins, l'indigent villageois,
Accablé sous le faix d'un travail sans salaire,
De ses propres secours privé dans sa misère
Et mourir de fatigue et de faim à la fois :
J'ai vu ce malheureux, honteux d'un esclavage
Que par un choix injuste on a fait ordonner
Arrosant de ses pleurs, un insipide ouvrage,
Au sombre desespoir prêt à s'abandonner ;
Je l'ai vu frémissant de douleur et de rage
A l'aspect des soldats, qui loin de son ménage,
A ce travail ingrat accouraient le traîner.
Pour punir un instant de désobéissance
J'ai vu des hommes durs, dont l'extrême équité,
Au mépris de l'honneur et de l'humanité
Vendaient le seul grabat qui fut en sa puissance
Et lui ravissaient tout... jusqu'à sa liberté.
Oui, tel était le sort de ces hommes utiles,
Dont les pénibles soins, dignes d'un meilleur prix,
Nourrissent tous les jours, et l'habitant des villes,
Et les Grands.... dont peut-être il n'a que les mépris.
L'homme sensible et fier, l'homme équitable et sage
Gémissaient de ces maux, dans nos champs répandus,
Mais contre des conseils, injustes, absolus,
Dont le vernis du bien a coloré l'ouvrage,
Louis de la sagesse a-t-il quelque avantage ?
Pour les faire arrêter, pour les voir abbattus,
Il fallait de TURGOT, le cœur et le courage
Il fallait de LOUIS, les mœurs, et les vertus.

Par son très humble et très obéissant
serviteur Fabre d'Eglantine

Im. Delarue, r. N. D. d. V. 16.

du Cabinet de M. de Chateaugiron.

D'Orléans cherchait à se populariser de plus en plus, surtout à cause de l'emprisonnement de son cousin. Il comprenait, en outre, combien il avait de sacrifices à faire pour se maintenir dans les bonnes grâces des jacobins, qui ne s'occupaient plus de lui depuis longtemps. Mais c'étaient de vaines tentatives : la faveur du peuple est d'ordinaire coquette, passionnée et rancunière. Elle se joue en riant de celui qui la convoite ; une fois à lui, elle est jalouse et le veut tout entier ; à la moindre faute, elle se venge. Ainsi fit-elle pour le duc d'Orléans, après qu'il eut accompli plus tard son dernier et plus odieux sacrifice.

Ce nouveau baptême de celui que la révolution avait déjà baptisé si souvent n'avait pour motif ostensible que la nomination des députés à la convention nationale. Il n'était pas difficile de le croire alors. Dans la situation où se trouvait la France, attaquée au dehors par les alliés, au dedans déchirée par la guerre civile qui commençait dans la Vendée, le choix des députés devenait l'avis du pays touchant les affaires politiques. La commune avait empiété sur les attributions de l'assemblée législative ; la commune appartenait aux jacobins. En nommant une majorité de députés jacobins, les électeurs assurèrent pour longtemps le triomphe de ce parti sur la Gironde. Avec la convention nationale, telle qu'elle siégea dès son début, l'unité gouvernementale était plus certaine et plus reconnue que jamais. Le lecteur comprendra donc parfaitement la démarche du duc d'Orléans, lorsqu'il aura jeté les yeux avec nous sur quelques-uns des membres nommés les plus influents et les plus significatifs de la convention nationale.

Elle ouvrit ses séances le 21 septembre, dans le palais des Tuileries.

L'assemblée législative, qui n'avait fait que détruire sans rien réédifier, lui laissait toute la véritable tâche de la révolution. Il y avait eu pour quelques jours anarchie complète, — entre un pouvoir qui n'existait plus et un autre pouvoir qui n'existait pas encore. La convention nationale revêtit en elle-même toutes les attributions. Les journalistes y eurent la prépondérance : tous ceux qui avaient battu en brèche les représentations précédentes la composèrent. On y comptait notamment : — Baille, un des hommes qui avaient appelé les Marseillais ; — Camille Desmoulins, celui qui avait de l'esprit comme journaliste et de l'énergie comme orateur ; — Maximilien Robespierre, le boute-feu de l'assemblée nationale ; — Marat, *l'exclusif* ami du peuple ; — et le boucher Legendre, un des vainqueurs du 20 juin et du 10 août ; — et la Vicomterie, l'auteur des *Crimes des Rois ;* — et Fabre d'Églantine, qui avait écrit des comédies pour la scène, et qui voulait être tragédien dans la rue ; — et Dupuis, qui avait renié tous les cultes, excepté celui de la politique ; — et David, le peintre républicain ; — et Carra, le *chroniqueur* de la révolution ; — et Chabot, l'ex-capucin, prédicateur du *faubourg de gloire ;* — et Marie-Joseph Chénier, le poëte officiel des hontes ou des héroïsmes révolutionnaires ; — et Clootz enfin, patriote exotique, *l'orateur du genre* HUMAIN.

Ajoutez Collot d'Herbois, Couthon, Saint-Just, Camus, Fauchet, Kersaint et Syéys, — *théoriciens;*

Panis, Danton, Sergent, Treilhard, Lebon, Guadet, hommes d'action, etc., etc.

Vous pourrez de la sorte comprendre la lutte à mort qui s'est agitée au sein de la convention pendant ces trois années de son existence, d'abord entre la Gironde et la *Montagne*, puis entre la *Montagne* et la *Plaine*.

A peine assis sur leurs bancs, les conventionnels abolirent la ROYAUTÉ, proclamèrent la RÉPUBLIQUE, et décidèrent qu'à partir du 21 septembre on ne daterait plus de *l'an IV de la liberté*, mais de *l'an premier de la république*. Le sceau des archives, et celui de tous les corps administratifs, durent porter pour type une femme appuyée d'une main sur un faisceau, et de l'autre sur une lance, avec cette légende : *République française*.

L'abbé Grégoire avait dit : « L'histoire des rois est le martyrologe des nations ; » et Collot d'Herbois, conséquemment, fit adopter cette motion : « La convention déclare que la royauté est abolie en France. »

La république alors se hâte d'imiter les caprices et les injustices des républiques antiques. Elle destitue le général Montesquiou le jour même où il prenait la ville de Chambéry, et est forcée de suspendre son décret en apprenant la victoire de l'accusé. Il avait fait afficher cette proclamation dans les villes conquises : *Au nom de la nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples* *. On le voit, déjà la convention exerce sur les généraux d'armée un terrible contrôle; ses membres, avant d'agir, ont besoin de se mesurer. Les girondins et les montagnards luttent activement. Les premiers dénoncent Marat et Robespierre. Le député d'Amiens se défend, en alléguant la pureté de sa vie entière qui lui a mérité le surnom d'*incorruptible*. Quant à l'ami du peuple, son discours ressemble à une page de son nouveau journal de la *République*, et il y développe le système dictatorial dont il est le représentant, au milieu des cris : *Marat à la guillotine!* Tous deux sortirent victorieux du procès; et, dans la même séance, la république fut *déclarée une et indivisible;* ce qui fit tomber à plat les idées fédéralistes des brissotins, partagées assez volontiers par toute la Gironde.

La France entière fit preuve de son unité aux frontières. Les prises de Longwy et de Verdun étaient loin, et enfantaient, comme nous l'avons déjà dit, des traits d'héroïsme. Thionville, attaquée par l'étranger, plaça sur les remparts un cheval de bois avec une botte de foin dans la bouche : — « Quand ce cheval mangera ce foin, Thionville se rendra. » Pour les Lillois, ils jurèrent de s'ensevelir sous les décombres de leur ville plutôt que de se rendre, et triomphèrent d'un bombardement à boulets rouges qui dura dix jours. Les circonstances qui accompagnent le siége de Lille valent bien une description. C'est un des plus beaux faits d'armes du temps de la république.

* Elle le rapporta tout à fait le 7 octobre 1792.

1792



Massard del.t — Rebel sc.t

Siège de Lille.

Le 29, les Autrichiens avaient achevé tous leurs préparatifs devant cette ville. Le même jour, dès onze heures du matin, un major autrichien se présenta en parlementaire, et fut introduit, les yeux bandés, devant le conseil de guerre lillois rassemblé. Il fit deux sommations, par lesquelles le duc de Saxe-Taschen, commandant le siége, invitait les habitants à faire cause commune avec la coalition. Voici une de ces sommations :

A LA MUNICIPALITÉ DE LILLE !

« Établi devant votre ville avec l'armée de Sa Majesté l'empereur et roi confiée à mes ordres, je viens, en vous sommant de la rendre ainsi que la citadelle, offrir à ses habitants sa puissante protection. Mais si, par une vaine résistance, on méconnaissait les offres que je leur fais, les batteries étant dressées, et prêtes à foudroyer la ville, la municipalité sera responsable à ses concitoyens de tous les malheurs qui en seraient la suite nécessaire. »

La municipalité répondit et fit afficher :

« Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes point des parjures *. »

Irrité du peu de cas que les Lillois faisaient de ses propositions, le duc de Saxe-Taschen ordonna l'attaque de la ville. Les bombes et les boulets se succédèrent, et mirent le premier jour la terreur au cœur des habitants. Le bombardement s'effectua dans les règles; mais les Lillois résistèrent tant et si bien, que les coalisés furent obligés de battre en retraite et de renoncer à leur entreprise.

Le siége de Lille est un épisode trop remarquable dans les fastes de la révolution française pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur l'héroïque défense des assiégés, et sur les résultats de leur courage.

Les premières bombes lancées sur la ville ranimèrent l'héroïsme des habitants qui avaient juré de *mourir à leur poste*. Vingt-quatre pièces de canon de gros calibre tiraient sans interruption, à boulets rouges, contre la ville Les Lillois se défendirent dans le plus grand ordre. Dans tous les quartiers, des veilleurs cherchaient à arrêter les ravages des bombes. Les maisons furent incendiées sans que pour cela leurs propriétaires voulussent abandonner les remparts. En voici des exemples. — Un canonnier apprit que sa demeure était la proie des flammes ; il se détourna, vit de loin sa maison brûler, et s'écria : *Je suis ici à mon poste*; *rendons-leur feu pour feu*. Dès qu'une maison devenait inhabitable, les citoyens disaient à celui qui faisait cette perte : *Buvez, mangez tant que ma provision durera; la Providence pourvoira*

* Recueil de lettres et autres pièces, adressées à la municipalité de Lille, à l'occasion du bombardement de cette place. — Communiqué par M. Gentil-Descamps, conseiller-municipal, à Lille.

à l'avenir. Un boulet de canon perça un mur de la salle des séances de l'assemblée électorale, et passa entre un curé nommé Marchiennes et le secrétaire de l'assemblée. *Mes amis*, dit le premier, *nous sommes en permanence, je fais la motion que ce boulet y soit aussi et qu'il reste dans ce lieu comme un monument de notre fermeté.*

On en vint à plaisanter sur le bombardement. Un quartier de la ville était fort endommagé par l'incendie. Vingt-deux Lillois, voisins du feu, se firent raser dans la rue et prirent successivement pour plat à barbe un éclat de bombe qui venait de tomber *. On jouait à la boule avec des boulets sur la grand'place de Lille; on en coiffa plusieurs du bonnet de la liberté **. Les citoyens se tenaient dans les rues; quand un boulet tombait sur une maison, ils criaient : *Boulet chez un tel !* et ils y couraient ***.

Les coalisés perdaient un peu espoir de s'emparer de Lille. Ils cessèrent le feu dans la journée du 3 octobre. On dit que l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, arriva, sur ces entrefaites, et qu'elle fit ordonner une nouvelle attaque, en mettant elle-même le feu à une pièce de canon chargée à boulet rouge. Ce fait, dont la vérité est contestée, n'en fut pas moins, après avoir été répété et commenté dans la ville , une cause de plus pour déterminer les habitants à une défense opiniâtre.

Le 7 octobre, l'armée autrichienne leva le siége; ils avaient lancé sur la ville soixante mille boulets, et brûlé deux cents milliers de poudre.

Quel effet produisit à Paris et dans les provinces la belle défense de Lille! Il y eut une foule d'adresses et de félicitations envoyées aux habitants. Il y eut beaucoup de pièces lyriques sur cet événement, et l'Opéra-Comique joua le *Siége de Lille*. Un jour, le général Wimpfen, héros de Thionville, assista à la représentation. Il fut accueilli par les cris de *Vive Félix Wimpfen! Vive le héros de Thionville!* **** Enfin, on fit un grand nombre de chansons, parmi lesquelles nous citerons *Cécile et Julien*, ou *le Siége de Lille*, romance qui eut beaucoup de succès, et qui cependant ne se rapporte qu'indirectement à ce fait mémorable. La voici. Nous la citons comme un modèle de style *amoroso-bellicoso-populaire*,—qu'on nous pardonne cette locution si fort en harmonie d'ailleurs avec le langage du temps.

PREMIER COUPLET.

L'amour dans le cœur d'un Français,
L'amour est le bonheur suprême,
Tant les instants sont pleins d'attraits
Auprès de la beauté qu'il aime (*bis*).
Mais au premier son du tambour,
Il sacrifie à la patrie,
Son bien, sa vie et son amour. (*bis*)

* Un joli tableau de Watteau, neveu, retrace ce fait, ainsi qu'une estampe du temps fort grossièrement faite et gravée. Cabinet de M. Gentil, à Lille.

** *Almanach littéraire ou Étrennes d'Appollon*, 1793.

*** *Etrennes à la vertu*, 1793.

**** Ceci se passa le 27 novembre. *Almanach littéraire*, etc.

1792



Rebel sc.

Mais au premier son du tambour
Il sacrifie à sa patrie
Son bien sa vie et son amour
(Cécile & Julien, chanson)

DEUXIÈME COUPLET.

A s'acquitter de son devoir
Un bon Français trouve des charmes,
De son amante au désespoir
Lui-même il essuye les larmes,
Mais au premier son du tambour, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Tout homme sage, avec regret,
S'arme pour frapper et détruire;
Toujours actif et toujours prêt,
Des maux de la guerre il soupire;
Mais au premier son du tambour, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Qui sait délivrer son pays,
Est vu comme un Dieu sur la terre;
A l'objet dont il est épris,
Le Français est jaloux de plaire,
Mais au premier son du tambour, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

J'aime qu'on désire la paix,
Aux humains elle est nécessaire,
J'aime qu'au déclin d'un jour frais
L'on s'égaye sur la fougère;
Mais je veux qu'au son du tambour,
On sacrifie à sa patrie
Son bien, sa vie et son amour. (*bis*)*

Si l'on réfléchit au but que se propose l'auteur de cette romance, on ne sera pas étonné de la voir reproduite par nous dans cet ouvrage. Ainsi que tous les poëtes et tous les écrivains,—ses *confrères*,— il invite les Français à être à la fois *amants fidèles, amis de la paix*, mais surtout défenseurs dévoués et soutiens infatigables de la patrie. Voici naître et se propager les mœurs et les sentiments républicains. Le chapitre suivant, dont la dernière partie passera en revue l'année 1792, selon que nous avons coutume de faire, nous montrera combien, non-seulement les républicains, mais les sans-culottes, s'efforcent de faire prévaloir leurs idées, et de ramener toutes choses au seul amour du pays. Nous les verrons en toute occasion employer les expressions républicaines, et substituer de nouvelles habitudes aux anciennes, de même qu'ils ont substitué le gouvernement démocratique à la toute-puissance monarchique. Du train dont ils y vont, deux mois au plus suffiront pour opérer, sous ce rapport, une transformation complète en France.

Le siége de Lille nous procura aussi un immense avantage. Nos armées qui, jusqu'alors s'étaient toujours tenues sur la défensive, semblèrent prendre désormais l'offensive. Tel fut encore le plus parfait résultat du courage des Lillois. Montalban et Worms ne tardèrent pas à ouvrir leurs portes aux soldats de la république, et ces échecs précipités des coalisés firent composer une foule de caricatures et de couplets contre eux, et en particulier contre le duc de Brunswick, auquel on dédia une chanson intitulée *Quelle cacade!* dont l'idée avait été primitivement donnée à l'auteur par un mot d'une princesse qui, apprenant le peu de succès des armes de Brunswick, disait : « Voilà assurément une belle cacade. »

Chose éminemment heureuse pour lui, le pouvoir conventionnel s'élevait,

* Extrait d'un *Recueil de chansons patriotiques, dédiées aux vrais républicains*. Communiqué par M. Thiérat.

** La convention rendit, à cet égard, un décret, le 10 octobre 1792.

assisté par des victoires. Il n'avait qu'à nourrir l'enthousiasme des masses, en accomplissant dignement, et surtout énergiquement, sa mission. Il allait gouverner, administrer, constituer.

Gouverner, car à lui appartient de nommer les ministres, de leur demander compte même de leurs dépenses secrètes*, de faire et de promulguer les lois. — Sa plus fameuse est celle qui condamne à mort les émigrés pris les armes à la main.

Administrer, car il entre dans les plus menus détails d'octroi, de finance, de discipline judiciaire.

Constituer, car ainsi qu'on le pense bien, la constitution de 1791 a perdu sa force, et la convention a nommé Barrère, Brissot, Condorcet, Danton, Gensonné, Thomas Payne, Pétion et Vergniaud, membres d'un comité chargé de rédiger une charte qui doit apparaître en 1793, et qui sera véritablement *la fille à Danton*, comme celle de 1791 a été celle de Target. — De Target à Danton, quelle différence!

L'unité de gouvernement était dans la convention, et le pouvoir devait être la proie du parti qui la dominerait. Si, d'un côté, la majorité n'est pas complétement acquise aux jacobins, d'un autre côté, les conventionnels ne se montrent plus opposants à leurs actes en dehors de la politique, à leurs fêtes populaires. Ils s'y rendent volontiers; ils y sont acteurs; la plupart d'entre eux se laissent aller au courant révolutionnaire, et ne savent pas conserver leur volonté. C'est cela qui fera durer plus longtemps la lutte entre les jacobins et les girondins.

FIN DU CHAPITRE SEIZIÈME.



LE PORTE-DRAPEAU DE LA FÊTE CIVIQUE.

Imprimé par Ducessois.

CHAPITRE XVII.

La fête civique. — Le porte-drapeau de la fête civique. — Décoration des Sans-Culottes. — Dénonciations contre Marat et Robespierre. — Les deux *gaietés patriotiques*. — Décoration et carte de la *Chifone*. — La Vendée. — Découverte de l'armoire de fer. — Réaction contre Mirabeau. — Revue de l'année 1792.

Le dimanche, 14 octobre, à deux heures après midi, on célébra sur la place de la Révolution (ci-devant de Louis XV) une fête décrétée en mémoire des succès de la liberté en Savoie*. Cette fête porta le nom de Fête civique, et fut admirable de simplicité. Sur le piédestal de la statue équestre de Louis XV, *le plus corrompu des Bourbons*, remarque le *Moniteur*, qui est devenu le partisan de la convention, on avait placé la statue en pied de la Liberté, au-dessous de laquelle avaient été mises ces inscriptions :

Entrée de Montesquiou dans le Chambéry,

capitale du duché de Savoie.

Entrée d'Anselme dans le comté de Nice et dans Montalban.

République française.

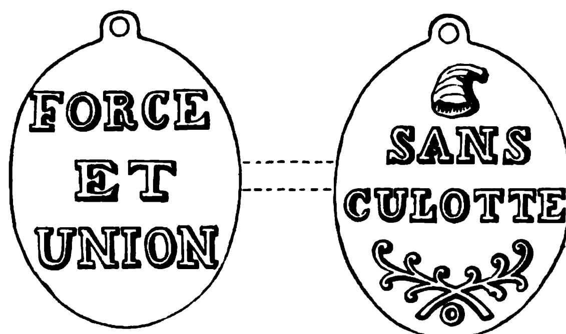
Les drapeaux de l'armée flottaient autour du trône de la Liberté. La place était remplie d'une foule immense. Ici, une députation de la Convention nationale ; là, les autorités constituées ; plus loin, un groupe de Savoisiens, et le peuple de Paris. La *Marseillaise* fut chantée avec enthousiasme, et chacun s'est retiré dans l'ordre le plus parfait.

Cette fête inspira au peintre Boilly une composition fort remarquable et fort goûtée par les amateurs, ayant pour titre le *Porte-drapeau de la fête civi-*

* *Moniteur universel.*

que *. C'est à peu de chose près un sans-culotte, car les vêtements qui le couvrent sont communs et déchirés. On peut considérer ce type comme une personnification de la fête civique, dont le double but, suivi de l'effet voulu, était d'opérer une fraternisation entre les divers peuples de l'Europe. Le porte-drapeau est en sabots, il a la pipe à la bouche, et demande *la liberté ou la mort.*

Les sans-culottes commencèrent alors à porter des décorations. En voici une en cuivre, et fort rare.



Ils allaient, ainsi distingués, aux clubs, aux séances de la Convention, à celles de la municipalité, devenues publiques depuis quelque temps **, et dans les promenades de Paris.

Ils étaient les bons amis de Marat et de Robespierre, et n'avaient rien tant à cœur que de renverser la *cabale* Roland, c'est-à-dire le parti de la Gironde. Aussi ils eurent bientôt l'occasion de se remuer, à cause de nouvelles dénonciations contre l'*incorruptible* et contre l'ami du peuple. Ils en voulaient à Roland, ministre, de ce qu'il avait tracé de Paris le tableau suivant : « Département sage, mais peu puissant ; commune active et despote ; peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie ; confusion des pouvoirs, abus et mépris des autorités, force publique faible ou nulle par un mauvais commandement, voilà Paris ***. » Quant à Marat, le décret d'accusation lancé contre lui roula sur ce qu'il avait dit qu'il fallait abattre en France deux cent soixante-dix mille têtes. Le 23, il engagea les ouvriers à marcher sur la convention ; le même jour, un orateur, dans le *Palais-Égalité*, s'écria : « Rassemblons-nous trois ou quatre cents hommes, et fondons sur la convention. »

* Cette gravure est tirée du cabinet de M. Maurin.
** Depuis le 23 septembre dernier.
*** Rapport de Roland, sur la situation de Paris, lu à la Convention.

Louvet-de-Couvray (Jean Baptiste)

né à Paris en 1764, mort à Paris en 1797.

J'ai remis l'adresse que vous m'avez fait passer, Citoyen ; je n'ai pû lire, sans être vivement touché, le récit des vexations qu'on vous a fait éprouver ; et le ton de votre lettre me prouve assez que vous n'avez besoin, auprès des Républicains, du témoignage de personne.

Plusieurs passages de votre lettre si bien écrite, m'ont fait grand plaisir, et j'en profiterai. Je ne partage pourtant pas toutes les opinions qu'elle renferme ; je n'ai pas le tems de les discuter par écrit, mais je vous promets du moins de les méditer.

Salut et fraternité. J.B. Louvet de Couvrai

30 germinal an 3. représentant du peuple

Aussi, le 23, des placards invitaient les habitants de Paris à se rassembler et à mettre la convention à la raison.

Le 24, Marat accusait Roland à la tribune, et, aux jacobins, Fabre d'Églantine proposait la dissolution de la convention nationale, la formation d'une *faction du salut public*, *d'une sainte ligue du salut public*, en y ajoutant d'autres motions qui toutes indiquaient des plans de conspirateur *. Il y eut des émeutes qui s'étendirent sur divers points de la France.

Ce fut un avantage signalé pour les jacobins que ces circonstances. Louvet, l'auteur du roman de Faublas et membre de la Convention, siégeant avec la Gironde, accusa Robespierre de vouloir s'emparer du pouvoir suprême. Ces questions de personnes occupèrent l'assemblée jusqu'au 5 novembre. Il en résulta l'intimidation d'un grand nombre de conventionnels, et par suite l'extension du parti jacobin, qui se subdivisa aussi en personnalités politiques, en *maratistes* et en *robespierristes*. Des gravures représentèrent le triomphe de l'*ami du peuple*. De plus, pendant qu'on procédait à l'examen des faits reprochés à Marat et à Robespierre, ce dernier appuyait, de concert avec Couthon et Barrère, une proposition de Danton tendante à proclamer l'unité de la république. On décréta :

« LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST UNE ET INDIVISIBLE. »

Coup terrible porté au système fédéraliste, aux partisans de la Gironde, qui n'avaient eu de succès que la réélection de Roland comme député, et de Pétion comme maire de Paris.

Le mois de novembre n'est remarquable que par les victoires de Dumouriez, qui est déjà dépopularisé, néanmoins, à cause de ses principes politiques et de son adhésion aux opinions de la Gironde, et par les nouvelles défaites du duc de Brunswick, qui donnèrent lieu à deux chansons dites *Gaiétés patriotiques :*

PETITE GAIETÉ PATRIOTIQUE.

Air : *Que le sultan Saladin.*

Que le grand roi des Hulans,
Sur la foi des émigrans,
Ait cru prendre, pour ses peines,
La France en quatre semaines,
Sans obstacle en son chemin :
C'est bien, fort bien ;
Cela ne nous blesse en rien.
Que gagne-t-il au lieu de gloire?
Rien que la foire. (*bis*)

Que le capitan Brunswick,
L'illuminé Frédéric,
Avec leurs troupes expertes,
Forcent les portes ouvertes,
Pour partir le lendemain :
C'est bien, très-bien ;
Cela ne nous blesse en rien,
Ils s'en furent, dira l'histoire,
Avec la foire (*bis*)

* *Journal de la Société des Jacobins*

SECONDE GAIETÉ PATRIOTIQUE.

Air : *C'est la petite Thérèse.*

Savez-vous la belle histoire,
De ces fameux Prussiens,
Ils marchaient à la victoire
Avec les Autrichiens;
Au lieu de palmes de gloire
Ils ont cueilli du raisin.

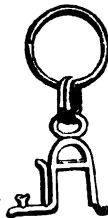
Le raisin donne la foire,
Quand on le mange sans pain;
Pas plus de pain que de gloire,
C'est le fort du Prussien;
Il s'en vient chantant victoire,
Il s'en va criant la faim.

Le grand Frédéric s'échappe,
Prenant le plus court chemin;
Mais Dumourier (*sic*) le rattrape,
Et lui chante ce refrain :
N'allez plus mordre à la grappe
Dans la vigne du voisin.

N'ayez peur qu'on m'y rattrape,
Dit le héros prussien;
Je saurai, si j'en réchappe,
Dire au brave Autrichien :
Va tout seul cueillir la grappe,
Dans la vigne du voisin.

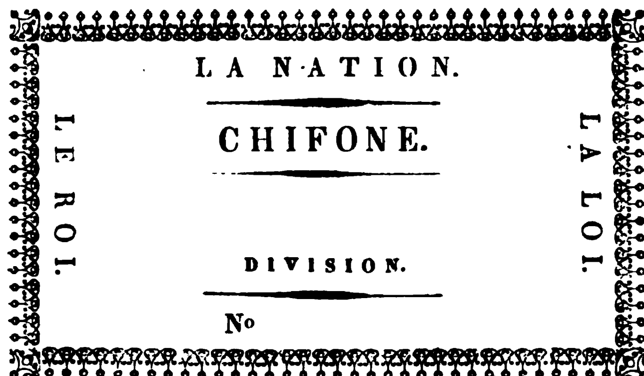
Successivement, en vingt jours de temps, du 7 au 27 novembre, treize villes ennemies avaient succombé : Mons, puis Bruxelles, Francfort et Malines, puis Tirlemont et Liége, devant Dumouriez; Tournay, Ath et Gand, devant le général Labourdonnaye; Charleroy, devant Valence. Mouton s'était emparé d'Ostende; Lamarlière avait réduit la ville d'Anvers. Ici, la simple énumération suffit au style : — presque une victoire par jour.

Le seul revers du mois est la reprise de Francfort par les Prussiens, encore est-ce par trahison; mais, à l'intérieur, l'horizon est plus sombre. La *chifone* n'existe presque plus dans le Midi qu'à l'état de simple opposition de club, dont les membres ont cette décoration, dite décoration du Siphon,



et cette carte de passe, imprimée sur une carte à jouer *.

* La décoration et la carte nous ont été prêtées par M. Maurin. Le lecteur doit se rappeler que lorsque nous avons signalé l'apparition des *Siphoniers*, en septembre 1790, nous avons annoncé leur prompt anéantissement. Il ne fut complet qu'au moment où la *compagnie de Jéhu* s'organisa, mais cependant à la fin de 1792, cette faction n'avait presque plus d'influence. Les forces royalistes s'étaient concentrées ailleurs, dans la Vendée.



Le serment des prêtres et les enrôlements avaient naguère occasionné des soulèvements partiels dans les départements de l'Ouest, et surtout dans la Vendée. Peu à peu, à mesure que la guerre devenait plus sérieuse sur les frontières, à mesure que les idées républicaines prenaient plus d'essor, les Vendéens se montrèrent plus antipathiques au mouvement de la révolution. Puis, enfin, quand les émigrés se furent armés pour marcher avec les coalisés, ils s'empressèrent de faire diversion à la guerre extérieure, pour compliquer la situation périlleuse de la nation. Louis XVI était dans le Temple; il n'y avait plus de garanties de monarchie pour eux qui étaient essentiellement royalistes. Ils avaient pris les armes, et poussaient pour la royauté le cri de *Vaincre ou mourir*.

Dorénavant, la convention devra toujours tenir une armée en campagne dans les départements de l'Ouest, et souvent même y envoyer les plus braves soldats des frontières.

Quoi qu'il en soit, le mois de novembre finit par une victoire, la prise de la citadelle d'Anvers; le mois de décembre commença par une victoire, — la reddition de la citadelle de Namur aux Français. Aix-la-Chapelle et Ruremonde eurent le même sort. Ainsi l'année 1793 va s'ouvrir sous d'heureux auspices, sous le rapport de la guerre extérieure.

En fait d'événements, nous n'en trouvons qu'un seul, bien grave, la découverte de l'armoire de fer. Le château des Tuileries était devenu la demeure de la nation. Il avait été fouillé en tous sens depuis le 10 août. Le roi, — il faut que le lecteur le sache, — avait été mis en accusation. Dès l'instant où l'instruction de son procès commença, les recherches furent plus minutieuses. Grâce à Gamain, qui l'avait faite, on parvint à découvrir *l'armoire de fer*. C'était une cachette qui renfermait les papiers les plus importants du ci-devant roi. On y trouva nombre de pièces qui servirent à charger l'acte d'accusation de Louis XVI. La découverte de cette armoire fut en réa-

lité comme l'arrêt de mort de ce prince, et pour Mirabeau un jugement posthume. Il s'y trouvait des preuves de la corruption de ce dernier, maintenue jusqu'alors à l'état de simple soupçon. C'en est fait de la mémoire de Mirabeau ; il apparaît comme un traître. « O Mirabeau ! que tes statues soient brisées ! que ton tombeau soit détruit ! que tes mânes coupables soient exilés pour toujours du Panthéon français qu'ils ont souillé *. » Voilà quel est à présent le langage de tout le peuple de Paris sur le compte du grand orateur, de celui qu'on a, quinze mois auparavant, enterré avec de si magnifiques honneurs ! C'était un traître ! Que penser d'un homme qui s'est vendu pour de l'or ! Quelle estime avoir pour un amant qui a vendu sa maîtresse ** ! Est-ce un patriote, celui qui a joué sur une somme d'argent l'avenir de la révolution !

Le buste de Mirabeau ne tarda pas à être retiré de la salle des séances de la Convention. On brisa l'écriteau qui avait fait de la rue qu'il habitait, la rue *Mirabeau-le-Patriote*. En un mot, une réaction complète s'opéra à son égard, et si les hommes justes lui reconnurent toujours le talent de grand orateur, ils lui refusèrent, dès ce moment, le titre plus beau encore de grand citoyen.

Une gravure représenta l'ombre de Mirabeau sortant de l'armoire de fer. C'est un squelette avec la tête vivante du célèbre orateur. Il tient dans la main droite une bourse pleine d'or, et il appuie sa main gauche sur la couronne de France. Il est assis sur un monceau de registres, de lettres, de circulaires, d'assignats, de bons sur la cassette particulière. Roland est étonné de cette apparition.

Au-dessus de l'armoire, on a placé le portrait de Louis XVI. Dans certaines gravures, la tête de Louis XVI a un corps de serpent.

Cette gravure n'eut vogue dans le public que dans les premiers jours de l'année 1793. C'est là qu'il faut la placer. Nous reviendrons sur la découverte de l'armoire de fer quand nous décrirons le procès de Louis XVI, que nous allons faire précéder d'un coup d'œil rétrospectif jeté sur 1792, sur la première année de l'égalité.

Les mots de *monsieur* et de *madame* sont remplacés, cette fois rigoureusement, par ceux de *citoyen* et de *citoyenne*. Le tutoiement devient chose reçue. L'expression de *sans-culottes* est appliquée à tout, et l'on parle sans cesse des sans-culottes, et l'on s'occupe d'eux. Plusieurs, nous l'avons dit, portaient une décoration. Mille gravures les représentaient sous diverses formes; l'une d'elles retraçait l'Amour sans-culotte. Nous la reproduisons, comme exemple de l'exaltation du temps, où l'on alliait la politique aux au-

* *Almanach littéraire ou Étrennes d'Apollon*, pour 1793.

** Il résulte de plusieurs lettres de Mirabeau, aujourd'hui en la possession de M. Delalande, secrétaire de la chambre des pairs, qu'il vendit une de ses maîtresses, *pour de l'argent*, à un gentilhomme qui en était fort amoureux.

APPARITION DE L'OMBRE DE MIRABEAU (1793).



Trouvé dans l'armoire de fer au château des Tuileries.

tres faits qui lui étaient les plus étrangers, au mariage, à la poésie, à la littérature, à l'amour. Voici cette petite estampe :



On lit autour du sujet :

> Quand l'Amour en bonnet se trouve Sans-Culotte,
> La liberté lui plait, il en fait sa marotte.*

Si c'est là une application spirituelle, nous l'ignorons; mais comme on en faisait très-fréquemment de pareilles, nous croyons alors que cela prouve que la politique était le dieu du temps, dieu à double essence, ainsi que celui des Orientaux, dieu du bien et du mal.

Les républicains avaient horreur en tout du passé. Une transformation générale s'opéra dans les noms des clubs, des sociétés politiques ou savantes, des quais, des places, des rues. —L'*Athénée de Paris* prit le nom de *Lycée républicain*, et la rue de Valois, où il tenait ses séances, celui de *rue du Lycée*. Le club des *Amis de la Constitution* s'appela franchement le club des *Jacobins*. Au reste, rien n'est plus curieux que d'examiner le changement des noms de rues, dont nous donnerons la nomenclature dans le courant de l'année 1793. Il en est qui ont trois fois, quatre fois même, changé de noms, pendant la révolution. Par exemple, la rue Saint-Louis-en-l'Ile s'appela en 1793 rue de la Fraternité ; en 1806, rue Blanche de Castille; en 1815, elle redevint rue Saint-Louis-en-l'Ile.

C'est à la vue de pareilles petitesses que l'on reconnaît le peu de stabilité

* Cabinet de M. Maurin.

des gouvernements. Malheur à ceux qui craignent les mots et les choses du passé !

Toutes les rues dont les noms rappelaient ceux du roi et de la reine, ceux des princes du sang, ceux des familles princières, ou encore ceux des saints et des saintes, étaient rebaptisées. En voici, quant à présent, la nomenclature :

Place du Carrousel.	Place du Palais de la Convention.
Pont Royal.	Pont National.
Rue d'Artois.	Rue Cérutti.
Rue Bourbon-Villeneuve.	Rue Neuve-Égalité.
Rue du Petit-Bourbon.	Rue du Petit-Lion.
Rue d'Angoulême Saint-Honoré.	Rue de l'Union.
Rue de Condé.	Rue de l'Égalité.
Rue du Dauphin.	Rue de la Convention.
Rue du Roi-Doré.	Rue du Doré.
Rue Fontaine-au-Roi.	Rue Fontaine-Nationale.
Rue de Richelieu.	Rue de la Loi.
Quai d'Anjou.	Quai de l'Union.
Rue Royale Saint-Antoine.	Rue Nationale Antoine.
Rue Royale des Tuileries.	Rue de la Révolution.
Rue du Roi de Sicile.	Rue des Droits de l'Homme.
Place Royale.	Place de l'Indivisibilité.
Rue Sainte-Anne.	Rue Helvétius.
Jardin du Palais-Royal.	Jardin de la Révolution.
Place du Carrousel.	Place de la Réunion.
Rue Bourbon-le-Château.	Rue de la Chaumière.
Rue Saint-Louis-en-l'Ile.	Rue de la Fraternité.
Rue Louis-le-Grand.	Rue des Piques.
Rue de Madame.	Rue des Citoyennes.
Barrière du Trône.	Barrière Renversée.
Carrefour de la Croix-Rouge.	Carrefour du Bonnet-Rouge.
Rue Saint-Louis.	Rue Révolutionnaire.
Rue Monsieur le Prince.	Rue de la Liberté.
Rue de Montmorency.	Rue de la Réunion.
Rue Princesse.	Rue de la Justice.
Rue Comtesse d'Artois.	Rue Mont-Orgueil.
Rue des Francs-Bourgeois.	Rue des Francs-Citoyens.
Rue des Fossés-Saint-Victor.	Rue de Loustalot.
Place de Henri IV.	Le Parc d'Artillerie *.
Élysée Bourbon.	Palais de la Révolution.

* Nous avons puisé les documents de ce tableau dans les Mémoires du temps, dans quelques romans aussi du temps, et dans l'*Almanach indicateur des rues de Paris*, an III.

L'hôpital de la Charité s'appela l'hospice de l'Unité; celui de Necker, hospice de l'Ouest; celui de Saint-Louis, hospice du Nord; la maison royale de Santé, hospice National; l'Hôtel-Dieu, le grand hospice d'Humanité.

Les métamorphoses sont de diverses sortes ; les unes sont politiques, les autres emblématiques, d'autres enfin satyriques. Les rues de *l'Égalité*, de l'Union, de la Convention, de la Loi, de la Liberté, etc., se rapportent à la révolution, et en conservent le souvenir. Celles Cérutti, Helvétius, de Loustalot, honorent le caractère de ces grands hommes, célèbres par leurs principes de liberté. La barrière *Renversée* est une sanglante ironie ; la rue Mont-Orgueil, au lieu de Comtesse d'Artois, est une allusion méchante au caractère de cette princesse, du moins tel que se le représentaient les républicains.

Inutile de dire que cette mesure s'étendit aux départements.

Beaucoup de villes et de villages ont aussi reçu le baptême républicain. Nous avons *Égalité-sur-Marne*, le *Val-Libre*, le *Mont-l'unité*, *Franciade* (Saint-Denis), *Thermopyles*, *Rochers de la Liberté*, *Brutus Villiers*, *Montfort-le-Brutus*, la ville de *Mont-l'Égalité*, et le département de *Mont-Terrible*.

Voyons maintenant quelles sont les dénominations de partis les plus usitées.

Les girondins s'appellent tout simplement Patriotes; ils nomment les feuillants *Modérés*, et les jacobins *Enragés*. Or, dit Brissot, voici les définitions :

PATRIOTE.—Ami du peuple, ami de la constitution.

MODÉRÉ.—Faux ami de la constitution, ennemi du peuple.

ENRAGÉ.—Faux ami du peuple, ennemi de la constitution.

Les chefs des modérés sont, aux yeux des jacobins, le *Comité autrichien*; ceux des enragés, des *tribuns* ou des *factieux*.

La lutte entre les jacobins et les girondins existe à la convention. Ils se battent aussi, et très-violemment, dans le public, à coups de plume. D'un côté, la société des jacobins arrête qu'elle chassera sur-le-champ tous les journalistes, et voici qu'un des membres, Albitte, propose un jour, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, de jurer de poignarder tous ceux qui aspireront à la tyrannie *.

D'un autre côté, certains écrivains accusent les jacobins d'une façon virulente. Tel est le *Journal français*, qui ose parler ainsi de Paris livré à eux :

« La calomnie est la monnaie courante du pays, l'audace est un sûr passeport pour entrer sur cette terre déshonorée, et les menaces sont le pouvoir exécutif de cette aggrégation anarchique. »

« La liberté a abandonné aux furieux ce lieu, où jadis elle était adorée. »

« Les écrits dictés par la raison ou le patriotisme y sont lacérés et brûlés au milieu des vociférations des cannibales abâtardis. Ces singes-tigres voudraient nous faire regretter le despotisme, puisqu'ils renchérissent à l'envi sur ses monstrueuses conceptions. »**

* *Journal des Débats des Amis de la Constitution* (décembre).

** *Journal Français*, 1792. Ce journal n'a pas eu plus de six mois d'existence.

Un autre journal fait ainsi la différence des *Feuillants avec les Jacobins :*

Des feuillants jusqu'aux jacobins,
Sans doute, il est quelque distance;
On doit donner la préférence
Aux voleurs sur les assassins. *

A la convention, les députés étaient divisés ainsi qu'il suit : ceux qui occupaient l'extrême gauche composaient le parti de la *Montagne;* la droite était la Gironde; le centre était le *Marais* ou la *Plaine.*

Pour les journaux et brochures, ils apparaissaient en foule, aux risques de disparaître instantanément.

Ce sont : les *Affiches du Soir,* qui n'ont pas compté plus de soixante-sept numéros; — l'*Ami des Jacobins;* — l'*Ami du Roi*, par l'*ombre* de Royou; le *Club des Halles*, sous le bon plaisir des piques et des baïonnettes; — la *Correspondance politique*, journal destiné à entretenir une correspondance suivie entre les Français émigrés et leurs compatriotes; — le *Courrier de l'Égalité;* — le *Courrier extraordinaire*, ou le premier arrivé; — le *Courrier universel*, ou l'écho de Paris; — le *Défenseur de la Constitution*, par Robespierre; — l'*Indicateur,* journal des causes et des effets; — le *Journal de la Convention nationale*, avec cette épigraphe :

« Il faut aimer sa patrie plus que sa famille. »

— le *Journal de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité;* — le *Journal de la Vérité;* — le *Journal des Émigrés;* — le *Journal des Jacobins;* — le *Journal des Sans-Culottes*, avec cette épigraphe :

« Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même moule. »

— le *Journal du Peuple;* — le *Journal royaliste;* — l'*Observateur à l'Assemblée nationale* (législative); — le *Républicain*, journal des hommes libres de tous les pays, par Charles Duval; — le *Républicain universel;* — le *Républicain français;* — la *Révolution de 92*; — le *Sans-Quartier*, ou le rogomiste national, contre le duc d'Orléans-Égalité, avec cette épigraphe :

« *Je me fous de ça, je porte perruque* **. »

— le *Sapeur sans-culotte;* — le *Scrutateur universel;* — les *Rivaux au Cardinalat*, ou la mort de l'abbé Maury, poëme héroïque en trois chants; — les *Chastes Amours de Lamourette*, comédie; — le *Nouveau Dictionnaire* *** pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la révolution, dédié aux amis de la religion, du roi et du sens commun; etc., etc.

Le peuple mettait tant d'ardeur à lire les journaux, qu'on avait imaginé, pour satisfaire sa curiosité vorace, d'imprimer des *journaux-affiches*. Les murs de Paris en étaient tapissés. Il y avait souvent querelle entre les afficheurs qui se guettaient, et parfois collaient un journal sur l'autre.

Outre ces journaux et brochures politiques, il parut une foule d'écrits, de

* *Journal général de la cour et de la ville.*

** Bibliographie et cabinet de M. Deschiens, à Versailles.

*** Se trouvait dans la bibliothèque de M. Pixérécourt.

chansonniers et d'almanachs, qui n'étaient ostensiblement d'aucun parti, mais qui cependant prirent des dénominations qui laissaient apercevoir l'arrière-pensée de leurs auteurs. Tels sont le *Chansonnier patriote;* l'*Almanach des Patriotes français;* l'*Almanach des Grâces,* ayant pour frontispice : « les Grâces offrant l'Amour à la Liberté; » les *États-Généraux* du Parnasse de l'Europe, de l'Église et de Cythère, par le citoyen Dorat-Cubières; les *Étrennes poétiques et morales,* par une *citoyenne,* dédiées à la convention nationale; l'*Almanach du Peuple,* par Dusaulchoy, ayant pour frontispice une gravure où l'on voit des têtes coupées.

L'*Almanach des honnêtes Gens,* composé par un aristocrate, et tout rempli des sentiments aristocratiques, fit des prédictions bizarres et des prophéties menaçantes.

Silvain Maréchal, au contraire, était patriote; et, dans son *Almanach des Républicains pour* 1793, il annonça qu'il avait foi dans l'avenir, et donna des surnoms aux mois. Janvier, pour lui, s'appela *la loi;* février, *le peuple;* mars, *les pères;* avril, *les époux;* mai, *les amants;* juin, *les mères de famille;* juillet, *les hommes libres;* août, *les républicains;* septembre, *les égaux;* octobre, *la raison;* novembre, *le bon voisinage;* décembre, *les amis.*

Il abolit les noms de saints qui patronisaient les jours, et il fit de ces derniers des espèces d'éphémérides et de martyrologe patriotique des temps anciens et modernes. Les quatre premiers mois sont terminés par la fête de leurs nouveaux patrons, la loi, le peuple, les pères, les époux, ainsi que septembre, octobre et novembre, par les fêtes des égaux, de la raison et du bon voisinage. Parmi les noms qu'il substitue aux saints, nous remarquons : *Cicéron,* martyr; *Jésus-Christ,* martyr; *Lucrèce,* martyre; *Voltaire,* le curé *Meslier,* auteur du Testament, saints apôtres, etc., etc. Parmi les événements qu'il relate, nous remarquons : *Consécration du Panthéon français,* au 3 avril; *Cocarde française portée à Londres,* au 30 juillet; *Oubli de la loi, Deuil à Paris,* aux 2 et 3 septembre.

Cet almanach est l'avant-coureur de l'*Almanach potager* qui sera bientôt en usage.

Ajoutons à cette nomenclature les chansons des rues, devenues très-nombreuses, et très-suivies. Elles sont ou politiques ou obscènes; elles sont, pour la plupart, dirigées contre Louis XVI, contre les émigrés, contre les coalisés, contre Mottié Lafayette) appelé par Marat l'*eunuque* de la révolution, contre Dumouriez et Beurnonville eux-mêmes : le premier, parce qu'on commence à le soupçonner d'*aristocratisme;* le second, parce qu'il exagère outre mesure les succès obtenus par nos soldats sur les frontières. En effet, on lui adressa plus tard ce quatrain, à propos d'une relation qu'il avait signée, et dans laquelle il disait que, dans une certaine affaire, les Autrichiens avaient perdu 1,200 hommes, tandis que la perte, du côté des Français, s'était réduite au petit doigt d'un chasseur :

Quand d'Autrichiens morts on compte plus d'un mille,
Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit !
Holà ! monsieur de Beurnonville,
Le petit doigt n'a pas tout dit. *

Citons ce couplet d'une *romance dédiée au gros Louis*, *ci-devant roi*. Nous ne corrigeons pas les fautes d'orthographe ni de français.

Vingt-cinq millions qu'on t'avait accordé
Vas, ne crois plus qu'on te les donne;
Pour t'amuser, joue au roi dépouillé,
La nation prend ta couronne.
Pauvre sire, tu n'as plus de *veto*,
Roi trompeur d'un peuple si juste,
Va, gros Louis, tu n'es plus qu'un zéro,
Tu n'auras plus le nom d'Auguste. **

Nous en avons lu une sur le *jardin des Tuileries*, lorsqu'il fut fermé, après le 20 juin. Le peuple en prend son parti, en disant :

C'est un jardin délicieux,
Pour les aristocrates;
Mais pour tous les gens vertueux
Qu'on nomme démocrates
C'est le terrain des Autrichiens;
Qu'on y laisse courir, les chiens....
Amis, laissons le roi bien boire,
N'entrons pas dans sa forêt noire.

Une foule d'autres font l'éloge des *sans-culottes;* il en est une intitulée : *Chanson burlesque*, par Ladré, et se chantant sur l'air *Coucou*. Le premier couplet, qu'on va lire, donne une idée de toute la chanson, qui est vraiment fort drôlatique :

Je suis un des vrais sans-culottes, j'm'en f..,
Je fais caca sur les despotes; j'm'en f....
Je ne veux suivre que la loi
Et ne veux plus revoir de roi, j'm'en f.... ***

Contre Lafayette, c'est la convention qui se prononce. En décembre, elle a adopté une réforme dans la *Marseillaise*. Aux derniers vers de l'avant-dernier couplet, elle substitue ceux-ci :

. . . .
Frappez ces monstres sanguinaires,
Ces vils complices de Motié, etc.

De plus, certaines chansons invitaient les citoyens au meurtre et à la vengeance. Avant les journées de septembre on chantait tous les soirs au Palais-Royal, un refrain qui se terminait ainsi :

* Tiré de l'*Histoire de France, par l'abbé Montgaillard*. Ce quatrain ne parut qu'en février 1793.
** Extrait d'un recueil de chansons, communiqué par M. Thiérat.
*** Communiqué par M. Thiérat.

Nous percerons leur flanc,
Nous boirons tout leur sang *.

Il en résultait une sombre animosité, chez le peuple, pour tout ce qui n'était pas franchement révolutionnaire ! Il portait en tous lieux sa mauvaise humeur. Les théâtres étaient dans le plus grand désordre, à propos des pièces; on s'y disputait, on s'y battait. Aussi faut-il savoir que ces pièces, instruments de discorde, étaient plus que jamais des tragédies, des comédies, des à-propos patriotiques, tels que le *Siége de Lille*, *Mutius Scævola*, *la mort de Beaurepaire*, *ou les Héros Français*, etc. Les théâtres ne représentaient plus maintenant que les ouvrages susceptibles de ne froisser en aucune façon les idées du public. Sur le théâtre du Marais, par exemple, on avait donné la suite de *Robert*, *chef de brigands*, mélodrame; ayant pour titre : *le tribunal redoutable*. Robert y était prince souverain, il rétablissait sur le trône un jeune Adolphe, fils du comte de Marbourg. Mais, *ces idées n'étant plus de nature à faire fortune sur les théâtres*, l'auteur se crut obligé d'intituler son mélodrame *Robert Républicain*, et de lui faire fonder une république **. Quand un auteur, au contraire, osait affronter le public, le parterre se déclarait en révolution permanente, les femmes s'enfuyaient, et des coups de poing terminaient ordinairement l'affaire.

Une troupe de comédiens était venue s'établir à Chartres. Gonchon et Forcade, orateurs du faubourg Saint-Antoine qui, de leur propre mouvement, étaient allés remplir la mission d'apôtres de la liberté et de la paix dans ce département. se trouvaient à une représentation de *Gabrielle de Vergy*. Les passages les plus aristocrates sont applaudis avec un enthousiasme universel. Gonchon se lève au milieu du parquet, et s'écrie :

« *Vous ignorez-donc que les sans-culottes du faubourg Saint-Antoine sont ici?* »

Ce mot fit son effet, et les applaudissements cessèrent.

A la petite pièce, les acteurs arrivent avec des chapeaux à plumets, des nœuds d'épée verts et sans cocarde. Gonchon monte au foyer, et leur dit avec l'énergie qui lui est propre :

« *Nous avons renversé les rois, et nous renverserons aisément les rois de théâtre. Otez ces rubans verts.* »

Il fallut céder. Gonchon, pour achever la conversion des spectateurs, chanta des couplets patriotiques, et il faut publier à la louange des administrateurs du département, qu'ils les ont demandés à Gonchon, pour les faire imprimer et répandre dans les campagnes. Nous en citerons un sur l'air : *Aussitôt que la lumière*.

Allons porter sur les trônes
Le bonnet de liberté,

* *Recueil d'Anecdotes* peu connues, sur les journées des 2 et 3 septembre 1792.

** Voyez le compte-rendu, dans le *Moniteur*, numéro du 26 décembre 1792.

Fondre en tasses les couronnes
Pour boire à l'humanité.
S'il faut que le canon gronde,
Bourré de droits féodaux,
C'est pour annoncer au monde
Que nous sommes tous égaux.
Que les sceptres des despotes
Ne servent plus désormais
Que de lances patriotes
Aux étendards de la paix *.

Ceci donne idée des représentations théâtrales de l'époque.

Les clubs prenaient une importance qu'ils n'avaient point eue dans les années précédentes. Outre ceux des jacobins et des cordeliers, qui, on peut le dire, luttaient avec la convention elle-même, on citait une foule de sociétés affiliées dans les environs de Paris et dans les départements. Il y avait à Lyon, un club de femmes. Les jeunes filles qui en faisaient partie apprenaient par cœur, et récitaient des chapitres entiers du *Contrat social*, la déclaration des droits de l'homme, et le catéchisme de la république. A *Sceaux*, — *l'unité*, le patriote Palloy en avait organisé un, — car, comment donner un autre nom au district de cette ville ** ? — Cette société, brûlant comme son patron du plus ardent patriotisme, était renommée à cause de lui, et tint ses séances régulièrement, même après son départ pour les frontières, en qualité de volontaire. La carte d'entrée, du goût et de la composition de Palloy, est



* *Révolutions de Paris*. Cité textuellement.

** En septembre, Palloy partit pour les frontières, à la tête d'une compagnie de vainqueurs de la Bastille. Il n'avait rendu aucun compte de la démolition de la forteresse, et n'avait pas payé la plupart des ouvriers. Le ministre de l'intérieur le dénonça presque, à la tribune.

allégorique, et ne dément en rien l'imagination révolutionnaire de notre homme *.

Dès l'année 1792, dans les rangs des patriotes se glissèrent des intrigants et des ambitieux, ceux que l'on a dit avoir été payés par l'étranger, ceux que l'on rencontre à chaque pas dans l'histoire de la révolution pour en souiller les plus beaux événements. L'inclémence et l'intolérance, en fait de sentiments politiques, étaient surtout à l'ordre du jour parmi les membres de la commune, de la convention nationale, et des clubs. Ce n'étaient que dénonciations, ou plutôt *dénonces*, selon le terme le plus usité. « Je dénonce M. Rœderer, pour avoir dîné chez M. de Jaucourt », dit un jour un jacobin, au club. Les visites domiciliaires, les accusations contre les suspects, prouvent mieux encore combien l'inquisition politique prenait racine en France. Il avait paru, dans le courant de l'année, une médaille ayant pour devise ces mots : *Paix aux chaumières*. Il est probable qu'il y en eut une aussi déclarant la *guerre aux châteaux*.

C'est ainsi qu'en septembre 1792, l'assemblée législative décréta des mesures de tranquillité publique, qu'elle força les citoyens domiciliés à Paris, depuis plus de huit jours, à se faire enregistrer sous les vingt-quatre heures, à la section de leur domicile ; qu'elle leur ordonna de déclarer le lieu de leur habitation ordinaire, l'époque de leur arrivée à Paris, leurs divers changements de domicile et leurs occupations journalières. Il devait être délivré à chaque citoyen un extrait de cet enregistrement, sur une carte signée du président et des secrétaires de la section, laquelle carte pouvait être requise par tous les officiers municipaux. Seulement, au cas où un citoyen n'en aurait pas été porteur, il aurait pu se faire réclamer par la section ; faute de quoi il aurait été passible d'un emprisonnement de trois mois **.

Les croix de Saint-Louis avaient été supprimées par un décret du 15 octobre, mais on n'en voyait pas pour cela, dans la rue, moins d'hommes décorés. Chaque société politique voulait avoir ses signes de distinction, et son certificat de *bon patriote* et *d'homme révolutionnaire*. Et ce besoin de modification, raisonnée ou non, dans les mots ou dans les choses, paraissait si indispensable, que la *garde nationale*, divisée ainsi que nous l'avons dit plus haut, en quarante-huit sections, changeait son nom en celui de *sections armées* ***. Partout des monuments attestaient le triomphe de la république. Ici, de petits médaillons, pendus au cou, rappelaient son avénement ; là, des dessus de tabatière figuraient le *despotisme renversé*. L'attention se portait même sur la manière dont les gens s'habillaient. Aussitôt après l'arrivée des Marseillais, le mot de *muscadins* fut ressuscité pour ceux qui se couvraient de linge blanc et propre, et qui, en comparaison des sans-culottes, passaient nécessairement

* Cabinet de M. Maurin.

** Peu de journaux publièrent ce décret qui revient de droit à l'assemblée législative.

*** *Histoire de la garde nationale*, par Ch. Comte.

pour des fats outrés *. La commune proposa, le 31 décembre, de changer la *fête des rois* en celle des *sans-culottes*.

On se donnait encore, d'ailleurs, une foule de surnoms. Les partis se battaient à coups de sobriquets, ou décernaient à leurs patrons des épithètes glorieuses. Voici le relevé des plus curieux surnoms que nous connaissions.

Jean-Paul Marat avait su conserver son titre d'*ami du peuple*, aux yeux de ses partisans ; ses ennemis le poursuivaient du nom de *dictateur*.

Robespierre aîné avait conquis, parmi les jacobins, le titre d'*incorruptible*; il partage avec Marat, aux yeux de ses ennemis, le nom de *dictateur*.

D'Orléans est pour tous, Louis-Philippe-Joseph, *égalité*.

Buzot, accusé généralement de faux patriotisme, est dit le *roi Buzot*.

Lafayette a vu adopter par tout le monde, le titre d'*eunuque de la révolution*, que Marat lui avait donné dans un jour de colère.

Pétion est appelé *petit Pétion*, le *roi Jérôme* parce que, lorsqu'il a été question du jugement de Louis XVI, il a voulu qu'on observât scrupuleusement toutes les formes judiciaires.

Sergent, un des *exclusifs* des 2 et 3 septembre, est surnommé *agate*, parceque, dit-on, il a volé un bijou de grand prix, au pillage du garde-meuble.

Les femmes qui se sont montrées au massacre des prisons, sont appelées *harpies*, jusqu'à ce que, plus tard, elles reçoivent le nom odieux de *lècheuses de guillotine*.

Sous ce rapport, le style et le langage du peuple sont devenus de plus en plus exaltés. Les journalistes ont mis à la mode l'image et la figure ; leurs ouvrages sont pleins d'enflure, même les plus sensés sous le point de vue politique. Il est à remarquer que beaucoup d'entre eux faisaient des fautes d'orthographe, ou au moins des fautes énormes d'attention. Marat écrivait *Jemmapes* par un G, et Roland par deux LL. La politique de bas étage était plus encore française par le cœur, sans doute, mais non par le langage. Ceci montre combien d'hommes inférieurs en talent cherchaient peu à peu à dominer leurs concitoyens, et combien le rôle des subalternes prenait d'importance.

La belle face de la révolution était toujours l'héroïsme de nos soldats aux frontières, aussi bien que le patriotisme avec lequel les enrôlements volontaires s'opéraient. Les exemples fourmillent. — Une famille entière du midi courut aux armées, les cinq fils d'abord, puis le père, puis la fille, qui revêtit des habits d'homme **. — A Laval, près de Lens, des femmes faisaient des torches de paille, qu'elles imprégnaient de graisse et de goudron. Un voyageur, les voyant, s'arrêta, pour leur demander à quoi ces torches devaient leur servir. « C'est, répondirent-elles, pour brûler nos maisons, avant que les Autrichiens viennent à s'en emparer. Mais, où vous retirerez-vous,

* *Mémoires de Barbaroux*. Les Muscadins étaient appelés ainsi, parce qu'ils se musquaient comme les dames.

** *Les Étrennes de la vertu* pour 1793.

Lettre de Robespierre.

Robespierre à Lebas et à St. just

mes amis, Le comité a pris toutes les mesures qui dépendoient de lui; dans
ce moment, pour seconder votre zèle. il me charge de vous écrire, pour
vous expliquer les motifs de quelques unes de ses dispositions il a cru que ~~la~~
~~des grandes~~ la cause principale du ~~[illegible]~~ dernier échec étoit la pénurie
des généraux habiles ~~[illegible]~~ il vous adresse des militaires patriotes et instruits
qu'il pourra découvrir. il a cru devoir employer ~~[illegible]~~ dans ce
moment Stetenofer qu'il vous envoie, parce qu'il a du mérite militaire;
et que les objections faites contre lui, paroissent au moins balancées par
des preuves de fidélité au reste il se repose sur votre sagesse
et sur votre énergie. salut et amitié
paris le 15 floréal l'an 2 de la république Robespierre

Im. Delarue r. N. D. d. V. 16

du Cabinet de M. Bertherin.

répartit le voyageur ? — « Là, répliquèrent les républicaines » ; elles lui montraient une carrière *. — Un maire du canton de Brives, dans le département de la Corrèze, voulant donner l'exemple aux jeunes gens de sa commune, quitta son écharpe et s'enrôla. Son père et sa femme voulurent le retenir, mais il persista dans sa résolution, en disant : « Serions-nous donc moins braves que nos ennemis ? Les aristocrates ont quitté femmes, enfants, héritages, pour combattre la liberté ; je pars, moi, pour la défendre ** ».

La réponse du maire de Brives était bien vraie. S'il y avait du courage et de l'abnégation du côté des républicains, les aristocrates, les émigrés, les coalisés n'en manquaient pas non plus. L'histoire doit justice à tous. A mesure que la lutte s'envenimait, l'enthousiasme augmentait de part et d'autre. Nous pourrions citer plus d'un trait héroïque de nos ennemis, mais nous n'oublions pas que nous écrivons principalement l'histoire de la république à l'intérieur, et nous nous abstenons.

Les récompenses accordées aux braves, étaient d'une simplicité vraiment antique, vraiment républicaine.

La convention décréta, peu de jours après le siége de Lille, « *que cette ville avait bien mérité de la patrie,* » et lui fit présent d'une bannière ayant pour légende : *A la ville de Lille, la patrie reconnaissante.* Elle lui donna en outre, deux millions à titre d'indemnité. — S'il y a, dans l'histoire de la révolution, des lieux-communs de crimes, il y a aussi des lieux-communs de sublimes actions. Aussi, à l'avenir, quand notre regard sera trop attristé par les terribles scènes du Forum, nous le reporterons bien vite avec certitude de compensation, sur ces saintes régions du pays qu'on nomme les frontières. Et cela d'autant plus, que notre but n'est pas, en faisant cet ouvrage, de ravaler la France à ses propres yeux, par le récit des infamies de quelques hommes, mais plutôt de lui montrer simultanément le bien et le mal de son passé. Nous ne faisons ni une diatribe, ni une apologie ; nous présentons au lecteur, un miroir à deux facettes.

Une gravure prétendait que les quatre mois de la république avaient été bien employés, et célébrait les prodiges de la liberté, de l'égalité, du talent et de la valeur républicaine par le général Dumouriez ***.

Le texte d'une autre disait : « Lisez, feuilletez, et trouvez dans l'histoire, quatre mois pareils ! »

Il est vrai qu'il s'était passé bien des choses depuis la proclamation de la république.

Celui qui se serait absenté depuis ce temps-là, aurait trouvé bien des changements à son retour.

* *Recueil des actions civiques et héroïques des républicains français*, à l'usage des écoles primaires. Imprimé par ordre de la convention nationale, l'an II de la république.

** *Idem.*

*** Cartons de la Bibliothèque royale.

Après avoir reproduit la carte d'entrée des députés à la convention, en 1792,



(car il y en eut une aussi pour l'année 1793), nous allons examiner très-succinctement l'état politique de la France, à l'instant où le procès de Louis XVI s'instruisit, — moyen de juger le jugement du ci-devant roi, avec une parfaite connaissance de cause, et une parfaite équité.

On sait quels avaient été déjà les profits de la révolution. Elle avait obtenu la constitution de 1791, mais ne s'en était pas contentée : La constitution de 91 ne suffisait pas à ses exigences politiques; elle avait dû chercher tous les moyens de défendre son territoire menacé, à cause de ses principes de liberté, par les puissances étrangères, — jalouses ou méfiantes à l'endroit du système révolutionnaire suivi en France. Elle avait eu confiance dans son roi, lorsque celui-ci, non-seulement supportait avec peine les clauses de cette constitution, que le peuple, lui, trouvait déjà trop arriérée, mais encore lorsqu'il semblait encourager les entreprises de l'émigration et de la coalition. Elle avait vu trois partis puissants s'agiter en son nom, celui des constitutionnels, celui des girondins et celui des jacobins. Une foule d'hommes qui l'avaient servie, s'étaient usés à la servir. Par suite du progrès lent, mais continu, qui doit exister dans la politique comme dans la civilisation des peuples, les constitutionnels avaient été dépassés par les girondins, et ceux-ci par les jacobins. Mouvement providentiel, et qui ne fut condamnable alors, que par le choix des moyens employés pour le favoriser ! Les constitutionnels s'étaient tenus dans les limites de la monarchie tempérée; les girondins avaient commencé à lui retirer son prisme, au 20 juin; les jacobins, imitant leur exemple, l'avaient niée au 10 août. Les trois partis réunis allaient la juger dans la personne de Louis XVI. A l'époque où nous sommes, les jacobins sont vainqueurs à peu de chose près; les girondins sont embarrassés, et ignorent ce qu'ils doivent faire; les constitutionnels ne redoutent rien tant

que ce nom de *modérés* qui semble être devenu un motif de proscription; ils sont intimidés.

Telle était la situation des partis, lorsque Louis XVI parut à la barre de la convention nationale.

Son procès, qui comporte une double appréciation, qui doit être envisagé sous le point de vue politique, et sous le point de vue privé, formera la matière du chapitre suivant. Nous y assisterons assidûment, prenant Louis XVI à son entrée dans la prison du Temple, et le conduisant à l'échafaud, en relatant toutes les circonstances extérieures, mais non pas étrangères au jugement.

FIN DU CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE XVIII.

PROCÈS ET MORT DE LOUIS XVI. — MORT DE MICHEL LEPELLETIER.

La municipalité avait été chargée de garder, sous sa responsabilité, le roi et la famille royale, auxquels un décret avait assigné pour habitation le palais du Luxembourg. Elle réclama à cause des issues multipliées de ce monument, et fut autorisée à se servir du Temple.

Le 13 août 1792, la famille royale fut transférée au Temple.

C'est chose pénible, et cependant curieuse, que de savoir quelles estampes et quelles caricatures furent publiées touchant ce sujet.

L'une a pour titre : *Les animaux rares, ou translation de la ménagerie royale au Temple.* Le sans-culotte qui les conduit, une hallebarde à la main, dit : « Maudits animaux, nous les engraissions de notre sang, et ils voulaient nous faire égorger. » Louis XVI a un corps de dindon, et il s'écrie : « A moi Lafayette, ou si non on me mènera à la guillotine. » Marie-Antoinette, la *louve autrichienne,* fait tout haut cette réflexion : « Ah ! maudits jacobins, ils ont fait échouer tous mes projets. » Les petits louvetaux, madame Royale et le Dauphin, dévoreront, dit le texte, bien des petits poulets. A la porte de la prison du Temple, on lit : Asile des banqueroutiers *.

Une autre est à *l'enseigne* du *roi dépouillé,* et représente Louis le dernier et sa famille, conduits au Temple **.

Le lecteur trouvera sans doute bon que nous citions ici la description de la petite tour du Temple, dans laquelle le roi fut enfermé.

« Elle était adossée à une grande tour, sans communication intérieure, et

* Cabinet de M. Laterrade.
** Communiquée par M. de Pastoret.

ANNÉE 1792



Massard del. Bishop sc.

La Cour du Temple.

formait un carré long, flanqué de deux tourelles; dans une de ces tourelles, était un petit escalier qui partait du premier étage, et conduisait à un escalier sur la plate-forme; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

» Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

» Le deuxième étage était divisé à peu près de la même manière. La plus grande pièce servait de chambre à coucher à la reine et à monseigneur le Dauphin; la seconde séparée de la première par une petite anti-chambre fort obscure, était occupée par Madame Royale et Madame Elisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle, et ce cabinet qui servait de garde-robe à tout ce bâtiment, était commun à la famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

» Le roi demeurait au troisième étage, et couchait dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle, lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine séparée de la chambre du roi, par une petite pièce obscure qu'avaient habitée messieurs de Chamilly et Hue, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée, des cuisines dont on ne fit aucun usage.

» Le roi se levait ordinairement à six heures du matin; il se rasait lui-même; je (Cléry) le coiffais et l'habillais. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture... Sa Majesté priait pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures... A neuf heures, la Reine, ses enfants et madame Elisabeth montaient dans la chambre du roi, pour le déjeuner... A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à lever des cartes... La reine, de son côté, s'occupait de sa fille... Le reste de la matinée se passait à coudre, à tricoter ou à faire de la tapisserie. A midi, les trois princesses se rendaient dans la chambre de madame Elisabeth, pour quitter leur robe du matin.

» A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin... A deux heures, on remontait dans la tour où je servais à dîner... A quatre heures, le roi prenait quelques instants de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main...

» A la fin du jour, la famille royale se plaçait autour d'une table; la reine faisait à haute voix une lecture... Madame Elisabeth lisait à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Je servais ensuite le souper du jeune prince...

» A neuf heures, le roi soupait...

» Après le souper, le roi montait un instant dans la c' ambre de la reine,

lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants ; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit *. »

Quelques réparations avaient été jugées nécessaires pour que le roi pût loger au Temple. Ce fut le patriote Palloy qui les dirigea, avant son départ pour les frontières.

Le papier de l'appartement habité en second lieu par Louis XVI, représentait l'intérieur d'une prison, avec un exemplaire imprimé de la *déclaration des droits de l'homme,* encadré dans une bordure aux trois couleurs **.

Tout lui présentait un aspect désagréable. Un jour, des ouvrières ayant marqué le linge du roi de *têtes couronnées*, les municipaux ordonnèrent aux princesses de retirer les couronnes, et furent obéis. Sur une pendule de sa chambre, où il y avait : *Lepaute, horloger du roi*, aux mots *du roi*, on avait substitué, d'une manière très-visible, *de la république****. Sur les murs de la tour où était le roi, parfois les sentinelles dessinaient des guillotines, avec ces mots au-dessous : *Louis crachant dans un sac*, c'est-à-dire, Louis guillotiné ; ou bien encore, une potence à laquelle était suspendu un individu ! on lisait au bas : *Louis prenant un bain d'air*. On placardait en gros caractères, sur les portes et sur les murs : *madame Véto la dansera, — nous saurons mettre le gros cochon au régime, — il faut étrangler les petits louveteaux* ****. Il entendait quelques discours affreux tenus en sa présence, et de sinistre augure. « Si le bourreau ne guillotinait pas cette famille, disait un jour le commissaire Turlot, je la guillotinerais moi-même. » Et un autre jour, Louis étant venu à parler du Panthéon, à un commissaire nommé Mercereau, tailleur de pierre de son état, lui dit : « Ne craignez-vous pas que les colonnes ne s'écroulent » ? — Non, répondit Mercereau, elles sont plus solides que le trône des tyrans. Manuel appela plusieurs fois le roi *Louis de la Tour*.

Pour seules consolations, pendant sa captivité de cinq mois, Louis XVI entendait des crieurs qui jouaient sur la vielle, devant le Temple, les plus fameux airs royalistes, tels que *pauvre Jacques! Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris* *****. La commune y mit bientôt empêchement, et la famille royale se trouva complétement livrée à la solitude la plus pénible, pour n'être distraite que par de nouveaux tourments, par le bruit des massacreurs de septembre, ou par la nouvelle de la découverte de l'armoire de fer.

Chaque jour, les gardiens de cette malheureuse famille devenaient plus sé-

* *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple, etc.*

** *Idem.*

*** *Dernières années de Louis XVI*, par François Hue.

**** *Mémoires de Ferrières.*

***** *Louis XVI*, par le vicomte de Falloux

Demande adressée par Cléry aux Membres du Conseil général de la Commune de service au Temple.

Louis Capet, demande pour son fils, une Redingotte de drap et une pour le matin en taffetas de florence ce 15 octobre 1792 l'an 1er de la Republique francoise.

Cléry de service à la tour

Vû la demande ci dessus, nous membres du Conseil général de la Commune, de service au temple autorisons à fournir les objets dont il s'agit. Ce 15 8bre 1792 l'an premier de la République française

F. Simon Destournelles

Coll. de M. A. M. D. F.

vères et plus durs à son égard. Elle manquait presque du nécessaire, soit en aliments, soit en vêtements; et il fut même question, au conseil de la commune, en octobre, de retirer plumes, encre, papier et crayons, armes offensives et défensives, à Louis XVI. On ne lui ôta néanmoins que quelques couteaux et quelques rasoirs.

Enfin, une lettre que nous allons reproduire, et qui fut adressée par Cléry, aux membres du conseil-général de la commune de service au temple, prouve mieux que tout ce que nous pourrions dire d'ailleurs, la situation déplorable des hôtes de la Tour.

« Louis Capet demande pour son fils, une redingote de drap, et une pour le matin, en taffetas de Florence ».

Ce 15 octobre 1792, l'an 1er de la république française.

CLÉRY, de service à la Tour.

Il fut répondu au fidèle valet de chambre :

« Vu la demande ci-dessus, nous, membres du conseil-général de la commune, de service au temple, autorisons à fournir les objets dont il s'agit. »

Ce 15 octobre 1792, l'an 1er de la république française.

VINCENT, DESTOURNELLE.

Cependant, des adresses arrivaient de divers points de la France, et demandaient qu'on se hatât de juger le ci-devant roi, et le député Mailhe, au nom du comité de législation, proposa, le 7 novembre, ces questions à la convention : Louis est-il jugeable ? — Par qui doit-il être jugé ? et d'autres questions secondaires, qui occupèrent aussitôt la France entière.

Tout le monde pencha pour la mise en jugement. Quant aux formes à observer, les avis étaient très-partagés. Les uns voulaient que les départements nommassent des jurés, et qu'on prît pour juges les présidents des tribunaux criminels, qu'on aurait réduits par le sort. Les autres pensaient qu'il fallait simplement renvoyer Louis XVI devant le tribunal criminel de l'arrondissement des Tuileries. D'autres disaient qu'il devait être jugé par la convention, sauf aux assemblées primaires à revoir le jugement *. A la convention, les questions furent discutées, ajournées et reprises successivement. Les orateurs ne tarissaient pas sur un sujet aussi grave. Dans le public, un grand nombre de brochures résolvaient la question générale. Presque partout, on était d'avis que Louis XVI devait être jugé par la convention nationale; mais on hésitait encore, lorsque la découverte de *l'armoire de fer* vint lever tous les doutes et hâter l'ouverture du procès. L'examen des pièces qu'elle con-

* *Mémoires de Barbaroux.*

tenait fut fait dans le plus profond mystère. Quelques bruits assez peu fondés se répandirent néanmoins dans Paris, et l'on demanda à toute force, dans les clubs et dans les sections, la continuation active du jugement du ci-devant roi.

La convention décréta qu'elle s'en occuperait à l'avenir, deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Effectivement, le mercredi, la discussion recommença pour ne plus être interrompue. Rien d'ailleurs ne fixa plus l'attention, que cet important sujet, excepté la question des subsistances qui semblait devoir être influente sur le jugement. Une disette factice, produite par la malveillance et par des accaparements de grains, s'étendait dans toute la France. Quelques attroupements occasionnèrent des troubles sur divers points du royaume, soit à cause de la disette, soit encore à cause d'une motion du député Cambon, qui avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, « et que ceux qui voudraient la messe, la paieraient. »

Le 11 décembre, Chambon, nouveau maire de Paris, remplaçant Pétion, Chaumette, procureur de la commune, Santerre, commandant général de la force armée parisienne, — suivis d'un greffier, — entrèrent dans l'appartement de Louis XVI. — Chambon lui adressa ainsi la parole : « *Louis Capet*, je suis chargé de vous annoncer que la convention vous attend à sa barre, et qu'elle m'ordonne de vous y traduire sur-le-champ. » — Louis XVI se récria sur ce mot de *Capet*, en disant que ce n'était pas là son nom, mais seulement celui de ses ancêtres. Chambon ne répliqua rien, et Louis suivit les envoyés de la convention, « non pour obéir à la convention, disait-il, mais parce que ses ennemis avaient la force en main. »

C'était le jour où l'on devait procéder à son interrogatoire.

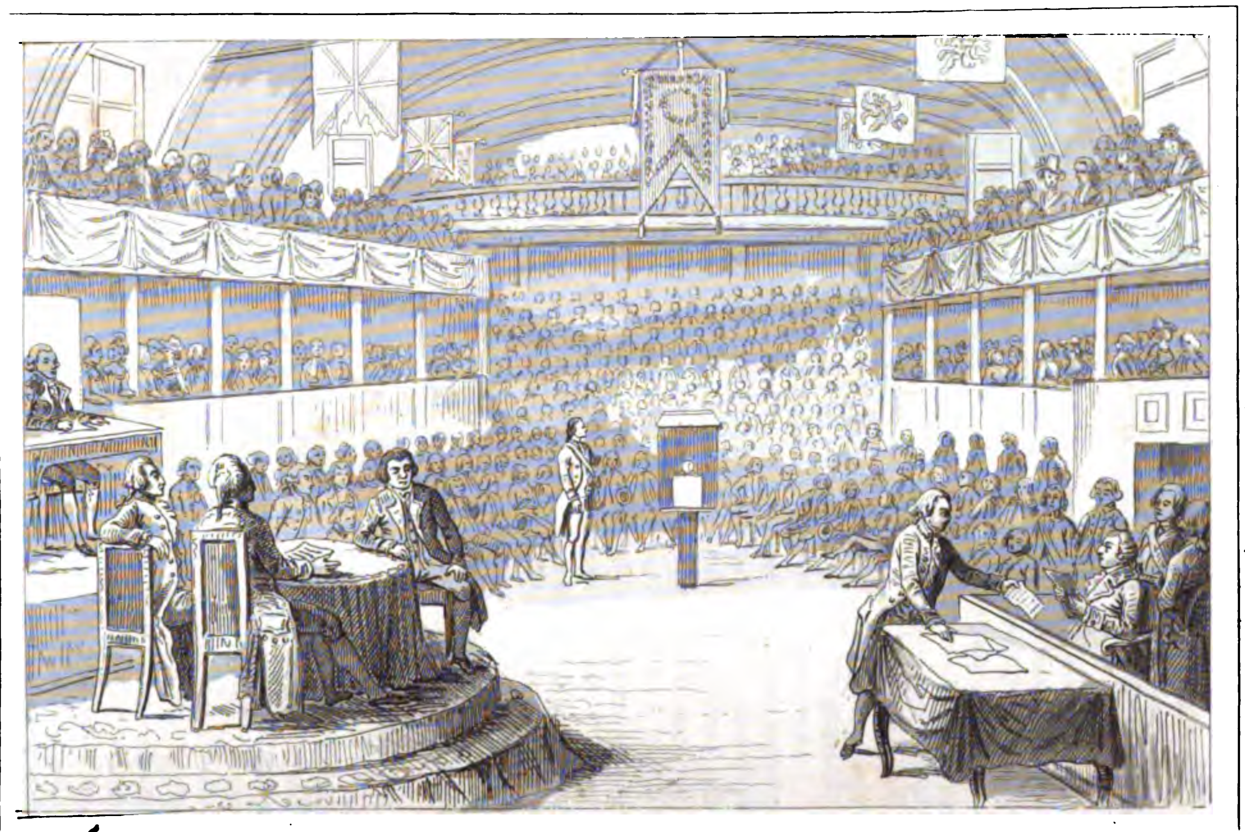
Lorsqu'il fut ramené au Temple, la foule cria : *La tête du tyran!* et *qu'un sang impur abreuve nos sillons!*

Le lendemain, la convention autorisa le ci-devant roi à se choisir deux conseils.

Défendre Louis XVI, à cette époque, c'était montrer à la fois de l'énergie et du dévouement. Target refusa, en prétextant son âge et ses *principes républicains*. Lamoignon de Malesherbes, Tronchet, de Sèze, acceptèrent avec joie cette mission périlleuse, et travaillèrent avec le roi auquel un décret avait accordé l'usage de l'encre et du papier, depuis le 14 décembre, jusqu'au 26, jour de la seconde comparution à la barre. Beaucoup d'autres avocats et de citoyens exerçant différentes professions, auraient bien voulu défendre Louis XVI. On citait Malouet et Lally-Tolendal, tous deux réfugiés en Angleterre; Tronçon du Coudray; Guillaume, l'auteur de la pétition des vingt mille; Huet de Gerville et Lavaux, avocats distingués; Sourdat, de Troyes; de Grave et Ménil Durand; et enfin, une femme, la citoyenne Olympe de Gouges, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Lally et Necker publièrent deux éloquents mémoires en faveur de Louis XVI,

26 DÉCEMBRE 1792



Massard del.t Rebel sc.t

Interrogatoire de Louis le dernier

et l'ex-ministre Bertrand de Molleville, écrivit de Londres, à ce sujet : la convention passa outre, sans lire ses lettres. Plusieurs brochures lancées par des royalistes, sans noms d'auteurs, ou avec des pseudonymes, cherchaient à entretenir le peuple dans des idées de clémence. On remarqua entre autres, le *Falot du Peuple, ou les Entretiens de madame Saumon, marchande de marée, sur le procès de Louis XVI.* D'autres brochures, au contraire, ne voulaient ni merci, ni pitié pour le monarque parjure. Tel était le ***Plédoyé*** (sic) ***sur le ci-devant roi, par J. J. Liberté****. Somme toute, il faut le dire, le peuple était très-mal disposé à l'égard de la famille royale. Vers la fin de 1792, il parut une fable, *pour orner la mémoire des petits sans-culottes.* Le roi, la reine et le Dauphin, y recevaient d'ignobles dénominations **. Après le premier interrogatoire, un homme du peuple s'écria, aux rires approbatifs de tout le monde : « Je suis d'avis que Louis soit pendu cette nuit***. » A la fin de décembre, une députation de veuves, d'estropiés et d'orphelins du 10 août, se présenta à la barre pour demander la tête de Louis XVI.

Cependant, le 26, jour de la comparution, était arrivé. A neuf heures et demie, Louis se présenta à la barre et montra ses conseils. Il s'assit, et l'avocat de Sèze prit la parole. Il défendit courageusement son royal client, combattant pied à pied toutes les accusations portées contre lui. Il finit par ces paroles : « Français ! la révolution qui nous régénère a développé en vous de grandes vertus : qu'on ne l'accuse pas de vous avoir rendus barbares ! Entendez d'avance l'histoire qui dira un jour à la renommée : Louis, monté sur le trône à 20 ans, y porta l'exemple des mœurs, la justice et l'économie ; il n'y porta aucune faiblesse, aucune passion corruptrice ; il fut l'ami constant du peuple. Le peuple voulut qu'un impôt désastreux fût détruit, Louis le détruisit ; le peuple voulut l'abolition de la servitude, Louis l'abolit ; le peuple sollicita des réformes, il les fit ; le peuple voulut changer ses lois, il y consentit ; le peuple voulut que des millions de Français recouvrassent leurs droits, il les leur rendit ; le peuple voulut la liberté, il la lui donna.

« On ne peut pas disputer à Louis la gloire d'avoir été au-devant du peuple par ses sacrifices ; et c'est lui qu'on vous a proposé !... citoyens, je n'achève pas : je m'arrête devant l'histoire ; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Louis XVI, avant de se retirer, déclara « que sa conscience ne lui reprochait rien, et que ses défenseurs n'avaient dit que la vérité. »

Après le départ de l'accusé, la convention devint bourdonnante et tumultueuse. En général, les membres de l'assemblée opinaient pour qu'on votâ sans désemparer, puisqu'on avait entendu les plaidoiries.

* Ces deux brochures se trouvent dans la bibliothèque de M. Deschiens. La première n'existe qu, nous sachions, nulle part ailleurs.

** *Dernières années de Louis XVI.*

*** Lacretelle.

Le lendemain, la discussion recommença. A chaque séance, sept ou huit orateurs se faisaient entendre pour ou contre. Le dimanche, 30, les partisans de la mort du roi, se présentèrent en députations de sections, et demandèrent *la tête de Louis Capet.*

Le jugement occupait les esprits au dehors, pour le moins autant qu'il occupait les conventionels. On s'arrachait les journaux, afin de savoir jour par jour, même heure par heure, de quel côté étaient les chances. Quelques brochures aussi étaient avidement lues. Une gravure, publiée par ceux qui s'effrayaient à l'idée de voir tomber la tête de Louis XVI, rappela la mort de Charles I[er] d'Angleterre, et représenta cette nation « instruisant la France, le 8 février 1649. »

Au bas de la gravure étaient ces quatre lignes :

Je commis un grand crime;
Prenez bien garde de suivre mon exemple.
Si du Dieu de bonté vous voulez implorer la clémence,
Ouvrez les cachots, et brisez les fers de l'innocence. *

Malgré tout, les jacobins avaient résolu de condamner Louis XVI à la peine de mort. Quant aux Girondins, ils hésitaient : le procès du ci-devant roi leur semblait un moyen de reconquérir leur influence dépérissante. Après avoir longtemps réfléchi sur la question, ils pensèrent qu'ayant fait le 20 juin, qu'ayant appelé de leurs vœux plus que tous les autres, l'avénement de la république, il leur importait de tuer le roi comme ils avaient tué la royauté. Ils sentaient déjà presque le pouvoir leur échapper. De quelque façon qu'on veuille juger leur vote, on ne peut éviter ce dilemme : Ils agirent par pusillanimité ou par ambition. Nous croyons, quant à nous qu'ils possèdaient l'une et l'autre au plus haut degré.

Au reste, Louis XVI jugé devant la convention, cela parut bien peu généreux de la part des représentants du peuple! Un homme avait dit aux députés : «Je cherche des juges parmi vous, et je ne trouve que des accusateurs.» La phrase avait été mille fois répétée dans le public. Au Vaudeville, pendant le procès, on joua la *Chaste Suzanne*; les vieillards s'y entendaient dire : « Vous êtes des accusateurs, et vous seriez juges!** » Laya aussi, dans son *Ami des lois*, se permettait des allusions aux positions respectives de Louis XVI et des conventionnels, et plaidait indirectement la cause du ci-devant roi. Le 20 janvier environ, un écrit, signé *Marignié* courut dans Paris, et parla au peuple en faveur de Louis XVI. De plus, la convention, quoi qu'on en pût dire, était influencée par les avis du dehors. Dans une section, on proposa d'établir des jurés pour juger sommairement ceux qui ne voteraient pas la mort.

* Cabinet de M. Laterrade.
** *Voyez* l'histoire de l'abbé de Montgaillard.

Cependant, les séances se succédaient, de jour en jour plus troublées et plus passionnées. Lors de la dernière séance, où devait être prononcé le jugement, « on avait défendu tout signe d'approbation ou d'improbation. Néanmoins, du côté de la montagne, les amazones des bandes jacobines faisaient de longs *ah! ah!* lorsqu'elles n'entendaient pas résonner à leurs oreilles la mort du roi... Les paris étaient ouverts dans les tribunes pour et contre la mort de Louis XVI. L'ennui, l'impatience, la fatigue se caractérisaient sur presque tous les visages.* » — Cette passion qui présida au jugement de Louis XVI en a fait une chose des plus odieuses. Vous allez la voir encore plus forte aux appels nominaux.

Dans le premier appel, on posa la question de savoir si, OUI ou NON, Louis Capet, ci-devant roi des Français, était coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale?

Voici quel fut le résultat du scrutin :

Absents pour cause de maladie	8
Absents par commission	20
Refusant le vote	11
Votant comme législateurs	16
Votant la culpabilité	694
Nombre total des députés	749

Il n'y eut pas un seul vote négatif.

Plusieurs députés motivèrent ainsi leur opinion. Delahaye dit : « Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous sommes coupables nous-mêmes. Je lis, sur les murs de Paris, ces mots tracés du sang de nos frères : *Louis est coupable*, OUI. » — Daunou dit : « J'accuse Louis Capet d'avoir conspiré contre la souveraineté du peuple. — Vergniaud, président, proclama alors, au nom du peuple français, que la convention nationale déclarait *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État.*

La deuxième question, objet du deuxième appel nominal, était de savoir si le jugement de la convention nationale contre Louis Capet serait soumis à la ratification du peuple réuni en assemblées primaires, OUI ou NON?

Les débats furent plus vifs et plus longtemps indécis pour cet appel au peuple que pour la question de culpabilité. Barrère enfin entraîna l'assemblée vers la négative.

Voici quel fut le résultat de ce scrutin :

Absents pour cause de maladie	9
Absents par commission	20
Ont refusé de voter	5

* Mercier, *nouveau Paris*, chap. 248.

Votes indéterminés	11
Votants pour	281
Votants contre	423
Nombre total des députés	749

Nous citons encore quelques votes motivés.

Armonville, surnommé *Bonnet-Rouge*, à cause de son enthousiasme républicain, dit : « Comme un assassin ne doit pas occuper le *Souverain*, je dis *non*. » — Louis-Philippe-Joseph *Égalité* dit : « Je ne m'occupe que de mon devoir, je dis *non*. » — Tellier dit : « L'assemblée de mon département a délibéré, à la presque unanimité, qu'il serait fait un canon du calibre de la tête de Louis XVI pour l'envoyer aux ennemis; je dis *non*. »

Les partisans de l'appel au peuple ne se cachèrent pas. Lahosdinière dit : « Comme l'appel au peuple est le seul moyen d'excuser le despotisme qu'a exercé la convention, par la confusion de tous les pouvoirs, je dis *oui*. »—Soulignac motiva de cette manière : « On ne m'a pas dit: sois législateur et juge. Le sultan n'est un despote affreux que parce qu'il fait la loi et juge en même temps; je dis *oui*. »—Duprat observa : « Égalité a dit *non*, et moi je dis *oui*. » — Manuel, enfin, osa prononcer ces paroles : « Je reconnais ici des législateurs et non des juges; car des juges sont impassibles comme la loi; des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la convention n'a ressemblé à un tribunal; si elle l'eût été, certes elle n'eût pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser; je dis *oui*. »

Le président se leva, et fit cette déclaration : *La convention nationale décrète que le jugement contre Louis Capet ne sera pas soumis à la ratification du peuple* *. »

C'était le 16 de janvier. Le scrutin ne fut dépouillé que vers dix heures, et on fut obligé de remettre au lendemain, 17, l'appel nominal sur l'application de la peine. Pendant la nuit, les sections furent en émoi, et, dès le matin, la convention nationale fut entourée d'une foule immense, en armes, poussant, des cris de vengeance, et menaçant les députés au passage avec cette phrase : *sa mort ou la tienne* **. Avant d'aller aux voix, on se consulta pour savoir quelle serait la majorité. La discussion se passa presque seulement entre Danton, le Hardi, et Lanjuinais qui demandait pour l'application de la peine les deux tiers des suffrages. La convention passa à l'ordre du jour, considérant que tous ses décrets étaient et devaient être rendus indistinctement à la majorité absolue.

Le vote sur la peine fut donc semblable aux deux votes précédents.

L'appel nominal ne commença qu'à sept heures du soir, et dura vingt-

* *Moniteur universel.*

** Journées mémorables de la Révolution française.

quatre heures. La salle des séances était triste et sombre : le drame touchait à son sanglant dénouement.

Voici le résultat du scrutin, après l'appel nominal, sur la question de savoir quelle peine serait infligée à Louis Capet.

Absents par maladie.	8
Absents par commission.	15
Non-votants.	5
Parmi les votants :	——
Votants pour les fers	2
Pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion, quelques-uns avec la peine de mort conditionnelle si le territoire était envahi	286
Pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution. (Vote indivisible). .	46
Pour la mort en demandant une discussion sur le point de savoir *s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée*, et en déclarant ce vote *indépendant de cette demande*.	26
Pour la mort sans conditions	361
Total général des votants.	721

Le président (avec douleur), déclara, au nom de la convention nationale, *que la peine qu'elle prononçait contre Louis Capet était* LA MORT.

C'est à propos de l'arrêt surtout qu'il importe de lire les votes motivés : on verra si les conventionnels étaient de véritables juges.

Drouet, le maître de poste, dit. « Louis a conspiré contre l'État; il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Tant d'outrages à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peuvent se laver que dans le sang, je le condamne *à mort*. »

Roux dit : « Un tyran a dit qu'il voudrait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour l'abattre d'un seul coup. Louis Capet, autant qu'il était en lui, a exécuté cet atroce désir; je vote pour la mort, et je n'ai qu'un regret, c'est que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les tyrans. »

Robespierre l'aîné dit : « Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés; je ne connais pas l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes; je vote pour *la mort*. »

Raffran dit : « Je vote *la mort* du tyran dans les vingt quatre heures. Il faut se hâter de purger le sol de la patrie de ce monstre odieux. »

Barrère, qu'on a appelé plus tard l'*Anacréon de la guillotine*, dit : « L'arbre de la liberté croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans; je vote pour *la mort*. »

Maure dit : « Louis est coupable ; quand il aurait mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits ; je vote pour *la mort.* »

Milhau dit : « Louis ne peut expier ses forfaits que sur l'échafaud. Si la peine de mort n'existait pas, il faudrait l'inventer pour les tyrans. »

L'abbé Sieyes dit : « *La mort*, et sans phrases. »

Camille Desmoulins dit : « Je vote pour *la mort*, trop tard peut-être pour l'honneur de la convention nationale. »

Le député Seconde fit un assez mauvais jeu de mot, et dit : « Je vote pour *la mort*, l'exécution dans une *seconde*, car je m'appelle Seconde. »

Louis-Philippe-Joseph *Égalité* dit : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté et qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour *la mort.* » *

Billaud-Varennes, Marat, Fréron, Léonard Bourdon, Guyardin, Lesage-Senault, Poulletier, Martel, Petit-Jean, Forestier, Granet, Moyse-Bayle, Lacoste, Crevelier, votèrent pour *la mort*, dans les vingt-quatre heures.

D'Artigoyte demanda la mort *sans délai ;*

Faure voulut *la mort*, avec exécution *dans le jour* ;

Phélippeaux, Goupilleau, voulurent une exécution prompte, et Duroy la demanda sur-le-champ**.

Un montagnard célèbre, Legendre, avait dit enfin : « *Que le cadavre de Louis soit déchiré et distribué entre tous les départements.* »

Il y avait passion et enthousiasme patriotique dans tout ceci. L'ami d'un député qui avait voté pour la mort de Louis XVI, lui reprocha son vote, parce que celui-ci avait dit la veille, qu'il croyait le ci-devant roi innocent. — Oui, certes, et je le crois encore, répondit le conventionnel. — Malheureux ! reprit l'autre, et tu l'as condamné ! — Eh ! penses-tu donc que le sang de la victime que nous immolons à la patrie puisse être trop pur***.

Rien, on le voit, ne peut aller plus loin.

Il ressort du scrutin que, parmi les votants pour la mort, on compta vingt-neuf ci-devant nobles, trente-deux prêtres, vingt médecins, dix hommes de lettres, cent soixante-quatre avocats ou anciens magistrats.

Après l'arret de condamnation, les trois défenseurs de Louis Capet furent immédiatement introduits à la barre, et lurent une protestation écrite de l'accusé, par laquelle il se déclarait mal jugé, « et interjetait appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants. » De Sèze demanda qu'on rapportât le décret de la veille, touchant la majorité nécessaire pour la condamnation, en faisant remarquer aux députés que le décret de peine de mort n'avait été rendu qu'à la majorité d'un très-petit nombre de voix. Tronchet

* On sait que ce vote fut accueilli par des murmures.

** Histoire du procès de Louis XVI, par Maurice Méjan

*** Fastes de l'*anarchie*, par Jouffroy. Cité par M. Lairtullier dans son *Histoire des Femmes célèbres*

et Lamoignon de Malesherbes appuyèrent la pétition de leur collègue, aidés eux-mêmes par le girondin Guadet. La convention néanmoins passa outre, et rejetant l'appel à la nation, rendit le décret suivant :

Article 1er. La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté de l'État.

2° La convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

3° La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'*appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention;* défend à qui ce soit d'y donner aucune suite, sous peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république. »

Louis XVI entendit avec fermeté, avec résignation, la lecture de son arrêt de mort. Il demanda aussitôt un sursis de trois jours qui ne lui fut pas accordé. Le résultat du jugement une fois connu dans le public, les passions populaires s'allumèrent pour ou contre le condamné. Une gravure prit pour titre : LOUIS LE TRAÎTRE, LIS TA SENTENCE *. — Une main écrit sur le mur : « Dieu a calculé ton règne, et l'a mis à fin. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger. » Au bas, est une guillotine, gravée en manière d'armoirie, avec ces mots : « Elle attend le coupable. » — Pour texte, voici ce qu'on lit : « Cent fois coupable et cent fois pardonné, Louis le dernier a trop éprouvé la bienveillance et la générosité du peuple pour ne pas se rendre cette justice, qu'il doit avoir épuisé tous les sentiments d'humanité qu'un reste de pitié seule pourrait, depuis quatre ans, lui avoir conservée. Sa conscience est sans doute pour lui le bourreau le plus cruel ; et que n'est-il possible de l'abandonner à ce tourment intérieur, mille fois pire que la mort ; mais la loi la plus sacrée, la loi de vingt millions d'hommes, exige qu'il soit jugé, et la gloire de la France, attachée au jugement de la génération actuelle et des générations futures, veut qu'il soit puni..... Dans l'état actuel de la France, et dans l'agitation dangereuse de l'Europe, comment considérer ce monstre sous un autre rapport que sous celui d'un point de ralliement des contre-révolutionnaires, et comme un noyau de contre-révolution. Alors la saine politique permet-elle en sa faveur une grâce qui, tôt ou tard, deviendrait la cause de la subversion de la république **. »

Quelques journaux, entre autres le *Patriote Français*, s'apitoyèrent sur le sort de Louis XVI. On remarque que Manuel donna alors sa démission de député, ainsi que le publiciste Kersaint, ancien auteur du *Bon Sens* ***. De plus, un royaliste dévoué, ancien garde-du-corps, se chargea de venger son

* Communiqué par M. de Pastoret.

** Ce texte est un extrait d'une brochure du *citoyen Durocher*, en *réponse aux réflexions de l'agioteur Necker.*

*** Voyez au chap. I, de ce volume.

maître. Il se présenta, le soir même de la lecture du jugement, chez le restaurateur Février, au Palais-Royal, et aborda le citoyen Lepelletier de Saint-Fargeau, — régicide, — qui y dînait, en lui disant : Etes-vous Lepelletier? — Oui. — Quelle opinion avez-vous eue dans l'affaire du roi? — J'ai voté pour la mort, selon ma conscience. — Eh bien ! dit de Paris *, reçois-en la récompense. En disant ces mots, il lui enfonça son sabre dans le côté, prit la fuite, et ne fut arrêté que quelques jours après, le 1er février, à Forges-les-Eaux, où il se tira lui-même un coup de pistolet. On trouva sur lui son acte de naissance et son congé de licenciement de la garde du roi. Au dos de ce brevet, il avait écrit : « *Mon brevet d'honneur*. Qu'on n'inquiète personne : personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisais une plus belle action; je purgeais la France du régicide, du patricide, du parricide duc d'Orléans. Qu'on n'inquiète personne. Tous les Français sont des lâches auxquels je dis :

Peuple, dont les forfaits jettent partout l'effroi,
Avec calme et plaisir j'abandonne la vie.
Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie,
Qu'imprima sur nos fronts le sang de notre roi. **.

Le tout signé PARIS l'aîné, garde du roi, assassiné par les Français.

Michel-Louis Lepelletier, ci-devant de Saint-Fargeau, jacobin, fut aussitôt considéré comme un martyr de la liberté, et la Convention décerna des



* Le nom de l'assassin de Lepelletier, était De Paris, et non Pâris. Le *de* a été enlevé après coup comme une distinction nobiliaire. Cette rectification a été indiquée par le frère de de Pâris, vivant encore il y a quelques années, à M. Alphonse Esquiros, qui s'est empressé de nous la communiquer.

** *Révolutions de Paris*, par Prudhomme.

honneurs à sa mémoire; il fut couché sur un lit de parade, où chacun le vint visiter. La convention décida qu'elle assisterait en corps, le 24, à ses funérailles, qui seraient célébrées aux frais de la nation. Elle lui ouvrit les portes du Panthéon.

Cependant arriva l'exécution de Louis XVI. La veille de ce jour mémorable, cette proclamation fut affichée dans Paris :

« Le conseil exécutif provisoire délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution des décrets de la convention nationale des 15, 17 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

« 1° L'exécution de Louis Capet se fera demain lundi 21 ;

« 2° Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées ;

« 3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi ;

« 4° Des commissaires du département de Paris; des commissaires de la municipalité; deux membres du tribunal criminel, assisteront à l'exécution ; le secrétaire-greffier du ce tribunal dressera procès-verbal ; et lesdits commissaires et membres du tribunal, aussitôt après l'exécution consommée, viendront en rendre compte au conseil, lequel restera en séance permanente pendant toute cette journée. »

L'assassinat de Lepelletier * avait augmenté l'animosité des jacobins contre les hôtes du Temple. Camille Desmoulins n'avait-il pas proposé de conduire Louis XVI à l'échafaud, ayant devant lui un écriteau ainsi conçu: *Traître et parjure à la nation;* » et un autre derrière, avec ce seul mot : *roi!* N'avait-il pas proposé encore d'enterrer dorénavant à Saint-Denis les *brigands*, les *assassins* et les *traîtres!* Mais, la municipalité savait que quelques brochures, dont nous avons parlé, avaient circulé aux halles et dans les faubourgs; elle craignait presque de la part des masses un mouvement en faveur du royal accusé. Aussi, le 20, elle fit placer de l'artillerie sur toutes les places, sur tous les ponts, et invita les citoyens à ne pas se montrer aux fenêtres pendant le passage du cortége. Dans la nuit du 20 au 21, les tambours battirent la générale dans toutes les rues de Paris qui, dès cinq heures du matin, fut sur pied. Les marchands, pour la plupart, n'ouvrirent pas leurs boutiques.

Avant la pointe du jour, Louis XVI entendit la messe, qui lui fut dite par son confesseur, M. Edgeworth de Firmont, et il communia. A huit heures, Santerre arriva au Temple, accompagné d'une députation de la commune, du département, et du tribunal criminel; le condamné monta bientôt en voiture avec M. Edgeworth et deux officiers de gendarmerie, qui, a-t-on prétendu, étaient là pour le poignarder en cas d'attaque. A dix heures dix mi-

* Le 20 janvier.

nutes, le roi était arrivé sur la place de la Révolution. « Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui dit qu'il fallait ôter son habit; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il s'agit de lui lier les mains qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours. Il lui fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler; mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent;* ensuite, se retournant vers nous, il nous dit : *Messieurs, je suis innocent de tout ce qu'on m'inculpe; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.* Voilà ses véritables et dernières paroles. L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit, et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

« Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid, une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui*. »

Trois documents compléteront la narration de la mort de Louis XVI; ce sont des extraits du procès-verbal d'exécution, du procès-verbal d'inhumation, et de l'acte de décès du feu roi.

« Et à la même heure (10 heures 10 minutes environ) est arrivé, dans la rue et place de la Révolution, le cortége commandé par Santerre, commandant-général, conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue du ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Elysées.

« A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture.

« Et à dix heures vingt-deux minutes il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée et sa tête montrée au peuple**. »

« . . . . . A été déposé dans ledit cimetière (de la paroisse Sainte-Madelaine), en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier, dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habit et

* Cette relation est de Sanson, exécuteur des hautes-œuvres. Dulaure assure en *avoir eu l'original sous les yeux*. Voyez *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*.

** Cette pièce se trouve aux *Archives du royaume*.

sans souliers. Du reste, il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant*. »

Enfin, l'acte de décès délivré à une date ultérieure porte : « Du lundi, dix-huit mars *mil sept cent quatre-vingt treize*, *l'an second de la république*, *acte de décès* de Louis Capet, du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, *profession*, dernier roi des Français, *âgé* de trente-neuf ans, *natif de* Versailles, paroisse Notre-Dame, *domicilié* à Paris, Tour du Temple; *marié à* Antoinette d'Autriche......** »

Et les tombeaux de Saint-Denis, sépultures royales! et toute cette magnificence des convois d'un roi de France! Louis était né pour tout cela; il est mort sans rien de tout cela. Cet acte de naissance, surtout, est effroyablement commun de forme! Louis XVI était redevable d'une tombe à la fidélité de quelques serviteurs et amis!

Pendant l'exécution, Paris était plongé dans une stupeur profonde. Les citoyens comprenaient l'importance de l'acte qui venait d'être consommé. Les rues étaient pleines de monde, et des crieurs publics vendaient par milliers la *Complainte sur la mort de Louis le dernier*, monument d'histoire trop curieux pour que nous ne le reproduisions pas en entier.

COMPLAINTE SUR LA MORT DE LOUIS LE DERNIER.

Sur l'air de Chambard.

1.

Peuple français sans égal,
Me voilà au rang des morts;
Mais priez Dieu pour mon sort :
Il n'y a plus d'interval (*sic*),
Voilà ce que j'ai mérité.
Chantez, vive la liberté!

2.

Peuple souverain de la terre,
Qui n'avez jamais été,
Par ma mort vous voilà lavé.
Hélas! je finis ma carrière,
A la place de la Révolution, pour certain,
Voilà donc ma triste fin.

3.

Du crime le plus atroce,
Ce fut dans le mois d'août,
Je voulais vous faire périr tous,
Croyant en faire une noce.
Hélas! pour moi, quel malheur!
On me découvre à dix heures ***.

4.

C'est dans l'assemblée nationale
Où je me sauve à l'instant,
Retiré comme un enfant
Qui venait de faire du mal :
De là on m'a fait emmener,
Au Temple pour prisonnier.

5.

Étant dans la tour.

Quelle horrible résidence!
Je me vois environné;
De moellon ma chambre est pavée.
Mais me voilà tout en trance (*sic*) :
On vient pour me faire coucher
Je ne puis y résister.

* *Archives du royaume.*
** *Archives du royaume.*
*** Qui fut le 10 août (Note de l'auteur de la complainte.)

6.

Hélas! sept mois se passèrent (*sic*)
Dans cette horrible prison :
J'entends troupes et bataillon,
Qui se disent, nous sommes frères;
Il faut garder sans façon,
Ne point perdre le Cochon.

7.

Hélas! voilà l'alarme :
C'est quand on vient m'avertir
On me dit qu'il faut partir,
Que le peuple est sous les armes
Pour mon dernier jugement :
Allons, partons, il est temps!

8.

A la convention je jure,
On me conduit à l'instant,
Pour entendre mon jugement,
Où l'on me connaît pour parjure
De là je fus aussitôt
Conduit dessus l'échafaud.

9.

Les adieux qu'il fait au peuple.

Adieu, peuple de la terre :
Adieu donc, peuple français,
Je vais voir le roi des rois;
Je vais fermer la paupière
Sous le glaive de la loi,
Comme étant ci-devant roi *.

Cette complainte était contre Louis XVI. Palissot en composa et publia une *en romance*, qui se vendit presque autant le jour de l'exécution, et qui implore la pitié des Français pour le roi-martyr. L'air de cette romance, observe l'auteur lui-même, *se présentait de lui-même*; c'était, dit-il, et ce ne pouvait être que l'air *de la passion de Jésus-Christ*, comme le plus respecté du peuple, et le plus analogue à la circonstance.

1.

Français, je suis né votre roi
Des droits de mes ancêtres;
Verriez-vous couler sans effroi
Le pur sang de vos maîtres?

2.

Un tribunal de factieux
Me condamne au supplice :
Peuple séduit, ouvre les yeux
Tu n'es pas leur complice.

3.

Qui leur donna la liberté
Dont je suis la victime?
Ce fut un don de ma bonté,
Ma bonté fut mon crime.

4.

Un jour vous pleurerez, Français,
En lisant mon histoire;
Je jouirai de vos regrets
Au séjour de la gloire.

5.

Mais en offrant à Dieu pour vous
Le sang qu'on va répandre,
Des traits du céleste] courroux
Je saurai vous défendre.

6.

Je lui dirai : Dieu de bonté,
Sauve un peuple infidèle;
Tu mourus pour l'iniquité,
J'ai suivi mon modèle. **

* Cette pièce historique fait partie de la collection de M. Laterrade. C'est ce qu'on appelle un *canard* du temps.

** Ces strophes furent composées dans la matinée du 21 janvier 1791. — Le lecteur comprendra quel intérêt historique s'attache à ces émanations de l'opinion publique, pour un événement tel que la mort de Louis XVI.

Nous avons lu beaucoup d'autres complaintes et romances sur la mort de Louis XVI. L'une commence par ces deux vers :

> Oh! mon peuple, que vous ai-je donc fait!
> J'aimais la vertu, la justice; etc., etc.

L'autre dit, sur l'air *comment goûter quelque repos*

> Oh! peuple toujours menaçant.
> Tu m'accables de ta colère, etc., etc.

Une dernière enfin se chante sur l'air *triste raison, j'abjure ton empire.*

> Ce n'est pas vous qui me coûtez des larmes,
> Bandeau des rois, sceptre de mes aïeux; etc., etc.

Le pinceau déplora, lui aussi, l'affreuse destinée du ci-devant roi, ou bien célébra le *beau jour* du 21 janvier. Comme exemple du premier cas, voyez cette gravure représentant *la France pleurant sur l'urne cinéraire de Louis XVI* *.



* Cabinet de M. Laterrade.

Elle a été publiée en Angleterre, où la mort de Louis avait soulevé tant de haine et d'indignation contre les Jacobins. Comme exemple du second cas, nous citerons une gravure intitulée :

MATIÈRE A RÉFLECTION (*sic*) POUR LES JONGLEURS COURONNÉS.

C'est une main qui tient par les cheveux la tête coupée de Louis XVI. Au bas on lit : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!* et un extrait de la troisième lettre de Robespierre à ses commettants *.

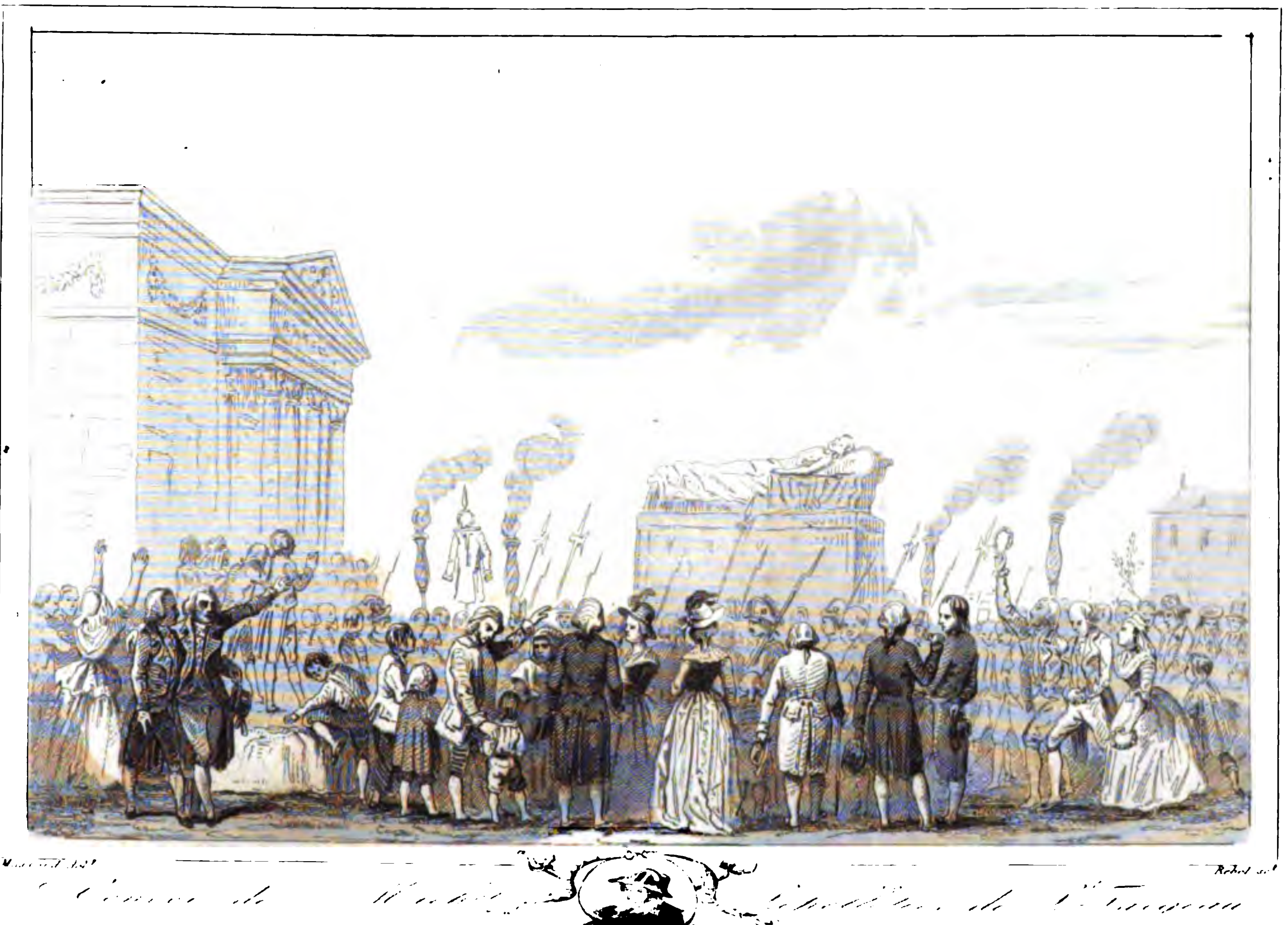
Quant à la presse républicaine, elle rendit ainsi compte de l'événement. Marat, dans son journal, dit : qu'en prononçant la mort du tyran, la convention s'était montrée bien grande. *La chronique de Paris* raconta simplement les faits suivant son habitude. *Le Républicain* proclama que le peuple « était à la hauteur de sa souveraineté, » parce qu'il n'avait manifesté ni joie, ni regret, pendant l'exécution. Le *père Duchesne* fit l'oraison funèbre de Louis, diatribe. Les *Révolutions de Paris* mirent pour épigraphe à leur article sur la mort de Louis : *Discite justitiam moniti*. Le *journal de Perlet* dit que tout cela appartenait à l'histoire qui jugerait en dernier ressort. Le *journal des Amis*, enfin, journal rédigé par Fauchet, publia une tirade que l'on ne peut appeler que galimathias, et au travers de laquelle il était difficile de démêler les véritables pensées du journaliste. Ce fut, parmi les conventionnels, et parmi les écrivains politiques, un assaut à qui injurierait le plus la mémoire du défunt roi. Lorsqu'ils en parlaient, ils le qualifiaient de *Louis le raccourci*, et appelaient Louis XVII, le *Louveteau du Temple* **; c'étaient là les termes contractés.

Disons maintenant quels furent les honneurs rendus à Michel-Lepelletier, dont la mort fit plus d'effet encore que celle de Louis XVI, qu'elle contre-balança aux yeux des gens indécis sur la justice de la condamnation.

Le 22, Marie-Joseph Chénier prononça devant la convention l'éloge de Lepelletier. Le jeudi 24, à dix heures du matin, son lit de mort fut déposé sur le piédestal où était la statue équestre de Louis XIV, place des Piques (ci-devant place Vendôme). Deux escaliers garnis de candélabres à l'antique sur leurs rampes, conduisaient au piédestal. Le cadavre de *l'excellent patriote*, était étendu sur le lit ; il était nu jusqu'à la ceinture, et environné de draps ensanglantés, du sabre de de Pâris. On voyait parfaitement bien sa large et profonde blessure. Dès que la convention et les diverses autorités furent arrivées sur la place, une musique lugubre se fit entendre. Elle était de la composition de Gossec. La convention se rangea autour du piédestal, et le président posa une couronne de chêne et de fleurs sur la tête du martyr de la liberté, pendant qu'un fédéré prononçait l'éloge du défunt.

* Cabinet de M. Laterrade.

** *Dernières années de Louis XVI*, par François Huc.



A deux heures, le cortége se mit en marche pour aller au Panthéon. Il s'avançait dans l'ordre suivant :

Un détachement de cavalerie précédé de trompettes avec sourdines. — Sapeurs. — Canonniers sans canons. — Détachement de tambours voilés. — Déclaration des droits de l'homme, portée par des citoyens. — Volontaires de six légions, et vingt-quatre drapeaux. — Détachement de tambours. — Une bannière sur laquelle était écrit le décret de la convention, qui ordonne le transport du corps de Lepelletier au Panthéon. — Élèves de la patrie. — Les commissaires de police. — Le bureau de conciliation. — Les juges de paix. — Les présidents et commissaires de sections. — Le tribunal de commerce. — Le tribunal criminel provisoire. — Les six tribunaux du département. — Le corps électoral, le tribunal criminel du département. — La municipalité de Paris. — Les districts de Saint-Denis et du bourg de l'Égalité. — Le département. — Le tribunal de cassation. — Figure de la Liberté, portée par des citoyens. — Détachement de tambours. — Le faisceau des quatre-vingt-quatre départements, porté par des fédérés. — Le conseil exécutif provisoire. — Détachement de la garde de la convention nationale. — Les vêtements ensanglantés de Lepelletier, portés au bout d'une pique, avec festons de feuilles de chêne et de cyprès. — Convention nationale : les députés marchant sur deux colonnes de deux. — Au milieu des députés, une bannière, sur laquelle étaient écrites les dernières paroles du martyr : « *Je suis satisfait de verser mon sang pour ma patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité, et à faire connaître ses ennemis.* » — Le corps porté par des citoyens, tel qu'il était exposé sur la place des Piques. — Autour du corps, des canonniers, le sabre nu à la main, accompagnés de vétérans. — Musique de la garde nationale, exécutant des airs funèbres pendant la marche. — Famille du défunt. — Groupe de mères conduisant des enfants. — Détachement de la garde de la convention. — Tambours voilés. — Volontaires des six autres légions et vingt-quatre autres drapeaux. — Tambours voilés. — Fédérés armés. — Sociétés populaires. — Cavalerie et trompettes avec sourdines. —

De chaque côté du cortége, des *piquiers* formaient la haie, en tenant leurs piques horizontalement, à la hauteur des hanches.*

Les stations se firent sur la place du club des Amis de la Liberté et de l'Égalité, vis à vis l'Oratoire, sur le Pont-Neuf, sur la place des séances de la Société des droits de l'homme, au carrefour de la rue de la Liberté (rue Monsieur-le-Prince), place Saint-Michel, et, finalement, sur la place du Panthéon.

Le corps est entré dans le monument, et a été placé sur une estrade disposée pour le recevoir ; la convention s'est rangée autour ; on a exécuté un beau chœur religieux de Gossec, et le frère de Michel Lepelletier a prononcé un discours, qu'il a achevé par ces paroles : *Je vote, comme mon frère, la mort des*

* Voyez le *Moniteur universel*, numéro du 27 janvier 1793

tyrans. Les représentants de la nation se sont promis union et fraternité sur le corps du martyr, et ont juré de veiller au salut de la patrie; puis, tout le monde s'est retiré, pendant qu'un grand chœur à la Liberté terminait la funèbre cérémonie.

Il était impossible de rendre des honneurs plus magnifiques à un citoyen. Le lendemain du convoi de Lepelletier, sa veuve, ses frères et sa fille furent admis à la barre. Félix Lepelletier, celui qui avait voté la veille *la mort des tyrans*, prit la parole en ces termes: « Citoyens, permettez-moi de vous présenter ma nièce, la fille de Michel Lepelletier: elle vient vous offrir, ainsi qu'au peuple français, sa reconnaissance de l'éternité de gloire à laquelle vous avez voué son père. » Cela dit, il souleva la jeune citoyenne Lepelletier dans ses bras, et lui faisant porter ses regards vers le président de la convention, il lui dit: *Ma nièce, voilà maintenant ton père*. Il s'adressa ensuite à tous les membres de l'assemblée et à tout le public des tribunes, et leur dit: *Peuple, voilà votre enfant!*... En effet, sur les motions du président et de Barrère, la petite Suzanne Lepelletier fut unanimement adoptée par la convention nationale, action bientôt approuvée et ratifiée avec empressement par le peuple français, très-chagrin de la mort de l'excellent patriote, et qui chantait, en pleurant, la complainte composée à propos de ce funeste événement, sur l'air du *Maréchal de Saxe*. En voici les strophes les plus originales. :

Paris est dans les larmes,
La république est en deuil,
De voir réduit au cercueil,
Citoyens, versons des larmes,
Pour nous quel triste fléau
D'avoir perdu Saint-Fargeau.

Monstre d'aristocratie,
Tu nous prends un défenseur,
Pour avoir avec honneur
Bien défendu sa patrie.
Pâris, infâme bourreau,
Tu nous ravis Saint-Fargeau. *

La petite Suzanne fut appelée plus tard *fille de la nation*.

Pendant plusieurs jours, tous les départements payèrent leur tribut d'hommage à la mémoire de Lepelletier. Curtius, le marchand de figures de cire, exposa son cadavre sculpté, étendu sur un lit de mort, tel qu'il avait été placé sur le piédestal de la place des Piques, et conduit au Panthéon**. La ville de Saint-Germain-en-Laye se distingua à l'occasion du service funèbre. Mille orateurs exaltèrent les vertus de l'illustre mort, et ne manquèrent pas de jurer, devant son buste, haine aux tyrans et aux oppresseurs.

Louis XVI et Michel Lepelletier avaient succombé presque le même jour, et la mort de chacun d'eux eut un énorme retentissement en France et en Europe. L'échafaud qui s'était dressé pour le ci-devant roi effraya tous les souverains couronnés. Le poignard de de Pâris émut plus puissamment qu'aucune autre action la *sensibilité* des masses. Ce n'est pas à nous de discuter si

* Collection de M. Laterrade.

** *Révolutions de Paris*, par Prud'homme.

la condamnation de Louis porte, d'ailleurs, les caractères de la saine justice. Cependant, il est un point que nous ne pouvons passer sous silence, sans faillir à notre rôle d'historien. La mort de Louis XVI était-elle opportune, dans la situation où se trouvait la France? Nous ne le croyons pas. Elle rendit implacable notre lutte avec les alliés; elle força la révolution à subir les attaques de toute l'Europe coalisée. A dater de la mort de Louis XVI, la France devint essentiellement militaire, étant complétement obligée de veiller à l'intégrité de son territoire. Nous ne nions pas que, politiquement parlant, Louis XVI n'eût mérité la mort, — étant condamné, bien entendu, par un autre tribunal que par la Convention; — mais nous pensons que les juges auraient dû se borner à une détention perpétuelle. La royauté ne périssait pas avec Louis XVI; la légitimité était là pour appeler au trône Louis XVII, et, au besoin, le comte de Provence. On le sentit si bien, que la question d'opportunité fut soulevée par quelques conventionnels. Louis XVI mort, il n'y avait plus d'alliance possible avec les souverains étrangers. Quant au lien des peuples entre eux, il ne pouvait être durable, en admettant qu'il se fût formé. Les peuples de l'Europe n'avaient pas encore, comme nous, passé par toutes les phases, par toutes les vicissitudes d'une régénération politique. La propagande, au cas où le peuple français eût agi prudemment, pouvait se faire par les principes; une fois la querelle envenimée, elle ne put que se blottir sous les drapeaux de la conquête. Qu'on y réfléchisse : la mort de Louis XVI a, plus qu'on ne croit, contribué à faire Napoléon; et Napoléon n'a-t-il pas étouffé les ardeurs libérales avec les fumées de la gloire? Ce n'est pas tout encore : Louis XVI prisonnier eût été toujours accablé sous le poids de sa culpabilité qui était réelle; Louis XVI guillotiné devint martyr, et bien vite on oublia le coupable pour plaindre l'infortuné.

La révolution devenue essentiellement militaire! c'était sa chute et son anéantissement. A l'extérieur, on se battit; à l'intérieur on gouverna par des mots et par du sang, jusqu'à ce qu'un homme se levât pour tout confisquer à son profit, et pour ramener les choses au temps de l'absolu Louis XIV.

Le système de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, afin de *faire peur aux tyrans*, est en tout point erroné. Quoi qu'on fasse, et à moins qu'on n'établisse une république ou une monarchie européenne, il y a une politique de peuple à peuple; et cette politique consiste à contrebalancer entre eux, dans un juste équilibre, les intérêts de chaque nation. L'esprit de liberté n'avait pas été encore assez répandu en Europe, pour que les peuples voisins imitassent la France et jugeassent leurs souverains. Non, les *tyrans ont eu peur*, et ils ont entraîné leurs sujets dans leur querelle. Seulement, nous le répétons, ils jurèrent, en apprenant la nouvelle de la mort de Louis XVI, de venger les droits de la royauté.

Nous faisons au reste, une distinction entre la personne politique et la personne privée de Louis XVI. Le roi avait manqué à sa conscience qui était la

constitution ; il avait dévié de la route, il avait cru pouvoir arrêter le flot révolutionnaire : il était coupable. L'homme, au contraire, était une douce et bonne nature, propre à toute chose, excepté à gouverner. Son irrésolution venait moins de la crainte que de son incapacité. Dans tous les temps, Louis XVI eût passé pour un *honnête homme;* pour l'époque où il vivait, c'était un *mauvais roi*. En effet, si on examine sa conduite d'après les principes d'absolutisme, il manqua de cette fermeté qui est l'âme d'un monarque absolu ; si on le juge au point de vue libéral, il ne comprit pas ou ne voulut pas accomplir la tâche que ses propres serments lui avaient imposée. Nous avons gémi sur ses infortunes, sur ses douleurs, sur ses souffrances physiques et morales pendant les derniers mois de sa vie, mais nous n'avons pas pour cela oublié qu'il était roi, et que la Providence lui avait confié une impérieuse mission. Pour parler le style *régicide*, nous avons des larmes pour Louis Capet, et nous adressons nos reproches à *Louis XVI*.

La mort et le convoi de Michel Lepelletier donnèrent au peuple la manie des apothéoses républicaines. Il ne faudrait pas se tromper sur la valeur des honneurs qui lui furent rendus par la convention : c'était moins à lui-même, qu'à la cause pour laquelle il avait succombé, que les députés accordèrent leurs hommages. Lepelletier ne jouissait pas d'une réputation bien répandue dans le public. Sa mort seule l'a rendu populaire, bien qu'il fût nourri des sentiments les plus républicains. Son convoi appelle ceux de Châlier et de Marat; et le temps n'est pas loin où nous verrons accolés partout les noms de ces trois *martyrs de la liberté*.

FIN DU CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE XIX.

Rapprochements. — L'éclat foudroyant de la future constitution. — Le Noël, ou les Jacobins à la porte du ciel. — Incivisme d'un principal de collége. — Plantation de l'arbre de la fraternité. — Roland se retire des affaires. — Mot au roi de Prusse. — Déclarations de guerre. — Energie des montagnards. Pillage des épiciers. — Supplice de Sauveur. — Placard à Lyon ; la convention a les yeux sur la ville. — Création du tribunal criminel extraordinaire. — Création d'un comité de surveillance. — Décret inquisitorial. — *Le sauveur de la Belgique, et les sept cent quarante-cinq tyrans.* — Comité temporaire de *salut public.* — Pétition contre les *vingt-deux.* — Marat accusé et triomphant. — Quelques mots sur le tribunal extraordinaire.— *Domine, salvum fac regnum.*

Louis XVI n'est plus ; le 21 janvier est devenu pour les amis du trône un jour funeste entre tous. Les 21, au reste, en tant que quantièmes de mois, étaient des jours heureusement ou malheureusement mémorables pour le défunt roi. La plupart des journaux publièrent ces rapprochements :

21 avril 1770. — Mariage de Louis à Vienne, envoi de l'anneau.

21 juin 1770. — Fête pour son mariage. — Le peuple s'occupe de lui !

21 janvier 1782. — Fête à la ville, pour la naissance du Dauphin. — Voilà un héritier du trône !

21 août 1789. — Déclaration des droits de l'homme. — Atteinte aux droits de la royauté légitime.

21 octobre 1789. — Établissement de la loi martiale. — Guerre dans les rues entre le peuple et le pouvoir.

21 juin 1790. — Le Pelletier de Saint-Fargeau est nommé président de l'assemblée constituante. — Honneurs rendus par les représentants de la nation à un *pur* jacobin !

21 décembre 1790. — Décret portant qu'il sera élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau. — Triomphe de l'esprit novateur.

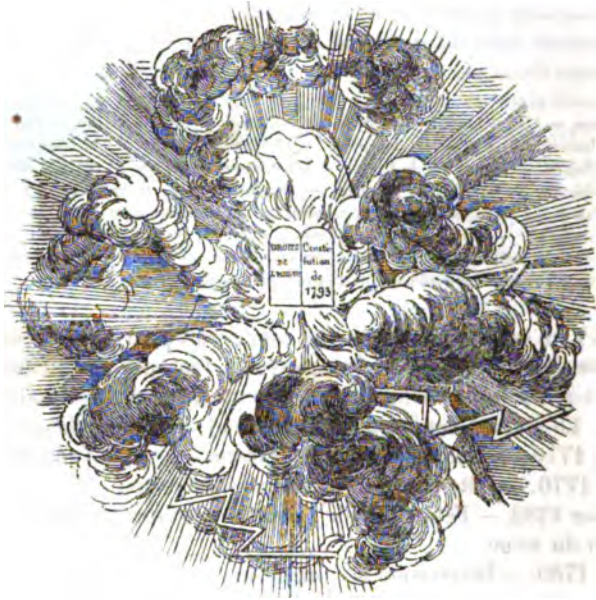
21 juin 1791. — Fuite à Varennes. — La monarchie perd son rayonnement.

21 septembre 1792. — Abolition de la royauté. — Sans royauté, que fera-t-on d'un roi ?

21 janvier 1793. — Exécution *. — C'est là le droit divin de la jeune république.

* Nous puisons la première partie de chaque rapprochement dans les *Révolutions de Paris*.

Ces remarques, qui, par elles-mêmes, ne prouvent rien, montraient cependant combien on se préoccupait du grave événement qui venait de se passer. La convention était maintenant libre de ses actions. Les partis allaient se disputer le pouvoir, à qui mieux mieux. La constitution de 93 allait bientôt sortir du milieu des éclairs et des tonnerres, comme la loi de Moïse, au pied du Sinaï* .



Vainement, Monsieur déclara que le Dauphin devait, dorénavant, être regard comme le roi Louis XVII, que lui, comte de Provence, devenait régent du royaume, et son frère le comte d'Artois, lieutenant-général. Tout cela produisait peu d'effet à Paris ; la Vendée seule, et les alliés, acceptaient la chose pour dite et exécutable. L'Angleterre prenait le deuil : riches et pauvres portèrent un ruban noir. Le ministre de la république française, Chauvelin, toléré jusqu'alors à Londres, reçut immédiatement l'ordre de quitter l'Angleterre. A Rome, Basseville, secrétaire de la légation française, avait été massacré par les habitants de la ville, le 13 janvier, pour avoir mis sur la porte de l'Académie française de peinture, l'écusson de la république sur la place de l'écusson royal. Le roi d'Espagne qui, le 8, avait déclaré à la convention, qu'il ne fe-

* Allégorie du temps sur la future constitution de 93.

rait pas partie de la coalition, si on conservait la vie à Louis XVI *, allait faire cause commune avec les autres rois de l'Europe. A Paris, où le médecin Chambon avait été élu maire, en décembre 1792, et où Chaumette avait été nommé procureur-général de la commune, on riait du redoublement de colère des tyrans couronnés; pourtant, on y chantait un *Noël* contre certains conventionnels : Les rois élisent domicile au ciel, ne trouvant plus de sûreté pour eux sur la terre; mais Jésus-Christ, —le sans-culotte, selon l'expression de Camille Desmoulins, se garde bien de les recevoir. Ce *Noël* était destiné à « verser le ridicule sur les faux patriotes. » Nous le citons en entier, avec des annotations, d'abord, parce qu'il est spirituellement fait, ensuite, parce qu'il fit beaucoup d'effet, et envenima la querelle entre les jacobins et les girondins, auxquels on en était redevable.

Air des *Bourgeois de Chartres*.

1

Les rois partent : leur place
Est remplie aussitôt.
Jésus fait la grimace,
Voyant avec Chabot **,
Le parti *cordelier*, ennemi des despotes,
Qui les poursuit avec ardeur,
Mais pour être leur successeur
Et gagner leurs culottes.

2

Jésus crut voir Pilate
Sitôt qu'il vit Danton *** ;
Joseph, franc démocrate,
Le maudit sans-façon.
La sainte Vierge eut peur, apercevant Rovère ****;
Lebœuf vit Legendre ***** et beugla.
L'âne vit Billaud ****** et trembla
Pour son foin, sa litière.

3

Suivi de ses *dévotes*,
De sa cour entouré,
Le dieu des sans-culottes,
Robespierre ******* est entré.
Je vous dénonce tous, cria l'orateur lui-même;
Jésus, ce sont des intrigants,
Ils se prodiguent un encens
Qui n'est dû qu'à moi-même.

4

Tout près de Robespierre,
Joseph vit Desmoulin ******** :
Ah! bonjour, cher confrère,
Lui dit le saint malin.
Ah! bonjour, cher patron, lui répondit Camille.
On rit... Mais ô soudaine horreur!
Qui pourrait peindre la terreur
De la sainte famille!...

* Lorsque le ministre des relations extérieures fit part à la Convention de cette proposition, les députés réclamèrent l'ordre du jour.

** Chabot, l'*ex-capucin*, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, celui qui fut *régénéré*, dit une caricature obscène.

*** Un des auteurs du massacre de septembre, ministre de la justice.

**** Rovère, marquis de Fonvielle, passait pour être amateur des belles.

***** On sait que Legendre était boucher.

****** Billaud, dit de Varennes, parce que c'est là, à la fuite du roi, qu'il commença sa carrière politique.

******* Robespierre aîné avait déjà sa cour, ses partisans, surnommés ses *dévotes*. Nous verrons plus tard d'amples détails sur le culte du dieu des sans-culottes.

******** Camille Desmoulins et Robespierre aîné étaient d'anciens camarades du collége Louis-le-Grand. Sous la terreur, les deux amis se séparèrent, et l'un devint la victime de l'autre.

5

Marat* entre... A sa vue,
Le bon Dieu, Brissotin,
De sa mère éperdue
Se cache dans le sein.
Père éternel, dit-il, quel être épouvantable!
Ah! fais-le rentrer en enfer;
Attends que je sois au désert
Pour m'envoyer le diable.

6

Par ma barbe, elle est belle!
Dit Chabot; et soudain
Il lance à la pucelle
Un coup d'œil capucin.
Quels sont vos ennemis, cria-t-il, ô Marie!
Je suis grand frère surveillant,
Et je vous les fais à l'instant
Coffrer à l'Abbaye.

7

Tu parles comme un livre,
Interrompit Panis;**
Vite, allons, qu'on les livre
A nos braves amis;
Un beau soir nous pourrons, pour divertir madame,
En faire un petit supplément
Au deux septembre, jour charmant,
Jour bien cher à notre âme.

8

Mais qui paraît ensuite?
C'est Cloots l'*universel****,
Espion, parasite
*En face d'Israël*****.
D'un bon dîner, dit-il, Dieu, je suis à la piste,
Hâtez-vous de me le donner.
Qui ne donne pas à dîner
Est un fédéraliste.

9

Émigré, democrate,
Feuillant, républicain,
Fougueux aristocrate,
Et cordelier, enfin.
Homme d'esprit, grand sot, charmant, insupportable
Mais déjà chacun, à ces traits,
S'écrie: « Ah! voilà Lauraguais! »
On le vit dans l'étable.

10

Vous aussi, dans l'étable,
Vous fûtes, ô Merlin!*****
O Robert admirable!
Bentabolle divin!******
Ciel! entre des larrons s'il faut que je périsse,
Dit Dieu, je subirai mon sort;
Mais c'est trop tôt avant ma mort
Commencer mon supplice.

11

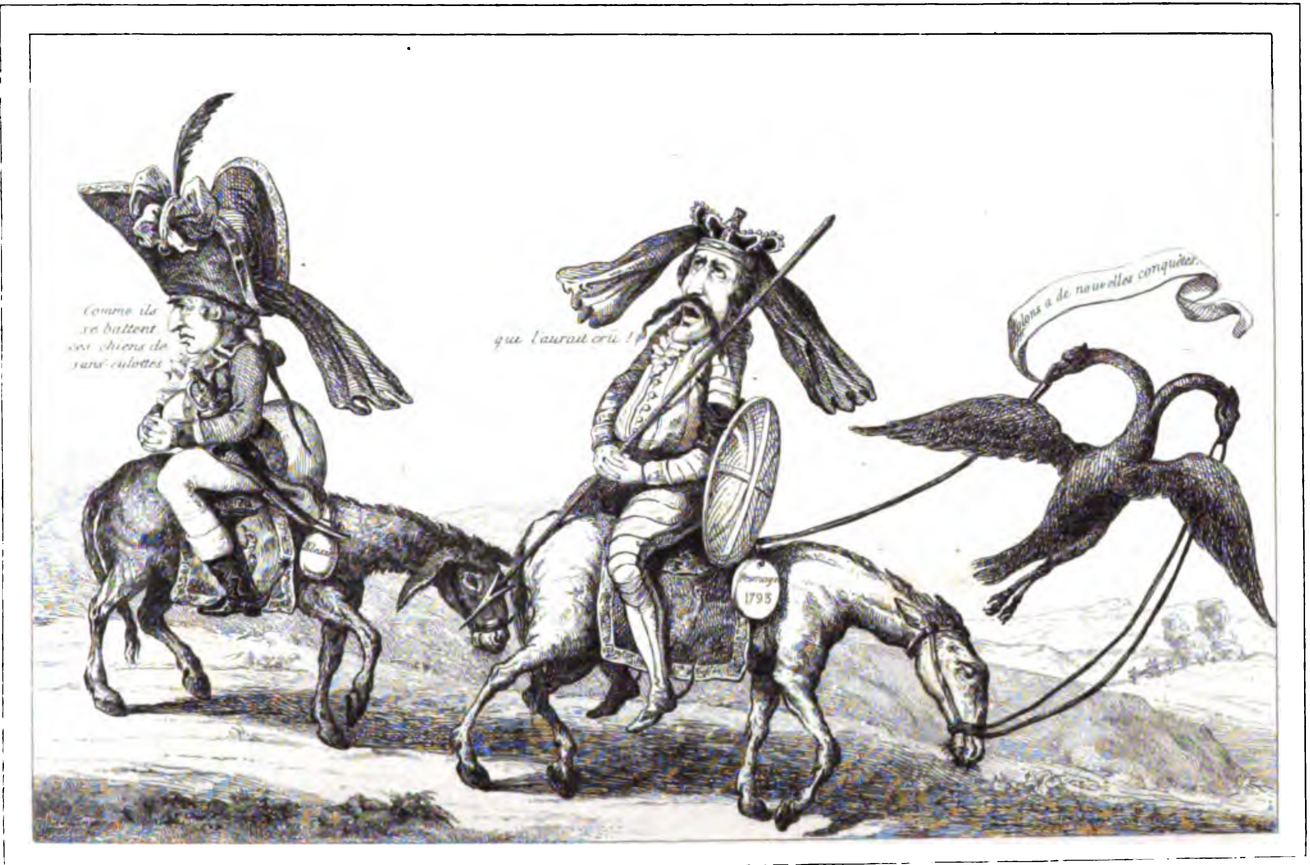
Mais j'oubliais Bazire,
Tallien, Ruamps, Fréron,
Saint-André que j'admire,
Démosthènes-Bourdon.
Vous, Châles, vous, Simon, et vous, Montault l'étique
Et toi, pauvre Dubois-Crancé, *******
Parle, Brissotin repoussé,
Et cordelier par pique.

12

Un couple dramatique
Marche après Thuriot:
C'est Fabre le *comique*
Et le *sobre* Collot.
Pour bercer l'enfant-Dieu, Collot lit *l'Inconnue*********
On siffle, on bâille, l'on s'endort,
Et l'âne seul veillait encor
Quand la pièce fut lue**********.

* Marat, ami du peuple, avait déjà, ainsi que nous l'avons vu, porté le poids de plusieurs accusations à cause de la violence *nue* de son système dictatorial et de sa polémique.
** Un des *septembriseurs* les plus renommés.
*** *Orateur du genre humain*, — vous savez, — et de plus *viveur*.
**** Expression de Cloots. (Note de la *Chronique de Paris*, d'où nous extrayons le noël.)
***** Merlin (de Thionville), fameux accusateur public.
****** Robert, député des Ardennes; Bentabolle, député du Bas-Rhin.
******* Dubois-Crancé, député des Ardennes.
******** Pièce très-inconnue de Collot-d'Herbois (Note de la *Chronique*.)
********* Fabre d'Églantine et Collot-d'Herbois, deux auteurs dramatiques.

1793



Rentrée joyeuse et triomphante des 2 Don-quichottes Prussiens en Allemagne

Les girondins voulaient dire par-là, qu'à l'ancien maître allaient succéder de nouveaux tyrans. Ce noël, en effet, est une nomenclature des montagnards les plus en évidence pour le moment. Il est vrai aussi qu'ils commençaient à agir assez despotiquement ; ils avaient fait une visite dans le *palais Égalité*, pour arrêter des factieux « menaçant disaient-ils, les membres de la convention et la liberté, » et qui n'étaient pas munis de cartes de civisme. Le premier substitut du procureur de la commune, dénonça le principal du collége des Quatre-Nations, parce qu'il avait conservé l'usage de faire célébrer la Saint-Charlemagne à ses élèves, ce qui était, selon lui, une infraction aux principes du républicanisme, n'y ayant plus de rois en France *.

Les jacobins avaient proposé, dans leur société, de faire rappeler par les départements, les députés qui n'avaient pas voté la mort de Louis XVI, et, vers le même temps, les inconséquents, ils avaient planté à Paris, l'arbre de la fraternité sur la place du Carrousel, en y portant en triomphe le buste de Brutus, et chantant la *Carmagnole* et l'air *ça ira* **. Tout allait de mieux en mieux pour les jacobins : Roland avait donné sa démission.

De fait, ils triomphaient déjà, et s'apprêtaient à faire la guerre aux coalisés, plus vigoureusement encore que par le passé. Ils disaient au roi de Prusse, en faisant son portrait dans une lanterne : « Si tu ne crains pas la déchéance, crains la suspension. » Ils se moquaient des Prussiens et des Autrichiens, à cause de leurs récentes défaites, et célébraient leur rentrée triomphante dans leurs foyers. Alors, Dumouriez ne leur sembla plus digne de commander nos soldats, et ils ne le laissèrent aux frontières, que jusqu'à nouvel ordre. La convention porta l'effectif des armées, à 502,800 hommes, et dans le courant de février, elle déclara purement et simplement la guerre au roi d'Angleterre, et au stathouder des Provinces-Unies, émit huit cent millions d'assignats, chargea le conseil exécutif d'obtenir une satisfaction éclatante de l'assassinat de Basseville, dont elle adopta le fils, et réunit sur sa demande, le comté de Nice à la France, avec la principauté de Monaco, sous le nom de département des *Alpes Maritimes*. Elle s'occupa d'augmenter nos forces maritimes, et nomma Beurnonville, ministre de la guerre, en remplacement de Pache, le Roland de la montagne, pour satisfaire un peu la Gironde. Mais, par compensation, elle *suspendit*, ou plutôt abolit la procédure sur les massacres de septembre, qui compromettaient trop de révolutionnaires importants.

Beurnonville, animé des meilleures résolutions, mena rondement les affaires de la guerre; il ordonna à Dumouriez de commencer une invasion en Hollande. Un décret, rendu le 19, avait mis à sa disposition tous les célibataires ou veufs sans enfants; le 24, la convention vota une levée de trois cent mille hommes, et bientôt, les communes furent autorisées à faire des canons avec

* *Moniteur universel*, sous la rubrique *Commune de Paris*.

** *Le Patriote français*, journal

le métal des cloches. « Allons, dit le conventionnel Isnard, que tous les vrais républicains s'arment pour la patrie! que le fer et l'airain se changent en foudre de guerre, et nos forêts en vaisseaux! que la France, comme on l'a dit, ne soit qu'un camp, et la nation, une armée* ! »

C'est qu'il va s'ensuivre, en Europe, une conflagration générale, c'est qu'il faut agir en désespérés, c'est que l'Angleterre a jeté l'embargo sur tous les bâtiments français, et que l'impératrice de Russie a déclaré suspendu, le traité de commerce conclu avec elle en 1787; c'est qu'une coalition bien ordonnée et menaçante, s'est formée contre la révolution de France, et que par rang de zèle pour le principe monarchique, la Prusse, l'Autriche, l'empire d'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, les États du pape, Naples, la Sicile et la Sardaigne, veulent prendre les Français dans leurs réseaux.

Il faut ici de l'énergie. Les montagnards sont prêts, eux qui savent arriver au but sans se détourner, ni reculer. Comme tout le monde pense aux choses de la guerre, eux s'accommodent des affaires intérieures. Ils font élire Pache, maire de Paris**. Le pain et les vivres étaient fort chers à Paris; Marat, dans sa feuille, ne reculait pas devant le *pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait, disait-il, les accapareurs.* Et le lendemain, les boulangers et les épiciers furent attaqués par une foule furieuse. Un épicier de la rue Saint-Jacques, s'arma d'un couteau pour défendre sa propriété, et aurait été assassiné, si sa femme et ses enfants accourus à ce moment, n'avaient désarmé la rage des pillards Un autre, île Saint-Louis, distribua gratis sa marchandise, une livre à chaque personne : les chalands se plaignirent encore de n'avoir pas le poids ***. Les départements n'étaient pas moins troublés que Paris. Depuis le supplice de Louis, à peine s'était-il passé un jour, sans que la convention reçût un grand nombre d'adhésions à son arrêt ****. Néanmoins, les départements de l'Ouest, s'obstinaient de plus en plus contre les innovations et les ordres du régime républicain. Ils avaient refusé d'obéir aux réquisitions décrétées. Cathelineau, Stofflet, Charrette, Laroche Jacquelin, Bonchamps, Talmon et d'Elbée s'étaient mis à la tête des *chouans*. Les Anglais promettaient des secours aux révoltés, et étaient sur le point de débarquer à Flessingues. Les *brigands*. — tel était leur nom pour les amis de la république, — avaient remporté déjà quelques avantages, peu considérables il est vrai, mais cependant propres à les encourager. Ils avaient commis des cruautés par représailles. « Le nommé Sauveur, receveur à la Roche-Bernard (Morbihan), ayant refusé de livrer sa caisse aux chouans qui s'étaient

* Adresse de la convention nationale aux Français, rédigée par Isnard.

** 13 février.

*** *Révolutions de Paris.*

**** *Patriote français*, n. MCCXXXII

emparés de la ville, et de crier *vive le roi!* fut attaché à un arbre, et fusillé par ces monstres. Ses dernières paroles furent : Vive la nation *. »



La Vendée était donc en pleine contre-révolution. A Lyon, des réclamations s'étaient élevées. Un placard avait été trouvé un jour sur l'arbre de la liberté des Terreaux. On y lisait : « Le crime est donc consommé, et le couteau meurtrier a tombé sur la tête de notre roi ! voilà donc comme on récompense les monarques qui veulent rendre leurs peuples libres ! Français ! vous qui donniez jadis l'exemple de la fidélité, de l'équité et de l'humanité, que sont devenus ces titres? je déclare à la face des hommes, que Louis XVI est mort innocent, que tous ceux qui l'ont condamné au supplice, ont porté un jugement inique; etc., etc. ** » Le placard fut détaché et porté à la municipalité. Il en résulta des visites domiciliaires suivies d'arrestations, et le conseil général resta en permanence. *** De plus, les deux sociétés populaires existantes dans cette ville, le *club central*, d'opinion jacobine, et le *club de la grande-côte*, d'opinion girondine, se séparèrent à tout jamais. A Montbrison, les royalistes voulurent incendier les maisons de deux conventionnels régicides. Dans la province entière, courut un libelle intitulé : *Un vertueux Français à la convention nationale*, à la louange de de Pâris. Les troubles de Lyon inquiétèrent alors la convention, qui décréta que trois commissaires partiraient pour Lyon dans le jour, à l'effet d'y rétablir l'ordre, et que le conseil exécutif mettrait à leur disposition des forces suffisantes.

* Extrait du *Recueil des héros de la patrie*.
** *Journal de Lyon*, 6 février.
*** *Journal de Carrier*.

En mars, le mois où la convention organisa le plus de mesures révolutionnaires, les montagnards portèrent les premiers coups directs à la gironde. Dumouriez éprouva un échec, lors de son invasion en Hollande. Le revers fut exagéré dans la capitale. Danton demanda que quarante mille Parisiens rejoignissent l'armée du Nord. Un décret de la convention créa des commissaires envoyés dans les départements, pour inviter tous les citoyens à marcher aux frontières. On ferma les spectacles; le sinistre drapeau noir fut arboré sur les tours de Notre-Dame; le rappel fut battu, et la commune publia une proclamation qui commençait ainsi : « Aux armes, citoyens! aux armes! si vous tardez, tout est perdu. »

Ce sont les montagnards qui vont sauver la république du péril extrême dans lequel elle se trouve. Les volontaires, avant de s'incorporer aux armées, demandent par pétition, la création d'un *tribunal criminel extraordinaire* *, pour juger les *suspects*, les traîtres et les conspirateurs.

Les montagnards allèrent plus loin, et, le 10, ils voulurent faire main basse sur leurs ennemis de la gironde. Pendant la nuit, ils se dirigèrent vers la convention qui était en permanence, pour y faire *maison nette*, et chez les ministres. Beurnonville, dont le domicile était cerné, sauta par-dessus les murailles de son jardin, s'alla mettre à la tête du bataillon de Brest, et dissipa les insurgés. Une pluie battante acheva de les disperser. Le moment n'était pas propice : aussi, la commune, et Santerre, appelé partout le *second Marat*, s'opposèrent au complot. L'expédition se borna aux bris des presses de Gorsas, rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, et de Garnery, éditeur de la *Chronique de Paris*.

Elle amena la création d'un *comité de surveillance* dans chaque section de Paris**.

Mais des mesures rigoureuses, de quelque parti qu'elles émanassent, pouvaient-elles remédier à cet état déplorable des esprits? La peine de mort arrêtera-t-elle la hardiesse des contre-révolutionnaires?—D'abord, le comité de *défense ou de salut public* commence à jouer son rôle; les ci-devants et les suspects doivent être désarmés, tous les bons citoyens armés de fusils ou de piques. Le tribunal extraordinaire est permanent; Marat demande que le maire de Paris fasse saisir les chevaux de luxe, et le même jour, la convention porte ce décret inquisitorial :

« Tous bons propriétaires et principaux locataires, concierges, fermiers, régisseurs, portiers, logeurs et hôtelliers des maisons et de toutes habitations dans le territoire de la République, seront tenus d'afficher à l'extérieur des maisons, fermes et habitations, dans un endroit apparent, et en caractères bien lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de

* Ce tribunal reçut de la convention le nom de *tribunal révolutionnaire* en octobre 1793.

** Le 12 février.

Dumourier Charles François Duperier
Né à Cambrai en 1739, mort à Londres en 1823.

Je vous ai parlé, mon cher Dormier, d'un excellent sujet nommé Mr Dorval porteur de ma lettre; nous sommes convenus qu'au moyen d'une lettre particulière, où je vous exprimerais tout l'intérêt que j'y prends, vous le placeriez d'une manière avantageuse; je vous ai dit qu'il avait une femme bien née à laquelle je prends intérêt, et que n'étant plus ministre je ne pouvais pas faire pour eux tout ce que je me proposais. vous m'avez donné votre parole, et j'y compte. ce n'est pas icy une recommandation ordinaire. Mr Dorval a des connaissances étendues, du talent, est un excellent calculateur, honnête homme et homme de ressource. je vous demande pour lui un emploi, stable s'il est possible, d'au moins cent louis ou mille écus, je vous le demande le plustôt possible, vous me l'avez promis, et j'y compte. je vous embrasse de tout mon cœur, et je compte sur ce service d'ami de votre part

Le 27 Juin 1792

Dumourier

tous les individus résidant actuellement ou habituellement dans lesdites maisons, fermes ou habitations.

« Lesdites affiches seront renouvelées toutes les fois qu'il y aura mutation d'individu ou détérioration de l'affiche.

« Dans toutes les villes et lieux de la république d'une population de dix mille âmes et au-dessus, les copies des affiches certifiées des propriétaires, principaux locataires, fermiers, concierges ou portiers, seront par eux, remises aux comités des communes ou sections de commune, et en retireront récépissé, etc.*...»

Décret accompagné de visites domiciliaires à Paris, d'où résulte l'arrestation de plus de cinq cents suspects.

Mais, d'après les nouvelles reçues des frontières du Nord, d'après son insuccès en Belgique, qui avait fait publier contre lui une caricature, *le sauveur de la Belgique*, Dumouriez était le plus incriminé de tous les suspects. Les jacobins avaient commencé par rire de la chose en disant :

La Renommée, là trompette au pétoire,
Du général annonce la dernière victoire.

Puis ils avaient réfléchi sur les tristes conséquences que pouvait amener sa défaite de Néerwinden, et ils avaient ajouté,—toujours dans leur caricature, — « Marche précipitée du perfide Dumouriez vers Paris, pour protéger la *partie saine de la Convention* (c'est-à-dire les *hommes d'État***, ceux qui l'ont porté au ministère et au généralat, ceux qui connaissant ses trahisons du camp de la Lune, le proclamèrent à son retour le sauveur de la patrie, qui le porteraient encore en triomphe, s'ils ne redoutaient eux-mêmes la hache nationale ; ceux à qui nous devons la guerre actuelle et tous les fléaux qu'elle traîne à sa suite, ceux qui ont *innocenté* Narbonne, Lafayette et complices, ceux enfin qui voulaient sauver le tyran et amener la guerre civile), les soi-disant *opprimés par une faction scélérate siégeant à la Montagne.* »

« Les menaces de ce vil espion de cour, dévoré de la soif des richesses et de la domination, ressemblent aux fanfaronnades de Motié, et auront le même sort***. »

Alors, comme on le voit, ils l'avaient mis au rang des traîtres, et s'étaient préparés à demander son accusation. C'était encore là un moyen de porter un nouveau coup à la gironde. Le 30 mars, Camus proposa à la convention nationale, au nom des comités réunis, le décret suivant : « Le général Dumouriez est mandé à la barre. Le ministre de la guerre et cinq commissaires pris dans la convention partiront sur-le-champ pour l'armée de la Belgique avec

* Moniteur universel.

** Ne pas oublier que les girondins étaient généralement appelés ainsi.

*** Gravure appartenant à M. Laterrade. Nous citons le texte en entier.

le pouvoir de suspendre et faire arrêter les généraux qui leur paraîtront suspects. »

Dumouriez avait eu, le 22, une conférence avec le colonel Mack, chef de l'état-major du prince de Cobourg, et c'était à la suite de cet entretien qu'il avait évacué la Belgique. Une autre conférence avait eu lieu, et il avait été décidé, par convention formelle, que le général français marcherait sur Paris, détruirait la convention, et organiserait ce gouvernement constitutionnel, le rêve des Necker et des Narbonne. La convention avait eu, deux jours après, connaissance des projets de Dumouriez, par trois commissaires jacobins, envoyés pour le sonder, Proly, Dubuisson et Péreyra. Dumouriez, par forfanterie, ne leur avait rien caché, et leur avait dit, au contraire, ne voir dans la convention que *sept cent quarante-cinq tyrans*. « Point de paix pour la France, jusqu'à ce qu'on ait détruit cette convention, ajoutait-il. Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. »

Les trois envoyés rapportèrent tout au ministre de la guerre. La convention nomma pour commissaires, les citoyens Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, même le ministre Beurnonville lié d'étroite amitié avec Dumouriez. Le 31, six volontaires, portant écrit avec de la craie sur leur chapeau : *La république ou la mort!* pénétrèrent dans le camp du général, comme s'ils avaient l'intention de le saisir. Il les repoussa facilement, et fit marcher sur Lille son fidèle Miacsinski, qui se laissa prendre, et fut livré aux autorités lilloises. Le 1er avril, il fit arrêter Lecointre, fils du député de Marseille, étudiant jacobin, et le donna en otage au général autrichien Clairfayt. Le 2 avril, les commissaires de la convention se présentèrent devant lui. On lui donna connaissance du décret qui l'appelait à la barre. Dumouriez refusa d'obéir; ils insistèrent, et lui dirent : « Voulez-vous obéir à la convention? » Non. — Eh bien, vous êtes suspendu de vos fonctions; vos papiers vont être saisis, et votre personne arrêtée. — C'est trop fort!... à moi, hussards. — Et des hussards surgirent de tous côtés pour arrêter les commissaires et Beurnonville. Il les livra ensuite en otages aux Autrichiens. Le prince de Cobourg les déclara prisonniers d'état et les fit passer en Moravie.

Lorsqu'on lit ce fait, où un général, enfant de la révolution, se permet d'agir ainsi avec des commissaires envoyés par la nation assemblée, — on croit assister à la mise en action de la fable de Lafontaine, *la lice et sa compagne*.

A la nouvelle de la défection consommée du général Dumouriez, et de sa conduite envers les commissaires républicains, la convention décréta la création, pour un mois, d'un *comité de salut public*, dans son sein*, comité composé de neuf membres : Barrère, Bréard, Cambon, Danton, Delacroix, Delmar, Jean Debry, — remplacé pour cause de santé par Robert Lindet, —

* Décret du 6 avril.

Guyton-Morvaux et Treilhard. Elle établit, en outre, trois commissaires chargés de la représenter à chaque armée de la république*. Ces mesures furent adoptées, aisément, par les girondins qui espéraient s'en servir pour perdre la Montagne; leurs armes se tournèrent bientôt contre eux-mêmes. Ce ne fut pas tout : sur la motion de Charlier, la convention décréta que tous les individus de la *famille Bourbon*, hors ceux détenus au Temple, seraient transférés à Marseille et mis en état d'arrestation. Le duc d'Orléans et le duc de Chartres, étaient, en effet, soupçonnés de complicité avec Dumouriez.

Comme la guerre a de l'influence sur les affaires de l'intérieur! L'énergie des montagnards sauve les frontières; à Paris, elle se change en esprit de domination, elle crée le tribunal révolutionnaire et le comité de salut public. Les députés rendirent aussitôt ce décret contre le *girondin* Dumouriez : « La convention ordonne que le conseil exécutif nommera sur-le-champ un général pour remplacer Dumouriez ; déclare à la nation que Dumouriez est traître à la patrie ; qu'il a juré la perte de la liberté et le rétablissement du despotisme ; décrète que tout Français qui reconnaîtra Dumouriez pour général sera regardé comme traître à la patrie et puni de mort, et que ses biens seront confisqués au profit de la république ; que Dumouriez est mis *hors de la loi*, autorise tout citoyen à courir sus, et assure une récompense de 300,000 livres à ceux qui s'en saisiront et l'amèneront à Paris, mort ou vif, etc., etc.**» Naturellement, le parti girondin devait se ressentir des imprécations proférées contre son général bien-aimé,—au dire de la montagne, car Dumouriez, lui, avait rompu avec toute la convention nationale sans exception.

Le 10 avril donc, Robespierre aîné dénonça à la barre les principaux chefs des girondins, en priant l'assemblée de s'occuper sans relâche, « des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. » La montagne et les tribunes couvrirent Robespierre de leurs applaudissements. Vergniaud seul se leva pour lui répondre. Malgré l'éloquence de son discours, sa cause et celle de ses amis put être regardée comme désespérée. La motion de Robespierre ne fut pas directement prise en considération ; mais, le 15, le maire de Paris, Pache, parla au nom des trois quarts des sections, et demanda la proscription de vingt-deux d'entre les hommes d'état : c'étaient Vergniaud, Brissot, Guadet, Gensonné, Buzot, Grangeneuve, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardi, Le Hardi, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Chambon et Valady. La pétition fut considérée comme calomnieuse.

Le moment était suprême, alors, pour les deux partis en présence. La gironde était réunie à la plaine, dans la convention ; elle n'avait, au dehors, que

* Décret du 9 avril.
** Séance permanente du mercredi 3 avril.

de timides approbateurs. La montagne, unité compacte dans l'assemblée, pouvait, au contraire, compter sur l'appui *énergique* d'une foule de peuple, qui portait à la boutonnière la décoration en cuivre, par laquelle on reconnaissait les chauds défenseurs des principes montagnards. *



Or, l'avant-veille de la pétition des sections de Paris, contre les *vingt-deux*, les girondins, aidés de la plaine, étaient parvenus à faire encore une fois décréter d'accusation Marat qui, parlant en président des jacobins, avait envoyé aux départements une adresse où il demandait la destruction d'une partie de la convention, et où il invoquait « le tonnerre des pétitions et des accusations contre les traîtres et les délégués infidèles, qui avaient voulu sauver le tyran, en votant l'appel au peuple ou la réclusion. » La convention adopta le projet suivant de décret, proposé par le comité de législation : « La convention accuse Marat, l'un de ses membres, devant le tribunal criminel extraordinaire, comme prévenu d'avoir provoqué, 1° le pillage et le meurtre ; 2° un pouvoir attentatoire contre la souveraineté du peuple ; 3° l'avilissement et la dissolution de la convention : ordonne qu'il sera traduit devant ce tribunal pour y être jugé conformément à la loi.** » Marat se cacha, et continua à publier son journal ; pendant le temps que l'accusation pesa sur sa tête, les clubs, les sections, la commune prirent sa défense par tous les moyens qu'ils avaient en leur pouvoir. Outre la démarche de Pache, il y eut des attroupements dans Paris. Le bruit banal de famine courut parmi le peuple, et les boutiques des boulangers furent assiégées.

Que faire alors? la convention nationale et la commune ne virent qu'un moyen de remédier au mal, c'était de fixer le *maximum* du prix des grains et des farines.

* Collection de M. Maurin.

** 367 votans. — Pour le décret, 220 ; — contre, 92 ; — 48 se récusèrent

Quant à Marat, il annonça dans son journal, qu'il se présenterait le 24, devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugé, et le jour dit, il entra dans la salle des séances, escorté d'une foule de peuple, préoccupée de son jugement. « Citoyens, s'écria-t-il en s'adressant aux juges, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous, c'est l'ami du peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'*intrigants* * qui ont porté le décret d'accusation contre moi. » Il continua sur ce ton encore quelques instants, et fit aisément impression sur l'esprit de ses juges. Il n'y eut pas, pour ainsi dire, de discussion, et il fut acquitté à l'unanimité. « Citoyens, reprit-il à ceux qui formaient son escorte, le sort des conspirateurs est dans vos mains; protégez l'innocent, punissez le coupable, et la patrie sera sauvée. » La foule tint compte de ses paroles, se saisit de lui, et quelques hommes le placèrent sur leurs épaules, après avoir déposé une couronne de chêne sur sa tête. Ils se mirent en marche vers la convention : deux officiers municipaux décorés de leurs écharpes, précédaient le cortége. On criait de temps en temps, *vive Marat! les girondins à la guillotine!* Quand le triomphateur arriva dans la salle de la convention, la séance avait été levée, et il ne restait plus qu'un petit nombre de députés. Un sapeur dit au président : « Citoyen président, nous vous amenons le brave Marat, Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours l'ami de Marat! s'il faut que la *tête* de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » Et en manière d'*action* d'éloquence, le *maratiste* brandissait sa hache aux vifs applaudissements des tribunes. Le cortége défila dans la salle, où quelques pétitionnaires envahirent les places vacantes des députés. Marat embrassa les gens de son escorte, et ses collègues de la *sainte* montagne; puis, il s'empara de la tribune, parla de son succès, et appela la vengeance sur les girondins. Le lendemain, aux jacobins, son triomphe fut encore plus éclatant. Ce n'étaient que bravos et couronnes. Un enfant de quatre ans lui en plaça une sur la tête. Marat sembla dédaigner ces hommages, en alléguant que sa carrière politique n'était pas encore terminée. Il appuya sur ce que la faction était humiliée, et non pas écrasée.

L'acquittement de Marat par le tribunal révolutionnaire, se comprend facilement, lorsqu'on voit quels hommes le composaient, et, par conséquent, quelle était son opinion.

Le président était Herman, fougueux montagnard.

Le vice-président était Dumas; l'accusateur public, Fouquier-Tinville.

Parmi les juges et les jurés, on comptait les jacobins les plus purs; et, bien que ce tribunal ne fût pas encore ce qu'il a été depuis, on ne s'étonne pas de l'unanimité des votes pour l'acquittement de l'ami du peuple. Il n'af-

* Le mot *intrigant* était l'expression ordinaire de Marat, pour désigner ses ennemis politiques

fichait pas encore son inexorable *justice*, tel qu'on le vit quelques mois après, lorsque le président porta cette décoration* ,



avec deux haches en sautoir sur fond rouge; mais malgré tout, c'était le même, et il ne lui restait à subir que quelques modifications apportées par la chute des girondins, et par l'avénement de la terreur.

Le triomphe de Marat fut partout célébré. Une petite gravure le représenta très-spirituellement; les journaux de la Montagne ne tarirent pas d'éloges; les *révolutions de Paris*, à peu près seules, se défendirent d'un trop grand enthousiasme, et remarquèrent qu'il n'y avait pas de mal à un tel triomphe décerné pour la première fois, surtout, en vue de l'animosité qui avait fait agir les accusateurs de l'*Ami du peuple*; mais, qu'il importait que le peuple en restât là, et prît garde de redevenir idolâtre, car il l'avait été de Lafayette, et s'en était repenti, et pourrait s'en repentir encore vis-à-vis de Marat ou de tout autre.

Quoi qu'il en soit, l'accusation et le triomphe de l'*Ami du peuple*, accélérèrent la perte des girondins, qui avaient joué le tout pour le tout, en renvoyant devant le tribunal révolutionnaire, un homme qui comptait plus de partisans, peut-être, qu'aucun principe alors en circulation. Le triomphe de Marat était pour les montagnards un avantage négatif; il leur en fallut un affirmatif et

* Cette médaille, portée par le président du tribunal révolutionnaire, est unique. Elle est en cuivre, et comme émaillée au milieu. Elle appartient à M. Maurin.

suprême, qu'ils préparèrent et mûrirent dans l'espace de deux mois environ, sans se préoccuper beaucoup des événements étrangers à leur cause. Aussi les royalistes ne se dissimulèrent pas que l'ordre de choses passé était entièrement perdu. Le règne des sans-culottes succédait à celui de Louis XVI, et dans une gravure intitulée le *Domine salvum fac regnum*, ils figurèrent l'état actuel de la France. On y voit le buste de Louis XVI, *emblème de la royauté,* dit le texte. Sur une des faces du piédestal qui le supporte, sont écrits ces mots : *O mon roi, vous serez vengé !* A droite, Philippe-Égalité, accompagné de sans-culottes, appelés ses *satellites*, est, prétend le graveur, *un personnage connu qui veut s'emparer du trône après l'avoir renversé.* Ce personnage s'apprête à monter les gradins du trône ; il est fortement soutenu par Jourdan le coupe-têtes. La France est *écrasée sous les débris de la monarchie légitime*, et *monseigneur le prince de Condé,* l'épée à la main, *jure de mourir pour venger la royauté, serment répété par d'autres princes du sang. Necker et compagnie sourient à ce désastre.* Ils s'écrient : *Nous aurons deux chambres!* Enfin, le prince de Conti, mollement couché sur un sofa, *se repose de tout sur l'honneur des autres* (a).

Disons seulement que Louis-Philippe-Égalité était bien peu goûté à cette heure, puisque la convention, au contraire, avait voulu l'expatrier.

Dans cet état de cause, à quoi avait servi aux girondins de voter la plupart, malgré leur conscience, et par pusillanimité, la mort du défunt roi ? Ils avaient, par cette action, obscurci d'avance quelques rayons de leur couronne de martyre !

(a) Communiqué par M. le marquis de Pastoret.

FIN DU CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE XX.

Condamnations à mort de Louis Gigot Dumollans et Blanchelande. — La *Marmite épuratoire des jacobins.* — Certificat de *civisme épuré;* brevet de garde nationale. — *Fête de l'hospitalité.* — Funérailles du héros Lajowski. — Le *maximum* est établi. — *Comité central d'insurrection.*—Etablissement, abolition de la *commission des douze.* — *L'anarchie tombée en quenouilles.* — *L'insurrection morale.* — — Journées des 31 mai, 2 juin. — Avénement de la constitution de 93. — Le général *Mousseaux;* la Vendée. — La *faction du fédéralisme.* — Mort de Châlier à Lyon. — Charlotte Corday assassine Marat. — Portrait de Marat en robe de chambre. — Obsèques de Marat; litanies, reliques; Jésus et Marat; son tombeau. — Description de la fête en l'honneur de Marat à *Bourg-Régénéré.*

Les montagnards avaient à leur service deux instruments redoutables, le tribunal révolutionnaire et le comité temporaire de salut public. Le premier les aida puissamment à renverser la gironde; le second fut leur porte-respect, lorsqu'ils eurent en leurs mains le pouvoir : nous remettons au temps de la terreur, les notions à donner sur la conformation du *comité de salut public*, et nous suivons peu à peu les actes du tribunal révolutionnaire, dont la séance d'installation eut lieu le 6 avril.

Seulement, à part les répugnances que nous avons pour les mesures sanguinaires, nous ne pouvons passer outre sans faire remarquer au lecteur, que la conduite des montagnards était bien loin d'être politique. Le génie des hommes politiques, en effet, consiste à vaincre par la persuasion ou par l'habileté des actes du gouvernement. Mais tuer les ennemis d'un système, ce n'est pas faire triompher ce système, c'est l'imposer brutalement. C'est cette façon inouïe de trancher les difficultés, qui a amoncelé sur la tête des montagnards tant d'accusation de la part des historiens. Une tête tombe sur le moindre soupçon! Que devient alors le libre examen des citoyens, leur indépendance, leur inviolabilité privée? Le tribunal révolutionnaire, au point de vue politique, est une mesure de despotes; au point de vue humain, c'est une odieuse institution.

Le premier individu condamné à mort fut un nommé Louis Gigot Dumol-

lans, gentilhomme poitevin, émigré rentré en France (*a*). Il fut exécuté cinq heures après son jugement. Dumollans ouvre la liste par rang de date; par rang d'importance politique, c'est Blanchelande, lieutenant du gouverneur des Iles sous le vent, dont le portrait fut répandu à plusieurs milliers d'exemplaires, et dont la culpabilité était bien moins que certaine.



Un journal annonça, peu après, que l'on avait *mis la dernière main à la guillotine* (*b*)?

(*a*) *Révolutions de Paris.*
(*b*) *Bulletin du tribunal criminel révolutionnaire, etc.*

Les jacobins, en vue du terrible tribunal, *épurèrent* leur club, et chassèrent notamment l'ex-capucin Chabot, et le comédien Fabre d'Eglantine, à cause du peu de fondement de leur moralité. Une caricature parut à ce propos, et fut intitulée la *Marmite épuratoire*. Robespierre, qui proposa ce scrutin étrange, y est représenté passant les jacobins à l'écumoire (*a*). Un journaliste dit que les Jacobins faisaient comme leurs frères les moines, qui chassaient du couvent ceux qui ne savaient pas sauver les apparences (*b*). Cet acte du club rendit le parti jacobin encore plus compact qu'il ne l'avait été jusqu'alors, et le livrait à Robespierre et à Marat, opposés d'opinions, mais tous deux bien d'accord pour risquer les moyens extrêmes. Maintenant, les faits se succèdent selon le vœu des *purs* jacobins; ils se moquent bien des petites plaisanteries que leurs antagonistes hasardent sur leur compte : ils vont droit au but, et commencent à répéter cette phrase : *Rira bien qui rira le dernier*. Déjà, on se délivre, dans toute la France des *certificats de civisme épuré*, ainsi conçus; en voici un de la ville de Cambrai : (*c*)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ. FRATERNITÉ OU LA MORT.

PREMIER BATAILLON DE CAMBRAI.

République française, une, indivisible et impérissable.

CERTIFICAT DE CIVISME ÉPURÉ.

Nous soussignés, Membres composant le Conseil d'administration du premier bataillon de CAMBRAI, *certifions qu'après avoir invité les citoyens composant le bataillon de faire leurs observations sur la conduite ou le civisme du Citoyen.... natif de.... district d.... département du... depuis le.... a été reconnu, après une mûre délibération, réunir les qualités qui caractérisent un vrai républicain.*

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent, pour lui servir et valoir ce que de raison, et icelui fait apposer le Sceau du Bataillon.

Fait en séance, à... le... année républicaine.

Signature du Commandant.

(*a*) Cartons de la Bibliothèque royale.

(*b*) *Le Patriote français*, journal.

(*c*) Ce certificat, que plusieurs mots démontrent être d'une date un peu ultérieure, avait néanmoins cours à l'époque où nous le plaçons, sauf de très-légères modifications.

DEPARTEMENT Seine et Oise

BREVET DE GARDE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

2.e Légion.
8.e Bataillon.

Compagnie Vaillant

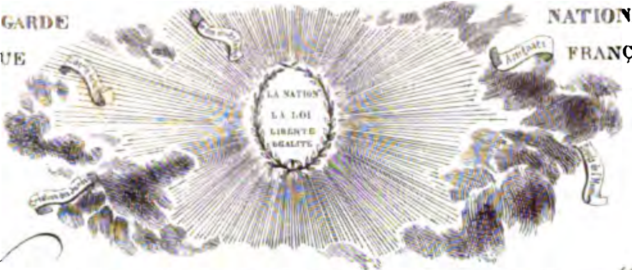


Nous soussignés déclarons et attestons à qui il appartiendra que Monsieur Claude Deluzancé natif de [illegible] Département Seine et Oise âgé de 54 ans, de la taille de 5 pieds 2 pouces ligne cheveux blancs sourcils blancs visage rond front découvert yeux gris nez gros bouche moyenne s'est fait enrégistrer le vingt-cinq Juillet mil sept cent quatre vingt neuf et sert en qualité de Garde Nationale dans la 8.e Comp.e du 8.e B.on dans la Garde Nationale de Versailles et qu'il a juré d'être fidèle à la Nation, à la Loi, et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à son poste.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent Brevet d'inscription pour lui servir et valoir ce que de raison. à Versailles ce quinze Août 1793.

Vu par nous Commandant Turcl

Capitaine de la dite Compagnie, Vaillant





L'Original de ce Brevet a été présenté au Comité de constitution, et approuvé par le Comité militaire de l'Assemblée Nationale.

Vu par nous [illegible] général Barbier

Vu par nous Commandant général Lecointre

Vu par nous Commandant de Bataillon E.L. Chevalier

La garde nationale suit ces données : ses brevets sont remplis d'attributs *jacobites*. Depuis le commencement de la révolution, en effet, la garde nationale et la commune marchent ensemble. Or, les représentants de la commune ayant pris le parti de la montagne, ayant Pâche à leur tête, entraînent avec eux les bourgeois armés. On ne peut pas dire cependant que ceux-ci soient montagnards, tant s'en faut ; mais ils ont peur, mais ils sont intimidés, et ne soutiennent la Gironde que de leurs vœux, tandis que leurs bras et leurs services sont acquis fatalement à ceux qui ont pour eux la force et l'énergie. N'en est-il pas presque toujours ainsi ? — La convention n'a pas, autant que la commune, adopté complétement les principes de la montagne, mais, nous le répétons, elle s'est laissé dominer par les aigles du parti. Encore quelques mois, et elle deviendra tout à fait jacobine, et *s'épurera* aussi peu à peu. Ne change-t-elle pas sa carte d'entrée, ayant honte de la tiède allégorie gravée sur celle de 1792 (a)? Ne voyons-nous pas, non plus, la convention mêlée à tou-



tes les démarches et fêtes des jacobins ? Mais il y avait encore sur les bancs de l'assemblée, des girondins, et les conventionnels faisaient assez mauvaise figure dans ces solennités, aux yeux des patriotes épurés.

Le 14 du mois, la municipalité avait célébré la *fête de l'hospitalité*, en l'honneur des Liégeois qui, chassés de leur pays par les conquêtes des princes alliés, s'étaient réfugiés en France. Elle leur accorda une salle de la maison-de-ville, salle dite de l'Égalité, pour y tenir leurs assemblées, et y déposer leurs archives ; elle alla au-devant d'eux à la porte Saint-Martin, avec un nombreux cortége, composé d'une députation de *tous* les corps constitués, et d'un détachement de chaque division de la garde nationale. Pour revenir à la maison-de-ville, le cortége suivit l'ordre de marche suivant : — Hussards de la liberté ; bannière : *Guerre aux tyrans !* — Gendarmerie à cheval ; enseigne : *Hospitalité*. — Sapeurs ; canonniers ; tambours. — Les légions avec leurs drapeaux. — Déclaration des droits de l'homme. — Sociétés populaires. — Juges

(a) Le lecteur peut comparer les deux cartes. Celle de 1792 se trouve à la fin du chapitre XVIII de ce volume.

et officiers de paix, et commissaires de police. — Le buste de Brutus. — Tribunal révolutionnaire. — Corps judiciaires. — Faisceaux des départements. — Le département. — Comités révolutionnaires de surveillance des sections — Musique. — Statue de la liberté. — Corps électoral. — Municipalité de Paris et de Liége. — Celle du 10 août. — Tribunal de la nation. — Conseil exécutif. — Le livre de la loi. — Convention. — Bannière : *Les tyrans passeront; les peuples sont éternels.* — Chariot portant l'arche qui contenait les archives de Liége; légendes : *Liberté, égalité, souveraineté du peuple.* — Tableau des morts et des blessés à la journée du 10 août. — Les veuves et les enfants des citoyens morts pour la défense de la liberté. — Cavalerie légère; bannière : *République française, une et indivisible* (*a*).

Il parcourut les boulevards, la rue Saint-Honoré et les quais, en chantant des airs patriotiques, et une hymne sur l'air des *Marseillais*, dont nous reproduisons le dernier couplet :

Le règne de l'indépendance,
Braves Liégeois, n'en doutez pas,
Fondé d'abord dans notre France,
Doit s'étendre à tous les climats.
Oui, dans votre chère patrie
Nous vous reconduirons un jour ;
Vous chanterez à votre tour,
Vainqueurs de l'aristocratie :
Vive la liberté, les rois n'ont eu qu'un tems ;
Enfin, nous n'avons plus ni prêtres ni tyrans (*b*).

Un journal remarqua que la convention avait envoyé à ce cortége, plusieurs de ses membres *qu'elle aurait pu mieux choisir*, et que leur président avait *balbutié quelques lieux communs* aux Liégeois. Sans doute, ces envoyés étaient girondins.

Autre solennité. Le citoyen Lajowski, homme du 20 juin et du 10 août, venait de mourir à Issy, près Paris. La municipalité voulut rendre les honneurs des funérailles publiques à celui qui avait donné l'idée de *porter une pièce de canon dans la salle des gardes du tyran*, lors du siége des Tuileries. David en fut l'ordonnateur. Elles eurent lieu le dimanche, 28.

A la tête du cortége, s'avançait une bannière :

Sans-culottes,
Lajowski n'est plus.

Une autre bannière rappelait le mot du 10 août, lorsqu'il avait dit aux canonniers qu'il commandait :

(*a*) *Chronique de Paris*, journal.
(*b*) *Les Révolutions de Paris*.

Que ceux qui m'aiment me suivent !
Au soleil levant,
Le tyran ne sera plus.

Suivaient un drapeau rouge et un drapeau blanc; le premier, conquis par lui sur les ennemis du peuple; le second, qu'il avait déchiré pour venger les patriotes fusillés au Champ-de-Mars, le 7 avril 1791. — Ils furent portés la flèche en bas, et brûlés sur la tombe de Lajowski.

Puis venaient le cercueil chargé de couronnes civiques et recouvert de cyprès, un nombreux corps de musiciens dirigés par Gossec en personne, et un lit de repos de forme antique où était censé placé le cadavre de Lajowski enveloppé de draperies tricolores. Derrière, marchait la fille de l'*illustre défunt*, âgée de trois ans et demi, devenue, par arrêté, *fille adoptive* de la commune de Paris. — Un repas fraternel termina la cérémonie (*a*).

Lajowski, — son convoi le prouve, — était considéré par les montagnards comme un héros. Son corps fut inhumé au pied de l'arbre de la fraternité, sur la place de la Réunion. La convention ne suivit pas le convoi, et *fit bien*, dit-on, sans doute parce qu'elle était incapable ou indigne de pleurer l'illustre défunt.

Il fallait que les conventionnels reprissent un ascendant qu'ils avaient déjà perdu à moitié, et qu'ils risquaient de perdre tout à fait par la suite. Les mesures pétitionnées par les sociétés populaires, elle les prenait rarement ou à regret en considération. Les masses *politicailleuses*, — le lecteur connaît cette expression, — essayèrent de la faire agir plus dans leur sens, à dater du 1er mai. Ce jour-là, irritées de ce que le *maximum* promis n'était pas encore décrété, deux cents femmes environ se présentèrent à la barre, portant une bannière où on lisait ces mots : *Nous demandons une taxe sur les grains*. Elles furent suivies de quarante individus députés par le *faubourg de Gloire*, et dont un lut une pétition qui contenait en substance : « Nous venons vous dire des vérités dures ; les républicains ne connaissent pas de ménagements... Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes réunis? Les volontaires manquent de tout ; leurs femmes et leurs enfants restent dénués de subsistances. Depuis longtemps, vous nous promettez le *maximum du prix de toutes les denrées*. Toujours promettre et ne jamais tenir !... Huit mille hommes m'accompagnent et entourent la convention ; ils sont prêts à partir pour exterminer les brigands de la Vendée, mais ils veulent, avant, avoir obtenu ce qu'ils demandent... A vous de décréter, au plus vite, la fixation du *maximum* des denrées, la résiliation des baux, une contribution sur les riches, et l'adoption des autres mesures présentées. Voilà les moyens que nous croyons propres à sauver la patrie ; si vous ne les adoptez pas, nous vous déclarons que, nous qui voulons la sauver, nous *sommes en état d'insurrection*. »

(*a*) *Moniteur universel*.

Là dessus, vive agitation dans l'assemblée. De nouveaux pétitionnaires se présentent, modifiant un peu les inconvenances de la motion des premiers.

La convention *obéit*. Le 3, parut un décret enjoignant aux municipalités un *maximum* du prix des grains et des farines, d'après lequel tout marchand, cultivateur ou propriétaire quelconque de grains ou farines, était tenu, dorénavant, de faire, à la municipalité du lieu de son domicile, la déclaration de la quantité et de la nature de grains ou farines en sa possession, et, par approximation, de ce qui lui restait de grains à battre. Les officiers municipaux étaient autorisés à faire des visites domiciliaires chez les citoyens possesseurs de grains ou farines, qui n'auraient pas fait cette déclaration ou l'auraient faite frauduleuse. Les grains ou farines devaient être nécessairement vendus sur les marchés publics, à peine d'une amende de 300 à 1000 livres, tant contre le vendeur que contre l'acheteur. Les directoires des districts étaient tenus d'adresser à celui de leur département le tableau des mercuriales des marchés de leur arrondissement, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mai. La moyenne proportionnelle devait servir de *maximum* au-dessus duquel le prix de ces grains ne pourrait s'élever, et qui décroîtrait ainsi : le 1er juin, réduction d'un dixième; le 1er juillet. d'un vingtième; le 1er août, d'un trentième; le 1er septembre, enfin, d'un quarantième. Les citoyens convaincus d'avoir méchamment et à dessein gâté, perdu ou enfoui des graines ou farines, étaient déclarés mériter la peine de mort (*a*).

Le *maximum* accordé, d'autres questions s'élevèrent. Danton, Robespierre, Pache, et leurs amis, se rassemblèrent à Charenton, et décidèrent que l'on attaquerait à main armée la majorité de la convention. En conséquence de ce plan, la commune de Paris arrêta que le 16, à dix heures du matin, il y aurait réunion dans la salle de l'évêché de Paris, réunion composée des quarante-huit présidents des sections, et de quarante-huit commissaires choisis par les assemblées générales des sections. Ils formèrent ainsi un *comité central d'insurrection*, correspondant avec tous les comités révolutionnaires, et notamment avec celui de la section du Temple, le plus ardent de tous.

Le comité central de la section du Temple, proposa donc (*b*) « comme mesure de salut public, de faire enlever, dans une nuit qui serait indiquée et à la même heure, trente-deux membres de la convention, et tous les citoyens suspects des sections, dont la liste serait remise par les comités révolutionnaires; qu'ils seraient tous conduits aux Carmes près le Luxembourg, et que là on les *ferait disparaître du globe...* » Le lendemain, un d'entre les membres s'écria : « Donnez-moi un pouvoir, et, armé de mon poignard, je servirai de bourreau. »

(*a*) *Moniteur universel.*
(*b*) Le 19 mai, dans la soirée.

Mais, le 18, la convention avait établi une commission extraordinaire dite *commission des douze*, pour contenir ceux qui déblatéraient contre elle. Elle était composée de Boyer-Fonfrède, Boileau, Lahosdinière, Vigée, Rabaut-Saint-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gommaire, Henry-Larivière, Bergoeing, Gardien, Mollevault. La gironde se croyait encore une fois sauvée par cet acte d'autorité. Leurre de courte durée, et triste aveuglement! La *commission des douze* eut parfaitement bien en sa connaissance les projets des montagnards : elle n'ignora pas qu'ils voulaient renouveler le 10 août contre la convention, qui, justement, siégeait aux Tuileries, et même un 2 septembre pour les modérés, girondins, brissotins, faux-patriotes et autres, qu'ils devaient d'abord faire emprisonner comme suspects ; on lui découvrit bien que deux mille poignards étaient fabriqués pour armer les femmes, et que la caisse de l'extraordinaire devait être enlevée (a).—Mais elle ne pouvait apporter de remède aux bouleversements imminents de l'état politique actuel. Elle avait la volonté et point la force. Qu'arriva-t-il? c'est que les montagnards, moins exaltés que les sectionnaires du Temple, et qui, lors des conciliabules de Charenton, avaient refusé d'employer des moyens trop violents, se sentirent tout d'un coup saisis d'un accès de haine plus implacable que jamais contre la gironde, et se décidèrent à la terrasser, de peur qu'elle ne l'emportât sur eux. La *commission des douze* fut le point de dernier combat parlementaire entre la gironde et la montagne. La mêlée fut vive, opiniâtre, — on se dit force injures mortelles, symptômes de la journée du 31 mai.

Et ce qu'il y a de vraiment remarquable dans un pareil événement, c'est que la croisade contre les girondins se fit avec un ensemble parfait, que les hommes, d'ailleurs les plus divisés entre eux, se réunirent étroitement pour mener à bonne fin l'entreprise, — comptant sur l'avenir pour vider leurs propres querelles. Jacobins épurés ou non épurés, tous se crurent engagés d'honneur, ou plutôt d'intérêt, à renverser la gironde.

La peur répondait aux montagnards des hommes tièdes et modérés.

La montagne, la commune de Paris, les jacobins avaient soulevé les sections qui, le 27, se portèrent en foule à la convention, pour exiger la suppression de la commission des douze, qui avait osé faire arrêter Hébert, le rédacteur du journal le *Père Duchesne*, pour exiger de plus qu'on en livrât les membres au tribunal révolutionnaire. Isnard, qui présidait, défendit l'inviolabilité de la convention, et Danton répondit, avec cette audace qu'on lui connaît, et avec toute la force de son *tempérament*, qu'il ne devait plus y avoir de trêve entre la montagne et les lâches qui avaient voulu sauver le tyran! — Ainsi, la

(a) Bergoeing, girondin, et de la commission des douze, à ses commettants.

montagne ne savait aucun gré à la gironde d'avoir, — par conviction ou pusillanimité, — voté la mort de Louis XVI. Elle avait hésité! cela lui déplaisait.

A la suite d'un tumulte occasionné par cette discussion à poings fermés, la convention déclara que la commission des douze était supprimée, et que les citoyens qu'elle avait fait emprisonner seraient mis dehors.

Le lendemain, — ce fut le revers de la médaille. Lanjuinais voulut faire mettre à néant le décret de la veille. Le boucher Legendre se leva alors, et dit en le menaçant : « Il y a un complot formé pour faire perdre la séance. Si Lanjuinais ne cesse pas de parler je déclare que je me porte à la tribune, et que je le jette en bas ! » Le député Barbaroux demanda que cette apostrophe insolente fût consignée au procès-verbal. Lanjuinais redoubla d'ardeur, et fit entendre aux conventionnels qu'ils seraient déshonorés, s'ils souffraient qu'un décret pareil souillât leurs registres. » Mais une voix de la gauche interrompit, tremblante de rage : « Tu as protégé les aristocrates de ton pays, tu es un scélérat! » Lanjuinais continua et soutint sa motion. Ce n'était plus là une séance : on aurait cru assister à une querelle de halles. Montagnards, de crier; girondins et hommes de la plaine, de murmurer pour étouffer leurs cris. — La commission fut rétablie, et le décret qui la rétablissait, ordonnait, — en fait, — la mort des apôtres de la gironde.

Car, les montagnards n'étaient pas hommes à se regarder comme vaincus. S'ils avaient perdu la bataille parlementaire, il leur restait l'insurrection. Les sections et les clubs se plaignirent de l'insolence des *fédéralistes*, les femmes surtout, conduites par une nommée Léon, ce qui fit dire alors à quelques girondins que l'*anarchie était tombée en quenouille*. Oh! que non pas! Les insurgés sauront bien se servir de leurs piques. Le 31 mai et le 1er juin s'étaient passés en préparatifs. Le 2 juin le tocsin sonna, les barrières furent fermées. Les sectionnaires étaient en armes, soi-disant *pour briser quelques presses* (a), selon le mot de Danton. Le maire de Paris fut demandé à la barre, et s'y rendit. Il assura avoir pris des mesures pour maintenir la tranquillité de Paris, et avoir donné des ordres pour qu'on ne tirât pas le canon d'alarme, — mesure que semblaient exiger de fausses nouvelles sur la prise de Valenciennes par les coalisés. Mais, à dix heures du matin, le canon d'alarme fut tiré, malgré les explications de Pache, par les ordres de Henriot, nommé commandant provisoire de la garde nationale, en remplacement de Santerre, parti en Vendée. Les sections se rassemblèrent alors, et marchèrent sur la convention, armées de piques, et traînant des canons à leur suite. Elles allaient demander, *ou sinon*, la suppression de la *commission des douze:* elles se qualifiaient (en juin 1793) d'*insurrection morale*. Les girondins tinrent ferme; le corps municipal fut cassé, mais recréé aussitôt par les insurgés sous le nom de

(a) *Mémoires sur la révolution*, par Garat.

municipalité révolutionnaire (a): les hommes d'état durent céder à la force armée. En effet, Thuriot cria : *Canonniers à vos pièces*, et deux canons furent braqués sur la convention. De toutes parts on entendit ces vociférations : *La mort des vingt-deux! les vingt-deux hors la loi!* On somma les girondins de consentir à la suspension de leurs fonctions. Quelques-uns acceptèrent, les autres ne voulurent point abandonner leur poste. Enfin, *vingt-deux députés* furent décrétés d'accusation. Et on remarqua dans Paris des placards qui disaient que la patrie était sauvée par ce décret, et que le bonheur des Français allait commencer. Un homme des tribunes s'était écrié après la proclamation du décret, en s'adressant aux montagnards : *Je suis député par le peuple entier du département de Paris, qui me charge de vous dire que le décret que vous venez de rendre a sauvé la patrie.*

Le bonheur des Français! le salut de la patrie ! c'était beaucoup dire. Nous y voyons tout simplement le *triomphe de la montagne*, qui fut célébré de toutes façons, à dater de ce moment. Nous y voyons, nous, le triomphe de la centralisation sur le fédéralisme.

Avec le mois de juin 1793 commença l'époque affreusement célèbre de *la terreur*. Aussitôt après le 31 mai, le comité de salut public fit fabriquer deux cachets: sur l'un étaient gravés ces mots: *Administration de surveillance;* sur l'autre, on lisait cette consécration de la victoire des montagnards : *Révolution du 31 mai*. Le comité décachetait toutes les lettres et les refermait à l'aide de ces deux cachets, selon son bon plaisir. Nous entrons dans l'arbitraire : voilà que le gouvernement viole le secret des lettres, comme sous le *tyran* Louis XV. L'excès des principes libéraux, alors, ressemblait fort au despotisme.

Parmi les girondins accusés, les uns se soumirent au décret: c'étaient Vergniaud, Gensonné, Valazé, Guadet, Biroteau, Gardien, Boileau, Bertrand, Mollevaut, Gommaire, Ducos, Fonfrède. Ils restèrent prisonniers. Les autres ne se crurent pas légalement accusés sous le coup d'un décret arraché par la violence. Ils s'échappèrent de Paris, et se répandirent dans les provinces, afin de mettre en pratique leurs principes fédéralistes, et d'organiser dans les départements une coalition armée et intérieure contre la capitale. De ce nombre étaient, Brissot, Gorsas, Louvet, Salles, Buzot, Chambon, Lidon, Rabaud-Saint-Étienne, Lasource, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Lanjuinais, Barbaroux et Pétion. On voit, au reste, que la liste des proscrits avait été, selon l'expression de Dulaure, corrigée et augmentée.

La montagne se hâta de bâcler la constitution de 1793. En quelques jours, ce fut chose faite, grâce à *Hérault de Séchelles*, qui avait un projet tout prêt, et qui allait chercher bien haut dans l'antiquité des principes convenables

(a) *Histoire philosophique de la révolution de France*, par A. F. Désodoards.

pour l'acte constitutionnel. Voici une lettre curieuse de ce législateur, au citoyen Desaulnays :

7 juin, l'an 2 de la république.

« Cher concitoyen,

« Chargé avec quatre de mes collègues de préparer pour lundi un plan de constitution, je vous prie en leur nom et au mien, de nous procurer, sur-le-champ, les lois de Minos, qui doivent se trouver dans un recueil de lois grecques. Nous en avons un besoin urgent. » (a).

HÉRAULT (de Séchelles.)

salut, amitié, fraternité au brave citoyen Desaulnays.

Le 24, la constitution fut décrétée et envoyée à l'acceptation des assemblées primaires. On la personnifia ainsi.



Elle était sévère, en effet, et il y avait loin de la déclaration des droits de 1791, à celle de 1793. On avait abandonné les premières données votées

(a) Collection d'autographes de M. Bérard.

Lettre de Hérault de Séchelles adressée au Citoyen Desaulnays.

7 juin 1793 l'an 2 de la Rep. fr.

Cher concitoyen

hargé avec 4 de mes collègues de préparer pour lundi un plan de onstitution, je vous prie en leur nom et au mien de nous rouver sur le champ les loix de Minos qui doivent se trouver ans un recueil de loix grecques. nous en avons un besoin rgent

Hérault (de Séchelles)

Salut, amitié, fraternité au brave citoyen Desaulnays

Coll. de M.r Bérard.

successivement par la convention; on avait improvisé une constitution, en quelques jours, et on l'avait fait sortir tout armée de la révolution du 31 mai. Nous en transcrivons la partie philosophique, la déclaration des droits.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

« Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits natu-« rels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu « d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables, « afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du Gou-« vernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais « opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple ait toujours devant « les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur, le magistrat la règle « de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission. — En conséquence, il « proclame, en présence de l'Être-Suprême, la déclaration suivante des « droits de l'homme et du citoyen.

Article premier. « Le but de la société est le bonheur commun. — Le gou-« vernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses « droits naturels et imprescriptibles.

2. « Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

3. « Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

4. « La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale : elle « est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse : elle ne « peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défen-« dre que ce qui lui est nuisible.

5. « Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. « Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs « élections, que les vertus et les talents.

6. « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce « qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe, la nature; pour « règle, la justice; pour sauve-garde, la loi : sa limite morale est dans cette « maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.*

7. « Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de « la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, « le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. La nécessité d'énon-« cer ses droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despo-« tisme.

8. « La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à cha-« cun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et « de ses propriétés.

9. « La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'op« pression de ceux qui gouvernent.

10. « Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déter« minés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen ap« pelé ou saisi par l'autorité de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupa« ble par la résistance.

11. Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes « que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on » voudrait l'exécuter par la violence, a le droit de le repousser par la force.

12. « Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient « ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être « punis.

13. « Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré « coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne se« rait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement ré« primée par la loi.

14. « Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légale« ment appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au « délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle existât serait une « tyrannie; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

15. « La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment « nécessaires : les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la « société.

16. « Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen, de « jouir et de disposer à son gré de ses biens et de ses revenus, du fruit de « son travail et de son industrie.

17. « Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être inter« dit à l'industrie des citoyens.

18. « Tout homme peut engager ses services, son temps : mais il ne peut « se vendre, ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable. « La loi ne connaît point de domesticité : il ne peut exister qu'un engagement « de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui « l'emploie.

19. « Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété, sans « son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement « constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

20. « Nulle contribution ne peut être établie que pour l'unité générale. « Tous les citoyens ont droit de concourir à l'établissement des contributions, « d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

21. « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsis« tance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en « assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

22. « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout « son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à « la portée de tous les citoyens.

23. « La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à « chacun la jouissance et la conservation de ses droits : cette garantie re- « pose sur la souveraineté nationale.

24. « Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont « pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les « fonctionnaires n'est pas assurée.

25. « La souveraineté réside dans le peuple; elle est une et indivisible, « imprescriptible et inaliénable.

26. « Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple « entier; mais chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit « d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

27. « Que tout individu qui usurperait la souveraineté, soit à l'instant mis « à mort par les hommes libres.

28. « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer « sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations « futures.

29. « Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la « loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

30. « Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne « peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompen- « ses, mais comme des devoirs.

31. « Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent « jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les « autres citoyens.

32. « Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité « publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

33. « La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de « l'homme.

34. « Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses « membres est opprimé : il y a oppression contre chaque membre lorsque le « corps social est opprimé.

35. « Quand le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection « est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le « plus indispensable des devoirs. »

Il semblait aux montagnards que tout allait à l'avenir sourire à leurs vœux. Mais, au contraire, il se passait sur les deux théâtres de la guerre, à l'extérieur dans le Nord, à l'intérieur dans la Vendée, de tristes événements.

Pendant les débats de la convention entre les deux partis révolutionnaires,

les armées de la république éprouvaient quelques échecs sur les frontières, la défection de Dumouriez laissait dans les âmes de pénibles terreurs. Les coalisés s'avançaient sur nos villes, et menaçaient les provinces de l'Est.

Dans la Vendée, c'était bien pis. Les soulèvements et les révoltes, dont nous avons parlé déjà, s'étaient convertis en guerre civile ouverte; il avait fallu y envoyer des généraux, et les meilleurs, — entre autres Santerre, appelé, par dérision, le général *Mousseux*.

Voici comment s'était peu à peu organisée cette guerre opiniâtre.

D'abord, on le sait, les Vendéens et les Bretons avaient vu, non sans une peine extrême, abolir par l'assemblée nationale certaines franchises dont ils étaient fort jaloux. Puis, on les avait froissés dans leur croyance respectueuse aux prescriptions du clergé, lorsque la constitution civile avait été décrétée. Enfin, la guerre contre les alliés avait exigé de nombreuses levées d'hommes, et ils avaient refusé d'obéir aux lois de recrutement, et cela de jour en jour plus obstinément, à mesure que la révolution prenait de plus profondes racines, à mesure que les décrets fatals aux prêtres, les proscriptions contre les nobles, les châtiments contre les suspects se succédaient. La mort de Louis XVI avait comblé la mesure; des troupes anglaises avaient débarqué sur le territoire breton; *Monsieur* avait encouragé les efforts des Vendéens, et la lutte s'était engagée.

La Vendée se compose du *Bocage*, partie du pays où le sol est inégal, anguleux, couvert de ravins et de haies. Ce sont partout des routes mystérieuses à travers champs, de petits bois fourrés où pénètrent à peine les rayons du soleil; — elle se compose aussi de ce qu'on appelle le *Marais*, pays bas, bordant la mer, coupé d'une infinité de canaux factices ou naturels, pays qu'il faut bien connaître pour le pouvoir parcourir, et où la vie est retirée et sauvage. La Vendée est donc *poétique* par elle-même, aujourd'hui encore que la main des agriculteurs a changé sur beaucoup de points l'aspect de la province : elle est poétique, car elle renferme en elle l'ombre et l'océan, le mystère, la grandeur, tout ce qui jette dans l'âme des plus humbles la foi, la pensée, le désir, le dévouement, et aussi — l'opiniâtreté en toutes choses. Ces provinces étaient pacifiques, elles entretenaient peu de relations avec les autres provinces de la France; elles semaient sur leurs terres, et pour leurs habitants seuls, les blés qu'elles voulaient récolter. Elles avaient leurs croyances et leurs mœurs particulières et presque primitives. Les druides de la Gaule avaient enraciné, dans les esprits bretons, certaines terreurs et certaines espérances, qui s'étaient modifiées à l'apparition du christianisme, — cette lumière que rien ne peut obscurcir, — mais qui ne s'étaient pas effacées complétement. Ainsi conformée dans son territoire, ainsi disposée dans les objets de sa haine ou de son affection, la Vendée devait repousser l'esprit révolutionnaire, et à peine soulevée, elle devait nécessairement combattre avec fanatisme, comme ces natures molles et paisibles, qui, une

GUERRES DE L'OUEST.



Le maréchal de la Vendée.

Lettre de **Bonchamp**, adressée à M. de la Rochejacquelein.

Je vous fais savoir mon cher Larochejacquelein
que les Républicains au nombre de dix mille
hommes commandés par le tigre de Westermann
sont réunis aux environs de Cholet — Un espion dont
je tiens cette nouvelle m'a dit aussi qu'ils comptaient
beaucoup sur la mésintelligence qu'ils supposent
régner entre nous deux... — Dans une circonstance
aussi épineuse, je crois que nous devons éviter
de donner aux représentants de la République
le spectacle de nos différends, dont ils ne manqueraient
pas de chercher à profiter.. au reste que d'Elbée
soit juge entre nous deux mais après l'événement qui
se prépare... Maintenant ne songeons qu'à notre
Devoir qui est de servir la cause royale de tous
nos moyens.

L'affaire de Cholet sera chaude je le
prévois mais Dieu et le Roi sont pour nous
et avec cette assurance peut être donnerons nous
une leçon aux bataillons de Mayence. adieu
mon cher ami, je voudrais vous en écrire davantage
mais le temps ne me le permet pas.

tout à vous et au Roi.

de Bonchamps

Savenay le
14 juin 1793.

Coll. de M. de Monmerqué

fois agitées, se désorganisent, et ne reviennent au calme que dans la mort.

Les troubles commencèrent par des assemblées tumultueuses de paysans, par des rixes, par des soulèvements partiels dans les villages : les propriétaires et les fermiers se trouvèrent bientôt réunis par les mêmes convictions; et l'on vit, ce qui n'arriva pas d'une manière aussi éclatante, il faut le dire, dans les rangs des républicains, on vit des gentilshommes de la plus haute naissance obéir à de simples charrons ou laboureurs. Où trouver ailleurs une personnification plus étrange et en même temps plus expressive que celle du *maréchal de la Vendée*, qui, le marteau sur l'épaule, la cocarde au chapeau, et le sabre à la main, s'en va de bourg en bourg, recruter des *royalistes* pour combattre les *républicains?* Certes, nous gémissons sur l'entêtement et les principes des Vendéens qui ont causé la mort de tant d'hommes; nous ne pouvons louer ni excuser ces guerres de l'ouest, qui n'étaient, après tout, que des discordes civiles, — mais nous ne pouvons non plus nous empêcher d'admirer le courage des Vendéens. Là, comme dans les actions des républicains, se trouve le mal à côté du bien, le sang à côté du dévouement, les brigandages à côté des convictions. — Nous savons bien que quelques-uns avaient mérité le surnom de *brigands* de la Vendée. Aussi, cette guerre, nous ne la considérons que comme une épisode de la révolution, comme un roman chevaleresque, où les héros abondent, où les traîtres obscurs et cruels apparaissent pour faire contraste au tableau. Le plan de ce livre, d'ailleurs, comporte peu de détails sur ce sujet, quelque dramatique qu'il soit. La Vendée n'a été pour la république qu'une de ces terribles entraves qui rendent les choses difficiles, mais point impossibles. La Vendée, pour la république, c'est une plaie vive, mais non mortelle, sur un corps humain: elle l'agite, lui donne la fièvre et les souffrances; mais un chirurgien est là pour la guérir.

Peu à peu donc, les rassemblements tumultueux devinrent la foule, les rixes des batailles, les soulèvements partiels une conflagration générale. C'est une lutte à mort entre les *blancs* et les *bleus*. Pour le salut de la cause royale les Vendéens oublient leurs querelles particulières, comme le démontre une lettre de Bonchamp à Larochejaquelin (a).

En juin, à l'époque où nous sommes, les Vendéens remportent de nombreux avantages sur les armées de la république, et le temps ne tardera pas à venir où la nation attendra avec anxiété qu'il se présente un pacificateur. M. de Bonchamp est un ancien officier de marine fort distingué. D'Elbée a le caractère obstiné, il est intelligent pour la guerre des buissons. Henri de Larochejaquelin et son cousin de Lescure sont deux gentilshommes de cœur et de volonté. Cathelineau et Stofflet sont deux chefs parvenus à force de courage. — Tous ces hommes, vivant en bonne intelligence, et soutiens de la cause royale unie à la pensée du pays, ne laissent pas que d'être redoutables. Et nous le répétons,

(a) Voyez la lettre que nous donnons ci-contre en *fac-simile*.

la montagne a besoin de déployer toute son énergie, de se laisser aller à toute son audace, pour faire face dignement à de si rudes adversaires.

Les frontières faiblissent, la Vendée prend de la consistance, — que va faire la convention ?

Elle donna tout essor à l'effervescence des soutiens de la montagne ; elle abolit la loi martiale; stimula le zèle du tribunal révolutionnaire, en accordant aux jurés une indemnité de dix-huit francs par jour(*a*); défendit aux autorités de troubler les sociétés populaires dans leur *active* et *salutaire* surveillance ; ordonna à tout propriétaire — de prouver son adhésion aux actes du gouvernement, — en faisant graver ces mots sur la façade de sa maison · *Unité, indivisibilité de la République. — Liberté, égalité, fraternité, ou la mort.* Unité et indivisibilité! c'étaient là surtout les grands talismans pour proscrire à tout jamais les principes du fédéralisme, pour écarter les esprits d'un retour aux idées de la gironde. De plus, comme l'union fait la force, — c'était par l'unité seule qu'on pouvait, pour ainsi dire, commander aux événements, obtenir les succès, ou réparer promptement les désastres.

Les girondins, néanmoins, quoique décrétés d'accusation, n'avaient pas pour cela dit adieu à leur système. Les uns avaient fui dans le Calvados où Buzot avait une immense influence. Ils se réunissaient à Caen, et ne perdaient pas l'espoir de renverser avant peu les montagnards, et de prendre leur revanche. Ils y avaient organisé une *assemblée des départements réunis à Caen*, ou une *assemblée centrale de résistance à l'oppression*, qui avait ses séances régulières, ses discussions, ses délibérations, ses arrêtés, et publiait un recueil périodique intitulé *Bulletin des autorités constituées réunies à Caen*. Ils rédigèrent une adresse sous le titre *de Déclaration que fait à la France entière l'assemblée centrale des départements du nord-ouest, sur les motifs et l'objet de sa formation*. Huit départements de la Bretagne, et trois de la Normandie se coalisèrent, et se proposèrent de marcher sur Paris.

Tel était ce que les montagnards appelèrent la *faction du fédéralisme*.

Dans cette occurrence, à Lyon, Châlier, *maratiste*, s'était mis à la tête du club des jacobins, et avait poussé ses *amis* contre les modérés, les fédéralistes, les hommes de la faction. Il y avait eu lutte et combat, et vers la fin de mai, Chalier avait été pris par les sections et mis à mort. Avant de mourir, il prononça ces paroles : « Je donne mon âme à l'Éternel, mon cœur aux patriotes, et mon corps aux brigands. » Ce martyr de la liberté, déjà frappé du premier coup, insensible à la douleur, dit au bourreau : « Frappe, et m'attache vite une cocarde; je meurs pour la liberté (*b*). »

Voilà ce qui s'était passé à Lyon, au moment de la proscription des girondins. Chalier était la première victime de la faction, et les montagnards

(*a*) Décret du 2 juillet.
(*b*) Texte d'une gravure.

Billet de Marat, après avoir été assassiné, au citoyen Gusman.

les barbares mon amy ne m'ont pas voulu laisser
la douceur de mourir dans vos bras, j'emporte
avec moi la consolante idée que je reste
éternellement gravé dans votre cœur.
ce petit present tout singulier qu'il est vous
sera souvenir du meilleur de vos amis.
portez le en memoire de moy
a vous jusques a mon dernier soupir

Marat

au citoien
citoien gusmant
au ton coutelle
rue neuve des mathurins
no 36

Suscription de la lettre de Marat écrite par sa Cuisinière.

devaient plus tard tirer vengeance de sa mort. Lyon allait décidément se révolter.

A Marseille, les sections avaient aussi mis *hors la loi* les membres du tribunal révolutionnaire, et arrêté deux conventionnels montagnards, Baux et Antiboul. Bordeaux, Toulon, Montauban, Nîmes, s'armaient pour le fédéralisme. Il semblait que la gironde eût chance de succès.

En effet, chose plus importante encore pour elle, Marat, l'âme de la montagne, le défenseur du régime de l'unité et de la dictature, succombait sous le poignard d'une femme.

Marie-Anne-Charlotte-Corday d'Armans, née à Saint-Saturnins, près de Séez, en Normandie, arriva de Caen à Paris, pour essayer de sauver les accusés du 31 mai, en immolant Marat. Elle avait eu, avant de partir, quelques entretiens avec le girondin Barbaroux (*a*), un des plus chauds ennemis du parti victorieux. Le 11, elle descendit de voiture, alla voir le député Duperret, de là fut conduite chez le ministre de l'intérieur qui était absent, et assista à une séance de la convention. Le 12, elle acheta un couteau au *palais Égalité*, et se rendit incontinent chez Marat, qui demeurait rue de l'École-de-Médecine (*b*). L'ami du peuple était fort malade, et ne put la recevoir. Charlotte lui écrivit la lettre suivante :

« Citoyen, j'arrive de Caen; votre amour pour la patrie vous fait sans doute désirer de connaître les événements qui ont lieu dans cette partie de la république; je me présenterai chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien, *vous me mettrez à même de rendre un grand service à la France.* »

Le lendemain, elle retourna chez Marat; on lui refusa encore la porte. Elle écrivit de nouveau un billet : « Avez-vous reçu ma lettre? Dans ce cas, je compte sur votre complaisance; il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre attention. » Point de réponse. A sept heures et demie du soir, elle revint une troisième fois; deux femmes, dans l'anti-chambre, voulurent lui barrer le passage; une vive altercation suivit. Marat, qui prenait un bain, entendit du bruit, appela, et, ayant appris ce dont il s'agissait, fit entrer la solliciteuse. Il eut avec elle quelques minutes d'entretien, et Charlotte Corday lui plongea son couteau dans le cœur. Elle se laissa arrêter sans opposer la moindre résistance, et fut conduite à l'Abbaye, au milieu des injures et des imprécations de la foule. — Marat était la seconde victime du *fédéralisme*. Pour lors, les montagnards n'y tinrent plus. Ils commencèrent par décerner des honneurs magnifiques à l'*ami du peuple*, puis ils le réunirent à Chalier et à Lepelletier pour une commune vengeance.

Ce fut un jour vraiment extraordinaire que celui où l'on sut dans tout Paris l'assassinat de Marat. Cette affiche fut placardée sur les murs :

(*a*) *Mémoires de Meillan.*

(*b*) Il faut lire, à cet égard, le roman de *Charlotte Corday*, par Alphonse Esquiros. Il renferme une foule de détails que nous ne pouvons reproduire dans cette histoire.

LEPELLETIER

Pour avoir assassiné le brigand, il fut assassiné par un brigand.

BRUTUS

Le vrai défenseur des lois républicaines, et l'ennemi juré des rois.

MARAT

Le véritable ami du peuple, fut poignardé par les ennemis du peuple (a).

D'après un décret de la convention, son corps, embaumé, fut transporté en grande pompe au Panthéon, le 16 juillet. Le cadavre était en partie découvert; on voyait sa blessure; sa figure avait été chargée de blanc, mais elle avait encore une teinte livide, effet de la maladie. Sa main droite tenait une plume de fer : on prétend que sa langue avait été coupée afin qu'elle ne lui sortît pas de la bouche. Les secousses du transport firent, avant d'entrer au Panthéon, détacher du tronc la tête de l'ami du peuple. Parmi les inscriptions tracées sur le char funèbre, on remarquait celle-ci :

Pleure, mais souviens-toi qu'il doit être vengé.

Et cette autre phrase dictée par la même pensée :

Ennemis de la patrie, modérez votre joie, il aura des vengeurs.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce convoi, qui fut semblable à celui de Michel Lepelletier. Il vaut mieux, selon nous, voir quel effet produisit l'assassinat de Marat.

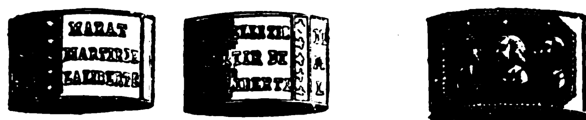
Peu d'événements ont fait autant de bruit que la mort de cet homme, avec lequel succombait la véritable pensée dictatoriale. Marat est mort! Marat est mort! ces mots retentirent d'un bout de la France à l'autre, éveillant deux sentiments tout à fait opposés. Les uns bénirent ce jour comme une époque heureuse; les autres pleurèrent sur les restes mortels du grand patriote, dont le portrait fut publié sous toutes les formes, — les plus grandioses, — les plus bizarres. David, son ami, peignit Marat assassiné dans sa baignoire, et ce tableau fut placé dans la salle des séances de la convention. On vendit des tabatières à la Marat, à la Chalier, à la Lepelletier, et des bagues sous le même patronage, en fer et en argent (a).

(a) M. Maurin possède une de ces affiches.

1793.



J.-P. MARAT, assassiné le 13 juillet.



Il y eut un grand nombre de médailles en plâtre et en ivoire de Marat, Chalier et Lepelletier martyrs de la liberté.

En fait d'hymnes et de vers à sa louange, il faut indiquer un poëme de Dorat-Cubières sur sa mort, lequel poëme fut souvent récité dans la suite, sur les divers théâtres. Les cordeliers réclamèrent son cœur, lui dressèrent un autel, et on récita à son intention ces litanies : « Cœur de Jésus, cœur de Marat, ayez pitié de nous ! » On lui fit une tombe de gazon, décorée d'inscriptions, parmi lesquelles celle-ci fut le plus souvent répétée :

Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné.



(a) Cabinet de M. Maurin.

(b) Gravure très-rare appartenant à M. Maurin.

Son cœur, déposé dans une urne magnifique, fut placé sur cette tombe. Son buste, sa lampe, sa baignoire, son écritoire, — toutes les reliques, — furent mis à côté. Chaque jour on venait en procession à ce tombeau, faire des stations, chanter des hymnes. Auparavant, on avait eu soin de célébrer un service dans le jardin du Luxembourg, en l'honneur du cœur de Marat. Là, un orateur prit la parole, et termina ainsi son discours : « Jésus est un prophète, Marat est un Dieu. » Et puis, on exécuta des hymnes en chœur et à grand orchestre : Lisez cette strophe :

Marat, du peuple le vengeur,
De nos droits la ferme colonne,
De l'égalité défenseur,
Ta mort a fait couler nos pleurs;
Des vertus reçois la couronne;
Ton temple sera dans nos cœurs!
Mourir pour la patrie,
Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Et la cérémonie s'était terminée, d'après les rits païens, par une libation bachique.

Qu'ajouter encore? Les citoyens vinrent tour à tour écrire leurs noms et des vers sur la porte de sa maison. La rue de l'École-de-Médecine prit le nom de *rue Marat*. La rue Montmartre, la rue des Fossés et le Faubourg Montmartre, s'appelèrent rue *Montmarat*, rue des Fossés *Montmarat*, boulevard *Montmarat*. La rue de l'Observance fut dite de l'*Ami du Peuple*. Et aussitôt tous les livres, tous les almanachs, tous les calendriers, toutes les gravures patriotiques s'occupèrent de l'illustre défunt. Plus de quarante-quatre mille tombeaux lui furent élevés dans toute la France, ce qui donna lieu à un grand nombre de fêtes, dont une surtout, celle de *Bourg-Régénéré*, chef-lieu du département de l'Ain, mérite une description particulière, et anticipée, car elle ne s'est célébrée que le 20 brumaire an II. Elle résulte du procès-verbal de la société des sans-culottes de la ville.

« Un coup de canon, parti à l'aurore, a fait lever tous les sans-culottes. Chacun s'est rendu à son poste.

Cent jeunes filles, la tête couverte de guirlandes de chêne, ont entouré un char sur lequel étaient placés cinq vieillards vénérables entrelacés et soutenus dans les bras de quinze vierges nubiles, s'empressant de les réchauffer de la pureté de leur haleine, et chargées de les soigner pendant toute la fête.

Un bataillon des jeunes élèves de la patrie, qui n'avaient point dormi de toute la nuit, de peur de ne pas se réveiller assez matin, suivait le char.

La garde nationale, cinquante hussards du premier régiment à cheval, ainsi que la gendarmerie, la compagnie des vétérans, celle des invalides, veillaient à la tranquillité et formaient deux haies.

Les mères de familles patriotes, les autorités publiques, les membres de la société des sans-culottes, tous étaient confondus, et marchaient cependant avec cet ordre que dicte la simple nature.

Les uns portaient le buste de notre ami Marat, d'autres celui de Lepelletier, tous deux couverts de chênes. Partie des membres élevaient dans les airs tous les différents emblèmes de la liberté que la société avait pu rassembler.

Ici, on voyait une charrue attelée à deux chevaux; un sans-culotte, monté dessus, portait une gerbe de blé, et l'autre le drapeau tricolore, surmonté du bonnet chéri de la liberté; un brave agriculteur, assis sur sa charrue, semblait faire entr'ouvrir le sein de la mère féconde qui nous habille et nous nourrit.

Là, le canon retentissait au loin : ici, la simple musette annonçait les plaisirs purs et champêtres.

A la suite venait, enchaîné, le démon des fédéralismes, il avait deux figures : l'une, douce et mielleuse ; l'autre, hideuse et jetant le sang par la bouche. Un serpent vénimeux sifflait à ses oreilles, et semblait encore vouloir l'instruire à tourmenter les patriotes ; les débris d'une robe de procureur le couvraient en partie ; il tenait d'une main la branche d'olivier, et de l'autre un poignard. Il portait d'un côté cette inscription : *Portrait du fédéralisme*, et de l'autre : *Tombeau de la chicane*. Enfant des furies, il a été précipité dans les flammes empestées qui s'exhalaient de vieux terriers et du reste impur des vestiges de féodalité qui avaient pu échapper jusqu'à ce jour au feu dévorant.

Une statue équestre du *petit* Condé était traînée sur une claie et salissait la boue.

Le cortége, s'acheminant ainsi aux cris de *Vive la république! Vive la montagne!* et en entonnant des hymnes patriotiques, a parcouru la ville ; les accents de la liberté retentissaient dans les airs, et blessaient, dans les maisons, les aristocrates cachés.

Arrivé sur la place Jemmapes (du Greffe, vieux style), le citoyen D..., maire, a lu un discours en mémoire de Marat.... (*a*).

Arrivé sur la place, devant la commune, près du monument élevé à Marat, autour duquel on lit ces quatre inscriptions :

La première : *L'ami du peuple assassiné par les ennemis du peuple.*

La deuxième : *Ici les fédéralistes ont brûlé l'effigie de Marat.*

La troisième : *Ici les sans-culottes ont rendu justice aux vertus de Marat.*

La quatrième : *Peuple, que ton erreur te serve à jamais de leçon.*

Le citoyen D... a prononcé l'oraison funèbre de Marat, a rappelé au peuple souverain sa force et sa marche révolutionnaire, et a fini par faire entou-

(*a*) Le discours n'offre pas assez de particularités pour que nous le citions. Il vaut mieux décrire toute la fête.

rer la pyramide de Marat par toutes les femmes, qui ont déposé leurs guirlandes de chêne sur les piques de la grille qui environne son tombeau.

Le cortége s'est rendu ensuite à l'église de Brou, où les tables étaient dressées, où chaque patriote avait porté son dîner, et où les pauvres avaient été invités comme premiers convives.

Là, les épanchements fraternels; là, le président de la société a donné, au nom de tous, le baiser de sans-culotte à un député des sociétés voisines, à un vieillard, à une jeune fille et à un défenseur de la patrie.

Le citoyen D... a proposé de boire à la mémoire de Marat, et l'a porté ainsi :

ATTENTION !

Préparez les urnes,
Versez, et comblez les urnes,
Alignez les urnes.
Laissez fumer l'encens en mémoire de Marat,
Serrez les urnes,
Élevez-les à la grande voûte,
Reportez-les au cœur,
Approchez de la tombe,
Versez des larmes,
Épuisez vos pleurs,
Alignement.
Reposez l'urne sur le catafalque avec unité et indivisibilité, en trois temps égaux,
Recueillez-vous, sans-culottes, et applaudissez :
Marat est heureux; Marat, notre ami, est mort pour la patrie!

Le repas s'est passé avec ordre, avec joie et sans ivresse. Trois mille citoyens, tant de la ville que de la campagne, embellissaient cette fête.

Au premier signal, les tables ont été enlevées, et la musique et la danse ont succédé à la promenade civique et au festin. La nuit approchait. Le canon annonce le départ, et tous, en bon ordre, se sont rendus à la société, où les bustes de Marat et de Lepelletier ont été placés aux cris de *vive la république! vive la montagne!* et *vive à jamais les sans-culottes!* (a) »

A tout prendre, cette fête, quoique de date un peu ultérieure, n'en est pas moins l'expression des regrets causés à une certaine classe d'individus par la mort de Marat. Sous cette exagération politique, il faut voir la situation dans laquelle se trouvaient les esprits. Tant d'honneurs accordés à la mémoire de Marat! Le crime de Charlotte Corday prétendu entrepris à l'instigation des gi-

(a) Ce procès-verbal a été rédigé par le maire lui-même. Il peut être considéré comme un modèle de style *libre* et *montagnard*.

rondins! Toutes les sociétés populaires des moindres villages qui s'empressent aussitôt de montrer leur haine pour le fédéralisme et leur amour de l'unité et de l'indivisibilité !



(*a*)

Tout cela ne veut-il pas dire que la mort de Chalier et celle de Marat avanceront la perte des girondins?

Chaque jour la montagne s'élevait plus menaçante. Le 26, un décret déclara crime capital l'accaparement des grains, pain, viande, toiles, etc.; et, le 27, Robespierre fut élu membre du comité de salut public. Marat assassiné, Robespierre venait à sa place, et suivait ses principes à quelques modifications près. Comme ennemi implacable de la gironde, néanmoins, son ardeur était la même. Il allait agir d'autant plus vigoureusement que les affaires de la guerre étaient loin d'être satisfaisantes, et qu'en moins de cinq jours les villes de Mayence et Valenciennes s'étaient rendues, la première aux Prussiens, la seconde à l'Autriche, après avoir résisté, mais vainement.

L'apothéose de Marat n'était pas une exagération aux yeux de tous. Ceux qui avaient applaudi à son triomphe pendant sa vie, l'appelaient *dieu* après sa mort; et ceux qui avaient critiqué Marat porté à la convention s'indignaient même qu'on osât le comparer à Jésus. Voyez ce qu'on lit dans les *Révolutions de Paris* (*b*), rendant compte de la fête funèbre : « *Marat n'est pas fait pour être comparé avec Jésus*, cet homme fit naître la superstition, il défendait les rois, et Marat eut le courage de les écraser. *Il ne faut jamais parler de ce Jésus, ce sont des sottises*. Des germes de fanatisme et toutes ces fadaises ont mutilé

(*a*) La *Bassée* est un gros bourg de Flandre, dans le département du Nord.

(*b*) Les réflexions de Prudhomme sur le triomphe de Marat se trouvent à la page 304 de ce volume.

et mausolées des ci-devant rois, déposés dans l'église de Saint-Denis, seraient détruits. Au contraire, à dater du 4 de ce mois, sur les théâtres désignés par la municipalité, les directeurs furent tenus de représenter, trois fois par semaine, Brutus, Caïus Gracchus, Guillaume Tell, et autres *pièces de ce genre*, « capables d'entretenir, dans les cœurs l'amour de la liberté et du républicanisme. » Une fois par semaine, l'une d'elles devait être jouée aux frais de la république.

Or, le 10 août 1792, on avait profané la royauté vivante dans son palais; le 10 août 1793, on viola la royauté morte dans ses tombeaux. Le peuple courut à Saint-Denis disperser les os de toute la lignée des rois de France; il inaugura la statue de la *liberté républicaine*, et célébra la fête de l'*unité et de l'indivisibilité de la république*, dont le peintre David fut l'ordonnateur.

Les assemblées primaires, qui avaient été appelées pour célébrer le 14 juillet dernier, l'acceptation de la constitution de 93, durent apporter le procès-verbal de cette acceptation. Le 10, de grand matin, on se réunit sur l'emplacement de la Bastille. Au milieu des ruines s'élevait la fontaine de la *régénération*. Elle se composait d'une statue colossale en plâtre, assise, représentant la nature, pressant de ses mains ses mamelles d'où sortaient deux jets tombant dans un vaste bassin. Les commissaires envoyés par tous les départements, y puisèrent tour à tour avec une coupe d'agate, et burent tous dans la même coupe, au bruit des canons et aux accents d'une musique éclatante, de cette eau régénératrice, en invoquant dans leur enthousiasme la sainte vertu de la *fraternité*. Sur la base de la statue avait été gravée cette phrase : *Nous sommes tous ses enfants.*

Sur les ruines de la forteresse il y avait des inscriptions relatives à la Bastille. Sur une pierre on lisait : *Il y a quarante-quatre ans que je meurs*;

Sur une autre : *La vertu conduisait ici;*

Ou : *Le corrupteur de ma femme m'a plongé dans les cachots*;

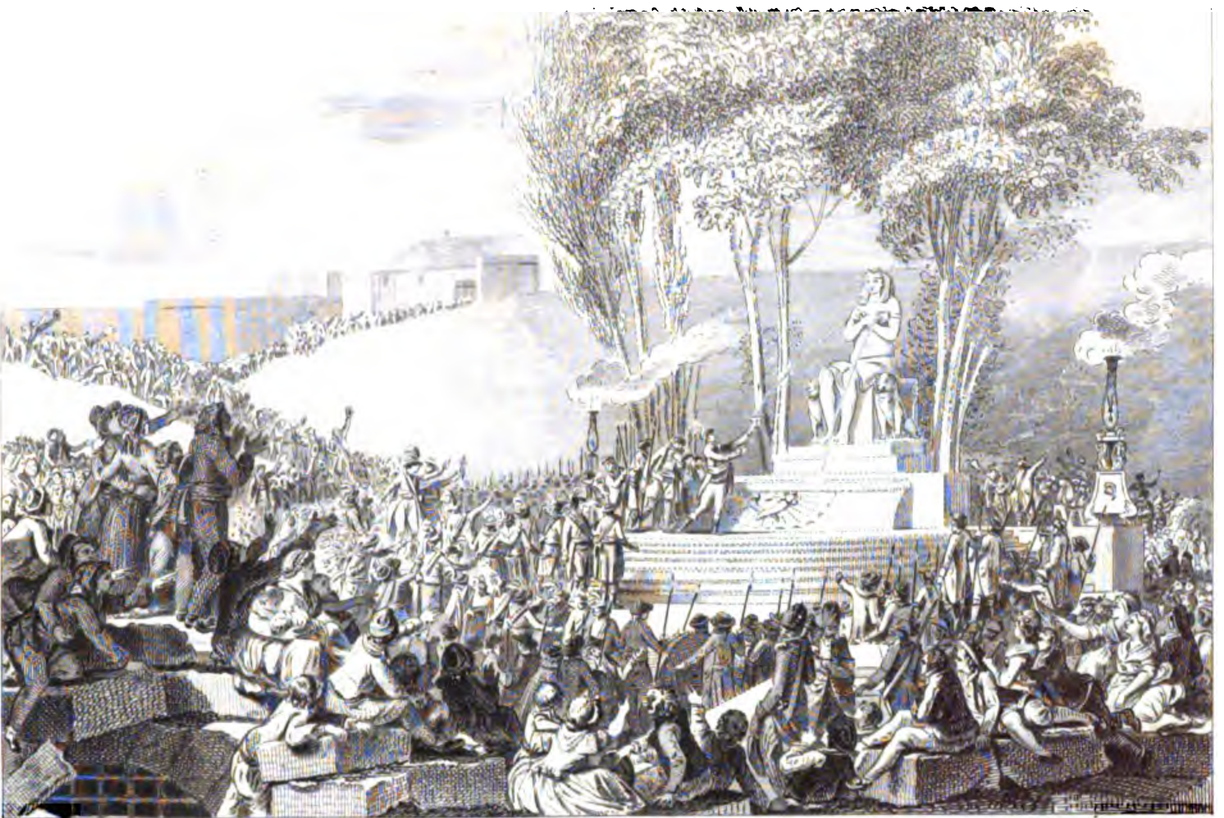
Ou : *Je ne dors plus*;

Plus loin, enfin : *Mes enfants! Oh! mes enfants* (a)!

Sur la place de la défunte Bastille était la première station ; la deuxième se fit sur le boulevard Poissonnière, où un arc-de-triomphe avait été élevé à la mémoire des braves citoyennes des 5 et 6 octobre. A la station troisième vers la place de la Révolution, en face de la statue de la Liberté, on brûla tous les ornements et tous les attributs de la royauté. La quatrième halte eut lieu dans l'avenue des Invalides. Sur un piédestal s'élevait une haute statue, représentant le peuple français armé d'une massue, et faisant rentrer le fédéralisme dans son marais fangeux.

(a) *Procès-verbal* des monuments, de la marche et des discours de la fête consacrée à l'inauguration de la république française, etc.

10 AOUT 1793



Monnet del.t — Bishop sc.t

La fontaine de la Régénération.



Allégorie du 2 juin ! insulte sans égale au parti girondin !

La cinquième et dernière station se fit dans le Champ-de-Mars ; le président de la convention monta sur l'autel de la patrie, et proclama la constitution, après avoir formé un faisceau de piques. Puis le peuple, joyeux, aux accompagnements de la musique, des salves d'artillerie, des chants patriotiques, accepta cette arche d'alliance républicaine, jura de maintenir son unité et son indivisibilité, et prononça solennellement ces mots : Liberté, égalité, fraternité ou la mort (*a*).

En effet, entre deux colonnes était suspendu le symbolique niveau.

La fête du 10 août inspira à Ducis une ode patriotique qui fut imprimée « par ordre de la convention nationale. »

Il ne s'agissait pas seulement de fêtes célébrées à l'antique. La guerre se fit dorénavant par les mêmes moyens, par la levée en masse, comme en avaient usé les Grecs lors de l'invasion de Xercès, et les Romains à l'approche d'Annibal. Les jeunes gens, furent appelés à combattre ; les hommes mariés, à forger des armes ou à s'occuper de subsistances ; les femmes, à confectionner des habillements, à soigner les blessés dans les hôpitaux ; les enfants, à

(*a*) Cette description de la fête du 10 août, est en partie le compte-rendu d'une gravure du temps. Les historiens ont donné peu de détails touchant cette cérémonie.

faire de la charpie ; les vieillards, à haranguer le peuple sur les places publiques, et à inspirer le courage aux jeunes. Outre les émissions fréquentes d'assignats, outre les contributions particulières prélevées sur les riches, — les propriétés nationales furent converties en casernes, et l'on créa le grand livre de la dette publique.

Il le fallait bien : les nouvelles étaient mauvaises : Toulon assiégé, s'était rendu aux Anglais, et le général Custines avait porté sa tête sur l'échafaud, à cause de la reddition de Mayence.

Le 5 septembre, une *armée révolutionnaire* est organisée, et va, suivie de la guillotine, parcourir les départements. Les suspects sont mis en état d'arrestation, et c'est merveille de voir comme il s'en trouve. Il est vrai que la définition de *suspects* donnée par Chaumette, est fort large et fort élastique (a).

« Doivent être considérés comme *suspects* :

« 1° Ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces ;

« 2° Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la république, s'apitoient sur le sort du peuple, et sont toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée ;

« 3° Ceux qui ont changé de conduite et de langage selon les événements ; qui, muets sur les crimes des royalistes et des fédéralistes, déclament avec emphase contre les fautes légères des patriotes, et affectent, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiée, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un modéré ou d'un aristocrate ;

« 4° Ceux qui plaignent les fermiers, les marchands, contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures ;

« 5° Ceux qui, ayant toujours les mots de *liberté, république* et *patrie*, sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres, les contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur sort ;

« 6° Ceux qui n'ont pris aucune part active dans tout ce qui intéresse la révolution, et qui, pour s'en disculper, font valoir le paiement de leurs contributions, leurs dons patriotiques, leurs services dans la garde nationale, par remplacement ou autrement ;

« 7° Ceux qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine, et ont fait part de fausses craintes sur son établissement et sa durée ;

« 8° Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle ;

« 9° Ceux qui ne fréquentent pas leurs sections, et donnent pour excuse qu'ils ne savent pas parler, ou que leurs affaires les en empêchent ;

(a) Loi du 17 septembre.

Lettre de la Reine Marie Antoinette à Mr. le Général de Jarjayes écrite du temple après l'entrevue que celui-ci était parvenu à avoir avec elle, afin de l'informer des dispositions qu'il avait faites pour assurer son évasion.

nous avons fait un beau reve, voila tout, mais nous y avons beaucoup gagnie; en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier devoument pour moi. ma confiance en vous est sans bornes, vous trouvez dans toutes les occasions en moi du caracter et du courage, mais l'interet de mon fils est le seul qui me guide et quelque bonheur que j'eusse eprouvé a etre hors d'icy je ne peu pas consentir a me separer de lui, au reste je reconnois bien votre attachement dans tout ce que vous m'avez detaillé hier, comptez que je sens la bonte de vos raisons pour mon propre interet et que cette occasion peut ne plus se rencontrer, mais je ne pourrez jouir de rien en laissant mes enfans et cette idee ne me laisse pas meme de regret.

Marie Antoinette

Lith. Delarue r. N. D. d. Vict. 16.

Communiqué par Mme Jarjayes.

« 10° Ceux qui parlent avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires, des défenseurs de la liberté;

« 11° Ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des clubs et sociétés anti-civiques;

« 12° Ceux qui sont reconnus pour avoir été de mauvaise foi, partisans de Lafayette, et ceux qui ont marché au pas de charge au Champ-de-Mars. »

Suivant d'autres décrets qui retirent aux galériens le bonnet rouge devenu l'emblème de la liberté, et qui enjoignent aux femmes de porter la cocarde tricolore, sous peine d'être emprisonnées pendant huit jours, déclarées *suspectes*, s'il y a lieu, et incarcérées jusqu'à la paix, — décrets avant-coureurs du rapport de Saint-Just, qui, quinze jours après, déclarait que, *jusqu'à la paix*, le gouvernement français était déclaré *révolutionnaire*.

Gouvernement révolutionnaire, armée révolutionnaire, tribunal révolutionnaire, tels sont les moyens employés par la montagne victorieuse, qui veut frapper de grands coups, et qui doit crouler elle-même, après les excavations de la *plaine !*

Une loi ordonne (16) que le tribunal révolutionnaire aura ses prisons particulières. Les notaires et autres fonctionnaires publics (23) sont invités à verser dans les caisses nationales les dépôts d'argent qui leur sont faits. Un arrêté de la commune (25) défend de parler aux suspects détenus, et charge les surveillants de lire leurs lettres.

Commençons les exécutions sanglantes, et la série des proscriptions par le jugement de Marie-Antoinette, *veuve Capet.*

Plusieurs tentatives d'évasion avaient successivement échoué. Deux hommes dévoués, Toulon, commissaire de la commune, et le général de Jarjayes, avaient essayé d'arracher la reine de la prison du Temple. Tous deux, l'un après l'autre, n'avaient pu mettre leur projet à exécution. La surveillance exercée sur les prisonniers était trop active, pour qu'on pût réussir à la mettre en défaut. Marie-Antoinette le sentit bien, et écrivit à cet égard à M. de Jarjayes, un billet, où elle le remerciait de son attachement, et où elle reconnaissait que toute évasion était impossible (*a*).

Ces tentatives avaient éveillé l'attention du gouvernement. Marie-Antoinette, décrétée d'accusation, parut à la barre du tribunal et subit un interrogatoire qui dura deux jours. On sait quels crimes lui furent reprochés : elle avait provoqué les mesures des aristocrates, elle avait engagé Louis XVI à renier ses serments, elle avait appelé contre la France les armées étrangères; voilà pour sa conduite passée. Hébert, le substitut du procureur de la commune, en ajouta un autre, pour le présent. Il accusa la veuve Capet d'outrage à la pudeur commis sur la personne de son fils, âgé de neuf ans. Marie-Antoinette ne répondit point d'abord après la lecture d'un tel acte d'accusation. Le président l'ayant de nouveau interpellée, elle prit la parole, et, avec une

(*a*) Nous donnons ce billet pour *fac-simile* d'autographe de Marie-Antoinette.

émotion extraordinaire : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation. »

Ensuite, elle se tourna du côté de l'auditoire, et ajouta : « J'en appelle à toutes les mères qui sont présentes ; en est-il une qui puisse, sans frémir, entendre de telles horreurs ! »

Malgré les réserves de la plupart des témoins qu'on avait appelés contre elle ; — de Manuel, qui déclara ne pouvoir rien dire à charge ; de d'Estaing, qui ne parla que du courage de la reine dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 ; — de Bailly, répondant à ceux qui lui demandait s'il connaissait la femme Capet, *oui. j'ai connu madame;* — malgré les efforts de son défenseur officieux, Chauveau-Lagarde, Marie-Antoinette fut condamnée à mort. Fouquier-Tinville se contenta des quelques révélations faites par Latour-du-Pin et Valazé.

Les insinuations d'Hébert contribuèrent beaucoup sans doute à déterminer les juges. On rapporte que Robespierre, étant à dîner, apprit la réponse de Marie-Antoinette, et cassa son assiette et sa fourchette, en s'écriant : « Cet imbécille d'Hébert !... Il faut qu'il en fasse une Agrippine, et qu'il lui fournisse, à son dernier moment, ce triomphe d'intérêt public ! (*a*) »

Cette royale infortune souleva, en effet, une immense pitié dans le pays. Les montagnards eux-mêmes s'émeurent à la nouvelle de l'arrêt, et n'approuvèrent pas les huées et les insultes dont quelques individus la poursuivirent jusqu'au pied de l'échafaud, où elle fut conduite le lendemain du jugement, 16.

Voici cependant une pièce qui circula dans le public, pendant et après l'exécution. Nous la rapportons sans commentaire.

Impromptu fait sur la place de la Révolution, lors du passage de la veuve Capet, allant au supplice.

Air : *Des Marseillais.*

Rends au néant l'âme avilie,
Qui te guida dans tes forfaits:;
Le trépas et l'ignominie
Sont le prix de tes noirs projets; (*bis*)
Que de nos frères, tes victimes,
Le sang soit vengé par ton sang
Vas rejoindre l'affreux tyran
Dont tu fomentas tous les crimes.
Vengeance, citoyens!
Jurons l'égalité.
La mort, la mort,
Aux ennemis de notre liberté !

Par des volontaires de la section de la montagne (b).

(*a*) Communiqué par M. Thiérat.
(*b*) *Causes secrètes de la Révolution*, par Villate.

Ce couplet a été chanté dans les rues.

La mort de Marie-Antoinette comblait les vœux du parti vainqueur. « Qu'on porte cette nouvelle à l'Autriche, dirent les Jacobins ; les Romains vendaient le terrain occupé par Annibal ; nous faisons tomber les têtes les plus chères aux souverains qui ont envahi notre territoire. »

Marie-Antoinette, dont nous avons longtemps frondé les actes, et dont la morgue a été pour beaucoup dans la révolution, mourut avec résignation, avec courage. Certainement sa condamnation fut une cruauté gratuite de la part de la montagne. La tête de Louis XVI avait suffi pour servir d'épouvantail aux rois coalisés, si telle était la pensée des dominateurs. En vain, le bourreau souffleta celle de Marie-Antoinette, et la montra au peuple afin de la vouer à son exécration. L'ex-reine emporta avec elle l'estime et les regrets d'un grand nombre de citoyens, et la violence même des écrits ou des chansons dirigés contre elle, montre qu'ils émanaient de la minorité du peuple, ou de quelques ennemis implacables. Les torts de Marie-Antoinette étaient grands, immenses, impardonnables, mais on aurait dû songer à ceci, qu'ils étaient dûs à sa naissance, et qu'une jeune reine, élevée au milieu des plaisirs et des grandeurs, n'avait pas pu s'accoutumer au régime révolutionnaire. Que ne l'a-t-on gardée comme otage, répondant de la mauvaise foi des coalisés, — si l'on considérait sa personne comme devant servir à la politique ? Que ne l'a-t-on ou emprisonnée ou déportée, — si on voulait la punir ?

Plusieurs écrits furent publiés en sa faveur. Le plus fameux porte le titre de *Réflexions sur le procès de la Reine*, par *Madame de Staël*.

Ce procès, épisode pénible à raconter, était, nous l'avons dit, le commencement des exactions. Le siége d'une grande ville du midi, détermina de plus en plus le triomphe des montagnards. Il importe de ne pas oublier que la convention songeait, depuis le mois de mai, à punir la ville de Lyon de son esprit et de ses actes contre-révolutionnaires. Lyon s'était fiée sur l'armée piémontaise qui devait arriver à son secours. Le 26, le siége de la ville fut commencé par les troupes républicaines qui la cernaient de tous côtés. Quarante mille hommes armés défendaient Lyon ; leur artillerie était nombreuse : ils espéraient résister aux assaillants. Mais, le 29, les portes des Brotteaux, de Perrache, de Sainte-Foi, tombèrent au pouvoir des républicains. Les secours promis par le Piémont n'arrivaient pas, et les Lyonnais, tourmentés d'ailleurs par la disette, se désespérèrent et murmurèrent pour la plupart contre ceux qui les avaient excités à l'insurrection. Les représentants du peuple adressèrent aux habitants une proclamation par laquelle ils leur apprenaient qu'ils n'avaient plus à espérer les secours des Piémontais, que le général Kellermann avait chassés du département du Mont-Blanc. On eut beaucoup de peine à la faire afficher. Mais enfin, des habitants, lassés de la longueur du siége, se réunirent et envoyèrent, auprès des représentants du peuple, des commissaires chargés de négocier la paix. Lyon ouvrit

ses portes, et l'armée de la république y fit son entrée triomphale le 9 octobre.

La ville se trouvait dans une affreuse position. Son arsenal avait pris feu; quatre magasins, en sautant, avaient embrasé cent dix maisons environnantes. Son magnifique hôpital avait été quarante-sept fois incendié par le feu des bombes : son aspect était déplorable.

Le siége avait duré soixante-trois jours, — avec des combats fréquents et acharnés. L'armée de la république lança dans la place vingt-huit mille bombes, et usa, pour la réduire, trois cent mille livres de poudre (*a*).

Aussi se vengea-t-elle, une fois devenue maîtresse de la ville insurgée. Et la convention, considérant que les girondins périssaient avec Lyon, se mit de moitié dans cette vengeance terrible. La convention donc décréta (*b*) — qu'une commission extraordinaire ferait punir militairement les contre-révolutionnaires qui avaient soutenu le siége; — Que cette cité serait détruite; — Que son nom serait effacé du tableau des villes; — Que la réunion des maisons des pauvres, seules conservées, porterait désormais le nom de *Commune-affranchie*. Celles des riches furent rasées. Les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, furent mitraillés en masse, ingénieux moyen, plus expéditif encore que la guillotine, et qu'on nommait *la foudre*. Il fut décidé en outre qu'on érigerait une colonne sur les décombres des édifices, et qu'on y placerait cette inscription :

Lyon fit la guerre à la liberté,
Lyon n'est plus.

C'était là venger la mort de Chalier: les jurés et les juges qui l'avaient condamné furent immédiatement exécutés. Il ne fut plus toléré, dans *Commune affranchie* que des clubs montagnards, un notamment, sous l'invocation de Chalier.



(*c*)

(*a*) Rapport fait à la convention.
(*b*) Ce dernier décret fut rendu d'après un rapport du *comité de salut public*.
(*c*) Cabinet de M. Mauriu.

Les hommes qui avaient fait le siége de Lyon en furent, d'ailleurs, fort mal récompensés. Le comité de salut public avait ordonné la destitution du général Kellermann, pendant qu'il taillait en pièces l'armée piémontaise. Les représentants du peuple le laissèrent agir, et se gardèrent bien de lui signifier un pareil ordre : ses talents assuraient la prise de la ville révoltée. On attendit : plus tard il fut arrêté et emprisonné à l'Abbaye. Dubois-Crancé et Gauthier, représentants du peuple, furent remplacés par Couthon et un autre député.

FIN DU CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

CHAPITRE XXII.

Les girondins sont traduits devant le tribunal révolutionnaire. — Image de l'*Indivisibilité*. — Condamnation et supplice des girondins. — Les membres de la convention *mis en coupe réglée*. — Image de l'*Égalité*. — Autres exécutions et suicides. — Abjuration du culte catholique. — Image de la *Raison*. — Le calendrier républicain et *légumier*. — Fête de Chalier. — La statue du peuple souverain. — Le peuple *mangeur de rois*. — Reprise de Toulon. — Fête des Victoires. — Puissance des représentants du peuple.

Le comité de *salut public* exerçait sa dictature ; la sainte guillotine fonctionnait à sa suite, et « allait grand train tous les jours (*a*). »Il semblait qu'on se fît un jeu de la peine de mort, prononcée dans les vingt-quatre heures, et pour les moindres fautes ou délits. Or, le 31 mai n'était pas le dernier mot de la montagne contre la Gironde. Le 31 mai amena le 31 octobre. Un rapport fut lu par le conventionnel Amar, rapport dans lequel il proposait de décréter d'accusation et de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire un grand nombre de ses collègues ; et « la convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale, sur les délits imputés à plusieurs de ses membres , décréta ce qui suit :

Article premier. « La convention nationale accuse, comme étant prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté générale du peuple français, les députés dénommés ci-après :

« Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulart, ci-devant marquis de Sillery, Caritat, ci-devant marquis de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados, Doulcet, ci-devant marquis de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Mollevaut, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardi, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, l'Esterpt-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval,

(*a*) Expression souvent employée.

Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andrès, Grangeneuve, Vigée, Philippe-Égalité, ci-devant duc d'Orléans, Dulaure *a*).

« 2° Les dénommés dans l'article ci-dessus seront traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour être jugés conformément à la loi.

« 3° Il n'est rien changé par les dispositions du présent décret à celui du 28 juillet dernier, qui a déclaré traîtres à la patrie Buzot, Louvet, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Bergoeing, Pétion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Defermon, Kervélégan, Henri-Larivière, Rabaud-Saint-Étienne, Lesage, Cussy, Meillant et Biroteau.

« 4 Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin qui ne sont pas renvoyés au tribunal révolutionnaire seront mis en état d'arrestation, et les scellés apposés sur leurs papiers ; il sera fait, à leur égard, un rapport particulier par le comité de sûreté générale. »

Ce décret frappait à la fois cent vingt-sept députés, car sur les soixante-treize qui avaient protesté, neuf se trouvaient seulement compris dans le décret d'accusation. Il n'y avait plus de girondins à la convention, et ils allaient être immolés à la première des vertus républicaines, à l'*indivisibilité*, patronne des montagnards, dont voici l'image vénérée (*b*).



Les montagnards ne doutèrent plus de leur force, et régnèrent en paix.

(*a*) Dulaure ne fut ajouté sur la liste que quelques jours après, sous prétexte d'omission involontaire

(*b*) Cabinet de M. Laterrade.

« Sans-culottes, s'écria l'un d'eux à ses concitoyens, sans-culottes, mes amis, un second 31 mai vient d'éclater; la convention nationale vient de prendre encore une médecine : elle a purgé hier son sein du reste de la bande des Capet, des Dumouriez, des Custines, et des Lafayette, qui étaient devenus paralytiques en apparence, et qui tramaient en arrière la perte de la république et voulaient nous faire égorger.

« Sans-culottes, mes amis, réjouissons-nous; les conspirateurs sont découverts tous les jours et arrêtés; les quatre sections du tribunal révolutionnaire vont aller vite en besogne, et nous aurons fort souvent des têtes à la lucarne patriotique (*a*). »

Le 24 s'ouvrirent les débats. Déjà Gorsas et Biroteau, saisis l'un à Paris, l'autre à Bordeaux, avaient été décapités dans chacune de ces villes, le 8 et le 23. Le 24 donc, vingt-et-un girondins d'entre les accusés les plus marquants furent traduits devant le tribunal révolutionnaire. On ne reçut contre eux que des témoins à charge, leurs ennemis, tels que Pache, Chaumette, Destournelles, Duhem, Hébert, Chabot, Couthon, Fabre-d'Églantine, Desfieux, etc. Vergniaud prononça une défense remarquable à plus d'un titre; il émut profondément l'assemblée, et arracha quelques larmes aux jurés du tribunal révolutionnaire. Peut-être eût-il obtenu l'acquittement; mais un décret intervint, à propos pour les desseins de la montagne; il permettait aux jurés de mettre fin aux débats, en déclarant qu'ils étaient assez instruits. Et les débats furent clos avant qu'aucun des accusés eût eu le temps de prendre la parole. Le 30, à onze heures du soir, Hermann, président du tribunal révolutionnaire, ouïs la déclaration du jury et le réquisitoire de Fouquier-Tinville, accusateur public, prononça la peine de mort contre les vingt-un accusés.

A la lecture de l'arrêt, Boileau, levant son chapeau en l'air, cria avec force aux spectateurs : *Peuple, nous sommes innocents.* Et tous répétèrent unanimement : *Nous sommes innocents.* — Lasource apostropha ainsi ses juges : « Je meurs dans un jour où le peuple a perdu sa raison; mais vous, vous mourrez dans celui où il aura recouvré la sienne (*b*) ! » — Valazé tira un poignard, d'autres disent un petit stylet, caché dans un rouleau des papiers qui devaient servir à sa défense, se l'enfonça dans le cœur, puis le retira lui-même, et le présentant sanglant à ses juges, s'écria d'une voix entrecoupée : « Non, lâches brigands, vous n'aurez pas la douce satisfaction de me traîner vivant à l'échafaud; je meurs, mais je meurs en homme libre (*c*). » Valazé tomba à la renverse. Mais aussitôt, Fouquier-Tinville, pour lui contester ses dernières paroles, demanda et obtint du tribunal que son cadavre serait

(*a*) *Leblois, l'ami des sans-culottes*, etc.

(*b*) *Journées mémorables de la révolution française.*

(*c*) Attesté par une relation de la mort des girondins, et cité dans les *Esquisses* de Dulaure.

transporté au lieu de l'exécution, et présenté au supplice. — Sillery laissa tomber ses deux béquilles et se frotta les mains en disant : « Ce jour est le plus beau de ma vie ! » — Boyer-Fonfrède, les yeux remplis de larmes, se jeta dans les bras de Ducos, et s'écria : « C'est moi qui te donne la mort ! » A quoi Ducos répondit à son tour : « Mon ami, console-toi, nous mourrons ensemble. » — L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. — La figure de Duprat respirait le courage et l'énergie. — Carra conservait son air de dureté. — Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant (*a*).

Lorsqu'on les fit sortir de la salle d'audience, tous crièrent *Vive la république !* et entonnèrent *l'Hymne des Marseillais.* Ils jetèrent à la foule les assignats qu'ils avaient dans leurs poches. Arrivés dans leur prison, ils passèrent une partie de la nuit et les premières heures du jour suivant à se préparer stoïquement à la mort, tour à tour gais ou sérieux, le cœur plein de regrets, ou résignés à leur sort. A midi, ils montèrent dans les charrettes du supplice : sur l'une d'elles était étendu le cadavre de Valazé. Pendant la route, les condamnés montrèrent du courage. A l'exemple de Mainvielle et Duprat, ils chantèrent des refrains patriotiques, parmi lesquels cette variante du premier couplet de la Marseillaise :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie
Le *couteau sanglant* est levé !...

Ducos plaisanta jusqu'au pied de la guillotine, et embrassa tendrement son ami Fonfrède. Alors, aussi, tous les condamnés s'embrassèrent. Sillery monta le premier sur l'échafaud ; il salua les spectateurs. D'autres voulurent parler, sans pouvoir se faire entendre. Le Hardy cria : *Vive la République !* et les patients chantaient en attendant leur tour :

Plutot la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français !

Ce drame horrible, accomplissant la vengeance d'un parti sur l'autre, cette mort des girondins qui appela sur eux l'intérêt de tous les historiens, peut être regardée comme un des exemples les plus frappants de l'instabilité de la politique. Outre que la pensée fédéraliste se trouvait être en opposition directe avec l'esprit du temps, tout indigné encore par les souvenirs des états des anciennes provinces, les girondins avaient eu le tort, immense selon nous en politique, de s'allier d'abord avec des hommes dont les sentiments

(*a*) *Les Mystères de la mère de Dieu dévoilés*, par Villate.

différaient essentiellement des leurs, au lieu de se séparer d'eux et de les combattre aussitôt. Ensuite, le plus grand vice de leur cause tenait au vague de leurs opinions dont les masses avaient beaucoup de peine à saisir le sens, et pour lesquelles, par conséquent, elles ne pouvaient se passionner. En agissant, comme ils l'avaient fait dans les grandes circonstances précédentes de la révolution, ils avaient éveillé eux-mêmes les passions sanglantes et brutales, dont ils périssaient les victimes. Et sur leur tombeau, d'autres hommes qui, non plus, n'avaient pas voulu se réunir à eux, aux jours de leur lutte avec la montagne, prirent des résolutions qui devaient leur coûter la vie. Pour exemple, prenons Camille Desmoulins, qui eut des remords lors de la journée du 31 octobre, et auquel il arriva bientôt de dire que le comité de salut public *mettait les membres de la convention en coupe réglée.* Pourquoi, le ci-devant héros du 12 juillet 1789, n'avait-il pas fait cause commune avec la gironde, au lieu de s'éprendre tardivement d'un système de clémence? politiquement parlant, faut-il regarder comme une excuse son amitié avec Danton? Tous réunis contre les montagnards, ils eussent triomphé; mais divisés, mais s'adonnant d'abord à la violence, pour vouloir ensuite la repousser, ils ne faisaient que creuser successivement le précipice dans lequel ils devaient tomber. Les girondins, et plus tard les dantonistes, ont manqué de logique; et s'il était possible d'expliquer les effets et les causes de la révolution,—flamme subtile qui échappe à l'analyse, — nous dirions que toutes les horreurs qui ont été commises dans ce temps-là, ont été dues indirectement au manque de réflexion des hommes de parti. Il se sont livrés par fougue ou par orgueil à des subalternes cruels; ils ont recherché avant tout, la popularité, et sont tombés sous les coups de l'ingratitude. La montagne seule a été logique, — affreusement, mais véritablement, — et sa chute, nous le croyons, s'expliquera par d'autres causes que celle des girondins et des dantonistes.

La mort des vingt-et-un mit la France au pouvoir des montagnards, des jacobins *purs*, qui ne connaissaient eux, d'après leurs paroles du moins, que l'*indivisibilité*, l'*unité*, l'*égalité* et la *fraternité*.

L'indivisibilité, — c'est-à-dire, la pensée politique opposée au fédéralisme de la Gironde;

L'*unité,* — c'est-à-dire, leur puissance pleine et entière de la convention ou des hommes qui parlent en son nom;

L'*Égalité,* — c'est-à-dire, le dogme philosophique de la montagne;

La *fraternité,* — c'est-à-dire, une sorte de lien religieux entre les membres de la république.

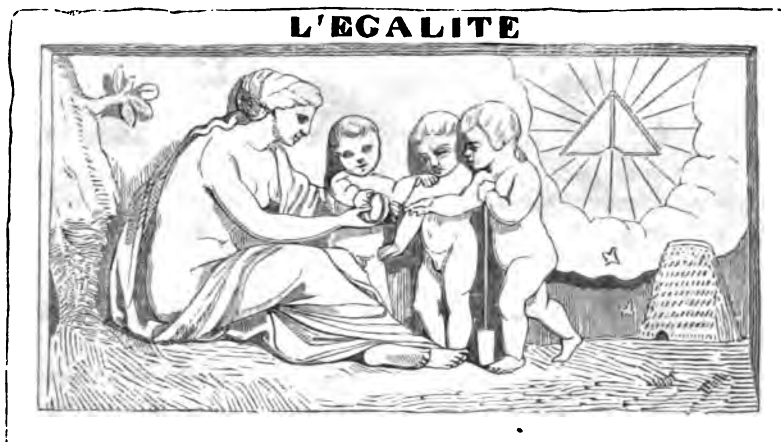
L'égalité fut représentée sous beaucoup de formes. Une de ses plus gracieuses images, celle que nous reproduisons dans ce passage de notre livre, est due au crayon de Proudhon.

1793



Dehaussy del.   Bishop sc.

Vertus républicaines.



(a)

La fin du mois d'octobre avait été funèbre. Tout le mois de novembre est rempli d'exécutions ou de suicides.

Les girondins qui n'ont pas eu leur part du supplice sont traqués de tous côtés. Louis-Philippe-Joseph Égalité est guillotiné le 6 novembre, et madame Roland le 7, avec Lamarche, directeur de la fabrication des assignats. Le 11, Bailly, paie de sa tête la journée du Champ de Mars (b). Pierre Manuel, ex-procureur de la commune, et Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, général de division, montent sur l'échafaud le 14. Le 15, Albert-Marie Romé, général de brigade, Gabriel Cussy, conventionnel, Pierre Gilbert Desvoisins, ancien président à mortier au parlement de Paris, Jean Nicolas Houchard, général en chef de l'armée du Nord, et vainqueur à Hondschoote, périssent ensemble. Le 21 est exécuté Jean-Marie Girez-Dupré, âgé de vingt-quatre ans, littérateur, un des rédacteurs du *Patriote français*, lequel avait composé ce couplet qu'il chanta au moment de recevoir la mort :

Pour nous quel triomphe éclatant !
Martyrs de la liberté sainte,
L'immortalité nous attend ;
Dignes d'un destin si brillant,
A l'échafaud marchons sans crainte :
Mourons pour la patrie,
Mourons pour la patrie.
C'est le sort le plus beau, le seul digne d'envie.

(a) Nous donnons les personnifications des principales vertus républicaines.

(b) Son échafaud avait été dressé au champ de la Réunion. Le bourreau brûla devant lui un drapeau rouge, et on lui en envoya de la flamme au visage. On démonta l'échafaud, et on exécuta Bailly dans un fossé, près de la Seine.

Le même jour mourut Gabriel-Nicolas-François Bois-Guyon, adjudant-général.

Le 23 mourut l'ex-contrôleur général des finances Laverdy, et le lieutenant-colonel Capton-Château Thierry.

Le 28, fut condamné Pierre-Joseph-Marie Barnave; il mourut sur l'échafaud avec Marguerite-Louis-François Duport-Dutertre.

Ajoutez à cette nomenclature le nom de Marie-Olympe de Gouges, *femme de lettres*, belle personne, qui fit de la littérature et voulut s'occuper de politique après la mort des girondins. Elle avait attaqué Robespierre, et lui avait proposé un duel étrange, — de se jeter tous deux à la Seine.

Ce n'était pas tout. L'échafaud n'était pas oisif dans les provinces. A Lyon, il punissait les auteurs de la révolte; Grangeneuve, Guadet, Salles, Barbaroux, furent guillotinés à Bordeaux; Valady à Périgueux. Lidon, assailli dans une maison, à Brives, s'élança de lui-même devant le coup mortel; Chambon fut tué à Lubersac, en défendant sa vie.

Il y eut, en outre, les suicides, ainsi que nous l'avons dit.

Clavières, ex-ministre des finances, se perça le cœur d'un coup de couteau, en récitant ces vers de Voltaire :

> Les criminels tremblants sont traînés au supplice,
> Les mortels généreux disposent de leur sort.

Roland, après avoir reçu la nouvelle de la mort de sa femme, se tua avec une épée contenue dans sa canne : le zéro ne pouvait aller sans le chiffre (a). Madame Clavières s'empoisonna. Rebecqui se jeta dans le Rhône. On trouva dans un champ les cadavres de Pétion et de Buzot, à moitié dévorés par les loups. Par décret du 17 juillet, la maison du dernier, à Évreux, avait été rasée, et on avait planté à sa place un poteau avec cette inscription : « *Ici demeura le scélérat Buzot qui a conspiré la perte de la nation française.* »

Tel est le mois de novembre, que domine d'ailleurs un fait très-important, l'abjuration du culte catholique. De conséquences en conséquences, on en était arrivé là. Il fallait aux montagnards une ère tout-à-fait nouvelle. Ils réformaient le calendrier, et ils voulaient aussi réformer la religion. Aussi, Gobel, évêque de Paris, suivi d'un bon nombre d'ecclésiastiques, vint à la convention nationale. Puis, après avoir reçu et gardé le bonnet rouge sur sa tête, après avoir été honoré de l'accolade du président, il fit l'abjuration solennelle. Le culte catholique fut remplacé par le culte de la *Raison*, dont Notre-Dame devint le temple principal. C'est à ce moment là même, nous ne manquons pas de le dire, qu'on supprimait la loterie à cause de son immoralité, et qu'on améliorait le sort des malades à l'Hôtel-Dieu.

(a) On avait coutume de dire que Roland n'était qu'un zéro dont sa femme était le *chiffre*

Barnave (Antoine Pierre Joseph Marie)
né à Grenoble en 1761, mort à Paris en 1793.

je ne sais citoyen si vous avés appris que je suis à paris; comme je voyage par étape je n'y serai que dans environ trois semaines, dans les derniers jours de ce mois, — ma mère ira plus vite et quoiqu'elle ne soit pas encore partie elle arrivera plusieurs dix ou douze jours avant moi.

homme vertueux qui n'ayant été qu'une simple connaissance d'elle et ne m'ayant point recherché quand j'étois dans l'éclat et dans la prospérité, êtes devenu mon ami quand j'ai été malheureux, je conserverai jusqu'au dernier moment le souvenir des sentiments que vous m'avés témoigné. — ma conscience est pure, je défie qu'on prouve contre moi un seul fait dont j'aie à rougir — mes papiers saisis chez moi lors de mon arrestation me sont favorables, à moins qu'on ne regarde comme un crime d'avoir été attaché à l'ordre de choses qui étoit alors la loi de l'état — mais j'ai contre moi mon nom et les préventions qui y sont attachées — si elles sont plus fortes que la vérité ma conduite vous prouvera du moins que vous n'avés pas mal placé votre estime et si je vous laisse des regrets je ne vous laisserai point de repentir.

Barnave

On décréta la fête du *culte de la raison* pour le 10 novembre (20 brumaire). Le 9, la commune de Paris avait décidé que les arrêtés révolutionnaires seraient traduits en italien et envoyés au pape pour le guérir de ses erreurs. La nouvelle religion fit des prosélytes et occasionna beaucoup d'abjurations. Plusieurs prêtres et moines se désistèrent de leur brevet de prêtrise, et demandèrent *le baptême civique*. La section de Bonne-Nouvelle remplaça les images des saints chrétiens, dans l'église de l'arrondissement, par les bustes de Marat, Lepelletier et Chalier. On brûla sur la place du Temple de la Raison (Notre-Dame) les bréviaires, les missels, les graduels, les heures, l'Ancien et le Nouveau-Testament. La section de Bonne-Nouvelle, encore, fit abattre le clocher de son église. Celle de la Réunion voulut faire des feux de joie avec les confessionnaux. Des temples furent dédiés à l'Amour conjugal, à la Raison, à la Liberté.

Décrivons maintenant, d'après les originaux de l'époque, la *fête du culte de la Raison*.

Dans la nef de Notre-Dame s'élevait une montagne au sommet de laquelle on avait construit un temple d'une architecture simple. De chaque côté de l'entrée du monument avaient été placés les bustes de quelques philosophes, avec ces mots au bas : *A la philosophie*. Sur le versant de la montagne, se trouvait un rocher portant un autel circulaire, avec des festons de feuilles de chêne et une torche allumée que l'on appelait le *flambeau de la vérité*.

Deux rangs de jeunes filles en blanc, ayant des flambeaux à la main, descendaient de la montagne.

La Raison, sous les traits d'une superbe femme, sortit du temple, vint s'asseoir sur un banc de gazon pour y recevoir les hommages des mortels inclinés devant son front rayonnant. On chanta des hymnes composés exprès en son honneur ; puis la déesse descendit de la montagne, et enfin rentra dans le temple en faisant des mines gracieuses et bienveillantes. Alors la musique peignit l'allégresse des adorateurs de la Raison, et chacun jura d'être fidèle à la divinité républicaine.

Il y eut, le soir, une seconde représentation de la fête, pour les membres de la convention qui, occupés ailleurs, n'avaient pu y assister.

Le même jour, à la sortie de Notre-Dame, on porta à la convention la Raison, assise sur un fauteuil entouré de guirlandes de chêne, conduite par quatre hommes appuyés sur leurs piques. Sa figure était couverte d'un voile ; sa tête était coiffée du bonnet de la liberté ; sur ses épaules se drapait un manteau bleu.

Au milieu de l'assemblée, alors, Chaumette déclara que le culte de la raison devait être substitué à celui de Dieu. « Tombez, dit-il, en face d'un grand peuple et de son auguste sénat ; tombez, voile de la raison. » Le voile tomba en effet. La déesse, — vivante en la personne de madame Momoro ou de mademoiselle Maillard, de l'Opéra, — fut conduite par le motionnaire à côté

du président, qui lui donna, ainsi que les secrétaires, l'accolade fraternelle, aux applaudissements de toute l'assemblée (*a*).

L'inauguration de ce nouveau culte, fondé au milieu des premières exactions de la montagne, fut suivie de la dévastation des églises catholiques. Leurs ornements furent portés en offrandes à la convention nationale. Les provinces même en envoyaient dans des chariots.

Le culte de la Raison n'était, comme on le verra, que provisoire, et avait été improvisé par les montagnards, qui avaient hâte de changer subitement l'ancien ordre de choses.

On représenta ainsi, dans les gravures, la nouvelle déesse adorée par les républicains.



Voyons maintenant quelles réformes subit le calendrier, pour devenir *républicain.*

Un rapport du comité d'instruction publique du 5 octobre dernier, avait statué que l'*ère des Français* commençait à la fondation de la république, le 22 septembre 1792; que l'ère vulgaire était abolie pour les usages civils; que l'année serait divisée en douze mois égaux de trente jours, avec cinq *jours complémentaires* pour équivaloir aux *Épagomènes des Grecs.* On les appelait à présent *sans-culottides* (*b*). Ce décret ajouta que chaque mois serait divisé en trois parties nommées *décades*, distinguées par première, deuxième et troisième décade; que les jours, de minuit à minuit, seraient coupés en dix parties, et chaque partie en dix autres parties (*c*).

(*a*) *Journées mémorables de la révolution.*

(*b*) Le 7 fructidor an III, un décret de la convention restitua à ces jours leur première dénomination de *complémentaires.*

(*c*) Ces deux dernières divisions ne furent jamais appliquées.

NOUVEAU CALENDRIER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR LA 2me ANNÉE

AUTOMNE			HIVER		
VENDÉMIAIRE 1er mois	BRUMAIRE 2e mois	FRIMAIRE 3e mois	NIVOSE 4e mois	PLUVIOSE 5e mois	VENTOSE 6e mois

L'Ère de la République française compte de sa fondation le 22 Septembre 1792 de l'ère vulgaire l'année est divisée en douze mois de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire. Chaque nouveau mois porte un nom étymologique et caractéristique, qui exprime la température, le genre de productions actuelles de la terre, et fait sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont l'année est composée.

PRINTEMPS			ÉTÉ		
GERMINAL 7e mois	FLORÉAL 8e mois	PRAIRIAL 9e mois	MESSIDOR 10e mois	THERMIDOR 11e mois	FRUCTIDOR 12e mois

Chaque mois est divisé en trois parties égales appelées Décade, et chaque Décade en dix jours désignés par Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi et Décadi. Les jours du mois sont aussi désignés par les nombres ordinaires 1, 2, 3, et ainsi de suite jusqu'à 30 et correspondent chacun avec les jours de la Décade, par exemple Primidi au 1, 11, 21, Décadi au 10, 20 et 30 de chaque mois &c. Les cinq jours restant pour compléter l'année sont consacrés à des fêtes nationales et républicaines appelées les Sanculotides.

14 Juillet 1789

10 Août 1792

UNION

FORCE

Calendrier Républicain

Le 24 décembre, avec l'aide du poëte Chénier et du peintre David, la convention acheva l'œuvre commencée. Un décret reproduisit à peu près le rapport du mois d'octobre. L'automne fut composé de vendémiaire, brumaire, et frimaire; l'hiver de nivôse, pluviôse et ventôse; le printemps de germinal, floréal et prairial; l'été, de messidor, thermidor et fructidor.

Parmi les mois, on en avait dédié à la Mort des tyrans, à la Pudeur, à la Frugalité, à la Foi conjugale. etc. Les cinq jours complémentaires devaient célébrer les fêtes des Vertus, du Génie, du Travail, de l'Opinion et des Récompenses.

Le calendrier républicain, dû à l'imaginative du député Romme, fut en vigueur depuis le 16 octobre 1793 jusqu'au 11 nivôse an XIII (1er janvier 1806). Il ne manqua pas d'être attaqué par la critique. Un journal remarqua, qu'au lieu d'employer pour les mois la *nomenclature barbare* adoptée, on aurait pu dire tout simplement et plus justement, selon la température du pays de France, le mois des neiges, des vents, de la sève des fleurs, des prairies ou des prés, des épis ou de la moisson, des chaleurs, des fruits, etc.; ou encore, qu'on aurait pu donner aux mois une dénomination toute politique; appeler, par exemple, le mois de janvier celui de la justice, à cause du supplice de Capet; juillet, le mois de la Bastille; septembre, le mois de la république, ainsi du reste (*a*).

Tout cela, pour familiariser la génération qui s'élevait avec les plus fameuses époques de la révolution.

On baptisa les jours avec des noms de légumes, d'animaux, de plantes, etc.

Le nouveau calendrier trouva les intelligences rebelles à s'en servir, et les actes publics datés d'après lui, y furent seuls rigoureusement fidèles. Le calendrier *légumier* (*b*), surtout, eut peu de vogue, et l'on distingua généralement les jours en

1. — Primidi.	6. — Sextidi.
2. — Duodi.	7. — Septidi,
3. — Tridi.	8. — Octodi.
4. — Quartidi.	9. — Nonodi.
5. — Quintidi.	10. — Decadi.

Le décadi, *la décade*, remplaçait le dimanche du temps passé, et était considéré comme un jour de repos. Beaucoup de gens, trouvant trop longue, avec raison, une telle période de jours ouvrables, s'habituèrent à faire du quintidi un jour de demi-repos, si l'on peut dire ainsi.

Revenons un moment aux faits qui ont eu lieu pendant le mois de décem-

(*a*) *Révolutions de Paris*.

(*b*) Nous donnons la reproduction exacte d'un calendrier *légumier* du temps, dont les originaux sont aujourd'hui très-rares.









Calendrier Républicain

[illegible] Chénier et du peintre [illegible] Un décret reproduisit à peu [illegible] composé de vendémiaire, [illegible] et ventôse ; le printemps de [illegible] thermidor et fructidor.

[illegible] Mort des tyrans, à la Pologne [illegible] Les cinq jours complémentaires [illegible] Travail, de l'Opinion [illegible]

[illegible] 11 nivôse an XIII [illegible] 1806 [illegible]

Quatorze chars, représentant les quatorze armées françaises, s'avancent. Ils sont chargés chacun de douze défenseurs de la république et de quarante jeunes filles vêtues de blanc, ayant la ceinture tricolore et portant dans leurs mains les branches de laurier. A la suite de ces chars de triomphe, voici venir les membres de la convention nationale, tous enlacés dans un ruban tricolore tenu par des vétérans; et après se traîne péniblement le char de la Victoire, — portant sur le devant un faisceau national, — et, derrière, la statue de la Victoire elle-même. Le cortége, ainsi disposé, se rend au *Jardin national* (les Tuileries), de là au *Temple de l'Humanité* (les Invalides), puis au champ de la Réunion (Champ de Mars) où il s'arrête. Les quatorze chars, formant son avant-garde, sont rangés autour de l'autel de la Patrie, qui figure le temple de l'Immortalité. Bientôt, les jeunes filles descendent des chars et déposent leurs branches de laurier entre les mains des défenseurs de la patrie, tandis qu'un nombreux orchestre exécute différents morceaux de musique et que des chanteurs habiles entonnent un hymne sur la reprise de Toulon, paroles des deux Chénier et musique de Gossec.

La reprise de Toulon, à cause des incidents qui l'accompagnèrent, démontre ce qu'était alors le pouvoir des représentants du peuple aux armées. Envoyés par la convention pour surveiller les généraux, tout ordre émané de leur volonté et signé de leur simple cachet :

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

avait force de loi. Salicetti à Toulon, Ronsin à Lyon, Carrier à Nantes, devaient être la parole vivante de la convention. Ils outrepassaient quelquefois leurs pouvoirs, et cela, disaient-ils, par excès de zèle. Rien ne leur était plus facile, sur les frontières, de faire suspecter de trahison les généraux victorieux et les plus fidèles à la constitution; dans les villes, les membres de directoires, les officiers municipaux les plus patriotes.

Les fonctions de *représentant du peuple* étaient fortement briguées par les hommes politiques du temps. Cette sorte de proconsulat agréait aux caractères obstinés qui s'occupaient alors des affaires publiques. Leur responsabilité se trouvait à couvert. Leur amour de bien faire ne pouvait pas être mis en doute, sans que leurs accusateurs eussent à risquer leur tête; mais, insensiblement, on leur résista dans les provinces et sur les frontières, et ce fut à cet instant-là même que thermidor arriva et que la révolution se fit uniquement guerrière.

FIN DU CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.



J.-B. CARRIER,
en costume de représentant du peuple.

CHAPITRE XXIII.

Revue de l'année 1793. — Horreur des montagnards pour l'*ancien régime*. — Les quarante-huit sections de Paris. — Carte des membres de la section du Temple. — Nouvelles *rues républicaines*. — Les départements marchent sur les traces de Paris. — Conspiration royaliste de la *régence*. — Quelques assignats curieux des provinces. — Prière des patriotes lillois. — Costume du temps. — Ouverture du *Musée des Arts*. — Représentations de l'*Ami des lois*. — Hardiesse des *muscadins*, germe de la *jeunesse dorée*. — Les livres politiques; les pièces de théâtre; les journaux; les brochures. — Les chansons; la *guillotine d'amour*; louanges aux martyrs de la liberté; théâtre et compagnie Marat. — Les invocations au soleil. — *Le bon Dieu dans une giberne*. — Égalité des sépultures. — Style montagnard. — Affiche des *bons citoyens*. — *Pèlerinage au patron de la liberté*. — Les lettres. — Héroïsme.

Culte nouveau, calendrier nouveau, — tels sont les changements moraux les plus saisissables survenus pendant l'année 1793. Mais, en entrant dans les détails, on découvre une foule de faits isolés, et qui réunis, donnent la mesure des innovations dues à l'esprit républicain, et en particulier, à la toute-puissance des montagnards. Il a bien fallu que la nation se *sans-culottise*, bon gré, mal gré. Tous les efforts des vainqueurs avaient eu pour but d'effacer entièrement les moindres traces de l'*ancien régime*. A la fin de 1793, ils y étaient à peu près parvenus. L'aspect physique et moral de la France accusait le règne de la montagne. Et, quoi qu'on en ait pu dire, il n'y avait pas plus d'anarchie dans ce moment là, que sous le gouvernement du plus ferme despote. Le comité de salut public était maître, donnait le pas à la convention, — et la convention faisait les lois, rendait les décrets, auxquels les administrés obéissaient sur-le-champ. Au haut de l'échelle politique, sans doute, les passions et les ambitions s'agitaient pour obtenir ou conserver le premier échelon; mais, au bas, les classes infimes se maintenaient toujours dans l'esprit révolutionnaire, devenaient soldats, lorsqu'on le leur ordonnait, pas-

saient d'un département dans l'autre, et mouraient en braves, à Hondschoote, à Toulon, ou en Vendée. La voix des décrets était écoutée : seulement ceux qui les rendaient se déchiraient entre eux. A quelques exceptions près, et c'est chose glorieuse à reconnaître pour lui, le peuple de France comprit toujours ses devoirs, et ne fut pas dupe ni complice de la férocité ou de la folie de certains hommes. Pendant l'orgie, — qu'on nous permette cette comparaison bien commune, — les plus passionnés des convives roulèrent, ivres, sous la table, mais le reste demeura simplement gai et folâtre, chantant des refrains bachiques ou patriotiques, selon les circonstances. L'époque même de la terreur prouve qu'il n'y aura jamais à désespérer de notre pays.

Un vaisseau avait été baptisé le *Tyrannicide;* un vaisseau amiral, le *Sans-culotte;* un autre, le *Ça-ira.*

Paris était divisé en 48 sections : celles

1. Des Tuileries.
2. Des Champs-Elysées.
3. De la République.
4. De la Montagne.
5. Des Piques.
6. De Lepelletier.
7. Du Mont-Blanc.
8. Du Muséum,
9. Des Gardes-Françaises.
10. De la Halle au Blé.
11. Du Contrat-Social.
12. De Guillaume-Tell.
13. De Brutus.
14. De Bonne-Nouvelle.
15. Des Amis de la Patrie.
16. De Bon-Conseil.
17. Des Marchés.
18. Des Lombards.
19. Des Arcis.
20. Du Faubourg-Mont-Martre.
21. Poissonnière.
22. De Bondy.
23. Du Temple.
24. De Popincourt.
25. De Montreuil.
26. Des Quinze-Vingts.
27. Des Gravilliers.
28. Du Faubourg du Nord.
29. De la Réunion.
30. De l'Homme-Armé.
31. Des Droits de l'Homme.
32. De la Maison-Commune.
33. De l'Indivisibilité.
34. De l'Arsenal.
35. De la Fraternité.
36. De la Cité.
37. Révolutionnaire.
38. Des Invalides.
39. De la Fontaine de Grenelle.
40. De l'Unité.
41. De Marat.
42. Du Bonnet-Rouge.
43. De Mutius-Scævola.
44. De Chalier.
45. Du Panthéon français.
46. De l'Observatoire.
47. Des Sans-Culottes.
48. De Lajowski, ou Finistère.

On peut, en général, juger des sentiments de chaque section par le nom qu'elle porte. Ainsi, les plus exaltées étaient celles de Marat, des sans-culottes,

de Lajowski, de Brutus, etc. Celle du Temple, comme on sait, était au rang des meilleures, et contribua beaucoup à la journée du 2 juin. Voici la carte d'entrée de ses membres.



En nouvelles rues républicaines, à Paris, on trouve une rue Hébert (*Père Duchesne*); et de plus, quelques-unes se sont transformées de la manière suivante :

Rue Neuve-de-Richelieu.	Petite rue Chalier.
Place de la Sorbonne.	Place Chalier.
Rue Neuve-Saint-Roch.	Rue de la Montagne.
Rue Michel-le-Comte.	Rue Michel-Lepelletier.
Rue Notre-Dame-des-Champs.	Rue de Lucrèce-Vengée.
Rue de l'Ecole-de-Médecine.	Rue de Marat.
Rue Montmartre.	Rue Mont-Marat.
Rue du Faubourg-Montmartre.	Rue du Faubourg-Mont-Marat.
Rue des Martyrs.	Rue du Champ-du-Repos.
Rue de l'Observance.	Rue de l'Ami-du-Peuple (*b*).

Les départements, voulant faire preuve de patriotisme épuré, s'étaient remplis de clubs affiliés à la *société-mère* des jacobins de la capitale. Beaucoup de villes avaient, suivant l'exemple de quelques-unes, en 1792, pris des noms républicains, voire même des noms montagnards. Il y avait *Chinon-la-Mon-*

(*a*) Cabinet de M. Maurin.
(*b*) Almanach indicateur des rues de Paris. An III.

tagne, Rocher-la-Montagne, Condat-la-Montagne; au lieu de Bourg-la-Reine, on disait *Bourg-Egalité;* au lieu de Bourg-en-Bresse, *Bourg-Régénéré;* Villejuif s'appelait *Commune-Equitable;* Charleville, *Védette-Républicaine;* Créquy-le-Chatel, *Commune-aux-Piques.* Le voyageur pouvait parcourir les villes *de Fontenay-le-Peuple,* de *Rocher-la-Cocarde,* de *Raison-Temple,* du *Marché-en-famine.* Quelques conspirations royalistes s'y étaient formées néanmoins, entre autres celle dite de la *Régence.* Plusieurs lieux s'étaient placés sous l'invocation de Marat: *Marat la-Forêt,* dans le département de la Nièvre, et le *Doubs Marat* (*a*).

Les assignats des provinces ne manquèrent pas d'offrir des particularités. Dans la Vendée, on en voyait avec ou sans l'effigie de Louis XVI et de Louis XVII. A Fémy (*b*), après la prise de Tournay, il circula des assignats de quatre sous, avec ces vers en épigraphe :

Puisque de nos tyrans t'épousas les querelles,
Traître, il t'en coûtera Tournay, Mons et Bruxelles.

Sur des assignats d'*un sou,* on lisait cette sentence éminemment philosophique :

Doit-on regretter l'or, quand on peut s'en passer?

Sur des assignats de *deux liards,* — car il en a paru d'aussi mince valeur, — était ce vers sentimental :

Ne me refuse point au mendiant qui t'implore (*c*).

Que direz-vous de cette prière faite par les patriotes lillois, dans un banquet civique?

« Contre nos ennemis, nous ne t'invoquons pas;
« Dans nos vaillantes mains est le sort des combats :
« N'as-tu pas aux Français commandé le courage?
« Vaincre, c'est t'obéir ; leur gloire est ton ouvrage (*d*).

A Lille encore, on portait des *habits patriotiques,* qui se vendaient au profit des pauvres. Ils étaient faits de camelot à petites lignes tricolores.

Dans toute la France, les vrais républicains, ou ceux qui voulaient le paraître, se costumaient en *carmagnole,* en pantalon, et en veste de chasse. Les plus zélés sans-culottes portaient des sabots, et pour canne un bâton noueux.

(*a*) Almanach de la convention nationale.
(*b*) Département de l'Aisne.
(*c*) Collection de M. Gentil-Descamps, conseiller municipal, à Lille.
(*d*) *Idem.*

Lettre de Monvel à M. J. Chénier.

Citoyen Représentant,

vous êtes trop bon pour refuser au pauvre Vallours a qui nous nous interressons tous, un mot de recommandation auprès du ministre de la police. ce mot suffira pour lui faire toucher le mois qui lui est dû, mais il lui faudra de plus, peut être, l'avantage d'être réintégré, je vous demande comme une grace de lui accorder votre appui ; sa situation doit exciter un vif intérêt chez tous ceux qui le connaissent.

attachement, salut et respect.

Monvel

je joue la tragédie. j'ai besoin de rôles. il n'y a que vous qui m'en fassiez de bons, d'excellens..... je me recommande à vous

Im. Delarue, r. N. D. d. V. 16.   du Cabinet de M. Berard

Ils se coiffaient en cheveux ronds et en bonnet rouge, avec cocarde. Riches et pauvres affectaient cette mise. On avait fait d'abord usage des perruques noires *à la jacobite*, telles que l'avait Billaud-Varennes, mais elles avaient été défendues. Il se fabriquait aussi des espèces de houppelandes sans coutures, d'une seule venue, en gros tissu de laine brune velue, et presque toujours de la couleur de la brebis. Louis XVII porta une carmagnole, et on ne lui laissa pas finir son deuil (*a*). Le tutoiement était à l'ordre du jour.

On avait fait retourner toutes les plaques de cheminées portant des armes, des couronnes, ou des fleurs de lis (*b*). Cette crainte des insignes rappelant la monarchie préoccupait tant les chefs du gouvernement, que dans le courant du mois d'août, lorsque le *Musée des arts* fut ouvert au public, on en avait exclu, afin de ne pas blesser des regards républicains, tous les tableaux représentant les effigies des rois, et la galerie de Rubens, ainsi que les batailles de Louis XIV, peintes par Vander-Meulen. A cet égard, la censure la plus active avait été établie sur les pièces de théâtre, qui ne devaient exprimer aucun regret du passé, aucune plainte contre le présent. La cinquième représentation de l'*Ami des Lois*, par Laya, occasionna un grand tumulte. Anaxagoras Chaumette voulait la défendre; et elle n'eût plus été jouée, si le public ne l'eût demandée à l'unanimité. La question fut débattue devant la convention. L'*Ami des Lois* fut représenté, mais au milieu des interruptions fréquentes des jacobins. Santerre avait menacé les acteurs. Ils n'avaient pas la réputation de patriotisme de Monvel, pour lequel Chénier faisait des rôles (*c*). C'était la citoyenne Suin, c'étaient les citoyens Naudet, Fleury, Saint-Prix, Saint-Phal, et Larochelle, qui jouaient dans cette comédie. Ils ne surent pas bien leurs rôles; quelques jeunes gens du parterre, entêtés, s'élancèrent alors sur la scène, et lurent la pièce. Deux personnages de l'*Ami des Lois*, Nomophage et Duricrane représentaient, à ne pas s'y méprendre, les caractères de Robespierre et de Marat.

Des acteurs que nous venons de nommer, combien ont échappé aux proscriptions de la terreur! Cette représentation forcée de la comédie de Laya laisse percer les opinions qui parcouraient déjà la jeunesse parisienne, appelée dix-huit mois après la *jeunesse dorée*. Les *muscadins* osent braver les volontés des montagnards, et se rire parfois des sans-culottes. La terreur n'est pas encore à son apogée, et déjà la réaction qui la doit suivre se devine. Un jour, un d'entre eux se trouvait au balcon du théâtre de la république, lorsque le parterre cria : *A bas le muscadin !* Le jeune homme répondit : « Depuis qu'on m'a volé ma montre d'or à votre compagnie, j'aime mieux qu'il m'en coûte une place au balcon que de risquer ma tabatière (*d*). »

(*a*) *Mémoires sur Louis XVI*, par Eckard.
(*b*) Décret de la convention. Oct. 1793.
(*c*) Nous donnons une lettre de Monvel, l'acteur *montagnard*
(*d*) *Portefeuille français*, pour l'an VIII.

On ne dirait pas de telles bravades de nos jours.

En revanche, voici ce qui arriva un autre soir, et dans un autre théâtre. Un acteur de l'Opéra-Comique national, en venant annoncer qu'une indisposition empêchait une de ses camarades de paraître, s'exprima en ces termes :

« *Messieurs*..... Quelques voix l'interrompirent, et demandèrent qu'il dît: *Citoyens*.... Il continua : *Mademoiselle* Jenny.... On cria : dites la *citoyenne*... Il poursuivit : *La citoyenne Jenny* étant indisposée, nous vous prions d'agréer à sa place *mademoiselle Chevalier* (a). » — On se récria beaucoup. Il fallait avoir bonne mémoire, au théâtre; le lendemain d'un décret, on devait le savoir par cœur, de crainte de blesser le public.

Ne perdons pas de vue, d'ailleurs, qu'il faut nous occuper avant tout de la situation du pays, et que la montagne domine sur toutes choses, petites ou grandes.

Un faiseur de jolis mots du temps a donné pour anagramme de *république française, punira le fol qui se cabre.* La plupart des écrits exaltent donc, comme de raison, les principes en vogue, et sont politiques. L'*Almanach des républicains*, par Silvain Maréchal ; *les Instituts républicains*, par M. Bonnemain, le *Triomphe de la liberté et de l'égalité*, par la citoyenne Ferrand ; *les Principes fondamentaux du régime social comparés avec le plan de constitution*, par Jolivet ; la *Richesse de la république*, par Lequinio ; *Des qualités et des devoirs d'un instituteur public*, par Chalvet, tels sont les plus remarquables livres de fonds qui ont paru dans l'année, en y ajoutant les ouvrages scientifiques des Niebuhr, des Fourcroy, des Lalande, des Sylvestre de Sacy. En fait de pièces de théâtre, politiques, ou qui le devinrent, par les allusions auxquelles elles donnèrent lieu, il faut citer en première ligne, le fameux *Ami des lois* de Laya, puis les *Religieuses de Cambray*, par Marie-Joseph Chénier; enfin, *Lepelletier de Saint-Fargeau*, ou le premier martyr de la république française, par Dantilly. Il y eut une comédie intitulée : *Arrivée de L. Capet aux enfers, son interrogatoire, son jugement, et les victimes du 10 août*.

Les nouveaux journaux sont moins nombreux que par le passé. La convention sait mettre ordre aux atteintes que lui pourrait porter la liberté de la presse. Parmi ceux qui ont vu le jour, se distinguent le *Diplomate républicain ; — L'Écho de la convention, journal républicain ; — La feuille du Salut public; — Le journal de la Montagne ; — Le journal de la Société populaire et républicaine; — Le journal du matin de la République française et du tribunal révolutionnaire ; — Le journal de l'Instruction publique ; — le Créole patriotique; — Le journal des vrais Jacobins, par de vrais sans-culottes ; — Le Mensonge et la Vérité, ou l'antidote de la calomnie ; — L'Anti-Fédéraliste ;*

(a) Rapporté au *Journal des spectacles* du mois de juillet 1793.

Lettre de De Lalande.

10 avril

Monsieur

la bonté avec laquelle vous avés bien voulu accueillir mes sollicitations pour mr Dionis m'encourage a vous en demander une nouvelle marque; je vous supplie de remettre vous meme les pieces a m. Bordas de peur qu'elles ne soient retardées dans les nombreux bureaux. ma maladie m'empeche d'aller solliciter cette grace en personne vous aurés plus de merite et moi plus de reconnoissance. [illegible] quelquefois de la part des grands la complaisance que je sollicite auprès de vous. plus ils ont de lumieres plus ils m'inspirent de confiance [illegible] monsieur vous [illegible] pour [illegible] pardonner.

je suis avec autant de respect que de reconnoissance

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur De la Lande

ancien directeur de l'observat.

Imp. Delarue r. N D d. V. 16. — du Cabinet de M. Lucas de Montigny.

— *Le Bulletin national, ou papiers-nouvelles;* — *la Revue des patriotes;* — *Le Sans-Culotte observateur;* — *Le Patriote républicain, journal des sans-culottes;* — *Le vrai Patriote français, par le sans-culotte Lefranc;* — *Le journal Populaire, ou Catéchisme des sans-culottes;* — *Les trois Décades, ou le mois républicain;* — *L'Abeille française*, feuille mensuelle, par Edmond Cordier; — *Le Bonnet rouge, par une société de sans-culottes;* — *Le Logotachigraphe;* — *Je m'y perds, f.....*, feuille qui peut servir de supplément au journal populaire ou catéchisme des sans-culottes; — *Rougyff, ou le Franc en vedette*, qui dans un article, dénonça le peuple français à lui-même (*a*).

La *Constitution dans la lune, rêve politique et moral*, du cousin Jacques, occupe les loisirs des hommes sérieux; et on prend pour l'année suivante, les *Étrennes du moment*, ou l'almanach des sans-culottes.

Jamais on n'a tant chanté. Les anthologies abondent. On entend répéter des couplets en l'honneur des montagnards, avec ce refrain :

Moi, j'aime la montagne, etc., etc.

Un pianiste a composé un *pot-pourri national* sur le 10 août, et l'a dédié aux mânes de Guillaume Tell (*b*). Dans les rues, des bateleurs chantent la *guillotine d'amour*, chanson obscène et sanglante. Presque tous les recueils de couplets, presque tous les almanachs, ont des portraits de Marat, et contiennent les éloges de l'*Ami du peuple*, de *Chalier*, de *Lepelletier*, de *Barra* et de *Viala*, tous ensemble. Un chansonnier contient une complainte remarquable sur la mort de Marat; l'on y trouve ces deux vers :

Pleurez, pleurez, patriotes,
Pleurez cet homme divin! (*c*)

Marat est toujours la victime la plus regrettée. Sous un de ses portraits, où il est représenté couronné de lauriers, on lit :

Il fut l'ami du peuple, il périt sa victime.
Ecrivain véhément, observateur profond,
Marat sut réunir, par un accord sublime,
L'esprit de Juvénal et l'âme de Caton.

La vierge de la rue aux Ours, est remplacée par le buste de Marat. Les rois de France sont enlevés du portail de Notre-Dame (*d*).

(*a*) Bibliographie de M. Deschiens, et bibliothèque de M. Pixérécourt.
(*b*) Annoncée dans le *Moniteur*.
(*c*) *Nouveau chansonnier patriote* pour l'an II.
(*d*) Par arrêté de la commune.

La substitution des saints républicains aux saints chrétiens est célébrée ainsi :

Ces édifices gothiques
Longtemps nommés le saint lieu,
Ne servent plus de boutiques,
Pour vendre ou pour croquer Dieu.
Des autels le peuple chasse
Les héros du saint métier,
Et son amour y replace
Marat et Lepelletier (a).

Un théâtre s'était élevé sur la place de l'Estrapade, à Paris, portant le nom de *théâtre de Marat*. Une compagnie de militaires, sous les ordres du représentant du peuple, Carrier, s'appelait la *compagnie Marat* (b), comme il y avait un *camp des sans-culottes* dans l'armée des Pyrénées Orientales. On ne se reconnaissait déja plus dans les formes de style, d'art et de politesse. La plupart des prières civiques ou patriotiques ressemblaient à des odes païennes, et à des invocations au soleil, car on évitait de parler de Dieu, après avoir décliné le ministère des prêtres. Que le lecteur en juge par cet extrait d'inscription en prose placée sur un arbre de liberté : « Comme le soleil envoie ses rayons sur tous les points de notre hémisphère, le vieillard peut envoyer son sang et ses vertus aux lieux où la liberté a besoin de défenseurs (c). » Qu'il juge encore du peu de vénération qu'on a présentement pour le Dieu que la France très-chrétienne a adoré sincèrement pendant des siècles. Nous lisons dans un journal l'article suivant, sous la rubrique : *le bon Dieu dans une giberne*. «Je rencontrai hier un de mes amis, prêtre de son métier. Il était en uniforme national. Voici mot pour mot notre conversation. »

« (Le prêtre). Je monte ma garde aujourd'hui : mais tu ne devinerais pas ce que j'ai là-dedans (en me montrant sa giberne).— Ce sont apparemment des cartouches. — C'est quelque chose de mieux que cela. — Je ne connais rien au-dessus des cartouches dans le temps présent. — Cè que j'ai là est de tous les temps. — Est-ce quelque chose qui tue ? — Au contraire, c'est quelque chose qui donne la vie : c'est le principe de toutes choses. — Le principe de toutes choses dans ta giberne, est un peu fort. — C'est la vérité. — Est-ce ta vérité de prêtre, ou ta vérité de soldat ? — J'avoue que c'est un peu ma vérité de prêtre. — En ce cas, explique-toi catégoriquement, car je ne sais pas deviner les énigmes. Voyons quel mystère renferme ta giberne.—Mon ami, c'est en effet un grand mystère ; c'est le bon Dieu.—

(a) Recueil de chansons communiqué par M. Thiérat.
(b) La *Loire vengée*, ou les crimes de Carrier.
(c) *Anthologie patriotique*, choix d'hymnes, chansons, etc.

Le bon Dieu! —Oui, le bon Dieu. J'étais au corps de garde; on est venu me requérir de le porter à un de mes fidèles qui se dispose à faire le grand voyage; et pour me conformer à un arrêté très-sage de la commune, je remplis ma fonction de prêtre en habit de citoyen, attendu que pour cette mission particulière il faut que je sorte du temple. J'avoue d'ailleurs qu'il est plus commode et plus décent d'être vêtu en citoyen soldat, que d'aller en habit de masque funèbre, épouvanter un homme à ses derniers moments, et faire agenouiller les petits enfants dans la rue. — Ton langage se ressent déjà de ton habit ; je te pardonne d'être prêtre, et s'il en faut absolument, puissent-ils tous te ressembler! adieu. (a) »

Cet article, imprimé peu de temps avant l'abjuration du culte catholique, est curieux, qu'il retrace un fait véritable ou controuvé. La commune ne tarde pas à décider « l'impression des droits de l'homme en gros caractères, pour que les enfants puissent apprendre à lire dans cet évangile politique. » Les saints d'or et d'argent vont passer au feu épuratoire, au creuset de la monnaie (b). Chaumette a fait arrêter que l'on gravera sur les portes des cimetières : « L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens. » Il a proposé l'égalité des sépultures, et de nouvelles cérémonies funèbres, avec force fleurs sur les tombeaux au lieu de cyprès.

Les vrais citoyens prennent plus que jamais des noms républicains. Le ministre Lebrun, appelle sa fille *Civilisation-Jemmapes-Victoire-République française;* l'expression évangélique de *pauvre* a été remplacée par le mot philantropique et *raisonnable d'indigent*. Au lieu de *charité*, on dit *humanité*. Au lieu d'*intrigant* on dit *intrigailleur*. Au lieu d'*âme*, on dit *sensibilité*. Tout ce qui rappelle la religion, est taxé de *fanatisme*. La *philosophie* a seule droit aux autels et à la vénération des hommes. On plaisante à propos de Dieu ; n'avez-vous pas lu l'article intitulé *le bon Dieu dans une giberne?*

Les *conventionnels* ne sont plus appelés que *législateurs*. Le mot *civisme* semble modéré, on emploie maintenant celui de *pur républicanisme*. Sur les portes, on place de grands écriteaux:

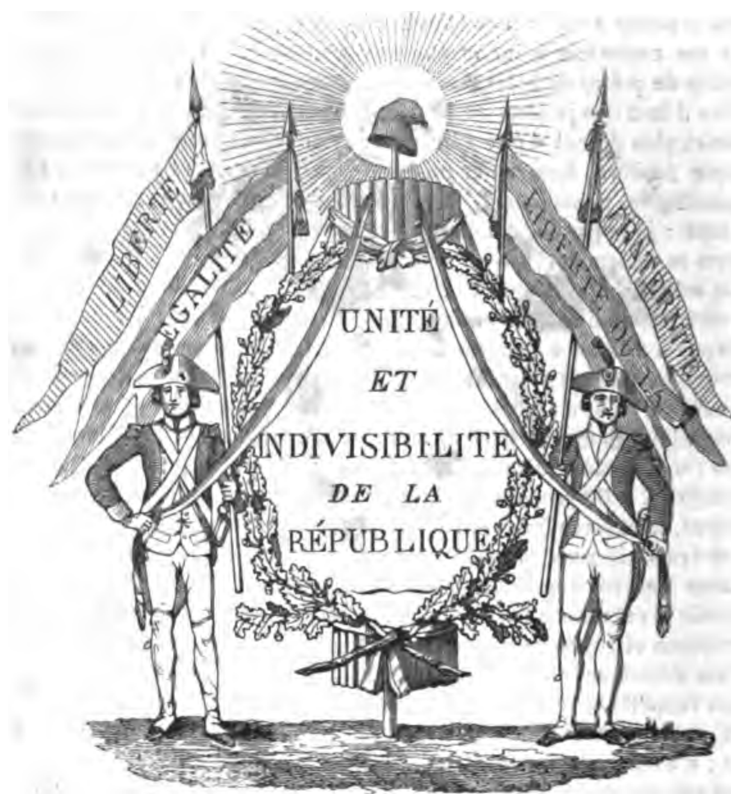
ICI ON S'HONORE

DU TITRE

DE CITOYEN.

Et quelquefois des affiches illustrées, presque grandes comme des devants de cheminée, coloriées, sont exposées de toutes parts aux regards des passants,

(a) Extrait de la *Feuille du salut public*, journal.
(b) Lettre d'un député de la commune de Pontoise aux *Révolutions de Paris*.



(a)

Puis, on a bien soin de se faire inscrire au *tableau des citoyens qui, dans le district d'..... peuvent dignement exercer des fonctions publiques.*

Tableau renfermant les titres suivants, rangés par colonnes.

Prénoms. —Noms.—Age. —Demeure. — État avant la révolution — État depuis la révolution. — Actions civiques. — Caractère moral. — Caractère physique. — Ouvrage de composition. — Quelles fonctions il peut exercer. — Observations.

Voilà pour les changements dans le style ordinaire des citoyens. Sous le rapport de l'art, on a aussi éprouvé de grandes transformations. Plus d'un ta-

(a) Ces sortes de tableaux étaient collés sur les portes.



Monnin sc.

Pèlerinage au Patron de la Liberté

Lettre de Lacepède au Citoyen Chabrond.

Liberté, égalité, fraternité

Citoyen

Je t'adresse un de mes amis et de mes compatriotes particuliers, qui desire de fréquenter les écoles normales, c'est un excellent patriote qui vient de défendre la liberté sur nos frontières en qualité de capitaine, et que le représentant du peuple convaincu de ses talens a rappellé depuis une quinzaine de jours, à ses premières fonctions d'instituteur et de professeur dans un collège. je te serai obligé d'avoir la bonté de l'inscrire, et si cela se peut, de lui indiquer [illegible] pour son examen. s'il est nécessaire que mon ancien confrère le c. Dubois soit importuné à ce sujet, voudras tu bien lui faire agréer ma prière?

Salut et fraternité

L. dit Lacepède

rue honoré no 1515, le 30 frimaire l'an 3.

bleau a été gratté et repeint dans certaines parties afin d'être mis à la mode du jour. Les gravures de sainteté sont proscrites. Nous avons une preuve de ce que nous avançons, dans une gravure faite avant la révolution, et intitulée alors *Pèlerinage à Saint-Nicolas*. On a remplacé saint Nicolas par le patron de la liberté, sans se mettre en peine des disparates qu'offre l'alliance d'un patron républicain avec des ornements gothiques (*a*).

La politesse et les relations d'homme à homme sont abolies en général. Le tutoiement leur a porté de rudes atteintes.

Les dates des lettres sont ordinairement indiquées ainsi, dépassant peu le cercle des variantes que nous donnons ici.

1re ou 2e année républicaine.

L'an.... de la république, une, indivisible et impérissable.

L'an.... de la république une et indivisible.

L'an.... de la république une, indivisible et démocratique.

L'an.... de notre république une et indivisible.

L'an.... de la république française,

On mettait quelquefois, *liberté, égalité, fraternité* ou *la mort*.

Ou, *liberté* d'un côté, — et de l'autre, *égalité*.

On finissait presque toujours la lettre par ces mots : *au citoyen*, *salut;* ou *salut et fraternité;* ou simplement *je te salue;* ou encore *vale*.

Somme toute, les lettres des hommes de l'époque montrent combien ils ont peur de ne pas paraître assez patriotes. Nous avons sous les yeux un billet de Lacépède au citoyen Chabrcud. Le ci-devant noble signe : *dit Lacépède* (*b*)

Les femmes voyaient s'amoindrir leur rôle politique. Quelques-unes ayant poussé trop loin leurs prétentions, le gouvernement voulut intervenir, et interdit les clubs des femmes (*c*), au moins aussi tumultueux, au moins aussi sanguinaires que ceux des hommes. Il faut attribuer en partie cette mesure prise par la convention aux actes d'Olympe de Gouges contre Robespierre.

La multiplicité des fêtes publiques avait motivé la création d'un Institut de musique, destiné à former des chanteurs et des instrumentistes capables de figurer avec avantage dans les cérémonies officielles. Les communications politiques par toute la France étaient facilitées par une invention nouvelle et des plus importantes, appliquée pour la première fois dans le courant de l'année : le télégraphe fonctionnait, et rendait d'immenses services à l'administration intérieure et extérieure de la république. Avec le télégraphe, on avait sur-le-champ les nouvelles des frontières. De plus, la presque-totalité des églises de France, avaient été transformées en magasins

(*a*) Cette gravure est grande et belle; c'est une œuvre de maître.

(*b*) Se trouve dans la collection de M. Bérard.

(*c*) Par un décret du 29 octobre.

de farines et de salpêtres, ou en fabriques d'armes. Le château de Meudon servait à faire une foule de machines de guerre, envoyées chaque jour aux quatorze armées. Dans Saint-Benoît, à Paris, était un grenier à farines; l'abbaye Saint-Germain-des-Prés était devenue une salpêtrière. L'église des Capucins était accordée pour local à l'imprimeur de la Commune.

Ainsi toute chose tendait à la plus grande prospérité du gouvernement républicain.

Les forces de la république augmentaient, et se divisaient en quatorze armées avec les dénominations ci-après : — Armée du Haut-Rhin; — armée du Bas-Rhin; — armée de la Moselle; — armée du Nord; — armée des côtes de Cherbourg; — armée des côtes de Brest; — armée de l'Ouest; — armée des Pyrénées-Occidentales; — armée des Pyrénées-Orientales; — armée des Alpes; — armée de Toulon; — armée révolutionnaire, etc.

Chacune de ces armées, recrutée parmi le peuple, et augmentée des volontaires que l'enthousiasme avait conduits, citait ses héros et ses martyrs. Les belles actions étaient célébrées en tous lieux pour servir d'exemples aux futurs défenseurs de la patrie; et des petits *manuels*, imprimés par ordre de la convention nationale, couraient dans les mains des jeunes enfants. Tantôt, c'était un volontaire, Claude Emonet, qui, ayant vu tomber son frère mort, disait à ses camarades : « Je vais achever, moi, la faction de mon frère. » Tantôt, un autre volontaire, Martin Vinay, sur le point d'être fait prisonnier, se tuait en disant : « L'ennemi, du moins, ne m'aura pas vivant. » Tantôt, c'était le canonnier Baraillier qui s'écriait : « Un républicain ne se rend pas. » Tantôt, c'était le caporal Dufour qui tenait tête à plusieurs soldats ennemis, en remarquant « qu'ils n'étaient que quatre. » Un canonnier, Louis Creux, avait eu l'audace de s'écrier, en entrant le premier dans une place forte : « Rendez-vous, ou vous êtes tous morts. » Lutau, surnommé le *héros de Spire*, avait dit « que jamais un Français ne se rendait prisonnier. » Le cavalier Dervieux, prisonnier, avait répondu au général autrichien vainqueur qui lui demandait des renseignements sur la position de l'armée française: « Je suis ton prisonnier, mais je ne suis pas un traître (*a*). »

Enfin les noms de Barra et de Viala, les *deux jeunes héros*, étaient dans toutes les bouches, et avaient été cités dans un nouveau couplet ajouté à la Marseillaise.

La nation entière s'était surpassée, et contrebalançait l'Europe. Les moteurs de l'opinion publique surexcitaient chaque jour davantage cette fièvre de combattre qui avait saisi les masses. Leurs ébullitions enthousiastes ne laissaient pas que de porter d'excellents fruits, sous le rapport patriotique. Laissons aux despotes l'empressement de célébrer les plus petits succès, dit un journal; nous, marchons de victoire en victoire. Que nos ennemis

(*a*) *Les Fastes du peuple français*, par J. Grasset Saint-Sauveur, avec estampes. 1796.

LES DEUX HÉROS.





Massard inv. — Monnin sc.

Agricola Viala. — Barra couronné par la Liberté.

disent de nous : Mais voyez donc ce peuple français ; les plus belles actions sont pour lui des choses ordinaires ! — Ce qui était rigoureusement vrai à cette époque.

Aussi, lorsque Chénier publia l'hymne de la *Fête des Victoires*, on le gourmanda sur ce qu'il avait prétendu que l'*Éternel protégeait le peuple souverain*, — qui n'avait besoin, pour vaincre, de la protection de personne. On lui demanda pourquoi il avait dit dans une strophe ;

Et les bras de nouveaux Romains
Renverseront l'autre Carthage,

Lieux communs indignes d'être répétés ; car si la *foi punique* et la *déloyauté anglaise* avaient entre elles quelques rapports, le peuple français, lui, n'avait plus rien de commun avec celui de Rome, et s'était élevé bien au-dessus.

Quelle que soit, nous le répétons. la morgue des paroles que nous venons de rapporter, il faut convenir qu'il est impossible de les taxer d'exagération. Oui, en 1792, et en 1793, la France a été aussi héroïque, sinon plus héroïque que Rome et que la Grèce, et c'est une consolation bien grande pour les historiens qui ont raconté cette époque, quelqu'opposés d'opinion qu'ils puissent être, de jeter leurs regards attristés par la politique intérieure sur les phalanges qui combattent aux frontières. Là, tout est beau, tout est noble, tout est parfait. Elles défendent une sainte cause, avec de justes et légitimes moyens.

La France de 1793 ressemble à un vaste incendie. — Au dedans, le feu couve, éclate, dissout toute chose ; — au dehors, il se manifeste par une flamme brillante, et qui sert de fanal aux autres peuples qui ne peuvent l'éteindre. — Et, ne l'oublions pas, l'incendie a fondu et jeté quelques parcelles d'or dans le creuset des temps.

FIN DU CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE XXIV.

Les principes de *morale politique* professés par Robespierre et le comité de salut public. — Quels sont les hommes puissants de l'époque. — Offrandes faites à la vertu républicaine, l'*Égalité*. — Anniversaire du 21 janvier 1793. — Rapport de Robespierre sur le *culte de l'Être-Suprême*. — Réception du décret de l'Être-Suprême dans les chaumières. — Plan du peintre David pour la *fête du 20 prairial*. — La nouvelle Charlotte Corday. — L'Admiral. — Rits de la *mère de Dieu*. — L'*éclaireuse*, la *chanteuse*, la *colombe*, le *frère servant*. — Les deux prophètes de la Mère de Dieu. — Elle meurt. — Célébration de la fête à l'*Être-Suprême*. — Idée générale de la cérémonie.

Depuis que le *triomphe de la montagne* était assuré, que le fédéralisme était rentré dans son marais fangeux, et que la république était bien reconnue *une et indivisible*, — tous les actes législatifs ou seulement administratifs consacraient les principes montagnards. Robespierre, arrivé au pinacle, avait publié la théorie du gouvernement révolutionnaire (*a*), sorte de programme indiquant la marche qu'il avait dessein de suivre. Le même homme fit connaître à la convention les principes de morale politique qui devaient être suivis à l'intérieur. Il y établissait la situation des idées patriotiques en France. Selon lui, «les ennemis intérieurs du peuple français se sont divisés en deux factions, comme en deux corps d'armée. Elles marchent sous des bannières de différentes couleurs et par des routes diverses ; mais elles marchent au même but : ce but est la désorganisation du gouvernement populaire, la ruine de la convention, c'est-à-dire le triomphe de la tyrannie. L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée.

« On donne aux uns le nom de *modérés* ; il y a peut-être plus d'esprit que de justesse dans la dénomination d'*ultra-révolutionnaire*, par laquelle on a désigné les autres; cette dénomination, qui ne peut s'appliquer dans

(*a*) *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, fait par Robespierre au nom du comité de salut public.

ANNÉE 1794.



Le Triomphe de la montagne.

Chaliamel éditeur Paris.

aucun cas aux hommes de bonne foi que le zèle ou l'ignorance peuvent emporter au-delà de la saine politique de la révolution, ne caractérise pas exactement les hommes perfides que la tyrannie soudoie pour compromettre, par des applications fausses ou funestes, les principes sacrés de notre révolution.

« Le *faux révolutionnaire* est peut-être plus souvent encore en deçà qu'au-delà de la révolution ; il est modéré, il est fou de patriotisme, selon les circonstances. On arrête dans les comités prussiens, anglais, autrichiens, moscovites même, ce qu'il pensera le lendemain. Il s'oppose aux mesures énergiques, et les exagère quand il n'a pu les empêcher. Sévère pour l'innocence, mais indulgent pour le crime ; accusant même les coupables qui ne sont point assez riches pour acheter son silence, ni assez importants pour mériter son zèle, mais se gardant bien de jamais se compromettre au point de défendre la vertu calomniée, découvrant quelquefois des complots découverts, arrachant le masque à des traîtres démasqués et même décapités, mais prônant les traîtres vivants et accrédités ; toujours empressé à caresser l'opinion du moment, et non moins attentif à ne jamais l'éclairer, et surtout à ne jamais la heurter ; toujours prêt à adopter les mesures hardies, pourvu qu'elles aient beaucoup d'inconvénients ; calomniant celles qui ne présentent que des avantages, ou bien y ajoutant tous les amendements qui peuvent les rendre nuisibles ; disant la vérité avec économie, et tout autant qu'il le faut pour acquérir le droit de mentir impunément ; distillant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrents ; plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifient rien, plus qu'indifférent pour celles qui peuvent honorer la cause du peuple et sauver la patrie ; donnant beaucoup aux formes du patriotisme, très-attaché, comme les dévots, dont il se déclare l'ennemi, aux pratiques extérieures, il aimerait mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action (*a*). »

Cette déclaration était le manifeste du comité de salut public succédant aux pouvoirs de la commune, et une modification de la loi des suspects telle qu'elle avait été établie par Chaumette. D'après ce qui se passait alors, voici quelle était la puissance du jour. Robespierre dirigeait l'esprit public et la police ; Saint-Just dénonçait : Couthon faisait nommément les motions violentes ; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois étaient chargés de surveiller les missions des représentants du peuple dans les départements ; Barrère était l'orateur du comité, et exaltait les vertus de chaque membre dans ses fréquentes *Carmagnoles*. Enfin, venaient les hommes spéciaux : Carnot, s'occupait de la guerre ; Cambon, des finances ; Prieur de la Côte-d'Or, et Prieur de la Marne, des travaux intérieurs et administratifs.

(*a*) *Rapport* sur les principes de morale politique qui doivent guider la convention dans l'administration intérieure de la république, fait par Robespierre au nom du comité de salut public.

Certes, nous ne retrouvons pas là tous les hommes que nous avons nommés naguère, même lorsqu'il s'est agi des mesures révolutionnaires les plus énergiques. Il est facile de voir que de nombreuses proscriptions vont se succéder, et que le système dictatorial aura plus d'une victime à immoler, avant d'être définitivement constitué.

Mais, à présent que nous connaissons en aperçu la théorie révolutionnaire du comité de salut public, suivons le cours des événements.

Partout on voyait des images de l'égalité.



Or, voici quelles furent, en janvier et en février, les offrandes faites à cette vetu républicaine. L'égalité des partages, dans les successions, fut reconnue en principe. L'esclavage fut aboli immédiatement dans les colonies françaises, et tous les nègres eurent la jouissance des droits de citoyens français. — Le niveau passa sur toute la terre de France. Les châteaux-forts, les tours, les tourelles garnies de créneaux, à l'exception des postes militaires—furent voués à la démolition (a), mis *hors la loi* La ville de Marseille, à cause de ses actes contre-révolutionnaires, fut déclarée *rebelle et sans nom*. L'anniversaire du 21 janvier, jour à jamais célèbre, parce qu'il a vu mourir le tyran, inspira à Couthon l'idée de faire une fête républicaine. Les purs jacobins, — les vrais amis de l'égalité, — se levèrent tous à la fois, aussitôt après avoir entendu la motion de Couthon, et allèrent à la convention lui faire part de leur dessein. Et les jacobins, les conventionnels, une députation nombreuse des quarante-huit sections de Paris, se rendirent sur la place de la Révolution. Ils y renouvelèrent les serments accoutumés : *la liberté ou la mort! vive la république! guerre aux tyrans! paix aux chaumières!* A l'instant même, quatre criminels furent amenés pour subir leur jugement. Le

(a) Décret du 1 février.

Note de Claude Bazire, en prison
à son cousin Chaussier 1794.

Je ne sais pas le nom du défenseur officieux, je l'ai oublié ; mais
on peut le savoir de l'accusateur public en lui remettant l'adresse
de Dijon. J'ai regardé cela dans le moment comme assez indifférent
parce que je comptais plus sur moi-même pour opposer mon innocence
que sur lui. Quoiqu'il en soit il serait bon d'aller le trouver et de lui parler.
J'ai brûlé le mémoire qui m'a été envoyé ce matin dans la crainte d'une
visite de commissaires. Je pense que vous en avez d'autres copies.
Soyez tranquilles sur mon compte, je ne manque ni de courage, ni de patience
ni de résignation. Comme je ne crains pas la mort, que je ne suis jaloux
que de ~~[illegible]~~ me justifier je suis bien certain de remplir mon but. Il n'est
pas un homme de bien qui après m'avoir entendu puisse me croire sérieusement
coupable.
Je vous renvoie mon mémoire, je le sais parfaitement. D'ailleurs il est douteux que
je sois dans le cas de le débiter de suite en entier. Mais je me suis pénétré des
raisons qu'il contient pour les faire valoir suivant les circonstances [illegible]
qui pourront m'être faites. Ne le montrez point à mon défenseur officieux
parce que ..... Dites-lui seulement en substance les moyens de défense que
j'allègue. Il ne faut ~~pas~~ qu'il pense que j'ai pu vous le faire passer.
Je ne sais pas quel jour nous devons paraître. Je désirerais bien en être
instruit à temps.
Soyez, tous, fermes, impassibles, inébranlables comme la vertu, supérieurs
à tous les événements. J'ai tout le caractère qui convient à ma position.
Je puis sortir de la vie, mais je ne puis souffrir que je ne laisse jamais de
moi une mauvaise opinion.
Qu'est-ce que la députation veut faire ?
~~[illegible]~~ Aimez-moi toujours, estimez-moi et soyez sûrs que je ne suis jamais plus à
plaindre qu'à blâmer.
Vous m'avez bien touché par ce que vous me dites de mon agathe ; elle
me fait impression.

Bazire

soir, presque tous les théâtres de Paris représentèrent des pièces patriotiques et républicaines (a).

Il a été décrété que la *justice* et la *probité* étaient à l'ordre du jour.

Aussi, c'est à présent que la guillotine est l'*ultima ratio* des gouvernants. Elle ne se repose plus un seul jour, elle est permanente. En quelques mois, un nombre infini de citoyens sont exécutés. Chaque parti expire tour à tour. En mars, c'est Hébert, le rédacteur du père Duchesne; c'est Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire qui va être licenciée; c'est Anacharsis Clootz, surnommé *Canard-six*, — suivis de leurs amis, qui périssent sur l'échafaud, condamnés comme agents de l'étranger, et comme ayant conspiré pour donner un tyran à la France; avec eux périssent la commune et la *faction ultra-révolutionnaire*. Ce nouveau maître qu'ils soutenaient était soi-disant Pache.—En avril, c'est Danton, c'est Camille Desmoulins, ce sont Chabot, Basire, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Philippeaux, Hérault de Séchelles, que l'on traîne au supplice, étouffant en eux la faction des modérés, ou des *indulgents* Ronsin, Vincent, Hébert, sont considérés comme conspirateurs, d'accord avec l'étranger; Chabot, Basire, Fabre d'Églantine, Julien, comme ayant fabriqué un faux décret tendant à favoriser des compagnies financières.

Etait-ce véritable suspicion contre tous ces hommes? Était-ce seulement prétexte à condamnation?

La conspiration étrangère ne fut pas plus prouvée à l'égard de tous les accusés, que ne le fut non plus la falsification du décret. Tous furent enveloppés pêle-mêle dans la proscription, et Basire, qui avait dénoncé les coupables fut regardé comme coupable lui-même, sans doute parce qu'il s'était élevé contre les *robespierristes* à la tribune, et leur avait crié : « Quand donc cessera cette boucherie (b)? »

Puis vint le tour d'Anaxagoras Chaumette, Dillon, Gobel; des veuves Desmoulins et Hébert; de MM. de Malesherbes et Thouret. Un mot à propos du premier, auteur de la loi des suspects et qui en périt victime. Quand il fut emprisonné au Luxembourg, un plaisant qui se trouvait aussi sous les verrous, lui dit en raillant : « Anaxagoras Chaumette, *je suis suspect, tu es suspect, il est suspect*, etc. » — Et il lui tourna le dos (c).

Les *ultra-révolutionnaires* morts, les *indulgents* morts, les *dantonistes* morts, le comité de salut public compléta sa tâche, en faisant décréter que tous les fainéants de la république, et tous ceux qui auraient osé se plaindre de la révolution, seraient déportés à la Guyanne.

Robespierre croyait n'avoir plus d'obstacles à rencontrer sur son chemin.

(a) *Révolutions de Paris*, tome 18.

(b) Nous donnons le *fac-simile* de l'écriture de Basire, qui mourut fort jeune. Le billet est dignement conçu, et prouve, jusqu'à l'évidence, la non-culpabilité de Basire.

(c) *Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté.

Il songea alors à mettre en pratique son système, pour le triomphe duquel il avait successivement voué à la mort ses plus intimes amis. Il avait suivi la maxime *point de milieu*, écrite sur la carte des *purs jacobins*.



Il lui sembla beau de relever le culte, que la *Fête de la raison* n'avait pas suffisamment institué. Sur sa motion du 7 mai, la convention, devenue toute dévouée à ses partisans, décréta que le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme (a) :

Article premier. Le peuple Français reconnait l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Art. 2. Il reconnaît que le culte de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

(a) *Rapport* fait au nom du comité de salut public, par Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains.

Art. 3. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

Art. 4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité, à la dignité de son être.

Art. 5. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

Art. 6. La république française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

Art. 7. Elle célébrera, aux jours de décadis, les fêtes dont l'énumération suit : A l'Être-Suprême et à la nature. — Au genre humain. — Au peuple français. — Aux bienfaiteurs de l'humanité. — Aux martyrs de la Liberté. — A la Liberté et à l'Égalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'amour de la Patrie. — A la haine des tyrans et des traîtres. — A la vérité. — A la justice. — A la pudeur. — A la gloire et à l'immortalité. — A l'amitié. — A la frugalité. — Au courage. — A la bonne foi. — A l'héroïsme. — Au désintéressement. — Au stoïcisme. — A l'amour. — A la foi conjugale. — A l'amour paternel. — A la tendresse maternelle. — A la piété filiale. — A l'enfance. — A la jeunesse. — A l'âge viril. — A la vieillesse. — Au malheur. — A l'agriculture. — A l'industrie. — A nos aïeux. — A la postérité. — Au bonheur.

Art. 8. Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

Art. 9. La convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

Art. 10. Le comité de salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir cet objet et récompensera leurs auteurs.

Art. 11. La liberté des cultes est maintenue, conformément au décret du 16 frimaire.

Art. 12. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

Art. 13. En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations injustes et gratuites seront également punis par la rigueur des lois.

Art. 14. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détails relatifs au présent décret.

Art. 15. Il sera célébré, le 20 prairial prochain, une fête nationale *en l'hon-*

neur de l'Être-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la convention nationale.

Ce décret fit grande sensation dans toutes les classes de citoyens. Il *découvrait* Dieu et l'annonçait au peuple. On vit partout affiché sur les murs :

LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'EXISTENCE DE L'ÊTRE-SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Au lieu de ces mots *A la Raison*, qui se trouvaient sur la porte de tous les temples, on plaça la phrase récemment adoptée; et une gravure ancienne, — renouvelée de la république, comme celle du pèlerinage à Saint-Nicolas, — retraça la réception du décret de l'Être-Suprême dans les chaumières (*a*).

David s'est mis à l'ouvrage et présente son plan, curieux sous le double rapport de l'imagination et du style.

Nous le transcrivons en entier, parce qu'il est poétiquement rédigé.

« L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

« A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfants, vieillards et mères s'embrassent et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la divinité.

« L'on voit aussitôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons; les portiques se décorent de festons de verdure; la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de la fille chérie; tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère, dont il est la plus belle parure; le fils, au bras vigoureux, se saisit de ses armes; il ne veut recevoir de baudrier que des mains de son père; le vieillard souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté.

« Cependant l'airain tonne : à l'instant les habitations sont désertes; elles restent sous la sauve-garde des lois et des vertus républicaines; le peuple remplit les rues et les places publiques : la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du printemps, font un parterre animé, dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante.

« Les tambours roulent, tout prend une forme nouvelle. Les adolescents, armés de fusils, forment un bataillon carré autour de leurs sections respectives; les mères quittent leurs fils et leurs époux : elles portent à la main des bouquets de roses; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour

(*a*) La composition de cette gravure est de Greuze. Elle a été accommodée à trois époques différentes au moins, au règne de Louis XVI, à la république, au consulat, etc.



Réception du décret de l'Être-Suprême dans les chaumières.

passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée : l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

« Tout est prêt pour le départ; chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie, qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

« Une salve d'artillerie annonce le moment désiré. Le peuple se réunit au jardin national; là il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la Convention. Les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdure et de fleurs entremêlées de rubans tricolores.

« Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple, annoncent à la représentation nationale que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Être-Suprême.

« La convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple : le président paraît à la tribune préparée au centre de l'amphithéâtre; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle; il invite le peuple à honorer l'auteur de la Nature.

« Il dit : le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

« Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

« Au bas de l'amphithéâtre s'élève un monument où sont réunis tous les ennemis de la félicité publique; le monstre désolant de l'Athéisme y domine; il est soutenu par l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité qui, à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornements dont se parent les esclaves de la royauté.

« Sur le front de ces figures on lit ces mots :

SEUL ESPOIR DE L'ÉTRANGER.

« Il va lui être ravi. Le président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau : le groupe s'embrase; il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi.

« Du milieu de ces débris s'élève la Sagesse au front calme et serein; à son aspect, des larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux; elle console l'homme de bien que l'Athéisme voulait réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : Peuple, rends hommage à l'Auteur de la Nature; respecte ses décrets immuables; périsse l'audacieux qui oserait y porter atteinte! Peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens que l'on emploie pour t'égarer! Ces hypocrites ennemis connaissent ton attachement sincère aux lois de la Raison, et c'est par là qu'ils voulaient te perdre :

mais tu ne seras plus dupe de leur imposture, tu briseras toi-même la nouvelle idole que ces nouveaux druides voulaient relever par la violence.

« Après cette première cérémonie, que termine un chant simple et joyeux, le bruit des tambours se fait entendre ; le son perçant de la trompette éclate dans les airs. Le peuple se dispose : il est en ordre ; il part... Deux colonnes s'avancent : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files parallèles. Le bataillon carré des adolescents marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique. Au milieu du peuple paraissent ses représentants ; ils sont environnés par l'*Enfance*, ornée de violettes ; l'*Adolescence*, de myrtes ; la *Virilité*, de chêne, et la *Vieillesse* aux cheveux blancs, de pampre et d'olivier : chaque représentan porte à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée, mission qu'ils remplissent en dépit des obstacle renaissants sous leurs pas.

« Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel brille un trophée composé des instruments des arts et métiers et des productions du territoire français. « Vous qui vivez dans le luxe et dans la mollesse, vous dont « l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être vous oserez jeter un re- « gard de mépris sur ces utiles instruments. Ah ! fuyez, fuyez loin de nous ; « vos âmes corrompues ne sauraient goûter les jouissances simples de la na- « ture ! Et toi, peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire ; « dédaigne les vils trésors de tes lâches ennemis ; n'oublie pas surtout que les « héros et les bienfaiteurs de l'humanité conduisaient la charrue de la même « main qui avait vaincu les rois et leurs satellites. »

« Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la Liberté, le cortége arrive au champ de la réunion. « Ames pures, cœurs « vertueux, c'est ici que vous attend une scène ravissante, c'est ici que la « Liberté vous a ménagé ses plus douces jouissances. »

« Une montagne immense devient l'Autel de la Patrie ; sur sa cime s'élève l'arbre de la liberté ; les représentants s'élancent sous ses rameaux protecteurs ; les pères avec leurs fils s'élancent sur la partie de la montagne qui leur est désignée ; les mères avec leurs filles se rangent de l'autre côté ; leur fécondité et les vertus de leurs époux sont les seuls titres qui les y ont conduites. Un silence profond règne de toutes parts ; les accords touchants d'une musique harmonieuse se font entendre ; les pères, accompagnés de leurs fils, chantent une première strophe : ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république : tout le peuple répète la finale. Les filles avec leurs mères, les yeux fixés vers la route céleste, chantent une seconde strophe : celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie ; les mères s'énorgueillissent de leur fécondité... Nos enfants, disent-elles, après avoir purgé la terre des ty-

Réponse de Joseph Lebon à une petition du S.r Armand Guiselin, ex-noble, domicilié à Rety, detenu en la maison d'arrêt des Ursulines, qui réclame sa mise en liberté en considération de son patriotisme et de l'avantage que retirera la République des fosses qu'il est en train d'établir pour découvrir des mines de Charbon de terre.

L'agent national près le district de Boulogne prendra des mesures à l'occasion des fosses dont parle le petitionnaire et lui fera voir qu'il n'est point d'homme necessaire dans une république

Joseph Lebon rep. du peuple

rans coalisés contre nous, reviendront s'acquiter d'un devoir cher à leurs cœurs ; ils fermeront la paupière de ceux dont ils ont reçu le jour. Le peuple répète les expressions de ces sentiments sublimes inspirés par l'amour sacré des vertus.

« Une troisième et dernière strophe est chantée par le peuple entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne : hommes, femmes, filles, vieillards, enfants, tous font retentir l'air de leurs accents. Ici les mères pressent les enfants qu'elles allaitent; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs pères, et, les soutenant dans leurs bras, elles les présentent en hommage à l'Auteur de la Nature : les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées, seule propriété dans un âge aussi tendre. Au même instant et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux pères ; ils jurent de les rendre partout victorieuses ; ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent et répandent sur eux leur bénédiction paternelle.

« Une décharge formidable d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos républicains; elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentiments dans un embrassement fraternel; ils n'ont plus qu'une voix, dont le cri général, *vive la République*, monte vers la divinité (a). »

Adopté par la convention avec quelques légères modifications, le plan poétique de David fut suivi pour programme de la fête dont il nous reste, d'ailleurs, à donner —prosaïquement— l'idée la plus exacte possible. Mais occupons-nous, avant, de Cécile Renault, de Ladmiral et de Catherine Théos.

Le décret du culte à l'Être-Suprême peut être considéré, en quelque sorte, comme une restauration religieuse imaginée par Robespierre, qui, désormais, avisait au moyen de *reconstruire* après avoir tant *aboli*. Il lui restait à frapper les derniers coups avant de se poser en maître; son décret était magnifique sans doute : il recommandait de *n'être injuste envers personne* et de *respecter les faibles*. Vains mots que ceux-là ! Le lendemain du rapport de Robespierre, le 8 mai, le célèbre Lavoisier était exécuté avec tous les ci-devants fermiers-généraux. On sait qu'il demanda un sursis de quinze jours, pour terminer un ouvrage commencé, et qu'il lui fut répondu « que la France « n'avait pas besoin de savants ni de chimistes, » phrase qui va très-bien avec celle de Lebon : « Il n'est point d'homme *nécessaire* dans une répu- « blique. » Et le 10 mai, madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, expiait

(a) Plan de la fête à l'Être-Suprême qui doit être célébrée le 20 prairial, proposée par David, et décrétée par la convention nationale. Imprimé du temps.

sur l'échafaud le crime de parenté, en compagnie de Loménie de Brienne, ex-ministre, celui qui, cinq années auparavant, avait été brûlé en effigie sur la place Dauphine.

Ainsi placé, Robespierre ne pouvait manquer d'être le point de mire de quelques hommes, — véritablement ou en apparence : il lui fallait bien aussi des conspirateurs à punir, et il n'était pas disposé à faire grâce aux importuns qu'il rencontrerait dans sa route. Une jeune fille, Cécile Renault, âgée de vingt ans, se présenta chez lui, à neuf heures du soir. Robespierre était absent; Cécile fit quelques observations sur l'absence d'un fonctionnaire public, et parut suspecte aux habitants de la maison, qui la conduisirent au comité de sûreté générale. Là, un interrogatoire en forme; Cécile se retranche dans un mutisme absolu, et avoue seulement que ses vœux tendent à voir la royauté rétablie. Deux couteaux furent trouvés dans sa poche : elle portait un paquet de vêtements dont elle devait se servir dans sa prison. Traduite au tribunal révolutionnaire, cette nouvelle Charlotte Corday fut condamnée à mort, ainsi que son père, un de ses frères, et sa tante. Tous étaient « convaincus de s'être rendus ennemis du peuple, en participant à la conspiration de l'étranger, en tentant, par l'assassinat, la famine, la fabrication et l'introduction de faux assignats, la dépravation de la morale et de l'esprit public, le soulèvement des prisons, de faire éclater la guerre civile, de dissoudre la représentation nationale et de rétablir la tyrannie (a). »

C'était la queue du procès fait à Chabot et à ses amis. Le baron de Batz organisait cette conspiration étrangère; et, dans l'esprit des *robespierristes*, Cécile Renault, en immolant l'*incorruptible*, donnait le signal de la contre-révolution ouverte. Ces quatre personnes furent conduites à l'échafaud vêtues d'une chemise rouge (b). Au reste, à cause de la conspiration de Batz, près de soixante individus furent guillotinés, et, de plus, Ladmiral, habitant la même maison que Collot-d'Herbois, et qui fut accusé d'avoir tiré deux coups de pistolet sur ce conventionnel, mourut aussi sur l'échafaud. Cécile Renault et Ladmiral, que l'on croyait avoir été payés avec l'or de Pitt, l'ennemi du *genre humain*, déterminèrent Barrère à proposer un décret défendant de faire aucun prisonnier anglais ou hanovrien (c).

Mais il y avait une autre affaire qui, par contre, entachait la réputation de Robespierre. Depuis quelque temps une fille de soixante-neuf ans, nommée Théot, — dite *Théos*, — tenait des conciliabules religieux dans une maison de la rue Contrescarpe. On crut voir là une conspiration contre le gouvernement, et l'on fit main basse sur la *mère de Dieu* (d).

La *mère de Dieu* habitait la rue Contrescarpe, dans le faubourg Saint-

(a) *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*

(b) Compte-rendu dans le *Moniteur.*

(c) La volonté de Barrère ne trouva point d'obéissance dans les armées.

(d) *Rapport de Vadier* à la convention.

Jacques, section de l'Observatoire, n° 1078. Elle se disait tantôt *Eve,* tantôt *mère de Dieu*, et voulait régénérer l'espèce humaine. Elle avait déjà été emprisonnée pour ses visions scandaleuses ; calmée d'abord, elle était redevenue inspirée au commencement de l'année 1794. Son assesseur était dom Gerle, l'ex-chartreux, ex-membre de l'assemblée constituante, à qui elle écrivait des lettres comme celle-ci, par exemple : « O Gerle, cher fils Gerle, chéri de Dieu, digne amour du Seigneur... c'est sur ta tête, sur ce front paisible où doit être posé le diadème digne de ta candeur... Vis à jamais, cher frère, dans le cœur de tes deux petites sœurs... elles t'engagent à venir déjeuner avec elles demain, jour de *décadi,* sur les neuf heures et demie, ni plus tôt, ni plus tard... Mille choses agréables au cher fils, de la part de ces deux colombes (a)...» Les chères sœurs portaient les noms d'*Eclaireuse,* de *Chanteuse,* et de *Colombe.* L'éclaireuse introduisait le nouveau-venu dans la chambre des mystères de la *mère de Dieu* ; la Chanteuse et la Colombe étaient plus spécialement chargées d'entonner les cantiques à la louange du Dieu vivant, tels que celui-ci :

Air : *Charmante Gabrielle.*

Au seul Être-Suprême
Élevons tous nos cœurs,
Pour qu'il daigne lui-même
Dissiper nos malheurs.
Pour son nom, pour sa gloire,
Formons des vœux ;
Au champ de la victoire
Courons heureux.

Marchons, frappons sans grace
Tout profane insolent;
Quiconque avec audace
Serait récalcitrant.
Mère de Dieu puissante,
Soutenez-nous ;
Phalange combattante,
Entendons-nous.

Il y avait aussi le *frère servant.*

Catherine se disait la *mère de Dieu*, avec lequel elle avait des révélations. Elle voyait dans dom Gerle son second prophète, et prétendait avoir passé au travers des murs de la Bastille et de la Salpêtrière où elle avait été enfermée. Elle soutenait que son trône était le Panthéon. Dans une lettre, elle appelait Robespierre, son premier prophète, son Mahomet, élevant un trône par les mains des illuminés (b). Elle soumettait tout à elle, mère de Dieu, tout, les

(a) *Mémoires de Sénart*, chap. XV
(b) *Mémoires de Sénart*, chap. XV

rois, les princes, les sujets, la convention elle-même. Dans ses papiers, on trouva les vers suivants :

O Paris, ville très-heureuse,
Entre les cités d'ici-bas,
Lève-toi, ne sois plus peureuse.
La Vérité guide tes pas.
. . . .
De l'ennemi la tête altière
Doit en peu tomber sous nos coups :
Tu le sais, la nature entière
N'attend son salut que de nous....
Vérité, montre-toi, viens changer notre sort,
Viens pour anéantir l'empire de la mort.

Et encore ceux-ci :

Ni culte, ni prêtre, ni roi;
Car la nouvelle Eve, c'est toi.

Enfin, cette prédiction : « A la Pentecôte ou aux environs, frappera enfin et se fera sentir sur la partie proprement enragée des chefs de la nation, le coup céleste et vengeur, depuis un long temps différé à mes yeux, qui, de longue main, désirant voir l'ordre, et le bon ordre rétabli en France par un coup du ciel ; mais ce qui est différé n'est point pour cela perdu et manqué.»

Et seront terrassés ces Titans orgueilleux,
Osant, dans leur fureur, braver même les cieux.

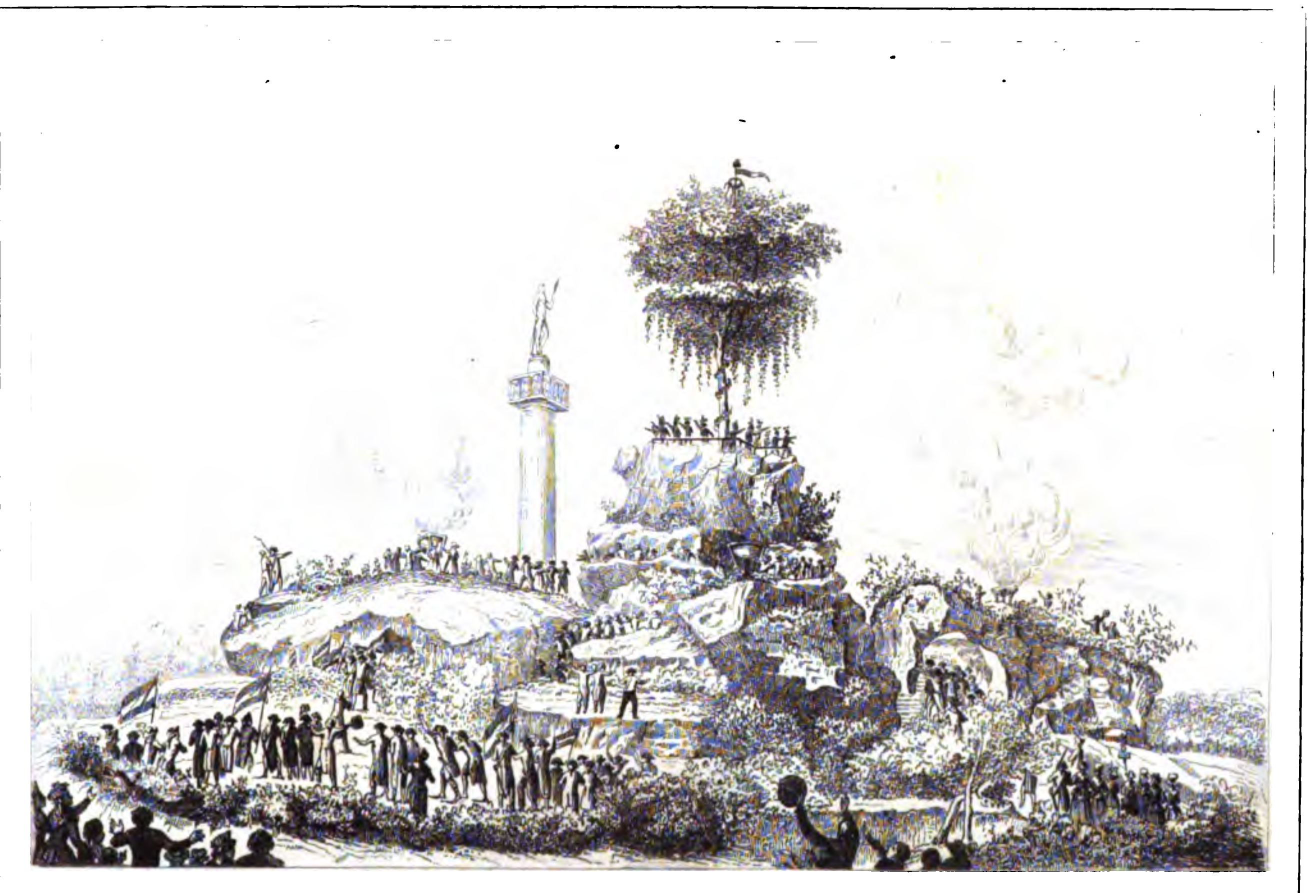
Toutes ces momeries, plus plaisantes que dangereuses, parurent aux *robespierristes* une trame ourdie par le comité de salut public contre leur patron. En effet, on accusait l'incorruptible de protéger dom Gerle et Catherine Théos, accusations auxquelles son projet de fête à l'Être-Suprême ne laissait pas que de donner une certaine force.

La *conspiration* de Catherine Théos, qu'on ne manqua pas non plus de rattacher à celle du baron de Batz, tourna donc contre Robespierre. La *mère de Dieu* fut arrêtée, et ne tarda pas à être décrétée d'accusation, avec dom Gerle, son *second prophète* (*a*). Quant au *premier prophète*, Robespierre, il y prit peu garde, et ne continua pas moins de poursuivre son idée religieuse. C'est alors que la division avait commencé d'éclater dans le comité de salut public.

Laissez s'accomplir la fête de l'Être-Suprême, et les haines se montreront à découvert.

(*a*) Elle mourut à la Conciergerie, cinq semaines après son arrestation

20 PRAIRIAL AN II. (DECADI)



Vue de la montagne élevée au champ de Mars pour la fête de l'Être Suprême

Revenons donc à la cérémonie dite *du* 20 *prairial*.

Il fit un temps magnifique le jour qu'on célébra la fête. Dès cinq heures du matin, des salves d'artillerie, et le rappel dans toutes les rues, réveillèrent la population parisienne. Chaque particulier s'occupa à tendre sa maison de fleurs et de verdure. Dans chaque section, on avait fait choix de dix vieillards, de dix mères de famille, de dix jeunes filles de quinze à vingt ans, d'autant d'adolescents de quinze à dix-huit ans, de dix enfants mâles, au-dessous de huit ans, — tous pour composer le cortége.

A huit heures du matin, une seconde salve d'artillerie annonça le rendez-vous au jardin national, où un orchestre exécuta une symphonie jusqu'à l'arrivée des députés, président en tête. Un échafaudage avait été dressé sur le bassin rond, en face du château. Au centre s'élevait la *Sagesse*, recouverte d'une toile garnie d'artifices, qui la déguisait de manière à ce qu'elle représentât l'hydre de l'*Athéisme*. Le président, avec une lance à feu, allégorie du flambeau de la *Raison*, incendia le monstre de toile artificielle. Après cet embrasement subit, on ne vit plus que la *Sagesse* assise sur son trône. Puis, un roulement de deux cents tambours annonça le départ du cortége pour *le Champ de la réunion*. Voici quel était son ordre de marche :

Détachement de cavalerie, précédé d'un grand nombre de trompettes. — Les sapeurs-pompiers. — Les canonniers des quarante-huit sections. — Cent tambours, élèves de l'Institut. — Vingt-quatre sections marchant sur deux colonnes de chacune six personnes : au milieu des deux colonnes s'avançaient les adolescents ; à droite, les bourgeois et les vieillards ; à gauche, les femmes et les jeunes filles. — Corps de musique suivant ce groupe. — Autre corps de musique. — Un char, sur lequel brillaient des trophées et des instruments des arts et métiers, ainsi que des productions du territoire français. Il était traîné par huit superbes taureaux couverts de festons et de guirlandes. — Autre groupe de cent tambours. — Vingt-quatre autres sections de Paris, dans le même ordre que les premières, et au milieu d'elles un char d'enfants aveugles, qui chantaient des hymnes à la Divinité. — Corps de cavalerie fermant la marche (*a*).

Au *champ de la réunion*, la colonne des femmes se développa à droite ; celle des hommes à gauche. Aussitôt qu'ils eurent, les uns et les autres, entouré l'autel à l'Être-Suprême, le corps de musique exécuta des hymnes et des symphonies : après quoi, on entonna l'hymne général *Père de l'Univers*, hymne de Chénier, dont nous citerons quelques strophes :

Source de vérité qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur et conservateur !

(*a*) Précis historique sur les fêtes, les spectacles et les réjouissances publiques, par Cl. Ruggieri, artificier du roi.

O toi! seul incréé, seul grand, seul nécessaire,
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire,
La France est debout devant toi

La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
Traîne à pas inégaux son cours silencieux;
Tu lui marquas sa route, et d'un peuple d'étoiles
Tu semas la plaine des cieux.

La fête se termina par des danses, des illuminations, des repas civiques où chacun s'embrassait. Il n'y eut ni confusion, ni dispute, ni accident, pendant la cérémonie.

Les mères qui figuraient dans le cortége étaient habillées de blanc, avec des rubans aux couleurs du jour. Les jeunes filles, aussi vêtues de blanc, étaient coiffées en cheveux, et les fleurs ornaient leurs têtes. Les membres de la convention, qu'on voyait pour la première fois astreints à un costume uniforme, portaient un habit bleu barbeau, noué de la ceinture tricolore. Leurs sabres, leurs chapeaux, leurs rubans, leurs panaches, donnaient à la cérémonie un caractère de véritable majesté. Chacun d'eux tenait à la main un bouquet de fleurs. Robespierre, président de la convention, était seul vêtu d'un habit bleu foncé et coiffé d'un chapeau à panache flottant. Il portait deux bouquets; l'un énorme, à la main; l'autre, moins fort, sur le cœur (*a*).

Les jours qui suivirent la *fête décadaire* de l'Être-Suprême, — c'est ainsi qu'on appelait toutes celles que nous avons énumérées plus haut, — il parut une foule d'invocations, d'hymnes, de chœurs, de couplets à l'*Éternel*, à l'*Être-Suprême*, parmi lesquels on distingue des strophes de Legouvé et de Chénier. — Une des quelques odes *à Dieu* (style vieilli) est de Désaugiers.

(*a*) Article sur Robespierre, par Charles Nodier. *Revue de Paris*.

FIN DU TOME PREMIER.

PLACEMENT

DES

GRAVURES SÉPARÉES ET DES FAC-SIMILE D'AUTOGRAPHES

DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME

PAR ORDRE DE CHAPITRES.

CHAPITRE I.

(*De* 1770 *à mai* 1789.)

CHAPITRE II.

(*De mai* 1789 *à juillet* 1789.)

CHAPITRE III.

(*De juillet* 1789 *à octobre* 1789.)

CHAPITRE IV.

(*D'octobre* 1789 *à janvier* 1790.)

CHAPITRE V.

(*De janvier* 1790 *à juillet* 1790.

CHAPITRE VI.

(*De juillet* 1790 *à octobre* 1790.)

CHAPITRE VII.

(*D'octobre* 1790 *à janvier* 1791.)

CHAPITRE VIII.

(*De janvier* 1791 *à mai* 1791.)

CHAPITRE IX.

(*De mai* 1791 *à juillet* 1791.)

CHAPITRE X.

(*De juillet* 1791 *à octobre* 1791.)

CHAPITRE XI.

(*D'octobre* 1791 *à janvier* 1792.)

CHAPITRE XII.

(*Revue de l'année* 1791.)

CHAPITRE XIII.

(*De janvier* 1792 *à juin* 1792.)

CHAPITRE XIV.

(*De juin* 1792 *à août* 1792.)

CHAPITRE XV.

(*Août* 1792.)

CHAPITRE XVI.

(*D'août* 1792 *à octobre* 1792.)

CHAPITRE XVII.

(*D'octobre* 1792 *à janvier* 1793.)

CHAPITRE XVIII.

(*Janvier* 1793.)

CHAPITRE XIX.

(*De janvier* 1793 *à avril* 1793.)

CHAPITRE XX.

(*D'avril* 1793 *à août* 1793.)

CHAPITRE XXI.

(*D'août* 1793 *à octobre* 1793.)

CHAPITRE XXII.

(*D'octobre* 1793 *à janvier* 1794.)

CHAPITRE XXIII.

(*Revue de* 1793.)

CHAPITRE XXIV.

(*De janvier* 1794 *à juin* 1794.)

FIN DE LA TABLE.

